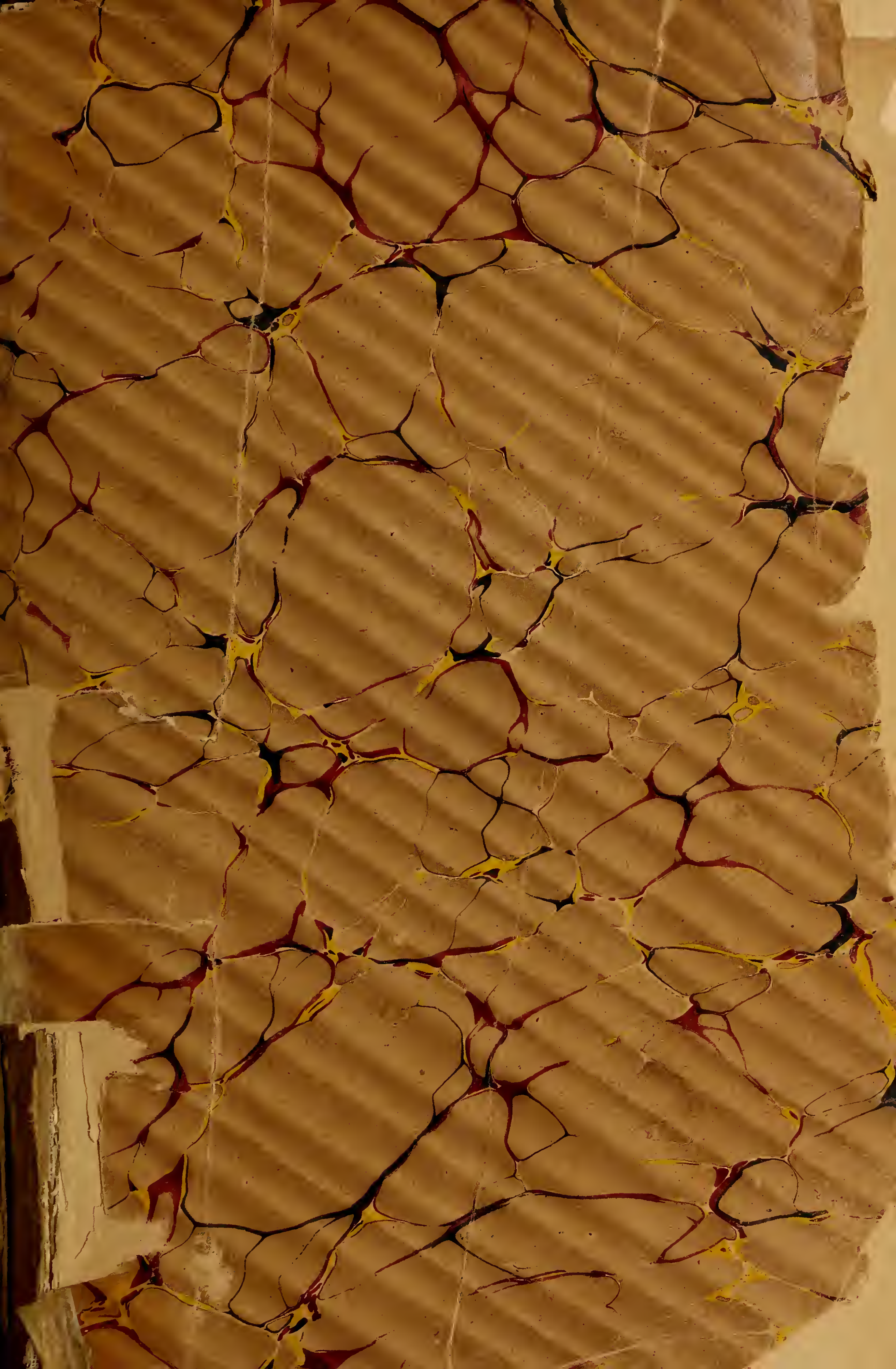

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00381897 8


Sitientibus
Ex libris St: Barth.



RECUEIL DE VOYAGES

ET DE

DOCUMENTS

pour servir

A L'HISTOIRE DE LA GÉOGRAPHIE

Depuis le XIIIe jusqu'à la fin du XVIe siècle

PUBLIÉ

Sous la direction de MM. CH. SCHEFER, membre de l'Institut,
et HENRI CORDIER

X

ODORIC DE PORDENONE

ANGERS, IMP. A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4



PHOTOTYPIE BERTHAUD, 9, RUE CADET, PARIS

ODORIC PRÊCHANT AUX INFIDÈLES

D'APRÈS LE MARBRE CONSERVÉ A UDINE

LES VOYAGES EN ASIE
AU XIVe SIÈCLE

DU BIENHEUREUX FRÈRE

Odoric de Pordenone

Religieux de Saint-François

PUBLIÉS AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

HENRI CORDIER

Professeur à l'Ecole des Langues Orientales vivantes & à l'Ecole des Sciences politiques.

Ouvrage orné de fac-similés, de gravures et d'une carte



PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28
M.D.CCC.XCI

IN MEMORIAM

VIRO ORNATISSIMO DILECTISSIMOQUE,
EQUITI

HENRICO YULE

IN EXERCITU BRITANNICO DUCI,
QUI,
DOCTISSIMIS COMMENTARIIS,
MARCI PAULI VENETI
ET
BEATI ODORICI DE FORO-JULII
PEREGRINATIONES PER ASIAM
ILLUSTRAVIT,

HOC OPUS,
POST MULTOS ANNOS ET MAGNUM LABOREM
TAM IN ASIA QUAM IN EUROPA PERFECTUM

D. D. D.
DISCIPULUS ET AMICUS
HENRICUS CORDIER.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

BIBLIOGRAPHIE

TEXTE

TABLE DES ILLUSTRATIONS

1. *Planches hors texte.*

2. *Illustrations dans le texte.*

INTRODUCTION

DORIC *a été imprimé deux fois en français : en 1529, chez* Jean Saint-Denys ; *en 1877 par* Louis de Backer. *La publication de* Jean Saint-Denys *est la reproduction pure et simple d'un texte de la* Bibliothèque nationale, *sans aucun commentaire ; le livre de* M. de Backer *ne mérite pas l'honneur d'être cité ; nous en parlons plus loin. Il était donc nécessaire d'étudier chez nous le récit d'un voyageur en Asie, qui, à l'époque du moyen âge, est placé, par son importance, immédiatement après* Marco Polo, *qu'il vérifie et complète fort souvent.*

*
* *

Odoric *est désigné tantôt par le lieu de sa naissance,* Pordenone, *dont nos vieux auteurs ont fait* Portenau[a], *tantôt par celui de sa mort,* Udine, *enfin par celui du pays dans lequel sont situées ces villes, le* Frioul, *en latin* Forum-

a. C'est d'ailleurs le nom allemand de Pordenone.

Julii. *Ce nom de* Forum-Julii *que* Jean de Vignay *traduit d'une façon si bizarre et si littérale par* Marché Julien (*voir note, page 2*), *a été donné à beaucoup d'endroits, à* Fréjus *entre autres, mais il appartient généralement au* Frioul, *et en particulier à ses villes d'*Udine[a] *et plus spécialement de* Cividale[b].

Odoric *est né à* Pordenone *dans le* Frioul, *en 1286*[c], *lorsque le Milanais* Raimond de la Torre *était patriarche d'*Aquilée. Aquilée, *qui est à 25 kilomètres S.-O. de* Goritz, *au fond de l'*Adriatique, *a été, jusqu'en 1751, le siège d'un patriarcat catholique, mais qui perdit singulièrement de son importance lorsque* Venise, *en 1420, réduisit son domaine à la ville même et à ses environs immédiats. Le* Frioul, *qui avait été l'un des 36 duchés établis par les* Lombards (*568*) *en* Italie, *conquis par* Charlemagne, *devenu Marche ou frontière au* XI*e siècle, donné à* Eberhard, *gendre de l'empereur* Lothaire *et père de* Bérenger Ier, *roi d'*Italie *en 888, après la déposition de* Charles le Gros, *passa à la fin du* IX*e siècle, par donation impériale, dans le patriarcat d'*Aquilée *avec beaucoup de villes du littoral de l'*Istrie. *Au* XIV*e siècle, le patriarcat d'*Aquilée *et les biens de l'Église, comprenant le* Frioul

a. « Teneua essa Città [Udine] in questi tempi anche il nome di Forogiulio, cosi à punto sempre lo scriue Paolo Diacono. » (G.-F. Palladio, *Hist. della Provincia del Friuli*, 1660, p. 20.)

b. Forum Iulium. Ciuidal di Friul (*I nomi antichi et moderni dell' antica città di Roma, et de tutti i popoli, Prouincie, Citta..... di tutta Italia.....* Venetia, 1552, plaquette pet. in-8).

c. « Il Gabelli nella vita del beato, il Palladio nella *Storia del Friuli* (lib. VI), il Treo, ed altri scrittori riportano la nascita di Odorico all' anno 1286, essendo allora Patriarca di Aquileja Raimondo della Torre. » (G. del Negro, p. 4.) Il m'a été impossible de trouver cette date dans Palladio.

avec Udine, *est borné au Sud par la* mer Adriatique, *à l'Ouest par la* République de Venise *avec* Trévise, Bellune *et* Conegliano (*au delà de la* République, *s'étendent les seigneuries de* Padoue, *de* Vérone *et de* Mantoue *et l'évêché de* Trente); *au Nord par le comté de* Tyrol *et le duché de* Carinthie; *à l'Est et au Sud-Est par le duché de* Carniole. *Du côté de la* Carinthie, *les biens de l'Église s'étendaient beaucoup plus loin que les limites italiennes actuelles de* Pontebba; *elles allaient un peu plus loin que* Villach, *qui est situé sur la* Drave. *Le patriarcat avait comme enclaves le comté de* Goritz, *qui faisait partie du domaine de l'*Empire, *avec ses dépendances* Pordenone [a], Codroipo, Latisana, Belgrado *et* Castelnuovo [b].

a. Otokar II, roi de Bohême, tant par achat que par don, obtint de son cousin Ulrich III, de la maison d'Ortenbourg, duc de Carinthie et seigneur de Pordenone qui était sans enfants, ses pays héréditaires. Pordenone passa de la sorte entre ses mains (1269).

b. Voici la liste des princes patriarches d'Aquilée depuis le XI[e] jusqu'au XV[e] siècle, d'après Antonini (*Il Friuli orientale*, studi di Prospero Antonini. Milano, F. Vallardi, 1865, in-8, p. 114-115).

1019. — Popone o Volfango, allemand.
1042. — Eberardo, canonico di Augusta, allemand.
1049. — Gottopoldo, preposito di Spira, allemand.
1064. — Ravengero, allemand.
1068. — Sigeardo, dei conti di Pleyen, allemand.
1077. — Enrico, canonico di Augusta, allemand.
1084. — Federigo II, slave.
1085. — Ulrico I, conte di Muerzthal-Eppenstein, allemand.
1122. — Gerardo Forogiuliese.
1130. — Pellegrino I, conte di Muerzthal-Eppenstein, allemand.
1161. — Ulrico II, conte di Treven, allemand.
1182. — Gottofredo, abate di Sesto, allemand.
1195. — Pellegrino II da Brescia.
1204. — Volchero di Leubrechtskirchen, allemand.
1208. — Bertoldo, conte di Andechs, allemand.
1251. — Gregorio di Montelongo, napolitain.
1273. — Raimondo della Torre, milanais.
1299. — Pietro II Gerio da Ferentino, romain.
1302. — Ottobono de' Razzi, de Plaisance.
1316. — Castone della Torre, milanais.

Dès le XIII[e] *siècle, les patriarches transférèrent leur résidence à* Udine. *La* Carinthie *qui était passée au comté de* Tyrol *en 1286, fut annexée à l'*Autriche *en 1335, à la mort de* Henri, *auquel succèdent en* Tyrol *sa fille* Marguerite *à la* Grande Bouche (Maultasche), *puis* Menhardt V; *le* Tyrol *est réuni à l'*Autriche *en 1363. La* Carniole, *érigée en duché au* XII[e] *siècle pour les comtes de* Tyrol, *passa en 1335 aux comtes de* Goritz, *puis en 1374 à l'*Autriche. *Les domaines ecclésiastiques qui, à l'Est, séparaient en partie le patriarcat d'*Aquilée, *de la* Carinthie *et de la* Carniole, *dépendaient des évêchés princiers de* Bamberg (Bavière), *de* Brixen (Tyrol), *et de* Freising (Bavière).

Le Frioul *avait moins de rapports avec l'*Italie *proprement dite qu'avec les pays allemands et slaves du Nord.* Odoric, *que l'un des manuscrits de la* Bibliothèque nationale[a] *désigne sous le nom de* bohémien, *paraît appartenir à une famille tchèque, formant partie des garnisons*

1319. — Pagano della Torre, milanais.
1334. — Bertrando di S. Genesio, français.
1350. — Nicolò de Luxembourg, de Bohême.
1358. — Lodovico I della Torre, milanais.
1365. — Marquardo di Randeck di Augusta, allemand.
1381. — Filippo di Alençon, français.
1387. — Giovanni di Moravia, allemand.
1395. — Antonio I Gaetani, romain.
1402. — Antonio II Panciera del Friuli, e Antonio III da Ponte Veneto.
1408. — Lodovico II di Teck, allemand, dernier patriarche qui ait exercé le pouvoir temporel.

a. Latin 2584. Voir plus loin p. 498. « Una delle famiglie Militanti* preso aveva il soggiorno in Villanuova poco discosta da Pordenone, quando da questa l'anno** del

* *Anon. Leob.*, ad an. 1319, relat. a Joanne Bernardo Maria de Rubeis Ord. Praed. in *Monum. Eccl. Aquilej.*, f. 866.

** *Gabello, Palladio, Treo, il quale crede, che fosse di Casaio Mattiussi, Famiglia di non molte fortune, che trà Cittadini di Pordenone si mantenne fino al 1708.* Liruti, *Notizie delle Vite de' Letterati del Friuli*, tom. I, fol. 275.

envoyées dans le Frioul *par* Přemysl Otokar II, *roi de* Bohême (*1253-1278*). *Le nom même d'*Odoric *est un nom étranger à la région; il est importé; il se rapproche d'*Ulrich (*nous retrouvons un* Ulrich III [*1256-1269*] *qui précède* Otokar II *comme duc de* Carinthie *et de* Carniole) *ou d'*Udalric, Ulderic *ou* Ulric, *nom d'un saint de la* Haute Allemagne, *né en 890, et mort en 973 évêque d'*Augsbourg, *contemporain d'*Othon le Grand. *Le lieu soi-disant exact de la naissance d'*Odoric, Villanova, *près de* Pordenone, *a justement une église, probablement du* XIII[e] *siècle, sous le vocable de* S. Ulderico. *Le nom de famille d'*Odoric *était* Mattiussi[a].

Toutefois, ni la date de 1286, ni le bourg de Villanova, *ni la famille* Mattiussi *ne sont marqués d'après des documents indiscutables. Les auteurs sont presque tous d'accord sur la date de 1286; plusieurs varient sur le lieu de la naissance*[b], *mais* Pordenone *paraît devoir l'emporter; quant à* Villanova[c] *et la famille* Mattiussi, *elles ne*

Signore MCCLXXXV, venne alla luce del Mondo il nostro Beato, cui nella salutare cristiana regenerazione fu posto il nome di Odorico, o come scrissero alcuni Uldarico, da S. Uldarico Vescovo, e Confessore titolare della Chiesa in oggi Parrocchiale di Villanuova. » (Venni, p. 3.)

a. « Qual nome i Genitori di Odorico portassero, non è a nostra cognizione venuto; ma che fossero della Casa Mattiussi, quale nel 1708 andò estinta. » (*Asquini*, d'après un ms. de L. Treo, un des historiens du Frioul.) « La casa dei Mattiussi ben provveduta a fortune, come abbiamo dal Treo (*Monumenta Provinciae Forijulii*) si estinse in Pordenone l'anno 1708. » (G. del Negro, p. 4.) — Probablement Odoricus *filius* Mattiussi, devenu simplement Odoricus Mattiussi.

b. La *Biog. générale*, trompée par le nom de Forum Julii, écrit né en 1286, à Cividale, district de Pordenone (Frioul).

c. « A substantial two-storiep cottage is still shown at VillaNuova as the house in which Odoric was born; and in the half-open arcade which forms a part of the lower story, a rude old fresco, representing the friar holding forth the crucifix, much defaced by the contact of fire-

*semblent entrer que par une tradition, qui n'a d'ailleurs rien d'impossible, dans la vie d'*Odoric. *Le seul témoignage contemporain est celui de* Jean de Viktring (1) *qui ne parle ni de* Villanova, *ni des* Mattiussi, *et qui en fait le fils d'un des soldats de la garnison placée par* Otokar II *de* Bohême, *à* Pordenone. Gabello, *qui était curé à* Villanova, *revendique le premier, dans son ouvrage* (*1627*), Odoric *pour sa paroisse et pour la maison des* Mattiussi. *Tout ceci n'a au reste qu'une médiocre importance; il semble acquis qu'*Odoric *était d'origine tchèque, né vers 1286*[a] *à* Pordenone, *d'une famille de soldats; la tradition et les hagiographes ont voulu préciser le lieu de la naissance à* Villanova *et la famille en désignant les* Mattiussi; *ces derniers faits ne reposent sur rien de sérieux* (2).

---

(1) « Anno Domini M.CCC.XIX ad kathedratum Aquilegiensis ecclesie Paganus elevatur. Hic longo tempore propter debitum curie abstinens a divinis, ecclesiam non intravit, sententiis implicatus[b]. »

« *Add.* : Hoc tempore frater quidam Ulricus nomine, de reliquiis seminis eorum, quos olim rex Ottakarus apud portum

wood and farming gear, is evidence at least of the antiquity of the tradition. Even the room is pointed out in which the traveller and saint was born! and the bed, a vast and ponderous expanse of timber, looked as if it also might have officiated at the auspicious event. The parish priest asserted that the house had passed through only a second transfer since it quitted the family of Mattiussi. » (Yule, *Cathay*, I, p. 3-4, avec une figure.)

a. Venni dit 1285.

b. Fontes rerum Germanicarum. — Geschichtsquellen Deutschlands herausgegeben von Joh. Friedrich Boehmer — I. Band. Stuttgart, J.-G. Cotta, 1843, in-8 : Iohannes Victoriensis, 1211-1343, p. 391.

Naonis ad custodiam deputavit, ordinis Minorum, qui longo tempore ad propagationem fidei exulaverat in partibus transmarinis, rediens mirabilia retulit. Inter reliqua, cum quidam de sociis suis essent a Sarracenis exusti, ipse veniens eorum ossa colligens capitur, et in ignem proicitur, sed illesus exivit. Quem per hoc gentiles dum iustificarent, ait : non suis meritis, sed ossium sanctorum virtute dominum hoc miraculum ostendisse. Insuper retulit se vidisse in quodam loco cenobitali quendam, qui fuit custos animalium diversorum generum, ovium, caprarum, simiarum, canum et huiusmodi. Que cum tempore statuto ad pabulum minabat, et ciborum reliquias exhibebat, dicens esse animas, sed more horum animalium vitam duxisse, et propterea in eorum similitudinem transformatas. Contra quod licet catholice disputaret, nichil proficiens excusso pulvere de pedibus suis abiit, relicto errore mentibus diabolicis fraudibus obturatis. In Utino Foro-Iulii quiescit, miraculis multis fulsit, ad tumbam eius catervatim populus cucurrerat. »

(2) M. J. von Zahn (*Revue historique*, XXI, II, mars-avril 1883, p. 386-390) soutient, avec beaucoup de force, la même thèse : « ..... Domenichelli passe sous silence tout un texte important, cité par le colonel Yule, et qui a rapport à l'origine et à la nationalité de Frà Odorico. Je tiens à élucider ici ce point pour combattre une opinion qui règne, à ce sujet, dans le Frioul, depuis 250 ans. Gabello (1627), curé à Villanova, a le premier prétendu qu'Odorico était né dans cette ville et qu'il appartenait à la famille Mattiussi, fixée alors à Pordenone. On ignore s'il devait ce renseignement à une tradition de famille, et depuis quelle époque avant lui on y ajoutait généralement foi. Marco da Lisbona (1639) donne déjà une très mauvaise gravure sur bois du portrait de Frà Odorico, qui se trouve à l'église de Villanova. Treo (1654) la reproduit à plusieurs reprises. Asquini (1737) affirme que le nom des parents d'Odorico est inconnu,

mais qu'il est certain que c'étaient des Mattiussi. Liruti (1760) connaît déjà les annales autrichiennes du certain « *Anonymus Leobiensis* », annales dont nous nous occuperons plus tard. Selon celles-ci, le père d'Odorico aurait été un mercenaire au service du roi Otakar de Bohême. Liruti traite de légende la parenté d'Odorico avec les Mattiussi (ce qui est d'ailleurs tout naturel), mais il ajoute : « nacque *dunque* Odorico nel distretto di Pordenone, in un luogo chiamato Villanova », chose que l'*Anonymus Leobiensis* ignore absolument.

« Rubeis et Venni (1761) se rangent au même avis. Ils n'ignorent ni la chronique de l'*Anonymus,* ni la légende, mais ils attachent finalement plus d'importance à cette dernière. Une brochure de 1824 (*Breve ragguaglio della vita del B. Odorico*) se prononce sur ce point avec une certaine naïveté. Elle considère comme une tradition la parenté avec les Mattiussi, mais, en revanche, regarde comme certaine sa naissance à Villanova. Yule, qui ne saurait avoir de préférence ni pour l'une ni pour l'autre de ces opinions, les rapporte toutes deux comme des légendes. Il cite l'*Anonymus* et dit en même temps que le manuscrit qu'il reproduit et qui date du XIVe siècle (Paris), désigne expressément Odorico sous le nom de *Bohemus*. Un petit ouvrage de circonstance[a], publié en 1881, accorde la légende et la chronique en les acceptant toutes deux comme véridiques.

« Il y a une foule de manuscrits de l'itinéraire, datant du XIVe et du XVe siècle. Ils diffèrent beaucoup les uns des autres ; parmi les moins anciens, plusieurs contiennent des adjonctions très singulières. Mais aucun ne nomme Villanova comme le lieu de naissance d'Odorico, et aucun ne parle des Mattiussi. Par contre, Odorico est appelé *Bohemus* dans l'un des plus anciens. Domenichelli dit qu'un biographe quelconque d'Odorico, s'appuyant sur ce fait, a supposé qu'Odorico était le fils d'un mer-

a. *Il b. Odorico da Pordenone.* Genni Storici (dal *Cittadino italiano* del 23 sett.). Udine, 23 p. in-8.

cenaire bohémien de la garnison établie à Pordenone par le roi Otakar. Domenichelli ne nomme pas ce biographe. Il néglige, en outre, la citation faite par Yule d'après l'*Anonymus* et paraît ignorer l'opinion, pourtant clairement exprimée, de Liruti, de Rubeis et de Venni. Il évite ainsi une démonstration historique que des auteurs italiens, peut-être moins hardis que lui, mais à coup sûr très consciencieux, et qu'il connaît fort bien, ne laissent point de côté. Ce procédé n'est pas admissible. Car le passage en question de l'*Anonymus* est bien connu et il est le seul récit qu'on tienne d'un homme qui ait vécu au temps de Frà Odorico et non loin de chez lui. Il est vrai que la chronique de l'*Anon. Leob.* n'est qu'une compilation faite à l'aide d'ouvrages antérieurs ; mais le passage concernant Odorico est extrait du célèbre ouvrage historique de l'abbé Jean de Viktring, qui a été absolument contemporain d'Odorico : « Hoc tempore quidam frater Ulricus nomine, de reliquiis seminis eorum, quos « olim rex Otakerus apud Portunaonis ad custodiam deputavit, « ordinis Minorum... miraculis multis fulsit. » On n'a pas tort, ce me semble, d'accorder, en premier lieu, quelque confiance aux assertions d'un contemporain impartial. Domenichelli devait connaître ce passage. Pour quelle raison ne l'a-t-il pas trouvé à sa convenance ? Odorico était donc un enfant de troupe de la garnison qu'Otakar, duc d'Autriche, et, en cette qualité, seigneur de Pordenone (1270), avait établie en cette ville. Il n'était pas Frioulien de naissance, la situation de son père le prouve, mais il est plus que probable qu'il est né à Pordenone, puisqu'il a tiré son nom de cette ville et qu'il est devenu Frioulien. On ne connaît pas le nom de son père, et l'on ne sait rien de sa mère ni de ses frères et sœurs, si tant est qu'il en ait eu.

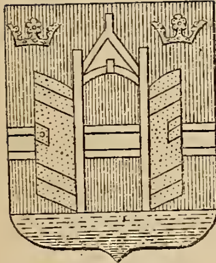
« Comment se fait-il donc qu'après 300 ans on en soit venu à nommer les Mattiussi ? Je suis surpris, je l'avoue, de voir que le curé de Villanova ait accaparé Odorico pour son village. Je laisse à l'auteur le soin de rechercher à quelle époque, postérieure, en tout cas, à celle où le portrait fut placé dans l'Église,

on découvrit à Villanova la maison où est né Odorico et même le lit dans lequel sa mère le mit au monde (Yule donne la vue de la maison). En citant toutes ces opinions, j'ai simplement voulu poser nettement la question et montrer dans quelles limites on pouvait chercher à la résoudre. »

M. G. Occioni-Bonaffons (*Bib. Storica Friulana*, p. 332) a répondu à M. von Zahn : « Lo Zahn nella *Revue historique*, tomo XXI, 2, p. 286-390, togliendo occasione per insinuare, secondo il suo metodo, che l'epiteto di *boemus*, dato a Odorico dall' *Anonymus*, ci oblighi, a pensare che il frate non appartenga nè alla famiglia Mattiussi, nè à Villanova (meno male), ma non sia nostro che per accidente come nato a Pordenone. In questa speranza tanto si compiace lo Zahn da prendere in canzone il curato di Villanova, lasciando a lui la ricerca dell' epoca, comparativamente recente (secolo xvi), in cui vengono in campo i Mattiussi e si scoperse la casa di Odorico e il letto dove fu dato alla luce. Le tradizioni sono talvolta ridicole, ma chi ripete sempre agli oppositori di non ricercare altro che la verità dovrebbe farlo senza preconcetti nella sostanza, senza ironia nella forma. »






Armes de Pordenone.

PORDENONE (Portus Naonis), *d'où* Odoric *a pris son nom, est une ville de la province d'*Udine, *entre* Conegliano *et* Codroipo, *sur la ligne du chemin de fer qui, de* Trieste *à* Venise, *contourne le nord de l'*Adriatique. *Elle est placée sur le* Noncello, *l'ancien* Naone; *sa population est d'environ 7,000 habitants; elle possède une cathédrale bâtie en 1360 par* Rodolphe IV, *duc d'*Autriche. *On ignore son origine; la première mention qui en est faite est de 1056. Après avoir passé entre différentes mains,* Pordenone *avait échu à* Menhardt de Goritz *qui la donna (1254) en fief au comte* Guido de Porcia; *elle appartint, en 1262, au patriarche d'*Aquilée, *et en 1268, à* Ulrich III, *duc de* Carinthie, *qui vendit, ainsi que nous l'avons dit plus haut, la seigneurie de* Pordenone *à* Otokar II, *roi de* Bohême; *ce dernier conserva, ainsi que ses successeurs d'*Autriche, *jusqu'à* Marie-Thérèse, *le titre de* Dominus Portus Naonis, *bien que la*

République de Venise *ait annexé à ses États* Pordenone *à la fin de 1508. Lorsque* Otokar *eut été vaincu, l'empereur* Rodolphe [a] *investit, en 1278, son fils* Albert *de la* Comté de Pordenone, *dont les anciens privilèges furent confirmés et étendus en 1291; lors du départ d'*Odoric *en 1318*, Pordenone *était tenu en fief par le comte de* Porcia. *On sait qu'outre* Odoric, Pordenone *s'enorgueillit d'être la patrie du peintre* Gian Antonio Licinio, *dit le* Pordenone, *et de plusieurs diplomates et savants distingués* [b].

*
* *

De bonne heure, Odoric *ressentit la vocation religieuse et résolut de consacrer sa vie au service du Seigneur : il lui était facile de choisir un ordre religieux dans lequel il pourrait se livrer en entier à ses aspirations. Deux ordres mendiants étaient alors établis dans le* Frioul; *les dominicains étaient arrivés à* Cividale *en 1252, et à* Udine, *en 1285; les franciscains les avaient précédés.* Odoric *choisit l'ordre de* Saint-François; *il est probable qu'il fit profession de bonne heure, vers 1300, dans sa quinzième année* [c], *à* Udine.

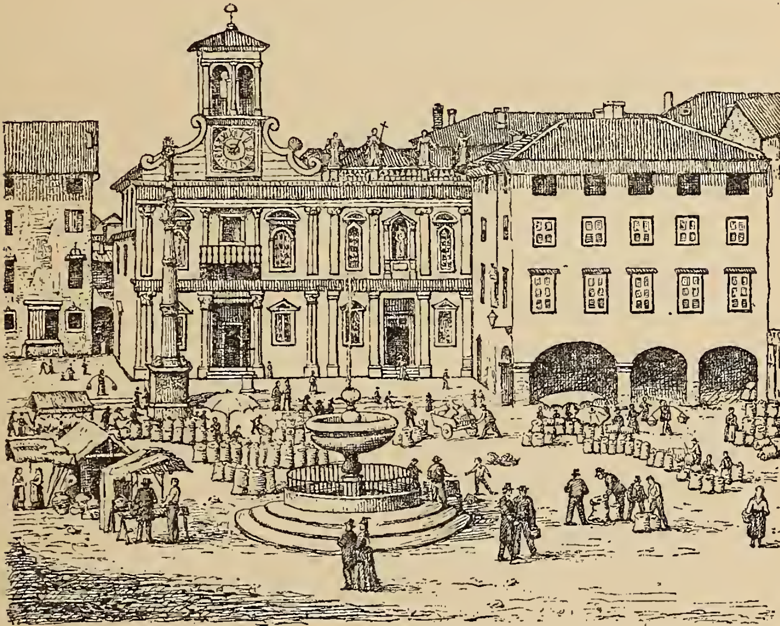
Odoric *passa les années qui suivirent son entrée chez les franciscains, dans la retraite, au milieu des privations,*

a. Rodolphe de Habsbourg, élu roi des Romains en septembre 1272, à Francfort-sur-le-Mein; c'est la fin du grand interrègne.

b. Il Tagliamento, Pordenone, 23 settemb. 1881, anno XI, N. 38.

c. « Si congettura, che abbia presa la risoluzione di appartarsi dal Mondo intorno al 1300, dell' età di anni 15. » (Venni, p. 3, note.)

couvert d'un cilice, pratiquant ses devoirs avec la plus grande humilité et obtenant de bonne heure une réputation de sainteté. Il devait d'ailleurs trouver un vaste champ pour exercer



UDINE, place du Marché neuf et église Saint-Jacques.

son zèle, et il fut enfin désigné pour aller en Asie, *renforcer le bataillon militant des enfants de saint* François[a] *qui,*

a. Saint François, né à Assise, en Ombrie, en 1182, mort en 1226. Il créa son ordre appelé, d'après lui, franciscain, désigné sous le nom de frères mineurs, en 1208, à Portiuncula, près d'Assise ; son ordre fut approuvé en 1210 par Innocent III (Conti, pape de 1198 à 1216), et solennellement en 1215, au concile de Latran, où furent excommuniés les Vaudois et les Albigeois. Les franciscains prirent un grand développement sous l'impulsion du disciple immédiat de saint François d'Assise, saint Antoine de Padoue (né à Lisbonne en 1195, mort en 1231, fêté le 13 juin) et de saint Bonaventure, cardinal-évêque d'Al-

concurremment avec les disciples de saint Dominique[a] *et de* Nestorius, *répandaient le christianisme*[b] *jusqu'en* Chine.

*
* *

Le grand mouvement religieux en Asie *aux* XIII[e] *et* XIV[e] *siècles remonte au célèbre concile de* Lyon, *ouvert en 1245 par le pape* Innocent IV. *La lutte du pape contre l'empereur* Frédéric II, *ne faisait pas perdre de vue les intérêts majeurs de la chrétienté menacée par l'invasion mongole que la mort de* Djengis Khan (*18 août 1227*) *n'avait nullement arrêtée. L'empereur latin*, Baudouin II, *ainsi que les patriarches de* Constantinople *et d'*Antioche, *demandaient des secours. Il fallait user de diplomatie et faire servir la propagande évangélique aux intérêts aussi bien politiques que spirituels de l'Église. Le pape s'adressa aux deux grands ordres mendiants qui se partageaient la*

bano. Lorsque saint Antoine de Padoue fut provincial de Lombardie, de 1227 à 1230, il établit les premiers couvents de son ordre dans l'Istrie et le Frioul ; un grand relâchement s'étant produit plus tard, dans les règles de l'ordre, surtout en ce qui concernait la discipline et le vœu de pauvreté, amena une scission : les réformateurs s'appelèrent les *frères mineurs de l'observance*, les anciens moines sont désignés sous le nom de *frères mineurs conventuels*.

a. Saint Dominique, né en 1170, à Callahorra, dans la Nouvelle-Castille, fonda, en 1215, à Toulouse, l'ordre des frères prêcheurs, approuvé la même année par Innocent III ; il mourut en 1221, à Bologne.

b. Nestorius, patriarche de Constantinople, enseignait d'après Théodore de Mopsueste qu'il y avait en Jésus-Christ deux personnes distinctes : Dieu homme et homme-Dieu, et que la Vierge Marie était mère de Jésus-Christ et non Mère de Dieu. Au troisième concile œcuménique tenu à Éphèse en 431, sur la demande de saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, Nestorius fut déposé, après avoir vu ses erreurs condamnées : le titre de Mère de Dieu fut conservé à la Vierge Marie. Nestorius mourut dans la Thébaïde.

chrétienté et qui, malgré leur origine relativement récente, répandaient déjà au loin la gloire du nom chrétien. Dominicains et franciscains furent également employés par le pape comme légats apostoliques. Une première mission fut confiée au franciscain Jean du Plan de Carpin. Carpin *avait un double but à poursuivre, obtenir les bonnes grâces, sinon la conversion du grand Khan au christianisme, et travailler auprès du grand-duc de* Moscovie, *à réunir l'Église schismatique grecque à l'Église romaine. Il partit de* Lyon *le 16 avril 1245, accompagné du frère* Étienne, *de* Bohême, *et il prit en route le frère* Benoît, *de* Pologne. *Il traversa l'*Allemagne, *la* Bohême, *fit un séjour en* Pologne, *pour acheter des fourrures destinées au Khan, puis se rendit à* Moscou, *où il fut, d'ailleurs, bien reçu. Il alla après à* Kiev, *puis se rendit à la cour de* Batou, *petit-fils de* Djengis Khan, *qui, dans la répartition de l'empire mongol entre les quatre héritiers du grand conquérant, avait reçu le pays à l'Ouest de la* Caspienne *et campait sur la* Volga. *Il poursuivit son voyage jusqu'à la* Horde d'Or (Sira Ordou), *résidence de* Couyouk Khan, *à une demi journée de* Karakoroum. *C'est dans le cours de ce voyage que* Carpin *nous parle du célèbre prêtre* Jean. *Il était de retour à* Avignon *en 1247, où il rendait compte au pape de sa mission. Pour le récompenser de son zèle, on le nomma archevêque d'*Antivari *en* Albanie. Plan Carpin *fut remplacé sur son siège archiépiscopal par* Laurent de Portugal, *qui avait aussi été envoyé en mission en* Tartarie.

L'autre mission, composée de quatre dominicains, An-

selme de Lombardie, Simon de Saint-Quentin, Albéric *et* Alexandre *fut moins heureuse; elle se rendit auprès du général mongol* Baïdjou *en* Perse *où elle arriva en 1247; ils avaient été rejoints en route, à* Tiflis, *par* André de Lonjumel (Longjumeau) *et* Guichard de Crémone, *également dominicains. Cette mission fut congédiée par le général mongol le 25 juillet 1247 avec une lettre fort impertinente de* Baïdjou *au pape.*

Saint Louis, *étant à* Chypre *en 1248, y reçut deux envoyés plus ou moins accrédités par* Iltchigataï [a], *qui avait succédé à* Baïdjou *dans le commandement des troupes mongoles de* Perse. *Le roi de* France, *pour répondre à cette ambassade, envoya en retour trois dominicains : le même* André de Lonjumel *que nous avons vu déjà accompagner* Anselme *au camp de* Baïdjou, Jean de Carcassonne *et* Guillaume. *Ils partirent de* Nicosie (Chypre) *le 27 janvier 1248, furent bien reçus par l'impératrice régente, veuve du grand Khan* Couyouk (Gayouk) *qui était mort en avril 1248, à l'âge de quarante-trois ans, mais leur mission ne donna aucun résultat pratique. Ils étaient de retour en 1251, auprès de saint* Louis, *alors en* Palestine. *Cependant* Mangou *avait remplacé* Couyouk *comme grand Khan. Saint* Louis *qui n'avait pas perdu de vue ses relations avec les* Mongols, *dépêcha à* Mangou *les deux cordeliers* Guillaume de Rubrouck *et* Barthélemy de Crémone, *qui, partis de Constantinople le 7 mai 1253, se rendirent à la cour de* Batou *sur les*

a. Abel Rémusat, *Mém. sur les relations politiques des princes chrétiens*, pp. 44 et seq.

bords de la Volga, puis à la cour impériale, où ils furent reçus en audience solennelle par le grand Khan le 4 janvier 1254; ils accompagnèrent ensuite le grand Khan à la cour de Karakoroum, où ils résidèrent pendant cinq mois. Rubrouck quitta la Tartarie au mois de juin 1254 porteur d'une lettre de Mangou pour saint Louis, retourna chez Batou, et enfin (1255) à son couvent de Saint-Jean-d'Acre, où il écrivit le récit de son voyage, pour le roi de France rentré en Europe.

Cependant des bruits étranges couraient sur la religion des Mongols qui assistaient volontiers aux cérémonies religieuses des différents cultes, qu'ils fussent bouddhistes, chrétiens ou musulmans. En 1276, sous le pontificat de Jean XXI, on apprit par deux étrangers Jean et Jacques Vassali, que le cinquième grand Khan Koubilaï était chrétien. Koubilaï qui est le premier empereur mongol de Chine (dynastie des Youen) était extrêmement tolérant et accueillait volontiers les étrangers dans ses possessions et dans sa capitale Khân-bâliq; mais, en réalité, il avait un penchant non pour le christianisme, mais pour le bouddhisme. Cette croyance à la conversion du grand Khan ou tout au moins l'espérance de faire accepter le baptême à ce souverain puissant, détermina le successeur de Jean XXI, Nicolas III (1277-1280), à envoyer à Koubilaï des lettres portées par une mission composée des franciscains Gérard de Prato, Antoine de Parme, Jean de Sainte-Agathe, André de Florence et Matthieu d'Arezzo. Mais en réalité le fondateur de la mission de Chine fut Jean de Monte-Corvino, né dans le petit village de ce

nom, près de Salerne *en 1247.* Nicolas IV (*1288-1292*) *envoya en 1289 ce franciscain en* Chine *avec des lettres pour* Arghoun Khan, *en* Perse, *et* Koubilaï, *à* Khan-bâliq. *Nous apprenons par une lettre de* Monte-Corvino, *datée de cette ville en 1305* [a] *qu'il était resté seul au* Cathay *pendant onze ans; et que deux ans avant sa lettre, un frère* Arnold, *de* Cologne, *était venu le rejoindre; il serait donc arrivé en* Chine *en 1292, c'est-à-dire avant la mort de* Koubilaï. *Ces chiffres ne concordent pas tout à fait avec le reste de sa lettre, puisqu'il nous dit qu'il quitta Tauris en 1291, qu'il séjourna treize mois aux* Indes *dans l'église de* Saint-Thomas (Méliapour) *où il perdit son compagnon de voyage le dominicain* Nicolas de Pistoie. *Nous voyons dominicains et franciscains s'aider fraternellement dans leurs travaux et on remarquera dans le cours de cet ouvrage que c'est un dominicain,* Jourdain de Sévérac, *qui avant* Odoric, *a recueilli les ossements des quatre martyrs franciscains de la* Tana. *On voit par ces chiffres qu'il y a une petite erreur de date dans la lettre de* Monte-Corvino; *quoi qu'il en soit, le succès de sa mission avait été si grand qu'en 1307, le pape* Clément V *lui envoya sept frères mineurs, ayant rang d'évêques, qui devaient sacrer* Monte-Corvino *comme archevêque de* Khan-bâliq *et primat de tout l'*Extrême-Orient, *et être ses suffragants. Trois de ces missionnaires,* Nicolas de Bantra, Pietro de Castello *et* Andruzio d'Assise *moururent aux* Indes; *un*

a. Ep. « Data in civitate Cambaliech regni Catan, anno Domini MCCCV, die VIII mensis Januarii. » (Mosheim. app., pp. 114/117; *Bib. Sinica*, col. 936.)

quatrième, Guillaume de Villeneuve, *retourna en* Europe, *où il devint en 1325, évêque en* Corse *et mourut en 1331. Les trois derniers seuls,* André de Pérouse, Gérard *et* Peregrin *arrivèrent à* Peking, *en 1308, où ils consacrèrent en grande pompe* Monte-Corvino. *En 1312,* Clément V *envoya trois autres suffragants à l'archevêque de* Peking, *les frères* Thomas, Jérôme *et* Pierre de Florence. *Ce* Jérôme *fut nommé en 1320, évêque en* Crimée. *Un évêché fut créé dans le* Fou-kien, *à* Zaïtoûn, *dont le premier titulaire fut* Gérard, *qui étant mort en 1313, eut pour successeur désigné* André de Pérouse; *celui-ci refusa le poste qui fut donné à* Peregrin. *Ce dernier étant mort en 1322,* André de Pérouse, *qui résidait depuis quelque temps à* Zaïtoûn, *accepta enfin la nomination d'évêque*[a]. *Cependant les dominicains obtenaient également de grands succès, particulièrement chez les* Mongols *de* Perse, *et ils convertissaient en 1304 au catholicisme, le patriarche* Mar Jabalaha *qui écrivit la même année au pape* Benoît XI *une lettre pour faire sa soumission*[b]. *L'importance des missions de* Perse *détermina* Jean XXII *à créer le* 1er *mai 1318 un archevêché à* Sulthanyeh, *dont le premier titulaire fut* François de Pérouse *auquel on donna six suffragants :* Gérard de Calvi, Barthélemy de Podio, Bernardin de Plaisance, Bernard Moreti, Barthélemy Abaliati, *et* Guillaume Adam *qui remplaça* François de Pérouse *le 1er juin 1323.* Jourdain de

a. Ep. « Data in Cayton anno Domini MCCCXXVI, in mense Januarii. » (Mosheim, app., pp. 120/3; *Bib. Sinica*, col. 936.)

b. Mosheim, p. 92.

Sévérac *appartenait à cette mission et allait se rendre en* Chine *lorsqu'il fut nommé évêque de* Columbum.

En 1333, Monte-Corvino *mourait à* Khan-bâliq : *ce fut un Français, ancien professeur de théologie à la Faculté de* Paris, Nicolas, *qui le remplaça; il était arrivé en* Chine *avec vingt-six moines et six frères laïques. En novembre 1338,* Benoît XII *envoya en* Chine, *où ils arrivèrent en 1342, quatre franciscains :* Nicolas Bonnet, *professeur de théologie,* Nicolas de Molano, Jean de Florence, *et* Grégoire de Hongrie; Jean de Florence *revint à* Avignon *en 1353. De grands efforts avaient été faits aussi dans l'*Asie centrale; *une mission franciscaine fut établie dans le territoire d'*Ili, *et son chef,* Richard de Bourgogne, *nommé évêque d'*Ili-bâliq, *avait avec lui les moines* Pascal de Victoria [a], François d'Alexandrie, Raymond Ruffi, *et deux frères laïques :* Pierre Martel, *de* Narbonne, *et* Laurent *d'*Alexandrie. *Cette chrétienté fut détruite en 1342. Cependant le Saint-Siège pourvoyait avec ardeur aux besoins sans cesse renouvelés de la mission de* Peking. *En 1370* [b], Urbain V *envoyait de nouveaux missionnaires;* Guillaume de Prato, *professeur à l'Uni-*

a. Epistola « Data in Armalech, in festo sancti Laurentii, anno Domini MCCCXXXVIII in Imperio Medorum. » (Wadding, VII, pp. 256/7 ; Mosheim, app., pp. 193 et seq. ; *Bib. Sinica*, col. 942).

b. « En 1369, Urbain V envoyait comme archevêque de Pékin le P. Nicolas de Prato avec douze compagnons, qui furent suivis bientôt après de cinquante autres franciscains. En 1456, le siège de Pékin était occupé par un religieux franciscain, septième successeur de Jean de Mont-Corvin. Ces belles missions de la Chine, à peine interrompues par les bouleversements politiques, furent reprises en 1579 par le P. Pierre Alfaro, observant déchaussé de la province de Saint-Gabriel. » (T.-R.-P. Léon, *Auréole Séraphique*, I, p. 274, note). Cet auteur n'est pas toujours exact.

versité de Paris, *était nommé archevêque de* Peking. *Ces religieux furent bientôt suivis de soixante autres; en 1371,* François de Podio, *surnommé* Catalan, *fut envoyé en* Chine *comme légat apostolique avec douze compagnons, mais on n'entendit jamais plus parler d'eux. Aux* Mongols *tolérants, avait succédé la dynastie chinoise des* Ming *et les progrès du christianisme furent arrêtés pendant près de deux cents ans; la mission de* Zaïtoûn *et les autres chrétientés du* Fou-kien *et du* Tche-kiang *n'avaient pas plus que celles de* Khan-bâliq *et d'*Ili-bâliq, *échappé à la destruction; en 1362,* Jacques de Florence, *cinquième évêque de* Zaïtoûn, *probablement successeur de* Pierre de Florence, *fut massacré par les Chinois. Les franciscains observantins, avec le P.* Pedro d'Alfaro, *gardien des* Philippines, *de la province de* Saint-Joseph, *né à* Séville, *et les PP.* Jean-Baptiste *de* Pesaro *en* Italie, Sébastien *de* Saint-Francisque *et* Augustin *de* Tordesillas, *ne revisitèrent la* Chine *qu'en 1579. Mais à la vérité les missions catholiques de* Chine *ne reprirent de leur importance, pour mieux dire, ne furent définitivement établies que par les jésuites, successeurs de saint* François-Xavier *et particulièrement par le célèbre* Matteo Ricci, *à la fin du* *xvi*^{e} *siècle.*



Soit sur sa demande, soit sur le choix de ses supérieurs, Odoric *fut l'un des franciscains désignés pour se rendre en* Asie, *et contribuer aux succès obtenus par* Monte-Corvino

et ses collaborateurs. Odoric *eut pendant ses voyages, tout au moins, pendant une partie, comme compagnon, un frère irlandais,* Jacques, *qui lui survécut* [a].

*Il y avait alors deux routes pour se rendre dans l'*Asie orientale : *l'une, plus courte et moins sûre, par terre; l'autre, par terre et par mer, par la* Perse *et l'*Océan Indien, *plus longue, mais offrant plus de ressources avec de nombreuses et florissantes chrétientés sur le parcours.*

Odoric *partit de* Padoue *en avril 1318, et s'embarqua à* Constantinople, *à* Péra, *disent quelques textes, traversa la* mer Noire, *et arriva à* Trébizonde *qui était encore le siège d'un petit empire, fondé par* Alexis Comnène Ier [b], *et où régnait* Alexis II. *De* Trébizonde, *il suit la route d'*Arménie *par* Erzeroum *et le mont* Ararat *jusqu'à* Tauris, *en* Perse. *La route de* Perse *était alors prise de préférence à celle d'*Égypte, *grâce au contraste qu'offrait la tolérance des* Ilkhans *mongols avec les vexations des sultans mamelouks de l'*Égypte.

*Les sultans mamelouks, qui occupaient l'*Égypte *et qui par* Suez, *le* Caire *et* Alexandrie, *servaient d'intermédiaires entre les marchands musulmans qui leur apportaient les produits de l'*Inde, *de la* Chine, *de l'*Archipel Indien *et des* Moluques, *et les Vénitiens, les Génois, les*

a. « Die quinto Aprilis (1331) dedit de mandato D. Gastaldionis F. Jacobo de Ibernia socio B. F. Odorici amore Dei, & F. Odorici marchas duas denar. Aquil. » (Venni, p. 27.)

b. C'était un duché indépendant de l'empire latin de Constantinople, qu'avait fondé à Trébizonde, en 1204, Alexis Comnène ; ce petit État ne reçut le nom d'empire qu'en 1235, sous Jean Ier. Le dernier empereur de Trébizonde fut (1458) David Comnène. Voir p. 9 de notre volume.

*Catalans qui remportaient ces mêmes marchandises dans l'*Europe *et dans l'*Asie Mineure, *voyaient vers l'époque du passage d'*Odoric *une grande partie du trafic leur échapper. Lors de la mort de* Djengis-khan *le 18 août 1227, son empire fut divisé entre ses quatre fils; l'aîné* Djoutchi, *étant mort, fut remplacé dans la répartition par son fils* Batou, *qui occupa les pays à l'O. de la mer* Caspienne; *le second fils,* Djagataï, *eut l'*Asie centrale, *c'est-à-dire tout le pays qui s'étend depuis le* Lob-nor *jusqu'à* Boukhara; Ogotaï *eut l'*Asie orientale *composée principalement de la* Chine; *enfin* Touli *obtint le* Khoraçan *et l'*Asie *jusqu'à l'*Indus. *Le troisième fils de* Touli, Houlagou, *renversa définitivement en* Perse *le khalifat (1258) et fonda la dynastie des* Ilkhans *mongols de l'*Irân, *dont le dernier prince avant la période d'anarchie que termina l'envahissement de la* Perse *par* Tamerlan, *fut* Sultan Ala Eddin Abou Saïd, *fils de* Sultan Mohammed Khoudabendèh, *qui régnait justement lors du passage d'*Odoric. *Ces princes mongols étaient extrêmement libéraux, et nous avons encore les pièces qui témoignent des relations de deux d'entre eux,* Arghoun *et* Oeldjaïtou, *avec le roi de* France, Philippe le Bel. *C'est* Arghoun *qui construisit* Sulthanyeh, *achevée par* Oeldjaïtou, Sulthanyeh, *centre d'un grand commerce et résidence, l'année même du départ d'*Odoric *(1318), d'un archevêque catholique. L'importance de* Bagdad, *à la suite des guerres mongoles, avait singulièrement diminué, et* Tauris *était devenu le principal entrepôt de l'*Asie occidentale. *D'autre part, la route de* Perse *abrégeait singulièrement le*

parcours en mer pour certaines épices délicates; ainsi d'un côté, la bonne volonté des khans mongols, d'un autre une route plus courte, l'avantage d'échapper aux exigences des sultans mamelouks d'Égypte, enfin, les persécutions suscitées contre les chrétiens par Melik en Nassir Mohammed (1310-1341) qui éloignèrent les voyageurs et les pèlerins de contrées ravagées par la guerre et dans lesquelles leur sécurité était sans cesse menacée par le fanatisme des musulmans[a], faisaient prendre de préférence aux voyageurs venant d'Europe et se rendant aux Indes et en Extrême-Orient, la grande route de Tauris, Sulthanyeh, Yezd, Ormouz où l'on s'embarquait.

Odoric traverse la Perse, par la route ordinaire de Tauris, Sulthanyeh, Qaschân, Yezd, Persépolis, puis il fait un crochet par le Farsistan et le Khouzistan jusqu'en Chaldée, revient au golfe Persique et s'embarque à Ormouz pour les Indes. Après vingt-huit jours de traversée, il arrive aux Indes à Tana de Salsette, peu de temps après le martyre des quatre franciscains, Thomas de Tolentino[b], Jacques de Padoue, Pierre de Sienne et Démétrius de Tiflis. Ces religieux ayant été probablement martyrisés le 1er et le 3 avril 1321, cette indication nous donne donc une date de l'itinéraire. (Voir pp. 89 et seq.)

a. Ch. Schefer, *Voy. d'oultremer de Jean Thenaud*, Introd., p. IV.

b. Thomas de Tolentino paraît avoir visité la Chine antérieurement et être un des religieux envoyés à Monte-Corvino. Voir *supra*, p. XIX. Il est fêté le 9 avril. « En 1290, le général de l'ordre, Raymond Gaufredi, l'envoya comme missionnaire en Arménie... La mort glorieuse... eut lieu... le 9 avril 1322. » (T.-R. P. Léon, *Auréole Séraphique*, II, p. 57, 59). On sait que les dates des observantins et des conventuels ne concordent pas toujours.

Odoric *recueille les ossements de ses confrères et les transporte en* Chine *à* Zaitoûn. Odoric *constate qu'à* Tana *il y a « XV manières de chrétiens mécréants, schismatiques, nestoriens ». C'était un gros crève-cœur pour notre excellent moine de rencontrer partout sa religion enseignée par des gens condamnés par l'Église; cependant schismatiques et orthodoxes paraissaient fréquemment faire bon ménage, car c'était justement chez un nestorien qu'étaient logés à* Tana Thomas de Tolentino *et ses compagnons.*

Sur toute sa route, Odoric *trouve sa doctrine enseignée, mais sous forme d'hérésie nestorienne, qui fait la plus sérieuse concurrence à la doctrine de l'Église romaine. Après la condamnation de* Nestorius *au concile d'*Éphèse *(431), les disciples du fameux patriarche de* Constantinople *se répandirent en* Perse, *et de là, dans l'*Asie *entière; ils arrivèrent en* Chine *au* VIIIe *siècle, sous la dynastie des* Tang, *et il nous reste de cette époque, la fameuse inscription en chinois et en estranghelo de l'année 781, découverte en 1625, à* Si-ngan-fou, *capitale du* Chen-si[a], *sans compter de nombreux vestiges dans les autres parties de la* Chine[b]. *A l'époque des* Mongols, *les nestoriens avaient deux évêchés en* Chine, *l'un à* Khan-bâliq, *l'autre dans le* Tangout[c], *qu'*Odoric *a traversé. Ces nestoriens chinois ou plutôt tartares fournirent même à* Bagdad, *sous le nom de* Mar

a. Voir dans ma *Bibliotheca sinica*, col. 325-329, la liste des publications relatives à cette fameuse inscription.

b. Traces of Christianity in Mongolia and China in the XIII*th Century*. Drawn from Chinese sources by Archimandrite Palladius (*Chinese Recorder*, VI, 1875, pp. 104/113.)

c. Voir la liste d'Amrou dans Assemani, *Bib. Or.*, p. 458. 12 *Metropolita Sinarum*... 24 *Metropolita Tanchet*.

Jabalaha II[a], *un patriarche pendant trente-sept ans, qui malgré son ignorance de la langue syriaque, fut nommé en remplacement de* Denha. *Ce choix avait d'ailleurs été dicté aux* Mongols *de* Perse, *par la considération et la grande influence dont jouissaient auprès d'eux les* Mongols *de* Chine[b] : *nous voyons en effet plus loin que le chef des* Mongols, *le* Grand Khan, *était l'empereur de la* Chine, *le pouvoir suprême étant passé de la famille d'*Ogotaï *dans celle de* Touli.

*Lorsqu'*Odoric *arriva aux* Indes, *il y avait grande lutte dans la presqu'île pour la prépondérance religieuse, partant pour la prépondérance politique. Le brahmanisme avait chassé devant lui le bouddhisme; le christianisme, sous forme nestorienne, faisait de nombreux prosélytes sur le littoral indien, et particulièrement sur la côte de* Malabar. *L'islam, de bonne heure, avait cherché à s'implanter dans la presqu'île hindoustane et dès le milieu du* VIIe *siècle et le commencement du* VIIIe *siècle, le croissant avait fait son apparition soit par mer, du côté de* Bombay, *soit par terre, vers l'*Indus. *A la dynastie de* Mahmoud *de* Ghazni (*XI-XIIe siècles*) *avaient succédé différentes dynasties musulmanes, et quand* Odoric *débarqua aux* Indes, *c'était la cinquième dynastie mahométane qui cherchait à imposer son*

a. « Jaballaha ex genere Turcorum in regione الخطا Catajae natus, metropolita تنكت Tanchet, octavo post Denhae obitum mense operâ Asuti Amerae jussuque Abakae Tartarorum Regis in Patriarcham inauguratus est die Dominica Octobris, cujus Antiphona, *ingrediamur in confessione*, anno Graecorum 1593. (Assemani, *Bib. Or.*, II, p. 456.)

b. Cf. l'article intéressant de M. Rubens Duval dans le *Journal asiatique* d'avril-mai-juin 1889, pp. 313/354 : *Le Patriarche Mar Jabalaha II et les princes mongols de l'Adherbaidjan.*

*joug sur le nord de l'*Hindoustan. *La dynastie de* Tughlak *qui dura de 1320 à 1414, avait pour fondateur un ancien esclave d'origine turque, devenu gouverneur du* Punjab, Ghiyâs-ud-dîn Tughlak, *qui régna jusqu'en 1324, et qui était le potentat musulman dont les agents firent martyriser les franciscains à* Tana *de* Salsette.

Odoric *parcourt ensuite la côte de* Malabar, *décrit la manière de récolter le poivre, visite* Fandaraïna, Cranganore, Coulam, *remonte la côte de* Coromandel, *s'arrête à* Mêliapour *au tombeau de saint* Thomas, *à* Ceylan, *se rend à* Sumatra *dont il visite quelques royaumes, puis à* Java, *touche au S. de* Bornéo *à* Bandjermasin, *de là, se rend au royaume de* Tchampa *et arrive enfin en* Chine, *à* Canton. *Il visite successivement les ports du* Fou-kien, *entre autres* Zaitoûn, *et du* Tche-kiang, *où il arrive à la capitale,* Hang-tcheou, *la* Quinsay *de* Marco Polo; *de là, il se dirige dans l'intérieur, visite* Nan-king, *puis* Yang-tcheou *et se rend par la voie du Grand Canal par* Lin-tsing *et* Tsi-ning *jusqu'à* Khan-bâliq, *la capitale du Grand Khan.* Monte-Corvino *était encore archevêque de cette ville;* Odoric *y séjourna trois ans; il nous décrit la résidence d'été du Grand Khan, la manière de voyager de ce prince, les postes, les chasses, etc., et comme les* Mongols *étaient gens fort tolérants, il voyait à leur cour aussi bien des bouddhistes que des musulmans, des nestoriens que des catholiques.*

La dynastie mongole, dite des Youen, *qui s'était établie en* Chine, *au nord, aux dépens des* Tartares Kin, *et, au sud, de la dynastie chinoise des* Soung, *qui régnait à* Hang-

tcheou, *avait eu pour véritable fondateur le cinquième Grand Khan* Koubilaï, *fils de* Touli, *petit-fils de* Djengis, *et frère de* Mangou. *Les quatre premiers Grands Khans,* Djengis (*1206*), Ogotaï (*1229*), Couyouk (*1246*), *et* Mangou (*1251*) *sont considérés comme les ancêtres de la dynastie chinoise des* Youen*; ils ne portent pas de noms de règne* (nien-hao) *et ont les noms de temple* (miao-hao) *de* Tai-tsou, Tai-tsoung, Ting-tsoung, Hien-tsoung. Koubilaï *eut lui-même comme noms de règne* (nien-hao) Tchoung-toung (*1260*) *et* Tche-youen (*1264*) *et comme nom dynastique* Chi-tsou. *Il eut pour successeurs* Tcheng-tsoung (*1295*), Wou-tsoung (*1308*), Jen-tsoung (*1312*), Ying-tsoung (*1321*), Tai Ting-ti (*1324*), *à l'époque duquel* Odoric *visita* Khan-bâliq, Ming-tsoung (*1329*), Wen-ti (*1330*), Chouen-ti (*1333*). *La faiblesse de ces derniers Khans permit aux* Chinois *de les chasser jusqu'en* Tartarie *et leur chef, montant sur le trône sous le nom de* Houng-wou (*1368*), *donna à sa dynastie le nom de* Ming. *C'est de cette époque que date la décadence des missions chrétiennes et du commerce européen dans l'*Extrême-Orient, *car aux* XIII*e et* XIV*e siècles, on rencontrait dans ces parties de l'*Asie, *non seulement des missionnaires portant la parole du* Christ, *mais encore les ambassadeurs du pape et du roi de* France, *comme* Guillaume de Rubrouck, *le connétable d'*Arménie, Sempad, *qui visita* Couyouk Khan *en 1246*, Hétoum Ier, *roi de la* Petite-Arménie, *qui se rendit auprès de* Batou *et de* Mangou *en 1254 et 1255*, *des* Arabes *comme le Ma-*

ghrébin Ibn Batoutah, *au* XIV*e siècle, et aussi des négociants vénitiens et génois comme les* Polo, *dont le plus illustre,* Marco, *revint en* Europe *en 1295, rapportant la plus intéressante relation du moyen âge,* Pierre de Lucalongo, *compagnon de* Monte-Corvino[a], *aux frais duquel un terrain fut acheté à* Peking *pour construire une église chrétienne*[b] (*1305*), Andalo de Savignone (*1338*).

Odoric *revient en* Europe, *par le* Chan-si, *le* Chen-si, *le* Se-tchouan *et le* Tibet, *et il est le premier Européen qui nous parle de* Lhassa; *le reste de son voyage n'est nullement indiqué, mais nous pouvons supposer, avec de grandes chances d'exactitude, qu'il passa par le* Badakchan, *le* Khoraçan, Tauris, *et enfin l'*Arménie. *Il était de retour en 1330.*

Ainsi donc nous n'avons que deux dates sûres[c] *pour cet itinéraire, celle du départ* (*1318*), *et celle du retour* (*1330*). *Nous savons également qu'*Odoric *a séjourné trois ans à* Khan-bâliq *et nous pouvons supposer qu'il est passé en 1321 à* Tana *de* Salsette. *C'est donc un voyage de douze ans*[d]; *tout le reste n'est qu'hypothèses, qu'aucun fait ne vient justifier.*

*
* *

a. Depuis Tauris (1291).

b. « In isto autem anno Domini MCCCV, ego incepi alium locum nouum coram ostio Domini Chamis, et inter curiam et locum nostrum via sola est, distans per iactum lapidis a porta Domini Chamis. Dominus *Petrvs de Lvcalongo* fidelis Christianus et magnus mercator, qui fuit socius meus de Thaurisio, ipse emit terram pro loco quem dixi, et dedit mihi pro amore Dei. » (Let. de Monte-Corvino, Mosheim, *Hist. Tart. Eccl.*, pp. 118/119.)

c. D'Avezac, *Plan Carpin*, dit, p. 417, qu'Odoric est arrivé à Trébizonde en 1317 et à Tana en 1322, mais sans fournir de preuves de ce qu'il avance. Voir nos pages 6, 89 à 91.

d. Plusieurs des historiens d'Odoric, même le P. da Civezza, se

Rentré en Italie, Odoric, *sur les instructions de son supérieur, le frère* Guidotto, *ministre de la province de* Saint-Antoine, *dans la* Marche Trévisane, *dicta au mois de mai 1330, dans le couvent de son ordre, à* Padoue, *le récit de ses voyages au frère* Guillaume de Solagna. *En revenant de ses missions,* Odoric *avait retrouvé le même patriarche d'*Aquilée, *le Milanais* Pagano della Torre *et le même pape à* Avignon, Jean XXII, *qui, chose curieuse, tous les deux entrés en fonctions en 1316, moururent la même année, 1334*[a]. *L'Église ressentait alors le contre-coup des luttes de la papauté contre l'Empire; le Saint-Siège trouva deux des principaux membres de la congrégation de* Saint-François *parmi ses adversaires; à* Jean XXII, *qui lui était hostile,* Louis de Bavière, *opposa, le 12 mai 1328,* Pierre de Corbara[b], *qui figure comme antipape, sous le nom de* Nicolas V. *Le général des franciscains,* Michel de Cesana[c], *de la province de* Bologne, *avait pris le*

copiant les uns les autres, donnent à ce voyage une durée de seize ans.

« Illinc ad regnum Thibech fertilissimum processit, ex quo postremo rediit in Europam post annorum sexdecim continuam peregrinationem, disseminato ubique Evangelii semente, et sacro baptismate intinctis ultra viginti millia Paganis, Sarracenis, aliisque infidelibus. » (Wadding, *l. c.*, p. 123.)

« Il est très difficile de suivre Odoric dans cette partie de son voyage, et plus encore de déterminer la route qu'il suivit pour revenir en Europe, où il reparut après *seize ans* d'absence, vers 1330. » (*Biog. universelle.*) — Mosheim, *Hist. Tart. Eccl.*, p. 100, arrive au chiffre 16 en plaçant le départ à 1314 : « Anno CIↃCCCXIIII, Odoricus de Portu Naonis, quae urbs est Fori Julii, Franciscanus in Tartariam Indiamque est profectus, et in civitate Cambalu aliquot annis est commoratus, unde anno CIↃCCCXXX redux factus, iter suum memoriae mandavit. »

a. Jean XXII, successeur de Clément V, élu pape le 7 août 1316, mort le 4 décembre 1334.

b. Pierre Rainalluci, né à Corbara, dans les Abruzzes, dit Pierre de Corbière, franciscain, mort à Avignon, octobre 1336.

c. Élu par le chapitre général à Naples, à la Pentecôte (1316).



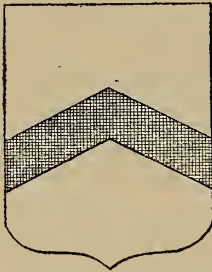
ABSIDE ET CLOITRE DE LA BASILIQUE DE SAINT-ANTOINE,
A PADOUE

parti de Louis de Bavière, *et comme le dit* Marco da Lisbona[a], *fit beaucoup de mal à l'Église. Enfin*, Pierre de Corbara *fit sa soumission au pape, et après une abjuration solennelle à* Pise, *il se rendit par* Nice *à* Avignon, *où, revêtu de la simple robe de franciscain, il fit au mois d'août 1330, amende honorable publique, suivie le 6 septembre d'une confession générale faite par le pénitent dans un consistoire secret, qui lui valut enfin l'absolution de* Jean XXII. *C'est alors qu'*Odoric *put songer à se rendre auprès du Saint-Père pour lui faire le récit de ses voyages, lui demander son aide, et l'envoi de cinquante*[b] *nouveaux missionnaires dans l'*Extrême-Orient. *Arrivé près de* Pise, *saint* François[c], *sous la forme d'un vieillard, revêtu de l'habit de son ordre, apparut à* Odoric *et lui ordonna de retourner sur ses pas, car il devait mourir dix jours plus tard.*

En conséquence, Odoric *rebroussa chemin et retourna à son couvent d'*Udine, *où il mourut, âgé d'environ quarante-cinq ans, le 14 janvier 1331, à neuf heures*[d] *du matin selon les uns, à trois heures*[e] *selon les autres.* Wadding *raconte qu'il avait annoncé à son confesseur que le Seigneur lui avait pardonné ses péchés, et qu'il mourut paisiblement après avoir reçu l'Extrême-Onction.*

a. Pt. II, lib. VIII, p. 453.
b. Voir plus loin, p. 512, l'extrait du ms. Farsetti.
c. « Quiui gli apparue il Padre S. Frãcesco circondato da lucidissimo splendore... » (M. da Lisbona, p. 463.)
d. « Hoc anno die XIV. Januarii Feria II. circa horam *nonam* beatus Odericus Provinciae sancti Antonii ex portu Naono oppido Fori-Julii oriundus, obiit in civitate Utinensi. » (Wadding, VII, p. 123.)
e. « Dal mondo si rendè a Dio in età di circa quarantacinque anni, l'anno mentovato 1331, il giorno dopo l'Ottava dell' Epifania, che fu il *Lunedì* XIV. Gennajo, all'ora di *Terza*, come racconta Fra Marco nelle Cronache; ovvero, come altri vogliono, all'ora di Nona. » (Liruti, I, p. 283.)

*Les confrères d'*Odoric *se préparaient à l'enterrer après vêpres le jour même de sa mort* [a] *avec l'humilité ordinaire de leur ordre lorsque le Gastald* [b] *d'*Udine, *le Milanais* Conrad Bernardiggi, *intervint, ne voulant pas qu'un homme aussi éminent par ses vertus fût inhumé sans pompe; il fit retarder la cérémonie jusqu'au lendemain, 15 janvier. Toute la ville assistait aux funérailles solennelles faites à l'humble franciscain* (1). *C'était à qui toucherait ses pieds, ses mains, sa barbe, ou ses vêtements. Quelques jours après la mort d'*Odoric, *le patriarche d'*Aquilée, Pagano della Torre, *à la demande générale, fit déterrer* Odoric, *pour l'exposer*



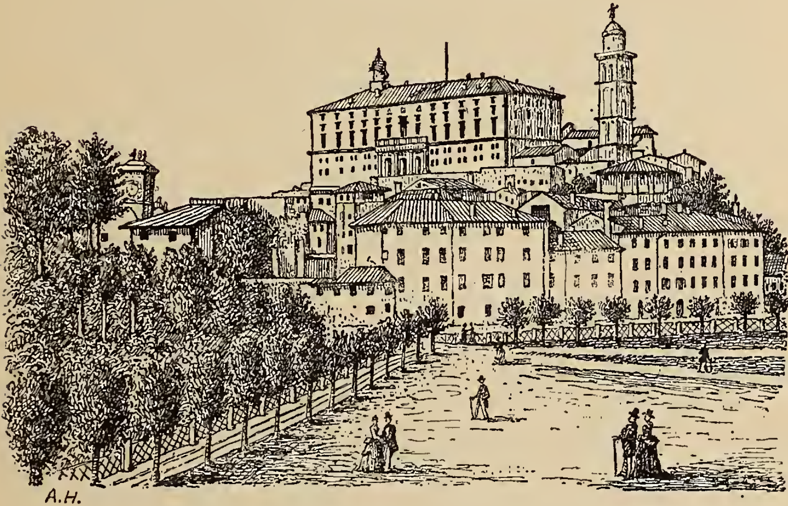
Armes d'Udine.

a. « In civitate Utinensi decubuit, ibique, quem diximus, ad Ministri praeceptum librum dictavit. Cum vero infirmitate gravaretur, et post generalem peccatorum confessionem absolveretur a sacerdote, dixit : *Utere, reverende Pater, potestate tibi tradita, quantumvis mihi Dominus nunc significaverit, se condonasse omnia mea peccata, attamen tamquam humilis filius libenter me subjicio clavibus Ecclesiae.* Paulo post accepta sacra Synaxi, et extrema unctione, placide obdormivit in Domino.

« *Ipso eodem die*, quo obiisse supra monuimus, voluerunt Fratres post *Vesperas* corpus ejus sepelire, sed impediit Castaldus Rector civitatis, fratris Oderici carus amicus, dicens : *Non expedit ut tantus vir statim absque honore tradatur sepulturae : expectate usque in crastinum, et ego cum universis urbis proceribus conveniemus, ut honorifice funus peragatur.* Annuerunt Fratres et exequias die sequenti solemniter celebrarunt, posito cadavere pretioso in loculo in omnium conspectu. Accedebat universus populus, osculabatur manus et pedes, et vestimenta decerpebat. » (Wadding, *l. c.*, p. 124.)

b. Préfet. « GASTALDUS, *Castaldus*, *Gastaldio*, *Gastaldius*, *Gastaldeus*. Sic appellabant Longobardi locorum, praediorum, ac villarum praefectos, rerum dominicarum actores, procuratores, administratores, villicos... Sed praesertim ita appellatos constat regionum et urbium Praefectos. Hinc *Gastaldus Tuscanensis*, apud Anastasium in Vitis PP..... (Du Cange, *Glossarium*, s. v.). S'est conservé en italien sous la forme CASTALDO. *Quegli che ha cura e soprantendenza ai negozii, o alle possessioni altrui, che in oggi dicesi* Maestro di casa *o* Fattore. (N. Tommaseo e B. Bellini, *Dizionario della Lingua italiana*, Torino, I, Pt. II, 1865, p. 1282.)

à nouveau à la vénération de tous. On trouva le corps dans un magnifique état de conservation, comme s'il était encore en vie, et le patriarche ne pouvant retenir ses larmes rendit hommage au bienheureux [a].



Udine, château vu de la place Ricasoli.

*Les franciscains et la ville d'*Udine *ne pouvaient laisser sans monument un homme aussi illustre. De nombreux miracles ne tardèrent pas à faire de la sépulture d'*Odoric

a. « Post multos dies Patriarcha desiderabat videre, quo in statu esset sanctum cadaver, vocatisque rectore et consulibus civitatis, ac Conventus Guardiano, qui tres capsulae claves habebant, fecit exhumari. Extractum ex arca corpus repositum fuit super altare, suavissimum emittens odorem, adeoque mollia, tractabilia et candida erant universa membra, ut viventi potius, quam mortuo simile videretur, ac color ruborque faciei vegetior et pulchrior tunc fuisset, quam dum viveret. Non potuit Patriarcha se a lacrymis continere, extraxitque annulum e digito suo et posuit

un lieu de pèlerinage. On en décrit soixante-dix[a], *parmi lesquels la résurrection d'un mort*[b].

*En 1332, une année après la mort d'*Odoric, Filippo de' Santi, *de* Venise, *termina le tombeau de notre voyageur, et vers le milieu du mois de mai, le patriarche d'*Aquilée, Pagano della Torre, *célébra solennellement la translation du corps du bienheureux et choisit le second dimanche de janvier pour sa fête annuelle. Le monument placé dans la chapelle construite alors en l'honneur de saint* Louis, *évêque de* Toulouse, *se composait d'un sarcophage rectangulaire de marbre et d'albâtre porté sur quatre colonnes cylindriques de marbre blanc.* Venni, *pp. 28/9, à qui nous empruntons ces détails, donne une planche représentant les faces antérieure et postérieure de ce monument. Nous les reproduisons*

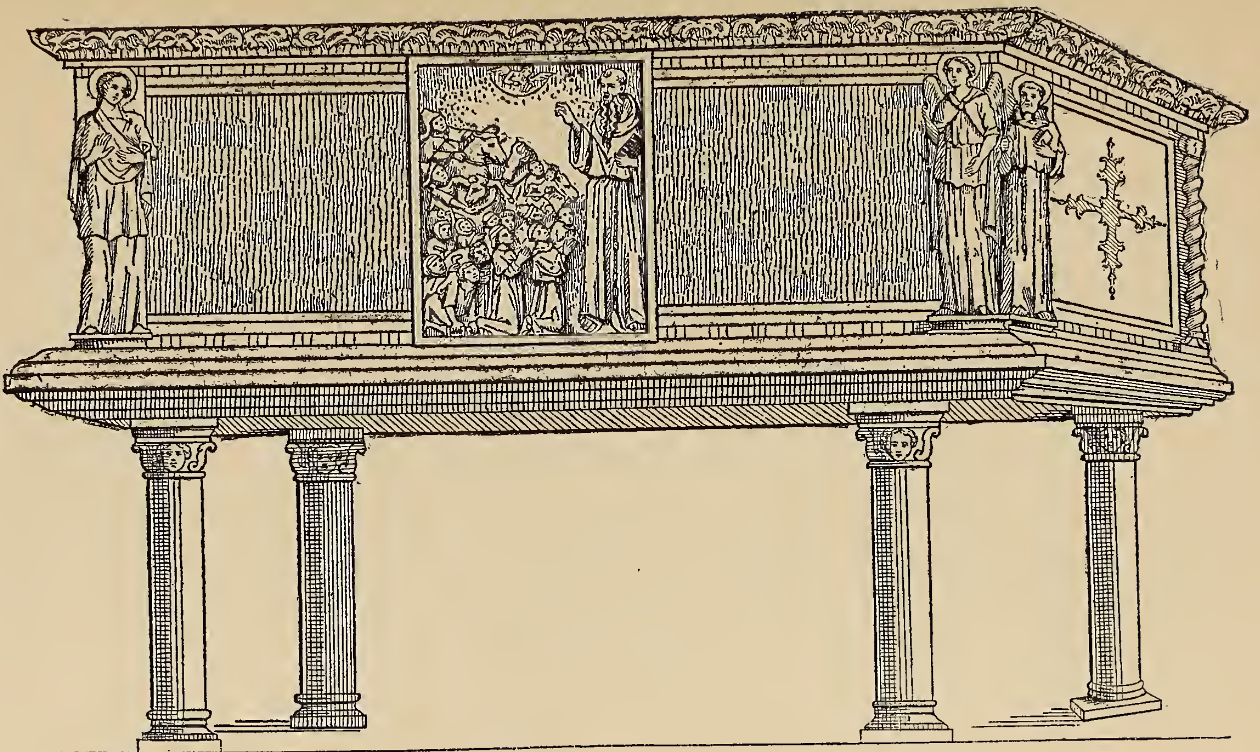
in indice beati Oderici, exhibita prius flexis genibus reverentia, universaque familia devotis precibus se ejus meritis et intercessioni commendavit. Extruxit ei confestim nobile sepulcrum, speciosam et nobilem aram erexit, atque sacellum picturis et multo cohonestavit ornatu et atque hinc judico sumpsisse fundamentum Pisanum, ut minus proprie diceret, eum in Patriarchatu Aquilejensi esse canonizatum. » (Wadding, p. 125.)

a. « Curam imposuit Meliorantio Canonico Utinensi, et Maphaeo Cassino ut sancti Viri miracula diligenter perquirerent, qui *septuaginta* authentica conscripserunt, et Guidoni Candido episcopo Utinensi remiserunt, ut eumdem inter sanctos annumerari diligenter et efficaciter curaret in curia Romana. » (Wadding, p. 125.)

« Raccolte del Canonico d'Udine, et Notajo celebre di quel tempo Melioranzia di Tiene, da Maffeo Cassino, e da Uccello de Uccellis Notaj Udinesi. » (Liruti, p. 285.)

Voir plus loin, le ms. d'Assise.

b. « Il giorno seguente, vi fu portata sopra vn carro vna Donna Padouana, che per difetto d'vn parto, era andata dieci anni china con la faccia verso terra, sostentandosi con un bastone, visitò tre giorni il sepolcro del Santo, il terzo giorno restò miracolosamente sana, rendendo gratie a Dio, e al suo Santo di tãto beneficio, e lasciatoui il bordone, col quale si sostentaua, tornò allegra, e consolata alla sua casa. Questo seruo di Dio risuscitò un Frate Minore già sepellito, a le preghiere d'vna sua sorella; il miracolo vide F. Honorio Ministro Generale, e suoi compagni, che tutti l'affermarono. Celebrasi per la frequenza de' miracoli, di questo Beato Santo la sua festa nella Diocesi del Patriarca d'Aquileia. » (M. da Lisbona, *Cron.*, *l. c.*, p. 465.)



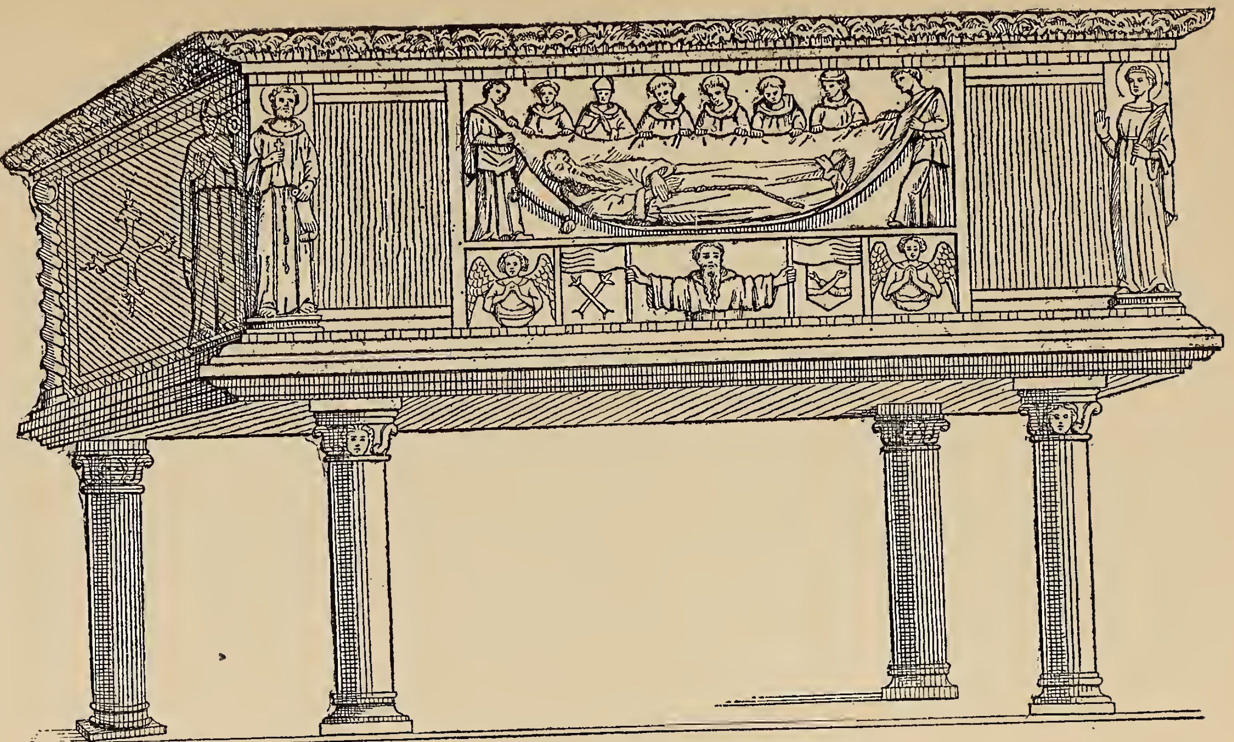
Face antérieure de l'ancien tombeau d'Odoric.

après avoir fait rectifier d'après les originaux quelques inexactitudes dans les figures de Venni.

Aux angles de la face antérieure, on voyait à gauche la Vierge, et à droite l'ange Gabriel (Annonciation); à côté de l'ange, un martyr dans sa robe longue de moine franciscain, peut-être le bienheureux Thomas de Tolentino (Tommaso da Tolentino). *Au milieu de cette face, une pierre de marbre représentant* Odoric *prêchant aux infidèles; elle sert de frontispice à notre ouvrage; et notre planche a été faite d'après une photographie prise pour nous sur l'original à* Udine*; elle est donc plus exacte que la gravure sur bois qui orne le vol. I du* Cathay *de* Yule. *De chaque côté de cette pierre, des plaques d'albâtre.*

Aux angles de la face postérieure, à gauche S. François *ayant à côté de lui S.* Louis, *évêque de* Toulouse[a], *à droite une martyre; au milieu de la face, une grande pierre représentant l'ensevelissement d'*Odoric : *le bienheureux dans la robe de son ordre est étendu dans un linceul porté aux deux extrémités par deux anges; à côté six personnages faisant fond, tiennent le bord du linceul, leur tête et une partie du corps émergeant au-dessus du drap mortuaire; ces personnages étaient, suivant* Venni, *le second à gauche le patriarche* Pagano, *le dernier à droite le gastald ou magistrat d'*Udine, *les quatre autres des moines; au-dessous de la scène principale, la pierre est divisée verticalement en trois compartiments, ceux de gauche et de droite renfermant*

a. Saint Louis, évêque de Toulouse, né en 1275 à Brignoles, en Provence, fils de Charles II, roi de Sicile et de Jérusalem; mort en 1297; il avait prononcé ses vœux chez les franciscains.



Face postérieure de l'ancien tombeau d'Odoric.

des anges les mains jointes, celui du milieu Odoric *tenant un drapeau dans chaque main étendue; de chaque côté de la pierre principale des plaques de marbre blanc uni. Les extrémités du sarcophage étaient fermées par des plaques de grès veiné d'azur* (2)[a].

Ce pauvre Odoric *n'avait pas, à sa mort, terminé ses nombreuses pérégrinations. En 1416, on voulut s'assurer de la présence de son corps dans le tombeau*[b].

Dans le courant du XVIIIe siècle, l'église de Saint-François *à* Udine, *ayant été restaurée et embellie, une nouvelle chapelle fut construite avec un autel de marbre en l'honneur d'*Odoric; *le 27 février 1735, qui tombait le second dimanche de Carême, le patriarche d'*Aquilée, Daniel Delfino, *depuis cardinal et archevêque d'*Udine, *opéra une seconde translation du corps du bienheureux.* (Venni, *p.* 29).

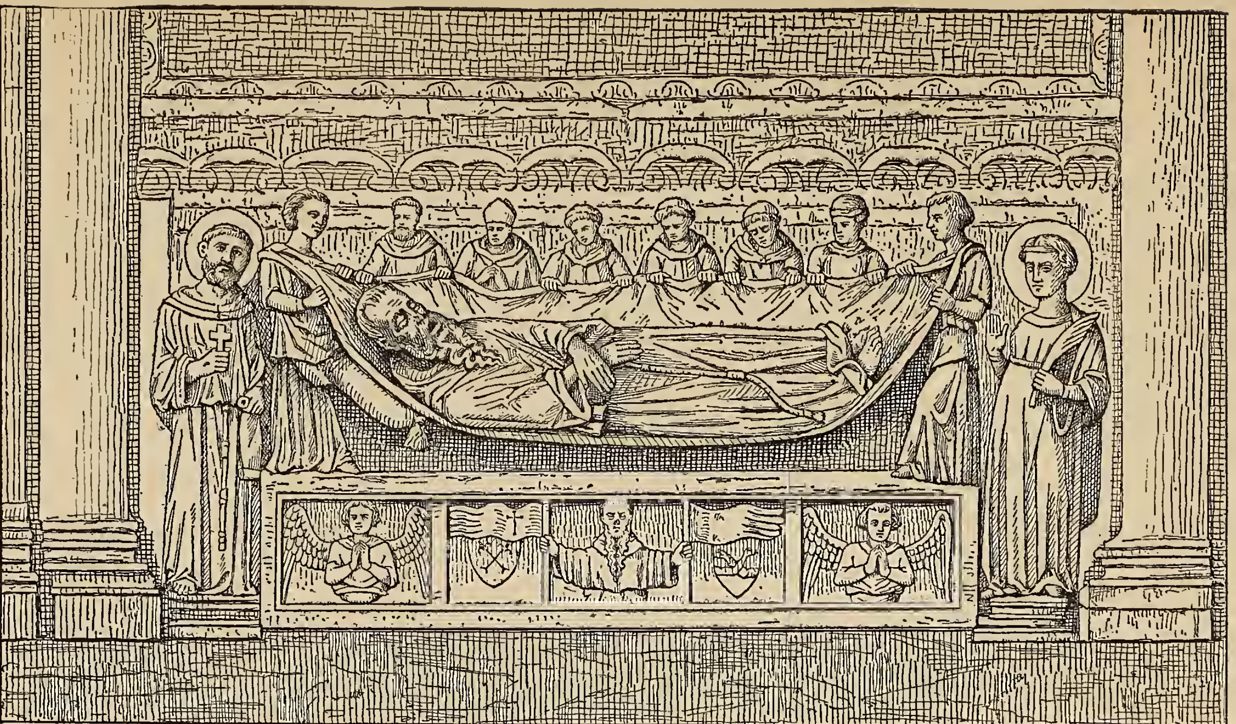
Le 4 décembre 1749, son procès de béatification ayant été introduit, les médecins se livrèrent à un examen du corps qu'ils trouvèrent en bon état [c].

a. Les photographies, au nombre de trois, du tombeau d'Odoric, à Udine, ont été exécutées pour moi en 1881 par M. S. Brusadini, de la maison A. Sorgato, de Venise, et j'en possède les négatifs.

b. « Anno Domini 1416 die sabati VI mensis Junii. Camerarius Comunis Terre Utini expendidit de mandato regiminis dicte Terre, pro faciendo aperiri Archam Beati Odorici ut videretur si eius corpus fuisset sublatum : et primum pro faciendo fieri armaturam lignorum super qua stabatur et pro displombando Archam et pro levando lastram superiorem et pro faciendo replombari ipsam Archam et eam murari quos dedi tribus magistris qui laboraverunt circha predicta una die pro eorum premio in ratione pro singulo ipsorum magistrorum soldos XXII. » (*Ex quaterno Camerariorum in Tabulario Municipali Civit. Utini ad annum.*)

Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. le Dr Joppi.

c. « Il 4 decembre 1749, avendosi ad introdurre la causa per la canonizzazione, fu fatta la ricognizione medica, deposta con giuramento da due medici e tre chirurghi a ciò deputati. Il corpo fu trovato unito nei



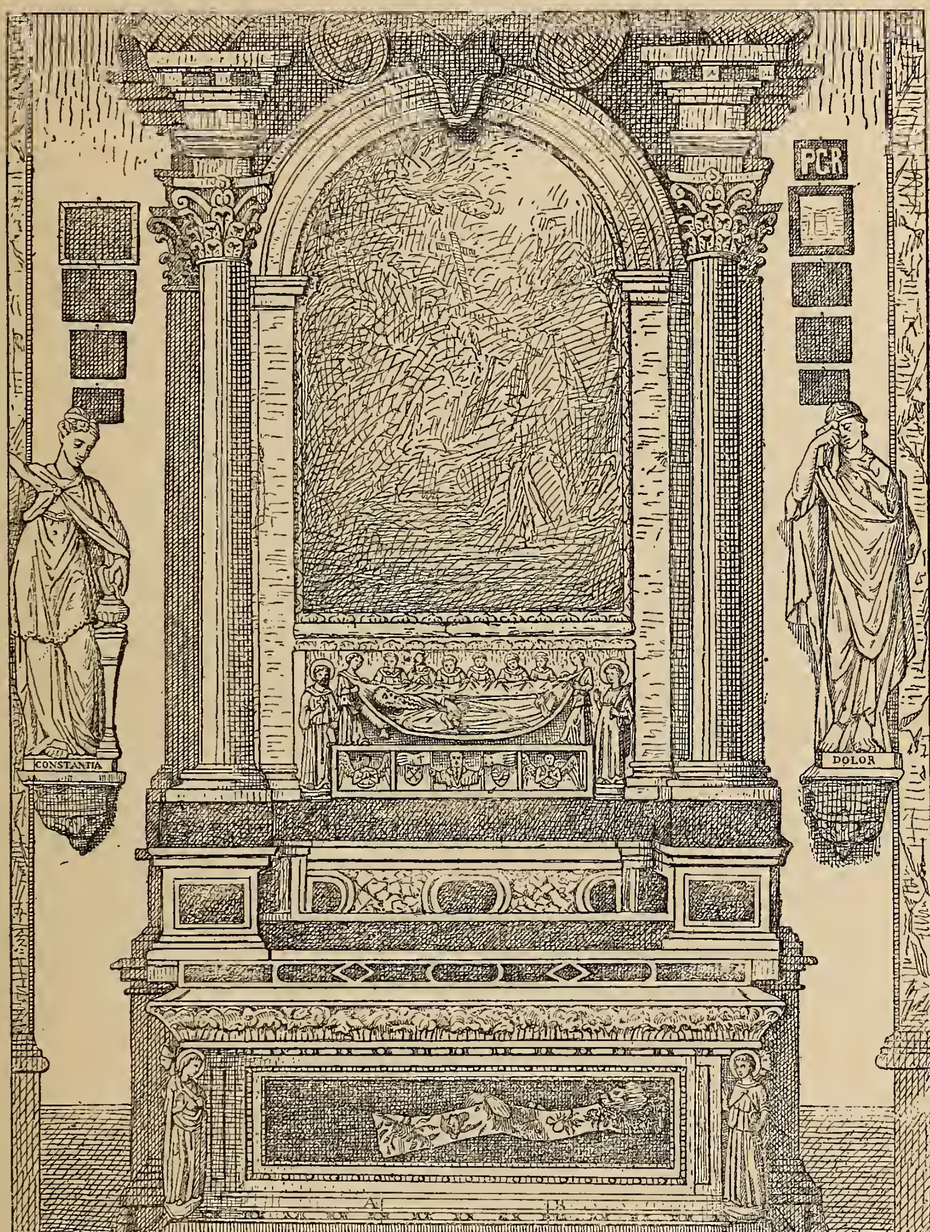
Ensevelissement d'Odoric, d'après le marbre d'Udine.

*Ce n'était pas la fin des déplacements d'*Odoric. *En 1771, les frères mineurs passant à l'église des Carmélites, transportèrent avec eux le corps d'*Odoric *qui a enfin trouvé le repos depuis cette époque.*

Je crois être le seul auteur traitant des voyageurs à l'époque du moyen âge qui aie vu les restes de celui dont il avait à décrire les faits et gestes.

J'ai vu Odoric *le samedi 1er octobre 1881. Il est enterré à* Udine *dans la* Chiesa del Carmine e San Pietro (*église des Carmélites*), 49, Via Aquilea, *mais on entre au n° 51; on suit le cloître et on pénètre dans l'église par la première porte.* Odoric *est enseveli sous le deuxième autel à gauche en entrant par la porte principale de l'église; deux marches de marbre conduisent à l'autel, formé en partie de l'ancien monument d'*Odoric *à l'hôpital; comme on le verra par la figure annexée, la plinthe, sauf la partie marquée A. B., qui est moderne, l'encadrement et la table portés par quatre colonnes et les deux anges de l'ancien tombeau forment la partie principale du tombeau actuel appuyé contre le mur; les deux côtés sont fermés par des plaques d'albâtre; la face antérieure est formée par une glace à travers laquelle on voit le corps du bienheureux. Il est vêtu d'une robe brune, l'étole brodée retombe sur la poitrine sur laquelle sont croisées les mains gantées de blanc; l'une des mains tient un goupillon; le crâne est entouré d'une gaze*

suoi legamenti, incorrotto ed intero, mancante solo dei piedi, disseccata la pelle, i denti fermi nelle gengive, le mani intatte. Dichiararono ed attestarono concordi l'incorruzione non essere derivata da alcuna sostanza balsamica o medicamentosa, ma essere un fatto singolare. » (G. del Negro, p. 14.)



Tombeau actuel d'Odoric, à Udine.

à travers laquelle on aperçoit les cavités des yeux et du nez, et couvert d'une calotte richement brodée; le corps repose sur un matelas de velours rouge garni de rubans d'or et la tête est appuyée sur un coussin semblable. En temps ordinaire, la glace est recouverte d'une planche de bois peint en blanc avec des ornements dorés qui sert de retable et est fermée par deux serrures.

Au-dessus de l'autel, une figure de Santa Lucia[a] *en bois doré, dans une niche vitrée, cachant en partie le grand bas-relief de l'ancien monument qui représente l'ensevelissement d'*Odoric *et qui occupe actuellement la largeur de l'autel. Au-dessus de ce bas-relief, un tableau représentant* Odoric *prêchant aux infidèles. L'autel est encadré de deux colonnes de marbre dans le goût du* XVIII[e] *siècle; l'autre grand bas-relief, que nous donnons en frontispice et qui figurait dans l'ornementation de la face antérieure de l'ancien tombeau, est, malgré sa beauté, relégué au premier étage, dans un placard de la sacristie.*

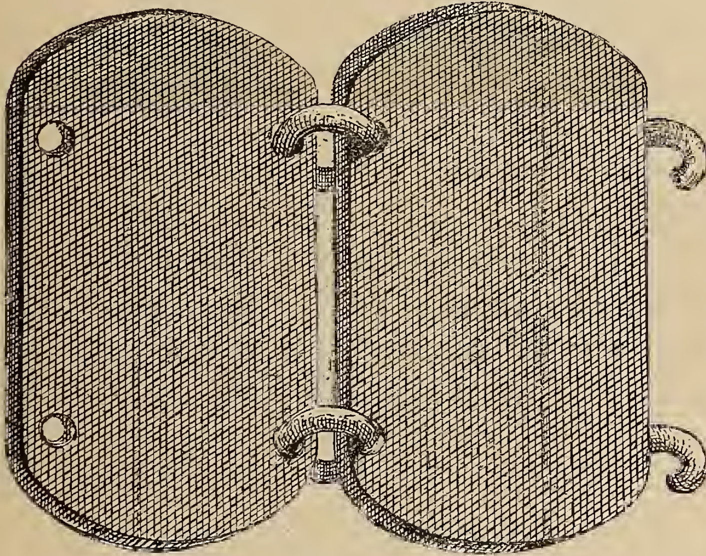
Venni *a donné p. 36 le dessin du cilice d'*Odoric. *Il est conservé aujourd'hui à droite de l'autel et il est indiqué par ces mots :*

CILICIUM
BEATI
ODORICI

a. Je l'ai fait enlever pour faire photographier le monument et elle ne figure pas dans notre planche.

puis au-dessous

† ALTARE HOC OMNIPOTENTI DEO
IN HONOREM B. ODORICI CON : ERECTUM
PRIVILEGIO QUOTIDIANO PERPETUO AC LIBERO
PRO OMNIBUS DEFUNCTIS AD QUOSCUMQ : SACERDOTES
VIGORE BREVIS BENEDICTI PAPAE XIV
DIE IV OCTOBRIS MDCCLII INSIGNITUM
ATQUE A MINISTRO GENERALI ORDINIS
DIE X MENSIS MAIJ MDCCLIII DESIGNATUM † [a]



Cilice d'Odoric, d'après Venni.

*Les poètes ont célébré à l'envi les mérites d'*Odoric *et l'on trouvera quelques-unes de leurs œuvres dans les livres d'*Asquini *et de* Domenichelli ; *d'autres honorèrent sa mémoire par des inscriptions, nous n'en relèverons qu'une :*

a. G. dal Negro, p. 15.

Le frère Jérôme Asteo, *évêque de* Veroli, *fit sculpter en marbre dans son couvent de* Pordenone, *l'inscription suivante en l'honneur d'*Odoric [a] :

BEATO ODORICO A PORTU NAONIS ORD. MIN. CONVENT.
QUI OMNIBUS FERME INFIDELIUM REGIONIBUS PERAGRATIS
MAXIMAS INDIÆ PROVINCIAS AD FIDEM CONVERTIT
VIVENSQUE MORTUUM EX TUMULO POST SEX DIES EXCITAVIT
FR. HIERONYMUS AST. POS.
MDXCI

Malgré le culte dont il était l'objet, l'Église ne reconnut officiellement que fort tard les hommages qui étaient rendus au moine voyageur. Je suis porté à croire, comme Yule, *que* Jean XXII *n'avait mis aucune hâte à admettre au rang des bienheureux un membre d'un ordre dont deux chefs,* Michel de Cesana *et* Pierre de Corbara, *lui avaient causé tant de soucis, aussi, malgré l'enquête* post mortem *et les soixante-dix miracles dûment attestés, ce ne fut que le 2 juillet 1755 que* Benoît XIV *rendit le décret de béatification* [b] :

DECRETUM

Utinen. canonizationis

BEATI ODORICI MATTHIUSSI

Sacerdotis Professi Ordinis Minorum S. Francisci.

Admissa ad relationem Eminentissimi et Reve-

a. Extrait de Venni, p. 2.

b. « Sa fête se célèbre en ce jour [3 février] chez les Observants, et le 14 janvier chez les Conventuels. » (T. R. P. Léon, *Auréole Séraphique* I, p. 277.)

rendissimi Domini Cardinalis Prosperi Columnae de Sciarra Ponentis a Sacrorum Rituum Congregatione Ordinaria, ex dispensatione Apostolica absque interventu Consultorum, habita die 14. Aprilis 1753. Commissione Introductionis Causae Canonizationis praedicti Beati Odorici Matthiussi Sacerdotis Professi Ordinis Minorum Sancti Francisci, illaque subinde die 25. ejusdem Mensis, et Anni a Sanctissimo Domino Nostro *BENEDICTO PAPA XIV.* manu propria signata cum in ejus executionem instante Patre Fratre Laurentio Ganganelli ejusdem Ordinis Minorum Sancti Francisci Conventualium Postulatore, propositum fuerit ab eodem Eminentissimo Ponente in Sacrorum Rituum Congregatione Ordinaria atque discussum Dubium : *An Sententia lata per Eminentissimum et Reverendissimum Ordinarium Utinensem super Cultu ab immemorabili tempore praedicto Beato praestito, sive casu excepto a Decretis san. mem. Urbani Papae VIII. sit confirmanda in casu, et ad effectum, de quo agitur.* Sacra eadem Congregatio praevio maturo examine Processus informativi super praefato casu excepto in Civitate Utinen. ab Eminentissimo et Reverendissimo Ordinario ejusdem Civitatis constructo, ac audito R. P. D. Benedicto Veterani Fidei Promotore, qui suam sententiam scripto exposuit, rescribendum censuit : *Affirmative*, si Sanctissimo Domino Nostro placuerit. Die 14. Junii 1755.

Et factâ deinde per me infrascriptum Secretarium de praedictis eidem Sanctissimo Domino Nostro rela-

tione, Sanctitas Sua benigne annuit. Die 2. Julii ejusdem Anni 1755.

D. F. Card. TAMBURINUS *Praefectus.*
Loco ✠ Sigilli.
M. MAREFUSCUS *Sac. Rit. Cong. Secretarius*[a].

Le 23 septembre 1881, à l'occasion du troisième Congrès international de géographie tenu à Venise, *un buste d'*Odoric *a été placé en grande pompe à* Pordenone, *à l'hôtel de ville, par décret du conseil communal, le chevalier* F. Varisco *étant syndic. La* Gazzetta di Venezia, *du 24 septembre 1881, et le* Tagliamento, *de* Pordenone, *23 septembre 1881, ont rendu compte de cette intéressante cérémonie*[b].

*Quelle était l'apparence d'*Odoric ? *Ses biographes,* Asquini, *entre autres, ont orné leurs ouvrages d'un portrait de leur héros; le Museo Civico d'*Udine *contient un portrait à l'huile d'*Odoric, *de la fin du XVIIIe siècle, qui n'offre guère d'intérêt, car il est trop récent pour avoir aucun caractère d'authenticité. La figure donnée par* Filippo de' Santi, *en 1332, c'est-à-dire l'année après la mort d'*Odoric, *offre naturellement un intérêt beaucoup plus considérable et l'on peut supposer que l'artiste, s'il ne l'a pas vu, aura pu consulter des gens qui auront personnellement connu son modèle.*

Le Cittadino Italiano *a donné en 1881 un portrait*

a. Venni, p. 32-33.
b. Cette cérémonie a été le prétexte de publications de Domenichelli, de Yule et dal Negro, signalée ailleurs.



Portrait, d'après le *Cittadino Italiano*.

que nous reproduisons ici, mais qui n'a aucune valeur historique, car il est fait d'un mélange du portrait du musée et de la figure du bas-relief du tombeau[a].

La figure de F. de' Santi *reproduit les traits d'un homme qui paraît âgé, ayant dépassé de beaucoup la quarante-cinquième année, âge auquel* Odoric *est supposé être mort. D'après ce monument,* Odoric *est un homme de belle apparence, mais je ne vois aucune raison pour dire qu'il a l'air plutôt jeune et qu'il a les cheveux rouges*[b].

*Si l'Église a reconnu les vertus d'*Odoric *et mis au rang des bienheureux ce disciple de saint* François, *les géographes et les historiens, probablement parce qu'ils avaient étudié superficiellement la relation du voyage, l'ont jugé d'inégale manière : si* Liruti *vante, d'après quels renseignements? l'amour d'*Odoric *pour les lettres et la connaissance de diverses sciences*[c], *d'autres, comme* Santarem[d] *et* La Renau-

a. « Il *Cittadino Italiano* si fa interprete di questi sentimenti e, non potendo in modo migliore, lo fa coll' offrire il ritratto del b. Odorico, tolto da un quadro esistente nel museo civico e da un bassorilievo che conservasi nella chiesa del Carmine. Al ritratto vanno aggiunti alcuni cenni biografici, perchè da tutti s'impari a conoscere l'illustre friulano, e si ammiri, e il suo esempio desti nobili sensi nei suoi tardi nepoti. » (G. dal Negro, p. 2.)

b. « Fu dipinta la sua immagine nelle tavole di altri Altari nel Capitolo, e Chiostro del Convento, e nella Loggia del Parlamento della Provincia del Friuli. In una delle dette tavole, dipinta trent' anni in circa dopo la sua morte, Egli è di bell' aspetto, piuttosto gióvane, e di capelli rossi. » (Venni, p. 29.)

c. « Alla santità, ed integrità de' costumi congiunse il nostro Odorico anche l'amore alle lettere, e la cognizione di varie Scienze secondo l'uso di que' rozzi Secoli ; e particolamente lo studio delle sacre Carte, e de' Santi Padri, al quale applicò sopra qualunque altro, atteso il suo ministero della predicazione, all' esercizio della quale è siffatto studio totalmente necessario. » (Liruti, p. 288.)

d. « Mais ce qui nous reste de ses observations n'a pas ajouté aux connaissances de ses prédécesseurs. » *Essai sur l'histoire de la Cosmographie et de la Cartographie pendant le moyen âge, et sur les progrès de la géographie après les grandes découvertes du* XV[e] *siècle...* par le vicomte de



PORTRAIT D'ODORIC, D'APRÈS LE MARBRE D'UDINE
(1332)

dière[a], *prétendent qu'il n'ajoute rien ou presque rien aux connaissances fournies par ses prédécesseurs; enfin* Astley *va jusqu'à le traiter de menteur comme un simple* Fernao Mendes Pinto. *L'ouvrage consciencieux de* Giuseppe Venni, *surtout l'admirable travail du colonel* Yule, *auxquels nous nous permettons d'ajouter notre effort personnel, rendent justice, croyons-nous, à un voyageur dont la réputation a souffert de la grandeur du nom de* Marco Polo *qui a parcouru presque les mêmes régions que lui et du rapprochement qu'on aura pu faire de la version d'*Odoric *et de celle d'un autre voyageur, méritant bien, celui-là, l'épithète d'*Astley :

J'ai nommé Mandeville.

Santarem. (Paris, Maulde et Renou, 1849-1852, 3 vol. in-8, I, p. 149.)

a. « Le voyage d'Oderic, entrepris environ vingt ans après le retour de Marco Polo, n'ajoute presque rien à nos connaissances sur la géographie de l'Asie. Comme le voyageur vénitien, il dicta sa relation d'après ses souvenirs, et n'y mit aucun ordre.» (*Biog. universelle.*)

b. La collection d'Astley (IV, p. 620) est dure pour notre voyageur :

« The next Traveller we meet with into *Tartary*, and the Eastern Countries, after *Marco Polo*, is Friar *Odoric*, of *Udin* in Friuli, a *Cordelier*; who set-about the Year 1318, and at his Return the Relation of it was drawn-up, from his own Mouth, by Friar *William* of *Solanga*, in 1330. *Ramusio* has inserted it in *Italian*, in the second Volume of his Collection; as *Hakluyt*, in his Navigations, has done the *Latin*, with an *English* Translation. This is a most superficial Relation, and full of *Lies*; such as People with the Heads of Beasts, and Valleys haunted with Spirits : In one of which he pretends to have entered, protected by the Sign of the Cross ; yet fled for Fear, at the Sight of a Face that grinned at him. In short, though he relates some Things o the *Tartars* and *Manci* (as he writes *Manji*) which agree with *Polo's* Account; yet it seems plain, from the Names of Places and other Circumstances, that he never was in those Countries, but imposed on the Public the few Informations he had from others, mixed with the many Fictions of his own. He set out again for the East in 1331; but warned, it seems, by an Apparition a few Miles from *Padua*, he returned thither, and died. » Et pour l'achever à l'index : « Oderic, Friar, Travels of, IV, 620, a. *A great liar* » !!

*La valeur de la relation d'*Odoric *a été, d'assez bonne heure, reconnue suffisamment grande pour que l'auteur de la compilation publiée sous le nom de* Mandeville *s'en soit approprié une grande partie; la ressemblance entre certains passages des deux textes avait même permis à un scribe d'appeler* Odoric *compagnon du chevalier* Mandeville *aux* Indes[a]. Malte-Brun[b] *et d'autres écrivains ont déjà signalé les emprunts faits à* Odoric *par* Mandeville, *et la réputation de la relation attribuée au chevalier a nui à notre voyageur. On a même pu supposer que le pauvre moine a pillé le noble guerrier*[c] *! Et cependant aujourd'hui, après les travaux de* Yule[d], *de* Nicholson[e], *de* Bovenschen[f],

a. Itinerarium fidelis Fratris Oderici, *socii Militis Mendavil*, per Indiam. (Ms. de la Bib. du chap. de la cathédrale de Mayence.) V. p. LXXII. — Voir aussi WOLF. 40, p. LXXV.

b. « Mandeville voyagea en Tartarie et en Égypte. De son aveu, il emprunta beaucoup de récits aux vieilles chroniques et à des romans de chevalerie. Malte-Brun a déjà fait remarquer qu'il copia des pages entières du Voyage d'Oderic de Partenau et d'Hayton. » (Santarem, I, p. 147.)

c. Purchas (*His Pilgrimes*, 3rd Pt., London, 1625) dans son avertissement au lecteur avant Marco Polo, p. 65, a soin de nous rappeler son compatriote ! Mandeville, *après* le célèbre Vénitien, de tous les voyageurs en Asie le plus grand, et encore ! et il nous laisse entendre que le travail du chevalier a été pillé par quelque prêtre ! « And, O that it were possible to doe as much for our Countriman Mandeuil, who next this (if next) was the greatest Asian Traueller that euer the World had, & hauing falne amongst theeues, neither Priest, nor Leuite can know him, neither haue we hope of a Samaritan to releeue him. »

d. « Odoric's credit, dit Yule (*Encyclop. Brit.*), was not benefited by the liberties which Sir John Mandeville took with it. The substance of that knight's alleged travels in India and Cathay is stolen in bulk from Odoric, though largely amplified with fables from other sources and from his own invention, and garnished with his own unusually clear astronomical notions. »

e. Mandeville, Jehan de. Par E. B. Nicholson et Henry Yule. (*Encycl. Brit.*, XV.)

f. Voici les remarques finales de M. Bovenschen, *l. c.*, p. 305 :

« Aus dieser Zusammenstellung der Quellen, selbst in der knapperen Fassung, wie ich sie zuweilen vorgezogen habe, wird man erkennen, eine wie ausgedehnte Benutzung der verschiedenartigsten Schriften sich Mandeville beim Nieder-

de Warner[a], *il reste peu de chose des brillants ornements du chevalier de* Saint-Albans : *il a volé* Vincent de Beauvais, Jacques de Vitry, Guillaume de Boldensel, Jean du Plan de Carpin, Hetoum l'Arménien, Odoric *et plusieurs autres.* Odoric *a fourni les* Indes, *l'*Archipel Indien, *la* Chine, *avec l'addition de bon nombre d'erreurs; nous avons, pp. 211, 326, 352, 361, 468, cité des passages de la relation de* Mandeville *qui montrent la parenté des deux versions.* Mandeville *paraît devoir être l'ouvrage d'un habile géographe en chambre qui ne serait autre que le médecin* Jean de Bourgogne *ou* Jean à la Barbe, *d'après un passage d'un chroniqueur de* Liège, Jean d'Outremeuse, *découvert par le Dr* S. Bormans[b].

schreiben seines Werkes gestattet hat. Ausser der grossen Reiselitteratur hat er noch eine Menge anderer Werke ausgeschrieben, die teils allgemein verbreitet und benutzt waren, wie des Petrus Comestor historia scholastica oder das speculum historiale des Vincenz von Beauvais, teils aber auch dem abendländischen Publikum ganz und gar verborgen geblieben waren, wie z. B. der Tractat des Wilhelm von Tripolis. Einzelne Werke, wie die Boldenseles und Oderichs sind von Mandeville fast in ihrem ganzen Umfange bei beinahe wörtlicher Entlehnung in sein Buch aufgenommen worden. Von andern, wie z. B. von Haiton, sind nur gewisse Partieen ausgeschrieben worden; so weit dies aber geschah, war die Herübernahme eine buchstäbliche. Aus anderen wiederum, so aus Plano Carpini, sind nur Auszüge gemacht, die aber den Wortlaut der einzelnen Stellen selten aufgegeben haben. Dazu kommt noch eine Reihe anderer Werke, von Plinius bis zu den unmittelbar zeitgenössischen Schriften an, die entweder gewisse Erzählungen hergeben oder zur Vervollständigung eines schon einmal vorgefundenen Stoffes dienen mussten. »

a. The Buke of John Mandeuill; being the Travels of Sir John Mandeville, Knight, 1322-1356. A hitherto unpublished English Version from the Unique Copy (Egerton MS. 1982) in the British Museum. Edited, together with the French Text, Notes, and an Introduction, by G. F. Warner. Illustrated with Twenty-Eight Miniatures, reproduced in Facsimile from the Additional MS. 24, 189. (Printed for the Roxburghe Club.) Westminster, 1889, in-4. — Cf. *The Aca-demy,* Sept. 6, 1890, notice par Alfred W. Pollard.

b. Depuis son article de l'*Encyclopaedia Britannica*, M. E.-B. Nicholson a écrit à *The Academy* (April

Il n'y a plus à notre époque que M. Émile Montégut *qui soit assez peu au courant de la science pour donner avec naïveté à une revue grave une étude aussi peu sérieuse que celle qu'il a consacrée à* Maundeville[a].

La popularité de la relation de Mandeville *n'en a pas moins été fort grande et le nombre de ses manuscrits en est innombrable, mais l'importance de la relation ne se mesure pas à la popularité, je décris soixante-treize manuscrits d'*Odoric *et* Yule *n'indique que soixante-dix-huit manuscrits du récit autrement important de* Marco Polo[b].

*Comme on l'a vu, nous n'avons pas assez de détails sur la personne d'*Odoric *pour pouvoir nous former une opinion sur elle, et c'est la relation seule qui peut fournir les éléments d'un jugement ; il n'y a qu'un nombre infiniment petit de faits relatifs à* Odoric *qui soient réellement authentiques en dehors de ses pérégrinations ; nous ne pouvons même pas fixer avec assurance comme certaine l'importance de ses travaux évangéliques. Sauf* Yule, *la plupart des historiens d'*Odoric *ont écrit la vie d'un saint plutôt que la biographie d'un voyageur; ils ont fait, même* Domenichelli, *le dernier en date, œuvre d'hagiographes, et non travail de géographes. Cependant, c'est à titre de voyageur qu'*Odoric *attire l'attention des savants; les miracles qu'on*

12, 1884, No. 623) une lettre datée : The Bodleian Library, March 17, 1884, au sujet de Mandeville, de Jean de Bourgogne, et les renseignements du Dr Bormans, tout à fait probante.

a. Curiosités historiques et littéraires. — Sir John Maundeville. — I. L'homme et le conteur (*Revue des Deux-Mondes*, 15 nov. 1889). — II. Le Philosophe (*Ibid.*, 1er déc. 1889), par M. Émile Montégut.

b. *Marco Polo*, II, p. 517-518. — Yule, dans l'*Encyclop. Britan.*, écrit parlant des ms. d'Odoric : « Upwards of forty are known. »

lui attribue, ses grandes vertus même, que nous admettons volontiers, il en partage la réputation avec beaucoup d'autres religieux, mais il a par son récit conquis une des premières places parmi les quatre grands voyageurs du moyen âge, et sa relation ne le cède en importance qu'à celles de Marco Polo *et d'*Ibn Batoutah. *C'est sur son livre qu'il faut juger* Odoric *et non sur les traditions plus ou moins apocryphes, acceptées souvent trop légèrement par les historiens de l'Église.*

Ce devait être un fort brave homme que ce frère Odoric; *un de ces bons moines comme on en rencontrait sur les grandes routes au moyen âge; on leur indiquait leur chemin, on leur donnait quelques provisions, ils recevaient la bénédiction du pape, et ils se mettaient en route. Ils n'avaient pas la science, mais ils avaient la foi. Et ils allaient de couvent en couvent, même en* Asie. *Lorsque quelques dangers les menaçaient, une bonne prière ou même un bon miracle les tirait d'embarras. Arrivés à destination, beaucoup de zèle, beaucoup de conversions, beaucoup de modestie, somme toute, beaucoup de bien fait, puis souvent, comme dans le cas présent, une relation intéressante, pleine de faits curieux, méritant, de la part des commentateurs, l'attention la plus sérieuse. Ce qui a surtout préservé de l'oubli la mémoire d'*Odoric, *ce n'est pas sa foi qui était surabondante, ce n'est pas sa science qui était plus que médiocre, c'est cette bonhomie, disons même le mot, cette naïveté avec laquelle il note les simples incidents de son voyage. Si son voyage de retour est raconté moins en détail que son voyage d'aller, c'est parce qu'il l'a fait très rapidement et qu'il n'a pas*

eu le temps de voir les choses avec soin. Il ne retrouvait plus naturellement les maisons où il avait été hébergé en route, à Quilon, *à* Zaïtoûn, *jusqu'à ce qu'il arrivât à* Khan-bâliq. *Son voyage de retour était plus court, mais plus périlleux ; il n'avait peut-être plus en rentrant l'ardeur du départ ; il devait avoir un peu de ce scepticisme que la cour mongole, accessible à tous et bienveillante pour tous, devait laisser dans l'âme. Le même homme qui partait trop enthousiaste devait revenir avec quelques désillusions et un peu blasé : c'est l'histoire de beaucoup de missionnaires du temps présent, et* Odoric, *qui n'était qu'un missionnaire et non un savant ou un explorateur, a été beaucoup dans le passé ce que nous sommes aujourd'hui.*

Il n'avait pas cette profonde connaissance du monde asiatique que possédait Marco Polo, *administrateur heureux, et négociant enrichi : il n'avait pas davantage d'amour-propre personnel, le pauvre homme! il lui fallait recueillir le plus d'âmes pour le paradis et son paradis devait être bien mêlé dans ce monde de nestoriens, de taoïstes, de bouddhistes, de musulmans! Cette âme simple entrevoyait le ciel pour les autres et pour lui-même, mais, il avait aussi ce côté pratique qui lui permettait de constater que si l'âme a ses aspirations, le corps a ses besoins : il remarque avec grand soin l'abondance de vivres dans certains pays. C'est un mélange de pratiques religieuses et d'observations matérielles qui a permis au frère* Odoric *de nous laisser une narration, aussi intéressante, à part quelques renseignements un peu vifs, pour les âmes pieuses que pour les corps avides d'indications terre-à-terre.*

*Si l'homme est peut-être ordinaire, en revanche, la relation est remarquable, non par la manière dont elle est rédigée, ou par les idées élevées qu'elle renferme, les aperçus nouveaux qu'elle fournit, mais par la quantité considérable de renseignements exacts, personnels, qui en font une contribution importante à l'histoire des relations de l'*Europe *avec l'*Asie *au* XIV*e siècle.* Odoric *sert non seulement de contrôle et de complément à* Marco Polo, *mais son récit est encore une mine de renseignements originaux; il avait vécu assez longtemps dans les pays pour faire des observations sérieuses et pas assez, pour laisser inaperçus les faits de la vie ordinaire, comme quelquefois* Marco Polo, *témoin les petits pieds et les ongles longs en* Chine. *S'il décrit avec une minutie qui rappelle celle de l'illustre Vénitien la cour du* Grand Khan, Odoric *donne des détails qui lui sont personnels : il marque l'existence de quatre ministres, la présence du grand vase signalée par les historiens indigènes de* Peking, *la coiffure des femmes, l'usage de ne pas toucher au seuil de la porte en le franchissant, etc. Si la partie du voyage la plus intéressante est celle de la* Chine, *il est certains chapitres qui ne le lui cèdent que très peu en importance : celui de* Bandjermasin [a] *et celui de* Ceylan, *par exemple : doué d'un esprit d'observation assez rare, il décrit la préparation du poivre et du sagou, la pêche des*

a. « Il paraît avoir eu communication du récit de Marco Polo. Il est impossible de décider s'il a réellement vu tous les pays dont il parle. On peut toutefois supposer avec fondement qu'il n'a jamais abordé dans les îles de Java, Sumatra et Bornéo. » (*Biog. univ.*). Cette dernière phrase est écrite à la légère. On doit au contraire supposer qu'Odoric a abordé à Java, à Sumatra, à Bornéo.

perles à Ceylan *et la pêche avec le cormoran en* Chine, *l'usage de la sarbacane ; il connaît le bézoard, il est assez observateur pour nous marquer la présence du calao à* Ceylan, *du coq à duvet dans le* Fou-kien *et de l'*anser cygnoïdes *à* Canton. *Une des qualités essentielles de la relation d'*Odoric *est l'authenticité* [a]*; cette authenticité se révèle non seulement par les faits que je viens de signaler, mais encore par des histoires à première vue merveilleuses comme celle d'animaux à face humaine de* Hang-tcheou, *qui se trouvent avoir une explication naturelle et vraie.* Odoric *est le premier voyageur européen qui soit allé au* Tibet *et probablement à* Lhassa; *c'est également lui qui le premier indique clairement le nom de* Sumatra : *on voit donc que nous sommes loin de ceux qui, à la légère, refusaient tout mérite au voyage d'*Odoric *et traitaient de menteur le pauvre moine.* Marco Polo, Ibn Batoutah, Odoric de Pordenone *et* Nicolò di Conti *sont les quatre grands noms des voyageurs en* Asie, *au moyen âge.*

a. Yule, *Encyclopaedia Britannica* dit : « We may indicate a few passages which stamp Odoric as a genuine and original traveller. He is the first European who distinctly mentions the name of Sumatra. The cannibalism and community of wives which he attributes to certain races of that island do certainly belong to it, or to islands closely adjoining. His description of sago in the archipelago is not free rom errors, but they are the errors of an eye-witness. In China his mention of Canton by the name of Chín-Kalân, his description of the custom of fishing with tame cormorants, of the habit of letting the finger-nails grow extravagantly, and of the compression of women's feet, as well as of the division of the empire into twelve provinces, with four chief ministers, are all peculiar to him among the travellers of that age ; Marco Polo omits them all. »

*
* *

*La version en quelque sorte officielle du voyage d'*Odoric *a été, comme nous l'avons dit déjà, dictée, sur l'ordre de son supérieur*, Guidotto, *au couvent de* Saint-Antoine de Padoue, *au mois de mai 1330, au frère* Guillaume de Solagna[a], *qui, suivant sa propre expression, a rédigé sa narration, telle qu'*Odoric *l'a donnée de sa propre bouche. Ainsi qu'on le verra plus loin, c'est le texte du plus grand nombre des manuscrits latins, et en particulier, celui qui a été donné dans la collection des Voyages de* Hakluyt; *cette rédaction, due à* Guillaume de Solagna, *offre d'ailleurs un grand nombre de variantes suivant les manuscrits.*

Une autre version, aussi importante, à mon avis, est celle de Henri de Glatz[b]. Henri de Glatz *qui se trouvait à* Avignon, *à la Cour du pape, à l'époque de la mort*

a. « Fratri Guillelmo de *Saxonia* scriptori » (Wadding, *l. c.*, p. 123). « Con la maggior modestia, e con vera santa umiltà detto succintamente, e fece scrivere l'anno, che precedette la sua morte nel mese di Maggio in Padova nel Convento di Sant' Antonio da Frà Guglielmo di Solagna, luogo del Modonese, como si legge nel mio antico MS. non di Sassonia, come scrive il Waddingo nel Tomo III. de' suoi Annali all' anno 1331. num. XIII ed altri dopo di lui; nè di Sologna di Francia, come ingannato del MS. del Convento d'Udine, scrisse il P. Asquini; nè di Cologna del Veronese, come il medesimo si credette nella Vita di questo servo di Dio pag. II. e nelle Annotazioni, che in margine vi aggiunse. » (Liruti, I, p. 277.) Il s'agit, croyons-nous, de la commune de Solagna (Bassano) dans le diocèse de Padoue.

b. Le manuscrit de Berlin porte le nom d'Henri de *Glarz* et le P. da Civezza écrit *Henricus dictus de Glars*. Il faut lire Henri de *Glatz*. Glatz est une ville de la Silésie prussienne, sur la Neisse à 92 kilomètres S.-O. de Breslau. Glatz était jadis fief du royaume de Bohême et fut érigé en comté de l'Empire par Frédérie III, en 1462; il était donc très naturel que le frère Henri, qui était franciscain et tchèque, portât un intérêt particulier à Odoric. Glatz retourna à la Bohême en 1561, et lui appartint jusqu'à la conquête de la Silésie par le roi de Prusse, Frédéric II, en 1742.

d'Odoric, *recueillit des compagnons de notre franciscain, la relation de son voyage, et il l'écrivit à* Prague, *vers la Toussaint, en 1340, comme il l'avait entendue à* Avignon[a]. *C'est la version utilisée par les éditeurs des* Acta Sanctorum *et publiée par le P.* da Civezza. *Nous avons donné en appendice les renseignements complémentaires fournis par* Henri de Glatz *et le frère* Marchesino de Bassano.

*Il est arrivé, pour la version d'*Odoric, *ce qui est arrivé pour celle de* Marco Polo[b], *c'est-à-dire que des récits populaires furent de bonne heure mis en circulation; ils offrent un très grand intérêt, car ils renferment un certain nombre d'histoires vulgaires à l'époque, qui sont parfois communes aux deux versions, comme celle des perdrix de* Trébizonde *et qui n'en portent pas moins un cachet incontestable d'authenticité. Dans ce troisième groupe, je placerai l'édition donnée en 1513 par* Pontico Virunio, *et la seconde version de* Ramusio *que je désigne sous le nom de* Ramusio B. *et dont le texte est reproduit presque en entier dans les pages suivantes sous forme de notes; on remarquera dès le début dans les variantes de* Ramusio B. *et dans un des fac-similés de l'édition de 1513, donnés plus*

a. Voir p. 514.

b. « Anteriormente al Soncino però, una parte della versione antica di questo *Viaggio* si era pubblicata in Venezia dal Sessa nel 1496, insieme col *Milione di Marco Polo*; il quale brano serve come di prologo al libro di Polo, Credesi da alcuno che il beato Odorico scrivesse un abbozzo o sommario in volgare di questo suo viaggio, esistente nella Riccardiana di Firenze. Or che nella Riccardiana di Firenze conservisi un ms. di detto *Viaggio* in volgare, è di fatto; ma che poi sia quel desso, scritto originalmente dal b. Odorico, lungo il suo pellegrinaggio, tengo per una mera supposizione. » (Zambrini, col. 715.)

loin, des ressemblances très grandes, par exemple : l'indication du mois de départ, avril, *et l'*huomo barbuto e di feroce aspetto *de* Trébizonde.

Plusieurs autres manuscrits, particulièrement les textes italiens de la Riccardienne *et de la* Palatine *à* Florence, *offrent un intérêt considérable et pourraient, à la rigueur, former une quatrième classe qui se rapprocherait de la précédente. Tous, d'ailleurs, ont été utilisés dans ce volume. Au reste, on trouvera, dans la bibliographie qui suit, les notes les plus étendues sur les textes aussi bien imprimés que manuscrits.*

Le texte de la présente publication est donné d'après la version française de Jean le Long, *d'*Ypres, *moine de* Saint-Bertin *à* Saint-Omer, *d'après les manuscrits de la* Bibliothèque nationale *Fr. 1380* et *2810. C'est le premier texte qui a été reproduit par* Jehan Saint-Denys *en 1529; le second a été imprimé* (sic) *par* Louis de Backer *en 1877; ce dernier manuscrit, connu sous le nom de* Livre des Merveilles, *est un des documents qui ont servi à* Pauthier *pour sa belle édition de* Marco Polo. *Son texte est d'ailleurs inférieur à celui du 1380. Nous avons pensé que les versions latines de* Guillaume de Solagna *et d'*Henri de Glatz, *que différentes versions italiennes ayant été publiées ainsi qu'on le verra par la bibliographie suivante, la vieille traduction de* Jean le Long, *augmentée d'un commentaire perpétuel, offrirait de l'intérêt; nous espérons que ce travail destiné aux géographes, qui s'occupent de l'*Asie *au moyen âge, ne sera pas trop sévèrement critiqué par les philologues dont l'annotateur réclame toute l'indulgence.*

*
* *

En terminant, qu'il me soit permis de remercier tous ceux qui ont bien voulu m'aider de leurs conseils bienveillants, tout particulièrement mon vieil et regretté ami le colonel sir Henry Yule, *qui a suivi mon travail avec le plus grand intérêt et à la mémoire duquel ce volume est dédié et M. le docteur Cavaliere* Vincenzo Joppi, *Bibliotecario Civico, à* Udine, *qui non seulement m'a fourni des documents importants, mais encore a bien voulu relire les épreuves de cette préface.*

---

(1) M. le Dr Joppi, d'Udine a donné le détail des dépenses faites pour les funérailles d'Odoric, pp. 397/399 de l'ouvrage de Domenichelli; je les reproduis avec les corrections qu'a l'obligeance de m'indiquer M. le Dr. Joppi.

Funérailles du Bienheureux Odoric

Ex Quadernis Camerariorum Comunis terrae Utini, tom. X; in copia presso la Biblioteca Civica di Udine, Collez. Fabrizio.

MCCCXXXI. Expense Sepulture Beati Fratris Odorici.

Die XV mensis januarij, dedit de mandato dñi Gastaldionis et Consilij pro solutione Casse in qua fuit primo Beatus Frater Odoricus repositus. . . . . denarios xvj.

Item, Pro Clavis positis in spangata facta in dicta Ecclesia occasione predicta. . . . . dñr. xvj.

Item, Dedit illis qui vigilaverunt Beatum Fratrem Odoricum, et fecerunt sepulturam ejus. . . . . . dñr. xij.

Item, Magistro Nicolao Marangono, pro lignamine, agutis et vino expenditis per ipsum cum sociis suis, de mandato Andreottis et Federici notarii olim dñi Galvagni, deputatorum de mandato Consilii, fort. tres, et dñr. ij Aquilegenses.

Item, Pro seratura posita ad spaltum Sepulture Fratris Odorici. . . . . , . . . dñr. xij.

Item, Pro duobus doplerijs et candellis emptis per predictos Andreottum et Federichum ad dictum opus faciendum. . , ... dñr. xxiiij.

Item, Magistro Nicolao Marangono pro se et sociis suis et aliis qui laboraverunt ad dictum opus, pro labore suo. . . . . dñr. Lviiij.

Item, Pro solutione secunde Casse in qua repositus fuit Frater Odorichus, et pro assidibus emptis que posite fuerunt super Sepultura corporis Beati Fratris Odorici . . . . , ... dñr. xxviij.

Item, Dedit pro conducturis assidum et lignorum positorum in spalto ante dicto. . . . . dñr. iiij.

Item, Pro lastra sive lapide empto a presbitero Martino, qui repositus fuit super sepulturam corporis Fratris Odorici, mediam marcham deñar.

Item, Pro uno doplerio empto pro opera supradicta, dñr. xviij.

Item, Marcho qui laboravit circa spaltatam predictam, dñr. iij.

Item, Pro vino dato laboratoribus qui laboraverunt ad spaltatam. . . . . dñr. ij.

Item, Zinando Marangono, qui fecit spaltatam ante altare majus et iuxta altare apud ejus sepulcrum . . . dñr. xvj.

Item, Marcho qui iuvit dictum Magistrum laborari ad dictam spaltatam. . . . . dñr. iij.

Item, Filio Comassij, qui conduxit calcem et sabolonum pro dicta sepultura. . . . . dñr. sex.

Item, Menaccio Fabro genero Ortasij pro agutis positis in dicta opera. . . . . dñr. x.

Item, Magistro Jacobo Fornesario pro duobus ceuris calcine, et pro uno curru saboloni positis ad sepulturam predictam . . . . dñr. xij.
Item, Magistro Rizardo staderario pro tribus seraturis et ferris positis ad Arcam Fratris Odorici . . . dñr. xxxvj.
Item, Magistro Petro Fabro pro agutis positis ad spangatam factam in dicta Ecclesia, et pro laqueis Arche Fratris Odorici. . . . . dñr. xLiij.
Item, Magistro Burlo muratori, qui laboravit per unum diem circa dictum Monimentum Fratris Odorici. dñr sex.
Item, Dedit pro dimidio miliare de modonibus, et tribus ceuris de calce emptis a magistro Jacobo Fornesario dñr. xxxv.

(2) Voir le chiffre des dépenses faites pour le monument de 1332, pp. 399/400 de l'ouvrage de Domenichelli; je le reproduis avec les corrections qu'a l'obligeance de m'indiquer M. le Dr. Joppi.]

1332

Ex quadernis Camerariorum Comunis terrae Utini, etc.

Die tertio januarij Benevenuto notario qui exemplavit Miracula Beati Fratris Odorici ad petitionem dñi Gastaldionis de mandato Consilij, marcham unam.
Die X januarij dedit de mandato dñi Gastaldionis et Consilij Wecilo notario ex provisione sibi facta per Consilium pro testimonijs miraculorum que ivit scribendo per provinciam . . . . marchas iij.
Item, Manfeo dñe Bertoline eadem de causa . . marchas ij.
Item, Dño Meliorantie simili de causa. . . . marchas ij.

Mense Aprili. Ratio incastri Beati Fratris Odorici.

Dedit dictus Camerarius magistro Mene Marangono qui laboravit iiij diebus in faciendo incastrum ad Archam Beati Fratris Odorici. . . . . denarios xxxvj.

Item, Danieli Marangono de Grazano, qui duobus diebus laboravit ad dictum opus. . . . . . . dñr. xij.

Item, Duobus Manualibus, qui eos iuverant in tribus diebus. . . . . dñr. xviij,

Item, Romano manuali pro iiij diebus. . . . . . dñr. xvj.

Item, Pro uno curru qui duobus diebus laboravit conducendo lignamina et alia. . . . . dñr. xvj.

Item, Pro vino predictis. . . . . dñr. v.

Item, Pro laqueis ferri qui fuerant librarum viij onziarum iij ad dictum opus. . . . . dñr. xiij.

Item, Pro faciendo spizari clavos ad dictum opus. . dñr. v.

Die X maij Fratribus Minoribus pro provisione eis facta per dñum Gastaldionem et Consilium. . marchas xij.

Item, Dedit Iuratis et Notario Comunis quando elegerunt homines debentes custodire apud ecclesiam Sancti Francisci in festo translationis beati Fratris Odorici, et apud dñum Gastaldionem pro potu. . . dñr. xvj.

Item, Quibusdam pueris qui iverunt dando scripta per terram electorum predictorum. . . . . dñr. xij.

Item, Dedit magistro Philippo de Venetiis qui fecit Archam Beati Fratris Odorici de mandato dni Gastaldionis et Consilij. . . . . soldos x grossorum.

Die XV maij dedit Magistro Rizzardo staderario, qui fecit retem ferream circa Archam Beati Fratris Odorici. . . . . marchas ij.



BIBLIOGRAPHIE

A. — TEXTES MANUSCRITS

I. — LATINS

A. — *Angleterre.*

1-1-1-**Cambridge**. — Corpus Christi College, CCLXXV.

Ms. latin, parchemin, pet. in-fol., sur 2 col., à 42 lignes, xv[e] siècle. Comprend 21 pièces dont (9) *Vita S. Brendani*, (10) *Oratio S. Brendani*, (11) *Itinerarium Iohannis Mandeville de mirabilibus mundi*, (12) *De presbitero Iohanne*, (13) *Itinerarium fratris* ODORICI *ordinis fratrum minorum de mirabilibus orientalium Tartarorum*, *fol. 149* [a].

Écriture anglaise; les ouvrages sont écrits les uns à la suite des autres sans solution de continuité. Ce ms. est marqué 1280, 4(11) de *Lib. Ms. Collegii S. Benedicti* dans les *Catalogi*, Oxoniae, 1697, in-fol. Ce volume, m'écrit M. Henry Brad-

a. Cf. pp. 316/317, *Cat. lib. ms. quos Collegio Corporis Christi et B. Mariae Virginis in Academia Cantabrigiensi legavit Reverendissimus in Christo Pater Matthaeus Parker, archiepiscopus Cantuariensis*, edidit Jacobus Nasmith..., Cantab., 1777, in-4.

shaw, est le n° 21 de la collection de livres légués au *Corpus Christi College* par Thomas Markaunt, de Cambridge, en 1439; on trouvera le catalogue de toute sa bibliothèque dans la collection in-4 des publications des Antiquaires de Cambridge.

Odoric commence f. 149 : *Incipit Itinerarium... Licet multa et varia de ritibus et condicionibus huius seculi enarrentur a multis. Ego tamen frater Odoricus de Foro-Iulii de P'tu Vahonis volens ad partes infidelium transfretare.....* et finit f. 162 :..... *qui pulsant citharas vt homines alliciant intrare et interficiant, Hec de visis certitudinaliter Ego frater Odoricus hic inscripsi et multa mirabilia omisi ponere quia homines non credidissent nisi vidissent. Explicit Itinerarium fratris Odorici, etc.*

Ne contient pas comme l'autre ms. de Corpus Christi College les pièces supplémentaires.

C'est évidemment le ms. dont Yule écrit, p. 30 : « There is perhaps another ms. of Odoric in Corpus. For Asquini in his life of Odoric says that the old MS. of his narrative, which formerly existed in the convent at Udine, was sold in his own day to an English gentleman passing through Friuli, by the heirs of a priest to whom it had been lent, and he understood that it was preserved in St. Benet's College, Cambridge. The MS. in question, however, only dated from 1448. (voir *Venni*, p. 38). »

2-2-2-**Cambridge.** — Corpus Christi College, CCCCVII.

Ms. latin, parchemin, in-8, fin du XIVe siècle. — Comprend 6 pièces : 1. *Itinerarium fratrum Symonis Semeonis et Hugonis illuminatoris, ordinis fratrum minorum professorum ad terram sanctam A.D. 1322.* — 2. *Itinerarium fratris Willelmi de Rubruk de ordine fratrum minorum anno gratiae* MCCLIII *ad partes orientales* (incomplet à la fin). — 3. *Itinerarium fratris Odorici ordinis fratrum minorum de mirabilibus orientalium Tartarorum.* — 4.

Liber de terrae partibus et diversis provinciis. — 5. *Liber secreti secretorum* sive *de regimine principum et dominorum ad instantiam Alexandri magni ab Aristotele editus.* — 6. *Aliud documentum de complexione humana* [a].

Mr. Henry Bradshaw, bibliothécaire de l'Université de Cambridge, a eu l'obligeance de m'envoyer les renseignements suivants sur ce ms. par l'intermédiaire du Rév. S.-S. Lewis : Ce volume se compose de cinq parties différentes, toutes dans une écriture anglaise, semblable à celle des volumes que l'on sait avoir appartenu à la cathédrale de Norwich, au XIV[e] siècle, les parties 1, 2, 3, écrites probablement un peu avant le milieu du siècle, les parties 4 et 5, trente à quarante ans plus tard. Les parties 1, 2, 3 semblent être de la même main; le n° 6 de Nasmith est écrit *avec* le n° 5. Le volume porte sur la première page : *Liber fratris Symonis Prioris Norwic'*. D. xxiij. Il n'est pas paginé. La Bibliothèque de Norwich paraît avoir été dispersée vers 1573; les livres les plus précieux passèrent entre les mains de l'archevêque Parker, celui-ci entre autres, et se trouvent maintenant dans la bibliothèque du Corpus Christi College.

Odoric qui est le n° 3 du recueil se compose de la version de G. de Solagna, de deux cahiers de 6 ff., petit in-4, étroit, sur une seule colonne, 30 lignes à la page. Commence : f. 1 recto : *Incipit Itinerarius..... Licet multa et varia....* finit f. 21 verso : ..... *nisi vidissent*; immédiatement après *De honore et reverencia factis dn̄o Kano.* Vnum tamen referam de magno Kane quod vidi. Consuetudo est in partibus illis..... puis vient *De morte fratris Odorici* [apparition du vieillard] et finit f. 23 recto..... *difficilia ad scribendum*; ff. 23 verso et 24 sont blancs.

Ce vol. est un des mss. qui ont servi à MM. Francisque Michel et Thomas Wright pour leur édition de G. de Rubrouck (*Rec. Soc. Géog.* IV, p. 209); ils ont donné un fac-similé.

a. Cf. pp. 384/5 *Cat.* de *Nasmith.* — Il figure aussi dans le *Cat. S. Benedicti* sous le n° 1349. 72 (*Cat. lib. Mss. Angliae et Hiberniae.* Oxon., 1697).

3-3-3-**Cambridge**. — Caius et Gonville College.

Ms. comprenant 7 pièces : 1. *De ortu, processu, et actibus Machometis*; 2. *Wilhelmus Tripolitanus de statu Saracenorum, et de Machomete*; 3. *Paulus Venetus de conditionibus et consuetudinibus Orientalium regionum*; 4. ODORICUS *de ritibus Orientalium*; 5. *Petrus Archiepiscopus, de Russia, et de ortu Tartarorum*; 6. *Itinerarium Hierosolymitanorum. Ad finem tractatus habetur dimensio sepulchri Dominici*; 7. *Historia Hierosolymitana, et Orient. regionum* [a].

4-4-4-**Cheltenham**. — Bib. de sir Thomas Phillips, Bart., à Middlehill (Worcestershire).

En 1827, Haenel, col. 859, décrit ainsi ce ms. : « 1789 650. *Palladii Rutilii Tauri Æmiliani opus agriculturae; fr. Oderici de Foro-Iulii, ordinis Minorum, itinerarium in partibus infidelium a. 1331 compositum; saec.* XIV. membr. (*Ex libris Ioannis Iulii*). »

M. H. Omont, de la Bibliothèque nationale, complète obligeamment ces renseignements par la description d'un autre ms. italien qui n'est pas marqué dans Haenel.

5-5-5-**Londres**. — British Museum, *Royal Collection*, 14. C. XIII.

Incipit itinerariū frīs Odrici ordinis frm̄ mīon de mirabi^{bs} Orientau Tartaro^{m}.

a. N° 1110. 46 de *Librorum Ms. Collegii Caio-Gonvilensis* dans *Catalogi librorum manuscriptorum Angliae et Hiberniae in unum collecti, cum indice alphabetico*. Oxoniae, 1697, in-folio. — Porte le n° 162, pp. 80/81 de *A Catalogue of the Manuscripts in the Library of Gonville and Caius College, Cambridge*, by the Rev. J.-J. Smith, M. A. Cambridge, 1849, in-8. Ce dernier catalogue ajoute un 8° mémoire; le 7e est marqué *Terrae Sanctae descriptio*; le 8e *Historia occidentalium*.

Ms. in-folio contient :

Cronica Ranulphi monachi Cestrensis, siue Policronicon.
Praefationes historiographorum.
Historia vaticinalis Gyraldi Cambrensis de conquestu Hyberniae.
Libellus de mirabilibus scāe terrae.
Itinerarium fratris Odrici de mirabilibus orient.
Itinerarium fratris Willmi Rubrik de gestis Tartarum Orient.
Libellus Marcij Pauli de mirabilibus Orient.
Versus Magistri Michaelis Cornubiensis.
Expositio Triuet poemata et histor. tact. in libro Ciuitate Dei.

L'itinéraire d'Odoric commence au folio 216 et se termine au verso du folio 224 (9 ff.); il paraît être le ms. reproduit par Richard Hakluyt : *The second volume of the Principal Navigations.* London, 1599, pp. 39/53 : *Incipit itinerarium fratris Odorici fratrum minorum de mirabilibus Orientalium Tartarorum.*

6-6-6-**Londres.** — British Museum, *Cottonian, Otho,* D. I.

Énorme volume in-folio comprenant diverses matières et entre autres : *Tractatus Bedae* et *Rog. Bacon., Ranulphi Cestrensis Polychronicon*, etc. C'est un des mss. abîmés par le feu à Ashburnham house, Westminster, le 23 octobre 1731; on a été obligé de reporter les pages sur des feuilles de papier fort. On ne peut que signaler ce texte latin; le mauvais état dans lequel il se trouve lui enlève son utilité pratique.

7-7-7-**Londres.** — British Museum, *Arundel,* n° 13, fol. 38 verso.

Ms. in-4, vélin de 51 ff. XXIVe s. — Odoric (latin) occupe les ff. 380 au f. 51 verso. — Texte de Hackluyt avec des variantes. J'en reproduis en héliogravure le commencement. — Marqué dans nos variantes ARUND., et B. M.

8-8-8-**Londres.** — British Museum, *Harleian*, n° 562, fol. 22 verso.

Ms. latin incomplet; comprend avec de légères modifications le texte de Hakluyt depuis le commencement jusqu'au passage dans lequel Odoric raconte qu'il recueillit les ossements des quatre frères martyrs (*Navigations*, II, pp. 39/43). Le ms. reprend ensuite le passage relatif à Tana (p. 41 de Hackluyt). ville bien située, etc., jusqu'à *dummode adhibòatur sibi aqua*, où s'arrête cette copie en haut d'une page qui reste blanche.

Le ms. in-4 se compose de 30 ff. vélin; le commencement est consacré à la *Topographia Urbis Romae* ; Odoric commence au verso du f. 22.

9-9-9-**Oxford.** — Bibliothèque Bodléienne.

Incipit Itinerarium fratris Odorici de ordine Minorum, approbatum sub manu notarii publici, de mirabilibus Indie.

Incip. prol. : *Noverint universi quorum interest quod quidam frater ordinis Minorum, Odoricus nomine.* Incip. liber : *Licet multa et varia de condicionibus hujus seculi enarrantur a multis.* Expl. lib. : — *In quibus vivere et mori me dispono, si placuerit Deo meo altissimo*. Expl. append. : — *Sed non de omnibus, quia sunt innumerabilia, et mihi difficilia ad scribendum.*

Codices Digbeiani[a], n° 11, pièce 3, f. 44. — Ce recueil 11 comprend 31 pièces in-8 sur vélin de toute sorte; la relation d'Odoric est suivie f. 59[b] par celle de Plan Carpin.

10-10-10-**Oxford.** — Bibliothèque Bodléienne.

Narratio Odorici, fratris Ordinis Minorum, provinciae Paduanae, de mirabilibus quae vidit in partibus Orientis.

a. *Catalogi Codicum Manuscriptorum Bibliothecae Bodleianae Pars nona, Codices a viro clarissimo Kenelm Digby, Eq. Aur., anno 1634 donatos, complectens : adiecto indice nominum et rerum.* — Confecit Gulielmus D. Macray, A. M. Oxonii, 1883, in-4 p. 7.

Hic desinit ad finem narrationis martyrii quatuor fratrum Minorum.

Codices Digbeiani[a], n° 166, pièce 10, f. 36. — Ce recueil 166 comprend 55 pièces in-fol. sur vélin de toute sorte, de la fin du XII[e] et du XIV[e] siècle; la relation d'Odoric est suivie f. 46 de l'*Epistola Sathane ad universalem ecclesiam.*

B. — *Allemagne.*

11-11-1-Berlin. — Bibliothèque royale, Ms. latin, theol. in-4, n° 131.

Ms. sur papier de 440 pages; a pour titre au dos : *Vitae Sanctorum et alia*; du XV[e] siècle, dit Laurent (*Peregrinationes medii aevi quatuor*); me paraît plutôt du XIV[e] siècle. — Les ff. 1/17 comprennent une description de la Terre sainte soit-disant d'Odoric; elle a été publiée par Laurent, *l. c.*; mais il y a également à partir du f. 49 un texte de l'itinéraire d'Odoric publié par Hakluyt; il commence : *Licet multa*, etc.; la mort d'Odoric se trouve aux pp. 94/95. C'est la version de Henri de Glatz; nous donnons les fac-similés des ff. 93, 94 et 95. Ce ms. a été signalé par Pertz, *Archiv*, VIII, 1843, p. 846. — Marqué dans nos variantes BERLIN.

12-12-2-Brême. — Stadtbibliothek, Ms. b. 2.

Ms. XIV[e] s.. in-4, parchemin, relié en vélin, encre jaune pâle. Contient : I. *Hist. SS. trium regum.* — II. *Nobili viro domino suo carissimo domno Engelberto comiti de Marka Leuoldus de Northof...* — III. Fol. 111. : *Ista infrascripta sunt mirabilia que vidit frater* ODORICUS *de foro Iulii ordinis fratrum Minorum ultra*

a. *Cat. Cod. Mss. Bibl. Bod.*, ut supra, p. 166.

mare et que idem frater ad preceptum sui provincialis..... scribi fecit per..... fratrem Guillelmum de Solagna, ejusdem ordinus sub anno, mense et die infrascriptis. — Licet multa et magna de ritibus..... — Fol. 135 : *Exprimebat. Anno domini Millesimo Trecentesimo tregesimo, de mense Madii padue In loco sancti Antonii confessoris. Nec curavit de latino difficili et ornato set sicut ille enarrabat sic iste scribebat. Ad hoc ut ipsum omnes legentes facilius intelligerent. que dicuntur supra dictus frater Odoricus transiuit de hoc mundo ad deum in conuentu Utini. Anno domini 1330 die 4. Ianuarii qui postmodum coruscat miraculis. Amen.*

J'ai vu l'année dernière (1889) ce ms. à Brême, qui a été signalé par Pertz, *Archiv*, VII, 1839, p. 700. Le ms. d'Odoric occupe 26 ff. et il est à longues lignes. J'ignore pourquoi, à la date du 22 décembre 1881, le D[r] Heinr. Bulthaupt, bibliothécaire, m'avait écrit que la collection confiée à sa garde ne renfermait rien de relatif à mon sujet.

13-13-3-**Breslau.** — Bibliothèque de l'Université.

— *Fratris Oderici de Foroiulii itinerarium.*

Pertz, *Archiv*, XI, 1858, p. 700.

14-14-4-**Mayence.** — Bibliothèque du Chapitre de la cathédrale.

— *Incipit Itinerarius fidelis Fratris* Oderici, *socii Militis* Mendavil, *per Indiam; licet hic prius, et alter posterius peregrinationem suam descripsit.*

« *Licet multa et magna de ritibus et condicionibus huius mundi enarrentur*; tamen sciendum est, *quod ego Frater Odericus* de *Foro Iulii*, volens transfretare, et ad partes infidelium dirigere gressus meos, ut fructus aliquos lucrifacerem animarum; multa, magna, et mirabilia vidi et audivi, que veraciter possum enarrare. Nam primo, cum transirem mare maius, me transtuli ad terram

Trapesundam, que Pontus olim vocabatur. Hec terra valde bene situata est.... (*quae superflua sunt*). In hac eciam terra vidi unum, quod valde placuit michi; nam vidi hominem secum perducentem plus quam quatuor milia perdicum. Iste homo per terram veniebat, perdices vero per aera volabant, iuxta quoddam castrum quod vocatur *Zanega*, distans a Trapesunda tribus dietis: He perdices erant huius condicionis et proprietatis: Nam cum ille homo vellet quiescere vel dormire, omnes perdices se ponebant iuxta eum more pullorum gallinarum; et sic isto modo ducebat eas Trapesundam, usque ad pallacium Imperatoris. Que cum essent ante eum, de eis tot accipiebat quot ipse volebat; alias autem ad locum a quo ipse prius illas acceperat, perducebat.

« In hac civitate positum est corpus B. *Anastasii*, qui fecit Symbolum *Quicunque vult salvus esse*. Inde redii in Armeniam maiorem ad quandam civitatem, que vocatur *Arciron*, etc., etc.

In fine huius operis: « Ego Frater *Odericus* de *Foro Iulii*, de quadam terra que dicitur sive vocatur *Portus Naonis*, de Ordine Fratrum Minorum, testificor, & testimonium prebeo Reverendo Fratri et Domino meo Fri *Gvvidoco*, Provinciali S. Anthonii in Marcha Travisana, cum per eum fuerim requisitus per obedienciam, quod omnia que superius scripta sunt, propriis oculis vidi, et quedam audivi a fide dignis, ut predixi. Communis eciam locucio illarum contentarum est, ut illa que non vidi, non testarer esse vera apud homines, nisi illa propriis oculis conspexissem. Ego autem de die in diem me preparo ad illas contratas ire, in quibus dispono me mori et vivere, ut illi placuerit, a quo bona cuncta procedunt.

« Predicta autem fideliter Fr. *Guilhelmus* de *Solagna* in scriptis redegit, sicut predictus *Odericus* ore proprio exprimebat. anno Domini MCCCXXX die mensis Maii, *Padue*, in loco S. Antonii Confessoris, nec curavit de Latino difficili et ornato; sed, sicut ille sibi narravit, sic ipse scripsit; ad hoc, ut omnes hec legentes facilius intelligerent que dicuntur. Qui Fr. *Odericus* transi-

vit de hoc mundo ad Deum in Conventu *Utini*, anno Dñi MCCCXXX, die xiiii Ianuarii, qui postmodum choruscat miraculis multis.

« Explicit Itinerarius *Oderici*[a]. »

Ce manuscrit est le deuxième du LII, in-folio, qui contient aussi : *a*) Marco Polo; *b*) Odoric; *c*) Ricold; *d*) Guillaume de Boldensel.

Au sujet du texte de ce voyage, V. F. de G. remarque :

« Nota ; iste Fr. *Odericus* non scripsit libellum hunc de mirabilibus Asie; sed ad preceptum superioris sui referente, aliqui Fratres Minores ex ore eius scripserunt. Et inde venit, quod libelli huiusmodi frequenter in aliquibus verbis et clausulis sint differentes ; quia plures scribentes non potuerunt eundem ordinem verborum, pronuntiando, in mente servare, sine aliqua variacione ».

Je dois dire qu'un des chanoines de la cathédrale de Mayence m'a écrit à la date du 25 décembre 1881 qu'il ne se trouve pas de ms. d'Odoric « ni dans la bibliothèque du grand Séminaire ni dans celle de la Ville. La bibliothèque du Chapitre métropolitain a été brûlée en 1793 par le bombardement du 18 juin. »

15-15-5-**Wolfenbüttel**. — Bibliothèque ducale, n° 40, Weissemburg.

Ms. latin; papier xv[e] s. ; in-folio à longues lignes; provient de l'abbaye de Wissembourg, en Alsace; outre le cachet de Wolfenbüttel, le ms. porte également le cachet de la Bibliothèque de Paris; le bas de toutes les pages est abîmé par l'humidité; se compose d'une série de pièces dont voici la liste :

a. *Sylloge I variorvm Diplomatariorvm monvmentorvmqve vetervm ineditorvm adhvc, et res germanicas in primis vero Mogvntinas illvstrantivm...* Decrevit Val. Ferd. de Gvdenvs immed. ordinis eqvestris imperii Circ. Rhen. svper. Francofvrti ad Moenvm, Anno MDCCXXVIII, in-8, Voir p. 381/3.

sarracem qui hoc sciuerunt reuerebantur me multum dicentes me esse baptizatum sanctum. Illos autem ibi existentes dicebant esse demones infernales. Aliqua de magno can :·:

Nunc autem referam de magno caam qd' vidi. Consuetudo est in illis partibus quod qn predictus dns per aliqua' ciuitatem transit. homines an hostia domorum suarum ignem accendunt et aromata ponunt. et faciunt fumum. vt dno coram transeunti odorem emittat. Et multi homines vadunt et flexis genibus ei reuerenciam faciunt. Dum autem semel veniret in cabaleth, ymo (?) me epus et aliqui fratres mei minores et ego iuimus ei obuiam per duas dietas et dum appropinquaremus ad eum posuimus crucem super lignum ita qd' publice videri poterat. Ego vero habebam thuribulum in manibus qd' mecum tuleram et incepimus cantare alta voce. Veni creator spiritus. Dum sic cantaremus audiuit voces meas. Nos autem vocari fecit et ad eum nos permitti iussit accedere nam ut supius dictum est Nullus audet suo curru appropinquare adiactum lapidis nisi vocatus. exceptis illis qui eum custodiunt. Et dum venimus ad eum cruce eleuata statim deposuit galerum suum in-

[illegible]
in thuribulum qd in manu habebam in censum deposui
Et ipse de manu mea accepit. eumque thurificavit. Ac-
dens vero additum dnm. quod necesse est ut det sibi aliquid ob-
servantes legem antiquam. Non apparebis in conspectu meo
vacuus. Id circo portavimus nobiscum poma ut sup in alio loco
dixi. et ei sup hoc vnum incisorium dedimus et obtulimus. Et
ipse accepit duo de ipsis pomis et de vno aliquantulum comedit.
et ipse me predictus benedictionem sibi dedit. hoc facto dixit
nobis ut recederemus. ne equi post ipsum venientes. et multitudo
equitum in aliquo nos offenderent. Statim ab ipso discessimus
et ad alios barones per fratres meos ad fidem conversos. qui in
exercitu eius erant iuimus. et obtulimus eis de predictis pomis.
que cum maximo gaudio recipientes ita videbantur letari. ac
si obtulissemus ei magna munera et dona.

Ego frater Odoricus de foro Julii de quadam terra que
dicitur siue vocatur portus naonis de ordine fratrum minorum
testificor et testimonium perhibeo reuerendo fratri et dno meo
fratri guidoto provinciali sancti anthonii in marchia triuisi-
na. cum per eum fuerim requisitus per obedienciam. quod omnia que
superius scripta sunt propriis oculis vidi et quedam audiui a
fide dignis ut predixi. Comunis etiam locucio illarum contratarum

1) ff. 1-57 verso. *Marchi Pauli de Venetiis de conditionibus et consuetudinibus orientalium regionum* (version de Pipino).

2) ff. 57 verso-73 verso. *Itinerarius fratris Oderici per Indiam.*

Commence : *Incipit itinerarius fidelis fratris Oderici socii militis Mandauil per Indiam. Licet hic prius et alter posterius peregrinacionem suam descripsit. Licet multa et magna de tribus et conditionibus huius mundi enarrentur, etc.*

Finit : *Qui frater Odoricus transivit de hoc mundo ad deum in conventu Utum anno domini millesimo tricentesimo tricesimo, die decima quarta Januarii, qui postmodum choruscat miraculis multis. Explicit itinerarius Oderici.*

3) ff. 73 verso - 95. *Itinerarius Richoldi ordinis fratrum predicatorum.*

4) ff. 95-110. *Itinerarius nobilis viri Wilhelmi de Beldensele compillatus anno millesimo tricentesimo tricesimo sexto.*

Nous donnons en fac-similé la page de ce ms. relative au Grand Khan. — Marqué dans nos variantes Wolf. 40.

16-16-6-**Wolfenbüttel.** — Bibliothèque ducale, n° 41, Weissemburg.

MS. latin; papier xv° s., in-folio, tantôt à longues lignes, tantôt à 2 col.; provient de l'abbaye de Wissembourg, en Alsace; outre le cachet de Wolfenbüttel, le ms. porte également à la fin le cachet de la Bibliothèque impériale de Paris; ce dernier cachet qui se trouvait également au commencement du ms. est oblitéré par le cachet de Brunswick; beaucoup de ff. mouillés dans le haut ; se compose d'une série de pièces dont voici la liste :

1) ff. 1-50. *Ciceronis orationes in Verrem.*

2) ff. 51-88 verso. *Chronicon Flandriae.*

3) ff. 91-120 verso. *Rogerus Bacon, de regionibus ad papam Clementem.*

4) ff. 122-160 verso. *Marcus Paulus, itinerarium de regionibus et partibus majoris Asiae.*

5) ff. 160 verso-179. *Ricoldi frat. ord. min. itinerarium.*

6) ff. 179 verso-224. *Jacobus de Vitriaco, descriptio terrae sanctae.*

7) ff. 224-235 verso. *Itinerarius Odorici.*

Commence : *Licet multa et varia de ritibus et condicionibus huius mundi narrentur...*

Finit : *Predictus frater Odericus transivit de hoc mundo ad deum in conventu vinci anno domini M°CCC°XXXI, die* XIIII *Januari. Qui postmodum multis et magnis miraculis choruscavit. Deo gratias. Explicit itinerarius fratris Oderici de partibus transmarinis et remocioribus.* (Une main différente et avec une écriture plus petite a ajouté : *Qui Odericus fuit frater ordinis minorum.*)

8) ff. 236-253 verso. *Johannes de Plano Carpino libellus Mongolorum, qui Tartari appellantur, vel de moribus Tartarorum.*

Nous donnons en fac-similé la dernière page d'Odoric. — Marqué dans nos variantes WOLF. 41.

Je dois la description de ces deux manuscrits à l'obligeance de M. le Dr O. von Heinemann, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque ducale de Wolfenbüttel; je les ai d'ailleurs examinés depuis sur place; ils sont dans une reliure semblable en veau; ces deux mss. renferment le nom de Guillaume de Solagna, dans la déclaration de la fin.

C. — *Alsace.*

17-17-1-**Strasbourg.** — Bibliothèque de l'Université.

Oderici ord. minorum itinerarium a. 1340 (A. VI. 7).

qui meritum dare deberet tum primus,
cantare alta voce Dicens Veni creator
atque spiritus Et dum sic cantaremus
audivit vocem magnus nos prope vocari
fecit Et ad eum nos accedere iussit
cum nos ut supradictum est audiret cum
suo appropinquare ad iactum lapidis
vocatus exceptis custodien-
bus eius Et dum venissemus ad ip-
sum deposuit statim galerum
suum super capellam inestimabilis
quasi valoris et fecit reverentiam ip-
si cruci Statim quoque in thuribulo quod
habebam incensum id est thus imposui
Et episcopus noster de manu mea
accepit eum quoque thurificavit. Accedentes
vero ad predictum dominum semper aliquod offe-
rendum secum deferunt observantes
illam antiquam legem non apparebis
in conspectu domini vacuus Idcirco poma
tabaimus nobiscum atque poma et
exhibitis super vasculo in discursum op-
... Et ipse duo

ac alia que ego dimisi scribi non
feci cum ipsa quasi incredibilia apud
plures dicerent. nisi illa propriis o-
culis conspexissem Ego autem de
die in diem propero ad illas contratas
accedere in quibus dispono mori et vi-
vere ut placebit a quo bona
cuncta procedunt Deo gratias Amen.
Predicta autem fideli frater guillelmus
de salogna in scriptis redegit sicut
predictus frater odoricus ore proprio expri-
mebat Anno domini mo ccco xxx
die mensis maii Padue in loco
sancti anthonii Nec curavi de la-
tino difficili vel ornato sed sicut ille
narrabat sic ego scribebam ad hoc
ut omnes facilius intelligerent
que dicuntur. Predictus frater odericus
transiit de hoc mundo ad deum
in conventu Utini Anno domini mo
ccco xxxi die xiiii Januarii
Qui postmodum multis et magnis
miraculis choruscavit Deo gratias
Explicit Itinerarium ...

[illegible] ultimo reliquit et ipse dno
accep[illegible]
a quintula quieuit et s deinde
nr epc bundcoem sua repedit
hoc fco nob innuit ut accedes
re ei p eum venientes et mil'n dos
in a quo nos offendent statim
vos discessimus et duximus et ad
a quos barones suos p fres nri
ordinis ad fidem quosdos suos q
in exercitu eius erant et optulit
eis de pdcis pomis q cum magno
gaudio ipsi recipientes ita vi
debant letari ac si eis pbuiss
semus familiariter magis [illegible]
Ego fr odericus de foro
Julii de quadam tra que dicit
portus nouus de ordine fratrum
minorum testificor et testio [illegible]
pbeo Reuerendo patri fri
guidoti ministro puincie sci antho
nij in marchia cum sic cum ab
eo fuerim p obianz requisitus
q hec oia que supius scripta sunt
aut ppijs oculis vidi aut a fi
dedignis audiui Comis etiam lo
cucio illarz contratarz ea q non
vidi testatur ee vera aliqua

[illegible] mirabilis choruscauit [illegible]

Explicit Itinerarius fris Oderici de ptibus transmarinis et remotioribus.

qui odericus fuit fr ordinis minorum

Prologus In libellum de moribus Tartarorum.

Pertz[a], *Archiv*, VIII, 1843, p. 461.

18-18-2-**Strasbourg.** — Bibliothèque de l'Université.

Incipit peregrinacio fratris Odorici de ordine minorum : « *In nomine patris, etc.* » Papier, s. xv, in-fol

Pertz, *Archiv*, VIII, 1843, p. 466.

19-19-3-**Strasbourg.** — Bibliothèque publique.

Ms. in-4 : *Vita Romoaldi; relatio Oderici de terris ignotis; hist. de Alexandro M.; vita Nic. de Tolentino; Fr. Petrarca de insigni obedientia et fide uxoria Ioan. Boccaccii; Lotharii Abactoris lib. de miseria conditionis humanae.* (Haenel[b], en 1828, col. 462.)

Il est bien probable que ces trois mss. de Strasbourg sont aujourd'hui détruits.

D. — *Autriche.*

20-20-1-**Admont** (Styrie). — Archiv der Abtei.

Ms. 583, ms. in-4, parchemin; xv[e] s. Fol. 49[b]-76[a] : *Odorici de Foro Julii Historia orientalis.* Com. : *Cum multa et varia narrantur...*

Ce ms. est cité par Pertz, *Archiv*, X, 1851, p. 641.

21-21-2-N°. 639, ms. in-4, parchemin; xiv[e] s. Fol. 80[a]-94[a].

a. *Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde zur Beförderung einer Gesammtausgabe der Quellenschriften deutscher Geschichten des Mittelalters* herausgegeben von G. H. Pertz... Hannover... in-8.

b. *Catalogi lib. manuscriptorum, qui in bibliothecis Galliae, Helvetiae, Belgii, Britanniae M., Hispaniae, Lusitaniae asservantur*, nunc primum editi a D. Gustavo Haenel. Lipsiae, I. C. Hinrichs, 1830, in-4.

Titre *ut supra*. Commence : *Licet multa et varia de ritibus hominum et condicionibus huius mundi a pluribus enarrentur...*

Je dois les renseignements sur ces deux mss. d'Admont à M. le bibliothécaire P.-J. Wickner.

22-22-3-**Melk** (Basse-Autriche).

H. 17. ch. f. ; s. XIV. *Fr. Odorici descriptio partium Orientis.* Licet multa et varia. Kr. p. 35. — Saec. XV. *Burckardi de Monte Syon Descr. Terrae Sanctae*, ib., p. 52. *Descriptio Terrae S.* en 158 chap. Terra sancta promissionis Deo amabilis, ib., p. 58. (Pertz, *Archiv*, X, p. 603.)

Je dois ajouter que M. le Dr Rudolf Schachinger, chef de la Bibliothèque du « Stift » de Melk, m'écrit, à la date du 19 septembre 1890, qu'il ne retrouve pas ce ms.

23-23-4-**Prague.** — Bibliothèque du Chapitre de la cathédrale.

Ms. sur papier qui me paraît être du XIVe siècle; contient des glosses et des lettres; in-4 à 2 col. ou plutôt pet. in-folio; l'itinéraire en latin d'Odoric occupe 6 feuillets; il diffère beaucoup du texte de Haklüyt; à la suite d'Odoric, il y a un Marco Polo également en latin. Haenel a indiqué ce ms. dans son *Cat.* Pour éviter à d'autres les recherches que j'ai dû faire pour trouver la bibliothèque du Chapitre (*Doms Capitel*), je leur dirai qu'elle se trouve Hradschiner Platz, n° 62; je leur éviterai ainsi mes nombreuses pérégrinations dans plusieurs chapelles et plusieurs casernes, ainsi que de sonner aux portes de maisons particulières et d'être envoyé au *Strahov*, couvent des Prémontrés, où l'on a une belle bibliothèque, un panorama merveilleux et la compagnie d'un excellent religieux mais pas d'Odoric. Le bienheureux à la gloire céleste duquel rien ne manque, est témoin des fatigues que j'ai essuyées pour recueillir ce petit

document qui m'aide à constituer un ouvrage qui ajoutera, j'espère, à sa gloire humaine.

Le col. Yule, d'après Pertz, et à leur suite Domenichelli, ont indiqué deux mss d'Odoric dans la bibliothèque du Chapitre de Prague; lors de ma visite à cette bibliothèque, le conservateur m'a affirmé qu'il n'en existait qu'un seul. Pertz, *Archiv*, IX, 1847, marque en effet, p. 474, *Odorici de Foro Iulii descriptio Tartarorum*; et p. 476, *Fr. Odoricus de moribus hominum.*

24-24-5-**Prague**. — Böhmisches Museum (Am Graben).

Cité par Pertz, *Archiv*, IX, 1847, p. 478 : *Oderici fratris itinerarium in Orientem*. Ms. sur vélin. Le bibliothécaire M. Josef Jireček m'a affirmé l'existence de ce ms. mais il n'a pu le retrouver pendant mon séjour à Prague.

25-25-6-**Vienne**. — Bibliothèque Palatine, n° 545.

Ms. latin, vélin in-4, XIVe siècle; comprend diverses pièces : 1. *Chronica Hungarorum* [sans commencement] ; 2. *Gesta Alexandri Magni*; 3. *Notata de Germaniae ducibus*; 4. *Odoricus*... Odoric est suivi de plusieurs autres pièces qui ne nous intéressent pas, entre autres un *Tractatus de Urina*.

Odoric qui est la quatrième pièce du recueil, occupe les ff. 80 recto-103 verso; offre de grandes variantes avec le texte de Hakluyt. — Version de G. de Solagna ; ne contient pas M. de Bassano. Contient des variantes intéressantes, celle du Farsetti qui a servi à Yule, pp. 43/4 : *Wherefore* I purpose to relate... fourteen years, etc.; celle des *galères de Venise* (Yule, p. 44), etc.

26-26-7-**Vienne**. — Bibliothèque Palatine, n° 3359.

Ms. latin, in-folio papier (sauf le 1er f. qui est en vélin), à

2 col. ; xve siècle. — Comprend sept pièces dont la dernière, Odoric, occupe les ff. 165 recto - 179 verso. — Complet jusqu'à la mort d'Odoric. [Il y a 2 ff. chiffrés 165.] Commence : *Incipit frater Odericus de terra magni chani. Licet multa...*

27-27-8-**Vienne.** — Bibliothèque Palatine, n° 4459.

Ms. latin, papier, in-folio ; xve siècle. Contient un grand nombre de pièces de nature différente et entre autres un Mandeville latin. — Odoric est la vingt-troisième et dernière pièce de ce recueil et occupe les ff. 190 recto-200 verso. Commence : *Infra scripta sunt mirabilia q. vidit frater Odoricus de Foro julii... Licet multa et magna...* C'est le ms. indiqué, p. 31, par Yule, qui ne connaît pas les trois autres.

28-28-9-**Vienne.** — Bibliothèque Palatine, n° 4761.

Ms. latin, papier, in-4 ; xve siècle. — Comprend un grand nombre de pièces de nature aussi différente qu'un *Tractatus medicus de Gonorrhoea*, une *Descriptio Urbis Romae*, un *Soliloquium de arrha animae* de saint Bernard, etc. Odoric est la septième pièce et occupe les ff. 160 recto-172 verso. Même texte, naturellement avec des abréviations différentes que le ms. 3359.

E. — *Bavière.*

29-29-1-**Eichstaett.** — Bibliothèque du Collège épiscopal (Bischoeflichen Seminar zu Eichstaett).

Odorici itinerarium de mirab. mundi. Pertz, *Archiv*, IX, 1847, p. 559.

Je dois dire que M. le prof. F.-S. Romstaeck m'écrit d'Eich-

staett que le ms. 50, in-fol., qui avait contenu Odoric et devait appartenir à l'ancienne *Bibliotheca aulica*, a disparu de cette bibliothèque, probablement à l'époque de la sécularisation, et que le ms. 50, in-4, renferme toute autre chose.

30-30-2-**Munich**. — Bibliothèque royale, *Cod. lat.* 903.

Ms. latin, ; in-4, papier, de 1422; la relation d'Odoric occupe les ff. 153-173 du ms. qui contient 24 ouvrages; texte publié par Marcellino da Civezza, *Storia univ. delle Missioni Francescane*, III, pp. 739/781, et reproduit par Domenichelli, pp. 153/200. — Marqué dans nos variantes Civ. et M. da Civ.

31-31-3-**Munich**. — Bibliothèque royale, n° 21259.

Ms. latin parchemin, 2 col. in-fol. ; xive s. ; 296 ff. ; Odoric occupe les ff. 13-28 ; les autres pièces n'ont aucun rapport avec les voyages.

Odoric commence f. 13 : *In nõie prĩs & filij & sp̃s sti. Amen. Multa et varia scribunt a diversis maxime qui terras ignotas perambulaverunt maria navigaverũt. prop. q. et ego frater Odoricus de ordine minorum volo et ego ea que vidi in scriptis redigere ad pluriũ solacionẽ.*

Après la déclaration d'Odoric, *Ego frater Odoric*, vient l'anecdote sur le grand Khan, puis la note, f. 24 : *Predicta frater qdã dicẽtẽ frẽ Odorico redegit ĩ sc'pto Anno dñi M°CCC°XXX° in m̃se Maij Padove in loco Sã Anthonij. Infradictus autẽ frat. Odoricus post Anno Dni M°CCC°XXXI° Januarij die xiij migravit ad dñm ĩ Cov̄entu fratrũ Minorum Vtini. In foro Iulii...* Puis vient une description de la septième merveille du monde.

Quelques allusions à Essling, à Worms, à Mayence, indiquent que le scribe est allemand, probablement un Souabe. — Marqué dans nos variantes Mun.

Voir le t. II, Ps. III du *Cat. Cod. latin. Bibl. regiae Monac.*, 1878, in-8, p. 303, 21259 (Ulm. 59).

32-32-4-**Nuremberg**. — Bibliothèque de la Ville.

Ms. latin renfermant Marco Polo, St. Brandan, Mandeville, Odoric, Schildtberger; mauvaise écriture. Je l'ai vu en 1886.

J'ignore pourquoi M. Jean Priem, conservateur de cette bibliothèque, m'a écrit à la date du 5 janvier 1882, que ce ms. ne se trouvait pas dans la collection dont il a la garde, collection, disons-le en passant, qui me paraît singulièrement administrée, et dont le local laisse beaucoup à désirer.

F. — *France.*

33-33-1-**Paris**. — Bibliothèque nationale, lat. 2584 (olim *Colbertinus*).

Ms. latin, parchemin, in-fol. à 2 col., de 196 ff.; XIVe s. Comprend 25 pièces dont Odoric est la quatorzième, lettres ou traités de saint Jérôme, saint Fulgence, saint Polycarpe, saint Augustin, etc. Cf. *Cat. Cod. Mss. Bibl., Reg. Pars tertia*, t. III, Paris, 1744, p. 300. C'est un beau volume bien conservé en maroquin plein rouge, avec lettres ornées.

Odoric commence au recto du f. 118 : *Descripcio* Orientalium Partium Fratris Odorici *Boemi* de Foro Julii, et il finit f. 126 verso : *Ego frater Odoricus Boemus de Foro Julii*... (voir pp. 498/499, de notre texte). Ce texte est fort important parce qu'il marque la nationalité d'Odoric. Il a été imprimé par Yule, *Cathay*, II, Appendix I, pp. I-xlii. — Marqué dans nos variantes B. N. et B. N. lat. 2584.

34-34-2-**Paris.** — Bibliothèque nationale, lat. 3195 (olim *Mazarinaeus*).

Ms. latin, parchemin, pet. in-fol. à 2 col. de 64 ff.; xve s. Comprend 4 pièces dont Odoric est la deuxième; la première est *Petri Amphusi clericalis disciplina*; la troisième *Marco Polo*; la quatrième *Bernardi cujusdam ad Raymundum Castri Ambrosii epistola de modo rei familiaris utilius gubernandae*. Cf. *Cat. Cod. Mss. Bibl. Reg. Pars tertia*, t. III, Paris, 1744, p. 385. Ce ms. est sale et quelques ff. sont lacérés, par exemple les ff. 56 et 57.

Odoric commence au recto du f. 19 avec la table de 37 chap. et *Licet multa et varia de ritibus,* etc. et il finit au recto (le verso est blanc) du f. 26. La fin est tellement tachée qu'elle est à peu près illisible. — Marqué dans nos variantes B. N. lat. 3195.

35-35-3-**Paris.** — Bibliothèque nationale, collection Dupuy, n° 686.

Ms. latin, papier, in-fol. à longues lignes, de 76 ff.; xviie s. Porte au recto du 1er f. : « *Itineraria in Tartariam : Fr. Ioannis de Plano Carpini Ordinis Minor.*, p. 1, *Fr. Simonis de S. Quintino ordin. Praedicator.*, p. 19. *Fr. Gulielmi de Rubruquijs ordinis Minorũ.*, p. 38. *Fr. Odorici de Forojulij ord. minor.*, p. 60, CIƆIƆCXLVII. P. Dupuy, 686. »

Ce ms. est marqué simplement : Vol. 686, *Itineraria Variorum in Tartariam*, p. 1286 du vol. ms. *Catalogue des Manuscrits de M. Dupuy* [Bib. nat., *Catalogues*, 217, A], et sous le titre de : *686. Voyages en Tartarie*, p. 548, du *Cabinet historique*, série nouv., I, 1882, Inventaire abrégé de la collection Dupuy (par M. Léopold Delisle).

Odoric commence f. 60 verso : « Incipit Itinerarium Fratris Odorici fratrum Minorum de mirabilibus Orientalium Tarta-

rorum. — Licet multa et varia de ritibus et conditionibus huius mundi ennarrentur a multis ego tamen frater Odoricus de Foro Julij de Portu Nahonis volens ad partes infidelium transfretare, magna et mira vidi et audiui, quae possum veraciter enarrare. Primo transiens mare Maius me de Pera iuxta Constantinopolim transtuli Trapesundam... »

Finit: « De Morte fratris Odorici. Anno igitur Domini 1331, disponente se praedicto Fratre Odorico ad perficiendum iter suae peregrinationis prout mente conceperat, et etiam ut via et labor esset sibi magis ad meritum decrevit primo praesentiam adire Domini et patris omnium Summi Pontificis Domini Joannis Papae 22. cuius benedictione, obedientiaque recepta cum societate fratrum secum ire volentium ad partes infidelium se transferret. Cumque sic eundo versus Summum Pontificem, non multum distaret a civitate Pisana..................................

« Anno Domini 1331 decima quarta die mensis Januarij, obijt in Christo Beatus Odoricus ordinis fratrum Minorum, cuius precibus omnipotens Deus, multa et varia miracula demonstravit, quae ego Guecelus notarius communis Utini, filius Domini Damiani de Portu Gruario de mandato et voluntate nobilis viri Domini Conradi de Buardigio (*lire* Bernardigio) Castaldionis, et Consilij Utini, scripsi, sicut potui bona fide, et fratribus Minorum exemplum dedi ; sed non de omnibus, quia sunt innumerabilia, et mihi difficilia ad scribendum. »

36-36-4-**Paris**. — *Peregrinatio fratris Udalrici trans mare magnum.* — *Visio sancti Brandonis.* In-fol., cart.

Beau manuscrit sur papier, du commencement du xve siècle. *Cat. Saulcy* [a], n° 308, 20 fr.

a. *Catalogue de livres anciens et modernes sur la Terre Sainte et les Indes orientales* formant la riche collection de M. F. de Saulcy, membre de l'Institut, dont la vente se fera le mercredi 27 novembre 1872 et les trois jours suivants... Paris, Tross, 1872, in-8.

37-37-5-**Saint-Omer.** — Bibliothèque, n° 737.

Ms. xv[e] s., in-fol., papier. *Incipit Itinerarium fratris Oderici, ordinis fratrum Minorum, de Mirabilibus orientalium Tartarorum.* « Licet multa et varia de ritibus et conditionibus, » etc. Finit : *Innumerabilia et mihi difficilia ad scribendum.*

« Abbaye de Saint-Bertin. — Cahier de 18 feuillets en mauvais état, mouillé, écrit en gothique mixte, avec sommaire et initiales en rouge. A la fin, on lit cette notice : « Et ego Michael de Lira scriptor nil plus inveni in exemplari, et explicit hic iste liber, quem scripsi Mechlinie in domo habitationis mee, anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo octavo, XXI° die mensis februarii, secundum stilum et modum scribendi curie Cameracensis diocesis. « Cet itinéraire d'Oderic a été publié par les Bollandistes. Voy. *Acta Sanctorum*, Januar., t. I, p. 986, col. 2. » (*Cat. des Ms. de la Bib. de Saint-Omer*, p. 328/329 du vol. III du *Cat des Ms. des Bib. des Dép.*, Paris, 1861, in-4)

G. — *Italie.*

38-38-1-**Assise.** — Bibliothèque communale, n° 343, ancien n° 20.

Ms. latin, in-fol., parchemin. XIV[e] s. : Commence f. 1 recto : *Incipiunt hic multae et diversae hystoriae Beati Odorici Fratris Minoris, de ritibus et conditionibus huius mundi et de martyrio IIII fratrum minorum.* — Puis, *Licet multa et varia de ritibus et conditionibus hujus mundi a multis enarrentur tamen est sciendum quod ego fr. Hodoricus de Foroiulii volens transfretare et ad partes infidelium volens ire, ecc.* — On lit f. 3 recto : *hic superius incipit hystoria martyrii IIII fr. minorum;* — et f. 8 recto : *hic explicit martyrium istorum quatuor fratrum minorum.* — Finit f. 23 v. : *et*

obtulimus eis de predictis pomis, qui cum maximo gaudio ipsa recipientis, ita videbantur letari ac si eis prebuissemus familiariter magnum manus. — Puis suit : *Ego fr. Odoricus de Foroiulii de ordine fratrum minorum testificor et testimonium perhibeo reverendo patri fratri Guideto* [sic] *ministro provincie S. Anthonii. cum ab eo fuerim per obedientiam requisitus, quod hoc omnia que superius scripta sunt aut propriis oculis ego vidi aut ab hominibus fide dignis audivi........ autem illarum..... illa quae non vidi testantur esse vero. Multa etiam alia dimisi que scribi, non feci, cum ipsa quasi incredibilia apud aliquos viderentur nisi illa propriis oculis perspexissent* — (les points indiquent des mots illisibles). *Predicta autem ego fr. Guilgelmus de Solagna in scriptis redegi sicut fr. Odoricus ore proprio exprimebat an : dom. MCCCXXX de mense maii Padue in loco S. Anthonii; nec curavi de latino difficili et ornato, sed sicut ille narrabat sic ego scribebam ad hoc ut omnes facilius intelligerent que scribuntur vel dicuntur. Supradictus autem fr. Odoricus postea ex hoc seculo, transivit ad dominum in conventu Utini an. dom. MCCCXXXI die* XIII (sic) *ianuarii* (cf. Venni, p. 82). — On a ajouté f. 24 r° : *antiphona et oratio de b. Odorico confessore ord. min.* — On lit f. 25 r° : *hic inferius sunt scripta amplius quam septuaginta miracula que deus operatus est per beatum Odoricum fratrem minorem hic in Utino sepultum apud fratres minores.* — Commence : *Miraculum Fantusii de Murruciis apud Tercium.* — Finit f. 57 r° : *postquam mater sua duxit eam Utinum ad corpus b. Odorici sanató est.* — Puis on lit d'une autre main : *Hic sunt septuaginta duo miracula scripta que deus operatus est per b. Odoricum, et alia multa fecit que non sunt hic scripta.* — Enfin, f. 57 v°, d'une écriture plus récente : *In isto libro sunt multae hystoriae b. Oderici de ordine fratrum minorum de Foroiulii qui est sepultus in conventum Utini; et est etiam hic possio et martyrium quatuor fratrum minorum, et plus quam septuaginta miracula que operatus est deus per b. Odericum; et etiam est hic cingulus ferrens inter reliquios quem portavit ad carnem, et capellus de capite suo et etiam alie res sue.*

Je dois ces renseignements à M. le bibliothécaire d'Assise, M. Leto Alessandri.

Ce manuscrit, dit Domenichelli, était dans le couvent d'Udine, et le ms. *Udinese* de Venni lui paraît en être une copie, car moins le titre, les deux mss. sont semblables.

39-39-2-**Milan**. — Bibliothèque Ambrosienne, H. 188. P. Inf.

Ms. pet. in-folio, papier; xve siècle ; 109 ff. c. Contient sept pièces dont Mandeville en italien et la table du Voyage de Mandeville; Odoric en latin est la cinquième pièce : il occupe les ff. 80 recto-91 verso. La place réservée pour les lettres initiales n'a pas été remplie, en sorte que les paragraphes commencent avec la seconde lettre du premier mot, ainsi *icet* [pour *licet*] *multa*, etc.

Ce manuscrit appartenait jadis au couvent de Saint-Ambroise de Milan.

Commence : « Licet multa et varia de moribus hominum et mirabilibus mundi a diversis et solempnibus sive diversimode facta, ad majorem tamen fidem faciendam posteris ego frater Odoricus de Foro Iulii ordinis fratrum minorum de quamplurimis mirabilibus, quae oculis clarius vidi in diversis mundi partibus ultramarinis. Ego quidem predictus frater Odoricus volens me ad partes infidelium transfretare, ut fructus ibidem facerem animarum, multa magna et mirabilia audivi et vidi, quae veraciter possum cum attestatione narrare. » (Antonio Ceruti, *Appunti di Bibliografia storica veneta contenuta nei mss. dell' Ambrosiana*, dans l'*Archivio Veneto*, XI, 1876, Venezia, p. 195).

40-40-3-**Milan**. — Bibliothèque du comte Girolamo d'Adda.

Ms. latin, du commencement du xve siècle; offre beaucoup

de variantes avec le texte de Ramusio. Signalé par Domenichelli.

41-41-4-**Rome.** — Biblioteca apostolica Vaticana, Fondo Vaticano, nº 5256.

Version latine à la suite de la version italienne, voir textes italiens, nº 58-11-9, p. XCIX.

Montfaucon, *Bibliotheca Bibliothecarum Manuscriptorum nova*, I, Paris, 1739, p. 17, cite : nº 171, *Odericus de Ordine Minorum, descriptio de partibus Infidelium.*

42-42-5-**Rome.** — Biblioteca Casanatense, Cod. B, IV, 13 ancien; moderne nº 276.

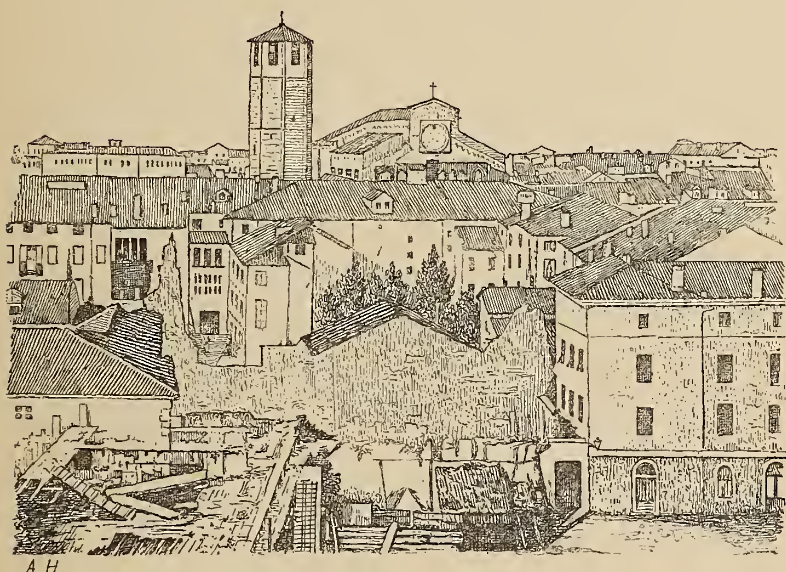
Ms. latin, pet. in-4, du XIVe siècle; parchemin. Au recto du 1er f. on lit (rouge) : *Incipit liber Fratris Odorici de foro Julii provintie sancti Antonij de quadam terra que dicitur Pontus* (sic) *Naonis*. Suit la table des chapitres ff. 1a, 2b; le texte du voyage commence à la 2e col. du fol. 2b avec le premier chapitre intitulé *De pernicibus que per aerem ducebantur* qui comprend aussi le petit prologue; et se termine par le chapitre XXXVIIj *De reverentia quam Magnus Canis fecit sanctissimo signo crucis* qui est suivi par le passage contenant les protestations de l'auteur.

Le ms. se compose de cinq mss. différents dont le dernier 28 ff. renferme Odoric. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. le bibliothécaire E. Alvisi.

43-43-6-**Udine.** — Bibliothèque de l'Archivio Capitolare della Città.

Dans le vol. XXII des *Miscellanea*, avec d'autres opuscules se trouve un ms. in-4 de 26 ff., dont les dernières lignes sont

perdues; commence : *Istoria beati Odorici. Licet varia et multa de ritibus...* A beaucoup de ressemblances avec le texte donné par Venni. Ce texte est précédé d'un texte italien du voyage d'Odoric qui paraît être du XVIe siècle. Je dois à M. le Dr Vincenzo Joppi les renseignements très précis sur les mss. d'Udine.



UDINE, cathédrale.

44-44-7-**Udine.** — Bibliothèque des héritiers du comte Jacopo de Concina, à San Daniele del Friuli.

Ms. in-8, papier, première moitié du XVe siècle; reliure de l'époque en cuir rouge; contient 38 feuillets; le texte est soigné; commence : *Incipit opusculum Peregrinationis Fratris Odorici Ordinis Fratrum Minorum*, etc... Finit : *Magnis corruscavit*

miraculis. Suivent une *Antiphona* et un *Oremus* reproduits par Domenichelli, p. 403. Le ms. finit par :

Qui scripsit scribat semper cum Domino vivat
Vivat in celis semper cum Domino felix.

45-45-8-**Venise**. — Biblioteca Marciana, Clas. XIV. — Cod. XLIII.

Ms. latin, XIVe siècle (XVe siècle, m'écrit M. Veludo); papier; in-4 de 171 ff.; haut. 0^m,27; larg. 0^m,21; se compose d'une série de pièces qui n'ont aucun rapport avec Odoric qui occupe les ff. 73 recto-96 verso. Une note au bas du f. 96 indique que des copies de ce ms. ont été prises par le prof. F. Kunstmann, de Munich (en mai 1857), et par le col. Yule (août 1864). Ce dernier écrit (*Cathay*, I, p. 33) : « I have had a transcript of it in preparing this translation, but it has not proved so useful as I expected ». Décrit (n° LXXII) dans la *Biblioteca manoscritta di Tommaso Giuseppe Farsetti*, Venezia, 1771, in-8, I, p. 116. Le ms. est passé à la Marciana de la famille Farsetti. Titre : *Opera Fr̄is Odorici Ord. minor.*

Commence : « Quamvis multa et varia de ritibus et conditionibus hujus mundi enarrentur a multis, tum sciendum est quod ego frater Odoricus ordinis minorum de natione forojulii (sous-entendu *volens*) transfectare et ad partes infidelium transmigrare, ut fructus aliquos lucrifacerem animarum, multa magna et mirabilia audivi et vidi quae possum veraciter enarrare. praesens itaque opuschulum in capitula dividens de multis gestis quae vidi et audivi in oriente, septentrione et meridie, etc. »

Finit : « Nam ipse beatus frater Odoricus, cum de ultra marinis partibus ad suam provinciam remeasset, marchiam scilicet tarvisanam presentiarum (*sic*) summi pontificis adire volebat ut ab eo hoc etiam peteret, quod L fratres de quacumque

provincia essent dummodo ire vellet secum ducere posset, recessit de foro Julii unde ipse natus est. dum esset pisis gravi infirmitate correptus quamobrem compulsus est ad propria remeare, qua propter in utino de foro Julii civitate anno ab incarnacione domini M.CCC.XXXI. pridie idus ianuarii de hoc mundo triumphans pervenit ad insulam beatorum, ubi virtutibus et miraculis quamplurimis corruscat. nam per eum ceci claudi muti surdi sunt permittente domino restituti. deo gratias. amen »

46-46-9-**Venise.** — Museo Civicoe, raccolta Correr.

Ms. 2389 ancien, nouveau 2408, papier; gr. in-4.

Le manuscrit a appartenu à Gian-Giuseppe Liruti, lettré du Frioul, et à E. A. Cicogna. Il est couvert en parchemin et contient deux ouvrages. Le premier un extrait des Voyages de Marco Polo de la page 1 à la page 36. De la page 37 à la page 43, il contient *Novitates quas notavit frater Odoricus in peregrinatione sua*. Il fut écrit en 1401, comme on le lit deux fois, p. 36 et au verso de la p. 46.

Ce manuscrit a servi pour l'édition de l'*Histoire des voyages d'Odoric* exécutée par les soins du P. Giuseppe Venni M. C., imprimée à Venise en MDCCLXI. Voir la préface, page 39 et page 45.

Dans le même manuscrit il y a des poésies qui n'ont rien à faire avec les Voyages.

L'itinéraire d'Odoric commence : *Licet multa et varia de ritibus* et finit : *corruscat miraculis*; et il y a ensuite une note (l'*explicit*) du copiste qui après les louanges au Seigneur a signé : *Ego Philippus* natus Ser Petri de Faganea [a] publicus ac imperiali auctoritate notarius scripsi istos libros... et ipsos complevi die martis 16 [Venni, 15] mensis februarii die carnis privii hora

a. Fagagna est une commune du Frioul. (S. Daniele del F.-Udine.)

tercia dum morabar Padue pro afirmatore Antoni fili quondam nobilis viri Raymundi Sulumani in contrata heremitarum tempore quo studebam in rethoricali scientia legente magistro Marino de Rachanato. Currentibus annis Domini 1401 (*sic*) indictione secunda ? [Venni, *nona*, qui est exact] die ut supra. — Cf. Venni, pp. 82/3.

Le filigrane du papier est un arc et une flèche. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. le commandeur Nicolò Barozzi.

H. — *Suisse.*

47-47-1-**Bâle.** — Bibliothèque de l'Université, D. IV. 8.

Ms. latin in-4 ; XIVe siècle, vélin ; reliure en bois couvert de peau, de 60 ff. ; portait autrefois le n° E.III.20 sous lequel il a été décrit par Haenel, p. 545 ; voir aussi Pertz, *Archiv*, VII, 1839, p. 174, sous le n° E. III. 20.

1° *Epla Dni Gwilhelmi de Boldensèle preclarissimi viri r griosi militis ad dum petru abbatem aule regie De descripcone terre sancte*, ff. 1/26 recto ; 2° *Epystola ad dnm petrum abbatem aule regie*, ff. 26 recto/26 verso ; 3° *Descpco qruda miracl'orum peractoru in Waltsassen*, ff. 26 verso/34 recto ; ff. 34 verso/36 blancs ; 4° *Des'cpc'o terrae sanctae fris Odi'ci de foro julij*, ff. 37/60 recto.

Ce texte latin est bien celui de l'Odoric dont nous nous occupons et non pas du Pseudo-Odoric. Commence : *Licet multa et varia de ritibus*, etc.

II. — ITALIENS

A. — *Angleterre.*

48-1-1-**Cheltenham.** — Bib. de Sir Thomas Phillips, Bart., à Middlehill (Worcestershire).

Ms. du XIVe ou du XVe siècle; papier épais; 7 feuilles et demie. Commence, f. 1 : « *Anno MCCCXVIII, jo frate Oderigo de Frioli, dell' ordine de Frati Minori, della provincia di Padova, partivi della dicta provincia e veni Ingonstantinopoli* (sic)... » Ce ms. catalogué à Cheltenham, sous le n° 8268, a figuré au catalogue Heber (1836, Pt. XI, Ms.), n° 1165; il avait précédemment fait partie de la collection de lord Guilford. Les ff. 8-13 et dernier n'ont aucun intérêt; ce sont quelques pièces reliées à la suite sans aucun rapport avec Odoric. Je dois ces renseignements à M. H. Omont, de la Bibliothèque nationale.

B. — *France.*

49-2-1-**Paris.**

« Inchominccia la storia di frati odorico. Ani domini Mcccxviij, Jo frate odoricho da friolli delordine de frati minori de la provincia di padova partimi dela deta prouincia zuani ī Chostantinopoli, etc. » 25 ff. — « Inchominccia la storia di tra monacci chandaro nel paradiso terestro (Terre sainte), etc. » 8 ff. In-4, rel. en velours.

Précieux manuscrit d'une belle écriture de la première moitié du XIVe siècle, sur papier très fort.

Catal. Saulcy, n° 307, Paris, 1872, 50 fr.

c. — *Italie.*

50-3-1-**Florence.** — Biblioteca Riccardiana, n° 683.

Ms. pet. in-4; papier; xve siècle, italien, avec le titre : *Oderigo de Frigoli*, *Viaggio da Padova a Costantinopoli e alla terra del Ponto*. Le ms. est incomplet et se termine « aux fils et aux filles du roi de Tchampa », voir notre p. 187. Yule dit : « This is one of the peculiar type which I have classed with Ramusio's Minor version. It seemed to me, as far as I went through it, to be the same as the next on the list [Pal., Florence, E. 5, 9, 6, 7] but it is truncated. » Brunet, *Man. du Libraire*, IV, col. 160, dit : « Oderico en écrivit d'abord une ébauche en italien (vers l'année 1318), dont le ms. est conservé dans la Bibliothèque Riccardienne à Florence. » Brunet se trompe quant à la date 1318! Ce ms. est signalé dans Lami[a] et voici comment ce bibliographe le décrit :

« Frigoli, o Friuli. F. Oderigo de. Descrizione del suo Viaggio in Costantinopoli e Trabisonda, e altrove. M.IV. *Codex chartac.* in-4, n. XXXIII.

« *Initium exhibimus :*

« Anno MCCCXVIII. io Frate Oderigo de' Frigoli dell'ordine de' Frate Minori della provincia di Padova volendo fare memoria de' paesi e provincie, le quali trovai partendomi di Padova, e venni in Costantinopoli, e di quindi passai il mare maggiore, e venni in Trebisonda nella contrada detta Metropoli di Ponto, nella qual terra giace il corpo di S. Atanasio, che fece il Simbolo. E in questa terra viddi una mirabil cosa,

a. *Catalogus codicum manuscriptorum qui in Bibliotheca Riccardiana Florentiae adservantur... exhibentur* Jo. Lamio eiusdem Bibliothecae Praefecto auctore. Liburni, MDCCLVI. Ex Typ. Antonii Sanctinii & Soc., in-fol., p. 203.

che un uomo menava più di due mila pernice, le quali il seguitavano per mirabile modo, perchè andavano e volavano e stavano con lui per più diete, e ubbidivallo, e parea quasi che parlassero con lui nella lingua sua; e quando andava allo Imperadore, lo' mperadore prendea delle pernici quante ne voleva, e l'altre se ne venivano con lui quasi per quattro diete a Trebisonda insino al castello chiamato Zavecca. Da Trebisonda andai a Zavecca, ch' è castello dello Imperadore e quasi inespugnabile, e quivi si cava l'ariento, ed eziando il cristallo, secondo che dicono alquanti. Quindi andai in Ermenia maggiore, e pervenni ad Arzelone, dove presso a una dieta è il fiume del Paradiso detto Eufrates. In questa terra sentì che una grande donna lasciò per suo testamento, che de' beni suoi si facesse un munistero di meritrici, che sempre fossero apparecchiate a servire a gli uomini in ogni carnalitade, e questo fece per l'anima sua maladetta. Di quindi venni al monte dove è l'Arca Noè, e volentieri sarei salito alla cima del monte, avvegnachè mai non si trovò chi vi potesse salire, ma perchè non volli aspettare la carovana, non me ne volli provare. Quello monte è altissimo e bellissimo, e sempre ve l'aveva insino alla terza parte del mondo ec. »

Voir Lucques, *infra*, n° 55-8-6, p. xcvi.

51-4-2-**Florence.** — Biblioteca Nazionale, sezione Palatina, E, 5, 9, 6, 7.

Ms. italien; xiv[e] siècle; in-8.

« Containing only Odoric and a short narrative about three monks who visited the Terrestrial Paradise. According to the Ms. Catalogue by G. Molini it is of the 14th Century. It is written somewhat carelessly, and in a most barbarous style, but has remarkable peculiarities. The earlier part coincides with the Minor Ramusian (not minutely), and traces of the same

basis appear throughout, but also many things that are in no other copy that I know of. For this reason it has been thought desirable to print it. » Yule, *Cathay*, I, p. 34.

Texte imprimé par Yule, *Cathay*, II, App. II, pp. XLIII/LXIII reproduit en partie par de Gubernatis, *Storia dei Viaggiatori italiani*, pp. 138/141. Marqué dans nos variantes PAL.

52-5-3-**Florence.** — Biblioteca Nazionale, Cod. Magliabech., cl. XIII, n° 68.

Cité par Domenichelli : « È la versione italiana pubblicata da noi, pigliandola dal Codice di Venezia, Biblioteca Marciana, Cl. VI, n° 102, ed ha il titolo : *Viaggio in Tartaria di Odorico da Udine.* »

On lit à la fin : « Compiuto di scrivere lunedì sera a dì ventisette d' Ottobre 1377. » (Dom. p. 255.) Marqué MAGL. dans nos variantes.

53-6-4-**Florence.** — Biblioteca Nazionale, cl. XXII, cod. 20.

Itinerarium Fratris Odorici de Foro Iulii, cité par Domenichelli.

54-7-5-**Gênes.** — Viaggi del Beato Oderico da Pordenone.

Ms. ; papier ; xve siècle.

Signalé par Amat di S. Filippo, d'après les *Atti della Società ligure di Storia patria.*

55-8-6-**Lucques.** — Biblioteca governativa, Col. Lucchesini.

Ms. ; xve siècle ; papier in-4 ; ff. 75.

Contient dans le dialecte vénitien Marco Polo et Odoric. Voir Lazari, *Marco Polo*, p. 452. — Ce ms. portait le n° 26 dans la collection Giacomo Lucchesini et porte maintenant à Lucques le n° 296. Il a pour titre *Viaggi di frate Oderigo del Friuli e di Marco Polo*. Le volume commence avec la table des deux voyages, puis vient le « Libro delle meravigliose cosse vedute per frate Odericho dell' ordine de' frati Menori della patria di Friuli con i suo' compagni dicesse aver trovato oltra mare in le terre de le tre Indie, et in molte altre region e paesi ne li quali el feze dimora anni xiiij : el qual frate Odoricho al suo fine fu Sancto canonizato con miracoli in Udene ne li anni del nostro Signor Misser Jesu Cristo MCCCXXXI a di xiiij di Zenaro et in Udine jace el suo corpo. — Conzo sia che per molti sia narrato e scrito diverse nuove e stranie cosse. » Se termine à peu près comme le ms. de la Riccardienne décrit par Lami dans son *Catalogus codicum manuscriptorum qui in Bibliotheca Riccardiana Florentiae adservantur*, Liburni, Santinij, 1756, p. 203, et ainsi que le marque Zambrini, *Opere volgari*, p. 715, voir *infra*.

« Io frate Odericho di Friul di una terra chiamata Porto Neone appresso Udene e la provincia della Marca Trivisana, e de la diocesi di Aquilezia de l'ordene de frati menori testifico e con verita rispondo al mio ministro per vera obedientia che tute le cosse che sono scrite in questo libro parte le vidi con li ochi mei e parte le audi dire ad homini degni di fede come di sopra le ho notate, e quale che non vidi pareno che sia vere. Molte e molte chosse io ho lassiate, ch' io non o' fatto scrivere perchè sono quasi incredibile a chi con proprii ochi non le vedesse. E de in di in di io me aparechio d' andare a quele contrade, ne le quali mi dispono di vivere e morir secondo la volonta di Dio. Amen, Amen, amen. »

Le texte, d'autre part, de l'ouvrage même, varie quelque peu de la version de Ramusio et de celui de la Riccardienne. Le texte de Marco Polo qui suit est en substance celui de Ramusio,

de Baldelli-Boni et de Bartoli, mais il varie quant à la langue et il est plus court. A la fin on lit : « *Complito el libro de le cosse mirabile vedute per lo nobile homo Messer Marcho Polo gientelomo de Venesia a di 12 de Marzo 1465 per mi Daniele da Verona in sul Ponte de' Berettari al onore e laude dell' Omnipotente.* » Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. le bibliothécaire Boselli.

M. Amat di S. Filippo signale deux mss. italiens dans la Bibliothèque publique de Lucques. M. Boselli ne me parle que d'un seul.

56-9-7-**Pise.** — Archives privées du comte Alfred-Augustin Della Seta.

Ms. pet. in-fol., xve siècle. Contient : « Il libro delle nuove strane e maravigliose cose che Frate... Hodoricho di Friuli dell' Ordine Minori disse che avea trovate ultra mare nelle tre Indie e in molte altre regioni e paesi nelle qualli elli fue personalmente quattordici anni. » Signalé par Domenichelli qui en doit la description à M. Cesare Guasti ; il ajoute : « Nelle carte precedenti è copiato il *Libro lapidario* che il Re d'Etiopia inviò a quello di Armenia, tradotto già dell' Indiano al latino da Fra Tommaso de' Minori di Pisa, e che parla delle pietre preziose che si trovano nell' India. »

57-10-8-**Rome.** — Biblioteca apostolica Vaticana, Fondo Vaticano-Urbinate, n° 1013.

Ms. papier ; italien ; petit in-folio du xve siècle.

Commence : « Cominceno i capitoli de lo libro de le nove strane e meravïose cose che frat. Odorigo de Friul de lo ordine di fra minori..... (Il y a cinquante chapitres, avec beaucoup de figures). »

Finit : « E anchora io me apparecchio d' andare i quelle con-

trade ĩ le qual mi despono de viver e de morir alla voluntade de Dio, Am̃. Am̃. »

A la suite se trouvent plusieurs autres ouvrages. Je dois les renseignements sur les deux manuscrits de la Vaticane à l'obligeance de M. Stefano Ciccolini, du cabinet du premier bibliothécaire de cet établissement. Le frère Domenichelli signale bien à la Vaticane la présence de deux manuscrits d'Odoric, mais sa description n'offre aucun rapport avec la mienne que je dois, comme on le voit, à un des officiels.

58-11-9-**Rome.** — Biblioteca apostolica Vaticana, Fondo Vaticano, n° 5256.

Ms. papier; italien; in-4; XIVe siècle.

Commence : « Libro de le cose meravigliosse chosse le qual vide frate Oderigo de Friul. »

Finit : « me apparecchio de andare ĩn quelle contrade ne le q̃le me dispongo de vivere e morire secondo la volontade de Dio. Amen. »

A la suite se trouve la version latine de Guillaume de Solagna : « *Incipiunt diversae historiae* B^ti^. Odorici de Utino ordinis Minorum : Supradic̃us aut̄ fr. Odoricus postea ex hoc seculo migravit ad Dñ in conventu Utini Anno MCCCXXXI die XIIIJ Jan. qui postmodum multis et magnis coruscavit miraculis. » — A la fin : « *praedicta autem ego fr.* Guilielmus de Solagna in scriptis redegi sicut praedictus fr. Odoricus ore proprio exprimebat, anno Dñi mill. trecent. vicesimo, de mense Maji. Paduae in loco S^ti^. Antonii. »

59-12-10-**Rome.** — Biblioteca Casanatense, Cod. E, V, 1 ancien; moderne n° 1548.

Ms. italien; XVe siècle; papier; qui contient pp. 174/211 Odoric.

Commence f. 174ᵃ : « Questo libro trata de Frate Odorico, de diverse bele e stranie cosse lui ha visto per molti strani luogi del mondo. » *Le texte commence f. 175ᵃ :* « Avegnadio che molte e diverse instorie dele cosse e dele condizion de questo mondo da molti sien raxonade... » *Finit f. 211ᵃ :* « Molto si me honoravano digandome che io scia cristiano batizato e queli li quali sono in quela vala morti lor dixerano che queli omeni sono demoni infernali. »

Les premiers ff. du ms. renferment une traduction italienne en *ottava rima* de la *Pharsale* de Lucain attribuée à un certain « L. de Montichilto cardinalem dignissimum ». Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. le bibliothécaire E. Alvisi.

60-13-11-**Udine.** — Séminaire archiépiscopal.

Ms. papier; in-8; 182 ff. dont 54 renferme la *Vita del Beato Odorico della Patria del Friuli de' Minori..... per il Padre Maestro Cornelio di Navarra, Ferrarese, Vicario generale del Santo Ufficio.* 1671. Voir Domenichelli, p. 145 et p. 366.

61-14-12-**Udine.** — Bibliothèque de l'Archivio Capitolare della Città.

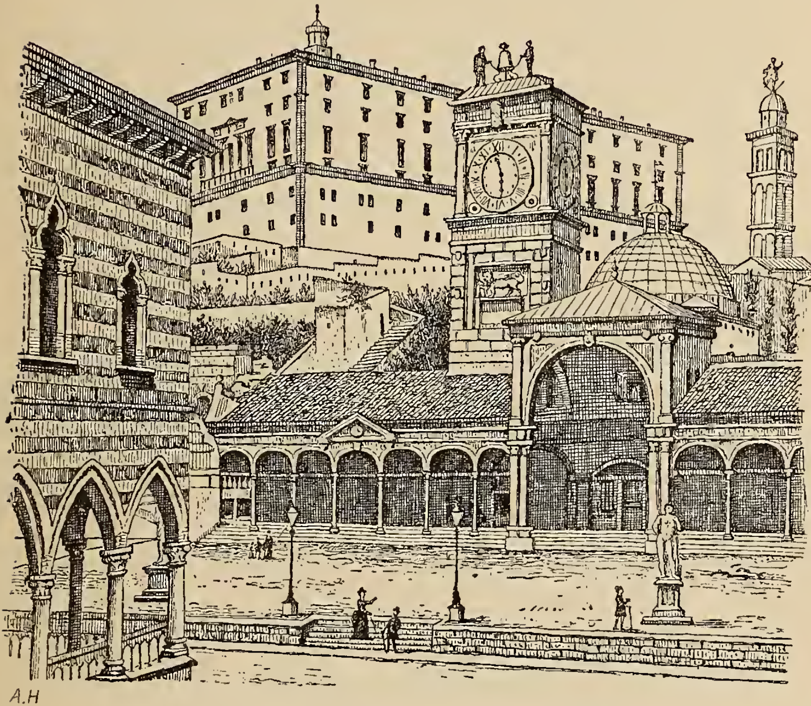
Texte italien; voir *supra* textes latins 43-43-6, p. LXXXVIII.

Je suppose que c'est le texte indiqué par Domenichelli, p. 366, nº 46 : « Biblioteca del Capitolo. — Ms. cartaceo, contenente una versione italiana dei Viaggi del Beato Odorico preceduta da un testo latino. »

62-15-13-**Venise.** — Marciana, It. Cl. VI. Cod. CII.

Ms. italien; papier; in-8; XIVᵉ siècle; de 31 pages numérotées, de 26 à 28 lignes; haut. 0ᵐ,20; larg. 0ᵐ,14.

Commence : « Aveggia che molte et varie cose de costumi et de le conditioni di questo mōdo da molte altre p'sone siano state ditte et narate percio e da saper, etc. »



Udine, Loggia de Saint-Jean et Château.

Finit : « et presentamogli di quelle pome et eglino, con grāde alegreza, recevendole cosi si pareano alegrare, come, se noy glavessimo fatto un gran dono, etc...... Et io frate Odorigo di friuli duna tēra che chiamata porto di naone, ec. Molte altre cose io o lasciate, le quali, io no feci scrivere, p'chelle parebbono incredibile apresso alchuna p'sona, che nolle vedesse con li ochi. Et io de di in di maparechio dandare in quelle con-

trade nele quale io oe diliberato, di vivere et dimorare si come piacera a cō lui dal quale tutti e beni p'cedono. »

Ce ms. jadis possédé par la famille Nani a été décrit par J. Morelli dans *I Codici manoscritti volgari della Libreria Naniana riferiti da Don Jacopo Morelli.....* Venezia, Ant° Zatta, 1776, in-4, xcv, pp. 90/1.

Yule, p. 33, dit : « It is the most careful and intelligently executed copy of Odoric that I have seen. »

Publié par Domenichelli, p. 201/255.

63-16-14-**Venise**. — Marciana, It. Cl. VI. Cod. CCVIII.

Ms.; papier; in-4; xvie siècle; ff. 260 de 30 à 36 lignes; haut. 0m,22; larg. 0m,16. Le titre du ms. est *Viaggiatori antichi* (c'est-à-dire Miscellanea di viaggi) *ed altre cose ascetiche in fine.* Après l'index vient pp. 1/18 : « Incomenza el tractato over el viazo lo qual fece el beato Udorico da Utine frate de l'ordine de sancto francesco d'le cose che lui vide e parte udite da p'sone digne d' fede quādo lui fo nele p'te d'oriēte. E queste cose sono vere, e fu nel 1322. »

Commence : « Benche varie e molte cose di costumi e cōdictione de questo mōdo multi habiano nārato, niēte di meno, ec. ec. »

Finit : « e donassemo a loro d' q'lli pomi e loro li ricevetono cū tāta alegreza, como fosse stato qualche grā presente. — Questo he q'to io frē Udorico d' la patria del friul ho veduto e parte udito da p'sone digne d' fede. E d' q'sto vēdo dio p' testimonio avāti al prē frēguidoto, mist° d' la p'vicia d' s'cto Ant° q'ste cose esser vere, cum sit ch esso mīstro me comando p' obīa che de questo dovesse dir la vita, senza fallo alcuno. Et fratre *Udorico* (ce nom est écrit par une autre main) da Salogna ho scripte le presente cose, secondo chel sudicto fratre Udorico me le di-

cea cum la propria bocha nel ano del segnor 1324 del mese de mazo nel loco de scto Ant° de Padua. Da poi el sopradicto fratre Udorico passò di questa vita nel 1331 a 14 de zenaro nel convento de Udene, el qual in vita e da puo la morte resplende de molti miracoli. A laude del segnor. »

A la suite les martyres et les miracles des frères mineurs. Ce ms. a appartenu à J. Morelli. Yule, p. 33, dit de ce ms. : « I have examined it, but made no use of it. »

Domenichelli, p. 367, écrit : « Il Cicogna nel Catalogo dei suoi libri rammenta un codice italiano dei viaggi del Beato Odorico, esistente nella Marciana, e segnato classe VI, n° 109, marca 103, 1. » M. Veludo, le regretté préfet de la Marciana, à qui je dois la description des mss. confiés à sa garde et que j'ai d'ailleurs vus, m'écrit qu'il peut « m'assurer que le cod. 109, cl. VI (marca 103. 1) contient uniquement : *Giovanni Michele Vanslebio. Relazione dello stato presente dell' Egitto scritta nel 1668 a Ferdinando II. Gran Duca di Toscana*; et que la Marciana ne possède que les quatre mss. d'Odoric » qu'il vient de me décrire (3 ital., 1 latin). Même observation pour un ms. indiqué également par Domenichelli, p. 366, sous la cote : It. cl. XI, n° 32. Je dois dire que dans le Cat. Cicogna (*Archivio Veneto*, IV, 1872, p. 355) je ne vois cités que : n° CCVIII, cl. VI, marca CVIII, 6 et n° CII, cl. VI, marca CIII, 1, qui se rapportent aux mss. que je décris sous les n°s 63-16-14 et 62-15-13. Il y a sans doute erreur de la part de Domenichelli.

64-17-15-**Venise.** — Marciana (R. Biblioteca Nazionale di S. Marco). It. Cl. XI. Cod. XXXII.

Ms.; pap.; in-fol.; xve-xvie siècle; ff. 466; haut. 0^m,32; larg. 0^m,24; vol. de mélanges avec le titre *Estratti d'opere varie ec.* Odoric (xvie siècle) occupe les ff. 231-242 verso : « Chominziamo lolibro dele nuove et stranie et maraviglosse chosse che

fratte Odoricho di friuli delordene de minori disse ch'aveva trovate oltra mare nelle tre indie et in molte altre regioni et paesi neli quali elli fue santo ch'o molti miracholli, in udine di friulli. ne l'anno domini MCCCXXXI adi XIIII di genaro et quine (c'est-à-dire QUI) giaze lo suo chorppo. »

Commence: « Chonciosia chossa che p' molti sia narrato et deto diversse et nuove et stranie chosse delusāze et chondicioni et riti del mondo darovi adintendere et asapere io frate Odorigo di friulli del ordene de minori, che io trapassai lo grande mare et andai in trapezonda che antichamente hera chiamata ponto; la quale trapesonda, etc. »

Finit : « et p' questa chagione tuti issarazinii maveano in grāde reverencia dicendo che io era battizzato et sancto. E quelli che erano morti in quela vale erano stati hōi del diavolo dello inferno.

« Io frate Odoricho ec. ec. »

La préface diffère de celle du cod. CII, mais le texte est le même. Ce ms. a appartenu à Amédée Svaier, riche négociant de Venise au XVIIIe siècle.

65-18-16-**Venise.**—Museo Civico e raccolta Correr.

Ms. 2613 nouveau.

Il est décrit p. 354 du Cat. des ms. Cicogna[a]. Marqué sous le n° 2611 ancien; ms. in-4; 0^m,29 × 0^m,22; papier; XVe siècle; contient une *Cronaca Veneta* depuis l'origine jusqu'à 1405, avec quelques additions jusqu'à 1425; à la fin est Odoric. *Finit :* « Io frate Odorigo de Friul de l'ordene de' frati menori rendo testemonianza al reverendo padre frate Guidoto ministro de la provenzia de santto Antonio siando da quela p. obidienzia requirido che tutto quelo che io ne la presedentte opera o ditto io

a. *Saggio del Catalogo dei Codici* di Emmanuele A. Cicogna (*Archivio Veneto*, tomo IV, Venezia, 1872).

veramente e lo visto con li miei ochj propri e veramente loldido dire da persone degne di fede de queli paixi moltte altre chosse o viste et aldide le qual a schriverle pareriano chose inchredibile et pero non le o voiude schrivere. Laus Yu X° dno. nro. amen. Finitto. »

Ce ms. a appartenu au comte G.-D. Tiepolo, et Cicogna l'a acheté en 1837.

III. — FRANÇAIS

A. — *Angleterre.*

66-1-1-**Londres.** — British Museum, Royal Coll., 19. D. I.

Ms. gr. in-fol. de 267 ff. à 2 col.; xve s. — Signalé par M. Paul Meyer[a]. — Il comprend huit ouvrages : *Le livre d'Alexandre;* Jehan le Venelais, *la Vengeance d'Alexandre;* Marc Pol; Odoric; Ascelin, *Mission chez les Tartares; le Directoire;* Primat, *Chronique des règnes de Louis IX et de Philippe III; Extraits de la Bible.* — Inconnu à Yule.

Odoric *commence f. 136 :* « Ci commencent les merveilles de la terre d'Ou//tremer... » (Voir p. 2). —*Finit f. 148 c :* « Frere Guil//laume Sollengin de l'ordre des meneurs mist // loiaument en escript toutes les devant dites // choses si comme le dit frere Odoric li devisa de sa // propre bouche en l'an de Nostre Seigneur mil CCC. // et XXX. el mois de mai en la cité d'Espade [lire *de Pade*] el // lieu Saint Anthoine ne li chaloit de par//ler

a. *Documents manuscrits de l'ancienne littérature de la France conservés dans les bibliothèques de la Grande-Bretagne.* Rapports à M. le Ministre de l'Instruction publique par M. Paul Meyer. Première partie, Paris, Imp. nat., 1871, in-8, pp. 69/80.

latin fors curieus et ordené et tout aussi // comme frere Odoric le racontoit, frere Guilleme escri//voit en tel maniere que touz entendissent // legierement les choses dites. Et le dit frere O//doric trespassa de cest siècle en nostre Seigneur // assez tost apres c'est assavoir l'an de nostre Seigneur // mil CCC.XXXII [a]. et. XIIII. iour de ienvier el convent // de Venise [b]. et est ennobli el dit convent par moult // de grans miracles. »

Ce ms. est fort beau, on en pourra juger d'après le premier f. que nous donnons en héliogravure; la traduction de Jean de Vignay est plus que médiocre : — on peut le voir d'après le commencement et la fin ainsi que par l'*Anecdote sur le grand Khan* que nous publions pp. 503/505, — mais elle complète parfois la version de Jean le Long. Jean de Vignay ou du Vignay était un hospitalier de Saint-Jacques du Haut-Pas, et il a traduit du latin en français un grand nombre d'ouvrages, entre autres la *Légende dorée* de Jacques de Voragine. « Aux Jacobins de la rue Saint-Honoré, dit la Monnoye (*Bib. franç.* de la Croix du Maine et de Du Verdier, Paris, 1772, I, pp. 605/606), on voit de lui un ms. sur parchemin contenant la traduction de toutes les épîtres et évangiles qui sont dans le Missel. » Dans la *Romania*, 1886, XV, M. P. Meyer signale du même Jean de Vignay, p. 265, une traduction de Végèce, et p. 275, une traduction du *Livre des Échecs* de Jacques de Cessoles, ms. français de Cambridge, faite pour le roi Jean, encore duc de Normandie. — Jean de Vignay est aussi le traducteur du *Miroir historial* de Vincent de Beauvais auquel il ajouta comme supplément la traduction de la chronique de Primat : « C'est, dit M. L. Delisle (*Rec. des Historiens des Gaules*, XXIII, p. 5), un traducteur qui manque toujours d'élégance et quelquefois d'exactitude; mais les défauts de sa traduction, sur lesquels il est inutile d'insister [la chronique de Primat], n'empêchent

a. C'est une erreur; lire 1331.
b. C'est encore une erreur; lire *Udine*.

pas qu'elle ne puisse contribuer aux progrès des études historiques. »

67-2-2-**Londres.** — British Museum, 18. *Cotton.*, *Otho*, D. II.

Ms. français; pet. in-fol. à 2 col.; miniatures; contient une série de voyages à la Terre Sainte, etc.; et un Itinéraire d'Odoric; malheureusement trop endommagé par le feu pour être d'aucune utilité. Nous en reproduisons plus loin un feuillet relatif à la Perse.

B. — *France.*

68-3-1-**Paris.** — Bibliothèque nationale, Français 1380 (ancien 7500 C).

Petit in-folio; vélin; XVe siècle; à 2 colonnes; provient de Bigot, 165; au recto du f. 1, dessin colorié; place des autres dessins laissée en blanc.

La Table occupe 3 feuillets préliminaires.

1° *Commence recto f. 1 :* « Ci commence vn traittie de l'estat et des condicions de xiiij. royaumes de ayse et des empereurs qui puis lincarnacion de ñre seigneur ont regne en y ceulx et regnent encore et du passage doultre mer a la terre sainte. Et de la poissance du soubdam de egipte que nous appellons le soudam de babiloine. Et fut ce traittie fait premierement en latin par tres hault et tres noble home monseigneur Aycon Seigneur de courcy cheualier et nepueu du roy darmenie la grant... »

2° *Commence verso f. 53 :* « Ci cōmence la itinerance de la peregrinacion et du voiage que fist vn bon preudome des freres prescheurs qui ot nom frere Bicult... »

3° *Commence recto f. 95* : « Ci cōmence le chemin de la peregrinacion et du voiaige que fist vns bons homs de lordre des freres mineurs qui ot nom frere Odric de Foro julii ne dune terre que on appelle port de Venise... »

Finit recto f. 117. Voir notre édition, pp. 491/2.

4° *Commence recto f. 119* : « Cy commence vn traictie de lestat de la terre sainte et aussy en partie de la terre de Egipte & fut fait a la requeste de tres Reuerent seign̄r mons. Talairât de pierregort... »

5° *Commence verso f. 138* : « Cest la copie des lettres que li empereres souverains des tartres le grant caan de cathay envoia au pape Benoit xij[e] de ce nom... »

6° *Commence recto f. 142* : « Cy commence de lestat et de la gouu'ance du grant caan de cathay... »

Le manuscrit finit au verso du feuillet 146. Ces traductions, de Jehan Le Long, sont celles qui sont reproduites dans l'*Hystore merueilleuse... du grand Empereur de Tartarie*, 1529, voir plus loin, p. CXXIII/CXXV.

69-4-2-**Paris**. — Bibliothèque nationale, Français 2810.

Le manuscrit in-folio relié aux armes de France, en maroquin La Vallière, qui porte à la Bibliothèque nationale le n° 2810 Fr. (ancien fonds 8392) contient les ouvrages suivants : Marco Polo. — Odoric. — Taleran de Pierregort. — L'Estat du grand Kaan. — Lettres du Pape. — Mandeville. — Hetoum — et Ricold.

Voici d'ailleurs la description de ce superbe manuscrit écrit sur vélin en caractères gothiques et exécuté par ordre du duc de Bourgogne et donné par ce prince à son oncle le duc de Berry au commencement du XV[e] siècle. L'une des vignettes au commencement de l'histoire de Hetoum, fol. 226, représente le duc de Bourgogne recevant le livre. L'écu de Jean Sans

Peur est indiqué dans la vignette, au-dessus de la porte : *Écartelé, au 1. et 4. semé de France, à la bordure componnée d'azur et de gueules, qui est* BOURGOGNE MODERNE ; *Au 2. et 3. bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules qui est* BOURGOGNE ANCIEN. *Et sur le tout, d'or au lion de sable armé, et lampassé de gueules qui est* FLANDRE. Il porte pour titre :

« Ce Liure est des // Merueilles du Monde. Cest assavoir de la Terre // Saincte. Du Grant Kaan Empereur des tartars. // Et du pays Dynde. Le Quel // Liure Jehan Duc de Bourgoingne donna // a son oncle Jehan fils de Roy de // France Duc de Berry et Dauviergne, Conte // de Poitou, Detampes. de Bouloingne. et Dauvergne. // Et contient le dit Liure six // Livres. Cest assavoir. Marc Pol. Frere Odric de lordre des // Freres meneurs. Le Liure fait à la requeste du Cardinal Taleran de // Pierregort. L'Estat du Grant Kaan. Le Liure de Messire Guillaume // de Mandeville. Le Liure de Frere Jehan Hayton de lordre de premonstre. // Le Liure de Frere Bicul de lordre des Freres Prescheurs // — Et sont en ce dit Liure Deux cens soixante six // hystoires. »

Signé par : N. Flamel.

Puis viennent :

1° *Marco Polo :* « Cy apres commence le liure de Marc Paule des merveilles daise la grant et dinde la maiour et mineur Et des diuerses regions du monde ». — *Commence :* « Pour sauoir la pure verite de diuerses regions du monde. Si prenez ce liure cy et le faictes lire. Si y trouuerez les grandismes merueilles qui y sont escriptes... »

Finit (Fol. 96 verso) : « Et a tant fine messire marc pol son liure de la diuision du monde et des merueilles dicelluy. »

2° *Odoric :* Folio 97 : « Cy cōmence le liure Frere audric de lordre des Freres meneurs. Cy commence le chemin de la peregrinacion et du voyaige que fist vn bon homme de lordre des freres meneurs. nomme frere Odric de fore iulii. ne de vne terre que on appelle port de Venisse qui par le cōmat du pappe ala oultre mer pour preschier aux mescreans la foy de Dieu.

Et sont en ce liure contenu les merueilles que li dis freres vit presentement. et aussy de pluseurs autres lesquelles il oy compter en ces parties sus dittes de gens disgnes de foy. Mais celles quil oy racompter et quil ne vit point. ne racompte il point pour verite fors pour oir dire. et le sōne en son langaige quant a ce vient. Et fut ce liure fait en latin par ce frere deuant nomme en lan de grace mil .ccc.xxx. p'fais le xiiij iour de ianuier Et fu cilz liures translatez de latin en francois par frere Iean le lonc. dit et ne dyppre moisne de saint bertin en saint Aumer. en lan de grace M.CCC.lj. »

Finit (folio 115 recto et verso) : « Explicet le yteneraire Odric de Foro Julij de lordre des freres meneurs qui fist cest liure en lan de grace mil trois cens et trente. Et puis la mort dieux a fait par lui maint miracle. Et fu cilz liures translatez par frere iehan le lonc ne dyppre et moisne de saint bertin en saint aumer. En lan de grace mil .iij[c] lj. acomplis. »

Le ms. d'Odoric qui commence au f. 97 recto, finit f. 115 verso. Voir la p. 492, note *d*, de notre édition. Le texte d'Odoric comprend 17 vignettes : *1. Départ, f. 97 verso (2 frères); 2. Caldée, f. 98 verso; 3. Réception des reliques, f. 102 recto (2 frères); 4. Idole d'or, f. 103 recto; 5. Indigènes de Lamory, f. 104 recto (2 frères); *6. Arbres à pain, f. 105 recto; 7. Poissons de Campe, f. 105 verso; *8. Hommes-chiens, f. 106 recto; 9. Ceylan, pêche des pierres précieuses, f. 106 verso; 10. Anthropophages de Dondin, f. 107 recto; 11. Zaïtoûn, f. 108 recto; *12. Pêche à la main, f. 108 verso; *13. Animaux à tête humaine, f. 109 verso; *14. Caravane, f. 110 verso; 15. Les frères en voyage, f. 113 recto; 16. L'homme aux pucelles, f. 114 recto; *17. La vallée périlleuse, f. 115 recto. Nous avons reproduit 7 de ces figures marquées* plus 3 tirées de la relation de Marco Polo dans le même ms., en tout 10 figures.

3° Folio 116 : « Cy commence Le Liure de Taleren de Pierreguort... »

Finit au folio 132, verso.

« Par Guillaume de Boldesele. »

4° Folio 133 : « Cest la coppie des lettres que ly empereres souuerains des tartars le grant kaan de katay enuoya au pappe benoit le .xij^e. de ce nom en lan de grace mil trois cens. xxxviii. enuiron la pentecouste et furent par le commandemēt dudit pappe translatees en latin, et furent translatees du latin en francois par frere iehan le lonc dit et ne de yppre moisne de saint bertin en saint aumer. en lan de grace. m. iij^c. lj. »

Finissant par : « Escript en Cambalec en lan du s. rat. le sisiesme mois. le tiers iour de la lunison. »

Suivi d'un commentaire.

5° Folio 134 : « Cest la teneur des lettres et de la responce que ly pape renuoya a ces principaux amis demourans en Cambanlech dessoubz lempereur desus dit. »

Finit fol. 136 : « Donne en avignon. le xiij. iour de Juing. le. v^e annee de n're regnacion de n're pappa. Explicit, etc. »

6° *Estat du grant Caan :* Folio 136 au verso : « Cy commence le Liure de lestat du grant Caan. Cy commence de lestat et de la gouuernance du grant kaan de cathay souuerain empereur des tartres. et de la disposicion de son empire. et de ses autres princes. Interpreté par vn arceuesque que on dist larceuesque Saltensis. au commant du pappe iehan. xxij^e de ce nom. Translate de latin en francois p' frere iehā le lōc dyppre moisne de s'. b'tī en s'. aumer. »

Finit folio 140 verso : « Explicit de la gouuernance et de lestat du grant kaan souuerain empereur des Tartars. »

7° *Mandeville :* Folio 141 : « Cy commence le liure mesire guillaume de mandeuille — Comme il soit ainsi que la terre doultre mer cest assauoir la sainte terre de promission. entres-toutes les autres terres cest la plus excellente. et la plus digne et dame souueraine de toutes autres terres. Et benoite et saintefie et consacree du precieux corps et du precieux sang ñre seigneur Jesu Crist. »

Finit au verso du folio 225.

8° *Hetoum :* Folio 226 : « Cy commence le liure frere Iehan hayton de lordre de premonstre cousin germain du roy darmenie qui parle des merueilles des .xiiij royaulmes daise. Le royaume de cathay est tenu pour le plus noble royaume et le plus riche qui soit ou monde et est sur le riuage de la mer occeane. »

Finit folio 267 : « Cy fine le liure des hystoires des parties dorient compile par religieux hōme frere hayton frere de lordre de premonstre iadis seigneur de core. cousin germain du roy darmenie sur le passaige de la terre sainte. p'. le commandement du souuerain pere ñre seigneur lapostole clement quint en la cite de poytiers. Le quel liure ie nicole Falcon escrips premierement en frācois. si comme le dit frere hayton le ditoit de sa bouche. sans note ne exemplaire. et de romans le translatay en latin. En lan ñre seigneur. M. CCC. sept ou mois daoust. Deo gracias. »

9° « Cy cōmence Le Liure de Frere Bicul : de lordre des Freres prescheurs. »

Commence folio 268 : « Ci cōmence le itineraire de la peregrinacion et du voiage que fist ung bon preudōme des freres precheurs qui ot nom frere bicul. qui par le cōmant du saint pere ala oult' mer po^r prechier aux mescreans la foy de dieu. »

Finit au verso du folio 299 : « Explicit le ytineraire de la peregrinacōn frere riculd de lorde des freres precheurs et sont en ce liure contenu par sobriesce les royaumes et les gens lez prouinces lez loys lez sectes lez heresies, lez monstres et les merueilles que lidis freres trouua es p'ties dorient. et fu cilz liures t'rslates de latin en françoys par frere i'han de yppre moisne de saint bertin en saint omer. En lan mil. CCC. LI. acomplis. »

Les lettres indiquées sous les n°s 4 et 5 ont été publiées par

E. Jacquet dans le *Nouv. Jour. As.*, VII, 1831, pp. 417 et seq., avec le titre de :

Notice sur quelques relations diplomatiques des Mongols de la Chine avec les Papes d'Avignon.

Pauthier s'est servi de ce ms. pour sa belle édition de Marco Polo; c'est celui qu'il marque *B.* M. de Backer, depuis, en a extrait Odoric, Hetoum, Ricold, les lettres du Pape et l'*État du grand Khan* sous le titre de :

« Louis de Backer. *L'Extrême-Orient au moyen âge* d'après les manuscrits d'un Flamand de Belgique, moine de Saint-Bertin à Saint-Omer, et d'un prince d'Arménie, moine de Prémontré à Poitiers. Paris, Ernest Leroux, 1877, in-8, pp. 502. » Voir notre p. CXXXIV, n° 11.

Nous avons publié un compte rendu très défavorable de cet ouvrage dans la *Revue critique*, 19 mai 1877. — Voir également *The Athenaeum*, n° 2598, 11 août 1877 (art. de Yule). — Le ms. 2810 fr., dont il est ici question, est indiqué au n° 116 du catalogue de la bibliothèque de Jean, duc de Berry, au château de Mehun-sur-Yèvre, 1416, et n° 196, de la librairie du duc de Berry, p. 186 de *Le cabinet des Manuscrits de la Bibl. nationale*, par L. Delisle, III. Le comte A. de Bastard a commencé, mais non achevé, la publication des 266 miniatures.

Je suppose que Domenichelli se trompe en marquant, p. 365, n° 33 : « Manoscritto latino n° 8392, Supp. français » !

70-5-3-**Paris.** — Bibliothèque nationale, Français 12202 (ancien Supp. fr. 1103).

Ms. papier; XIVe siècle; in-fol. à longues lignes de 184 ff. Renferme dans la version de Jean le Long : Hetoum, Ricold, etc. Odoric commence f. 108 verso, et finit f. 134 verso : *tous diables en enfer. Explicit.* Voir p. 492 de notre texte, légères variantes. Domenichelli le marque : « Manoscritto *latino* n° 1103, Suppl. *français.* »

C. — *Suisse.*

71-6-1-**Berne.** — Bibliothèque de la Ville, n° 125.

Ms. français; parchemin; in-fol. de 286 ff.; XIVe siècle.

Ce vol. qui appartenait à J. Bongars d'Orléans, renferme : 1. Itineraire de Marco Polo; 2. Jehan de Mandeville, de l'estat de la Terre saincte et des merveilles que il y a vues; 3. Itinéraire de Ordric; 4. Traittie de l'estat de la Terre saincte de Guillaume de Bouldeselle; 5. Coppie des lettres que l'empereur des Tartres le grand Kaan de Catay envoia au pape Benoist le XII en l'an 1338; 6. L'estat du gouvernement du grand Kaan de Cathay et de la disposition de son empire, etc., 7. Livre des hystoires des parties dorient compilé par Jehan Hayton, etc.; 8. Livre de peregrinacion de litineraire et du voiage que fist ung bon preudomme frère Ricul.

Le manuscrit semble être incomplet, car le f. 180 *commence par ces mots :* « seroient longues à racompter. Cy nous dit de Somdoma la cite autres lapelent Sottoma. De ceste cite de thoris men party et vins lespace de dix journees en une cite qui a nom Somdoma. »

Finit : F. 196 *b* : « Mais touz ceulz qui estoient la demourez estoient touz deables d'enfer.

« Explicit le yteneraire Odric de foro Julii de lordre des freres meneurs qui fist ce livre en lan de grace mil CCCXXX. Et puis sa mort dieu a fait par luy maints miracles. Et fut ce livre translate par frere Jehan le long ne dypre et moynne de Saint Bertin en saint aumer En lan de grace mil CCC cinquante et ung. »

Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. le docteur E. Bloesh, directeur de la Bibliothèque de Berne. Comme on le voit, ce recueil est dans le genre de celui du *Livre des Mer-*

veilles, de la Bibliothèque de Paris, que nous décrivons plus haut. Il est cité, p. 458, par V. Lazari, *I Viaggi di Marco Polo*, Venezia, 1847. Domenichelli fait une erreur, p. 361, en citant deux mss. (4 et 5) à Berne.

IV. — ALLEMANDS

A. — *Autriche.*

72-1-1-**Nikolsbourg** (Moravie). — Bibliothèque du prince Mensdorf-Pouilly.

Traduction allemande du Voyage d'Odoric, faite en 1359 par un prêtre séculier, Corrado Steckel. Signalé par Domenichelli. J'ai écrit vainement à Nikolsbourg, pour avoir des renseignements sur ce ms.

B. — *Bavière.*

73-2-1-**Nuremberg**. — Bibliothèque??

Je retrouve dans mes notes de voyage l'indication d'un ms., mais je ne vois pas où il est conservé : Germanisches Museum ? Bibliothèque de la ville??

Ms. ; papier ; xve siècle ; 19 ff. numérotés 168-186 ; le titre des chapitres en rouge ; la première initiale de *Ich* n'a pas été faite ; elle devait être probablement enluminée.

Commence : « Ich Brüder Ulrich von Friaul geporen, etc. »

TABLE GÉNÉRALE DES MANUSCRITS

	LATINS	ITALIENS	FRANÇAIS	ALLEMANDS	TOTAL
ANGLETERRE					13
Cambridge	3				
Cheltenham	1				
Londres	4	1	2		
Oxford	2				
ALLEMAGNE					6
Berlin	1				
Brême	1				
Breslau	1				
Mayence	1				
Wolfenbüttel	2				
ALSACE					3
Strasbourg	3				
AUTRICHE					10
Admont	2				
Melk	1				
Nikolsbourg				1	
Prague	2				
Vienne	4				
BAVIÈRE					5
Eichstätt	1				
Munich	2				
Nuremberg	1			1	
FRANCE					9
Paris	4	1	3		
Saint-Omer	1				
ITALIE					25
Assise	1				
Florence		4			
Gênes		1			
Lucques		1			
Pise		1			
Milan	2				
Rome	2	3			
Udine	2	2			
Venise	2	4			
SUISSE					2
Bâle	1				
Berne			1		
TOTAL	47	18	6	2	73

Nous nous permettrons de faire remarquer que Yule indique seulement 39 manuscrits (18 latins, 6 italiens, 5 français) plus deux dans ses notes supplémentaires et Domenichelli 59, soit avec nous une différence d'une part de 32 mss. et de l'autre de 14 mss.

B. — TEXTES IMPRIMÉS

---

1. — Odorichus de rebus incognitis. Pesaro [per Girolamo Soncino], 1513, in-4.

Odorichus de rebus incognitis.

Pet. in-4; de ff. 23 ou pp. 46; sur le f. 1, titre *ut supra*. — Puis suit une préface de 4 pp. avec le titre : *Ponticus Virunius Paulo Danielo Mantuano bene agere;* dont voici la première :

¶ Ponticus Virunius Paulo Danielo Mantuano bene agere.

MVsici anteq̃ ad cantũ Sambuca prodirẽt popularẽ Paule Daniele de utrisq; musis bñmerite: cõsueuerunt chordularũ digitis hac illac tẽtare ꝗ corrispõdẽtẽ harmoniã: Et tragici ante introductionẽ psonarũ: nympharũ choro ante populũ aliquid canere: & graues snias: etiã diuersas a materia: quod & nr̃ Claudian⁹ facit ad excitãdos cõsanguineos motus aĩorũ: Sic & nos ante impressionem laudũ Illustriss. & Amplissimi Dñi nr̃i Sigismũdi Gonzagæ Card. Mãtuani: Cuius nepoti inclyto iter ostendis ad Parnasum: diuersarũ nr̃is uoluminibus facultatum quasi prosceniũ ante cunicularẽ sonũ theatri bonis auibus sum⁹ auspicati: Id sane est de rebus admirandis naturæ: & incognitis mũdi oriẽtalis Odorici Virunii conciuis nr̃i. Adq; imprimis uitã illius dicemus ad rerũ auctoritatẽ more græcorũ: & notitiã scriptoris gratiorẽ: Et postea quasi per capita miraculorũ discurremus ad præponderandos multos parũ copiosos: & ut uno ictu oculi cuncta uideatur. QVo modo autẽ Vita hui⁹ grauissimi: & sanctissimi uiri quaq̃ ea narratione utatur: ut se credibilissimũ reddat auditori: & sentiat esse & religiosum: & senẽt & grauẽ. non erit magnũ testimoniũ: & amplissima fides: cum eũ & doctũ: & catholicũ Romana ecclesia & celebret: & eius scripta approbẽt: & in catalogũ sctõꝝ cõnumerrarit in cœnobitas ingressũ: nõ. n. fabulę: uel historia Luciani: uel isomnia: est. n. exemplar in Breuiarii folio. cccli. ut facile possis iuenire: & certitudinẽ his ipsis uerbis haberet: Cũ Odoric⁹ quæ uidisset: recitaret: cõmoti sunt Berardus: Petrus: Acursius: Adiu-

Cette préface se termine par *Ex Isauro idibus. feb. MDXIII.*

Après commence le récit en italien du voyage d'Odoric, dont voici la première page :

IN questo breuissimo curriculo de miserabel tempo del. M.CCC.XVIII. humile: & deuotamente prego el mio signore dio: al cui nome tremano le intellegẽtie del celo: che allumine tanto el mio intellecto: chio possa in tutto: o in parte narrare le mirabile cose: che appareno alli occhi mei: lequale: repensando non sonno da marauigliare: imperhoche al nostro signore dio ogni cosa e possibile: ma pure a coloro: che cio udito: & ueduto nõ hãno: me piace demõstrare: cossi me credo che ogni psona me debbia credere: & prometto: & giuro nella mia cõsciẽtia: & per lo sacramẽto della messa: & per lo habito: chio porto indegnamẽte ad dosso: che io uerificamẽte diro senza alchuna cosa aggiũgere: o minuire le marauigliose cose diuerse: & in diuerse parte del mondo: lequale ho trouato: & quelle che in la memoria me tornerãno apertamente monstraro.

NEl tempo che e de sopra dicto cum determinato pensiero io frate Odorico de porto magiore de friuli: della prouidentia de padua del mese de Aprylle cũ bona licentia del nr̃o magiore me parti: & nauigando per mare cum lo aiuto de dio: & cũ li uenti prosperi giũgemmo in Cõstãtinopoli: & quindi passamo el mare magiore: & uenemo in Trabisonda in una citta metropoli de Põto: nella quale terra giace el corpo del beato Athanasio: in questa terra fo la prima marauiglia: che io uiddi: & non temo de dirlo: che in Venetia ho cum molti parlato: chel simile dicono hauer ueduto cio uiddi io: uno homo barbuto: & de feroce asoetto: che menaua cum lui circa doe milia perdice: come fanno li pastori le pecorelle: & queste uolando: & andãdo le cõdusse a donare allo imperatore: el quale ne

Enfin, voici la dernière page, et l'on voit à la suite du voyage, une note latine indiquant la provenance du texte qui a été imprimé d'après l'exemplaire de François Olivieri, de Jesi :

ſaluo che la gloria de uita etherna: nella quale anchor pregamo dio: che in quella ne conduca: & non guardi alli infiniti falli & peccati noſtri.

¶ Finito el memoriale dele mirabel coſe: che trouai per el mundo io Odorico facto del ordine de gli frati menori de Friol: & dela caſa del ponte maore de Ciuidale de belone: lequale uiddi andando parte cũ le naue de mercadati: di quali in ogni loco etiã remotiſſimo per mare ſe troua: & parte aiutato da parenti mei: & da elemoſyne: cum nochieri uolentaroſi del guadagno: & de trouare anchora coſe noue.

Collatione facta cũ exẽplari Frãciſci Oliuerii Eſiatici ciuis ornatiſſimi iam libellũ habes: mox cũ operibus meis exibit inuectiua lycãbæa cõtra quẽdam Gorardũ de ponte impreſſorem Mediolani: de quo tecũ alias locutus: & eius ſequaces: qui me uiuente auſus eſt ex operibus meis per mille uolumina impreſſis nomẽ meũ eximere: & alteri tribuere. Alio in loco agam de quodam auditore meo: in cæteris & docto: & ſtudioſo: ſed corrector parmenſis impreſſionis cõmentariis Rezatenſis loca nr̃a non pauca interſeruit ſine honore noſtro: quem cũ corã quandoq; reprẽderemus: dixit ad bonitatẽ doctrinæ feciſſe: ſed hic uanus uir ipſe uideri de cadmo: & alibi: quæ facile ſunt inuentu ſi aliæ impreſſiones ultimæ conferantur.

¶ Impreſſus Eſauri. M.D.XIII. idibus Martii.

Laus Deo: & Curiæ cœleſti ſemper.

Cet ouvrage est rarissime, et les bibliographes qui l'ont décrit, ne l'ont point vu [a] :

Haym (*Biblioteca Italiana*, Milano, 1803, I, p. 182, n° 7) cite seulement : « *Odorichus de rebus incognitis;* tradotto in italiano da anonimo. Pesaro pel Soncino, 1573, in-4. *E' una traduzione in volgare assai rozzo d'un viaggio del B. Odorico Frate Minore fatto nel 1318 da esso descritto. Sta anche nel Tomo II delle* Navigazioni del Ramusio. »

Brunet, *Manuel du Libraire,* est plus exact que Haym qui avait marqué cette édition 1573, au lieu de 1513, mais il se trompe lorsqu'il indique une rédaction vers 1318.

« Relation succincte, en langue italienne ancienne (*inculta* et *rozza*, dit Apostolo Zeno), d'un voyage fait dans une grande partie de l'Asie, au commencement du XIVe siècle. Oderico en écrivit d'abord une ébauche en italien (vers l'année 1318), dont le manuscrit est conservé dans la Biblioth. Riccardienne à Florence; mais en 1330 Guillaume de Solagna rédigea une autre relation plus étendue d'après les communications verbales du pieux voyageur, et l'écrivit en latin. Il existe plusieurs copies de cette dernière version, qui présentent entre elles des différences et dans le titre et dans divers passages du texte; il en a été fait aussi plusieurs traductions italiennes. Celle que contient l'édit. très rare de 1513, ci-dessus, a été publiée par *Pontico Virunio* d'après le manuscrit que lui communiqua François Olivieri, habitant de Jesi. L'éditeur y a joint une épître dédicatoire en latin adressée à Paul-Daniel de Mantoue. C'est là où on apprend que le livre a été imprimé par Jérôme Soncino, *impressoria arte primarius, et doctissimus rerum reconditarum.* Cet imprimeur célèbre exerça successivement, et même

a. « Da tutto ciò puossi argomentar di leggieri che niuno diessi vedesse giammai quel libro, il quale è talmente raro, che non mi bastarono le sollecitudini usate per più tempo a scovarne un esemplare nè in Italia, nè in Francia, avendomi pur messo all' animo di farne una diligente descrizione. » (*Zambrini*, col. 715.)

simultanément, à *Fano*, à *Pesaro*, à *Rimini* et à *Orthone*, de 1504 à 1526 : ainsi Haym est inexact quand il donne la date de 1573 à l'édition d'Odorico, impr. par notre Soncino : c'est aussi par erreur que Tiraboschi, confondant le lieu où se trouvait le manuscrit avec celui de l'impression, rapporte dans une note que ce livre a été imprimé à *Jesi*. »

Les bibliographes ont consulté l'article consacré par A. Zeno à Pontico Virunio[a], dont nous reproduisons le passage qui nous intéresse :

« Che il *Pontico* fosse *Bellunese*, e non *Trivigiano*, si trae chiaramente dal libro intitolato *Odorichus de rebus incognitis*, pubblicato da lui in *Pesaro* nel 1513 in-4°. senza nome di Stampatore, il quale tuttavia pare che sia espresso nella dedicatoria latina, ed è *Girolamo Soncino*, uomo nella sua professione eccelente : ed è notabile quello che in essa dice; ed è che stampava il detto libro *per amor della patria*. Dipoi al *Soncino* egli dà molte lodi, come ad uomo *impressoria arte primario*, *et doctissimo rerum reconditarum*. Il *Soncino* ebbe stamperia non solo in *Pesaro*, ma anche in *Rimini*, e in *Fano* : e *in Orthona ad mare* : in tutti que' luoghi impresse molti libri, assai buoni e stimati. Il *Virunio* in essa dedicatoria a Paolo Daniele, Mantovano, ma d'origine Veronese, il quale era precettore del Cardinale Gonzaga, dà al Beato *Odorico*, di cui è quel libro, il titolo di suo *concittadino*, dicendo, *Odorici Virunii concivis nostri*; e nel fine di essa prega il Beato ad ajutare *Ponticum* CONTERRANEUM *tuum*. Indi nel fine del libro dice, che esso B. Odorico *fu della casa del Ponte maore de Cividale de Belone :* sicchè in sentimento del *Pontico* essendo il B. Odorico suo *concittadino*, viene esso *Pontico* ad essere *Bellunese*, e non *Trivigiano*, benchè sia totalmente falso

a. Pontico Virunio, pp. 293/316 du vol. II de *Dissertazioni // Vossiane // di //* Apostolo Zeno *// cioè // giunte e osservazioni // intorno a gli // storici italiani // che hanno scritto latinamente*, *rammentati // dal* Vossio *// Nel* III. *Libro* DE HISTORICIS LATINIS. // In Venezia, MDCCLIII // Per Giambatista Albrizzi q. Gir. // 2 vol. in-4.

che il B. Odorico fosse *Bellunese*, come diremo più sotto. In Jesi ebbe il *Pontico* da *Francesco Olivieri*, cittadino di Jesi, una copia in volgare di detto libro, che poi fu da lui divulgato.

« Questo libro del B. Odorico, pubblicato dal *Pontico*, è in lingua volgare inculta, e rozza, e il *Pontico* suppone, che il Beato lo scrivesse in tal lingua : *Vulgari lingua est, non enim debui propriam dialecton scriptori defraudare :* il che però è falso; imperrochè l'Opusculo fu scritto in latino......

« Il B. Odorico poi fu di casa Mattiussi da Villanova presso la Terra di *Pordenone* in Friuli, onde è chiamato de *Portunaono*, in italiano di *Pordenone*, secondo la testimonianza di *Jacopo Valvasone* nel libro ms. intitolato *I Successi della Patria del Friuli sotto XIV. Patriarchi*, di cui ne avea un' esemplare Monsign. Fontanini, al quale siamo tenuti della maggior parte di queste osservazioni intorno alla vita del *Pontico*. Ne parla anche *Gianfrancesco Palladio* nella *Storia del Friuli* Tom. I, pag. 324. Egli è mirabile, che il *Pontico* non abbia avvertita questa cosa nel bel principio del volgarizzamento da lui pubblicato, ove si leggono queste parole : *Io Frate Odorico de Porto maggiore* (vuol dir *Portonaone*) de Friuli : dove il *Pontico* o per malizia, o per inavvertenza credette, che volesse dire *Ponte maore*, come apparisce nel fine...... » Zeno, *Diss. Voss.*, II, pp. 297/8).

Je ne connais qu'un exemplaire de cette rarissime plaquette conservée à la Reale Biblioteca Palatina de Parme, et je dois à l'extrême obligeance de MM. les bibliothécaires Pietro Perreau et Louis Rossi d'avoir été plus heureux que mes devanciers et de pouvoir donner des fac-similés de trois pages et une description exacte. J'ai déjà attiré, p. LVIII, l'attention sur cette version populaire que je rapproche de la deuxième de la collection de Ramusio.

2. — L Hystore merueilleuse// Plaisante et Recreatiue du grād Empereur de Tar//tarie seigneur des

Tartres nōme le grād Can. Cōte//nāt six liures ou parties : Dont le ¶ Premier traicte // des singularitez & conditions des .XIIII. Royaulmes de // Asye subiectz audict grand Chan. ¶ Le second parle des empereurs qui // depuis Lincarnation nostre seign̄r ont regne et encore a p̄sent regnent en // Asie. Et aussi dont premier proceda le nom du grād Chan Et la seigneu//rie des Tartres / Et cōment. ¶ Le tiers descript q̄lle chose on doibt faire// auāt que commencer la guerre. ¶ Le quart parle du voyaige q̄fist vng // Religieux des freres p̄cheurs allant p̄ le commādement du pape oultre // mer prescher les mescreās. Et sont en ceste p'tie cōtenuz les royaulmes/ // Les gens/Les prouinces/Les loix/Les sectes/Les heresies/ Et les nou//uelles que le dit frere trouua es parties doriēt. ¶ Le cinq̄sme cotiēt com//mēt vng aultre religieux des freres mineurs alla oultre mer pour pres//scher les infidelles / Et fust iusques en la terre prebstre Jan ou il vit plu//sieurs aultres choses fort admirables Et dignes de grand memoire / cō//me il racōpte cy dedans. ¶ Le sixiesme p'le du pays de Surye / et des vil//les sur mer/degipte/ du desert du mōt de Synay/darabe/Et des sainctz // lieux q̄ sont entre le fleuue Jourdain & Hierusalē/Et signāment des cho//ses mōstrueuses q̄l a veues selon la diuersité des pays/ cōtrees/ et regiōs // Et plusieurs aultres choses cōme on pourra veoir par la table cy apres.// [Vignette]. ¶ Auec Preuilege. // ¶ On les vēd a paris

en la rue neufue nr̄e dame a lēseigne S. Nicolas // et au pallays en la gallerie cōe on va a la chācellerie pour Jehā. S. denys.

Petit in-folio de 82 feuillets numérotés et de 4 feuillets préliminaires pour le titre, le permis d'imprimer et la table. Le permis porte la date du 15 février 1528. L'ouvrage a été imprimé en 1529, le 15 avril, comme il est dit au verso du dernier feuillet. — Le titre est encadré; il est orné d'une marque dont Brunet donne le fac-similé dans le *Manuel du Libraire*, II, col. 1373. — Nous donnons de grandeur naturelle le fac-similé du titre, sur lequel on retrouvera la marque.

Le savant bibliographe écrit, III, col. 67 : « Ce volume précieux n'a été vendu que 10 fr. *mar. citr.* La Vallière, et 5 fr. Duquesnoy, mais le même exemplaire (mal annoncé sous la date de 1524) a été revendu 70 fr. Thierry; autres, 67 fr. vente Chaillou, 1817; 9 liv. 5 sh. Hibbert; 99 fr. 50 c. (riche reliure de Mackensie), St. Mauris, 1840. » L'ouvrage vaudrait infiniment plus cher aujourd'hui; il n'y en a qu'un petit nombre d'ex. connus; M. Schefer en possède un exemplaire.

Les exemplaires que nous avons examinés sont ceux de la Bibl. nationale (O. 1200 Réserve; O^{2}_{17} R) et de l'École des Langues orientales, jadis à M. Defrémery; ce dernier est en mauvais état, et les ff. de la fin sont refaits.

Cet ouvrage reproduit les relations contenues dans le manuscrit fr. 1380 (ancien 7500 C) de la Bibliothèque nationale. Voir *supra*, p. CVII, 68-3-1.

Outre le frontispice reproduit ci-contre, nous donnons aussi le fac-similé d'un feuillet.

Lhystoire merueilleuse

Plaisante et Recreatiue du grād Empereur de Tartarie seigneur des Tartres nōme le grād Can. Cōtenāt six liures ou parties: Dont le ¶ Premier traicte des singularitez ꝛ conditions des .xiiii. Royaulmes de Asye subiectz audict grand Chan. ¶ Le second parle des empereurs qui depuis Lincarnation nostre seignr ont regne et encore a pñent regnent en Asie, Et aussi dont premier proceda le nom du grād Chan Et la seigneurie des Tartres/ Et cōment. ¶ Le tiers descript qlle chose on doibt faire auāt que commencer la guerre. ¶ Le quart parle du voyaige qfist vng Religieux des freres pscheurs allant p le commādement du pape oultre mer prescher les mescreās. Et sont en ceste ptie cōtenuz les royaulmes/ Les gens/ Les prouinces/ Les loix/ Les sectes/ Les heresies/ Et les nouuelles que ledit frere trouua es parties doriēt. ¶ Le cinqesme cōtiēt commēt vng aultre religieux des freres mineurs alla oultre mer pour prescher les infidelles/ Et fust iusques en la terre prebstre Jan ou il vit plusieurs aultres choses fort admirables Et dignes de grand memoire/ cōme il racōpte cy dedans. ¶ Le sixiesme ple du pays de surye/ et des villes sur mer/ degipte/ du desert du mōt de Synay/ darabe/ Et des sainctz lieux q sont entre le fleuue Jourdain ꝛ Hierusalē/ Et signāment des choses mōstrueuses ql a veues selon la diuersite des pays/ cōtrees/ et regiōs Et plusieurs aultres choses cōme on pourra veoir par la table cy apres.



Auec Preuilege.

¶ On les vēd a paris en la rue neufue nr̄e dame a lēseigne. S. Nicolas et au pallays en la gallerie cōe on va a la chācellrie pour Jehā. S. denys.

Dela veismes en la cite de gelt q est vne iournee pres de la mer sablonneuse q est vne moult merueilleuse chose & moult pilleuse. En ceste cite a moult grat habōdāce de tous biēs. Et specialement la treuue lon figues et raisins tous vertz et meurs et sectz plus que en nulle partie du monde & sest la meilleure cite que lēpereur ait en tout son royaulme. De ceste cite dient les sarrazins que nul chrestien ny peult viure.

¶ De la cite de conan. v.

De ceste cite men partiz ie passay maintes terres et citez. Si vins a vne cite nōmee canan ou eust iadiz tresgrande cite et portoit iadiz tresgrāt dommaige aux rōmains. Les murs de celle cite ont biē cinquāte mille de tour. En celle cite a plusieurs palays encores estās: mais nul ny demeure. Elle habonde de tous viures.

¶ De la cite de thus. vi.

De canam passay maintes terres si vins en th9 le pays dont fut Job la ou on treuue de tous viures en grant habondance. En ce pays il ya montaignes plaines de pasturgiges pour les bestes la treuue on la manne meilleure & en plus grāt habondāce que en nulle partie du monde. En celle cite a on quatre pdrix pour moins dung gros ceste terre respond au chief de caldee vers la tremontarie.

¶ De caldee. vii.

Dela vins en caldee qui est vng grant royaulme. Si passay p la terre de babel qui est a quatre iournees de caldee. En ceste caldee ont le ppre lāgaige des gēs du pays. Les gēs y sont beaulx et les femmes laydes et la vont les hommes aornez ainsi que cy vont noz femmes et portent sur leurs chefz derdoreours et chappeaulx de ples. Leurs femmes ne portent fors vne poure & meschant toillette pendant iusques a terre aux genoulx & les manches viennent iusques a terre. Les femmes vont deschaussez & portēt iusques a terre pendēt sarabules en caldien sont brayes en francoys. Elles ne portēt point de treces: mais vont escheuellees ainsi cōme icy les varletz vont deuant leurs dames: ainsi vont les femmes deuāt les hommes plusieurs aultres choses y vis que point ne racompte.

¶ De la haulte indie & dune cite qui a nom orenes. viii.

De caldee veinsmes en indie la maiour q est moult belle: mais estrange terre moult est destruicte par les tartres. En celle indie sont gens qui ne mengent cōmunement fors q dates desquelles on a la quarāte deux liures pour moins dung gros et ainsi de plus

3. — Viaggio del Beato Odorico da Vdine, dell' ordine de' frati Minori, Delle usanze, costumi, & nature, di diuerse nationi, & genti del mondo, & del martirio di quattro frati dell' ordine predetto, qual patirono tra gl' Infedeli. (Ramusio, *Navigationi et Viaggi*, II, Venetia, 1583, f. 245 verso /f. 253 recto.)

Version de G. de Solagna.

« The first [celle-ci] and longest of these is almost certainly a translation from the Ms. used by Venni in his edition as *Udinese*. The coincidence of pecularities in proper names and other particulars shows this. » (Yule, *Cathay*, I, p. 35.)

Tout en constatant la similitude de la plupart des noms propres, je ne suis pas aussi affirmatif que M. le col. Yule. En effet Venni nous informe (p. 46) que *in Ms. Utinensi ante historiam habetur :*

« *Beati odorici Devotus Hieronymus Montenianus. N. D. Utin. Patr. huius, et sacri Cœnoby Conventual. Franciscanorum syndicus Itiner., et Mirac. eiusdem Beati.*

« *Librum hunc Omni ornatu Nudatum, et vetustate Corruptum In hanc pristinam formam Cum omni Cultu sua Impensa restituit Anno Domini M. D. XXXXII. Die* xv *Mens. VIIbris.* »

Il est probable que Ramusio eût reproduit cette annonce.

4. — Viaggio del Beato Frate Odorico di Porto Maggiore del Frivli fatto nell' Anno MCCCXVIII. (Ramusio, *Navigationi et Viaggi*, II, Venetia, 1583, f. 253 verso/256 verso).

Voir commencement, p. 8, — et fin, p. 426, note *f* de notre édition.

5. Incipit Itinerarium fratris Odorici fratrum

minorum de mirabilibus Orientalium Tartarorum. (pp. 39/53 de *The Second Volvme of the Principal Navigations, Voyages, Traffiques and Discoueries of the English Nation...* By Richard Hacklvyt Preacher... Imprinted at London by George Bishop, Ralph Newberry, and Robert Barker. Anno 1599, in-folio.)

Commence : « Licet multa & varia de ritibus & conditionibus huius mundi enarrentur a multis, ego tamen frater Odoricus de foro Iulij de portu Vahonis... »

Finit : voir pp. 513/514 de notre édition.

Ce texte a probablement pour base celui du British Museum, Roy. Col. XIV. c. 13, *ut supra*, p. LXVIII, nº 5-5-5.

6. — Here beginneth the iournall of Frier Odoricus, one of the order of the Minorites, concerning strange things which hee sawe among the Tartars of the East (pp. 53/67 du vol. II de R. Hackluyt, *ut supra*).

Traduction du texte latin de Hackluyt, moins les chap. *De martyrio fratrum* et *De miraculis quatuor fratrum occisorum*.

7. — Elogio storico // alle gesta // del // Beato Odorico // dell' Ordine de' Minori Conventuali // con la storia // da lui dettata de' suoi Viaggj Asiatici // illustrata // da un religioso dell' Ordine stesso // e presentata // agli Amatori delle Antichita. // In Venezia // MDCCLXI. // Presso Antonio Zatta. // Con licenza de' Superiori. // gr. in-4, pp. VIII-152.

All' Eminentissimo e Reverendissimo Signor Cardinale Fra

Lorenzo Ganganelli, F. Giuseppe Venni M. C., p. III. — Approbations, p. VII-VIII. — Elogio Storico, pp. 1/31. — *Decretum Utinen. Canonizationis Beati Odorici Matthiussi Sacerdotis Professi Ordinis Minorum S. Francisci*, pp. 32/33. — Indice de' Paragrafi, pp. 34/35. — Arca del B. Odorico, p. 36. — Prefazione alla Storia de' Viaggi del B. Odorico, pp. 37/45. — Historia B. Odcrici, pp. 46/83. — Illustrazioni a i Viaggi del B. Odorico nell' Indie Orientali, pp. 84/149. — Indice delle illustrazioni, p. 150. — Permis d'imprimer, p. 151. — Errata, p. 152.

Au commencement une grande planche que nous reproduisons, gravée et signée de Philippus Pilaja, grav. et de Dominicus Scaramuccia, le peintre, représentant Odoric baptisant les infidèles ; on lit au-dessous :

« B. Odoricus Matthiussi Ord. Minorum S. Francisci Conventualium Sacris Missionibus cum ingenti Animarum lucro inter Infideles peractis.

« Obiit Utini Die XIV. Januarii MCCCXXXI.

« Cultum, quem Concivi suo Utinenses, finitimaeque Gentes perenniter adoleverant,

« Sacra Rituum Congregatio sub die XIV. Junii MDCCLV. Decreto suo probavit.

« Ac sub die 2. Julii ejusdem Anni Benedictus XIV. P. O. M. confirmavit. »

A la fin une assez mauvaise carte de l'Asie. — Page 36 : une pl. représentant les faces antérieures et postérieures du tombeau d'Odoric au dernier siècle ; son cilice. — Page 2, tableau généalogique de la descendance d'Ottokar, roi de Bohême.

Le texte latin que donne Venni, l'auteur de cet ouvrage, appartenait à Joseph Liruti. « Altra copia scritta settant' anni dopo la morte di Odorico, e presa dall' originale da Filippo Notajo, e scolaro in Padova figliuolo di Pietro di Fagagna l'anno MCCCCI. è in mano dell' eruditissimo Gentiluomo, e benemeritissimo delle Friulane antichità Giuseppe Liruti de' Signori



B. Odoricus Matthiussi Ord. Minorum S. Francisci Conventualium
Sacris Missionibus cum ingenti Animarum lucro inter Infideles peractis
Obiit Utini Die XIV. Januarii MCCCXXXI.
Cultum, quem Concivi suo Utinenses, finitimæque Gentes perenniter adoleverant,
Sacra Rituum Congregatio sub die XIV. Junii MDCCLV. Decreto suo probavit
Ac sub die 2. Julii ejusdem Anni Benedictus XIV. P. O. M. confirmavit

FRONTISPICE RÉDUIT DE L'OUVRAGE DE G. VENNI

di Villafredda ricco a dovizia di preziosi apografi; da lui giudicata migliore e per l'antichità, e per le diverse lezioni dalla copia Montaniana » [p. 39]. Ce dernier ex. fait aux frais de Girolamo Montaniani [a], sindaco du couvent d'Udine, en sept. 1542 sur un autre ex. copié le 7 sept. 1448 par le frère Albert d'Udine, a servi à Venni pour donner des variantes à son texte de Liruti. « Posti a confronto con replicata diligenza i due Mss. Lirutiano, e Udinese, con permissione benigna del Possessore portatissimo a giovare al Pubblico abbiamo preferito il primo al secondo, come copia più antica, et tratta immediatamente, come supponesi, dall' esemplare, che custodivasi in Padova, ove dettò il Beato la sua storia. L'Udinese poi, sendo copia passata per più mani, ci fa temere della sua identità. Ciò non ostante concordi sono nella sostanza, e soltanto varianti di lezioni, delle quali le più rimarchevoli ponghiamo in veduta, sicchè l'erudito Lettore con il piacere abbia il comodo ancora di rimirare d'ambedue la varietà, e d'ambedue riscontrarne il diligente confronto » [p. 45].

Cette édition de Venni est une des meilleures d'Odoric.

8. — Osservazioni fatte da me Frate Francesco Antonio Maria Righini sotto la scorta del fu mio maestro Padre Maestro Giovanni Giacinto Maria Sbaraglia sopra l'Elogio storico alle gesta del Beato Odorico d' Udine dell' Ordine dei Frati Minori e le illustrazioni fatte alla di lui storia, etc.

Manuscrit de la Bibliothèque communale de Rimini.
Domenichelli.

9. — B. Orderici Peregrinatio ab ipsomet de-

a. G. del Negro dit, p. 46, le comte Girolamo di Montegnacco.

scripta. (*Acta Sanctorum*, XIV Januarii, pp. 986/992.)

Commence : « Licet multa & varia de ritibus hominum, & conditionibus huius mundi, à pluribus enarrentur... »

Finit : voir ma page 515.

Précédé d'une courte introduction et d'une biographie d'après Wadding. — Extraits de Henri de Glatz.

10. — B. Fratris Oderici de Foro Julii, Ordinis Minorum, iter ad partes infidelium a Fratre Henrico de Glars ejusdem Ordinis descriptum, nunc vero primo in lucem editum ad fidem Mss. codicis Bibliothecae Regiae Monacensis (Cod. Lat. 903) cura Patris Marcellini a Civetia. (*Storia universale delle Missioni Francescane,* III, Roma, 1859, pp. 739/781.)

« Questa pubblicazione fu da me fatta in fine del III volume della mia *Storia universale delle Missioni Francescane*, con brevi note a piè di pagina, che dichiarano i principali luoghi percorsi dal grande Apostolo nella prodigiosa sua missione in Tartaria, in Cina, e in quasi tutto l'Arcipelago Indiano; dei quali schiarimenti mi giovai anche nel racconto che feci della sua vita e del suo apostolato nel capitolo XII dello stesso libro, dove in corrispondenza del testo latino diedi una parte del racconto in italiano. L'esemplare di questo Codice da me pubblicato l'ebbi in dono dalla gentilezza del chiaro illustratore dei viaggi di Marco Polo Vincenzio *Lazari* per gentile intramessa del mio amico Cesare *Guasti.* Il Lazari giudicò che fosse completo, e che venisse portato d'Irlanda a Ratisbona il 1539; e che fosse affastellamento di Frate Marchesino da Badaion, originalmente transcritto da Frate Enrico da Glars nel 1440. In quanto all' essere venuto in Ratisbona d'Irlanda il *Lazari* pensava facilmente spiegarsi con osservare, che il compagno di peregrinazione del Beato Odorico fu un tal Frate Giacomo Irlandese.....

« In quanto alla vera traduzione italiana del Viaggio del Beato, com' il lettore vede, non è stata ancora pubblicata ; e crediamo che sia nella Biblioteca Marciana di Venezia; ma non saprei dire se fosse quella del Codice della classe VI, numero 208, cartaceo in-4, che contiene i Viaggi del beato Odorico da Udine, di Marco Polo, di Alvise Cadamosto, di Pietro Sinzia, di Vasco di Gama, di Emmanuele Re di Portogallo, di Cristoforo Colombo, ec..., o l'altro della classe XI, numero 32, cartaceo in foglio, ove il Viaggio del beato Odorico è preceduto dall' altro *Viaggio da Venezia a San Giacomo di Galizia* » (M. da Civezza, *Saggio di Bib. Sanfrancescana*, n° 465).

11. — Louis de Backer. — L'Extrême Orient au moyen-âge d'après les manuscrits d'un Flamand de Belgique, Moine de Saint-Bertin à Saint-Omer et d'un prince d'Arménie, Moine de Prémontré à Poitiers. Paris, Ernest Leroux, 1877, in-8, pp. 502.

Publication faite d'après le ms. fr. 2810 de la Bibliothèque nationale des relations d'Odoric, de Hetoum, de Ricold, de l'*État du Grand Khan* et des lettres du Grand Khan au Souverain Pontife, précédée d'une introduction traduite, on ne sait pourquoi, en italien, par Domenichelli. Nous ne reviendrons pas sur ce livre grotesque dont bonne justice a été faite par nous-même dans la *Revue critique*, du 19 mai 1877, et par le col. Yule dans *The Athenaeum*, n° 2598, 11 août 1877. — Rappelons qu'Odoric occupe les pp. 89/124. On jugera du soin apporté à cette publication lorsqu'on saura que presque tout ce qui est relatif au *Grand Khan*, etc., est supprimé, et que l'on saute du commencement de la description de la cour de ce prince, p. 121, au *Vieux de la Montagne*, p. 122. Tous les passages supprimés sont transportés dans la relation de Hetoum ! aussi est-on étonné de lire sans transition, p. 133, après le *royaume de Médie :* « Le grant Kaan va souvent chacier... » Le

grand Khan est suivi, p. 140, du *royaume de Cadili*, p. 141, de *Pentexorie*, p. 142, du *Tibet*, p. 143, de l'*homme aux pucelles*, et nous revenons enfin à Hetoum avec l'*Arménie*, p. 144! Dans sa négligence, M. de Backer ne s'aperçoit pas qu'il nous fait lire, p. 135, en pleine relation de Hetoum : « Je frere ODRIC fuy en ceste cayto »!!! — Voir n° 69-4-2, p. CXIII.

12. — Cathay and the Way thither; being a Collection of Medieval Notices of China, translated and edited by colonel Henry Yule, C. B., late of the Royal Engineers (Bengal). With a preliminary Essay on the intercourse between China and the Western Nations previous to the discovery of the Cape Route. London : Printed for the Hakluyt Society. M.DCCC.LXVI. 2 vol. in-8, pp. ccliii, 1/250, 253/596, xcviii, 1 front., 3 cartes.

« Dedication and Preface. — Table of contents. — Preliminary Essay on the Intercourse of China and the Western Nations previous to the Discovery of the Sea-Route by the Cape. — (I. Earliest traces of intercourse. Greek and Roman Knowledge of China. — II. Chinese Knowledge of the Roman Empire. — III. Communication with India. — IV. Intercourse with the Arabs. — V. Intercourse with Armenia and Persia, etc. — VI. Nestorian Christianity in China. — VII. Literary information regarding China previous to the Mongol era. — VIII. China, Known under the Mongol Dynasty as Cathay. — IX. Cathay passing into China. Conclusion. — Supplementary Notes.) — Cathay and the Way thither. — (I. The Travels of Friar Odoric of Pordenone (1316-1330). — II. Letters and Reports of missionary friars from Cathay and India (1292-1338). — III. Cathay under the Mongols : extracted from Rashiduddin's History (circa 1300-1307). — IV. Pegolotti's

notices of the land route to Cathay, etc. (circa 1330-1340). — V. John de' Marignolli's recollections of eastern travel (1338-1353). — VI. Ibn Batuta's travels in Bengal and China (circa 1347). — VII. The journey of Benedict Goës from Agra to Cathay (1602-1607). — Appendix. — (I. Latin text of Odoric, from a Ms. in the Imperial Library at Paris (*Fonds latin*, n° 2584); with various readings, p. i. — II. Old Italian text of Odoric, from a Ms. in the Palatine Library at Florence (E, 5, 9, 6, 7); with various readings, p. xliii. — III. Transcript from the Ms. of the first two chapters of Pegolotti, in the Riccardian Library at Florence (n° 2441), p. lxiv. — Index to the whole work. »

Forment les vol. 36 et 37 de la collection de voyages publiée par la Hakluyt Society. Cet ouvrage est sans contredit, le plus remarquable qu'on ait publié sur Odoric; son succès et sa valeur l'ont rendu extrêmement rare et d'un prix fort élevé.

Dans notre édition, les variantes des trois textes contenus dans ces deux volumes sont marquées : la traduction anglaise du premier volume, par Yule, le texte latin, n° 2584, de la Bibliothèque nationale de Paris, formant l'app. I, par B. N. ou par B. N. lat. 2584; le texte italien de la Bibliothèque Palatine de Florence, formant l'app. II, par Pal.

Une partie du texte de la Palatine de Florence est reproduite pp. 138/141 de l'ouvrage suivant :

— Storia dei Viaggiatori Italiani nelle Indie orientali compilata da Angelo de Gubernatis con estratti d'alcune relazioni di viaggio a stampa ed alcuni documenti inediti. — Pubblicata in occasione del congresso geografico di Parigi. In Livorno, Franc. Vigo. 1875. Pet. in-8, pp. viii-400.

Le chap. ii de cet ouvrage renferme également quelques notes sur notre voyageur.

13. — Sopra la vita e i viaggi del beato Odorico da Pordenone dell' ordine de' minori Studi con documenti rari ed inediti del chierico francescano Fr. Teofilo Domenichelli sotto la direzione del P. Marcellino da Civezza. M. O. — In Prato per Ranieri Guasti editore-libraio. — 1881, in-8, pp. 410, 1 carte.

« Al Lettore (Fr. Marcellino da Civezza M. O.). — Viaggiatori Francescani. — Storia del Beato e dei suoi Viaggi. — Bibliografia di quanto finora fu scritto sul Beato Odorico. — Illustrazioni edite ed inedite. — Testo dei Viaggi del Beato Odorico in latino e in italiano. — Descriptio Fratris Oderici de ordine minorum de partibus infidelium. — Viaggio del Beato Odorico del Friuli. — Illustrazioni edite ed inedite al Viaggio del Beato Odorico. — Elenco dei Codici editi ed inediti del Viaggio del Beato Odorico. — Delle lingue indiane. — Altri Documenti e Memorie risguardanti il Beato Odorico. »

Donne le texte latin de Munich, déjà publié par Marcellino da Civezza, voir *supra*, n° 30-30-2, et un texte italien de la Marciana, Cl. VI, 102, voir *supra*, n° 62-15-3, que nous désignons Dom. dans nos variantes. Cet ouvrage n'a aucune valeur géographique, l'autorité suivie par le frère Domenichelli étant Louis de Backer dans sa préface. Seule, une partie des documents de la fin offre un intérêt et le frère D. le doit au Dr Joppi, d'Udine.

Notices : *Tagliamento*, 17 sept. 1881, n° 27. — *Patria del Friuli*, 19 sept., n° 223. — *Patria del Friuli*, 16 sept. 1881, n° 221 (V. Joppi). — *Archivio veneto*, N. S., XXV, 1883, pp. 176/178 (C. Franzi). — *Revue historique*, XXI, 2, pp. 386/390 (J. von Zahn).

14. — Italie. Publications relatives au Frioul. Par

J. von Zahn. (*Revue historique*, XXI, Paris, 1883, pp. 383/399.)

Notice sur Domenichelli, pp. 386/390.

L'article de v. Zahn a été traduit par la *Patria del Friuli*, 27, 28 avril; 1, 3, 5, 11, 14, 15 mai 1883; nos 100, 101, 103, 105, 107, 112, 114, 115 (*Bib. Stor. Friul.*, n° 711).

C. — OUVRAGES DIVERS

1. — Historiarum Seraphicae Religionis libri tres, seriem temporum continentes, quibus brevi explicantur fundamenta universi Ordinis, amplificatio, gradus et instituta, nec non viri scientia, virtutibus et fama praeclari, a Fratre Petro Rodulpho Tossinianensi Minorita Conventuali. Venetiis, apud Franciscum de Franciscis Senensem, 1586, in-fol.

Contient une vie du bienheureux Odoric.
Domenichelli.

2. — De Origine//Seraphicae Religionis Frācisca-nae//eiusq; progressibus, de Regularis //Obseruāciae institutione, forma ad // ministrationis ac legibus, admirabiliq. //eius propagatione. // F. Francisci Gonzagae // eiusdem Religionis Ministri Gn̄alis. // ad // S. D. N. Sixtvm V. // opus in quatuor partes diuissum.// Earum quid unaquaeque//contineat.//sequens

pagina indicabit. // Romae. // Cū licētia Superiorū // 1587, in-fol.

P. 97 : « B. Odoricus Forliciensis (*sic*) vir sanctus, atq; deuotus, qui Asiam, & Indiam zelo fidei euangelizando peragrauit, in conuentu Vtinensi foeliciter obdormiuit in Domino : quique in Patriarchatu Aquileiensi inter sanctos relatus est, & sanctorum quatuor martyrum corpora, de ciuitate Heroues ad superiorem Indiam in ciuitatem Carram, non sine ingenti miraculo per mare transtulit. »

3. — Delle // Croniche // de' frati minori // *parte seconda*, // divisa in dieci libri, // Nella quale si contiene quello, che occorse nella Religione del Padre // San Francesco, nel tempo di ventiquattro Ministri Generali, // per lo spatio d' anni centocinquanta. // Composta dal Padre Fra Marco da Lisbona, in Lingua Portughese, // Poi ridotta nella Castigliana dal Padre Fra Filippo da Sosa. // Et tradotta nella nostra Italiana dal Sig. Horatio Diola. // Con Tauole copiosissime, & in questa quarta edittione // corretta, & migliorata. // Con privilegi. // In Venetia, appresso i Gioliti. // M.DCVI. in-4.

Odoric, lib. VIII, cap. XVIII, XIX, XX et XXI, pp. 461/465.

4. — Panegyris de Beato Odorico de Portu Naonis, Ordinis Fratrum Minorum Sancti Francisci, auctore Joanne Baptista Gabello, cum esset in Ecclesia Sancti Uldarici de Villa Nova in Dioecesi Concordiensi servus. Utini, apud Lorium, 1627, in-4.

Valentinelli.

5. — Vita del Beato Odorico da Pordenone, scritta da d. Marco da Lisbona. Udine, Schiratti, 1634.

Valentinelli.

6. — Giambattista Gabello. Vita del Beato Odorico Mattiuzzi. Udine, Schiratti, 1639, in-8.

Valentinelli, II ed.

7. — Vita Beati Odorici Foro-Iuliensis, Ordinis Minorum, excerpta ex praeclaris et lucidissimis annalibus Minorum, auctore Reverendo Patre Frate Luca Waddingo Hiberna eiusdem Ordinis, tom. terti. Frater Bernardinus Treus Utinensis Ordinis Minorum Conventualium, Artium et Sacrae Theologiae Doctor et in sua Provincia Divi Antonii de Patavio Diffinitor perpetuus, ex sua peculiari devotione in Beatum Odoricum, anno 1654, existente Guardiano Admod. Reverendo Patre Fratre Francisco Barbana. Utini, Typis Nicolai Schiratti, 1654, in-8.

Domenichelli.

8. — Historie // della // provincia del Frivli // dell' abbate // Gio : Francesco Palladio // de gli Olivi, // givreconsvlto, e patritio vdinese, // nell' academia de gli sventati detto il Ferace. // Divise in dve parti. // Dedicate all' Illustrissimo, & Eccellentissimo Sig. // Co. Giacomo Cabriel // Per la Sereniss. Republica di Venetia, &c. // Luogotenente Generale

della stessa Prouincia. // In Vdine, Appresso Nicolò Schiratti. MDCLX. // Con licenza de' svperiori. 2 vol. in-fol.

Odoric, I, pp. 324/5.

9. — Vitae Paparvm Avenionensivm... Stephanus Balvzivs edidit... Parisiis, Muguet, 1693, 2 vol. in-4.

Odoric, I, col. 702/3, 1411, 1417.

10. — Annales Minorum seu trium ordinum a S. Francisco Institutorum auctore a R. P. Luca Waddingo Hiberno... Editio secunda, locupletior, & accuratior opera et studio R[mi] P. Josephi Mariae Fonseca ab Ebora. — Romae, 1731-1747, 22 vol. in-fol.

Voir *Odoric*, vol. VII, Romae, 1733, pp. 123/6. — Dans le vol. VI, à la date 1321, p. 358, est marqué le transfert à Zaïtoûn des ossements portés à Supera par Jourdain de Séverac et exhumés par Odoric « secum tulit in Indiam superiorem, ad Fratrum Cœnobium urbis Zaiton, Rodulphus Carram appelat ».

11. — Vita, e viaggi // del // B. Odorico // da Udine // descritti // da don Basilio Asquini // bernabita, // e dedicati alli MM. RR. PP. // Guardiano, e religiosi tutti // Del Ven. Convento di San Francesco // della stessa Città. // In Udine, MDCCXXXVII. // Nella Stamperia di Giambattista Murero. // Con licenza de' Superiori. Pet. in-8, pp. xvi-260, avec une fig. en tête gravée par Antonio Zuliani.

12. — A New General Collection of Voyages and Travels : Consisting Of the most Esteemed Relations, which have been hitherto published in any Language : Comprehending every Thing remarkable in its Kind, in Europe, Asia, Africa, and America, With respect to the Several Empires, Kingdoms, and Provinces; their Situation, Extent, Bounds and Division, Climate, Soil and Produce; their Lakes, Rivers, Mountains, Cities, principal Towns, Harbours, Buildings, &c., and the gradual Alterations that from Time to Time have happened in each : Also the Manners and Customs of the Several Inhabitants; their Religion and Government, Arts and Sciences, Trades and Manufactures : So as to form A Compleat System of Modern Geography and History, exhibiting the Present State of all Nations; Illustrated....... Published by His Majesty's Authority. — London : Printed for Thomas Astley, 1745-1747, 4 vol. in-4.

Odoric, IV, p. 620.

13. — Compendio della vita, virtù, morte e miracoli, del b. Odorico da Udine. Udine, Murero, 1758, in-8.

Valentinelli.

14. — Notizie // delle vite ed opere // scritte da' Letterati del Friuli // raccolte // da Gian-Giuseppe Liruti // Signor de Villafredda, ec. // Accademico nella

Società Colombaria // di Firenze, // e dell' Accademia Udinese. // In Venezia // MDCCLX, // appresso Modesto Fenzo, // I, in-4.

Cap. XVII. *Il B. Odorico da Pordenone, altrimente detto da Udine, dell' Ordine de' Frati Minori di S. Francesco*, pp. 274/290.

15. — Storia della Letteratura Italiana del Cavaliere Abate Girolamo Tiraboschi..... Tomo V. Dall' anno MCCC. fino all' anno MCCCC. Roma, MDCCLXXXIII, in-4.

Odoric, pp. 105/109.

16. — History of the Voyages and Discoveries made in the North. Translated from the German of John Reinhold Forster, I. U. D. and elucidated by several new and original Maps. London : Printed for G. G. J. & J. Robinson, M.DCC.LXXXVI, in-4.

Odoric, pp. 147/8.

17. — Geschichte der wichtigsten geographischen Entdeckungen bis zur Ankunft der Portugiesen in Japan 1542, von Matthias Christian Sprengel, Professeur der Geschichte in Halle. Zweite vermehrte Auflage. Halle, 1792, pet. in-8, pp. 420, s. la tab. et les ff. prél.

Voir *Odoric*, pp. 340/359. « It is printed with desperate inaccuracy », dit Yule, *Cathay*, p. 38, et je suis de cet avis.

18. — Historical Account of Discoveries and Tra-

vels in Asia, from the earliest ages to the present time. By Hugh Murray F. R. S. E... Edinburgh, 1820, 3 vol. in-8.

Odoric, I, C. IV, pp. 183 et seq.

19. — Sacra Rituum Congregatio, Eminentissimo et Reverendissimo Domini Cardinali Somalia Praefecto et Ponente Utinensi, seu Ordini Minorum Sancti Francisci, approbat lectiones proprias in officio Beati Odorici Matthiussi, instante Reverendissimo Episcopo Utinensi. Romae, 1822. Ex typis Camerae Apostolicae, in-folio, pp. 16.

Valentinelli.

20. — History of Maritime and Inland Discovery. By William Desborough Cooley. London, 1830-1, 3 vol. in-8.

Fait partie de Lardner's *Cabinet Cyclopaedia*. — A été traduit en français, Paris, Paulin, 1840-1, 3 vol. in-12, par Ad. Joanne et Old Nick.

« Le livre III, dit Santarem, I, p. XXVII, note, ne traite que des progrès de la géographie pendant le moyen âge : il renferme les découvertes des Normands ; les voyages des Frères Mineurs en Tartarie, et ceux de Marco Polo, d'Odéric de Partenau, de Mandeville, de Pegoletti et de Clavijo. »

21. — Ragguaglio breve della vita del B. Odorico Mattiuzzi. Udine, Murero, 1824, in-16.

Valentinelli.

22. — Oderic, appelé vulgairement de Portenau. Par La Renaudière. (*Biographie universelle*, XXXI, p. 162.)

23. — Oderic de Pordenone. Par H. Fisquet. (*Nouvelle Biographie générale*, XXXVIII, col. 469-471.)

L'auteur de cet article insignifiant nous apprend que « Oderic est en outre [de la relation de son voyage] auteur de divers sermons, d'un ouvrage intitulé : *De mirabilibus mundi*, où il montre, comme dans son voyage, un assez grand esprit d'observation, mais trop de crédulité, et enfin d'une *Chronique* abrégée depuis le commencement du monde jusqu'au pontificat de Jean XXII » ! !

24. — Relation des Mongols ou Tartares par le frère Jean du Plan de Carpin de l'ordre des Frères Mineurs, légat du Saint-Siège apostolique, nonce en Tartarie pendant les années 1245, 1246 et 1247, et archevêque d'Antivari. Première édition complète publiée d'après les manuscrits de Leyde, de Paris et de Londres, et précédée d'une notice sur les anciens voyages de Tartarie en général, et sur celui de Jean du Plan de Carpin en particulier, par M. d'Avezac. (*Recueil de Voyages et de Mémoires publié par la Société de géographie*, IV, Paris, Arthus-Bertrand, 1839, pp. 397-779.)

Oderic Matthiussi, pp. 417/419.

25. — Histoire générale des Missions catholiques depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, par M. le

baron Henrion. Paris, Gaume, 1847, 2 vol. gr. in-8.

Odoric, I, pp. 111/112.

Le prof. G. del Negro écrit au sujet de la traduction italienne de cet ouvrage, pp. 18/20. Voir n° 45.

« Nel 1846 veniva pubblicata in Torino tradotta in lingua italiana la storia universale delle missioni cattoliche del Barone Henrion. L'anonimo traduttore di questa opera insigne nelle sue note illustrative recava uno sfregio villano alla gloriosa e pura memoria del b. Odorico, presentandolo come un credulone illuso nel dettare la relazione del suo viaggio; anzi giunse a tacciarlo di bugiardo mentitore e di spergiuro. Un uomo dal forte ingegno, dalla mente profonda, la cui perdita fu dolorosamente sentita da tutti i cultori degli studî severi, il rev. D. Luigi Fabris, prefetto degli studî nel nostro seminario arc. non sostenne l'affronto fatto da un anonimo all' illustre friulano, e volle lavare la macchia gettata in faccia al beato. E lo fece dottamente in un suo opuscolo stampato nel 1865, col quale ribatte le accuse del traduttore e le dimostra infondate. Mostra egli anzitutto come non c' era nessuna causa che potesse muovere il b. Odorico ad allontanarsi dal vero nella descrizione del suo viaggio, anzi tutto al contrario molte erano le cagioni che doveano spingerlo a cercare tutta la esattezza possibile. Prova quindi come gli errori che si attribuiscono alla relazione del beato, o non sono errori, o la colpa di essi ricade su altri che sul narratore. Infatti il codice originale non è giunto a noi e non ci arrivarono che trascrizioni posteriori almeno di 70 anni. Poi ne furono fatte compilazioni e copie in cui vennero innestate notizie strane di antichi geografi o viaggiatori. e favole bizzarre. Così avvenne non di rado che taluni in un solo codice ricopiarono unite le tre relazioni di Marco Polo, del b. Odorico e di Mandeville, e talvolta traendo copia di una sola relazione vi innestavano ciò che di più meraviglioso v' era in quella di Mandeville. Quella del b. Odorico poi, essendo, in confronto

delle altre, la più parca di particolari, fu più soggetta a venir rimpinzata dai creduli copisti delle favole del Mandeville. Parlando dei nomi dei luoghi il Fabris tocca delle storpiature dei copisti che li foggiavano a loro piacere, e finalmente passa a chiarire alcuni passi del raconto del b. Odorico. Anche noi dividiamo il voto con cui il Fabris concludeva il suo opuscolo che cioè qualche dotto uomo sorga a darci un' edizione il più possibile autentica dei viaggi del beato, accompagnata da un erudito commentario. Ne guadagnerà la scienza, sarà un onore pel nostro Friuli. »

26. — Discorso intorno all' Itinerario del Beato Odorico Matiussi da Udine Missionario Apostolico dell' Ordine de' Minori. Con appendice.

Pub. dans les n°s 5 et 6 de l'année V de la *Cronaca delle Missioni Francescane* (Roma, 1865). En réponse au traducteur italien anonyme de l'*Histoire des Missions catholiques* d'Henrion.

M. da Civezza, *Bibl. Sanfrancescana*, n° 194. Voir *infra*, n° 33.

27. — Charles Mac Farlane. Romance of Travel: The East. — London, 1847, 2 vol. in-8.

28. — Le Christianisme en Chine, en Tartarie et au Thibet, par M. Huc, ancien missionnaire apostolique en Chine. Paris, Gaume frères, 1857-8, 4 vol. in-8.

Odéric de Frioul, I, pp. 398/411.

29. — Die Missionen in Indien und China im vierzehnten Jahrhundert. (*G. Phillips' und G. Görres Historisch-politische Blätter für das katholische Deutschland*, München, 1856, I Bd.) I. Die Mission in Melia-

por und Tana, pp, 25/38. — II. Die Mission in Columbo, pp. 135/152. — III. Die Mission in China, pp. 225/252. — (*Ibid.*, 1856, II Bd.) IV. Der Missionsbericht des Odoricus von Pordenone, pp. 507-537. — V. Der Reisebericht des Johannes Marignola, pp. 701/719, 793/813. — (*Ibid.*, 1859, I Bd.) Die Mission in China, pp. 677/681.

Articles intéressants du prof. F. Kunstmann.

30. — Histoire universelle de l'Église catholique, par l'abbé Rohrbacher — précédée d'une notice biographique et littéraire par Charles Sainte-Foi, augmentée de notes inédites de l'auteur colligées par A. Murcier, ancien élève de l'École des Chartes, et suivie d'un atlas géographique spécialement dressé pour l'ouvrage par A.-H. Dufour. 3e éd. Paris, Gaume. 1857/61, 29 vol. in.-8.

XX, 1858, Odoric de Frioul, pp. 150/152.

31. — Storia universale delle Missioni Francescane del P. Marcellino da Civezza M. O. della provincia di Genova. Vol. III. Roma, Tip. Tiberina, 1859, in-8, pp. 796.

Sur Odoric, voir le chap. XII, pp. 467/519, et le voyage d'après le ms. latin de Munich, n° 903, pp. 739/781.

32. — De // Seraphiensche Palmboom // of // Levens // van de // Heilige en vermaerde Mannen en Vrouwen // uit de dry orden van S. Franciscus, //

door // P. Benignus Fremaut, // Minderbroeder - Recollect. // uitgegeven door // de Minderbroeders-Recollecten der provincie van S. Joseph in België. // Sint-Truiden, Vanwest-Pluymers, 1860-1875. 12 vol. in-8.

I, 1860, Januarius [14 de Januarius]. *Leven van den zaligen Odoricus van Porto-Naono*, pp. 665/678. (Ex Waddingo et Joanne Bollando, Soc. Jesu.)

33. — L'itinerario del beato Odorico Mattiussi, discorso con appendici. (Nello *Stato del Ginnasio arcivescovile di Udine*, alla fine dell' anno scolastico 1865). Udine, tip. Jacob e Colmegna, 1865, in-8, pp. 54.

Per Luigi Fabris.

Voir *Rivista friulana*, 10 settembre 1865, nº 37.

Bib. Stor. Friul., nº 102. V. *supra*, nº 26. Voir pp. CXLVI et VII.

34. — Storia di Cambanau, di Taid e d'altri luoghi dell' India, narrata dal Beato Odorico del Friuli, anno MCCCXXX. Bologna, Tipi Fava e Garagnani, 1866, in-24, pp. 48.

« Per le faustissime nozze dell' egregio giovane signor Tito dalla Noce colla virtuosa donzella signora Adelaide Golinelli avvenute nella primavera del MDCCCLXVI. » — Cette petite brochure est extraite des pp. 311/317 de la troisième éd. de la Bibliographie de Zambrini (v. nº 5, p. CLV), avec l'addition de quatre nouveaux chapitres. Tiré à 104 exemplaires. Voir Zambrini, 4e éd., p. 718.

35. — *Madonna delle Grazie*, nos 6, 7 et 8 des 9, 16 et 23 janvier 1869.

Trois courts articles consacrés à Odoric comme franciscain

à Udine, missionnaire en Orient, de retour dans sa patrie.
Bib. Stor. Friul., n° 128.

36. — Le Palmier séraphique ou Vie des Saints et des hommes et femmes illustres des ordres de Saint-François, par M. Malvoisin, licencié ès lettres et Mgr Paul Guérin, continuateur de la Vie des Saints du P. Giry (Petits Bollandistes). Bar-le-Duc, Louis Guérin. 12 vol. in-8, 1870 et seq.

37. — Les Petits Bollandistes, Vies des Saints de l'Ancien et Nouveau Testament..... par Mgr Paul Guérin. I, Bar-le-Duc, Louis Guérin, 1872, in-8.

14 janvier, p. 340, le bienheureux Odoric de Porto-Naone (1331).
Simple note de quelques lignes.

38. — Cenni sulla vita e sui viaggi del B° Odorico del Friuli, di Dionigio Largaiolli. (Nella *Cronaca liceale per l'anno 1874-75*). Catania, tip. Bellini, 1876, in-8, pp. 58.

Réimp. avec quelques variantes, Potenza, tip. Favatà, 1878, in-18, p. 55.
Bib. Stor. Friul., n° 433.

39. — The Book of Ser Marco Polo, the Venetian, Concerning the Kingdoms and Marvels of the East. Newly translated and edited, with notes, maps, and others illustrations. By Colonel Henry Yule. C. B... Second edition, revised. With the addition of new

matter and many new illustrations. London : John Murray, 1875, 2 vol. in. 8.

40. — Il Beato Odorico di Pordenone ed i suoi viaggi : cenni dettati dal Colonello Enrico Yule, Presidente della Società Hakluyt di Londra, quando s' inaugurava in Pordenone il busto di Odorico il giorno 23[zo] settembre MDCCCLXXXI, br. in-8, pp. 8.

« Inscritto, colla più grata ed amena ricordanza, ai signori Friulani, Vincenzo Joppi di Udine, e Lorenzo Bianchi di Pordenone. »

Trad. italienne du comte Ugo Balzani.

Imp. à Londres : T. Richards, 37, Great Queen Street, W. C.

Patria del Friuli, 16 sept. 1881, n° 221. (V. Joppi). — *Revue historique*, XXI, 2, p. 388 (Zahn).

41. — Odoric. By Henry Yule. (*Encyclopaedia Britannica*, 9th ed., XVII, pp. 728/9.)

Résumé intéressant.

42. — Il beato Odorico Mattiussi. (*Tagliamento*, 14 maggio 1881, n° 19). Pordenone, tip. Gatti, 1881, in-fol., 2 col.

Dans le n° précédent, 7 mai, le *Tagliamento* annonçait que le conseil communal, dans sa séance du 4 mai, avait décidé, à l'unanimité des voix, d'élever un buste à Odoric dans la salle communale et que le travail serait confié au sculpteur Luigi Minisini.

Bib. Stor. Friul., n° 670.

43. — *Il Tagliamento*, periodico settimanale, Anno XI, Pordenone, 23 settembre 1881, n. 38. Pordenone, tip. Gatti, 1881, in-fol. col. 12.

44. — *Cittadino Italiano*, 25 settembre 1881, n° 215. *Bib. Stor. Friul.*, n° 669.

45. — Il B. Odorico da Pordenone. Cenni storici. (Dal *Cittadino Italiano* del 23 settembre). Br. in-8, pp. 23, Portrait.

On lit au verso de la brochure : Udine. — Tip. Lit. Patronato. Nous reproduisons le portrait, p. XLVII. Notice intéressante publiée en 1881, à l'occasion de l'inauguration du buste d'Odoric à Pordenone, due, m'a-t-on dit à *Udine*, au professeur *Giovanni Del Negro*.

46. — Commentarii dei Fatti di Aquileja di Giovanni Candido [Udine, 1884. — Tip. M. Bardusco], br. gr. in-4, pp. 14.

« Nozze Blum-Levi. » La dédicace à Giulio Blum est signée A. Purasanta, et datée : Udine, li 29 ottobre 1884. Contient une notice sans valeur des voyages d'Odoric. — Tiré de l'ouvrage de Candido, édité à Venise en 1544, par Michiele Tramezino, in-16, pp. 63-68. L'œuvre originale a été publiée sous le titre : *Commentariorum Aquilejensium libri octo,* Joannis Candidi Jurisconsulti. Venetiis, per Alexandrum de Bindonibus, 1521, in-fol. Odoric, ff. XXVI-XXVIII.

47. — Histoire du Commerce du Levant au Moyen Age par W. Heyd, bibliothécaire en chef à la Bibliothèque royale de Stuttgart. Édition française refondue et considérablement augmentée par l'au-

teur, publiée sous le patronage de la Société de l'Orient latin par Furcy Raynaud. Leipzig, Otto Harrassowitz, 1885-1886, 2 vol. in-8.

Odoric, II, pp. 132, 151, 220 et seq., 246.

48. — Gli illustri viaggiatori italiani con una Antologia dei loro scritti, per Pietro Amat di S. Filippo. Roma, « Opinione », 1885, in-8, pp. VIII-548.

Odoric, pp. 19/31.

49. — L'Auréole Séraphique, Vie des Saints et des Bienheureux des trois ordres de Saint-François, par le T. R. P. Léon, Ex-Provincial des Franciscains de l'Observance. Paris, Bloud et Barral, 4 vol. in-12, s. d. [1886].

Vol. I, pp. 270/7, 3 février, B. Odoric de Pordenone.

50. — Vies des Saints et des Bienheureux de l'ordre de Saint-François dont le culte a été approuvé par l'Église (abrégé de l'*Auréole Séraphique*), par le T. R. P. Léon, Ex-Provincial des Franciscains de l'Observance. Paris, Bloud et Barral, in-12, 1887.

3 février, Odoric, pp. 11/13.

51. — Untersuchungen über Johann von Mandeville und die Quellen seiner Reisebeschreibung. Von Albert Bovenschen. (*Zeitschrift d. Ges. für Erdkunde zu Berlin*, XXIII Bd., 3 und 4 Hft., n° 135, 136, pp. 177/306.)

D. — OUVRAGES DE BIBLIOGRAPHIE

1. — Biblioteca italiana ossia notizia de' libri rari italiani divisa in quattro parti cioè istoria, poesia, prose, arti e scienze, gia compilata da Niccola Francesco Haym. Edizione corretta, ampliata, e di giudizj intorno alle migliori opere arricchita. Con tavole copiosissime e necessarie. — Milano. Giovanni Silvestri, 1803, 4 vol. in-8.

2. — Bibliografia del Friuli. Saggio di Giuseppe Valentinelli socio corrispondente dell' Accademia d'Udine. Edizione sovvenuta dall' Imp. Accademia delle Scienze in Vienna. Venezia, Tipografia del Commercio, 1861, in-8, pp. VIII-540.

Odoric, pp. 384/385.
Giuseppe Valentinelli, né à Ferrare 22 mai 1805; voir notice de Giuseppe De Leva dans l'*Archivio veneto*, X, Venezia, 1875, pp. 445/454.

3. — Répertoire des Sources historiques du Moyen Age, par Ulysse Chevallier. — Bio-Bibliographie. Paris, Société bibliographique, 1877-1886, gr. in-8.

Odoric Mattiuzzi, col. 1669, 2755.
Bibliographie fort intéressante, qui n'a que le tort d'oublier l'ouvrage le plus important, celui de Yule!

4. — Saggio di Bibliografia geografica, storica, etnografica, Sanfrancescana per Fr. Marcellino da Civezza M. O. In Prato, per Ranieri Guasti, editore-libraio. 1879, in-8, pp. XIV-698.

Odoric, n° 194, p. 148. — 465, pp. 433/434.

5. — Le Opere volgari a stampa dei secolo XIII e XIV indicate e descritte da Francesco Zambrini. Quarta Edizione con appendice. Bologna, Nicola Zanichelli, 1884, in-8, pp. LV-col. 1172-202.

Notice importante sur Odoric, col. 714/718, 118.

6. — Società geografica italiana. Studi biografici e bibliografici sulla Storia della Geografia in Italia pubblicati in occasione del III°. Congresso Geografico Internazionale. Volume I. — Biografia dei Viaggiatori italiani colla bibliografia delle loro opere per P. Amat di S. Filippo. Edizione seconda. Roma, alla sede della Società, 1882, in-8.

Oderico da Pordenone, pp. 85/98.

7. — Bibliotheca Sinica. — Dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à l'empire chinois, par Henri Cordier. Paris, Leroux, 1878-1885, 2 vol. gr. in-8.

Vol. II, fasc. I, 1883, Odoric, col. 937/940.

8. — Accademia di Udine. Bibliografia Storica Friulana dal 1861 al 1882 di Giuseppe Occioni-

Bonaffons. Udine, Tip. G.-B. Doretti, 1883, in-8.

Odoric, nos 102, 128, 129, 433, 469, 667, 668, 670, 671, 711.

— dal 1861 al 1885 di Giuseppe Occioni-Bonaffons. Vol. secondo. Udine, Tip. G.-B. Doretti, 1887, in-8.

Odoric, nos 820, 956, 1156.



LISTE DES ABRÉVIATIONS

USITÉES DANS LES VARIANTES DU TEXTE

A. S. ou Boll. . . . . . Texte imprimé des *Acta Sanctorum*. Voir nº 9, p. cxxxiii.

Berlin . . . . Manuscrit latin de la Bibliothèque royale de Berlin. Voir nº 11-11-1, p. lxxi.

B. N. ou B. N., lat. 2584. Manuscrit latin 2584, de la Bibliothèque nationale de Paris, publié par Yule dans *Cathay*. Voir nº 33-33-1, p. lxxxii.

B. N., lat. 3195. . . . . Manuscrit latin 3195, de la Bibliothèque nationale de Paris. Voir nº 34-34-2, p. lxxxiii.

Boll. ou A. S. . . . . . Voir A. S. *supra*. Voir nº 9, p. cxxxiii.

Civ. ou M. de C. . . . . Texte latin de Munich imprimé par Marcellino da Civezza. Voir nº 30-30-2, p. lxxxi.

Dom. . . . . Texte italien publié par Domenichelli. Voir nº 13, p. cxxxvii.

Far. ou Fars. . . . . . . Texte latin d'un manuscrit de la Marciana à Venise, utilisé par Yule. Voir nº 45-45-8, p. xc.

Fr. 1380 . . . . Manuscrit français 1380, de la Bibliothèque nationale de Paris. Voir nº 68-3-1, p. cvii.

Fr. 2810 . . . . Manuscrit français 2810, de la Bibliothèque nationale de Paris. Voir nº 69-4-2, p. cviii.

Hak. . . . . Texte latin publié par Hakluyt. Voir nº 5, p. cxxix.

J. de V. . . . . Manuscrit de la traduction française de Jean de Vignay au British Museum. Voir nº 66-1-1, p. cv.

J. St. D. . . . . Texte imprimé par Jean Saint-Denys. Voir nº 2, p. cxxiii.

M. de C. ou Civ. . . . . Voir Civezza *supra*. Voir nº 30-30-2, p. lxxxi.

Magl. . . . . Texte italien de Florence, nº 52-5-3, p. xcvi.

MAR. . . . . Texte italien de la Marciana, publié par Domenichelli. Voir nº 62-15-13, p. C.

MUN. . . . . Texte latin de la Bibliothèque de Munich. Voir nº 31-31-3, p. LXXXI.

PAL. . . . . Manuscrit italien de Florence, publié par Yule. Voir nº 51-4-2, p. XCV.

RAM. A. . . . . Premier texte italien publié dans la collection de Ramusio. Voir nº 3, p. CXXVIII.

RAM. B. . . . . Second texte italien publié dans la collection de Ramusio. Voir nº 4, p. CXXVIII.

VEN. . . . . Texte latin publié par Venni. Voir nº 7, p. CXXIX.

VIENNE . . . . Texte latin de la Bibliothèque impériale de Vienne. Voir nº 25-25-6, p. LXXIX.

WOLF. 40 . . . . Texte latin 40 de la Bibliothèque ducale de Wolfenbüttel. Voir nº 15-15-5, p. LXXIV.

WOLF. 41 . . . . Texte latin 41 de la Bibliothèque ducale de Wolfenbüttel. Voir nº 16-16-6, p. LXXV.

YULE OU YU. . . . . . . Traduction anglaise publiée par Yule dans *Cathay*. Voir nº 12, p. CXXXV.





Livre des Merveilles, Odoric, f. 97 recto.



ODORIC



Cy commence le chemin de la peregrinacion et du voyaige que fist un bon homme de l'ordre des freres meneurs nommé frere Odric de Foro Julii[a] né d'une terre que on appelle port de Venise, qui par le commandement du pape ala oultre mer pour preschier aux mescreans la foy de Dieu. Et sont en ce livre contenu les merveilles que li dis freres vit presentement et aussi de pluseurs autres lesquelles il oy compter en ces parties susdites de gens dignes de foy. Mais celles qu'il oy racompter et qu'il ne vit

a. Forum - Julii = Udine. — Ram. B., Porto Maggiore. — Hak., De Portu Vahonis.— Arundel, De Portu Nahomonis. — B. N., De Foro Julio.

point ne racompte il point pour verité fors pour oir dire et le sonne en son langaige quant a ce vient. Et fu ce livre fait en latin par ce frere devant nommé en l'an de grace mil. CCC.XXX. parfais le XIIIJ[e] jour de janvier[a]. Et fu cilz livres translatez de latin en françois par frere Jean Le Lonc dit et né d'Yppre moisne de Saint-Bertin en Saint Omer en l'an de grace M.CCC.LI(1).

---

(1) « Ci commencent les merveilles de la terre d'Outremer, selonc ce que frere Odorique du Marchié Julien, de l'ordre des freres meneurs, tesmoigne, translatées en françois par frere Jehan de Vygnai, hospitalier de l'ordre du Haut pas.

« Ja soit ce que moult de plusieurs manieres de gens racontent moult de choses et diverses des manieres et des conditions de ce monde, toutefoiz est il assavoir que je, frere Odoric du Marchié Julien, avoie volenté de trespasser la mer, et convoitoie aler as parties des mescroians, si que je feïsse aucun fruit des ames; si vi là et oy moult de choses grans et merveilleuses; quer en trespassant premierement la mer Adrienne et la mer de Morienne, je me transportay de Venise en Trapesonde. » (Ms. du British Museum, Bib. Reg. 19. D. I., cité par M. Paul Meyer, *Arch. des Miss. sc.*, III, 1866, pp. 317/318, et *Rapports à M. le min. de l'inst. pub.*, 1871, pp. 71/72.)

a. YULE, d'après le ms. FARS. : « Fourteen years and a half, in the habit of Francis, that blessed Confessor of Christ, I sojourned in those parts of the world. And now being at Padua, I have here compiled this little work at the request of the Reverend Friar Guidotto, the minister of the province of Saint Anthony.»



Ci commencent les merueilles de la terre dou
tre mer selonc ce que frere odoriq du marthie
iulien de lordre des freres meneurs tesmoigne

qui est longue et tres parfonde par .iii. iournees
et ces perdris estoient de tel condition et de tel
propriete que quant celi homme se vouloit reposer

ne translatees en francois par frere iehan de
ypgnan lospitalier de lordre de saint ihan pis·

Ia soit ce que moult de plusieurs manie
res de gens racontent moult de choses
et diverses des manieres et des condi
tions de ce monde· Toute foiz est il a
savoir que ie frere odric du marchie iu
lien avoie volente de trespasser la mer
et convoitoie aler as parties des mescro
ians si que ie feisse aucun fruit des a
mes· si vi la et oy moult de choses gra
et merveilleuses· Quer en trespassant pre
mierement la mer adrienne et la mer de morien
ne ie me transportay de venise en trapesonde
une terre qui iadis estoit apelee pont· et ceste
terre est moult bien assise et est en une entree
de la terre des perses· des medes et de moult
dautres regions qui sont outre mer· Et cer
tes ie vi en cele terre une chose qui moult me
plut quer il avoit la ·i· homme qui menoit a
vec li plus de ·iiij· perdris et celi homme aloit
par terre et les perdris voloient en lair· et
il les menoit a ·i· chastel qui est apele canege

ou tout toutes ces perdris le sievoient en
tour li aussi comme poucins entour une geline·
et ainsi en ceste maniere il les menoit a tra
pesonde iusques au manoir de lempereire·
Et quant il estoient ainsi devant lempereeur
il en prenoit tant comme il vouloit· et puis le
devant dit homme les en remenoit arriere au
lieu dont il les avoit amenees avant· ce ne
sai ie pas se il le faisoit par art ou par vian
de· Et en cele cite de pont est si comme len dit le
cors saint athanase sur la porte de cele cite·
Et donc me de parti de la et men alai en la
grant armenie en une cite qui est apelee ar
tyron· et ceste cite estoit moult bone et moult
riche u temps de pieca et fust encore se ne fus
sent les tartariens et les autres sarrazins qui
lont forment destruite· car ele habonde moult
en pain et en chars et en touz autres vivres·
fors en vin et en fruitages· et cele cite est mult
froide quer les gens dient que ele est une des
plus hautes de toutes les terres qui soient
au iour dui habitees en tout le monde· et en
ceste terre a moult de bones eaues· et la re



I

De Trapesonde (1) (2).



OMMENT que on racompte pluseurs choses des condicions et de l'estat de ce monde. Ci ne vueil je en ce livre mettre chose pour vérité fors ce que je ay veu. Et se je y mes aucune chose que j'aye oy racompter par gens dignes de foy et nez du pays dont on dist ces merveilles si sera ce pou et les mettray comme par oy dire et les tesmongneray comme de oie seullement. Comme je frere Odric de Foro Julij aie esté oultre mer es parties et pays des mescreans par le commandement du saint Pere le Pape pour faire aucun fruit et gaingnier a Dieu nostre seigneur aucunes ames. Osé je dire que je y vi moult grandes merveilles lesquelles je puis vraye-

ment racompter. Premierement quand je fus passez la mer(3)[a], je m'en alay a la terre de Trapesonde[b] qui jadis fu appellé le royaume de Ponte. Ceste terre est tres bien assise, car cest le port[c] de Persie et de Medie, et de toutes ces terres de Orient la environ[d]. En ceste terre vis je une chose qui moult me plust(4). Je y vy un homme[e] qui avec lui menoit plus de trois mille perdris[f]. Ly homs ala par terre et les perdris le suivoient volant en l'air. Ces perdris vis je decosté un chastel qui eust nom Zanega[g] et est à trois journées pres de Trapesonde (5). Ces perdris furent de ceste condicion et de tel propriété que quand le homme se vouloit reposer et dormir elles se entropeloient entour l'omme comme poussins entour une geline, et quand l'omme s'en aloit les perdris le suivoient volant en l'air. Et ainsi les mena cilz homs jusques en Trapesonde au palais de l'em-

a. La grande mer = Mer noire = Pont-Euxin. — VEN., Mare majus. — RAM. A, Mar maggior. — RAM. B, Mare maggiore. — DOM., Mare grande, Mare maius.

b. Trébizonde. — VEN., Trepessundam. — RAM., Trabisonda.

c. BOLL., *schola* [sic]. — B. N., VENNI, etc. *scala*, d'où le mot français *escale* que définit ainsi Littré : « Terme de marine. Ville maritime de la Méditerranée ou, plus particulièrement, des États barbaresques, où les navires du commerce abordent. Faire escale, relâcher; ... » Littré ajoute : « ÉTYM. Ital. *scala*, échelle, parce qu'on descend à terre à l'aide d'une échelle. »

d. « Et est une entrée de la terre des Perses, des Medes et de moult d'autres regions qui sont outre mer. » J. V.

e. « Barbuto e di feroce aspetto che menaua con lui circa due mila Perdica. » RAM. B.

f. « Quatre mille. » J. V.

g. Zigana ou Zegana. — MARCO POLO, Geneza. Ganeza. — VEN.. Zanega — DOM. B. — YULE, lat., Canega. DOM. A. — CIV., Tegena. — FARS., Tanegar. — BOLL., Tegana. — RAM. A, Zanga. — RAM. B, Zanicco. — YULE, it., Zavengha. — YULE, ang., Zegana. — J. V., Canege.

pereur[a] dont en prendoit l'empereur tant comme il lui plaisoit[b]. Et li homs ramena le demourant la ou il les avoit prises[c]. En ceste cité[d] de Trapesonde est le corps Saint Anastasius [*sic,* Athanasius] qui fist le *quicunqz vult salvus esse*[e] (6). Et de la m'entournay en Armenie la grant qui a nom Artiron[f] (7)[g]. Ceste cité est moult bonne et riche et seroit encore plus si ne feussent Tartre et Sarrazin qui la ont destruitte car on y treuve encore pain et char et tous autres

a. Alexis II Comnène, fils de Jean II, monté sur le trône de Trébizonde en 1297, à l'âge de 15 ans environ. (Voir J. C. Falmerayer, *Gesch. d. Kaiserthums von Trapezunt*, München, 1827, p. 158 et seq.)

b. M. le col. Yule cite des histoires semblables de perdrix à Grasse, d'après Tournefort, *Voy. du Levant*, Lyon, 1727, II, 79, et à Scio, d'après Busbecq, *Epist.*, Amst., 1660, p. 164.

Ram. B. fait suivre cette histoire d'une autre fort curieuse.

c. « Ce ne sais je pas se il le faisoit par art ou par viande. » J. V.

d. « Sur la porte de cele cité. » J. V. « Supra ipsius portam civitatis. » VENNI.

e. Le symbole auquel Odoric fait allusion commence bien : « Quicunque vult salvus esse, ante omnia opus est ut teneat catholicam fidem... » Migne place ce symbole parmi les *Spuria,* dans son *Patrologiæ Cursus completus, Pat. græcæ tomus* XXVIII, et il en donne les différentes formules grecques, etc , pp. 1581 et seq.

f. Erzeroum. — VEN. — DOM. B, Arziron. — DOM. A, Carztron. — RAM. A, Acron. — RAM. B, Orzaloni. — BOLL., Caricon. — FARS., Arzirai. — M. D. C., Carztron.

g. « Oue poco innanti era morta vna ricchissima donna, laquale fece testamento, e fra l'altre cose lassò, che de suoi beni si fabricasse vn monastero di meretrici delle piu belle giouani del paese : e di detti beni della defunta queste donne fussero ben vestite, & adornate, secondo loro vsanza, e ben seruite, cosi nel vestire, come nel mangiare : le quali erano obligate, senza alcuna mercede, di sodisfare tutti coloro, da quali fussero richieste. E se pure vi fusse tra loro alcuna, che non hauesse sodisfatto a quei che l'hauessino richiesta, e coloro se ne fussero lamentati, subito la donna fusse mandata via da detto monastero, e priua di tutto quanto haueua in compagnia di quelle. Di che volendo noi saper la cagione : E perche hauessi fatto fare tal cosa doppo morte la detta donna, ci fu riposto, per impetrar misericordia della anima sua, & di suoi peccati dal Dio suo, che ella adoraua. » RAM. B.

Cette histoire est donnée en abrégé dans le ms. italien de Florence publié par Yule, *Cathay*, II, p. XLIV de l'App.

vivres en tres grant habondance fors de vins et de fruit. Ceste cité est moult froide car les gens dient qu'elle sciet au plus hault terroir qui soit aujourduy habité (8). En ceste cité a moult bonnes eaues, et est la cause car cestes eaues du fleuve de Euffrates[a] qui cuert a vne journée pres de ceste cité a my voye de Trapesonde et la cité de Thoris. — De ceste cité[b] m'en alay jusques à une montaigne qui a nom Sabissa colloasseis[c] (9). Pres de la est le mont Harach[d] (10) sur lequel est l'arche Noel. Moult voulentiers eusse monté en ceste montaigne, se ma compaignie me eust voulu atendre, non pourquant nous dirent les gens de ce pays que onques nulz ny peut monter[e]. Car il semble que il ne plaise mie au très haut Dieu comme dient les gens de ce pays.

---

(1) Ainsi donc Odoric partit de la ville de Padoue pour ses voyages en 1318, ainsi qu'il appert du texte italien cité par Venni, p. 85 : « Anno MCCCXVIII. Io Frate Oderigo de Frigoli dell' Ordine de Frati Minori della Provincia di Padova

a. « A flumine Eufrate qui fuit de paradyso quo distat ab hac civitate unā dietā.» (MUNICH, Ms. 21259.)

b. Venni remarque dans ses notes, p. 90, qu'à Erzeroum, à l'époque d'Odoric, les frères mineurs y avaient un couvent connu dans leurs Annales sous le nom de *Alzarome* ou *Alcarone*.

c. RAM. A, Sollisaculo. — DOM. A, Sabisorbolo. — DOM. B, Sobissacallo. — YULE, ang., Sarbisacalo. — VEN., HAK., Sobissacelo. — YULE, lat., Sovisacalo. — FARS., Bobis Sachalo. — M. D. C., Sabisorbolo. — BOLL., Sarbi-Sarbolo.

d. RAM A, Il monte Gordico.

e. « Quindi partito, andai su 'l monte, doue è l'arca di Noè : nella cui cima, si dice, pochi, che habbino voluto andarui essere potuti peruenire : perche il monte è santissimo, & oltre ciò inaccessibile per l'altissima neue, che ui sta tutto l'anno, e piglia almeno le due parti del monte. » RAM. B.

volendo fare memoria de paesi e provincie le quali trovai partendomi di Padova, e venni in Costantinopoli, e quindi passai il Mar maggiore, e venni in Trabisonda ec. » Ramusio B est encore plus explicite, car il fixe le départ de notre voyageur au mois d'avril de 1318. Vide *infra*, page 8. — Venni remarque dans ses notes que le Père provincial, supérieur d'Odoric, était alors Jacopo Sauri. *Hakluyt* spécifie que le lieu d'embarquement fut *Pera juxta Constantinopolim*.

Le Ms. *Farsetti*, cité par Yule, après la profession d'Odoric et avant le commencement du récit, ajoute :

« Praesens itaque opusculum in capitula dividens de multis gestis quae vidi et audivi in oriente septentrione et meridie, intendo aliqua sub brevi compendio enarrare, nec intendo de singulis reddere rationem, multa nihilominus primitus mittens quae apud multos incredibilia viderentur. Neque enim ego illa crederem nisi propriis auribus audivissem aut haec talia respexissem. Quatuordecim annis cum dimidio in habitu almi confessoris Christi Francisci in hujusmodi partibus sum moratus. Ad petitionem reverendi fratris Guidoti tunc praesens provincialis ministri provinciae Sancti Antonii hoc breve opusculum in Paduâ compilavi. Si quid igitur studioso lectori in hoc opusculo visum fuerit divinae bonitati et non meae imperitiae imputetur. Si quid autem nimis incredibile vel a veritate devium fuerit visum diligentis lectoris caritas, non mordax insultus aut latrans dente canino, corrigat et emendet. »

Voici d'autres variantes du début :

« Licet multa & varia de ritibus hominum, & conditionibus huius mundi, à pluribus enarrentur; sciendum tamen, quòd ego Fr. Odericus de Foro-Iulij, Ordinis Fratrum Minorum, volens transire ad partes infidelium, vt aliquod lucrum facerem animarum; (& hoc de licentiâ Praelatorum meorum, qui hoc concedere possunt secundum regulae nostrae instituta) multa, magna, & mirabilia audivi à fide dignis, & quædam propriis

oculis conspexi. Nam primò transiui permare Maius, & veni Trapesondam... » (*Act. S.*) — Même texte dans Marc. da Civezza.

Le texte de Venni est à peu près semblable à celui des Bollandistes :

« Licet multa & varia de ritibus & conditionibus huius mundi a multis enarrentur. Ego tamen frater Odoricus de Forojulii dum transfetarem ad partes infidelium tendens ut fructus aliquos lucri facerem animarum. Multa magna & mirabilia audivi atque vidi que possum veraciter enarare. Primo enim transsiens mare maius me transtulli Trepressundam... » ainsi que celui de la Bib Nat. de Paris, donné par Yule (*Cathay.*, II, p. 597) :

« Licet alia multa et varia de ritibus et conditionibus hujus mundi a multis enarrentur, tamen est sciendum quod ego frater Odoricus de Foro Julio, volens transfretare et ad partes infidelium volens ire ut fructus aliquos lucri facerem animarum, multa magna et mirabilia audivi atque vidi quae possum veraciter enarrare. Nam primo transiens Mare Majus, me transtuli Trapesondam... »

Une variante fort intéressante nous est donnée par Ramusio B., car il fixe à avril 1318 le départ de notre voyageur :

« In questo anno corrente MCCCXVIII. diuotamente prego il mio Signore Iddio che porga tal lume al mio intelletto, che io possa in tutto, o in parte rammemorare le maravigliose cose da me viste con questi occhi : alle quali perche maravigliose siano, non perciò se gli deve haver minor fede. Poscia che appresso Iddio ni una cosa è impossibile. Voglio dunque a coloro, che queste cose che io dirò, vedute non hanno, quanto meglio potrò, brevemente scrivendo, dimostrarle. E giuro per quell' Iddio, che in mio aiuto ho chiamato, in questa narratione non dovere io dire, ne meno, ne più di quel che in varie parti del mondo caminando ho visto. Nell' Anno sopradetto, io frate Odorico di Porto Maggiore del Friuli, della

provincia di Padova, nel mese d'Aprile, con buona licenza del mio superiore, mi parti, e navigando con l'aiuto di Dio, e buon vento, giunsi in Constantinopoli, con altri miei compagni : & indi partendo, passammo il mare maggiore, & arrivammo in Trabisonda... »

(2) *Trébizonde*, ville de 40,000 âmes de la Turquie d'Asie, sur le Mer Noire; à 140 kil. N.-E. d'Erzeroum, par 41° 1' lat. N., et 37° 24' 37" long. E. Lors de la prise de Constantinople par les Latins (1204), Trébizonde devient la capitale d'un petit État indépendant, fondé par Alexis Comnène Ier, le *Grand*, petit-fils d'Andronic Ier ; le troisième souverain de Trébizonde, Jean Ier, donna à son petit État le titre pompeux d'empire. Ce petit empire fut détruit en 1460 par Mahomet II. A l'époque du voyage d'Odoric, l'empereur de Trébizonde était Alexis II qui régnait depuis 1297 et qui eut pour successeur en 1330 Andronic II.

« Ensuite vers le sud est Trébizonde, qui a un seigneur particulier, nommé Guy ; il est de la race des empereurs de Constantinople et obéit aux Tartares. » (Rubrouck.)

Ce chapitre sur Trébizonde est le premier que donnent les anciennes versions de Marco Polo, publiées à Venise, celle de Mathio Pagan, sans date, par exemple : « Trabesonda era ben posta & situata, & da Persi, e Medij, & da tutti oltra il mare molto era frequentata. In questa terra uidi alcuna cosa, che me piacque molto. Vidi uno huomo che conduceua seco più de quaranta millia pernise, loqual huomo ueniua per terra, e quelle pernise per l'aere uolando, loqual huomo le menaua da uno castello che se chiama Ganeza da lonzi de Trabesonda tre giornate. E queste pernise si erano de questa conditione e proprietà, che quando quello homo dormiua tutte quelle pernise se metteua atorno a lui, come fossero stato polesini o galline, e per questo modo le conduceua in Trabesonda al palazzo de lo

Imperatore, loqual Imperatore prendeua quelle che lui uoleua, e le altre lo ditto huomo le reduceua in la terra donde ello le haueua tolte. E questa Trabesonda si è uerso la porta de la città doue el corpo de Santo Anastasio de Armenia maggiore, & é la più alta terra che sia al mondo. »

« Trébizonde est un port célèbre. Ibn Sa'îd dit que la plupart de ses habitants sont des Lezghiens. Au sud-sud-est de Trébizonde est la montagne des Lezghiens, qui porte le nom de *Mont des Langues* [le Caucase] en raison des idiomes [nombreux] qu'on y parle. Autrefois, Tarâbozoûn s'appelait Trâbezondah. » (Aboulféda, éd. Reinaud-Guyard, II, p. 146.)

(3) *Pont-Euxin*. — « Ils orent conseil entreulx pris d'aler au Marmaiour... » (Marco Polo.)

« Nous sommes entrés dans la mer du Pont, qu'on appelle vulgairement mer Majeure (mer Majour par les Bulgares)... » (Rubrouck.)

Clavijo au siècle suivant l'appelle *Mer Mayor*.

(4) « Quale tanto più osero di dirla, quanto che molti, con quali ho parlato in Venetia, m'hanno riferito d'hauer visto simil cosa. » RAM. B.

(5) « Di Trebisonda andai a Zangha, ch' è castello de lo imperadore, e quivi *si cava l'argento e'l cristallo*, secondo che si dice. (PAL.) » « Dopo molti giorni andassimo ad vn castello dello Imperadore di Costantinopoli, che hauea nome Zanicco, *doue si caua l'oricalco, e'l cristallo*. » (RAM. B.)

Curzon (*Armenia*, London, 1854), signale ce point : « Before arriving at Beyboort we passed the mountain of Zigana Dagh, by a place where a whole caravan accompanying the harem of the Pasha of Moush had been overwhelmed in an avalanche, over the icy blocks of which we made our way, the

bodies of the unfortunate party and all the poor ladies lying buried far below. Beyond Gumush Hané rises the mountain of Hoshabounar, which is a part of the chain that bounds the great plain of Erzeroom. » (p. 31), et plus loin (p. 173) : « On the 7th we got into a fix near a placed called Madem Khanlari, in the pass of Zigana Dagh, a worse place than even Hoshabounar. »

« Entre Trébizonde et Erzeroum, le principal lieu d'étape est Baïbourt, située dans le bassin du Tchoroukh, sur sa haute branche orientale, au pied de la montée du Kop-dagh. Ce n'est qu'un amas de masures et de ruines, pareil à toutes les autres villes des montagnes de l'Arménie turque, à l'exception d'Erzeroum; un important château fort de construction seldjoucide domine la bourgade, moins fier toutefois que l'une des forteresses voisines, le Ghenis-kaleh ou « Château-Génois », élevé jadis par les commerçants italiens sur la route de la Médie. » (Reclus, IX, p. 359.)

Dans le récit de l'ambassade de Clavijo qui partit de Trébizonde un dimanche, après avoir indiqué l'itinéraire du lundi, il est écrit : « E otro dia martes andouieron vn fuerte camino de mõtañas muy altas de muchas nieues, e de aguas muchas, e en la noche fueron dormir en par de vn castillo que ha nõbre Sigana, el qual estaua encima de vna alta peña que non auia combate ni entrada saluo por vna puente de madera que estaua de vna peña ala puerta del Castillo : el qual era de vn caballero Griego que llamaron *Quirileo Arbosita.* » (*Historia del Grand Tamorlan*, En Sevilla, 1582, f. 22 *verso*, col. 2.)

Dans l'itinéraire d'Antonin, *Zigana* est marqué sur la route de Trébizonde à Satala. Voir *Itinerarivm Antonini Avgvsti et Hierosolymitanvm ex libris manv scriptis edidervnt* G. Parthey et M. Pinder. Berolini, 1848, in-8, p. 102, avec les variantes *licana*, *ligana*, *tizana*. Le nom de *Zigana* est repro-

duit sur la route de Trébisonde (Trapezus) à Sàtala dans la carte qui accompagne cette édition.

Carl Ritter dans son ouvrage, *Die Erdkunde*, (xviii Th. — *Asien*, Bd. ix, *Klein-Asien*, Th. i, Berlin, 1858, p. 910) cite d'après le *Voyage en Perse* de Flandin et Coste, i, pp. 47-50, à mi-chemin entre Jer-Kjoprüssü et Gümisch chana, à six lieues de ce dernier endroit, le petit village de *Zingana*.

Ziganah est marqué sur la carte qui accompagne le voyage de James Brant en Arménie et en Asie-Mineure. (*Journ. R. Geog. Soc.*, vol. VI, 1836, pp. 187 et seq.)

Le P. Nersès Sarkisian cite le nom de *Tsiganô* parmi les villages qui se trouvent entre Trébizonde et Gümis-khané. (*Topographie* [en arménien] *de l'Arménie ancienne et moderne.* Venise, 1864, in-8, p. 66.)

Zigana figure également dans la carte des provinces asiatiques de l'empire ottoman, de Kiepert, Berlin, 1884.

(6) Saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, mort le 2 mai 373. « La coustume des Egyptiens estoit de conserver les corps de ceux pour qui ils avoient un respect particulier, sur de petits lits dans leur maison, ou bien de les mettre en terre. Néanmoins ils n'en usèrent pas ainsi à l'égard de saint Athanase, puisque parlant de cette pratique dans la vie de saint Antoine comme d'un abus condamnable, il n'avoit garde de la souffrir dans son église. Et saint Jean de Damas témoigne positivement que pour l'abolir, il ordonna de mettre en terre les reliques des saints, et non de les enfermer dans des urnes. » (Hermant, *Vie de saint Athanase*, p. 505.)

Le corps fut depuis transporté à Constantinople. (*Acta Sanctorum*, 2 mai, p. 246.)

Puis ensuite à Venise. — Voir une note de Venni sur ce transfert, pp. 87-88. — Dans son *Inv. ... des dépouilles religieuses de Constantinople*, p. 198, M. le comte Riant ne cite pas

le Corps de St. A., ce qui tendrait à confirmer la note de Venni qui fixe le transfert au monastère des religieux de S. Croce de Giudecca, à l'époque de la prise de Constantinople par les Turcs.

« On dit que son corps est aujourd'huy à Venise; et il y a une paroisse au diocèse de Tours où l'on prétend avoir son chef. Ce que quelques-uns trouvent assez probable, parce que ce lieu a autrefois appartenu aux Comtes d'Anjou si célèbres dans les guerres d'Orient, et dans les Croisades, et que cette Eglise est peut estre la seule de France qui porte le nom de Saint-Athanase. » (Hermant, pp. 505-6.)

Collin de Plancy, dans son *Dictionnaire critique des reliques et des images*, I, p. 66, remarque que : « Le corps de saint Athanase est à Venise, revêtu d'une chappe, dans un reliquaire de bois doré. Mais sa mitre est soutenue par une tête de carton; car la véritable tête est à Sérigny, en Touraine, où elle fut apportée d'Égypte, au temps des croisades, par les comtes d'Anjou. Les Bénédictins de Valvanera, en Espagne, se vantaient aussi d'avoir la tête de saint Athanase. Elle était très fraîche : on fut tenté de l'examiner, et on reconnut que c'était la tête du défunt cuisinier des bons pères. Il se pourrait que la tête de Sérigny, en Touraine, eût autant d'authenticité que celle de Valvanera. »

Odoric aura pris le patriarche d'Alexandrie pour un autre Athanase, peut-être pour le prélat de ce nom qui vivait dans la seconde moitié du IVe siècle et qui était évêque d'Ancyre, ou pour saint Grégoire, l'*Illuminateur*, le premier patriarche et l'apôtre de l'Arménie; mais le corps de ce dernier fut comme celui de saint Athanase, transporté à Constantinople puis en Italie (cf. C. Galani, *Historia Armena eccl. et politica*, ... Coloniae, 1686, pp. 34/5), ou pour St. Eugène le martyr, en l'honneur duquel Justinien fit bâtir un aqueduc à Trébizonde, ou enfin pour St. *Anastase* de Perse dont le corps fut rapporté

de Constantinople, en 1204, par And. Valaresso, et déposé dans l'église de la Sainte-Trinité, à Venise. Cette dernière version est peu probable, car les ms. latins portent *Athanasius*.

(7) Tavernier (1, 1679, p. 22) calcule ainsi l'itinéraire de Constantinople à Erzeroum : « Pour ne rien oublier il faut dire icy un mot d'une autre route de Constantinopole à Erzerom, mais qui est peu fréquentée. Il n'y a que cinq journées d'Erzerom à l'ancienne Trebizonde, appellée aujourd'hui Tarabosan, assise sur la mer Noire; et embarquant à Constantinople, on pourroit s'y rendre avec un vent favorable en quatre ou cinq jours. De cette maniere, on feroit en dix ou douze jours et à peu de frais le chemin de Constantinople à Erzerom : Et quelques-uns ont essayé cette route; mais ils ne s'en sont pas bien trouvez, et n'ont pas eu envie d'y retourner. C'est une navigation tres dangereuse et qui se fait rarement, parce que cette mer est pleine de brouillards, et sujette aux orages; et c'est pour cette raison plutost que pour la couleur de son sable qu'on luy a donné le nom de mer Noire : tout ce qui est funeste et obscur estant appelé noir selon le génie universel de toutes les langues mortes et vivantes. »

(8) « Le séjour [d'Erzeroum] est redouté par les étrangers à cause des rigueurs de l'hiver, et tous ceux qui le peuvent s'empressent de la quitter pour une résidence plus agréable. Située à 1,960 mètres d'altitude, dans une plaine sans ombrages et coupée de marais, elle a pendant plus d'une moitié de l'année ses rues obstruées de neige; le vent l'amasse en tourbillons autour des demeures, et pour maintenir les communications de porte à porte, il faut se servir de la pelle pendant des semaines entières; les malheureux qui vivent dans les huttes des faubourgs, en pierre ou en pisé, ferment la seule ouverture de leur tanière pour ne pas mourir de froid. » (Reclus, IX,

pp. 360/1.) — Voir également sur le froid excessif de cette ville, *Voyage du Levant*, de Tournefort, II, pp. 258/9.

(9) « Nous croyons que cet endroit est le *Sermessacalo* de Pegolotti dans l'itinéraire d'Erzeroum à Tauris. Ne faut-il pas voir dans ce Sermessacalo, *Hassan-kaleh* dont le château et la ville furent rebâtis, vers la fin du xv[e] siècle, par Ouzoun Hassan. » A l'orient d'Erzeroum, la route de Perse franchit un col facile (2,090 mètres), élevé seulement de 125 mètres au-dessus de la ville, le Deveh boïnou, — « col du Chameau », — jadis fortifié pour défendre la ville contre les Russes; le seuil sépare le bassin de l'Euphrate et celui de l'Araxe. De ce côté aussi une forteresse, maintenant impuissante contre les Russes, défendait le passage. Hassankaleh ou le « château de Hassan » n'est plus qu'un petit groupe de masures, au pied d'une colline où se voient les débris d'un fort, que la tradition unanime, mais erronée, attribue aux Génois : les marchands italiens auraient bordé de châteaux la route des caravanes entre Trébizonde et Tabriz. Près de Hassan-kaleh jaillissent des sources thermales, qui sont parmi les plus fréquentées de l'Arménie, si riche en fontaines minérales d'une haute température. En aval de Hassan-kaleh, près de la frontière transcaucasienne, la route se bifurque : un chemin, se dirigeant au nord-est, suit l'Araxe jusqu'au bourg de Khorassan, puis gravit les plateaux pour gagner la place forte de Kars, tandis que le chemin de Perse, restant sur le territoire turc, franchit le fleuve sur le « Pont du Berger » que la légende attribue à Darius, fils d'Hystaspes, et par de nombreux circuits s'élève sur le seuil de Deli-baba ou du « Père Fou », d'où l'on redescend dans la vallée du haut Mourad-tchaï, l'Euphrate oriental. » (Reclus, IX, p. 364.)

Voir Yule, *Cathay*, I, p. 47, et II, p. 300. — H. Kiepert, *Ueber Pegolotti's vorderasiatisches Itinerar*. (*Monatsbericht der Kœnigl. Ak. d. Wiss. zu Berlin, Sitz. d. phil. hist. Kl.*, 20 oct.

1881.) Tournefort, *Voy. du Levant*, II, pp. 382/380 : « Le chemin d'Assancalé à Erzeron est fort beau. Nous le fîmes en six heures de temps. » — *Voyage de M. d'Aramon*, éd. Schefer, pp. 76/7.

(10) « Le mont Ararat (djebel Alharat) est situé auprès de la ville d'Ardebyl, dans l'Aderbaydjan; il est si élevé qu'on ne pourrait atteindre son sommet. Ardebyl se trouve sous le 73e degré cinquante minutes de longitude et le 38e degré de latitude; c'est ce qu'on lit dans le *Canoun*. Le sommet de l'Ararat est d'un accès extrêmement difficile; on y voit constamment de la neige. Au-dessous est une petite montagne qu'on appelle petit Ararat (al-Houayrat); c'est cette petite montagne qui fournit aux habitants de l'eau, du bois et du gibier. On dit que toute la contrée n'offre pas de montagne plus élevée que l'Ararat. » (*Géographie* d'Aboulféda. Paris, 1848, t. II, Ire P., p. 95.)

« In Armenia Majori, unum vidi notabile valde; scilicet: montem in excessu altum et immensae magnitudinis, super quem dicitur Arca Noë requievisse. Hic mons nunquam est sine nivibus, et raro vel nunquam sine nubibus, quae raro ascendunt nisi usque ad tres partes montis. Hic mons est inaccessibilis, et nunquam fuit visa persona quae potuit nisi usque ad nives pervenire... » (Jourdain de Séverac, p. 38.)

Contarini se rendant à Tauris écrit : « Et cosi per detta campagna fin adi xxix (Juillet 1474) che si attrouammo per mezo il monte di Noe; il qual e altissimo, e tutto pieno di neue fino al basso; & cosi sta tutto il tempo dall' anno. Dicesi che molti hanno cercato andar in cima, e non ritornano : & quelli che ritornano dicono, non gli par potere trouare uia alcuna. Caualcando fina adi xxx. al continouo per campagne, pur trouando qual che mōticello, ma non da conto, arriuammo

ad un castello di armeni franchi che si chiama Chiagri, oue stemmo fin adi xxxi. che si ripossammo pur alquanto, perche haueuamo pane, e galline, e uino. » (F. 75 *b*.)

Le premier qui fit l'ascension de l'Ararat fut un professeur de Dorpat, Parrot (1829), dont l'exemple fut depuis suivi par Abich (1845), Chodzko et Khanikov (1850), Stuart et Monteith (1856). Les deux cimes principales ont, comme altitude, le Grand Ararat, le mont de l'Arche : 5,156 m. et le Petit Ararat : 3,916 m.

« A douze lieues d'Irivan, à l'est, on voit le Mont célèbre, où presque tous demeurent d'accord que s'arrêta l'Arche de Noé, encore que personne n'en ait de preuve solide. Quand l'air est serain, ce Mont n'en paroit pas à deux lieues, tant il est haut et grand... Les Turcs l'appellent *Agridag*, c'est-à-dire, la *Montagne élevée* ou *massive*. Les Arméniens et les Persans le nomment communément *Macis*. Les Arméniens tirent ce nom de *Mas* ou *Mesech*, fils d'*Aram*, qui a donné à leur Nation, disent-ils, la dénomination et l'origine. Les Persans le font venir d'*Azis*, mot de leur Langue qui signifie *chéri*, *bien-aimé*; et ils veuleut qu'on ait ainsi appelé ce Mont, à cause du choix que Dieu en fit pour le faire servir de Port heureux à l'Arche qui portoit le Genre humain. Voilà des étymologies tirées de force, autant qu'aucune autre, et ce sont bien celles-là qu'on peut comparer au son des cloches. Ce Mont a encore deux autres noms dans les Livres Persans, savoir : *Cou-Nouh*, c'est-à-dire *Mont-Noé*, et *Sahat-toppus*, c'est-à-dire *heureuse butte*. » (Chardin, I, p. 219.)

Dans une mappemonde du xe s., conservée dans la col. Cottonienne au Musée Britannique, une grande montagne, indiquant probablement le mont Ararat, est placée en Arménie, et sur cette montagne se trouve un grand édifice, au-dessus duquel sont les mots : *Arca Noë*, mais mal écrits. (Santarem, II, p. 62.) Dans la mappemonde de la cathédrale d'Hereford

(XIVe s.), l'arche est figurée sur l'un des plateaux des montagnes de l'Arménie : « Arche Noe sesesit in montibus Armenie. » (*Ibid.*, p. 334.) — Nous la retrouvons figurée par une barque montée par un homme ayant une hache à la main, un cerf devant lui, et un bélier derrière, dans une mappemonde du XIVe s., renfermée dans un manuscrit du Polychronicon de Ranulphus Hygden au Musée Britannique. En haut de cette barque on lit : « In montibus Armeniae requievit archas Noe. » (*Ibid.*, III, p. 16.) On retrouvera également l'arche figurée dans la mappemonde renfermée dans le *Rudimentum Novitiorum*, imprimé en 1475, dans celles du musée du Cardinal Borgia (XVe s.) de Bianco, et de Leardo.



Anno domini millesimo [illegible] quidam fratrum ordinis minorum Odoricus
nomine provincie Paduane ad provinciam [illegible]
xxxi accedere volens, moritur angelico ad locum et conventum
unde egressus est regressus. Cui post suum regressum modum
[illegible] fratrum minorum et alia que ipse viderat in partibus orientis
mirabilia, in forma subscripta insinuata. Licet multa et varia de
ritibus et condicionibus huius seculi a multis enarrentur, Ego tamen frater Odoricus
de Foro Julii, de portu Nahomonis ad partes infidelium transfretare volens,
ut fructus aliquos animarum lucrifacerem, multa et magna mirabilia vidi et
audivi que possum veraciter enarrare. Primum siquidem mare maius transiens
de Pera iuxta Constantinopolim me transtuli Trapesundam, que Ponto antiquitus
vocabatur. Hec terra valde bene situata est. Ipsa enim est scala quedam [illegible]
Persarum, Medorum et omnium eorum que sunt ultra mare. In hac terra vidi mira-
bile quod placuit mihi valde. Vidi namque hominem quendam secum plures quam iiii
milia perdicum ducentem. Iste homo per terram gradiebatur, perdices vero per aerem vo-
labant. Has perdices ipse ducebat ad quoddam castrum nomine Canega a
Trapesunda distans per tres dietas. Hee perdices huiusmodi erant condicionis quod
cum homo ille vellet quiescere vel dormire, omnes se circa eum ibi aptabant
more pullorum gallinarum. Et sic per istum modum eas Trapesundam duxit usque
ad palacium imperatoris, qui de illis sumpto quot voluit, residuas
vir ille ad locum unde eas acceperat reducebat. In hac civitate
super portam [illegible] corpus sancti Athanasii requiescit.
Inde recedens in Armeniam veni maiorem ad quandam civitatem

[illegible]

corpus sancti Athanasii [illegible]

[illegible] de persepolis. in Armeniam veni maiorem, ad quandam civitatem
que Tarrac(?) quam que magna fuit tempore retroacto. In ea est habundancia
panis, carnium et aliorum omnium victualium preter vini et fructuum. Ista enim
civitas est multum frigida. Nam dicitur quod terra non est ipsa civitas situatur altior
terra que habitetur in hoc mundo. Haec etiam optimas habet aquas cuius racio est
quia vene illarum aquarum oriri videntur a flumine magno flumine
Eufraten quod per unam dietam ab hac distat civitate. Haec civitas media
via Tauris est eundi. De hac recedens, ivi ad quendam montem
qui vocatur Sobissacalo. In illa contrata est mons ille super quem archa Noe
requievit, in quem libenter ascendissem si me voluisset mea societas
expectare. Et licet ascendere volumus, gens tamen illius contrate dicebat quod nullus
unquam illum montem ascendere potuit, quia ut dicitur Deo altissimo hoc non placet.
De hac contrata recedens, transtuli me Tharis civitatem magnam
et regalem que Susis antiquitus vocabatur. In hac civitate ut dicitur
est arbor sicca in una moscheta, i. ecclesia Saracenorum. Haec civitas melior
et nobilior pro mercimoniis reputatur quam aliqua alia que sit hodie in hoc mundo.
Nam nichil comestibile est nec aliquid reperitur quod ad mercimonia pertinet,
quin illic in magna copia non habeatur. In tantum est nobilis haec civitas quod est
fere incredibile audire de hiis que ibidem habentur. Est enim multum bene posita
atque sita, ita quod totus mundus pro mercimoniis confluere potest. De
hac dicunt Christiani qui ibi sunt quod percipit imperator plus de ea regi[...]

MUSÉE BRITANNIQUE: ARUNDEL No 13



II

De la cité de Thoris (1).

De celle contrée (2) m'en alay a Thoris, la grant cité royal, qui jadis ot nom Faxis, autres dient Sussis[a]. En ceste cité comme on dist est le sec arbre[b] (3) en une eglise ou temple des Sarrazins[c]. Ceste cité est la meilleur qui soit ou monde je vous dy pour

(*a*) « Quae Suors antiquitus vocabatur. » (*Act. S.*) puis en note : « An *Saraca*, vel certè *Zazaca*, quae in Mediâ Ptolomaeo eo ferè loco, ubi à modernis Geographis *Tauris*, constituuntur, qui tamen vulgò veterum *Ecbatana* esse aiunt. » (*Act. S.*, note I, p. 987.) — « Que Suisis antiquitus dicebatur. hec Suisis fuit terra regis Asueri. Hester p^mo^. cap^o^. » (Venni.) — « Anticamente chiamata Sussi, città grande, & regale, & in bel sito posta, qual fu sotto il dominio di Assuero Re. » (Ram. A.) — M. d. C. Thauris, Suora.

(*b*) Ram. A. Arbor secca.

(*c*) Ce passage relatif à l'arbre sec est omis dans le texte des *Act. S.* et de Hakluyt. Il s'agit probablement de la mosquée de Gazan Khan qui avait été construite au milieu de l'ancienne ville de Tauris, dont il ne reste plus que des ruines.

marchandise. Car il ne est de vivres ne de quelconques marchandise du monde de quoy on ne truist a tres grant habondance. Et si est si grant merveille des choses que on y treuve que apaines le pourroit on croire qui ne l'eust veu. Ceste cité est tres bien assise car tous le monde lui respond de marchandises. Cest a dire que elle siet bien comme pour venir toutes marchandises du monde et de toutes parties en celle cité marchander. Et dient les Crestiens du pays que ceste cité vault plus a son empereur (4) que au roy de France ne vault tous son royaume[d]. Den costé ceste cité est une montaigne de sel (5) qui assez de sel a et a tres grant habondance administre a toute la cité[e]. De ce sel prend chascun tant comme il veult sans riens paier. En ceste cité a moult de Crestiens de toutes nacions[f]. Mais li Sarrazin en ont du tout la seigneurie. Moult de autres choses a en ceste cité qui trop seroient longues a racompter.

---

(1) Tauris, Tabriz, Tebriz, capitale de l'Azerbeïdjan, est après Téhéran, la ville la plus peuplée de la Perse.

« La capitale de la Perse, *Tauris,* possédait aussi des bazars

(*d*) Jourdain de Séverac comptait 200,000 maisons à Tauris.

(*e*) Ram. B. « Al cui lato é vn grandissimo monte di Sale, donde ogni persona ne può torre quanto vuole, e già se n'erano carche naui, e mandato doue ne era carestia. »

(*f*) In catalogo Polychronici, dicuntur duo fuisse Taurisii Minorum domicilia. » (Note des *Acta S.*) Cf. Note (2) de ce chap. p. 21.

nombreux et parfaitement organisés, où l'on trouvait des soies grèges et des soieries de toutes sortes, des perles d'Ormouz, des épices, spécialement de l'indigo fin et de belle gomme laque, des huiles et des aromates (du musc), de la rhubarbe de la Chine, etc. Des caravanes partaient de là pour Alep, Brousse et Constantinople; c'était par leur intermédiaire que se faisaient les échanges des soies grèges et travaillées de la Perse contre les lainages de l'Asie occidentale et de l'Europe. Pendant cette période, pour se rendre à Tauris, les Occidentaux passaient, soit par Alep, car le marché de Lajazzo était abandonné, soit par Trébizonde, du moins jusqu'au jour où cette ville tomba au pouvoir des Osmanlis. » (W. Heyd, *Hist. du commerce du Levant*, II, p. 507).

(2) « Poi veni in Persia nella citade ch'è detta Taurisio, e'n quella via passai il fiume Rosso, ove Alessandro isconfisse il Re d'Asia Dario, e in quella cittade noi abbiamo due luoghi. » Pal. — « Et quindi partit nauigammo [*sic*], & venimmo in vna città di Persia detta Taurisio, doue sono luoghi di frati minori. » Ram. B.

(3) Arbre sec. — Qu'appelait-on l'*arbre sec?*

Nous le trouvons dans les écrits du moyen âge désigné indifféremment par ce nom d'*arbre sec*, de *sec-arbre* ou d'*arbre qui fent* (qui se fend par excès de sécheresse). Quel est dans la flore des pays orientaux, l'arbre qui répond à cette description? Évidemment le platane, que les Arabes nomment *tchinar* چنار.

Quelle était l'origine de cette légende?

Ne faut-il pas la chercher dans la Bible.

Évangile selon saint Marc, xi, § 2, 12-14 : « 12. Le lendemain, comme ils sortaient de Béthanie, il eut faim. »

« 13. Et voyant de loin un figuier qui avait des feuilles, il y

alla pour voir s'il y trouverait quelque chose, et s'en étant approché, il n'y trouva que des feuilles, car ce n'était pas la saison des figues. »

« 14. Alors Jésus, prenant la parole, dit au figuier : Que jamais personne ne mange de ton fruit. Et ses disciples l'entendirent. »

Cf. Év. selon saint Mathieu, XXI, 18, 19, 20, 21 et 22 :

« 18. Le matin, comme il retournait à la ville, il eut faim. »

« 19. Et voyant un figuier sur le chemin, il y alla, mais il n'y trouva que des feuilles, et il lui dit : Qu'il ne naisse à jamais aucun fruit de toi, et incontinent le figuier sécha. »

« 20. Les disciples, ayant vu cela, s'étonnèrent et dirent : Comment est-ce que ce figuier est devenu sec à l'instant ? »

« 21. Jésus, répondant, leur dit : Je vous dis en vérité, que si vous aviez la foi, et que vous ne doutassiez point, non seulement vous feriez ce qui a été fait au figuier ; mais aussi si vous disiez à cette montagne : Ote-toi de là, et te jette dans la mer, cela se ferait. »

« 22. Et tout ce que vous demanderez en priant, si vous croyez, vous le recevrez. »

Cf. Év. selon saint Luc, XIII, 6-9.

On montrait encore cet arbre à la fin du XVII[e] siècle. (Le Père Goujon, *Voy. en Terre Sainte*, 17[e] visite.)

Ezéchiel (XVII, 24) : « Et tous les arbres des champs connaîtront que c'est moi, l'Éternel, qui aurai abaissé le grand arbre et élevé le petit arbre ; qui aurai fait sécher le bois vert, et fait reverdir le bois sec. Moi, l'Éternel, je l'ai dit, et je le ferai. »

Collin de Plancy (*Dict. des reliques*, I, p. 62), remarque que cet arbre n'est pas le seul que la malédiction ait fait mourir sur pied. Saint Ouen raconte que saint Eloi dessécha pareillement un noyer, en prononçant sur lui des paroles d'anathème. (*S. Audoeni vita S. Eligii,* lib. II, cap. XXII.)

Quel était le pays de l'arbre sec?

Les éditeurs du *Théâtre français au moyen âge,* L.J.N. Monmerqué et Francisque Michel, donnent en note, p. 171, un extrait du livre de Mandeville, d'après le manuscrit 8392, fol. 157 verso, de la Bibliothèque Nationale.

« Et à . ij . lieues d'Ebron est le sepulcre de Loth qui fu filz au frere Abraham, et assez près d'Ebron est le mont de Membré de qui la valée prent son nom. Là y a un arbre de chein que les Sarrazins appellent *supe*, qui est du temps Alozohuy, que on appelle l'*Arbre-Sech;* et dit-on que cel arbre a là esté depuis le commencement du monde, et estoit tous jours vert et feuillu jusques à tant que Nostre-Seigneur mourust en la croix; et lors il secha, et si firent tous les arbres adonc par universel monde, ou il cheïrent, ou le cuer dedens pourrist, et demourerent du tout vuit et tous creux par dedens, dont il en y a encore maint par le monde.

« *De l'Arbre-Sech.*

« De l'Arbre-Sech dient aucunes prophesies que un seigneur, prince d'Occident, gaingnera la terre de promission avec l'aide des crestiens, et fera chanter messe dessoubs cet Arbre-Sech; et puis l'Arbre raverdira et portera fueille, et pour le miracle mains Sarrazins et mains Juifs se convertiront à la loy crestienne : et pour ce a on l'Arbre à grant reverence et le garde on bien et chierement; et combien qu'il soit sec, neantmoins il porte grans vertus; car qui en porte un pou sur li il garist de la cadula, du chinal, et ne peut estre enfondez; et pluseurs autres vertus y a, pour quoy on le tient vertueux et precieux. »

Marco Polo place l'arbre sec en Perse, probablement dans le Khorâçân :

« Et quant l'en se parte de cest cité de Cobian, l'en vait por un dezer bien huit jornée, en quel a grant secchté, et ne i a

fruit ne arbres, et les eive hi sunt ausi amer et mauveises, et aporte tout ce qe a bisogne por mengier et pour boir for l'eive que le bestes boivent à grant anvie. Et à chiés de ceste huit jornée l'en treuve une provence qui est apelés Tonocain. Il hi a cité et chaustiaus asez, et est en le confinnes de Persie dever tramontane, et hi a une grandisime plaingne en lequel est l'arbre seul que les cristiens appellent l'arbre seche, et voz dirai comant il est fait. Il est mout grand et mout gros, sez foilles sunt de l'une part vers est de l'autre blance. Il fait noci semblale as noci de castaingne, mès ne i a dedens rien. Il est fort leing et est jaune come bus, et ne a nul arbres après à plus de cent miles, for che d'une part que y a près arbres à dix miles. Et iluec dient celz de celle contrée que fu la bataille entre Alixandre et Dayre. Les viles et les caustaus ont grande abundance de toutes chouses bones et beles, car le païs est trop bien conpasionés, ne trop caut ne trop fredo. Les jens aorent tuit Maomet. Il hi a belle jens propemant, les femes·i sunt belles outre mesure, et de ce nos partiron et vos conteron d'une contrée que est apellé Milect là o le vielle de la Montagne soloit demorer. » (*Ed. soc. Géog.*, pp. 37 et 38.)

Odoric, très explicite, indique que c'est à Tauris, c'est-à-dire dans une autre partie de la Perse, qu'il a vu l'arbre sec. On remarquera que Marco Polo, dans sa visite à Tauris, ne parle pas de l'arbre sec vu des années plus tard par le moine voyageur. En revanche, au commencement du xve siècle, Ruy Gonçalez de Clavijo, ambassadeur du roi de Castille, Henri III, auprès de Tamerlan, confirme la présence de cet arbre à Tauris.

Clavijo dit en effet :

« E dicen, que otro tiempo solia ser mas poblada; pero en lo que hoy dia es poblada ay bien docientas mil casas é mas, é en ella ay muchas plazas en que venden muy reglada é muy limpiamente carne cocida é adobada de muchas maneras, y

muchas frutas : é en esta Ciudad acerca de una plaza está un arbol seco en la calle junto con una casa, é dicen que aquel arbol ha de tornar verde, é en aquel tiempo a de ir á aquella Ciudad un Obispo Christiano, con mucha gente de Christianos, é que ha de llevar una cruz en la mano, é que ha de convertir àlos de aquella ciudad â la fé de Jesu Christo; e esto, decian, que lo decia un Moro Zayten, que era como hermitaño : e dicen que la gente desta ciudad que ovo desto gran despecho é que fueron á cortar aquel arbol, é dieronle trés golpes con un destral, é los que se los dieron, quebraronseles los brazos; é este Moro que esto decia avia poco que murió, é dicen, que decia otras muchas cosas; é aûn decian, que el Tamurbec estando en esta ciudad envió por este Moro, é que le contó esto é otras cosas asaz : é este dicho arbol estâ hoy dia alli en aquella calle, que non osa llegar ninguno alli. » (*Historia del gran Tamorlan*. En Madrid, 1782, pp. 110-111.)

Rien d'impossible d'ailleurs qu'il y ait eu plusieurs arbres secs. En effet, M. Em. Gachet, dans son glossaire au *Chevalier au Cygne*, III, p. 587, remarque :

« On lui donne quelquefois le nom d'*arbre du soleil*, et il en est surtout question dans les histoires fabuleuses d'Alexandre ; mais nous remarquons que, dans le roman qui porte le nom de ce roi, il y a deux arbres au lieu d'un : « Ci dist comment Alixandres et X de ses hommes et I prestre estoient devant II arbres qui lor donnoient repons. » (P. 355.) Dans les Vœux du Paon, qui, comme on le sait, forment une des branches du rom. d'Alex., il n'y en a plus qu'un :

> Car les dieux du *Sech arbre* li ont, pièce a, promis.
>
> (Ms. f° 79 recto.)

Voyez sur ces arbres divinatoires et sur l'origine indienne de cette croyance populaire, ce qu'en dit M. Liebrecht, dans sa traduction de l'ouvrage de Dunlop, *Gesch. d. Prosadichtung*, p. 504, note 393.

Au lieu d'arbre, notre auteur a écrit le plus souvent *abre*, qui est encore la prononciation du rouchi ; prov., *albre*, it., *albero*. »

Ne pourrait-on pas supposer avec M. Pauthier (*Marco Polo*, p. 96), que l'arbre isolé de Marco Polo, différent évidemment de celui d'Odoric, ne soit le suivant :

« *L'Arbre isolé*. Cet arbre se trouve à la frontière nord-ouest du pays des Khassak de gauche [Kirghiz qui habitent au nord-ouest des Dzoungar], sur la partie supérieure de la rivière d'*Olie*. C'est un tronc énorme, divisé en cinq branches principales, qui s'étendent si loin, que deux cents cavaliers peuvent se placer sous son ombre. Les Khassak l'appellent *Olie ïin gaktcha modo*. *Gaktcha modo* signifie *arbre isolé*, et *Olie ïin* désigne qu'il est près de la source de l'*Olie*. Quand ils y passent, ils joignent les mains, se mettent à genoux et lui offrent leurs hommages. Ils n'osent pas proférer son nom. D'après la tradition qui se conserve chez eux, cet arbre a plus de mille ans. Quand, en 1757, l'ambassadeur des Khassak fut présenté à l'empereur, ce dernier lui demanda des renseignements sur cet arbre saint ; l'ambassadeur assura que tout ce qu'on lui en avait rapporté était l'exacte vérité. L'empereur fit alors des vers en l'honneur de l'*arbre isolé des Khassak*, dans lesquels il l'appela « tronc vénérable de mille ans, dont la cime resplendissante s'élève presque aux cieux. » (Klaproth, *Magasin asiatique*, I, p. 102 et 103, *Notices géog. et hist. sur Khôkand*, *Andudjan... et autres pays voisins*, traduit de la 420ᵉ section de la nouv. éd. du *Thai thsing y thoung tchi*.)

Les poèmes historiques du moyen âge laissent indéterminée la position de l'arbre sec :

« Il n'a sy félon roy jusqu'à l'arbre qui fent. »

(*Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon...*, publié par le baron de Reiffenberg, II, p. 97, vers 5679.)

« Mais demouroit avoit iluec sy longement
Que tous langages sot, jusqu'à l'arbre qui fent. »

(*Ibid.*, II, p. 176, vers 7899 et 7900.)

« N'a plus biel Sarrasin jusqu'à l'arbre qui fent. »

(*Ibid.*, II, p. 523, vers 18326.)

« Il n'a tel chevalier jusc'à l'arbre qui fent; »

(*Ibid.*, III, p. 141, vers 23212.)

« Je feray vostre cuer courouciet et dolent,
Et tout paienie jusqu'à l'arbre qui fent. »

(*Ibid.*, III, p. 235, vers 26216 et 26217.)

« C'on ne s'eust parler jusqu'à l'arbre qui fent. »

(*Baud. de Sebourc*, II, p. 283.)

« C'on en sara parler jusqu'à l'arbre qui fent. »

(*Ibid.*, p. 413.)

« Se l'Amiraus ne rent Noiron
Mon oncle, qu'il tient en prison,
Jà n'i remanra tor de marbre,
Que n'abace jusc'au Sech-Arbre. »

(*Roman du comte de Poitiers*, p. 54, vers 1283-1286.)

« Ainc ne laissa jusc'au Sec-Arbre
Castiel, cité, ne tor de marbre. »

(*Ibid.*, p. 68, vers 1635-1636.)

« S'ai puis en maint bon lieu et à maint saint esté,
S'ai esté au Sec-Arbre et dusc'à Duresté; »

(*Li Jus du Pelerin*, *Théâtre français au moyen âge*, p. 97.)

Raynouard, dans son *Lexique roman,* II, p. 112, donne l'Afrique pour pays à l'Arbre sec ; parmi ses exemples, nous relevons le suivant :

E'l reis Felips en mar poia
Ab autreis reis, c'ab tal esfort vendran
Que part l'Arbre sec irem conquistan.

(Bertrand de Born : *Ara sai eu.*)

Dans le *Jeu de saint Nicolas* (XIIIe s.), de Jean Bodel, d'Arras, il y a quatre amiraux, et parmi eux l'amiral du Sec-Arbre.

« Il seroit impossible, au milieu de si vagues indications, de rien affirmer ; bornons-nous à ce qui est vraisemblable. Une opinion assez répandue en Orient, veut que le platane soit stérile ; aussi a-t-on coutume d'y comparer à cet arbre les hommes vains et glorieux, qui font beaucoup de bruit et ne produisent rien. Tout porte à croire que l'arbre dont parle Marco Polo, et celui dont font mention Sanuti [*Liber secretorum fidelium crucis*, dans le recueil *Gesta Dei per Francos,* publié par Bongars, part. II, p. 248] et Mandeville, étoient un platane ; seulement, l'un étoit desséché, tandis que l'autre avoit conservé une partie de sa vigueur. Le platane est appelé par les Arabes *dolb* (دلب), mot qui se rapproche de la leçon *dyrp* de deux des manuscrits de Mandeville. Quelquefois on le confond avec le peuplier, et les Arabes le nomment en conséquence *hoar* (حور), d'où peut-être Marco Polo a confondu son nom avec le mot persan *khor* (حر) signifiant *soleil*.

« On pourroit dire encore que l'*Arbre du Soleil* est un de ces arbres usés par le temps, qui, à toutes les époques, ont été en grande vénération dans la Perse. Le peuple se retire de préférence sous ces arbres et y fait volontiers sa prière, disant que sans doute des personnes pieuses et chéries de Dieu y auront dans la suite des temps trouvé un abri, et que des ombrages ainsi sanctifiés ne peuvent que porter bonheur. Plusieurs de ces arbres existoient encore du temps de Chardin. Les Persans les appelaient *les Arbres excellents*.

« Mais pour en venir à la conclusion, quel est le pays que nos vieux auteurs ont eu en vue ? Est-ce la vallée de Mambré, située, comme on sait, en Palestine, ou bien est-ce une des provinces de la Perse ? Il nous semble que toute détermination plus précise seroit superflue, les écrivains qui ont employé la

dénomination de *pays de l'Arbre sec*, n'y ayant attaché qu'un sens vague, et n'ayant eux-mêmes qu'une idée vague des vastes contrées de l'Orient. » (*Note supplémentaire au roman du comte de Poitiers*, à la suite du *Roman de Mahomet*, publié par MM. Reinaud... et Francisque Michel. A Paris, Silvestre, 1831, in-8.)

Lazari, dans son édition de Marco Polo, p. 292, tout en constatant qu'il s'agit du platane et du Khoraçan, ajoute : « Non sembra peraltro che i commentatori abbiano osservato che il nome di *Albero secco,* oltre che dinotare il platano e carratterizzare il territorio dove alligna, cioè il Corassan, ha un' analogia strettissima col nome del più elevato gruppo del Caucaso che s'innalza sui lidi meridionali del Caspio, e sotto cui potè Marco Polo abbracciare anche l'intero sistema del Corassan. Questo gruppo infatti si chiama Elbruz ed eziandio *Albros; coo* (koh) è voce persiana che suona montagna. Non è quindi improbabile che la voce orientale *Albros-coo* fosse resa del Veneziano col suone affine di *Albero secco.* » Cette étymologie nous paraît très fantaisiste.

Les cartographes du moyen âge indiquent à leur façon l'emplacement de l'*arbre sec* ou *arbre soleil* : Dans la mappemonde de la cathédrale d'Hereford, en Angleterre, dressée par Richard de Haldingham (XIVe s.) : « Au sud de l'*Indus*, l'ange exterminateur chasse Adam et Ève du Paradis, et on lit ces mots : *Expulsio Ade et Eva* (Expulsion d'Adam et d'Eve). Dans cette même contrée, près de l'Océan, est un arbre grossièrement peint, *Albor balsami est arbor sicca.* » (Santarem, II, p. 348.) — Dans la Mappemonde dressée par Andrea Bianco, dans l'année 1436, « dans la péninsule du *Paradis,* est figuré d'abord l'*Arbre sec* (Alboro secco), que nous avons déjà vu sur des cartes du XIIe siècle ; de l'autre côté un arbre sans nom est sans doute l'*Arbor balsami* de la carte d'Hereford. » (*Ibid.*, III, p. 380.)

« The celebrated mountain Kw'ên Lun 崑崙 (usually identified with the Hindoo Kush) is said to be peopled with fairies who cultivate upon its terraces the « fields of sesamum and gardens of coriander seeds » which are eaten as ordinary food by those who possess the gift of Longevity. Here too is the « Lake of Gems » on whose borders dwells the fairy mother *Si wang mu* 西王母 and beside whose waters flourishes the *K'iung shu* or tree of life, described as 10,000 cubits in height, 1,800 feet in circumference and supposed to bear fruit only once in 3,000 years. This fruit is bestowed by the fairies on their favourites, who thus become immortal. » (Dennys, *Folk-lore of China*, p. 97.)

(4) Ce prince était alors Sultan Ala Eddin *Abou Saïd*, fils de Sultan Mohammed Khoudabendèh ; il mourut à minuit, le 13 Rébi aul akhir 736.

سلطان علاالدين
ابو سعيد بهادر خان

Il fut le dernier Il khan mongol de la famille de Houlagou avant la période d'anarchie que termina l'envahissement de la Perse par Tamerlan.

« On lit dans le *Lobâb :* Tibrîz est la ville la plus célèbre de l'Azarbaïdjân. Le commun du peuple la nomme Taurîz. Ibn Hauqal dit qu'elle est grande à peu près comme Khowayy et que c'est là que fut la résidence royale de la dynastie tatare de Houlagou. Le siège de la royauté fut ensuite transféré dans la ville nouvelle que fonda Kharbandâ [Sulthanyeh].... Taurîz, dit Ibn Sa'îd, est de nos jours la capitale de l'Azarbaïdjân. Ses édifices sont beaux. Ils sont construits en faïence de Qâschân, en gypse et en chaux. On y voit de beaux collèges et sa Ghoûtah (campagne) est agréable. Lors de l'invasion des Tatars, plusieurs des principaux de la ville s'entendirent avec les envahisseurs pour l'administration de la cité, en sorte

qu'elle échappa au sort de Marâghah et des autres localités. » (*Géog. d'Aboulféda*, t. II, 2e P., 1883, p. 153.)

« Toris est une grant cité qui est en une provence qui est apelés Yrac, en laquel a encore maintes cités et maint caustaus; mais por ce ke Toris est la plus noble cité de celle provence, voz conterai de son afar. Il est voir que les homes de Toris vivent de mercandies et d'ars, car il i se laborent maintes dras à or et de soie et de grant vaillance. La cité si en si buen leu (que) de Yndie et de Baudac et de Mosul et de Cremosor et de maintes autres leus hi vient les mercandies et iluech vienent maint mercant latin por acater de cheles mercandies ke hi venent des estranges païs. Et encore hi se acatent de peres presioses qe in grant abundance ici trove. El est cité que mout hi font grant profit les mercant mandant. Il sunt jens de poch afer et sunt mout meslée de maintes maineres jens. Il ha Armi, Nestori et Jacopit et Girogian et Persian et hencore hi a homes qui aorent Maomet, et ce sunt le pueple de la cité que sunt apelés Tauris. La vile est toute muroné entor des buaus jardinz et de deletable plen de maint fruit et buens. Les sarain de Toris sunt mout mauveis et desloiaus. » (Marco Polo, *Soc. Géog.*, p. 22.)

Tavernier (I, 1679, p. 56) confirme l'importance de cette ville :

« Tauris est au 83 degré 30 minutes de longitude, et au 40 degré 15 minutes de latitude, dans une plaine découverte où on ne voit aucun arbre, et environnée de montagnes hors du costé du couchant. La plus éloignée n'est qu'à une lieue de la ville, et il y en a une qui la touche presque au nord n'en estant séparée que par la riviere. Le païs est bon et fertile en grains, les harbages y sont excellens, et on y recüeille en abondance toutes sortes de légumes. On croit que Tauris estoit l'ancienne Ecbatane, capitale de l'empire des Medes, et

c'est encore aujoure' hui une grande ville et fort peuplée, comme estant l'abord de la Turquie, de la Moscovie, des Indes et de la Perse. Il s'y trouve une infinité de marchands et de toutes sortes de marchandises, mais particulierement des soyes qu'on y aporte de la Province de Gullan et d'autres lieux. Il s'y fait un grand trafic de chevaux qui y sont bons et à bon marché. Le vin et l'eau-de-vie et généralement tous les vivres n'y sont pas chers, et l'argent y roule plus qu'en autre lieu de l'Asie. Plusieurs familles Armeniennes qui c'y sont habituées ont acquis du bien dans le trafic, et l'entendent mieux que les Persans. »

Parlant de Tauris, Chardin écrit (I, p. 255) : « C'est effectivement une grande et puissante ville, et c'est la seconde de la Perse, en rang, en grandeur, en richesses, en commerce, et en nombre d'habitans. »... et plus loin, p. 257 : « Il y a abondance de toutes choses nécessaires à la vie, et l'on y vit assez délicieusement, et à fort bon marché. La mer Caspienne, qui n'en est qu'à quarante lieues, lui fournit du poisson. On en prend aussi dans le fleuve d'*Agi,* dont l'on a parlé ; mais ce n'est que quand les eaux sont basses. La livre de pain n'y coûte d'ordinaire que deux liards ; celle de viande, que dix-huit deniers. La volaille, le gibier, les fruits, le vin, et le fourage, y sont à aussi bon marché à proportion. Les légumes s'y donnent presque pour rien, particulièrement les asperges.... Il n'y en a point [de ville] en Perse où l'on puisse mieux vivre, ni plus délicieusement, ni à meilleur marché qu'à *Tauris.* »

(5) « Il y a fort proche aussi [de Tauris], deux mines considérables, une de sel, et une d'or. » (Chardin, I, p. 258).

« On trouve [aussi], aux environs de Dârâbdjird (dans le Fârsistân), des montagnes de sel [gemme] de plusieurs couleurs, du blanc, du gris, du rouge et du jaune. On taille dans

ce sel des blocs qui s'exportent dans les autres contrées. » (*Aboulféda*, éd. Reinaud-Guyard, 2e P., II, p. 100.)

On tire également une quantité considérable de sel du lac d'Ourmiah dans le voisinage de Tauris. « L'eau du lac d'Ourmiah est plus saline et plus riche en iode que celle de la mer, plus même que celle de la mer Morte : les nageurs ne peuvent y plonger et leur corps se recouvre aussitôt d'une couche de sel brillant au soleil comme la poussière de diamant... Tandis que l'eau de l'Océan ne contient en sels qu'un trentième de son poids, le lac d'Ourmiah en donne un cinquième. » (Reclus, *Géog. univ.*, IX, p. 182.)





III

De Somdoma la cité, autre nomment Sostoma[a].



De ceste cité de Thoris me party, et vins l'espace de dix journées à une cité qui a nom Somdoma. En ceste cité demeure l'empereur de Persie en esté[b]. Et en yver demeure en une contrée[c] (1) qui est sur une mer qui est appellée la mer de Bascon[d] (2). Ceste cité Somdoma (3) est moult grande[e] et moult froide

a. Sulthanyeh. — VEN. et Bibl. N., Soldonia. — *Act. S.*, Soldolina. — Ram. A. & B., Soldania. — M. d. C., Soldolina. — DOM., Soldomia.

b. « Di quindi veni in Soldania ov'è la sedia dello Re di Persia, nella quale à un luogo de' Frati Predicatori, e uno de' Frati Minori. » PAL.

c. « Quae vocatur Axam. » (*Act. S.*)

d. VENNI, Mare bachac. — Ram. A., Mar Bacud. — *Act. S.*, Abacut. — M. d. C., Abacuc. — B. N., Bachuc.

Le Col. Yule opine pour mer de *Bacuc*, mer de Bakou, du port qui se trouve sur son bord occidental.

e. « La terra è assai grande : circonda miglia quatro, & è fornita ben di acque. » (Barbaro, f. 43 *b*.)

et si y a moult bonnes eaues, et sy y vient moult de grosses marchandises. Ce n'est my Somdoma ly une des V citez[a] sur lesquelles Dieux fist plouvoir feu et souffre en vengence de pechié contre nature qui regnoit en eulx comme dit la Sainte Escripture. Car ces V villes furent jadis en la Terre Sainte de promission, en ce lieu qui est ore la Mer Morte. Et ceste Somdoma dont nous parlons si siet ens ou royaume de Persie[b].

---

(1) La contrée à laquelle fait allusion Odoric est le *Mouqân* مُسوقان. « Les habitants du pays écrivent et prononcent *Moughân*... Les géographes arabes ne sont pas d'accord sur la position géographique du Moughân, ainsi qu'on peut le voir dans Abou'l-Féda, texte p. 401. Les auteurs persans en définissent ainsi les limites : Les pays de Moughân et d'Errân sont compris entre l'Arménie, le Schirvân, l'Azerbaïdjân et la mer Caspienne. La contrée nommée plus particulièrement *Moughân*, à cause de l'ancienne ville qui en était la capitale, s'étend depuis le défilé de *Seng ber Seng*, en face du district de Peschguin, jusqu'aux rives de l'Araxe... » (Barbier de Meynard, p. 548.)

Le Mouqân était en effet le séjour d'hiver des Khans : « Vers l'automne, Gazan partit pour le Mougan, résidence d'hiver des souverains mongols. » (C. d'Ohsson, IV, p. 151.) « ... [Oldjaïtou] fit une seconde visite au tombeau de Gazan,

a. Sodome, Gomorrhe, Adama, Seboïm et Segor.

b. Tout ce dernier passage sur les cinq villes est omis dans les *Act. S.*, et dans Ram. A.

et partit pour le Mougan où il voulait passer l'hiver. » (*Ibid.*, p. 484.)

(2) Mer de Bascon, pour mer Caspienne ; il faut lire, croyons-nous, mer d'Abeskoun.

ابسكون, Abeskoun, « petite ville au bord de la mer du Thabarestân (mer Caspienne), qui prend dans ces parages le nom de mer d'Abeskoun. Cette ville est à trois journées de Djordjân. Patrie d'Abou'l A'la Ahmed ben Saleh et -Temini, dont la résidence ordinaire fut *Sour* (Tyr), sur le littoral de la mer de Syrie. » (Barbier de Meynard, p. 1.)

La carte de Spruner porte Abisgun.

(3) سلطانية, *Sulthanyeh.* « Ville de la province de Quazwin, bâtie par le sulthan mongol Arghoun-Khân et achevée par son fils Oldjaïtou Mohammed Khodabendeh, qui lui donna le nom de *ville du Sulthan.* Son ancienne enceinte, due à Arghoun, n'avait que douze cents pas; celle que Oldjaïtou fit construire, et que la mort l'empêcha de terminer, n'avait pas moins de trois mille pas. Parmi les édifices élevés par le même prince, on remarque une forteresse de deux mille pas de circonférence et dans laquelle est son tombeau. Le climat de Sulthanyeh est assez froid, mais il change brusquement à une journée de là; l'eau, fournie par des puits et des canaux, est douce et digestive; le sol est fertile et suffit abondamment à l'alimentation des habitants, qui forment aujourd'hui une population nombreuse; aussi on considère Sulthanyeh comme la ville la plus importante du pays après Tebriz; ses pâturages et ses parcs de chasse sont très renommés. Sa population est maintenant mêlée d'une foule d'étrangers différents de race, de religion et de langue; mais la langue persane envahit peu à peu leur idiome national. » (Barbier de Meynard, p. 315.)

« Dans l'Azarbaïdjan. Soltâniyyah, dit Aboulféda (*Géog.*, t. II, IIe P., p. 157, Paris, 1883), est à huit journées de marche à l'est-sud-est de Tauriz. C'est une ville moderne, qui a été fondée par Kharbandâ ben Arghoûn [Oldjaïtou], et dont il a fait sa capitale. Elle est située dans une plaine, et l'eau y vient par des canaux souterrains. Elle n'est pas loin des montagnes de Gîlan, car celles-ci n'en sont distantes que d'une journée de marche. Les fruits y sont peu abondants, et elle a peu de vergers. On y importe des fruits des contrées voisines. »

« L'origine de l'importance commerciale de *Soultanièh* remontait, nous l'avons vu, à l'époque des successeurs de Houlagou ; le règne de Tamerlan ne porta point atteinte à cette situation. Les produits de la Chine et des Indes, débarqués à Ormouz et repris par des caravanes, arrivaient à Soultanièh en soixante jours ; or, Sanuto remarque que, pour les épices délicates, on ne craignait pas les longs transports par terre, tandis qu'on cherchait à réduire autant que possible les transports maritimes. Cela explique pourquoi l'on pouvait se procurer sur le marché de Soultanièh certains articles qu'on n'eût trouvés ni à Alexandrie ni en Syrie. Les mêmes caravanes y apportaient des pierres précieuses et des perles : celles-ci passaient par Ormouz pour y être percées. De la direction opposée, c'est-à dire du Ghilan et du Chirvan, arrivait la soie grège qui se réexpédiait vers la Syrie et l'Asie-Mineure. Les centres industriels de la Perse, tels que Chiraz et Yezd, envoyaient leurs tissus de soie ou de coton. Quant à la ville de Soultanièh elle-même, ses bijoux d'or et d'argent jouissaient d'une réputation méritée. Les grandes foires de juin, de juillet et d'août attiraient un grand concours de marchands, dans lequel figuraient des Occidentaux venus par Caffa ou par Trébizonde. » (Heyd, *Com. du Levant*, II, p. 506.)

Quelque temps auparavant « en 1318, le pape Jean XXII ayant érigé Sultanieh, résidence de l'empereur persan,

en archevêché, désigna pour ce poste important le vicaire général de cette congrégation des Frères Pérégrinants, Fr. Franco de Pérouse, et il lui donna pour suffragants six religieux de son Ordre, les PP. Gérard Calvo, Guillaume Adam, successeur immédiat de Franco de Pérouse sur le siège de Sultanieh, Barthélemy de Podio, Bernardin de Plaisance, Bernard Moreti et Barthélemy Abaliati. » (*Le vén. P. Jourdain Cathala de Séverac...*, par le P. F. Balme... Lyon, 1886, pp. 6/7.) — Cf. *Bib. Sinica* de H. Cordier, col. 940, pour le *Livre du Grant Caan* (vers 1330) par Jean de Cora, nommé archevêque de Sulthanyeh, en 1328, par Jean XXII. Guillaume Adam ou Ado avait été placé sur ce siège par le même pape le 1er juin 1323.





MUSÉE BRITANNIQUE: COTTON., OTHO, D. II.

Hél. et Imp. Lemercier & Cie



IV

De la cité de Cassan (1).



De ceste cité m'en alay vers la grant[a] Inde par mer[b]. Si vins par maintes journées a une cité des trois roys[c] qui firent offrande à Jhesu Crist nouvel né. Et appelle on ceste cité de Cassan, cité royal de grant honneur mais Tartre l'ont moult destruite. De cette cité de Cassan jusques en Jherusalem a plus de L journées[d] dont on puet clerement appercevoir que ly troy Roy qui de ceste cité de Cassan furent en

a. Haulte (1380 c).

b. *Par mer* est une erreur. VENNI a : « De hac civitate recedens cum haravanis [caravanis] id est cum quadam societate ivi versus Indiam superiorem. »

c. « Di quindi venni in Saba cittade e terra della quale furono i tre Magi. » PAL.

d. « Piu di lx. » RAM. B. — « Sessanta giornate. » PAL.

XIII journées amené en Jherusalem par vertu divine et non humaine. En ceste cité a moult grant habondance de tous biens, de pain, et de vin et de toutes autres choses.

---

(1) Cassan = قاشان Qaschân.

« Qaschân, ville du Djebal, à 12 farsakhs [36 milles] de Qoum, à trois journées d'Ispahân, et à quatre journées d'Ardistân. On y fabrique ces belles faïences qu'on appelle ordinairement *qaschi*. On y trouve une grande quantité de gros scorpions noirs et de la plus dangereuse espèce. » (Barbier de Meynard, pp. 434/5.)

Il est possible néanmoins qu'il y ait erreur du copiste et qu'au lieu de Qaschân, il faille lire Sawah ساوه = Saba, avec Ramusio (version B) Sabba d'où vinrent les Mages; dans la version A, Ramusio dit *Cassà*. Yule a *Cassan*, M. da Civezza, *Casan*, Venni, *Cassam*, B. N., *Cassam*.

Sawah offre en effet le triple avantage de concorder avec la version de Marco Polo, d'occuper une position géographique probable entre Sulthanyeh et Yezd, et d'avoir été en effet détruite par les Tartares.

1° Marco Polo venant de Tauris, comme Odoric, dit : ..... « En Perse est la cité qui est apelée Saba de laquelle se partirent les trois Roys quant ils vinrent aourer Jhesu Crist; car il sont enseveli en ceste cité, en trois sepulcres moult grant et beaux... » (Texte de Pauthier, pp. 61/62.)

2° Sawah est placée entre Rey et Hamadan.

3° Sawah fut très florissante « jusqu'à l'année 617; à cette époque les Tartares impies les envahirent (Sawah, et Awah, ville éloignée de 2 farsakhs de la première), et, d'après ce qui

m'a été dit, ils les saccagèrent et n'épargnèrent aucun de leurs habitants. Il y avait, à Sawah, une bibliothèque la plus vaste peut-être du monde; les Tartares l'ont incendiée... » (Barbier de Meynard, pp. 298/9.)

Ajoutons toutefois que Qaschân a été saccagée par les Mongols en 1224.

Sir T. Herbert écrit (*Rel. du Voy. de Perse et des Indes*, Paris, 1663, pp. 342/3) : « Ces peuples ont cette tradition, que c'est d'icy [Cashan] que partirent ces trois Sages, ou Rois, que l'on dit estre enterrés à Cologne : mais il y en a peu de cette opinion. La plupart croyent qu'ils vinrent de *Saba* ou *Scheba* ou *Sabée*, c'est-à-dire *Arabie*. Il y en a qui disent qu'ils vinrent d'Ethiopie, qui est au Midy de Ierusalem, trompés en ce qu'ils ont confondu le mot *Cush*, qui signifie un Ethiopien, avec l'Arabie. Il y en a qui disent qu'ils vinrent de *Babylone*, les autres de *Shushan*, les autres d'*Ormus*, où ils placent aussi le Paradis, ou de *Ceïlon*, ou de *Taprobane :* mais quoy qu'il en soit, puisque la Sainte Escriture n'en dit rien, ce n'est pas à nous à le déterminer. Si vous voulez en croire frère *Oderic de Frioul*, ils vinrent de *Cashan...* »

Jourdain de Séverac écrit : « Dei terra de Mogan, venerunt tres reges adorare Dominum. »





V

De la cité de Geth, autre dient Gest [a] (1).



De la venismes à la cité de Geth [b] (2) qui est à une journée près de la mer sablonneuse [c] (3). La mer sablonneuse [d] est une mer moult merveilleuse et moult périlleuse (4). En ceste cité a moult grant habondance de tous biens et especialement de figues. La treuve on les raysins tous vers et meurs et secs plus que en nulle partie du monde (5). Et ce est la meilleure cité que ly empereres ait en tout son royaume. De ceste

a. *Act. S.*; B. N.; Ven. et M. d. C. Gest. — Dom., Best.

b. « Tra pochi giorni doppo venimmo in vna città, chiamata Geste, la quale è l'vltima parte della Persia verso il paese d'India. » Ram. B.

c. Ram. A., Mare arenoso. Ven.; B. N., Mare Arenosum. — *Act. S.*, Mare Arenarum. — M. d. C., Mare Arenarum.

d. La mer de Sablon (1380 c).

cité dient les Sarrazins que nulz Crestiens ny puet vivre.

---

(1) یزد, Yezd, ville située entre Niçabour, Chiraz et Ispahân. « ... Parmi les fruits de Yezd on vante les figues dites *misqali* et les grenades... » (Barbier de Meynard, p. 611.)

Marco Polo a visité cette ville et parle de ses draps de soie qu'il appelle *Jasdi*.

« L'industrie indigène, particulièrement celle du tissage, déjà florissante à l'époque des Sassanides, fabriquait aussi des articles très estimés à l'étranger. Sous ce rapport, la ville de Yezd primait toutes les autres; ses habitants, presque tous tisserands, travaillaient la plus fine soie du Taberistan; leur habileté était tellement connue qu'on recherchait les étoffes sorties de leurs ateliers dans toutes les parties de l'Orient depuis la Chine jusqu'à l'Asie-Mineure : ces étoffes portaient son nom et le répandaient dans tout le monde connu. » (Heyd, *Com. du Levant*, II, p. 109.)

(2) Dupré (*Voy. en Perse*, II), dans ses itinéraires, donne celui de Tauris à Téhéran par Sulthanyeh, celui de Téhéran à Ispahan par Qaschân, celui de Téhéran à Yezd, en suivant le désert, et celui d'Ispahan à Yezd. Odoric paraît avoir suivi une route plus directe; il est passé à Qaschân qui est à 29 farsangs d'Ispahan et à 38 fars. de Téhéran, ville moderne; il n'est pas descendu à Ispahan qu'il aurait certainement signalée; il a dû aller prendre directement de Qaschân la route en droite ligne de Téhéran à Yezd par le désert; il est également peu probable qu'il soit descendu de Sulthanyeh à Qaschân en faisant un crochet jusqu'à la hauteur de Téhéran qui est aujourd'hui la route ordinaire, mais qu'il aura pris un chemin plus

direct, peut-être par Sawah, rejoignant à Qoum la route de Téhéran à Qaschân.

(3) Reclus, IX, p. 271, nous parle des sables qui enserrent Yezd : « Yezd qui ne communique avec le reste de l'Iran que par des routes de caravanes traversant des plateaux argileux, des rochers ou des dunes de sable, est une cité du désert : de toutes parts les solitudes entourent l'oasis de mûriers où sont enfermés la ville et les villages de la banlieue. En certains endroits, le désert commence aux portes mêmes de Yezd ; le sable s'amasse contre les murs et le vent le fait tourbillonner dans l'enceinte ; des quartiers sont ainsi menacés de disparaître comme a disparu une première cité de Yezd, appelée aussi Askizar, dont on voit les débris à 16 kilomètres au nord-ouest, sur la route de Kachan. On comprend que, dans cette ville partiellement assiégée par les sables, l'eau soit ménagée avec le plus grand soin ; presque tous les réservoirs ou ab-ambar sont au-dessous du sol et l'on y descend par des volées de degrés pareils aux escaliers des étangs souterrains de Bombay. »

(4) Ramusio B donne une description terrible de la mer de sable : « Arriuammo in Soldania, doue è la Sedia del Re di Persia, e da qui a Sabba : doue arriuarono i tre magi. Questa l'è vna bella città , e ben stiuata : lontana da Gierusalemme delle giornate piu di LX. Di qui andammo al mar Sabbionoso : e ci conuenne star colla carauana in porto ben quattro giorni. E non fu niuno di noi , che ardisse d'intrar in questo loco. Perche l'e vn'arena asciutta, & al tutto priua d'humore : Et si muta, a quella guisa che fa il mare, quando è in tempesta, hor qui, hor li, e fa nel muouersi l'istesso ondeggiar, che fa il mare, in guisa tale, che vn infinità di persone s'è trouata, caminando per viaggio, oppressa, & sommersa, e couerta da queste arene, le quali dal vento dibattute, & trasportate, hor fanno come

monte in vn loco, & hor in vn'altro, secondo la forza del vento, da cui sono elle agitate. » Cf. PAL..

(5) Tavernier (1679, I, p. 116), dans son itinéraire de Kerman à Ispahan confirme ce que dit Odoric sur les fruits de Yezd et sur la mer de sable : « Yezd est sur cette route dans une distance presque égale de Kerman & d'Ispahan, à 93 degrez 15 minutes de longitude & à 33 degrez 45 minutes de latitude. C'est une grande villace au milieu des sables qui s'étendent deux lieues à la ronde, & en sortant d'Yezd, il faut prendre un guide, parce qu'au moindre vent le sable se porte de côté & d'autre, & couvrant tous les chemins on court risque de tomber dans des trous qui semblent estre d'anciennes cisternes ou des ruines de vieux bastiments. Entre les sables & la ville il y a un peu de bonne terre qui produit d'excellens fruits & sur tout de bons melons de différentes especes; les uns ont la chair verte, les autres l'ont jaune & vermeille & il y en a dont la chair est ferme et dure comme celle d'une pomme de rainette. Il s'y recueille aussi de bons raisins & en quantité; mais les habitans en font peu de vin, parce que le Gouverneur ne le permet pas : ils en font sécher une partie & de l'autre ils en font de la résinée. Ils ont aussi abondance de figues qui sont fort grosses & de très bon goust. »





VI

De la cité de Conan (1).



UANT de ceste cité me party je passay maintes terres et citez. Sy vins à une cité qui a nom Conan[a] qui fu jadis tres grant cité, et porta jadis tres grant dommaige aux Rommains. Les murs de celle cité ont bien L milles de tour[b]. En celle cité a plusieurs palais encore estant mais nulz ny demeure (2). Elle habonde de tous vivres.

---

(1) Ne faut-il pas voir dans cette ville, Istakhr, ville du

a. Ram. A., Como. — VEN., B. N., Conium. — *Act. S.*, Coprum. — M. d. C., Coprum. — DOM. Conio. — HAK., Comum. — FARS. et YULE., Comerum.

b. « Ejus autem muri benè quadraginta milliarium sunt capaces. » (*Act. S.*).

Farsistan, l'ancienne Persépolis : « Istakhr est une des plus anciennes villes du Fârs; c'est là qu'était le siège de la royauté dans l'antiquité. On y voit des ruines d'édifices, ruines si importantes qu'on attribue la construction de ces édifices aux génies (djinns), comme on l'a fait d'ailleurs pour Tadmor (Palmyre) et Baalbekk. » (Aboulféda, éd. Reinaud-Guyard, II, p. 98). Odoric, après avoir suivi la grande route de Tauris, Sulthanyeh, Qaschân, Yezd, revient par le Farsistan au Khouzistan; il suit donc la route de Yezd à Chiraz; il passe forcément par les ruines de Persépolis situées « à une bonne lieue » (Dupré, *Voyage en Perse*, I, p. 328) de *Kinar*. Ne faut-il pas voir dans le *Conan*, *Comerum*, etc., d'Odoric une altération de *Kinar?* Barbaro, f. 51 *a*, avant de parler des ruines, dit : « Ritornando su la riua predetta al incontro di Ormuos si ritruoua una terra chiamata *Lar*..... Trouasi poi Syras, della quale habbiamo parlato disopra : & scorrendo uia, si ua ad una grossa uilla chiamata *Camara*... » Ou bien n'est-ce pas pure corruption de Zerkhoûné. Dupré allant de Chiraz à Yezd remarque : « Nous allâmes dire un court et dernier adieu aux superbes ruines de Persépolis. En les quittant, vers l'ouest, nous aperçûmes sur un mont isolé des décombres qui feraient croire qu'il y avait là autrefois quelque édifice. Dans l'angle formé par ce mont et par celui où sont les bas-reliefs que j'ai déjà décrits, est le village de Zerkhoûné. » (*Voy. en Perse,* II, p. 73.)

Voici, d'après Dupré, *l. c.*, II, p. 495, la route des caravanes de Chiraz à Yezd :

	Farsangs.
Chirâz..................................	0
Zargoûn..................................	5
Kinar..................................	4
Sivant..................................	4
A reporter......	13

	Farsangs.
Report.	13
Mech-hed-Mader-Suleymân	7
Khounè-Kergoûn, caranvansérail	5
Deh-bit	5
Mêhr-Abâd.	10
Chems-Abâd.	4
Deh-Chir.	12
Taft.	7
Yezd.	5
Farsangs. . . .	68

Nous ne voyons donc, pour les raisons que nous avons expliquées, nous ne voyons, avec le col. Yule, que Persépolis qui puisse répondre à la description d'Odoric. Naturellement il faut lire Grecs au lieu de Romains. Le Frère, en quittant Yezd pour se rendre en Chaldée, se sera évidemment dirigé par le Farsistan et le Khouzistan en passant par la route de Chiraz; Chardin, dans son voyage d'Ispahan à Bander-abassi a visité Persépolis après Mayn; il parle même d'une route différente de celle qu'il suit plus à l'est, qui va directement d'Ispahan à Persépolis et qui est à son avis « la route que tint Alexandre le Grand en venant de la Susiane par Cachan, car il n'y en a point d'autre. » (II, p. 140). La plaine de Persépolis « est longue de dix-huit à dix-neuf lieues, & large en divers endroits de deux à trois, & jusqu'à six. On y nourrit les plus beaux chevaux de la Perse. On y fait le plus excellent vin. On en tire également les meilleurs fruits; le plus gros bétail. » (*Ibid*., p. 141.)

(2) A propos d'Isthakhr, اصطخر, M. Barbier de Meynard (*Dict. hist. de la Perse,* p. 48, note), écrit : « Les géographes arabes, pleins de dédain pour tous les monuments antérieurs à la prédication de l'Islam, ne donnent aucun détail sur la ville

et les fameuses ruines de Persépolis. Bien qu'elles soient parfaitement connues en Europe par les descriptions que les voyageurs en ont faites depuis trois siècles, il n'est peut-être pas sans intérêt de connaître les légendes qui s'y rattachent et l'aspect qu'elles présentaient au IXe siècle de l'hégire. Le récit suivant est emprunté avec quelques additions, par l'auteur du *Zinet el-Medjalis* à l'auteur du *Nouzhet*, dont les différents manuscrits que nous possédons présentent plusieurs lacunes en cet endroit : « Isthakhr, selon les uns, aurait été bâtie par Keïomurs et, selon les autres, par son fils Isthakhr. Houscheng l'agrandit, et elle fut achevée par Djemschid. On dit qu'elle avait 14 farsakhs de long (depuis Khafrek jusqu'aux limites de Ramdjerd), et 10 farsakhs de large. Elle était défendue par trois forteresses, taillées comme par enchantement dans un rocher élevé qu'on nomme encore *Seh Kounboudân* ou les trois coupoles. C'étaient la forteresse d'Isthakhr, celle de Schekvân et la forteresse brisée (*Qala'i schikesteh*). De nos jours il ne reste que le fort d'Isthakhr et un petit village de cent maisons environ sur le sommet du Schekvân. Djemschid avait construit au pied de la montagne un vaste palais dont les ruines portent le nom de *Tchehl minar*, les quarante minarets. Ce palais était bâti sur une plate-forme carrée, de blocs de granit noir; un des côtés est adhérent à la montagne, les trois autres s'ouvrent sur la plaine... — Lors de l'apparition de l'islamisme, les habitants d'Isthakhr se révoltèrent fréquemment, et les musulmans en firent un grand carnage en cet endroit. Sous Samsam ed-Dôoleh le Deïlémite, l'émir Qotoulmisch y conduisit une armée et ruina la ville de fond en comble... »

« Le nom d'Estakhar même semble être effacé aujourd'hui; car on ne trouve pas le moindre village à l'endroit où sont ses ruines (appelées dans le pays *Chel minar*, ou les *quarante colonnes*), ni à Naxi Rustam dans le voisinage. Ces ruines, existantes sur l'un et l'autre lieu, attestent la magnificence de l'ancienne capi-

tale, et la perfection qui caractérisoit les ouvrages de ce siècle. » (*Voyage de Néarque*, 1800, p. 514.)

« Nous arrivons enfin aux plus célèbres ruines de l'antiquité, appelées communément par les Européens, ruines de *Persépolis*, et par les Persans, *Tchéel-Minar* ou *Takt-Djemchid* (les quarante colonnes, ou le trône de *Djemchid*). Djemchid était un roi de Perse, fameux guerrier. Ces ruines, qu'on peut nommer avec raison le *tombeau d'une puissante monarchie*, sont au bas du mont Kior-Ahmet, qui forme dans cet endroit un demi-cercle, comme pour laisser apercevoir de plus loin ces superbes débris.

Le premier objet qui nous frappa est un mur assez haut construit avec des pierres noires d'une extrême dureté, et toutes d'une grandeur démesurée. L'imagination peut à peine concevoir comment on est parvenu à élever, à placer des masses aussi énormes, et à les unir si artistement, qu'il est, pour ainsi dire, impossible de distinguer les jointures.

On arrive par un escalier dans une vaste salle qui ressemble à la nef d'un temple. Là s'élevaient autrefois plus de cinquante colonnes en marbre. On n'en voit plus que dix-sept debout. Les autres ont été renversées en tout ou en partie. Elles sont formées de pierres cylindriques, jointes en dedans l'une à l'autre par un *merlin* de métal. Il n'est pas aisé de décider à quel ordre d'architecture appartient le style de ces colonnes; mais je crois qu'il approche du dorique. Nous mesurâmes la base de l'une d'elles. Elle avait à peu près deux mètres de diamètre et deux et un quart de hauteur. Ronde, mais évasée, comme une cloche, elle était ornée, ainsi que toutes les autres, de cannelures et de feuillages. Les colonnes peuvent avoir en hauteur dix-sept à vingt mètres. Les unes ont conservé leurs chapiteaux, les autres les ont perdus. Elles sont cannelées dans toute leur longueur. Ces cannelures sont dans la plupart interrompues par des bossages. Quelques fûts sont entièrement

lisses et unis. Je ne sais comment décrire le genre d'ornement que l'on voit sur les chapiteaux. Ils ressemblent à des panaches et sont de trois, quatre ou cinq pièces. Presque toutes les colonnes sont terminées par un couronnement formé d'animaux et principalement de chameaux accroupis.

Un escalier à peu près semblable à celui par lequel on entre dans la nef, conduit à une autre partie du temple plus profonde, plus avancée dans la montagne, et par conséquent très vaste. On suit d'abord un corridor au bout duquel s'étendent comme deux allées à droite et à gauche, le long de l'enceinte dont je vais parler. Entre ces deux allées et sur le prolongement du corridor, sont disposés aux quatre angles d'un carré, quatre animaux qui rappellent chacun le sphinx de la fable. Ils ont éprouvé quelque dégradation. La tête de l'un d'eux a même été cassée par une main barbare. Le travail en est admirable. Rien de mieux sculpté que la tête de ces animaux. Au bas des inscriptions, qui sont près de ces ailes, on lit les noms de plusieurs voyageurs anglais et hollandais qui ont visité ces ruines, *Le Bruyn*, *Niehbur* et autres. Je gravai celui de mon camarade et le mien.

Passant entre ces sphinx, nous pénétrâmes dans une autre enceinte, où sont plusieurs colonnes distribuées de manière qu'à en juger par les piédestaux, ce lieu devait former un corps de logis de cinq appartements découverts et entourés de murailles. Les pierres qui servent de fondement sont de couleur noire, et n'ont aucune ressemblance avec la roche voisine qui est d'un marbre gris. J'ignore d'où on les a transportées. Mais je ne me lassais point d'admirer les reliefs qui les ornaient, et la manière dont elles étaient taillées dans d'aussi grandes dimensions. Ces reliefs offraient des lions, des rhinocéros, des chevaux attelés à des chars, des chameaux, des béliers, des soldats, des esclaves enfin, portant des mets et joints les uns aux autres par une branche de palmier.

Sur la droite, une autre cour conduit à quelques petites chambres fermées par des murailles de la même pierre. Sur les portes sont des figures d'enfants, de prêtres et de soldats.

On descend ensuite dans une seconde enceinte quadrangulaire découverte. Les murs sont épais environ d'un mètre et demi. Il y a dans chaque côté deux portes que le temps a respectées. Elles sont couronnées d'une espèce d'entablement formé en voussure. Sur l'une on voit en relief un personnage que ses vêtements font reconnaître pour un souverain. Il est assis l'épée à la main. Ses vassaux sont auprès de lui en posture de suppliants. Sur la seconde porte, le même est figuré debout avec deux esclaves, dont l'un tient un parasol et l'autre un chasse-mouches. Les autres portes vers l'E. et vers l'O., montrent ce même prince terrassant un sphinx, et lui passant son épée au travers du corps. Plusieurs de ces portiques sont formés d'un seul bloc de marbre. Presque toutes les colonnes sont cannelées.

Des escaliers détruits par le temps conduisaient au mont Kior-Ahmet, au pied duquel se trouvent ces ruines. Sur ce mont, un premier bas-relief représente un sacrifice semblable à ceux que j'ai décrits en parlant des ruines de Takt-Rustèm. Une ouverture pratiquée dans le roc est l'entrée d'une grotte divisée par deux murs en trois chambres. Dans chacune est un tombeau sans nulle espèce d'inscription. Les urnes sont couvertes de briques liées avec du ciment. Il paraît que ces tombeaux sont ceux dont parle Diodore dans sa relation de Persépolis (lib. XIX). « Du côté de l'Orient, dit-il, est, à quatre cents pas de la ville, une montagne que l'on appelait le Mont-Royal, où étaient les tombeaux des rois; on n'y arrivait par aucun chemin tracé, mais les corps étaient portés à leur place par des machines de suspension faites exprès. » (Trad. de l'*Académie des inscriptions et belles-lettres.*)

Plus loin, un second bas-relief également taillé dans le roc,

représente les mêmes personnages et le même sacrifice. En descendant vers le nord-est, on trouve, dans un angle de la montagne, trois autres tombeaux. Ils sont pareils à ceux de Takt-Rustèm pour le travail et pour la description, mais ils sont moins élevés au-dessus du sol.

En jetant les yeux autour de soi, on voit de toutes parts le temps démolir en silence ces vestiges d'une magnificence passée. Ils étonnent l'imagination par leur nombre et par leur grandeur, comme ils attristent l'âme par l'idée de la destruction. On les contemple avec autant d'émotion que de surprise, sans pouvoir se lasser de cet imposant spectacle. Le voyageur, en admirant les colonnes qui restent, pleure sur celles que la barbarie et le temps ont renversées ou couvertes de sables et de ronces. Comment, si on ne les a pas vus, se faire une notion exacte de la beauté, de l'immensité de ces édifices ! Que de bras il a fallu! que d'années ont été employées! que d'hommes peut-être ont été sacrifiés pour les construire! l'esprit ne peut même en croire les yeux, et parvenir à comprendre comment le ciseau a pu agir sur une pierre plus dure que le marbre, et à sculpter des figures dont tous les détails sont traités avec la plus grande délicatesse. . . . .

. . . .

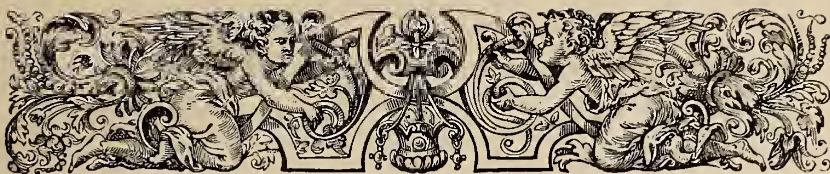
Persépolis était, suivant Quinte-Curce, le dépôt de toutes les richesses persanes. Diodore de Sicile nous apprend que cette ville avait été ensuite tellement fortifiée, qu'elle était regardée comme imprenable. Plutarque dit, dans la *Vie d'Alexandre*, que la vue de Persépolis en cendres fit rentrer ce prince en lui-même. Le fils de Philippe se repentit, mais trop tard, d'avoir cédé aux instances de l'impudique Thaïs. L'histoire rapporte qu'il fit rebâtir cette ville, et l'enrichit d'une partie des dépouilles des vaincus et des fruits de ses conquêtes. Il voulait apparemment effacer sa honte, en faisant disparaître les signes de sa barbarie. Mais à la mort de ce conquérant,

seul capable de soutenir le poids d'un tel empire, les Perses profitèrent de la chute de sa famille pour se rendre maîtres de la nouvelle Persépolis. Ils la défendirent même plusieurs fois contre les attaques d'Antiochus. Ils en restèrent enfin tranquilles possesseurs pendant un laps de temps assez long. Elle fut dans la suite envahie par les Parthes, et quelque temps après par les Arabes qui la ravagèrent. Les habitants allèrent bâtir une autre ville dans le lieu où se trouve aujourd'hui Chirâz.

On ne voit plus de l'ancienne et de la nouvelle Persépolis, que les ruines que je viens de décrire. On les croit, avec raison, celles de plusieurs temples séparés ; car on distingue sur le terre-plein la place de cinq bâtiments. La variété de leur forme et leur position dissemblable me portent à penser qu'ils ne faisaient pas un seul et même édifice. » (Dupré, *Voyage en Perse, fait dans les années* 1807, 1808 *et* 1809.... Paris, 1819, I, pp. 316-321.)

« We bade adieu to Persepolis at a quarter before four o'clock in the afternoon and set out on our return to Shirauz by a different route, as far Zergoon, for the purpose of visiting the Bendameer. At twenty minutes after four we passed the village, or rather little town of *Kinara ;* a respectable-looking place, walled as almost all the villages in Persia are, and with considerable cultivation around it. » (C. J. Rich, *Journey to Persepolis,* p. 260). — Mme Dieulafoy (*La Perse, la Chaldée et la Susiane*, p. 382) passe au même endroit : « Après deux étapes, me voici installée dans le tchaparkhanè de Kenarè, à quelques kilomètres de Persépolis. »





VI

De Hus, la cité Job.

De Conan [a] passay maintes terres, sy vins en Hus [b], le pays qui fu Job (1). La on treuve de tous vivres grant habondance. En ce pays a montaignes, plantibles de pasturaiges pour les bestes. La treuve on le manne meilleur et en plus grant habondance que

a. En sortant de Persépolis, Odoric, allant vers l'Ouest, entre dans un pays de montagnes. Chardin (II, p. 141) confirme son dire : « Tous les abords de Persepolis du côté d'Occident et du Septentrion sont munis de grands défilés et de pareilles buttes prodigieuses par leur hauteur et admirable par la figure droite... »

« O terceiro, & mais seguido caminho, he embarcar para Baçora, ou da India em direitura, ou do Comorão, & Congo da Persia, como eu fiz. De Baçora pello rio Eufrates acima em dainecas se vai à sirga em dous meses, & ás vezes em cincoenta dias, a hũa terra chamada Hait : desta por terra em cauallos se vai a Babylonia, que dista de Hait tres jornadas. » (p. 152). (*Relação do novo caminho qve fez por terra, e mar vindo da India para Portvgal no anno de 1663, o Padre* Manoel Godinho... Lisboa, 1665, in-4.)

b. *Act. S.* Ur.,

en nulle partie du monde. En celle cité a on IIII perdris[a] pour moins d'un gros (2). Ceste terre respont à chief de Caldée vers la trémontaine.

---

(1) « Cujus situs est multum pulcher » dans le texte du P. da Civezza. Je suis assez porté à croire que notre voyageur a fait en sens inverse le voyage de la mission Dieulafoy qui a été de Bagdad à Dizfoul. Cette dernière ville a certainement été visitée par Odoric; elle se trouvait forcément sur son chemin, sa situation et ses environs répondent bien à ce qu'en dit notre auteur; faut-il voir le Hus d'Odoric dans Dizfoul? Nous le croyons : « Autour du campement s'étendent de grands champs semés en blé et verts pâturages; au delà, sur la route de Dizfoul, maintenant frayée par le passage des caravanes, se présentent des multitudes de villages entourés de jardins qui témoignent de la fertilité du sol, quand il est sollicité par le travail et les arrosages. Nous marchons d'oasis en oasis, et bientôt Dizfoul s'offre à notre vue. La ville, bâtie sur les bords de l'Ab-Dizfoul, torrent descendu des montagnes du Loristan, s'étend en amphithéâtre le long d'une rive très escarpée. Elle se présente sous l'aspect le plus gai; longtemps avant de l'atteindre, j'ai aperçu aux rayons d'un beau soleil couchant ses jardins, ses maisons aux terrasses étagées les unes au-dessus des autres et le pont grandiose auquel Dizfoul doit son nom. » (*La Perse*, etc., par Mme Dieulafoy; *Tour du monde*, LI, p. 75.) M. le col. Yule écrit : « The Huz of Odoric I at first supposed to be Ahw'az (or Haw'az), or some other city of Khuzistan... It is, however, more probable that the Huz of Odoric is the *Hazah* of Eastern writers, frequently coupled with Mosul, and identified by Assemanni with *Adiabene*. This would cer-

a. « Quatuor bonae perdices. » (*Acta S.*)

tainly be more consistent with the accuracy of the last clause of the chapter. » (*Cathay*, p. 53) et plus loin (p. 54), après la Tour de Babel : « It is not clear, however, how Odoric should have come by this to Baghdad. » Il nous semble au contraire que le voyage de la mission Dieulafoy explique parfaitement celui de notre voyageur : Bagdad, Amarah, Dizfoul, Suse, Chouster, Ahvas.

Dans son voyage d'Ispahan à Bander-Abassi, Chardin (II, p. 138), avant d'arriver à Persépolis, s'arrête dans le bourg de Mayn et il écrit :

« C'est auprès de ce bourg que quelques auteurs persans tiennent qu'étoit le païs et la demeure de *Job*, et où il endura cette rude tentation qui est devenue un des plus notables exemples de patience. Cela ne me paroît pas absurde : il y a en abondance des moutons, des chevaux, des bœufs et des ânes, en quoi consistoient principalement les grands biens de *Job*, au rapport de son histoire; ce qui ne se trouve pas de même également dans tous les autres endroits qu'on prétend être le païs de *Hus*. »

(2) Les détails viennent à l'appui de notre théorie : « Depuis notre entrée en Susiane, nous n'avons pas été tous les jours aussi malheureux : nous aurions chargé un mulet avec nos victimes si nous ne nous étions fatigués à poursuivre le gibier. Canards sauvages, aubarehs, francolins, outardes, perdrix à panache noir, pigeons et alouettes sont assez nombreux pour faire perdre la tête au plus zélé disciple de saint Hubert. » (*La Perse*, etc., par Mme Dieulafoy; *Tour du monde*, LI, p. 87.)





VIII

De Caldée.



E la vins en Caldée[a] qui est uns grans royaume. Sy passay par la terre de Babel qui est à IIII journées près de Caldée. En ceste Caldée ont leur propre langaige des gens du pays[b]. Les hommes y sont beaux et les femmes laides. La vont les hommes aournez ainsy que cy vont nos femmes et portent sur leurs chiefs d'or clos et chappeaux de perles. Les femmes ne portent fors une meschant et povre cotelette pendant jusques aux genoulx, et les manches si larges que elles viennent jusques à terre. Ces femmes

a. Dans Ram. B. et Pal., le voyage à Persépolis et à Hus est passé sous silence; de Yezd, Odoric se rend directement en Chaldée.

b. « Nella detta Caldea est vero idioma Caldeo. Qual noi chiamamo lingua caldea. » (Ram., A.)

vont deschaussez et portent jusques à terre pendant sorabules [a] en Caldien, sont braies en françois. Elles ne portent point de tresses mais vont eschevelées. Ainsy que cy les vallés vont devant les dames, ainsy vont la les femmes devant leurs [b] hommes [c] (1). Plusieurs autres choses y vy que point ne racompte.

---

(1) Odoric nous paraît avoir quitté la route de Yezd à Chiraz après Persépolis, avoir traversé le Farsistan, le Khouzistan, pour nous le pays de Hus, et être arrivé à Bagdad ainsi que nous le marquons plus haut. Nous ne croyons pas qu'il remonte à Mos-

a. Sarabules (1380, c). — *Sorabules* ou *sarabules*. Les Boll. et M. d. C. donnent *Scrobullas*. Du Cange qui d'après eux marque *scrobulla*, a également *saraballa*, *sarabella*, *sarabola*, *serabura*, *sarabara*, *serabara*, *serabula*, *serabola*. Ven. *sarabulas*. Ce sont de larges pantalons, généralement en soie, bien connus des résidents aux Indes et dans l'Extrême-Orient sous les noms français de *mauresque*, et anglo-indien de *pyjamma*, *paë-jama*. Ce mot *sarabala* se trouve en chaldéen biblique (*Daniel*, III, 21), sous la forme *sar'bâlin* (סרבלין), pluriel de *sar'bâl* (סרבל). De là il a passé dans les Bibles grecques sous la forme σαράβαρα = *braccae persicae*, et dans la Bible latine sous la forme *sarabala;* puis, des Bibles, sous une forme plus ou moins altérée, dans plusieurs langues modernes. Il existe en arabe, *Serwal*, سروال, et n'est autre chose que le *séroual* des zouaves français. L'origine du mot est persane, sans aucun doute, car il se trouve déjà en zend sous la forme *sâravôro*. En Persan, c'est *Chalvar* شلوار.

b. Les (1380 c).

c. La version Ramusio B renferme ici une addition anecdotique assez intéressante : « Qui viddi io vn giouane, che voleua menar per moglie vna bella giouane, accompagnata da altre giouani belle, & vergini, le quali forte e dirottamente piangeuano, stando il giouane sposo con la testa bassa, eleggiadrissimamente vestito : e d'indi a poco il giouane montò sun' asino, e la moglie lo seguiua, mal vestita, e scalza a piedi, toccando l'asino, e'l padre andaua benedicendo fino a casa doue la menò per moglie. » Cf. Pal., qui raconte cette anecdote et parle d'Ormuz dont ne fait pas mention Ram. B.

soul. Il passe par Birs-Nimroud, emplacement de la Tour de Babel, visité récemment par la mission Dieulafoy :

« 17 décembre 1881. — Je reviens du Birs-Nimroud ou Tour de Babel. Si l'on admet avec la Bible que ce monument si célèbre dans l'histoire hébraïque est la cause première de la confusion des langues, je dois le maudire, car nous lui sommes redevables de déclinaisons cabalistiques, de conjugaisons infernales, de syntaxes sataniques qu'il faut apprendre en tous pays avec l'appréhension de les ignorer presque toute sa vie. Ce n'est pourtant pas d'une montagne de lexiques ou de grammaires comparées que se compose le tumulus du Birs, mais de blocs de briques de tout âge et de toute taille. Quand on franchit les murs d'enceinte de Hillah par la porte de Meschhed-Ali, on s'avance dans une plaine au milieu de laquelle se dresse, dans la direction du sud, une montagne créée de main d'homme, ainsi que l'indique le sol uniformément plat du pays. Au fur et à mesure que l'on se rapproche de cette masse, l'œil la juge plus énorme qu'il ne l'avait supposée tout d'abord, et il renonce bientôt à l'analyser en entier pour en étudier successivement les diverses parties. Nous avançons. Nos chevaux, fatigués par l'orage de la veille et par l'allure rapide que nous leur avons donnée depuis notre départ de Hillah, gravissent péniblement des montagnes de décombres, se lancent à l'assaut d'une colline de ruines et de débris, le Tell Ibrahim, et s'arrêtent essoufflés au pied d'un édifice arabe. Sa coupole blanche recouvre les cendres fort hypothétiques d'Abraham. Le tombeau du patriarche, en aussi grande vénération en Chaldée que les cénotaphes d'Esdras ou d'Ézéchiel en Mésopotamie, sert d'abri aux villageois qui viennent cultiver les terres voisines du Birs Nimroud. Une énorme jarre de terre remplie d'eau mise à la disposition des passants a mérité ou valu à ce petit sanctuaire les marques de reconnaissance des pèlerins. Je suis flattée de retrouver sur tous les murs de l'Iman Zaddé les mains rouges semblables à celles qui sont appliquées sur la croupe de mon

cheval canari. Une dépression peu profonde sépare le Tell Ibrahim du massif de la tour de Babel, identifiée définitivement avec le temple décrit par Hérodote sous le nom de Jupiter Bélus et désigné par les Arabes sous le nom de Birs Nimroud. Le Birs est couronné par une tour pleine, haute de onze mètres, s'élevant sur un plan à peu près carré et déchirée au sommet par une profonde lézarde. Autour de ce massif sont épars d'énormes blocs de briques formant, au-dessous d'une vitrification verte des plus étranges, un conglomérat dur comme du fer. De ce point toutes les ruines paraissent s'abîmer devant le Birs Nimroud. La vue s'étend indéfiniment, et, grâce à la transparence de l'air, on aperçoit, en évoluant sur soi-même, au sud les minarets de Meschhed-Ali, au nord-ouest les murs de Hillah, au nord les palmiers de Kerbela; enfin, à nos pieds, les lacs de Harkeh et de Hindiyeh, sur lesquels les guides signalent des villages lacustres construits par des tribus arabes, certaines d'échapper ainsi au contrôle soupçonneux de l'autorité turque. Heureuses tribus! Ces points topographiques soigneusement reconnus, grâce aux nombreuses informations prises par le colonel Gérard, nous descendons au pied du tumulus. De la plaine, il est aisé de retrouver dans les masses, d'abord un peu confuses du Birs, les grandes lignes d'un édifice formé d'étages successifs et superposés les uns au-dessus des autres. Il serait plus difficile de déterminer sa hauteur totale, les premiers étages étant profondément ensevelis sous les sables de la plaine et mêlés aux ruines détachées du sommet de la construction. En se basant sur les cotes directement déterminées et sur les analogies du Birs avec le *ziggourat* ou tour à étages de Ninive, on peut néanmoins assigner à l'édifice une hauteur approximative de quatre-vingts mètres. Dans cette hypothèse, les sept étages de la tour avaient chacun huit mètres et s'appuyaient sur une terrasse de cent vingt-huit mètres de longueur et de vingt-cinq mètres de hauteur. Les gradins étaient reliés les uns aux autres par des rampes douces ménagées sur

les façades nord-ouest et sud-ouest. Tous étaient revêtus d'un parement de briques émaillées. Si l'on s'en rapporte à la description de la forteresse d'Ecbatane laissée par Hérodote et aux traces de couleurs découvertes sur le *ziggourat* de Khorsabad, il semble même que ces gradins fussent consacrés aux dieux protecteurs de la semaine et que leur ordre suivît la marche des jours. Au-dessus de la dernière et septième tour se trouvait la tente de Nébo, l'arbitre suprême du ciel et de la terre. En vain on rechercherait la table et le grand lit richement paré sur lequel le dieu venait se reposer auprès d'une vierge indigène, et cette chapelle où les prêtres brûlaient tous les ans mille talents d'encens et sacrifiaient des victimes parfaites devant la statue sacrée : tout est ruines et décombres du faîte au pied du Birs Nimroud. » (*Tour du monde*, LI, pp. 54/6.)





IX

De la haulte Inde et de une cité qui a nom Orenes.



De Caldée venismes en Inde la maiour (1) qui est non isle mais franche terre moult[a] destruite par les Tartres. En ceste Inde sont gens[b] qui ne menguent communement que dattes desquelles on là xlii livres pour moins d'un gros[c] et ainsy de pluseurs autres choses. De Inde entrames en la mer Occeane[d]. La premiere terre que nous trouvasmes avoit nom Orenes[e] (2), et est toute enclose de murs[f], et moult y a de grans et de grosses marchandises. En ce pays fait si très

a. « Moult belle mais estranche terre. » (1380 fr.)
b. « Sunt homines pulchri. » (*A. S.*)
c. « Vnos grossus Venetus. » (*A. S.*)
d. « Ex hac Indiâ recedens, transiui per multas terras. Veni ad mare Oceanum. » (*A. S.*)
e. Ormuz. — Ormes. (*Acta S.*). Ornez. Ram. A. — Ram. B. ne parle pas d'Ormuz ainsi que nous l'avons dit plus haut.
f. « Bons murs. » (1380 fr.).

grant chault (3) que les tresmoins des hommes leur issent du corps et leur pendent par dessoubs jusques aux genoulx ou jusques en my jambe. Et se il veulent vivre il convient que il se oingnent d'une maniere de froit oingnement fait à ce ou autrement ils mourroient de chault. Et quant ilz se sont oingt de cest oingnement, ilz mettent leurs tresmoings en sachez propres à ce, et les sourlièvent et loient ces sachez à leurs rains. En ce pays de Orenes ont ilz une manière de nefs que ilz nomment *jasse*[a], et s'en sont les ais joins ensemble par une manière de glui sans nul fer[b]. Je entray en une, mais je ny pus point trouver de fer[c]. En cette jasse je m'en alay XXVIII journées jusques en un pays qui a nom Cana[d]. C'est un pays tres bien assis. Sy y treuve on tres grant plente de vivres et a bon marchié. La cité a nom Cana comme le pays, et fut jadis moult grande, car ce fu le port[e] du roy Porus[f] d'Inde qui se combaty au roy

a. C'est le mot *arabe* (pas *persan*, comme le croit le col. Yule) : *Djehaz* جهاز.

b. Le P. François Balme cite un passage de Jourdain de Séverac (*Le Vén. P. Jourdain Cathala*, Lyon, 1886, p. 17) qui confirme ce fait : « Les vaisseaux qui naviguent vers le Cathay sont très grands ; ils contiennent dans leurs flancs plus de cent chambres et parfois ils ont plus de sept cents personnes à bord. Par un bon vent, ils ont jusqu'à dix voiles déployées. Ces voiles sont très épaisses et faites de trois parties (*tribus tabulis*). La première est comme celle de nos grands navires, la deuxième va par le travers et la troisième est en long. Ces voiles se rompent rarement. Les vaisseaux hindous sont merveilleux ; car, malgré leur grandeur, leurs parois ne sont pas jointes avec du fer, mais unies à l'aiguille avec du fil fait d'une certaine herbe, ils ne sont pas couverts et l'eau y entre sans cesse, de sorte que des hommes sont toujours occupés à retirer l'eau de la cale. »

c. « In quo nullum fratrum ! ! ! potui reperire. » (*A. S.*)

d. Chanaam. (*A. S.*) — Taua. Ram. B. — Thana. Ram. A.

e. Pays (1380 fr.).

f. « Nam fuit ciuitas Regis Ponti,

Alixandre[a]. Les gens de ce pays sont tous idolatre[b], car ilz aourent le feu, les serpens et les arbres. Ce pays est gouverné de Sarrazins qui le prirent par force d'armes[c]. En ce pays a moult de manieres diverses de bestes sauvaiges, especialment grans lyons en grant quantité singes mémonnez, et les souris y sont aussy grandes comme sont chien en ce pays[d] sy que ly chien y prendent les souris, car les chas ny feroient œuvre ne ne vaudroient riens à ce. En ceste contrée treuve on pluseurs autres manieres de merveilles qui assez seroient belles a oir (4). En ce pays (5)

vel Parti Regis. » (*A. S.*). Les *A. S.* ajoutent en note : « Imo Pori, ut alij. ». — Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que la géographie ancienne d'Odoric laisse à désirer et que le royaume de Porus, arrosé par l'Hydaspe, se trouvait dans la partie nord de l'Inde, dans le Pundjâb.

a. « Qui viddi vno Leon grande, e negrissimo, alla guisa di vn bufalo : e viddi le nottole, o vogliam dire uespertiglioni, come sono le anatre di qui da noi. E topi, chiamati Sorici di Faraone, che sono grandi come uolpi, e ue ne sono vn infinità grande, e peggiori de cani mordenti : il paese è di Saracini. » (Ram. B.)

b. « Di quindi navicammo per lo mare oceano venti otto dì ; poi pervenimmo in Tana, la quale fu cittade del Re Porro ; la quale terra è posta in buon luogo, ed a grande abondanza di vittuaglia, espezialmente di burro, di *susuan* [sisamo ?], e riso. Quivi sono molti diversi animali, leoni neri, e pipistrelli grandi come anitre, topi grandi come cani communi, nè non sono presi da gatti ma da cani per la loro grandeza. In questa terra sono idolatrici, ma'l signore adorano i saracini il bue e dicono ch'egli è il grande Idio, e non mangiano carne di bue, e lavorano col buese i anni, il settimo anno i lasciano libero. Prendono anche dello sterco del bue, e pongolosi a la faccia, e dicono da indi inanzi che sono santificati. » (Pal.)

« La gente è idolatra, et adora il bue, della cui carne non ne mangierebbeno per qual siuoglia cosa del mondo. Ma gli fanno ben lauorar la terra : Pero giunti che sono al sesto anno, li lasciano andar via doue loro piace, egli adorano in ogni loco, che se gli fanno in contro. E del loro sterco se n'vngono il viso, credendo eglino allhora esser santificati. » (Ram. B.)

c. « Et nunc subiacet imperio Daldili (*A. S.*) E sotto posta al Dominio de Doldalo, lor Re. » (Ram. A.)

La dynastie musulmane de Delhi, fondée en 1288 par Jalâl-ud-din Ghilzai, dura jusqu'en 1321, époque à laquelle elle fut remplacée par la maison de Tughlak.

d. « Item mures ita grandes ibi sunt, sicut in terris nostris canes qui dicuntur Depi. » (*A. S.*)

furent martiriet iiij freres meneurs[a] pour la foy Jhesu Crist[b]. Cest assavoir frere Thomas de Dolentin, né de Marche Tronisme, frere Jaque de Pade, frere Pierre de Seins et frere Demetrius[c] qui fu lais[d], mais il estoit leurs entrepreteres, car il savoit bien les langaiges. Cilz freres estoient alé vers les parties d'Orient pour preschier la foy. Sy entrerent en une nef pour aller vers une cité qui a nom Polubum[e], mais tempestes les mena maugré eulx jusques a celle terre de Cana. En laquelle a xv manieres de Crestiens mescreans et scismas et tous Nestorins. Cilz freres furent hostellé en la maison d'un de ces Nestorins; une vesprée cilz hostes baty moult felonnessement sa femme. Sy que elle se plainst a leur cady, c'est a dire

a. « Occisi sunt Kalendis Aprilis tres, Fr. Thomas de Tolentino, Fr. Iacobus de Paduâ et Fr. Demetrius Laicus : triduo post Fr. Petrus de Senis an. Ch. 1321 » (*A. S.*, note, XIV jan.).

b. Voir dans les *Acta Sanctorum*, 1[er] avril, pp. 50 et seq. : *De BB. Thoma de Tolentino, Iacobo de Padva, Petro de Senis*, et *Demetrio laico, Martyribus Ordinis S. Francisci in India* et *Acta Martyrii auctore B. Odorico de Portu Naonis. Ex duobus MSS.*

c. « Fr. Thomas Tolentinas, Fr. Iacobus de Padua provinciæ S. Antonii, Fr. Petrus de Senis provinciæ Tusciæ, et Fr. Demetrius laicus » (*A. S.* 1 ap., p. 51), c'est-à-dire Thomas de Tolentino (petite ville de la Marche d'Ancône), Jacques de Padoue, Pierre de Sienne (Sienne : Sena Julia), et Démétrius, de Tiflis en Géorgie, qui servait d'interprète. Cf. Venni, pp. 107-108.

d. « Tertius qui eodem die passus est, erat Demetrius laicus, quem Acta infra cognominant Zortzanum, an ex urbe Sarsana, quæ in finibus Hertruriæ est sub Genuensibus ? Waddingus ait natione Georgianum et cognominat de Tafelicio. Pisano fol. 95 dicitur Demetrius de Tefolio Virgianus. Quartus, qui Biduo post est occisus, erat Petrus de Senis; quem Arturus du Monstier asserit etiam Fratrem laicum fuisse, quod in Actis non habetur. » (*Acta Sanct.*, 1[er] ap., p. 52.)

e. Quilon (*Kollam, Coilam*) ville actuellement dans le district de Quilon, état de Travancore, présidence de Madras. Marco Polo la cite et Jourdain de Séverac fut nommé le 21 août 1329 titulaire de l'évêché créé dans cette ville (Columbum) par bulle de Jean XXII d'Avignon, 9 août 1329. Voir note *infra*.

leur evesque et dist la femme que elle prouveroit bien ce que elle avoit proposé par quatre rabain[a] franc, c'est a dire quatre religieux hommes qui lors estoient en sa maison quant son mary la baty. A ceste plainte estoit d'en costé l'evesque un alixandrin qui pria a l'evesque que on envoiast querre ces iiij rabain franc, car ils estoient hommes de grant science, bien sachant les escriptures et dist que bon seroit disputer a eulx de la foy. Et les manda le cady et vinrent au commandement du cady les trois. Car frere Pierre de Seins demourra a l'ostel pour leurs choses garder. Quant devant l'evesque furent venus, on commença la disputacion, et maintenoient ces Nestorins que Crist estoit pur homme et non dieu, mais frere Thomas susdit leur prouva et monstra si vivement par raisons et par exemples la vérité de la foy que Crist fust vrais dieux et vrais homs que ces mescreans ne savoient que dire au contraire. Quant cilz cady se vit ainsi de ces freres vaincu et convaincu devant tout son peuple, il cria a haulte voys a frere Thomas et dist : « Et que dis-tu de Mahommet. » Les freres respondirent, « puis que nous t'avons bien prouvé et monstré que Crist fu vrais dieux et vrais homs, qui en terre donna la foy crestienne, et Mahommet lui ait en tout esté contraires et a donné loy contraire a la loy de Dieu, quel chose ce soit de Mahommet peux tu tres bien

a. Rabban, de *rabb* (hebr.), maître, docteur.

apercevoir se tu es saiges. » « Encore, s'escria le cady avec les Sarrazins, que dites vous, que dites vous de Mahommet. » Frere Thomas respondi : « puis que tant en faites de plait point ne doubteray ne ne resongneray de dire la vérité. Je vous respons et dis que Mahommet est filz de perdition et mis et condampnez avec le diable son père, et non seulement Mahommet, mais aussi avec lui tous ceulx qui gardent sa maloite et fausse loy, car elle est fausse et venimeuse contre dieu et contre le salut des ames. » A ces paroles furent Sarrazin moult a ire et esmus. Sy crierent a haulte voix « de male mort doit mourir cilz qui ainsy mal dist du prophete et de sa loy. » Car .Sarrazins ont ceste coustume que se il ne se peuvent vengier par paroles ilz se deffendent par espées et par poignies. Lors les Sarrazins prirent ces trois freres et les lierent a estaces à la chaleur du soleil pour les rostir a ce soleil et faire mourir de dure mort. Car la chaleur y est si tres grande que se un homme y demouroit par l'espace de chanter une messe sans estre armé contre le chault par oingnemens comme ilz font en ce pays ou autrement pour vray il mourroit, mais Dieux monstra sa vertu et son miracle sur ces freres. Car ilz demourerent en celle chaleur tout nuds de heure de tierce jusques a basse nonne glorifiant Dieu qui les gardoit. Sy en issurent sain et sauf sans souffrir mal ne douleur. Quant ce virent Sarrazin, ilz se conseillierent ensemble que ilz feroient de ces rabain

franc. Si vinrent aux freres et leur dirent ainsi : « Nous ferons alumer un grant feu et vous y getterons par telle condicion que se vous en issés sans mal sentir nous verrons bien que vostre loy est vraie et se elle n'est point vraie vous y serez ars et mors de male mort. » Les freres respondirent : « Nous sommes tous prests d'entrer en feu ou en chartre ou en tourment et voulons patiemment souffrir pour la foy de Jhesu Crist, mais se il advient que nous soions ars en ce feu créez que ce ne sera mie par la deffaulte de nostre loy crestienne, mais pour ce que nous sommes pecheurs et non dignes que Dieux face pour nous miracle, car nostre foy est par dessus tous autres lois et creances, car par lui sera sauvez quiconques bien la gardera, et apres la mort entrera en la gloire du paradis. » Les nouvelles coururent par tout le pays que on arderoit ces trois rabain franc. Sy vinrent les gens de toutes pars et hommes et femmes pour veoir la fin. Quant vint au jour dessus nommé, Sarrazin firent alumer un feu tres grant, sy amenerent ces trois freres au feu. Tantost frere Thomas delié chiere se appareilla pour entrer ou feu, mais uns Sarrazins le prist par le chappron et l'en resacha et dist tu n'iras mie car tu es un ancien viellart [a] et sces du viel malice, peut estre que tu as aucun experiment sur toy pour quoy le feu ne te pourroit grever ; nous y getterons un

a. Les *Acta Sanctorum* (1er Ap., p. 54) remarquent : « Waddingus ait esxagesimum annum egisse. Verum qui ante annos 47 vir erat in Ordine alicujus nominis, arbitramur pervenisse ad septuagesimum sextum aut circiter. »

autre. Lors quatre Sarrazins prirent frere Jaque de Pade et de grant force le getterent et espanirent en my le feu. Le feu estoit si grant et la flambe si haulte que on ne povoit frere Jaque veoir, mais on oiioit bien sa parole comment il regretoit la benoite vierge Marie. Quant cilz feux fu tous ars, freres Jaque estoit sur les charbons, liez et joyeux, les mains levées en maniere de croix, rendant graces et louant Dieu Jhesu Crist. Et comme que li feux avoit esté si grans, sy ne eust il oncques riens touchié ne entamé du feu, ne de son corps ne de ses draps. Quant ce vit li peuples, tout communement d'une voix, se escrierent et dirent : « cilz hommes sont justes et preudommes, cest mal fait de les grever. Nous veons bien que leur loy et leur foy est bonne et sainte.» Le cady oy le peuple ainsi parlant et pour les apaisier, il cria en hault et dist: « Non, non, il ne est point saint, mais il na mie esté ars pour ce que sa cotte qu'il a vestue est faitte de laine de la terre Abraham (6), et pour ce despoulliez le et le mettez ou feu tout nu. » Pour obeir au commandement du cady, cil sarrazin firent un autre feu ij fois plus grant que le premier, puis despoullerent frere Jaque dessus dit et lui oingnirent tout le corps d'uille affin que le feu ouveroit plus tost en son corps et le ardroit mieux. Ils getterent en ce feu grant quantité d'uille, puis y getterent frere Jaques par grant force. Frere Thomas et frere Démétrius[a] furent devant le feu a genoulx

a. Frère Pierre de Seins *au lieu de* frère Démétrius. (2810 *fr.*)

faisant à Dieu leurs prieres et leurs oroisons moult devotement. Apres le feu estaint frere Jaque en en issy tout sains, liez et joyeulx comme à la premiere fois. Lors recommenca cilz peuples a crier et a dire: « Cest pechiés, cest pechiés de eulx mal faire, car ilz sont saint homme » et y ot moult grant murmure en ce peuple. Le Meliolech, c'est a dire le potestas de la ville, veu ce second miracle. Il fist revestir frere Jaque de ses draps et lui dist et a ses compaignons freres « alez a la garde de Dieu pour nous ne souffrerez vous plus nul mal. Car nous veons que vous estes bonnes gens, et vostre foy est bonne et sainte, mais pour le meilleur conseil, je vous loue que vous issiez de cest pays le plus tost que vous povez. Car le cady labeure a tout son povoir pour vous faire mourir. » Ce leur dist il ainsi que a heure de complie; et moult de ces ydolastres se convertirent a la foy. Le meliolech prist ces freres et les mist en un batel, si les fist passer un bras de mer jusques en une isle. La il avoit une villette et la furent ilz hostelez en la maison de un ydolastre. Celle nuit vint le cady a le meliolech moult dolens, et lui dist « helas qu'avons nous fait? se autrement ne prendons garde a ces rabain franc, toute nostre loy de Mahomet est destruite, car ilz s'en iront preschant par toute la contrée, et pour les miracles que ilz ont fait et dont le peuple murmure, tous se convertiront a leur loy et ne vauldra rien nostre loy de Mahommet. Mais une chose devez savoir Mahommet dist en son

Alchoran, c'est en la loy, que quiconques tuera un Crestien, il acquerra aussy grant merite comme se il alast en pelerinage a Mech. » Dont est assavoir que Mech est une cité en Arrabe ou gist le corps Mahommet en terre[a], et vont la en pelerinage ly Sarrazin au sepulcre Mahommet, comme Crestiens en Jherusalem au sepulcre Nostre Seigneur. Quant le meliolech[b] oy ce point de sa fausse et maloite loy, il respondy au cady qu'il en feist sa voulente. Lors envoya le cady quatre hommes armez pour tuer ces freres, mais ce vespre ne porent ilz pas passer la mer jusques a la nuit. Le meliolech fist celle nuit prendre tous les Crestiens du pays et les mist en prison. Quant vint la minuit, cilz quatre armé passerent la mer et trouverent les freres lisant leurs matines. Sy les menerent hors de la villette dessoubs un arbre et leur dirent ainsy: « Sachiés freres que nous avons commandement du cady et du meliolech que nous vous tuons, mais certes nous le faisons moult enuis, car nous savons que vous estes bonne et sainte gent, mais contre leur commandement ne povons nous aller nullement. Et se nous ne faisons leur commandement, ilz nous feroient tuer et aussi nos femmes et nos enfans. » Dont respondirent les freres faittes ce qui vous est commandé, nous sommes prest de souffrir meschief et martire pour la foy du tres doulx Jhesu Crist qui

a. Inutile de rappeler que Mahomet est enterré à Médine et non à la Mecque.

b. « Melik, » ملك, gouverneur; sous la dynastie mongole, on donnait ce nom au receveur des finances.

premiers daigna pour nous souffrir mort en la croix. Uns Crestiens qui ses freres avoit mené oultre un bras de mer, quant il vit la grant constance de ces freres et vy ces quatre armés tentans ensamble, il leur dist: « Pleust a Dieu que je eusse armeurés comme vous avez, certes je deffendroie les freres ou vous me tueriez avec eulx. » Tantost ces Sarrazins armés despouillerent ces freres, et a frere Thomas lierent les mains en croix puis lui couperent la teste. A frere Jaque, ly uns fendy la teste jusques aux dens[a] et puis lui coupa la teste. Frere Démétrius[b] fu ferus d'une espée en la poitrine et puis décolé[c]. Tantost ces freres martirisez, devint la nuit aussi clere comme a plain midy, si que tous ceulx du pays en furent esmerveilliés. Tantost après celle clarté chey si grant tempeste de éclipce et de tonnerre que tout cil du pays cuidièrent estre confondu. Ces quatre armez s'en voulrent retourner dont ilz estoient venus, mais leur nef pery et furent noyé, ilz et tous ceulx de la nef, si que oncques puis n'en fu oye nouvelle. Quant vint au matin, cady envoya a l'ostel ou avoient esté hostellé les freres dessus dis, et fist prendre toutes leurs choses, et lors fu trouvé frere Pierre de Seins, qui estoit venus aveuc les trois freres dessus dis qui estoit

a. Usque ad oculos. (*A.S.*, I apr.)
b. Frere Pierre (2810 fr.).
c. « Fratrem vero Demetrium unus gladio per pectus transfigens, amputatione capitis transmisit ad bravium supernorum. Compleverunt autem gloriosi viri martyrium suum anno Domini millesimo trecentesimo vigesimo secundo, Kalendis Aprilis ante [les *A. S.* ajoutent en note : Feria quinta, ut supra ostensum, et consentiunt passim omnes] Palmas. » (*A. S.*, I apr.)

demourez pour les choses garder. Sy fu envoyez devant le cady. Le cady et li Sarrazin le appellerent moult amiablement et lui promirent grands dons, grandes honneurs et grant estat, mais que il voulsist renoier sa foy crestienne et devenir sarrazin et de recevoir la loy Mahommet. Frere Pierre ne fist compte de leurs promesses et n'en fist que truffer et moquer, dont Sarrazin furent airez et le mirent a tourment et le traveillierent et penerent par diverses manieres de tourmens du matin jusques a midy, oncques ne se voult fléchir ains demoura fermes en sa foy en soy gardant, et faussefiant la loy des Sarrazins. Quant Sarrazin virent qu'il ne se vouloit fléchir, ilz le pendirent a un arbre et y demoura pendant de l'eurre de nonne jusques a la nuit, et dont l'osterent de l'arbre la ou il avoit pendu sy longuement sans sentir mal ne douleur[a]. Quant Sarrazins virent que leurs tourmens ne lui grievent, ilz le coupperent et fendirent par le milieu en deux. Sy le laissierent en my le champ, mais au matin on ne pot oncques riens trouver de son corps. Celle nuit fu par vision dit et revelé a un preudomme que dieux avoit ce corps saint occulté, jusques a un certain temps et en quel lieu que il soit Dieux le revelera quant il lui plaira. Celle meisme nuit que ces freres furent martiriez à le meliolech dormant, apparurent ces freres

a. « Tunc ipsum affligere cœperunt per duos dies diversis generibus tormentorum. Die tertia [Sabbato Palmarum, *inquiunt Marcus et alii*, note] cum Christi miles constanter in sancto proposito permaneret, per gulam ipsum ad quamdam arborem suspenderunt. » (*A. S.*, apr.)

martirs, clers et resplendissans comme le soleil, tenans chascun en sa main une espée toute nue, et brandissoient leurs espées sur le meliolech comme se ilz le voulussent fendre parmy. A ceste vision le meliolech s'espouventa trop et se escria a si haulte voix que toute sa mesme se esveilla a son cry et s'en afuy, et lui demanderent comment il lui estoit et quelle chose il avoit. Il respondi ces rabain franc que nous avons fait tuer sont cy venus les espées traites pour moy tuer et murtrir en mon lit. Tantost il envoia pour le cady et lui compta sa vision, si en demanda son conseil car il cuida bien perir. Le cady lui conseilla que s'il se vouloit delivrer des mains de ces rabain franc que il feist donner pour eulx grandes aumosnes. Incontinent le meliolech envoya querre tous les Crestiens lesquelz il avoit enchartrés la journée devant comme dessus est dit. Et quant ilz furent devant luy venus il leur pria le pardon de ce qu'il leur avoit fait, puis fist commandement que quiconques feroit mal a un Crestien, on le meist a mort sans mercy, et par tant delivra ses prisonniers trestous. Apres le meliolech fist en l'onneur des quatre freres martirs faire quatre morsaces, quatre musquettes, c'est a dire quatre eglises et y fist demourer Sarrazins. L'empereur ouy ces nouvelles de la mort de ces martirs. Sy fist prendre le meliolech et amener devant lui. Et puis lui demanda pour quoy il avoit fait ces IIIJ freres mourir de si cruelle mort. Il respondi « Je souffry qu'on les tuast pour ce que ilz ne vouloient croire en nostre

loy, et que par tout ilz publioient mal de nostre prophete. » « Mais pourquoy, dist l'empereur, les feist tu mourir si cruelment. » Et pour le cruel et orrible martire des freres, il fist copper parmy le meliolech et toute sa famille. En ceste contrée est la guise que on n'enterre point les mors; mais on les laisse enmy la champaigne pour la grant chaleur qui là régne. Les corps sont tantost consumez, mais apres ce que cilz freres avoient jeu au soleil enmy la plaine l'espace de xiiij jours si furent leurs corps trouvez aussy frès et aussi nouvaux comme la premiere journée de leur martire. Sy que les Crestiens du pays prirent les corps et les mirent au sepulcre. Et je frere Odric y vins assez tost apres en ce pays et oy parler de leur martire, comme je l'ay yci mis en escript (7). Sy m'en alay ou lieu de leur sepulcre et pris leurs reliques, leurs ossementes et les envelopay en beaux draps linges et les portay[a] avec moy en la Haulte Inde[b] en une maison de abbaie de nos freres meneurs. Ainsi que je m'en aloie portant ces reliques de ces freres martirs dessus dis, je fu hostellez en une maison et quant je alay dormir je mis ces reliques dessoubs mon chief; moy ainsi dormant vinrent Sarrazin ainsi criant commandement est de la majesté imperial que ceste maison soit arse et tous ceulx que nous y trouverons dedens. A ce mot, mes compaignons et les autres de l'ostel s'en-

a. « Cum vno Fratre socio et amulo portaui. » (*A. S.*)

b. La Chine.

fouirent par peur du commandement et me laisserent seul avec ces saintes reliques. Tantost ces Sarrazins bouterent le feu en ceste maison. Le feu fut moult grans et aspres tout environ moy et fut la maison arse de tous costez, fors seulement ce lieu ouquel je gisoit avec ces saintes reliques. Celle chambre n'eult oncques garde, comment que le feu fust si grans tout environ. Je en rens graces a Dieu Nostre Seigneur qui par le merite des Sains dessus dis et par la vertu de ces saintes reliques me delivra de ce peril. Quant les gens virent le miracle et que ainsi estoit eschappez de si grand peril, ilz en rendirent graces a Dieu du ciel et moult louerent nostre foy crestienne. Une autre chose m'en advint en ce meisme chemin. Je me estoie mis en mer pour aller a une cité qui a nom Polombir [Polumbum] et si est en ce pais ou le poivre croist a une journée. Ainsi comme nous estions en mer si leva un vent et oraige et tempeste si grant que nostre maronnier qui estoient ydolastre avec les autres de la nef cuiderent bien perir. Cilz idolastre firent oroisons a leurs dieux afin que la tempeste cessast mais rien ne leur valut. Aussy Sarrazin qui en la mer estoient deprioient leur Mahommet affin que la tempeste cessast, mais ilz ne furent pas oy. Dont nous supplierent ces mescreans que nous feissions nos oroisons a nostre Dieu pour transquillité et vent agreable. Tantost nous nous meismes en oroisons et souverainement a la benoiste Vierge Marie, puis pris un

os de ces saintes reliques et a grant reverence et a l'onneur de Dieu le mis a ce costé dont la plus grant tempeste et les plus grans vagues venoient et un gettay. Et tantost sans nul delay, la tempeste cessa et devint le temps et la mer aussi coy et aussi souef comme oncques les maronniers de nostre compaignie l'auoient veu comme ilz disoient. Et ainsi par l'aide de Dieu venismes sain et sauf au port la ou nous tendismes. Quant en la cite de Poliobum [Polumbum] me fu assez sejournez et reposez, je me remis en mer en une nef que ilz appellent coque pour mes reliques porter en Inde la haulte comme dessus est dit en cette nef avoit bien six cents hommes. Or ont cilz ydolastre une coustume que quant ilz se doivent partir d'un port, ils regardent diligemment par toute la nef, se il y a aucunes ossemens de mors, et quant ilz les tiennent ilz les gettent en mer; car ilz dient que se ces ossemens y demouroient trop grant peril leur en pourroit avenir. Si que quant nous nous deusmes partir du port, ilz resgarderent tres songneusement par toute la nef se il y avoit ossements. Mais comment que ilz fussent moult qui diligentement les queroient et souvent passoient parmy noz reliques dessus dittes qui non pourquant furent en grant quantité comme de quatre hommes, si ne les peurent ilz oncques trouver. Car Dieu par sa vertu divine les avoit faittes invisibles tant comme a ceulx, afin que elles ne perissent. Ces saintes reliques nous portames en la

maison de nos freres et les recurent li frere a tres grant reverence, et les esleverent et mirent honnourablement en leur église. Là, Dieu pour leur mérite fait grant plante de miracles. Dont on peut dire une grant merveille et bel miracle, li Sarrazin et li ydolastre de tout le pais quant ilz sont malades ilz vont ou lieu ou furent tuez ces sains freres dessus dis a grande devocion et prennent de la terre de ce lieu et en mettent en leurs breuvages, mais incontinent que ilz en ont beu, ils sont garis de leurs maladies, etc (8).

---

(1) Toutes les hypothèses sont permises pour la route suivie par Odoric pour se rendre à Ormuz, mais on peut supposer qu'il est descendu jusqu'à Bassorah ; c'était dans cette dernière ville que les marchandises venant de l'Inde et d'Ormuz par le golfe Persique, étaient transbordées à destination de Bagdad; pendant longtemps Bagdad et Tauris s'étaient disputé le commerce des marchandises de l'Inde expédiées en Europe; à l'époque qui nous occupe, Tauris l'emportait déjà sur sa rivale et Bassorah, ressentant le contre-coup de la défaite de Bagdad, avait vu son importance singulièrement diminuée.

(2) « Poi venimmo a Ormes ch'è cominciamento de l'India ed è in capo del mare la quale terra è in un isola ed è dilunge a terra ferma ben cinque miglia : in su la quale non nasce albore e non v'ha aqua dolce ed è citta molto bella, e ben murata. Quivi ae si grande abondanza di datteri che per tre soldi n'arebe altri quantunque e ne potesse portare. Ed eziandio v' è grande abondanza di pane e di pesce e di carne ma non è terra sana.

[E] pericolosa, e incredibile di calura. E gli uomini e le femmine son tutti grandi. E passando io quivi fu morto uno, e venirvi tutti i giulari della contrada, e puosollo nel mezzo della casa nel' letto; e due femmine saltavano intorno al morto, e giulari sonavano cemboli ed altri istormenti. Poi due femmine abbracciavano il morto, e lodavallo, e l'altre femmine si levavano ritte, e ciascuna tenea un canello in boca e zufolava; e quando avea zufolato, ed ella si ponea a sedere, e cosi fecero per tutta la notte. E la matina il portaro al sepolcro. » (PAL.)

(3) « L'île d'Ormuz est un rocher stérile, manifestement formé par un volcan, dont on remarque encore aujourd'hui les vestiges sur une montagne qui s'étend d'une extrémité de l'île à l'autre : le sol est un sel blanc, assez dur pour être employé à la bâtisse; le fort et les maisons de l'île n'ont pas été construits avec d'autres matériaux. Les seules eaux qui s'y trouvent sont celles que donne la pluie, et elle tombe rarement. Point de plantes ni de végétaux, hors quelques-uns qui croissent dans le jardin royal, où ils ont été apportés du continent. Les Portugais, pour protéger leurs approvisionnements d'eau, furent obligés de construire un fort sur Kismis. *La chaleur est insupportable* à Ormuz : en été, les habitants restent plongés dans l'eau durant plusieurs heures; en hiver, ils se couchent sur la terrasse de leurs maisons, et dorment ainsi en plein air. » (W. Vincent, *Voyage de Néarque*, Paris, 1800, p. 367.)

« Je partis de l'Omân pour le pays de Hormouz. On nomme ainsi une ville située sur le rivage de la mer, et que l'on appelle aussi Moûghostân. La nouvelle ville de Hormouz s'élève en face de la première, au milieu de la mer, et elle n'en est séparée que par un canal de trois parasanges de largeur. Nous arrivâmes à la nouvelle Hormouz, qui forme une île, dont la capitale se nomme Djeraoun. C'est une cité grande et belle, qui possède des marchés bien approvisionnés. Elle sert d'entrepôt à l'Inde et au Sind; les marchandises de l'Inde sont

transportées de cette ville dans les deux Irâks, le Fars et le Khorâçân. C'est dans cette place que réside le sultan. L'île où se trouve la ville a de longueur un jour de marche; la plus grande partie se compose de terres d'une nature saline et de montagnes de sel, de l'espèce appelée dârâni. On fabrique avec ce sel des vases destinés à servir d'ornements, et les colonnes sur lesquelles on place les lampes. La nourriture des habitants consiste en poissons et en dattes qui leur sont apportées de Basrah et d'Omân. Ils disent dans leur langue : *Khormâ we mâhy louti pâdichâhy*, c'est-à-dire, en arabe : « La datte et le poisson sont le manger des rois. » L'eau potable a une grande valeur dans cette île, et il y a des fontaines et des réservoirs artificiels, où l'eau de pluie est recueillie. Ils sont à une certaine distance de la ville, et les habitants s'y rendent avec de grandes outres qu'ils remplissent et qu'ils portent sur leur dos jusqu'à la mer. Alors ils les chargent sur des barques et les apportent à la ville. J'ai vu, en fait de choses merveilleuses, près de la porte de la mosquée djâmi', entre celle-ci et le marché, une tête de poisson aussi élevée qu'une colline, et dont les yeux étaient aussi larges que des portes; des hommes entraient dans cette tête par un des yeux et sortaient par l'autre. » (Ibn Batoutah, II, pp. 230/2.)

(4) « Ne solo questo animale adorano, ma ben si come primo de gli altri con minor riuerenza, ma però molti, e varij ne adorano: chi pesci, chi fuoco, chi Luna, chi arbori, chi il Sole. Le donne vanno nude : e quando alcuna ua a marito, monta a cauallo, e'l marito monta in groppa, e gli tiene appontato vn coltello alla gola. Et non hanno niente indosso, se non in testa vna cuffia alta alla guisa d'vna mitra, e lauorata di fioretti bianchi, a cui cantando tutte le vergini della terra vanno innanzi ordinatamente, fino a casa, doue lo sposo, e la sposa si restano soli, e la mattina leuati, vanno pur nudi come prima. » (Ram. B.)

« Alcuno altri adorano gli albori ed alcuno altri adorano il fuoco ed altri i pesci ed altri il sole ed altri la luna. In questa terra non prendono moglie altro che del mese di febraio, e questo è appo loro il primo mese de l'anno. Gli uomini e le femmine vanno tutti ignudi, e'n cotal modo menano le mogli. Il marito e la moglie salgono insu uno cavallo insieme; è'l marito di dietro, e tiene la moglie in braccio, e non hanno indosso altro ch'una camicia e'n capo una mitera grande piena di fiori. E'l marito tiene un coltello grande ingnudo sopra le spalle della moglie, e tutte le vergini vano innanzi cantando ordinatamente, e ora restano un poco e poi vanno oltre. In questa terra sono albori che fanno vino che'l chiamano *loahc* e inebria molto gli uomini. Quivi eziandio non si sopeliscono i morti ma portansi con gran festa a campi alle bestie e gli ucelli che gli divorano. E sono qui i buoi bellissimi, che hanno le corna bene uno mezzo passo, e sono iscrignuti a modo d'un camello. » (PAL.).

(5) Il s'agit ici de Thâna, visité auparavant par Marco Polo :

« Tana est un grant roiame ver ponent molt grant e buen. Il ont roi e ne font treu à nelui. Il sunt ydres et ont langajes por elz. Le i ne naist pevre ne autre speceries come sunt en celles provences qe noz vos avon contés en arieres. Encens hi naist asez, mès ne est mie blance, mès enbrumés. Il hi s'i fait grant mercandies et hi vont nés et merchant assez, car il s'en trait cures il faites de maintes faisonz mout bones et belles; et encore s'en traient bocaran asez e buens e banbace ausint, e les mercant con lor nés vienent et aportent plosors chouses. Ce sunt or, arjent, raim et autres mercandies qe abezogne au roiames, et enportent de celle dou roiame desquelz il croigent faire profit et gaagne. Et encore vos di un autre cousse qe ne est pas bone : car je voz di qe de ceste reigne oissent maint corsaus qe vont par la mer faisant gran domajes à les mercaant, e si voz di qe ce est por la volunté dou roi, car il a fait ceste convenance con celles qe vont en cors, car le corsaus li doient

doner touti les chavalz qu'il prennent, e sachiés qe il en prenent plosors foies, car ensi con je vos ai contés en arieres, des chevalz se fait grant mercandie por toute Endie, car les mercant hi en portent grant quantité por vendre, si qe pou nés vienent en Indie por cavaus qe aportent chevalz et por ceste achaison qe voz avés entendu, a fait le rois convenance qe les corsaus qe il li demorent donent tuit les chevaus qe il preneront. E toutes autres mercandies et or et arjent e pieres presioses sont des corsaus. Or ce est mauvesie cousse e ne est entere. Or voz avon contés dou reigne de Tana, e nos en partiron e voz conteron dou reingne de Canbaet. » (Marco Polo, *Soc. de géog.*, chap. CLXXXV, pp. 226-227, *Ci devise do roiame de Tana.*) Thána ou Tanna est la principale ville du district du même nom dans l'île de Salsette et dans la Présidence de Bombay, lat. 19° 11′ 30″ N., long. 73° 1′ 30″ E.; sa population était de 14,456 hab. en 1881. Voir Hunter's *Imperial Gazetteer of India*, sec. ed., XIII, pp. 258-259.

(6) On sait que les légendes musulmanes, mêlées aux traditions juives, racontent qu'Abraham, représentant le vrai Dieu, fut jeté par Nemrod, représentant de la rébellion, de l'idolâtrie, dans le feu des Chaldéens, d'où Jahveh l'arracha : « Et je suis l'Eternel qui t'ai fait sortir d'Ur des Chaldéens, afin de te donner ce pays-ci pour le posséder. (Gen., xv, 7.) — « C'est pourquoi l'Eternel, qui a racheté Abraham, a dit ainsi touchant la maison de Jacob : Jacob ne sera plus honteux, et sa face ne pâlira plus. » (Isaie, xxix, 22.)

(7) Cette indication nous fournit une date précieuse de l'itinéraire. Les quatre franciscains avaient été martyrisés le 1er et le 3 avril 1321 et non 1322, puisque Jourdain de Séverac écrit en janvier *1324* qu'il demeure à Tana depuis *deux ans et demi*. Les *Acta S.* donnent tantôt 1321 (Note, XIV Jan.), tantôt 1322 (1 apr.). Jourdain de Séverac, qui les accompagnait depuis

Tauris, les avait quittés à Tana; le dominicain François de Pise raconte ainsi son départ : « L'ange Raphaël disait à Tobie : il est bon de taire le secret du roi, mais il est glorieux de confesser et de révéler les œuvres du Seigneur. Et ailleurs on lit: Bénissez Dieu et racontez ses merveilles. Il convient donc de narrer comment en ces jours s'est manifestée en ses serviteurs la grâce de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et comment aussi, selon la prophétie de Zacharie, est apparu un char mystérieux attelé de quatre coursiers nobles et robustes, qui ont parcouru toute la terre, j'entends les quatre Frères-Mineurs avec Fr. Jourdain, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, brûlant du désir du martyre et du zèle de propager la foi du Christ et sa vraie doctrine parmi les infidèles, les sarrasins et les idolâtres. Etant montés sur un vaisseau pour gagner Columbo (Coulan) mais entraînés par les vents et la tempête et aussi, grâce à la ruse des matelots qui voulaient visiter l'église de Saint-Thomas, ils furent, contre leur attente et leur volonté, portés vers la ville de Thana qui est à trois mois de route de Tauris. Là se trouvaient quinze familles de chrétiens, mais nestoriens. L'un d'eux, de bon cœur, reçut les Frères dans sa demeure. Ils étaient à Thana depuis huit jours quand les nestoriens les engagèrent à envoyer l'un d'eux, dans la ville de Paroth (Baroach), où il y avait beaucoup de chrétiens, mais chrétiens plutôt de nom que d'une foi réelle, lesquels manquant de maîtres capables de les enseigner, ignoraient ce qu'ils devaient croire. Le Père pourrait, disaient-ils, les instruire et les baptiser. Les missionnaires tinrent conseil, et de l'avis de tous, Fr. Jourdain, qui possédait mieux que ses compagnons la langue du pays, résolut de s'y rendre. Il prend avec lui deux chrétiens nestoriens, dont l'un, qui connaissait parfaitement la langue des Hindous, s'offrit pour lui servir d'interprète. S'étant embarqués à Thana, ils arrivèrent à Supéra où a prêché l'apôtre saint Thomas et où il a construit une église que les païens ont détruite; — mais les chrétiens depuis l'ont

rebâtie. » (F. Balme, *Le Vén. P. Jourdain de Séverac*, pp. 18-19.) A Supéra, Jourdain apprend d'une façon presque miraculeuse l'arrestation des quatre frères; au lieu de continuer sa route il retourne à Tana, où ses anciens compagnons de voyage ont été martyrisés dans l'intervalle. Jourdain, aidé d'un jeune Génois, recueillit les restes des martyrs, les transporta à Supéra où il les déposa dans l'église de Saint-Thomas. Plus tard, Jourdain écrit de Tana qu'il demeure dans cette ville depuis deux ans et demi; c'est en janvier 1324 qu'il donne ces nouvelles (voir plus loin extraits de Quétif et Echard). Odoric a donc enlevé les ossements de Supéra entre avril 1321 et janvier 1324 ; il dit qu'il est passé à Tana peu de temps après le martyre. C'est donc en 1321, 1322 ou 1323, plutôt en 1321 ; d'Avezac marque 1322, nous ne savons si c'est d'après nos autorités et les mêmes calculs que nous, dans son introduction à Plan Carpin, p. 417. Ce fait nous fournit également l'indication d'un point que n'a pas nommé Odoric et où le frère a cependant fait escale : *Supera* = *Soûfârah* = *Sofalah*, dont Aboulféda écrit, II, p. 119 :

« SOFÂLAH de l'Inde, ou, selon Al-Bêroûni, SOÛFÂRAH.

« D'après le *Qânoun* et l'*Atwâl*, 104° 55′ de longitude et 19° 35′ de latitude. Premier climat. Sur le littoral de la terre des pirates. »

« Cette Sofâlah est celle de l'Inde; il en existe une autre dans le pays des Zindj (Zanguebar). Selon Edrîsî, qui prononce Soûfârah, la Sofâlah de l'Inde est une ville prospère et très peuplée où l'on jouit de toutes les commodités du commerce et de l'industrie. C'est un des ports de la mer indienne et l'on y trouve des pêcheries de poisson et de perles. Cette ville est à cinq marches de Sindân. » Heyd remarque (*Hist. du Commerce*, II, p. 144) : « Mais la vie commerciale se concentrait surtout dans le golfe de Cambaye. Les noms de Soufara (*Suppara*) et de Barotch (*Barygaza*) n'appartenaient pas encore à des villes mortes. [Supera, comme Parocco, sa voisine, était confiée au

zèle de Jourdain de Séverac]. En face d'elles, sur la presqu'île de Kattyvar (Goudjerate) s'élevait la ville de *Koukah* (actuellement Ghogho) avec ses vastes marchés. »

(8) Coquebert-Montbret (*Rec. de Voyages de la Soc. de Géog.*, IV, pp. 5-6) remarque dans son édition de Jourdain de Séverac, au sujet du martyre de ces frères :

« Des historiens de l'ordre de Saint-Dominique parlent de lettres qu'il [Jourdain de Séverac] écrivait en 1321 et 1323. La première de ces lettres est datée de Caga (que je soupçonne être *Couengue* ou *Khounouk*, port de la Perse, sur le golfe Persique) le 12 octobre 1321 ; on la voit au folio 182 dans le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, n° 5496, intitulé : *Liber de ætatibus*, etc. Elle est adressée aux religieux de son ordre et de celui de Saint-François, résidans à Tauris, à Tongan ou Djagorgan, et à Marogo ou Merga ; il leur indique trois stations propres à recevoir des missionnaires ; savoir : Supera, Paroco et Columbum. A la réception de cette lettre, Nicolaüs Romanus qui était vice-custode des Dominicains en Perse, partit pour se rendre dans l'Inde, ce qui mettrait hors de doute qu'on ne doive chercher dans l'Inde ces trois lieux. Dans son autre lettre, en date du mois de janvier 1323, Jordanus entre dans de plus grands détails. Il rapporte que, parti de Tauris, pour se rendre dans le Cathay, il s'était embarqué, pour aller d'abord à Columbum, avec quatre missionnaires franciscains, mais qu'ils avaient été jetés par la tempête à Tana, où ils avaient été accueillis par les Nestoriens. Là il s'était séparé de ses compagnons pour se rendre à Paroch, où il espérait pouvoir prêcher avec succès, sachant mieux qu'eux la langue persane. S'étant arrêté, chemin faisant, quinze jours à Supera ; il y avait appris l'arrestation des quatre cordeliers qui étaient restés à Tana. Cette nouvelle le fit retourner sur ses pas, dans l'espérance de leur servir d'interprète auprès des autorités du pays ; mais en arrivant à Tana, il apprit que tous les quatre avaient été mis à

mort; il enleva les corps de ces martyrs, à l'aide d'un jeune Génois qui se trouvait dans ce lieu, et les ayant transportés à Supera, il les y fit enterrer dans une église le plus honorablement qu'il put. Cet événement, dont les Bollandistes font aussi mention, arriva, suivant leurs *Acta Sanctorum,* le 1[er] avril 1322. On a une lettre de François de Pise, confrère et ami de Jordanus, qui renferme les mêmes détails. On les trouve aussi dans la *Bibliotheca hispanica vetus,* de Nicol. Antonio, p. 268. »

L'indication d'Antonio est la suivante :

« IORDANUS Dominicanus (Lusitanum, atque Eborensem fuisse Lusitani credunt) scripsit : *Certamen gloriosum in oriente FF. Thomae de Tolentino, Iacobi de Padua, Demetrii de Tifolio, ac Petri Senensis, martyrum Franciscanorum* anno MCCCXXI. martyr et ipse postea, de quo Georgius Cardosus agit tomo 2. *Hagiologii Lusitani,* fol. 307. in *commentario.* » (*Bibliotheca hispana vetus,* auctore Nicolao Antonio... Matriti, 1788, II, *Bib. hispana scriptorum incerti temporis,* p. 372, col. 1.) On trouve en note, même colonne :

« Hunc *Iordanum* absque cognomine Quetifus et Echardus, *t. I. p.* 549, *col* 2, ad annum Christi MCCC. referunt. »

Voici d'ailleurs la version du martyre des quatre frères donnée par Jourdain de Séverac et imprimée par Quétif et Echard, vol. I, pp. 549-550 :

* * *

F. Jordanus (1321).

F. Jordanus absque agnomine sed congregationis ex ordine pro fide propaganda in terris infidelium Peregrinantium dictæ ardentissimus in Oriente missionarius, sedente Avenione Joanne XXII claruit, & epistolam tum de martyrio quatuor Fratrum Minorum, tum de suis in ea regione pro Christo gestis scripsit. Hanc ut legitur in cod. ms. Colbert. 5496 memb. ejus ætatis hìc visum est exscribere additis in margine variis lectionibus

Wadinghi, qui alteram quoad initium similem refert in Annal. ad 1321 n. 13. Extat autem dicti cod. Colbert. fol. 182 ut sequitur :

« *Epistola Fratris Jordani de martyrio Fratrum.*

« Reverendis in Christo Patribus et Fratribus Prædicatoribus « et Minoribus... Taurisio... Tongano [a] et Maroga [b] commo- « rantibus, Frater Jordanus de ordine Prædicatorum, omnium « minimus seipsum et pro salute cum lacrymis oscula pedum « beatorum. Noverit vestrum omnium paternitas veneranda « me solum sine socio in India pauperculum peregrinum : ubi « post passionem Sanctorum videlicet quatuor Fratrum Mino- « rum, Thomæ, Jacobi gloriosi, Petri et Demetrii martyrum « beatorum meis peccatis exigentibus vivere sum permissus. « Sit ipse Dominus qui omnia disponit optime, prout vult et « quando per omnia benedictus. Ibidem post felix martyrium « beatorum, quod quinta feria ante Ramos-palmarum dictorum « Fratrum Minorum fuit in Thana [c] die (*sic*) ab eodem loco « per decem dietas in contrada quadam, quæ Parroço [d] di- « citur, nonaginta fere personas baptizavi [e], et adhuc baptizabo « concedente Domino plusquam viginti : et inter Thanam et « Superam baptizavi triginta quinque. Laus Christo domino « creatori omnium.

« Si haberem socium, remanerem per aliquod tempus, « nunc autem præparabo Ecclesiam Fratribus venturis, et di- « mittam meam et martyrum robbam et libros universos [f]. « Veniam tum propter Sanctorum supradictorum fratrum ca- « nonizationem, tum propter fidei negotia et alia satis ardua « et difficilia. Lator poterit omnia quæ scribere nequeo præ

a. Diagorgano.
b. Merga.
c. Indiae.
d. Parroth.
e. « Et adhuc baptizare non cesso, quia postmodum plusquam xx baptizavi. »
f. *Huc usque illa altera epistola apud Wadingum; sequentia alia.*

« temporis brevitate exponere. De fructu breviter scribo,
« quod magnus esset et animaret. Parent se Fratres ad ve-
« niendum, quia loca sunt tria, ubi Fratres multum fructificare
« poterunt et communiter vivere, quæ ego scio : et unus est
« Supera, ubi duo Fratres poterunt stare, et alter est in con-
« trada de *Parrocço*, ubi duo vel tres manere poterunt, et alter
« *Columbus*[a], exceptis multis aliis quæ ignoro. Verùm a nostris
« mercatoribus Latinis intellexi, quod via Æthiopiæ est aperta :
« qui vellet ibi ire ad prædicandum, ubi quondam sanctus
« Matthaeus evangelista prædicavit. Non tamen me permittat
« Dominus mori, donec in illis partibus fidelis esse valeam
« peregrinus, quod est totale mihi cordi. Valere ut opto et orate
« pro me, et omnibus fidelibus commendare. » *Datum in Caga die* XII *octob. anno Domini* MCCCXXI.

Ante epistolam mox relatam est alia F. Bartholomæi custodis Thaurisii ordinis Minorum ad F. Galeranum ejusdem ordinis ministri vicarium generalem, qui ad calcem sic loquitur :

« Vicarius verò Fratrum Prædicatorum F. Nicolaus Romanus
« videns litteram sui Fratris (nempe Jordani) testimonium per-
« hibentis, iter arripuit, et versus Indiam properavit. Valete
« in Domino et orate pro me. » *Data Thaurisii in crastino Ascensionis Domini.*

Codex ex quo hanc epistolam damus titulum habet : *Incipit liber de aetatibus et generationibus procedentibus a primo homine, et de principiis regnorum et regum Veteris Testamenti, et præcipue de regibus Israel et Juda.* Post 4 foliola est alius titulus.

« In isto libro annotæ sunt sub brevitate historiæ plurimæ
« Veteris Testamenti de Hebræis, Judæis, Gentilibus, Paganis
« Orientalibus, Occidentalibus et Italicis et Romanis, et præ-
« cipue de bellis et victoriis Romanorum consulum, regum et
« imperatorum et senatorum in tribus principatibus mundi,
« quæ gestæ fuerunt in Asia, Aphrica et Europa. Postea de

a. Polumbus.

« Novo Testamento historiæ de ortu et profectu religionis Chri-
« stianæ et Sanctæ Ecclesiæ, et conversione Romani imperii
« ad Dominum Jesum Christum et pontificum Romanorum
« et imperatorum perductæ usque ad annos Dñi MCCCXXXI. »

Hoc chronicon Wadingus opus esse B. M. F. Odorici de Forojulio censet, quod mihi non ita probatur : nam post supra relata de quatuor FF. Minorum martyrio subjungit auctor fol, 184 : *Sanctus Frater Odoricus passionem Sanctorum quatuor Fratrum Minorum sic descripsit*. Et hæc relatio Odorici ibidem sequitur, quod indicat cætera ejus non esse. Tamen auctorem Franciscanum facile annuo, multa enim eaque præclara et singularia de hujus ordinis viris habet maxime ad finem.

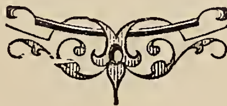
Epistolam alteram Jordani hujus refert Wadingus *Annal.*, t. III, p. 255, cujus initium fere idem est ac jam relatæ, sed post XII lineas omnino diversam et productionem : nam gravia imo gravissima, quæ a morte SS. Minorum ipse passus est fusius narrat. Hæc autem dicitur : *Data in Thana Indiæ in civitate ubi Sancti mei Socii* (scilicet IV Minores) *martyrizati sunt, anno Dñi* MCCCXXIII *mense januario in festo SS. martyrum Fabiani et Sebastiani*. Quæ data stylo ejus seculi indicat stylo novo annum MCCCXXIV. Mirum autem quod in hac altera annos duos et tres menses solidos post priorem scripta, adhuc se solum sine socio dicat, præsertim cum post priorem XII octob. MCCCXXI scriptam, mox ut Taurisii recepta est, statim F. Nicolaus Romanus nostrorum in Asia vicarius et superior ad eum accurerit, nisi fortè hic in itinere obierit, vel ad eum pervenire ad infidelibus prohibitus fuerit.

Non omittendum quod in cit. cod. Colbert. Immediate post epistolam priorem Jordani relatam subjicitur : « Et cùm fama
« hæc devota SS. Fratrum martyrum ab Oriente in Occidentem
« transmissa personaret, ubique corda Fratrum et fidelium
« devotione replevit, et in fervore Sancti Spiritus renovavit, et
« in sancta Romana Ecclesia nunciata a Fratribus, et D. Joanni
« papæ, ipse summus pontifex lacrymas devotionis effudit : et

« cùm rogaretur D. papa, ut istos Fratres martyres sanctos « canonizaret, D. papa præventus a Fratribus aliorum ordinum, « qui Fratres suos aliquos vivos Dei conservos offerebant « D. papæ ad canonizandum, supersedit tunc papa in negotio « super his maturius deliberandum. » Ubi aliam plane hujus prorogationis causam affert hic scriptor æqualis, quam quæ ab Wadingo affertur loc. cit.

De Jordano agit Antonius, *Bibl. vet. Hisp.*, p. 268 ubi sic habet : « Jordanus Dominicanus (Lusitanum atque Eborensem « fuisse Lusitani credunt) scripsit certamen gloriosum in Oriente « fratrum Thomæ de Tolentino, Jacobi de Padua, Demetrii de « Tifolio, ac Petri Senensis martyrum Franciscanorum anno « MCCCXXI, martyr et ipse postea, de quo Georgius Cardosius « agit t. II, *Hagiologii Lusitani*, fol. 307, in commentario. » Hactenus ille. Ut ut sit de patria Jordani sive Lusitanus, sive Italus sit, nota Antonium et Cardosium ad eumdem annum MCCCXXI quatuor Minorum martyrium referre, quo in cod. Colbert. ponitur. Hoc verò dato cùm esset lit. Dom. D. et pascha XIX april. dies martyrii ab Wadingo V idus april. recte collocatur : editores tamen Actorum SS. codd. ms. se habere asserunt, quibus kal. ipsis april. ponitur, unde nonnisi anno MCCCXXII, quo lit. Dom. fuit C, et pascha april. XI evenisse putant. Quæstio igitur erit utris fides potius habenda, an codicibus editorum, an epistolæ Jordanis testis præsentis annum MCCCXXI in tot codd. Hispanis, Italis, Gallis ferenti ?

(Voir à la suite dans Quétif et Echard, I, pp. 550-551, la notice sur François de Pise.)





X

Comment le poivre croist et naist (1).



La province ou le poivre croist a nom Minibar (2) et en nulle partie du monde ne croist poivre fors en ce pays. La forest ou il croist a bien XVIII journées de long. En ceste forest a deux nobles citez : l'une a nom Flandrine [a] (3) et l'autre Singulir [b] (4). En ceste cité Flandrine les aucuns sont juifs et les aucuns sont Crestiens. Entre ces deux citez et leur gent a communement grant guerre et grant bataille. Mais par l'aide de Dieu, les Crestiens ont toujours communement victoire. En ceste province gaigne on le poivre en telle manière. Premièrement il croist en feuilles

a. Ram. A., Alandrina. — Pal., Filandria. — Flanderne (1380).

b. Ram. A., Ziniglin. — Pal., Sigli. — Singulum (1380).

comme pourée et les plantes on en d'encosté grans arbres, ainsi que cy sont nostres vendanges. Quant ces feuilles sont bien cuites, elles rendent fruit comme roisins en si grant quantité que il semble que elles doivent rompre se ne fussent ces arbres qui les soustiennent. Ces grains sont vers et les cueille on comme vendange et puis met on ces grains sechier. Et quant ilz sont sec ainsi comme nous les veons, ilz les mettent en sauf[a]. En ceste forest a grans rivieres esquelles on treuve grant plante de cocodrilles[b] qui sont une maniere de serpens vivans en eaue et a terre. Au chief de ceste forest a une tres grande cité qui a nom Ploubir[c] (5) en laquelle croist le meilleur gingembre (6) que ont puist trouver en tout le monde. En ceste cité treuve on tant et de si grosses marchandises qu'il n'est homs qui le voulsist croire[d]. Les gens de ce pais aourent un

a. « E del pepe ricente fanno composto e io ne mangiai, ed ebbine assai. » (Pal.)

b. « Quivi sono molte calcatrici o vero cocolgrilli, e leoni in grande moltitudine, e diverse bestie che non sono in Franchia. Quie si arde il verzino per legne, e tutti i boschi son pieni di paoni salviatichi. » (Pal.)

c. Ram. A., Palombo. — Pal., Colonbio. — Plombum (1380 fr.).

Quilon (Koulam), sur la côte de Malabar; voir la note *e*, supra p. 72. « It was an emporium for pepper, brazil-wood, and for ginger, the best kind of which was known till late in the middle ages as Columbine ginger. » (Hunter's *Imp. Gaz. of India*, 2d ed., XI, pp. 339-340). Yule (*Marco Polo*, II, p. 365, remarque : « The form *Columbum* is accounted for by an inscription, published by the prince of Travancore (*Ind. Antiq.*, II, 360), which shows that the city was called in Sanskrit *Kolamba*. May not the real etymology be Sanks. *Kolam*, « Black pepper. ? »

« D'autres localités du Malabar sont Schâliyât (Jaliat) et Schinkilî. L'une de ces localités est habitée par des Juifs, mais le narrateur a omis de noter laquelle. Kaulam est la dernière ville du Malabar, pays du poivre. » (Aboulféda, II, p. 116.) Voir note 6, p. 110, de ce chapitre.

d. « Quivi vanno tutti ignudi, salvo che portano un panno innanzi a la vergogna istremo (?) e legalosi di dietro. » (Pal.)

beuf pour dieu. Ce beuf ilz nourrissent six ans et le font labourer et traire a la charue et en la vij^{e} année, il le maine avant en commun pour aourer dont ilz gardent ceste maniere quant au matin on le met hors de l'estable. Sy gouverneur reçoivent son orine en un vaissel d'argent et sa fiente en un autre d'argent aussi, et les presentent au seigneur du pais. Dont lave li roys de celle orine son visage et ses mains, et puis de la fiente son front et sa poitrine a tres grant reverence. Et tous ceulx du pays qui de ces ordures peuvent avoir par aucune maniere, ilz se tiennent a tres bien eurez et s'en lavent en la maniere que dessus est dit. Et par cest lavement cuident ilz bien estre saintifiez. Les gens de ce pais aourent une autre ydole laquelle ilz paignent la moitié homme et l'autre moitié beuf. Ceste ydole donne responce toutefois quant il est espars et oings du sang de xl vierges. A ceste ydolle sont meus par devocion les gens du pays comme nous Crestiens sommes a nos sains, et par ceste guise ces maleureuses gens tuent leurs filz et leurs filles pour celle ydolle oingdre de leur sang, afin que ilz en aient response de ce que ilz lui demandent, dont il advient que grant plante en muerent de male mort. Pluseurs autres choses font ces gens lesquelles on ne vouldroit a peines croire (7). Encore ont une autre coustume les ydolastres de ce pays : quant aucuns y muert ilz le ardent, car ilz dient que il s'en va en autre royaume. Et se cellui mort a une femme ilz la ardent avec son mari, afin

que elle lui tiengne compaignie en l'autre royaume. Mais se celle femme a jeunes enfans de son mary par la loy du pays se il lui plaist elle peut demourer avec ses enfans pour les nourrir et alever. Mais se elle eslist a demourer avec ses enfans elle n'aura jamais honneur. Ains vivra tousjours a grant honte et a très grant diffame. Mais se la femme muert devant son mary, son mary yra avec lui se il veult mais il ny est mie constraint par la loy du pays. Ains se peut tantost que celle est morte remarier a une autre, se il lui plaist. Autre usage est en ce pays, car les femmes y boivent vin et non li homme. Item les femmes y font rere leur barbe et non li homme[a]. Et ainsi de pluseurs autres bestialités et merveilles que ilz font qui ne seroient point bonnes a raconter devant tous bons Crestiens.

---

(1) « In questa terra vidi il luogo e gli uomini qua sono i quatro frati minori come si narra nella storia loro. Da questa terra insino a Panche sono xiiii giornate, e qui è la sedia del Re Poro che fu isconfito dal grande Alessandro.

« Poi veni per lo mare Oceano quaranta giornate, e pervenni a lo' mperio di Pirabar dove nasce il pepe. » (Pal.)

(2) « Un certain voyageur dit que l'Inde est formée de trois

a. C'est une traduction de mauvais textes latins rétablis d'ailleurs par Venni, p. 57 : « Mulieres etiam faciunt sibi abradi frontem & barbam homines non. »

contrées. La première, l'occidentale, confine au Sind et au Kirmân et se nomme Djazarât (Guzerate). La seconde, appelée Manîbar (Malabar), est à l'est du Guzerate : c'est la contrée du poivre. Le poivre est attaché au poivrier en grappes semblables à celles du millet. Souvent le poivrier s'attache aux autres arbres comme le fait la vigne. La troisième contrée, enfin, se nomme Ma'bar (Coromandel). Elle commence à environ trois ou quatre journées à l'est de Kaulam (Caoulem) et se trouve ainsi à l'est du Malabar. » (Aboulfèda, II, p. 115.)

« Au reste, il ne manquait pas à cet égard d'indications remontant à des époques antérieures. Pour savoir que la côte de Malabar était le véritable pays du poivre, il eût suffi de consulter le *Périple* dit d'Arrien ; d'un autre côté, dès le milieu du VI[e] siècle, Cosmas avait écrit, à la suite de son voyage dans l'Inde, diverses notices où il parle du pays du poivre, qu'il nomme le pays de « Male, » et où il énumère cinq ports par où se faisait alors l'exportation de ce produit : sous les noms qu'il leur donne, il est facile de reconnaître, entre autres, dans Mangaruth la ville actuelle de Mangalore, dans Pudopatana, la Boddfattan d'Ibn Batouta, située non loin de Tellicherry ; du moins, l'analogie des noms rend l'identité des lieux très vraisemblable. Les anciens Arabes n'ignoraient pas d'où leur venait le poivre qu'ils recevaient par Sirâf ou par Aden : chez eux, de très bonne heure, le nom de Malabar était synonyme de pays du poivre. » (Heyd, *Com. du Levant,* II, pp. 659-660.)

Linschoten, pp. 112-113, confirme certains renseignements d'Odoric :

« Il y a du Poiure de diverses especes, asçavoir du blanc, du noir, du long, & de celuy qu'on appelle Canarin. Le noir est celuy dont on negocie le plus, & qu'on enuoye par tout le monde. Il y a aussi quelque commerce du blanc & du long, mais en petite quantité. Quant au Canarin

on n'en enuoye iamais hors des Indes, pource qu'il est de peu d'estime. Le noir croist le plus en la coste & pays de Malabar, qui cōmence à douze lieves de Goa vers le Midy, & s'estend iusques au Cap de Comorin, situé entre la mer & le haut pays de Ballagatte. Le dedans du pays ne produit point de poiure. En ce lieu se chargent annuellement quelques navires pour aller en Portugal, d'ou le poiure est distribué par tout le monde. Les Mahometans en emportent aussi grand'quantité vers la mer Rouge, & au dedans du pays de Ballagatte iusques en Perse & Arabie, quoy qu'il y ait expresse & griesue defense des Portugais, qui pour empescher tel commerce equippent des flottes, mais il y en a que ne laissent pas de le continuer sous main. On obtient aussi quelquefois lettres de marque pour le pouvoir exercer. Il croist aussi beaucoup de poiure autour de Malacca, & es Isles de Sumatra, Iava & Sunda & autres lieux, comme il a esté déclaré en la description des pays. La aussi croist du poiure blanc, semblable au noir excepté que l'escorce de dehors est blanche & vnie, est toutesfois de mesme goust que le noir, & a mesme force : pourtant on le mesle souvent avec le poiure de Malacca. On enuoye aussi en Portugal du poiure qui provient es pays voisins de Malacca, mais rarement. Car il ny a quelquefois en deux ans qu'vne navire qui aille de Portugal à Malacca, auquel lieu elle prend quelque charge de poiure, mais principalement de cloux de Giroffle, & de Macis & autres marchandises de la Chine. Au reste on enuoye grand'quantité de ce poiure es pays de Pegu, Sian, & de la Chine entre lesquels il y a commerce ordinaire. Le Poiure est par les Malabares appellé *Molanga*, & es enuirons de Malacca *Lada*, en Arabie filfil, en Gusuratte, Cambaia, Decan, & Ballagate *Meriche*, en Bengala *Moroys*. Le poiure long qui ne croist sinon en Iava, & Bengala est appellé *Piplini*.

« On plante ordinairement le poiure au pied de quelque arbre tel qu'est celuy qui porte l'Arecque, & monte comme le lierre ou la Bettele. Ses fueilles sont telles que celles de l'Orangier,

vn peu moindres, verdes, & plus aigues au bout : & en les maschant on les trouue d'vn goust plus aspre & mordant comme la Bettele. Il croist par grappes ne plus ne moins que les raisins, mais plus claires & plus petites : toutesfois plus éspaisses que celles du Groselier d'outre-mer. Elles sont verdes iusques à ce quelles soyent meures & seches ce qui aduient en Decēbre & Ianuier, auquel temps on les cueille. »

Pyrard de Laval (éd. Paris, 1619, pp. 377-378) écrit : « Le Poiure croist en abondance en Cochin, Calecut, Cananor, Barcelor, & tout du long de la coste de Malabar. C'est de là seulement que les Portugais en enlevent, & nul autre n'en oseroit acheter en ces quartiers là. Il y en a aussi en grande quantité en l'isle de Sumatra, & en Iaua, où les Arabes, & tous autres Indiens, & depuis quelques années les Holandois & Anglois, & tous autres qui nauigent, contre la volonté du Roy d'Espagne en prennent, & s'en fournissent : il est plus gros & plus pesant que celuy de Malabar, mais les Indiens l'estiment d'auantage, les Portugais toutesfois vantent le leur, & disent qu'il a plus de force. Il y en a de trois espèces, noir, blanc & long. Pour le long il croist en Bengala, au Brésil, & en la Guinée.

Mais pour le poiure noir & blanc, il est de mesme forme, et prouient d'vne plante ou arbre qui est semblable au lierre, & le plante-l'on au pied d'vn autre arbre : en croissant il s'entortille, & va grimpant iusques au haut de l'arbre, comme si c'estoit de la vigne, du houblon, lierre, ou tel autre arbre rampant. La feüille en est semblable à celle de l'oranger. Le fruict vient par petites grappes longuettes, & en somme ceste grappe ressemble à des groizelles rouges. Au commencement il est verd, prest à meurir il rougist, & en seichant il noircist. L'on le cueille au mois de Decembre et Ianuier. »

(3) « On peut dire, sinon que le trafic entre l'Indo-Chine et l'Inde était entièrement entre les mains des marchands

chinois, du moins qu'il se faisait uniquement par des navires chinois; effectivement, on a signalé la présence de marchands javanais à Calicut par exemple, tandis qu'on ne connaît pas d'exemple que des vaisseaux de l'Indo-Chine aient porté des marchandises dans l'Inde. Comme fret de retour, les jonques chinoises chargeaient les drogues de l'Inde et particulièrement du poivre; pour cet article d'*espicerie grosse,* comme l'appelle Marco Polo, les Chinois étaient de beaucoup les plus gros acheteurs et ceux aussi qui payaient le mieux; aussi s'en écoulait-il vers leur pays dix fois plus qu'il n'en passait à Aden pour arriver en Occident. Parmi les villes du Malabar, Koulam était pour eux la plus rapprochée et aussi celle qu'ils fréquentaient le plus habituellement. C'est là que le missionnaire Oderico da Pordenone trouva la jonque sur laquelle il s'embarqua pour la Chine; elle portait environ sept cents passagers, parmi lesquels un grand nombre de marchands. Quand Ibn-Batouta se décida à faire le même voyage, il se trouvait à Calicut; et comme ce port était également très fréquenté par les Chinois, il eut le choix entre treize jonques. Toutefois, pendant la saison des pluies, les navires chinois relâchaient de préférence à Fandaraïna; certaines sources chinoises citent « Fantalaina » comme une ville maritime avec laquelle les commerçants en gros du pays étaient en relations. Enfin, les navires chinois faisaient encore escale à Hili (Mount Dely); mais c'est le point le plus avancé vers le nord jusqu'où il nous soit possible de les suivre, et ils n'y faisaient jamais que de très courts séjours à cause de la mauvaise qualité du fond à l'ancrage. » (Heyd, *Hist. du Commerce du Levant,* II, pp. 151-152.)

Flandrine = *Flandrina* = *Fandaraïna.* « Les villes maritimes de cette partie de la côte (entre Goa et le cap Comorin Malabar) les plus remarquables par l'activité de leur commerce étaient les suivantes : Hinaur (actuellement Honore), Mangalore, Hili ou Eli, aujourd'hui disparue, mais dont la situation

est déterminée par la montagne visible au loin qui forme le promontoire de Mount Dely, Djorfattan, probablement la Cananore des époques postérieures, Boddfattan et Fandaraïna, situées entre Cananore et Calicut et disparues toutes deux maintenant, Calicut même et enfin Koulam (Quilon). Toutes ces localités étaient mises en relations avec les pays d'outremer, soit par leurs propres marines, soit par les marchands étrangers qui les visitaient. Il n'y a pas lieu de s'étonner de ce grand nombre de places de commerce, si l'on songe que le Malabar était par excellence le pays d'origine des produits naturels de l'Inde les plus recherchés à l'étranger. Un de ces produits, le plus important de tous, il est vrai, le poivre, mettait à lui seul en mouvement une quantité innombrable de navires. Ajoutons le gingembre, la cannelle, le cardamome, l'indigo, le bois du Brésil, et nous n'aurons encore nommé qu'une partie des principaux produits de ce bienheureux pays. » (Heyd, *Hist. du commerce du Levant*, II, pp. 146-147.)

« De Bodd Fattan nous nous rendîmes à Fandaraïna, ville grande, belle et possédant des jardins et des marchés. Les musulmans y occupent trois quartiers, dont chacun a une mosquée; quant au temple principal, situé sur le rivage, il est admirable ; il a des belvédères et des salons donnant sur la mer. Le kâdhi et prédicateur de Fandaraïna est un individu originaire de l'Omân, qui a un frère, homme de mérite. C'est dans cette ville que les navires de la Chine passent l'hiver.

« Nous allâmes de Fandaraïna à Kâlikoûth (Calicut)... » (Ibn Batoutah, IV, p. 88.)

(4) *Cranganore* = *Kodungalûr* = *Kodungalûr Singulyi*, ville de l'État de Cochin, Madras. « Tradition assigns to it the double honour of having been the first field of Saint Thomas' labours (A. D. 52 ?) in India, and the seat of Cherumán Perumál's government (A. D. 341). The visit of Saint Thomas must

be regarded as mythical. But it is certain that the Syrian Church was firmly established here before the 9th century (Burnell), and probably the Jews' settlement was still earlier. The latter, in fact, claim to hold grants dated 378 A. D. The cruelty of the Portuguese, and their Goa Inquisition, drove most of the Jews to Cochin. Up to 1314, when the Vypín harbour was formed, the only opening in the back-water, and outlet for the Periyár, was at Kodungalúr, which must at that time have been the best harbour on the coast. Dr. Day says : The Cranganore (Kodungalúr) Division has been the scene of most momentous changes in times gone by. Here the Jew and the Christian obtained a footing, and founded towns before the Portuguese landed in India. » (Hunter 's *Imp. Gaz. India*, 2d ed., VIII, pp. 240-41.)

Heyd (*Com. du Levant*, II, pp. 661), au lieu de *Cranganore*, voit dans *Singulir* « plutôt Kayan-Koulam, à quelques milles au nord de Quilon; d'autres sources encore nous apprennent que les environs de cette ville produisaient une grande quantité de poivre. »

« Je partis par mer pour Hinaour, d'où je me rendis successivement à Fâcanaour, à Mandjaroûr, à Hîly, à Djor Fattan, à Deh Fattan, à Bodd Fattan, à Fandaraïna, à Calicut, toutes villes dont il a été question ci-dessus. J'allai ensuite à Châlyât, ville des plus jolies, où se fabriquent des étoffes qui portent son nom et où je séjournai longtemps. De là, je retournai à Calicut. Deux de mes esclaves embarqués à bord du cacam arrivèrent en cette ville, et m'apprirent que la jeune esclave qui était enceinte, et au sujet de laquelle j'avais été inquiet, était morte; que le souverain de Java s'était emparé des autres esclaves femelles; que mes effets avaient été la proie des étrangers, et que mes camarades s'étaient dispersés en Chine, à Java et dans le Bengale.

« Lorsque j'eus connaissance de ces nouvelles, je retournai à Hinaour. » (*Ibn Batoutah*, IV, p. 109.)

(5) Benjamin de Tudèle, au XII[e] siècle, nous cite Singulir sous le nom de *Gingalan,* et Quilon sous le nom de *Cholan* (Kolam) : « Pour aller de ces Isles (Isles *Chénéray*, adorateurs du Feu) à *Sin* dans la *Chine* aux extremitez de l'Orient, il faut être quarante jours sur la Mer. Quelques uns assurent que cette Mer est un Détroit sujet à de violentes tempêtes, que la Planétte *Orion* y excite avec tant de furie, qu'il est impossible à aucun Navigateur de les surmonter, ou d'en échaper; parce qu'elles entraînent les Navires dans les endroits les plus reserrez de cette Mer, d'où il est impossible de les retirer, & les Vaisseaux y demeurent si long tems, que les Hommes, aiant consumé leurs Vivres, y périssent; danger auquel on est souvent exposé. Cependant l'industrie des Hommes à pourvû à cet inconvénient. On a trouvé un moien de l'éviter qui pourra faire plaisir à ceux qui auront la curiosité de le savoir. Voici de quelle maniére on s'y prend. On a la précaution d'aporter dans le vaisseau des Peaux de Veau, en aussi grand nombre qu'il y a d'hommes; qui dans le tems que le vent les jette dans les endroits les plus perilleux de cette mer, se renferment avec leur épée chacun dans une de ces Peaux qu'ils cousent d'une maniére que l'eau n'y puisse entrer; après quoi ils se roulent dans la mer. Les Aigles, qui sont fort fréquens en cette Région, & qu'on apelle des Grifons, ne les ont pas plutôt aperçus, que les prenant pour quelque bêtes se lancent dessus & les transportent à terre, soit dans quelque Vallée ou sur quelque Montagne. Mais lorsqu'ils sont prets à arracher & manger leur proie, l'Homme renfermé dedans la Peau, tuë sans tarder le Grifon de son épée. C'est de cette façon qu'une grande quantité se sauve. De là, après un chemin de trois jours, on se met sur mer, où l'on est 15. jours pour arriver à *Gingalan*, qui est la demeure de 1000. *Juifs*; mais il n'y en a point à *Cholan* qui en est éloignée de sept jours de Navigation. En 12. jours, je vins à *Zébid* où il y en a fort peu. » (*Recueil* de Bergeron, 1735, I, col. 55-56.)

(6) Marco Polo nous confirme tous les renseignements d'Odoric sur Koulam : « Il y a moult de bresil que l'en appelle bresil *coiluny* pour le pays où il naist ; et est moult fin. Et si y croist gingembre aussi bon, que l'en appelle *coiluny* pour le pays. Et encore y croist poivre en grant habondance par tout le pays ; et vous dirai comment il croist. Sachiez que il sont arbres damechiers, et les plantent, et recueillent le poivre du mois de may et de juing et de juliet. Et encore ont il inde en habondance moult fin. Et le font d'herbe par force du soleil, qui est moult chaut. Car il a en ceste contrée si grant chaleur que à painnes y puet l'en durer. Car si vous metiez un oef dedens un flun si seroit il moult tost cuit pour la chaleur du soleil qui est moult chaut.

Les marcheans du Manzi et du Levant et d'Arrabe y viennent atoutes leurs nefs et leurs marcheandises ; et il font moult grans gaains. Il a en cest regne moult diverses bestes, et toutes celles du monde moult devisées. Car leur lyons sont tuit noir. Et si a papegaus de moult de manières ; car il y en a de blans comme noif ; et le bec et les piez vermaus. Et si en y a aussi de vermaus ; et des bloiz qui sont la plus belle chose du monde à veoir. Et si en y a aussi de moult petiz qui sont beaux ; et si y a aussi des vers.

« Il ont encore paons moult beaux, greigneurs assez que les nostres et d'autres façons. Et si ont gelinnes moult devisées des nostres, qui sont plus belles et meilleurs. Et si ont leurs fruiz moult estranges ; et tout ce est pour la grant chaleur qui y est.

« Il n'ont nul blez autres que ris seulement. Il font vin de sucre moult bon, et fait devenir yvre moult tost. De toutes autres choses de vivre, qui à corps d'homme apartient, ont il à grant foison et à grant marchié. Si ont astronomiens moult bons et mires aussi. Et sont tuit noirs et femmes et enfans ; et vont touz nus, fors qu'il cueuvrent leurs natures de moult beaux draps. Nulle luxure ne tiennent à pechié. Il se marient à leurs

cousines germaines ; et si prennent la femme de leur frere puis sa mort. Et touz ceux d'Inde ont ceste coustume. » (Marco Polo, éd. Pauthier, pp, 643/5.)

[Pegolotti] dans le passage où il expose les propriétés du gingembre, en énumère trois sortes et, d'après lui, sur ces trois sortes deux croissaient dans l'Inde et la troisième aux environs de la Mecque... Étudions donc avec lui les deux sortes de gingembre qui croissaient dans l'Inde, le *beledi* et le *colombino*, le premier répandu dans plusieurs provinces, le second spécial au district de Koulam...... La deuxième sorte de gingembre était, d'après Pegolotti, le *colombino* ainsi nommé parce qu'il croissait « *nell' isola del Colombo d'India.* » Ceci demande une explication. En effet, il ne s'agit dans ce passage ni de Colombo, capitale de l'île de Ceylan, ni même d'une île, mais d'une ville maritime. Ou bien Pegolotti emploie le mot « île » dans le sens étendu que comporte le mot correspondant de la langue arabe, ou bien, et ceci est plus probable encore, il était mal renseigné sur la situation de la ville dont il voulait parler. Les missionnaires, ses contemporains, Oderico da Pordenone, Jordanus Catalani et Giov. de Marignolli citent de temps à autre une ville qu'ils nomment *Columbum* (Oderico écrit Palumbum) et qui n'est autre que Quilon (le Koulam des Arabes, sur la côte de Malabar). Les environs de cette ville produisaient un gingembre de bonne qualité; le fait, en tout cas, est certifié par quatre voyageurs du moyen age : Benjamin de Tudèle, Marco Polo, Oderico da Pordenone et Niccolo Conti. Ils diffèrent seulement tant soit peu sur la dénomination qui doit être attribuée à cette espèce. Le nom de Quilon se transforme en Coilun sous la plume de Marco Polo, en Coloen sous celle de Conti, et chacun faisant dériver l'épithète donnée au gingembre du nom de la ville où il l'a trouvé, ils en font, le premier Coiluni et le second Colobi. Dans la langue commerciale du moyen age, la forme *Colombino*, employée

par Pegolotti, avait été universellement adoptée. » (Heyd, *Commerce du Levant*, II, pp. 619-621.)

Pyrard de Laval (éd. Paris, 1619, pp. 378-379) écrit : « Quant au Gingembre il est plus commun que le poiure, & vient par toutes les Indes, & mesmes au Bresil, & en l'isle de sainct Laurens. Ie n'ay esté en lieu des Indes que ie n'y aye veu du Gingembre. Le Roy d'Espagne defend d'en apporter quantité, par ce que si l'on en apportoit en abondance, cela empescheroit la vente de son poiure, d'autant que beaucoup se contenteroient de ceste espice.

C'est vne racine qui se nourrist en la terre comme la plante de l'Iris. Les Indiens en font grande quantité de conserues. »

« Le Gingembre croist en divers endroits des Indes. Le meilleur & dont on negocie le plus se trouve es environs de Malabar, de mesme forme que les petits roseaux du pays bas, de la hauteur de trois ou quatre paumes. Ce que nous appellons Gingembre en est la racine. » (Linschoten, p. 115.)

(7) « In questa terra sono albori che conducono [producono ?] mele, ed è del buono del mondo. Sonvi altri albori che producono vino ed albori che producono lana di che si fa tutto corde e funi, e sonvi albori che producono frutti che di due sarebe carico un forte uomo, e quando si vengono a manicare conviene che altri s'unga le mani e la boca, e sono odorifili e molto saporiti e chiamansi frutto *chabassi*. Quivi udi dire che sono albori che producono uomini e femmine a modo di frutti, e sono di grandezza un gomito, e sono fitti nell' albore insino al bellico, e cosi istanno; e quando trae vento e sono freschi, e quando non, pare che si seccano. Questo non vidi io, ma udilo dire a persone che l'aveano veduto. » (Pal.)





XI

Le royaume de Mobarum[a] (1).



De ceste cité de Polumbum m'en alay en dix journees jusques à un royaume que on appelle Mobarum. Ce royaume est moult grant et y a moult de grandes citez et terres. En ce royaume est le corps monseigneur Saint Thomas l'apostre (2) mais l'eglise monseigneur Saint Thomas est toute pleine d'ydoles sans nombre. En ceste eglise est une ydole faitte d'or et de pierres precieuses moult richement et est bien aussi grant ou plus comme Saint Cristofle en ce pays (3). Si a à son col une ceinture d'or et de pierres precieuses moult richement ouvrée et siet

a. Monbarū *alias* Mōbar (1380).

en un tabernacle d'or fin. Cest ydole et tout ce que a lui appartient sont de si grant pris que nulz ne sauroit esmer la valeur de l'or et des pierres et de l'ouvrage qui y sont. Cest ydole firent faire les faulx Crestiens du pays renoye, et tout li mescreant de celle contree l'aourent par dessus toutes autres ydoles, et y viennent en pelerinage de loingtain pays, comme cy nous Crestiens vont a Saint Jaques [a] en Galice, ou a Saint Pierre ou a Saint Pol à Romme. La maniere de ceste ydole aourer est ceste : Chascun fait diverses afflictions corporelles à sa guise. Li aucun hurtent leur teste a terre et la tiennent grant piece et se reputent non dignes de regarder le ciel en la presence de celle ydole. Autres se navrent de coustiaux et d'espees en leurs mains et en pluseurs autres membres de leurs corps. Pluseurs autres sans comparoison plus sot et qui cuident estre trop plus devot que les autres sacrefient leurs fieulz et leurs filles a ceste ydole comme à leur propre dieu souverain. Et quant ilz ont ainsi leurs enfans murdris devant celle ydole, ilz l'espersent du sang comme Crestien font les asperges d'eaue benoite, cilz de la ville et qui sont assez pres de cest temple manant. Se ilz veulent faire leur pelerinage tantost que ilz issent hors de leurs maisons, ilz se mettent a genoulx en mi la rue et puis le corps tout postrat et estendu à terre, et de ce lieu en avant jusques à l'ydole ilz prenent

a. Jaque (1380).

leur venue, c'est a dire ilz se mettent à terre postrat en la maniere que dist est : chascun trois pas que ilz font et quant ilz sont a l'ydole venus ilz ont du feu et de l'encens si l'encenssent a grant devocion. Et quant ces ydolastres sont a l'ydole venus ilz se tiennent en un lieu certain là ou ilz mettent leurs offrandes : ly uns met de l'or et l'autre de l'argent, l'autre des pierres precieuses chascun selon sa devocion et sa richesse. Et garde on ces offrandes pour celle ydole garder et faire et tenir en estat. Et quant aucune chose fault a celle ydole ou a son tabernacle refaire ilz prenent de ces offrandes tout ce qu'il leur fault, car le tresor y est moult grant. Ceste ydole a une feste en l'an et est le jour universel de la fondacion. A ce jour font moult grant feste, ces idolastres, ilz prennent celle ydole et le mettent sur un char richement aourné d'or et de pierres precieuses, et le pourmeinent par le pays. Devant le char vont les pucelles vierges ij et ij, apres les pelerins qui de loingtain pays y sont venus. Apres vont ceulz qui sont malade de quelconques maladies. Apres vient une grant multitude de menestrelz. Et puis pluseurs de ces ydolastres par grant devocion se mettent prostrat en mi la voie la ou l'ydole doit passer afin que le char passe dessus eulx, et ainsi perdent meschamment leurs vies leurs ames et leurs corps. Oncques ne se fait ceste meschante feste qu'il ne muere plus de cc personnes. Et quant ilz sont mors les gens prenent leurs corps a grant reverence et

dient que ilz sont saint, car ilz se sont paisiblement laissie mourir pour l'amour dieu. Encore font y ces ydolastres une autre chose moult horrible : quant aucun veult mourir pour son dieu et point ne veult attendre la feste susditte, il assemble ses amis et ses parens et leur dit son entente. A donc font les amis venir des hairaulx qui en facent courir la nouvelle et dont meinent ce meschant jusques a celle ydole, et en alant les amis et ces hairaulx vont poingnant le chétif de v cousteaux tres agus jusques a tant que ilz viennent a celle ydole. Et quant ilz sont la venus cilz chetifs prent un de ces cousteaux bien taillant et en coupe une piece de sa char propre et celle piece il gette a son dieu au visage. Et puis des autres quatre cousteaux il se fiert et refiert parmi le corps, et ainsi se tue. Quant il est mors les amis alument un grant feu et ardent ce corps tout en cendres. Et encore chascun prent une quantité de ces cendres a tres grant devocion et l'emportent avec eulx et dient que cilz est sauvé qui ainsi a voulu tout de gré morir pour son dieu. Autres pluseurs merveilles vis-je en ce pais lesquelles je ne met pas en escript car nulz ne les voudroit croire et je meismes ne les eusse osé croire se je ne les eusse veues presentement. Le roy du pais est tres riche d'or et de pierres precieuses.

---

(1) La côte de Coromandel, en arabe *Ma'bar*.

Aboulféda remarque : « Un certain voyageur dit que l'Inde est formée de trois contrées. La première, l'occidentale, confine au Sind et au Kirmân et se nomme Djazarât (Guzerate). La seconde, appelée Manîbar (Malabar), est à l'est du Guzerate : c'est la contrée du poivre. Le poivre est attaché au poivrier en grappes semblables à celles du millet. Souvent le poivrier s'attache aux autres arbres comme le fait la vigne. La troisième contrée, enfin, se nomme Ma'bar (Coromandel). Elle commence à environ trois ou quatre journées à l'est de Kaulam (Caoulem) et se trouve ainsi à l'est du Malabar. » (Ed. Reinaud-Guyard, II, II, p. 115.) Voir *supra*, p. 103.

« Quant à la première localité du Coromandel, du côté du Malabar, c'est Ra's Komhorî (le cap Comorin), montagne et ville. Une autre ville du Coromandel, Manîfattan, est située sur le littoral. La capitale du Coromandel est Biyyardâwal. C'est la résidence du sultan du Coromandel. On lui amène des chevaux des autres contrées. » (*Ibid.*, p. 116) et plus loin, p. 121 :

« Coromandel (Ma'bar).

D'après Ibn Sa'îd, 142° de longitude et 17° 25′ de latitude. Troisième climat. Extrémité de l'Inde. Il a été dit plus haut que Ma'bar est le nom d'une région ; il est donc possible que la situation indiquée ici se rapporte à sa capitale précitée Biyyardâwal.

« Le Coromandel, dit Ibn Sa'îd, est célèbre par les rapports des voyageurs. C'est de là qu'on exporte une mousseline qui a passé en proverbe pour sa finesse. Au nord s'étendent les montagnes contiguës au pays du Balharâ, qui est l'un des rois de l'Inde ; à l'ouest, le fleuve de Soûliyân se jette dans la mer. Le Coromandel est à trois ou quatre journées à l'est de Caoulem. J'ajouterai que ce doit être avec une inclinaison vers le sud. »

Rachid Eddin écrit au sujet de ce pays (H. M. Elliot's, *Bibliog. Index to the Historians of Muhammedan India*, I, p. 44): « Maabar, from Kúlam to the country of Silàwar, extends 300 farsangs along the shore. Its length is the same. It possesses many cities and villages, of which little is known. The king is called Dewar, which means in the Maabar language, the « lord of wealth ». Large ships called Junks bring merchandise from Chín and Machín. The country produces rubies and aromatic grasses, and in the sea are plenty of pearls. Maabar is, as it were, the key of Hind. Within the few last years Sindar Ledí was Dewar, who, with his three brothers, obtained power in different directions, and Malik Takí Ullah bin Abdu-r-rahmán bin Muhammed et Tíbí, brother of Shaikh Jamâlu-d-din, was his minister and adviser, to whom he assigned the government of Fatan, Malí Fatan, and Báwal-and because there are no horses in Maabar, or rather those which are there are weak, it was agreed that every year Jamalú-d-dín Ibráhím should send to the Dewar 1400 Arab horses obtained from the island of Kais, and 10,000 horses from all the islands of Fars, such as Katíf, Lahsa, Bahrein, Harmuz, Malkât, &c. Each horse is reckoned worh 220 dínârs of red gold current.

. . . .

« In the year 692 H. the Dewar died, and Sheikh Jamâlu-d-dín who succeeded him, obtained, it is said, an accession ot 7,000 bullock-loads of jewels and gold, and Takíu-d-dín, according to previous agreement, became his Lieutenant. Notwithstanding his immense wealth, he established a rule hat he should have the first option of purchasing all imports, and after he had gratified his own choice he allowed his subjects to purchase, in order that they might export the goods on boats or beasts of burden to the countries of the east and west, whence they might bring back merchandise suitable to Maabar.

« The people of the country are very black by reason of their being near the equator. There is a large temple called Lútar. »

Silvestre de Sacy, cité par Pauthier, *Marco Polo*, p. 601, *note*, écrit : « Quant au mot Mabar, on a douté si c'était un mot arabe, ou une altération du nom indien *Maravar ;* mais comme ce mot renferme un aïn et a d'ailleurs une forme purement arabe, je regarde comme certain qu'il appartient à cette langue. *Mabar* معبر signifie en arabe *passage, lieu par où l'on passe ;* et les Arabes auront ainsi nommé la côte orientale de la presqu'île de l'Inde à cause du passage entre le continent et l'île de Ceylan. »

M. le col. Yule (*Hobson-Jobson*, p. 820), rappelle l'origine fantaisiste du mot, donnée par d'Anville dans ses *Éclaircissements sur la Carte de l'Inde*, Paris, 1753, p. 105 : « Selon cette autorité le pays du continent qui fait face à l'île de Ceilan est *Maabar*, ou la grande Inde : et cette interprétation de Marc Pol est d'autant plus juste, que *maha* est un terme indien, et propre même à quelques langues Scythiques ou Tartares, pour signifier *grand*. Ainsi *Maa-bar* signifie la grande région. »

G. Pauthier (*Marco Polo*, p. 600 et seq.) identifie le *Ma'bar* avec le pays appelé par les Chinois *Mà-pa-'rh* et au sujet duquel il nous donne les renseignements suivants tirés des « Fastes universels de la Chine » (*Li taï ki sse nien p'iao*, k. 97, 98, 99) :

Année 1279 : « *Tchen-tching* (la Cochinchine), *Mà-pă-'rh* et *An-nân* (le Toung-king) : ces trois royaumes apportent des tributs aux Yuen (Mongols). »

Année 1280. « Le royaume de *Mà-pă-'rh* envoie un ambassadeur apporter son tribut. »

Année 1284. « *Mà-pă-'rh* envoie un ambassadeur apporter son tribut. »

Année 1286. « *Mă-pa-'rh* et dix autres royaumes (au nombre desquels se trouve *Sou-men-ta-la* ou Soumatra), comprenant tous ceux qui sont situés au delà de la mer, par suite de l'injonction réitérée qui leur avait été faite par (le commissaire impérial) Yang Thîng-pî, vinrent tous ensemble apporter leurs tributs. »

Année 1288. « *Mà-pă-'rh* envoie un ambassadeur pour se rendre à la cour. »

Année 1314. « *Mà-pă-'rh.* Le chef de ce royaume, *Si-la-mou-ting*, envoie en qualité d'ambassadeur *Ngaï-sse-ting* apporter les tributs manquants, consistant en productions du pays. »

Pauthier, pour confirmer le récit de Marco Polo, a traduit, pp. 603-605, d'après les historiens chinois de la dynastie mongole (*Yuen-sse*, k. 210, k. 15-17), la notice suivante sur le Ma'bar :

« Parmi tous les royaumes étrangers d'au delà des mers, il n'y eut que *Mà-pă-'rh* et *Kiû-lân* (le « Coilum » de Marc Pol, chap. CLXXIV) sur lesquels on ait pu parvenir à établir une certaine sujétion; mais surtout *Kiû-lân*, car ensuite le *Mà-pă-'rh* interrompit quelque temps ses rapports de soumission.

« De Thsiouan-tcheou (port du Fŏ-kien) à ce royaume (de *Kiû-lân*), il y a une distance de cent mille *li* (10,000 lieues!); et de ce royaume même (c'est-à-dire du port où l'on aborde) pour se rendre à la ville royale, *A-poŭ-'hô-ta* (*Kôttâra?*), on peut faire le trajet en quinze jours, par la voie marine, quant les vents sont favorables. En comparaison des autres royaumes, celui-là est très grand.

« Pendant les années *tchi-youan* de Chi-tsou (Khoubilaï : 1264-1294), le ministre assesseur de la gauche, gouverneur de province, *So-to*, et autres, reçurent des lettres revêtues du sceau impérial, au nombre de dix, pour avertir tous les États étrangers, qui ne s'étaient pas encore prononcés, d'avoir à le faire. *Tchen-tching* (le royaume d'An-nam) et *Mà-pă-'rh* présentèrent des suppliques dans lesquelles ils se qualifiaient d'États « protégés ». Mais *Kiû-lân* et tous les autres royaumes, qui n'avaient pas encore fait leur soumission au gouverneur de province, se concertèrent et envoyèrent des ambassadeurs, au nombre de quinze, pour exposer leurs raisons. L'empereur (instruit du fait) dit alors : « Ce n'est pas là ce que *So-to* et autres ont été chargés de faire connaître de ma part ; s'ils (les États étrangers) ne vou-

laient pas se conformer à ce que j'ai ordonné, ils ne devaient pas se permettre d'envoyer des ambassadeurs. »

« La 16[e] année (1279), à la 12[e] lune, le commissaire pour la répression de la rébellion à *Kouâng-toûng* (Canton), *Ta-lou-ko-tsi*, envoya *Yang-Thîng-pĭ* en mission pour inviter *Kiû-lân* à faire sa soumission. La 17[e] année (1280), à la 3[e] lune, cet envoyé arriva dans ce royaume. Le roi de ce même royaume, *Pi-na-ti*, ordonna à son frère cadet, *Kang-na-Kio-pou-lă-moŭ*, d'examiner la lettre, écrite en caractères arabes (*hoeï-hoeï-tseù*), dans laquelle on invitait à la soumission. *Thîng-pì*, en la présentant, engagea le roi d'envoyer, à l'avenir, des ambassadeurs apporter le tribut (à la cour mongole).

« A la 10[e] lune, *Ko-tcha-'rh-ho-ya* reçut le titre de « commissaire envoyé pacificateur » au royaume de *Kiû-lân*, chargé d'accompagner *Thing-pĭ* pour aller faire de nouvelles représentations. La 18[e] année (1281), à la première lune, ils s'embarquèrent à *Thsiouan-tchéou*, naviguèrent pendant trois lunes, et atteignirent la montagne *Seng-kia-ye* (Ceylan). Les hommes du navire, *Tching-tchin* et autres, par suite des vents contraires, et manquant de provisions, formèrent le projet de se rendre au royaume de *Mà-pă-'rh*, quelques-uns leur ayant fait croire faussement qu'ils rencontreraient beaucoup d'obstacles dans leur navigation, pour pénétrer jusqu'au royaume de *Kiû-lân*, ils suivirent cet avis. A la quatrième lune, ils arrivèrent au port de commerce, nouvellement établi, du royaume de Mà-pă-'rh, et montèrent sur le rivage. Le ministre de ce royaume, *Ma-yin-ti*, dit aux chefs de l'expédition « qu'ils étaient les bien-venus; que lorsque des navires de sa nation étaient arrivés à Thsiouan-tcheou, le premier magistrat de la cité leur avait accordé toute sa protection, avait eu toutes sortes de soins et d'égards pour eux, et n'avait voulu en recevoir aucune rétribution. Dans la circonstance actuelle, il demandait ce qu'il pouvait faire pour eux. »

« Sur cela, *Thing-pĭ* et les autres officiers présents lui exposèrent

comment ils étaient arrivés, dirigés par de fausses indications. *Mà-yin-ti* leur fit aussitôt connaître qu'il ne comprenait pas leur langage, et qu'ils eussent à s'entretenir dans une audience avec son sous-secrétaire d'État, *Pou-a-li*. Ayant exposé à celui-ci comment ils avaient été faussement écartés de leur route, *Pou-a-li* s'entendit immédiatement avec eux sur ce qui concernait leurs affaires.

« A la cinquième lune, deux hommes, de bon matin, se rendirent à la salle d'audience du conseil. Un homme caché derrière un paravent, ordonna à son officier préposé (pour servir d'interprète) d'exposer ses sentiments (aux visiteurs) dans toute leur sincérité, en les priant de les transmettre à leur cour. « Nous désirons (dit alors l'officier interprète) de tout notre cœur d'être les esclaves soumis de l'empereur (*'ò ĭ sîn youán wêï hoâng-ti noû*); notre envoyé, *Tcha-ma-li-ting*, s'est rendu à la cour (mongole); notre grand· *Pĭ-t'ou tchĭ foù Souán-tân* (*Pandou déva Soundar*, le « chef divin des Pândions? ») lui annonce les changements qui se sont opérés parmi les chefs (*Souàn-tân*) de cet empire (les *Tchôlas ou Sôr'a*, voisins des Pândions, venaient de s'emparer d'une grande partie de leurs États), et qu'il fait opérer un recensement de tout ce que nous possédons en or, en argent, en territoires, en produits, en femmes et enfants; qu'en outre, nous désirons être mis à mort si nous avons employé des paroles trompeuses pour nous dispenser de faire ce qui nous est demandé. »

« Sur ces entrefaites, les *Cinq frères*, *chefs* chacun d'un État séparé, s'étaient réunis pour n'en former qu'un seul, et s'étaient concertés pour contracter une alliance armée avec *Kiû-lân*. Ayant entendu dire que des envoyés de l'empereur de Chine (*thiên-ssê*, litt. des « envoyés célestes ») étaient arrivés dans le pays, ils s'attachèrent à répandre le bruit devant la foule que leur royaume était pauvre, dénué de tout, depuis, ajoutaient-ils faussement, que tous les royaumes mahométans l'avaient dépouillé de son or, de ses perles, des objets précieux de toute

nature, pour les transporter dans les leurs; le peu que les mahométans avaient laissé sans l'emporter, des marchands étrangers étaient venus l'acheter.

« Dans cet intervalle, tous les royaumes (maritimes de ces parages) étaient disposés à faire leur soumission, si *Mà-pă-'rh* se soumettait lui-même. Notre envoyé était spécialement chargé d'une lettre missive dans laquelle il était dit que lui, envoyé, était revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour recevoir leur soumission. En même temps, *Ko-tcha-'rh-ho-ya* avec *Thîng-pĭ*, n'ayant pu arriver, à cause des vents contraires, jusqu'à *Kiû-lân*, prirent le parti de retourner (en Chine). *Ko-tcha-'rh-ho-ya* revint à la cour (mongole), où il rendit compte des affaires dont il avait été chargé pendant une période de onze lunes. On attendit les vents du nord pour se remettre de nouveau en route. La période des vents favorables (la mousson) arrivée, la cour envoya un exprès pour ordonner à *Thîng-pĭ* de retourner seul en mission.

« La 19[e] année (1282), à la deuxième lune, cet envoyé atteignit le royaume de *Kiû-lân*. Le chef de ce royaume, avec son premier ministre, *Ma-ho-ma* (Mohammed), et autres, allèrent audevant de lui pour rendre un hommage respectueux à la lettre revêtue du sceau impérial dont il était porteur. A la troisième lune, ce même chef envoya (à la cour) son ministre pour les affaires religieuses, *A-li-cha Mang-li-pă-li*, apporter un tribut. Dans ce même temps, le *Ye-li-ko-hoan* (chrétien nestorien), *Wo-tsă-'rh San-li-mà*, avec le chef *Mou-sou-mân* (musulman) *Ma-ho-ma* (Mahomet ou Mohammed), et d'autres qui se trouvaient aussi dans ce royaume (en Chine), ayant entendu annoncer l'arrivée de l'ambassade (de *Kiû-lân*), vinrent tous aussitôt (à la capitale) pour entrer en rapport avec elle. Ils annoncèrent qu'ils désiraient obtenir, cette même année, les moyens nécessaires pour être envoyés comme délégués (à *Kiû-lân*), et ils eurent une audience de l'empereur à ce sujet.

« Le royaume de *Sou-mou-t'a-la* (Soumatra) envoya aussi un

exprès, parce que le chef du royaume de *Kiû-lân* avait demandé à se soumettre à *Thâng-pĭ;* tous les autres États se rendirent à l'invitation de l'envoyé. A la quatrième lune, celui-ci retourna au royaume de *Ná-wáng; Thîng-pĭ* parla de nouveau de soumission. Le chef de l'État, *Mang-ngan-pí*, se rendit dans le royaume de *Sou-mou-t'a-la;* le chef de ce dernier État, *Tou-'han-pa-ti*, était allé au-devant de l'envoyé *Thîng-pĭ*, dans le but de lui faire connaître l'état des choses et de l'instruire des plus importantes. Il lui dit donc que *Na-kouang-tching-fou* avait envoyé ses deux ministres *Ho-san* et *Sou-li-mân* (Soliman) à la cour (mongole).

« La 20e année (en 1283), *Mà-pă-'rh* envoya le prêtre bouddhiste *Tso*, avec un chargé d'affaires, à la cour mongole. A la cinquième lune, ils arrivèrent à la capitale. L'empereur (Khoubilaï), par suite de cela, envoya un chargé de pouvoirs pour recevoir la soumission de tous ceux qui avaient accédé à ses demandes.

« La 23e année (1286), tous les royaumes étrangers d'au delà des mers reçurent, par *Yang Thîng-pĭ*, une proclamation qui les félicitait de leur conduite, et faisait connaître à la population les intentions de l'empereur. Jusque-là (en 1286), tous les royaumes qui étaient venus faire leur soumission (à la cour mongole) étaient au nombre de dix : *Mà-pă-'rh*, *Siu-men-na*, *Seng-ki-li*, *Nan-wou-li*, *Ma-lân-tan*, *Na-wâng*, *Ting-'ho-'rh*, *Laï-laï*, *Ki-lan-i-tai* et *Sou-mou-t'a-la*; tous envoyèrent des ambassadeurs avec des tributs consistant en productions du pays. »

Heyd (*Com. du Levant*, II, pp. 149-150) résume en quelques lignes ce qui faisait l'importance du Maabar, escale ordinaire des navires se rendant de l'Inde en Chine : « Nous avons déjà dit que le Maabar recevait du golfe Persique et particulièrement de l'île de Kich d'énormes envois de chevaux, et que ce commerce était réglé par des traités passés entre les souverains des deux pays. Les navires affectés à ces transports déposaient leur

chargement au Maabar dans le port de *Cail* (Cael); de nos jours aucun bâtiment n'aborde plus au point où s'élevait cette ville; ses ruines, qui portent encore le nom de Vieux-Kayl, se voient dans l'intérieur des terres à un mille et demi de l'embouchure du Tamraparni, dans le district de Tinnevelly. Suivant Marco Polo, le port de Cail ne recevait pas exclusivement des chevaux; on y déchargeait encore d'autres produits de l'Arabie et de la Perse; il se faisait là un trafic considérable et le voisinage des pêcheries de perles du golfe de Manaar contribuait à donner de l'animation à ce marché. De temps à autre, quelque marchand d'Occident arrivait-il jusqu'à Cail, à bord d'un navire persan? il ne nous serait pas possible de le démontrer, mais cela n'aurait rien d'invraisemblable. En tout cas, ceux qui passaient par l'Inde pour se rendre en Chine faisaient relâche en passant sur la côte de Coromandel et visitaient quelques-uns des points principaux, tels que le pèlerinage de Méliapore (près de Madras), illustré par le tombeau de S. Thomas, et le marché aux diamants de Moutfili (Motoupalle, au sud-ouest de Masoulipatam); ces deux villes sont portées sur la carte catalane sous les noms de Mirapor et de Butifilis. »

(2) Saint Thomas a été enterré à Meliapour ou Mailapoura (ville des paons), appelée par les Portugais qui la reconstruisirent en 1504, San-Thomé. Les Français occupèrent San-Thomé de 1672 à 1674; elle fut mise au pillage en 1698 par Zulfikar Khan et occupée par les Anglais en 1749. San-Thomé forme aujourd'hui un faubourg de la ville de Madras. Voir Hunter's *Imperial Gazetteer of India*, X, p. 87, au mot *Mylapur*.

Marco Polo consacre un chapitre à saint Thomas (Ed. *Soc. géogr.*, pp. 208-211):

« Ci devise là o est le cors de mesere San Tomeo apostre.

« Le cors meisser Saint Thomeu le apostres est en la provence de Meabar en une petite ville, car ne i a gueires homes, ne mercaant ne i vient por ce qe n'i a merchandies qe bien en

peust traire; et encore qe le leu est mout desviables; bien est-il voir qe maint cristiens et mant Sarazin hi vienent en perlinajes. Car je voz di qe le Sarazin de celle contrée hi ont grant foi et dient qu'il fui Sarazin, et dient q'el est profit grant et l'apellent anairan, qe vaut à dire saint home. E si sachiés qe il hi a tel mervoie con je vos conterai. Or saquiés qe les cristienz qe vont la en pelegrinajes, prenent de la tere dou leu là où le saint cors fou mort, e celle terre aportent en le lor contrée, e donent de ceste une pou à boir au malaide quant ausse fevre quartaine ou tersaine ou ceste tiel fevre, et tant tost que le malaide l'a beue, el est guaris, et ce avint à tuit celz amalaides qe celle terre boivent, et sachiés q'elle est terre roge. Et encore voz dirai d'une biaus miracle qe hi avint entor 1288 an de l'ancarnasion de Crist; il fu veoir que un baron de celle contrée avait mout grant quatité d'une blés que s'apelle ris, e de cesti enpli toutes les maisonz que environ le yglise estoient. Celz cristiens qe gardent le glise et le saint cors, quant il virent qe cel baronz ydrées fasoit ensi enplir celz maisonz, e que les peligrinz ne auront où erbergier, il en avoient grant ire et mout le prient qe il ne le deuse faire; mès celui qe mout estoit cruelz et fieres, ne entendi à nulle lor prere, mès enpli toutes celles maisonz selonc à sa volunté et encontre la volunté des cristienz qui gardent l'eglise. Et quant ceste baron ot fait enplir de son ris toutes les maisonz de Saint Tomas, de coi le freres en avoient si grant ire, il avint si grand miracle con je voz dirai. Car sachiés qe la noit après qe cel baronz avoit fait enpluir celz maisonz, li aparoit mesier Sant Tomas l'apostre con une forche en main, et la mist à la gorge dou baron, e li dist: O tel, o se tu ne fais vuider tantosto mes maisonz, il convient qe soies mort de mauveis mort, et en ce qe il disoit ce, li strant molt la gorge con celle forqe, si qe il senbloit à baron que il ause grant poine, et pou s'en falait qu'il ne creoir morir. Et quant meser Saint Tomas oit fait ce, il se parti, et celui baron bien maintin se leve et fait toutes celes maisonz vuidier, e tout ce que li estoit avenu de

mesier Sant Tomeu dit, qe bien fo tenu à grant miracle; e les cristiens en ont grant joie e grant leese, e mout rendent grant grasse et grant honor a mesier Sant Tomeu, et molt benedient son nom. Et si voz di qe autres miracles hi avint assez tout l'an qe bien seroient tenu à grant meraveies qui les oïsse conter et propemant de guerir cristiens qi sunt esteperes e gasté de lor cors. Or vos avun contés de ce, si voz volum contere encore comant il furent ocis. Il fu voir qe mesier Sant Tomeu estoit dehors son eremitajes en le bois et fasoit sez orasionz à son seingnor Dieu, et entor lui avoit maint paonz, car sachiés qe en celz contrée en ont plus que part dou monde. Et en ce que mesier Saint Tomeu fasoit ensit sa orisonz, adonc un ydres qe dou lignages et jenerasionz des gaui estoit, laisse aler une sajette de son arch por voloir ocis un de celz paonz qe environ le saint estoit, ne cestui ne le virent mie, et à ce qe il croit avoir donée au paon, adonc done à mesier Sant Tomeu l'apostre emi le destre costée, e quant il ot receu celui coux, il aore mout doucemant sun creator, e voz di qe de celui coux se morut. Mès bien fu-il voir qe avant qe il venist a cest leu o il morut, converti-il maintes jens en Nubie; comant et en quel mainer fu, le vos conteron en ceste livre bien et ordréemant quant tens et leu ne sera. Or vos avon conté de Saint Tomeu, et adonc voz conteron avant des autres couses. Il est voir que quant les enfanz est nès, il l'ongnent ogne semaine une foies con oleo de sosiman, et celes font devenir plus noir qe il ne naisent d'asez: car je voz di qe celui qui est plus noir, est plus precious de le autres et est tenu meior qe les autres que ne i sunt si noir. Et encore voz di un autre couse: car je voz di tout voiremant qe celes jens font portraire et inpindre tous lor deu e lor idres noir e les diables blance come nois; car il dient qe Deu e tuit li santi sont noir, e dient-il de lor Deu et de lor santi, et les diables dient que sunt blances, e por ce les font portraire et inpoindre in tel mainere con vos avés oï. Et encore voz di qe il font ymagines de ydres tout noir. Et sachiés que les homes de ceste

contrée, quant il vont en hoste, por ce qe il ont grant foy es buef e le une por sainte couse, il prenent de cel poil des buef sauvajes que je voz ai contés autres, et se il est home de cavalz, il fait celz poil deu buef au cevel de son chavaus, e se il estoit home de pié, il metoit de cel poil de buef à son escu e tiel le fait lier à son cevailz, et cel font-il por ce qu'il creont qe por cel poil de buef soient miaus sauvés et hostés de tut engonbrement, et ce funt tui celz qe en l'ost vont. Et sachiés qe por ceste chaison, cel poil dou buef sauvajes hi vaut asez : car il ne se tient aséur qui ne en a. Or voz avon conté ceste matiere, et adonc noz en partiron et vos conteron d'une provence des Abruemain ensi con vos porés oïr. »



« Saint Thomas laissa aux Indiens une croix blanche, qui a aussi beaucoup de vertus. Chaque année, le jour de sa fête, elle changeait quatre fois de couleur, devenant jaune, puis noire, puis azurée, puis reprenant sa couleur blanche à la fin de la messe.

« A chaque couleur nouvelle que prenait cette croix, qui ne fait plus de si grandes choses, il en tombait des gouttes de sang que l'on avait soin de recueillir. Les années où ces miracles manquaient étaient très malheureuses pour le pays.

« Outre ces reliques, on en montre d'autres partout, depuis des temps éloignés. On en avait à Nôle, sous l'épiscopat de saint Félix; la France en possédait beaucoup; saint Ambroise en mit trois ou quatre pièces dans son église des apôtres. Saint Jean Chrysostome témoigne que de son temps il n'y avait presque point d'églises où l'on ne vénérât quelque chose des reliques de saint Thomas.

« On dit que le corps, qui était à Édesse, fut par suite transporté dans l'île de Chio et que sa tête passa à Constantinople. Il a un autre corps à Ortone dans l'Abbruzze.

« On garde à Soissons divers ossemens qu'on attribue à saint Thomas. On révérait, dans l'abbaye de Saint-Denis, la main qu'il mit dans la plaie du côté de Jésus-Christ ; cette même main est à Bologne, dans l'église de Saint-Dominique, à Rome dans l'église de la Sainte-Croix ; elle était également à Chartres.

« On montre aussi à Rome, dans l'église des Saints-Apôtres, à côté du scapulaire de saint François, une soutane sans manches qui fut, dit-on, portée par saint Thomas. » (Collin de Plancy, *Dict. des reliques*, III, pp. 157-158.)

« Lorsque les Portugais firent la conquête de la presqu'île en deçà du Gange, ils trouvèrent à Méliapour, sur la côte orientale, une inscription qui leur apprit le martyre du saint apôtre. Ils découvrirent aussi son corps qu'ils transportèrent à Goa, avec la lance dont il avait été tué, le bourdon qu'il portait dans ses pèlerinages, et une cruche pleine de son sang.

« Cependant le corps de saint Thomas était honoré à Édesse, d'où il n'alla point aux Indes. On le vénérait à Édesse du temps de Grégoire de Tours. Le saint y faisait les plus beaux miracles. La veille de sa fête, on lui mettait tous les ans dans la main un sarment sec, qui le lendemain se trouvait couvert de feuilles et de grappes mûres. »

« Grégoire de Tours dit (*De gloriâ martyrum*, cap. 32) qu'à la fête de saint Thomas, qui se faisait alors en juillet ou en mars, et qui se fait à présent en décembre, il y avait à Édesse une foire franche qui durait un mois, pendant lequel le saint se signalait par diverses merveilles. Premièrement, quoique la ville fût infestée de mouches tout le reste de l'année, on n'en voyait aucune durant la foire de saint Thomas. Ensuite, le dernier jour de la foire, le saint envoyait une grande pluie qui nettoyait les rues de toutes les immondices que les marchands y laissaient.

« Le même écrivain assure encore que la lampe qui brûlait devant le tombeau de saint Thomas était toujours ardente quoiqu'on n'y mît jamais d'huile.

« Le corps de Méliapour ne faisait pas moins de prodiges. Tous les ans le saint apparaissait aux fidèles et les faisait communier de sa main; « cela est rapporté par plusieurs auteurs et peut bien être vrai », comme dit le père Ribadéneira. » (Ibid., pp. 156-7.).

Dans l'*Inventaire des dépouilles religieuses de Constantinople envoyées en Occident à la suite de la IVe croisade 1204-1261*, publié par M. le Comte Riant, nous relevons les reliques suivantes de Saint Thomas.

		DÉPÔT.	SORT.
Page 186.	Reliques des SS. Etienne, *Thomas* et Eustache. . .	Cathédr. de Lyon.	Existe encore?
— 190.	Doigt de saint Thomas. .	Cath. de Soissons.	Brûlé au XVIe s.
— —	Chef de saint Thomas . .	do	do
— 210.	Reliques de saint Thomas.	Pairis (Alsace).	Existait en 1650.

(3) Il était fort naturel que saint Christophe fut présent à l'esprit d'Odoric, car ce géant, universellement honoré au Moyen Age, l'était particulièrement à Padoue : l'église *degli Eremitani*, dont on avait commencé à reconstruire le chœur en 1264, était dans les premières années du XIVe siècle (1306), entre les mains des architectes et c'était dans cette église que plus tard l'illustre Mantegna, Buono da Forli et Ansuino da Forli, devaient peindre les vies de saint Jacques et de *saint Christophe*.

Saint Christophe qui fut martyrisé sous Décius, est fêté le 9 mai dans l'Église grecque et le 25 juillet dans l'Église latine. Il fut martyrisé à Samos en Lycie.

Cf. *Acta Sanctorum* et la *Légende dorée de Voragine* (Ed. Paris, 1843, I, pp. 179/183).

Ce dernier ouvrage nous dit (p. 179) que saint « Christophe était de la terre de Chanaan; il avait une taille très élevée et un aspect terrible, et il avait douze coudées de haut. »

Sans vouloir donner l'iconographie de ce saint, nous renverrons les curieux à deux ouvrages intéressants de M. Arthur Forgeais : *Collection des Plombs historiés trouvés dans la Seine*,

Paris, 1865, in-8 (pp. 157/161), et *Numismatique des Corporations Parisiennes, métiers*, etc., Paris, 1874 (p. 107). Saint Christophe était avec saint Léonard, patron des fruitiers, à l'église Saint-Eustache, de Paris. « Mais saint Christophe, tout seul, avait sa confrérie de porte-faix à Sainte-Marine et à Saint-Bon; *item* des porteurs de grains, au Saint-Esprit, et des forts, à l'*Ave-Maria*. » On consultera aussi l'ouvrage du P. Cahier, *Caractéristique des Saints dans l'art populaire*, Paris, 1867, 2 vol. in-4. Une des plus importantes représentations de ce saint est celle qui se trouve en haut de la célèbre carte de Juan de la Cosa, pilote de Christophe Colomb (fin du XV[e] siècle), et reproduite par Jomard, dans ses *Monuments de la Géographie*, Pl. XVI. — Voir aussi, A. Sinemus, *Die Legende vom Heil. Christophorus und die Plastik und Malerei*, Hannover, 1868, in-8.

Souvent, ce géant de saint Christophe est confondu avec Gargantua et l'on pourra consulter à ce sujet l'ouvrage si curieux de M. Paul Sébillot : *Gargantua dans les Traditions populaires*, Paris, Maisonneuve, 1883, pp. 213, 247, 249, 296. Ainsi, l'une des sept pierres en Eure-et-Loir, qui portent le nom de Gargantua, est aussi l'objet d'un pèlerinage à saint Christophe. Dans la région vosgienne, saint Christophe est appelé Kertoff. Avant qu'il fût chrétien, c'était un géant nommé Offerus. « Une nuit il entendit la voix d'un enfant qui l'appelait par trois fois; il se leva, prit l'enfant sur son dos et entra dans le torrent. Les flots s'enflèrent et devinrent furieux, et l'enfant pesa sur lui comme un lourd fardeau. Offerus déracina un grand arbre et rassembla toutes ses forces. » (*l. c.*, pp. 248/9.) Le Cabinet des Estampes, à la Bibliothèque Nationale de Paris, renferme des images de saint Christophe; il y en a une de 1418; le *Magasin pittoresque*, II, p. 404 (1834), en reproduit une de 1423. Chez les Basques, « saint Christophe est connu comme grand mangeur, et il échange ses attributions avec un héros nommé « Sept, Quatorze ou Vingt-Quatre, » parce qu'il mange comme sept, quatorze,

vingt-quatre hommes, et travaille à proportion. » (*l. c.*, p. 297.) M. Paul Sébillot veut bien me communiquer encore la marque d'imprimeur ci-dessous qu'il a recueillie; c'est un véritable jeu de mots car on lit au-dessous de l'image :



TIGVRI APVD CHRISTOPHORVM
FROSCHOVERVM, MENSE MARTIO.
ANNO M. D. LV.

On trouve d'ailleurs partout l'image de saint Christophe; on le voit dans une des enluminures du bréviaire Grimani à Venise : il traverse les flots, s'appuyant de la main droite sur un long bâton et portant l'enfant Jésus de la main gauche. On retrouve sa statue à la cathédrale d'Amiens; à celle de Saint-

Omer; une statue gigantesque à l'entrée de Notre-Dame de Paris a été détruite en 1784; une figure colossale de ce saint a été de nouveau repeinte sur les murs dans l'intérieur de la cathédrale de Francfort-sur-le-Mein. On retrouvera l'image de saint Christophe sur les vitraux de la cathédrale de Strasbourg; enfin, terminons en disant qu'il était non seulement associé à Saint-Léonard, mais aussi à Saint-Vincent, à Laon, et à Saint-Remi, à Reims, et que de nombreuses églises, y compris celle d'Aubervilliers, ont été placées sous son vocable.

« On donne à saint Christophe la taille d'un géant monstrueux; et on conte que les persécuteurs ayant envoyé deux filles de joie dans sa prison pour le séduire, ces malheureuses furent tellement épouvantées de sa mine, qu'elles se firent chrétiennes pour ne pas mettre le saint en colère. On rapporte qu'il prêchait avantageusement, et qu'il convertit quarante-huit mille hommes.

On peint ordinairement le grand saint Christophe passant une rivière avec un petit Jésus sur l'épaule, parce que dans ses traverses et ses voyages, Jésus-Christ venait l'encourager et lui faire compagnie, et parce qu'il portait partout la foi chrétienne.

On le met sur les hauts lieux, parce qu'il préserve de la grêle et du tonnerre. On le place à l'entrée des églises, comme un portier vigoureux qui chassera les impies et les voleurs.

Le corps du saint géant Christophe est à Valence en Espagne. Il a un bras à Compostelle, une mâchoire à Astorga, une épaule à Saint-Pierre de Rome, une dent et une côte à Venise, beaucoup d'autres reliques, toutes énormes, en d'autres lieux. » (Collin de Plancy, *Dictionnaire critique des reliques,* I, pp. 142-143).





XII

De l'isle Lamori, alias Samorj (1).

De ceste contrée m'en alay vers midy par la mer Occeane, l. jours[a] si vins[b] en une isle qui a nom Lamori; là perdismes la veue de la transmontaigne, car la terre nous en tolli la veue. En ceste isle fait si tres grant chault que tous y vont nuds, hommes et femmes, sans riens avoir couvert[c]. Ilz se truffoient de moy et disoient : le Dieu, Adam fit tous nuds, et tu par ta male voulence te veulz vestir[d]. En ce pais,

a. Fars., xv dietis. — Pal., xl giornate.

b. « Per il mar oceano venti giorni nauigando. » (Ram. A.)

c. « Se non che alcuna femmina certo tempo quando partoriscono portano dinanzi a la vergogna una foglia d'arbore e legansela con una correggia d'albore. » (Pal.)

d. Mun., La comparaison sur Adam omise.

toutes les femmes sont communes, si que nulz ne peut dire celle est ma femme. Mais quant une femme est accouchée d'un enfant, elle le donne a qui qu'elle veulz de ceulz avec qui elle a jeu, et cilz est nommez peres de cel enfant. Cest pais est tout commun, si que nulz ne pu dire ceste terre ou ceste maison est mienne. Pou de choses ont ilz en especial. Ceste terre est tres bonne, car il y a tres grand plante de chars, de blés, de ris, d'or, de clous de girofle (2) et de tous autres biens [a]. Les gens y sont tres mauvais et tres cruelz. Ilz mangent char humaine (3). Les marchans des estranges pais y portent les enfans pour vendre. Et quant ces gens cy les ont achetez, ilz les tuent et les mangent [b]. Pluseurs autres choses treuve on en ceste ysle, lesquelles je n'escripz point cy.

---

(1) L'un des royaumes de l'île de Sumatra, situé près d'Atcheh. Les voyageurs arabes parlent continuellement de ce royaume.

a. « Il sito di questa terra é molto buono, abondeuole si di carne, di biada, & di riso, come ancora d'oro, di legna, di Aloe, di canfora copioso, ma habitato da genti crudeli, & pessime. » (RAM. A.)

b. « Quivi eziandio mangiano le carni umani, e Saracini vi recano de l'altre provincie gli uomini e vendogli loro in mercatanzia; *e sono mangiati da coloro e sono uomini bianchi, che de' neri come sono eglino non mangiano*. E sono uomini fieri in battaglia e vanno a la battaglia ignudi, salvo che portano in braccio uno iscudo che gli quoprono insino a piedi. E se prendono alcuno nella battaglia si lo mangiano. » (PAL.)

« Ad hanc insulam de longinquis veniunt mercatores portantes infantes. ipsosque more bestiarum vendentes hiis *infidelibus*, qui eos interficiunt in macello. » (VEN.)

Nous lisons dans le *Livre des Merveilles de l'Inde*, p. 125 : « Le même m'a appris que, dans l'île de Lâmeri, il y a des *zarâfa* (sarabha), d'une grandeur indescriptible. On rapporte que des naufragés, forcés d'aller des parages de Fansour vers Lâmeri, s'abstenaient de marcher la nuit par crainte des zarâfa. Car ces bêtes ne se montrent pas le jour. A l'approche de la nuit, ils se réfugiaient sur un grand arbre; et, la nuit venue, ils les entendaient rôder autour d'eux; et le jour ils reconnaissaient les traces de leur passage sur le sable.

« Il y a aussi dans ces îles une multitude effroyable de fourmis, particulièrement dans l'île de Lâmeri où elles sont énormes. »

D'autres disent :

« La même mer renferme, dans la même direction que Serendyb, quelques îles qui ne sont pas nombreuses, mais qui sont très-vastes, et dont on ne connaît pas l'étendue précise. Au nombre de ces îles est celle qu'on nomme *Al-ramny*; cette île est partagée entre plusieurs rois; son étendue est, dit-on, de huit ou neuf cents parasanges. Il s'y trouve des mines d'or; on y remarque aussi des plantations appelées *fansour* et d'où l'on tire le camphre de première qualité.

« Ces îles ont dans leur dépendance d'autres îles, parmi lesquelles est celle de Alneyan. Ces îles abondent en or, et les habitants se nourrissent du fruit du cocotier. Ils s'en servent dans la préparation de leurs mets, et ils se frottent le corps avec son huile. Quand l'un d'eux veut se marier, il ne trouve de femme qu'autant qu'il a entre les mains le crâne de la tête d'un de leurs ennemis; s'il a tué deux d'entre les ennemis, il peut épouser deux femmes; s'il en a tué cinquante, il peut épouser cinquante femmes, suivant le nombre des crânes. L'origine de cet usage vient de ce que les habitants de cette île sont entourés d'ennemis; celui donc qui se montre le plus hardi dans les combats est le plus estimé de tous.

« L'île de Ramny produit de nombreux éléphants, ainsi que le

bois de Brésil (*baccam*) et le bambou (*khayzoran*). On y remarque une peuplade qui mange les hommes. Cette île est mouillée par deux mers, la mer de Herkend et celle de Schelaheth. » (*Relat. des Voy. faits par les Arabes et les Persans*, I, pp. 6/8.)

« Dans l'empire du Maharadja est l'île de Serireh, qui est située à environ quatre cents parasanges du continent et entièrement cultivée. Ce prince possède aussi les îles de Zandj et de Ramni, et bien d'autres encore que nous ne mentionnerons pas; au surplus, sa domination s'étend sur toute la sixième mer ou mer de Sanf. » (Maçoudi, *Prairies d'or*, I, p. 343.)

Aboulféda (éd. *Reinaud-Guyard*, II, II, p. 131), se contente d'écrire au sujet de cet endroit, après Sarandîb (Ceylan), parmi les îles de la Mer orientale :

« Ile de Lâmrî.

« D'après l'*Atwâl*, 126° de longitude et 9° de latitude; d'après le *Qânoûn*, 127° de longitude. Au sud du premier climat. Dans la mer de l'Inde.

« Cette île est le principal lieu de production du bois de *boqqam* (brésil) et du bambou. »

Rachid Eddin écrit (*Bibl. Index...*, by H. M. Elliot, I, p. 44) : « There are two courses, or roads, from this place [côte de Coromandel, Maabar]; one leads to Chín and Máchín. Sarandíp is first met with. It is four farsangs long and four wide.

« Sarandíp is at the foot of the southern mountain, and is called in the language of Hind Sankala-díp, i. e. the sleeping-place of the lion, because its appearance is like a lion in repose, and as that etymology is not known to the common people, they call it Sarandíp. The whole of the country is exactly under the Line. Emeralds and other precious stones are found there. In the forests there are wolves and elephants, and even the Rukh is said to be there. The men are all Buddhists, and bow to, and worship images.

« The island of Lámúri, which lies beyond it, is very large. It has a separate king.

« Beyond it lies the country of Súmátra... »

C'est le Lambri de Marco Polo (Ed. de la Société de géog., p. 195) :

« Lambri est un roiame qe a roi por soi, e se reclaume por le grant Kaan. Il sunt ydres. Il hi a berzi (Brésil) en grant habondance. Il ont encore canfora et autres chieres especes en grant quantité, et de berci voz di qe il le seminent, e quant il est nés en petite verge, il le cavent et le plantent en autre leu, et iluec le laisent por trois anz et puis les cavent con toutes les rais. Et si voz di tout voiremant qe nos en aportames de celle semese à Venese, et le seminames sor la terre : si voz di qu'il n'i nasqui noiant, e ce avint por leu froit. Et encore voz conterai une cousse qe bien fait à mervoilier. Car je voz di tout voutremant qe en ceste roiame a homes qe ont coe grant plus de un paum, et ne sunt pinbeust et cesti sunt tuit le plos, e celz tiel homes demorent dehors as montaignes e ne pas en cité. Le coe sunt grose come de un chien. Il ont unicornes asez. Il ont venesionz et chaceionz d'ousiaus e de bestes asez. Or voz avon contés de Lanbri, si nos en partiron et voz conteron de Fansur. »

Polo allait de Lambri à Fansour.

Plus tard Godinho de Eredia place Lambri parmi les royaumes de l'île de Sumatra.

« L'Inde Méridionale est cette terre qui, du promontoire de Beach, la province de l'or, par 16° de latitude méridionale, s'étend vers le tropique du Capricorne et le cercle Antarctique. Elle est formée de plusieurs grandes provinces, notamment Maletur et Lucach et d'autres encore inconnues, baignées par cette mer dans laquelle se trouve l'île de Java Mineure, tant célébrée par les anciens et si peu connue des modernes, avec ses îles voisines Petan, Necuran, Agania. Presque toutes produisent une grande quantité d'or, de clous de girofle, de mus-

cade, de sandal, d'herbe *birco* et d'autres épices et aromates inconnus en Europe, comme l'affirme Ptolémée dans sa Table XII de l'Asie, et Ludovic Varthema, dans ses écrits, et Marco Polo, le Vénitien, qui peut en parler comme témoin oculaire, parce qu'il a longtemps habité Java Mineure, ainsi qu'il le dit dans son Livre III, chapitre 13 . . . .

. . . .

. . . . Cette île est gouvernée par huit rois ou Satrapes. Marco Polo a visité, en personne, six de ces royaumes : Ferlech, Basman, Samara, Dragoian, Fanfur et Lambri. Ce peuple est idolâtre. Bien qu'à Ferlech se trouvassent des Maures qui ont pratiqué, dit-on, la navigation de l'Inde Méridionale et que les gens de la côte fussent civilisés et traitables, les habitants de l'intérieur sont sauvages et anthropophages. Plus au Sud se trouvent les îles Necuran et Agania qui produisent en très grande quantité la girofle, la muscade, le sandal d'autres épices, ainsi que l'*erba birco*. Plus au Sud encore, vers l'Est et l'Ouest, s'étend la terre ferme de Lucach qui doit ne former qu'un même continent avec la péninsule de Beach, la terre d'or. A l'occident se trouvent les îles Angaman Majeure et Mineure ou Lucatambini, île peuplée de femmes et Lucapiatto qui est déserte. Bien que Marco Polo n'ait pas noté d'une façon précise la latitude de Java Mineure, l'on peut affirmer que la constellation de la Grande-Ourse n'est pas visible de la pointe de Samara, ce qui prouve que l'île est sous le tropique du Capricorne ou à peu de chose près, comme le dit, du reste, Marco Polo, liv. III. chap. XVI. » (Godinho de Eredia, pp. 54/6.)

Barros (*Asia,* Dec. III, Pt. 1, pp. 510-1), énumère les royaumes suivants de Sumatra : « E começando da ponta da Ilha mais occidental, e austral, e indo rodeando-a pela parte do Norte, o primeiro se chama Dáya; e os que se seguem, assi como a costa vai, são Lambrij, Achem, Biàr, Pedir, Lide, Piradà, Pacem, Bára, Darú, Arcat, Ircan, Rupat, Purij, Ciáca, Cam-

par, Capocam, Andraguerij, Jambij, Palimbam, Taná, Malayo, Sacampam, Tulumbavam, Andalóz, Piriáman, Tico, Bárros, Quinchel, e Mancópa, que vem cahir sobre Lambrij, que he vizinho de Dáya, o primeiro que nomeámos. »

Il semblerait qu'il n'y eût aucun doute que Lâmori ne fut une partie de Sumatra. Cependant différents savants, entre autres Reinaud, pensait que Râmny pouvait être identifié avec l'île de Manar, au nord-ouest de Ceylan, et Gildemeister (*Scriptorum arabum de rebus indicis*, p. 58, 59) appliquait ce nom à la partie de la péninsule hindoustane, à l'est du cap Comorin, qui fait face à Ceylan. Nous avons vu que c'est cette partie de l'Inde, visitée par Odoric, qui s'appelle le Maábar.

M. Dulaurier a prouvé victorieusement dans ses « *Études sur l'ouvrage intitulé : Relations des Voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et à la Chine, dans le* IXe *siècle de l'ère chrétienne*, par Langlès et Reinaud » (*Jour. As.*, août-sept. 1846, pp. 131 et seq.), que Lâmori est bien une partie de Sumatra.

Mais quelle est la position exacte de ce royaume ?

Le colonel Yule (*Cathay*, I, p. 84, *note*) écrivait : « Lambri is mentioned also by the Malay annalists. It appears to have lain near the north-west end of the island, and being on that account probably the first port of Sumatra known to the Arabs, naturally gave its name to the whole. I believe the exact position is not now known, but the list of kingdoms in De Barros places it between Daya and Achin; and if it lay between these it must have been very small indeed. » Mais dans une note supplémentaire, *l. c.*, p. CCXLIII, il rectifie cette première assertion « a circumstance noted there (Marco Polo, de Murray) which I had overlooked shows that Lambri lay *south* of Daya, and not between Daya and Achin. » Il ne me paraît pas que les notes du colonel Yule à son *Marco Polo* ajoutent à ses premiers renseignements, en ce qui nous concerne.

Pauthier (*Marco Polo*, p. 579, *Note*) dit que « la description

de l'île de Lamory du Frère Oderic, paraît aussi s'appliquer à celle de Nécouran de Marc Pol. » Il faut que Pauthier, reproduit naturellement par L. de Backer, l'*Ext. Orient*, p. 437, ne se soit pas donné la peine de lire Odoric en entier, pour avoir écrit ces lignes.

Mais les annales chinoises nous semblent résoudre définitivement la question.

Nous en devons la traduction à Mr W. P. Groeneveldt, dans ses *Notes on the Malay Archipelago and Malacca. Compiled from Chinese sources.*

D'après le *Ying-yai Shêng-lan* (1416).

« The country of Lambri is situated due west of Sumatra, at a distance of three days sailing with a fair wind; it lies near the sea and has a population of only about a thousand families. The inhabitants are all Mahomedans and very good people. On the east the country is bordered by Litai, on the west and the north by the sea and on the south by high mountains, at the south of which is the sea again.

The king is also a Mahomedan; his house is built high from the ground on large wooden pillars, forty feet long, the ground below has no enclosure and cows, goats and other domestic animals freely live there, whilst above a flooring and rooms are made with boards; it is very neat and clean and he lives altogether in that upper part. The houses of the people are the same as in Sumatra.

In this country cows, buffaloes, goats, fowls, ducks, vegetables and rice are all scarce, but fish and shrimps are very cheap.

They use copper cash and the mountains produce the fragrant wood called *chiang-chin-hsiang*. There are further white lotuses and rhinoceroses.

At the north-west of this country, in the sea, at a distance of half a day, is a flat mountain, called the Hat-island; the sea at the west of it is the great ocean and is called the Ocean of

Lambri. Ships coming from the west all take this island as a landmark. Around this island, where the water is about twenty feet deep, sea-trees grow, which are collected by the people and used as a valuable article of trade, it being coral. These trees grow as high as three feet; the stem is as thick as the thumb, jet black and glossy as jadestone; its branches are very handsome, extending to all sides, and out of the stem cap-buttons and other articles are made.

About 20 to 30 families live at the foot of the mountain, every man of whom calls himself a king; if you ask a man his name, he replies « aku radja », which means : I am a king », and if you put the same question to another, he gives the same answer, which is very remarkable. The island belongs to the king of Lambri.

Whenever Chinese ships arrive at Lambri, the king avails himself of the occasion to send as tribute to China the fragrant wood mentioned above and other products of his country ».

D'après l'*Histoire de la dynastie des Ming* (1368-1643). Livre 325 :

« Lambri is situated at the west of Sumatra; with a fair wind it takes three days to go there.

. . . .

In the year 1412 the King Ma-ha-ra-sa sent envoys, together with those of Sumatra, to carry tribute; the envoys were presented with courtdresses and the king got a seal, a commission and silks, whilst Chêng Ho was sent to carry the instructions of the emperor to that country. Till the end of the reign of the emperor Ch'êng-tsu, (1424), they sent tribute every year.

When in 1430 Chêng Ho brought presents to different countries, Lambri was one of them. »

Aussi M. Groeneveldt en conclut-il, *l. c.*, p. 100 :

« According to the two last extracts, Lambri must have been situated on the north-western corner of the island of Sumatra,

on or near the spot of the present Achin : we see that it was bounded by the sea on the north and the west, and that the Indian ocean was called after this insignificant place, because it was considered to begin there, Moreover the small island at half a day's distance, called Hat-island, perfectly agrees with the small islands Bras or Nasi, lying off Achin, and of which the former, with its newly erected lighthouse, is a landmark for modern navigation, just what it is said in our text to have been for the natives then. We venture to think that the much discussed situation of Marco Polo's Lambri is definitely settled herewith. »

M. Devic dans une note dans le *Livre des Merveilles de l'Inde*, p. 235, résume ainsi la question :

« Les Adjâib nous apprennent aussi que Lâmeri et Fansour ne sont pas limitrophes, puisqu'elles disent que des anthropophages demeurent entre la terre de Fansour et celle de Lâmeri. Ils ne sont autres que les Battak — qui sans doute sont aussi les Litai des annales chinoises, — et qui de nos jours encore habitent les contrées de l'intérieur de Sumatra, assez proche de Baros. Et ce qui prouve qu'on peut très bien admettre que des naufragés ont fait à pied le trajet de Baros à Atcheh, c'est que cela se fait encore maintenant, puisqu'il existe dans l'intérieur du pays un ancien chemin, fort mauvais, employé par les indigènes. En 5 ou 6 jours il mène d'Atcheh à Analabou sur la côte occidentale de Sumatra, d'où le reste du voyage jusqu'à Baros est assez facile. (V. P. A. v. d. Lith. Nederlandsch Oost-Indië. Doesburgh. 1875. p. 81). Le nom même de Lâmeri semble indiquer que ce pays se trouve au nord de Sumatra, puisqu'on y rencontre des noms de villages composés avec « Lam », comme Lam-barou, Lamkali, etc. M. M. J. C. Lucardie, capitaine de vaisseau, m'a même signalé un village du nom de Lamreh, situé à Atcheh près de Toungkoup, dans les XXVI Moukim. Il se pourrait très bien que ce village fût un reste du pays, autrefois si connu, de Lâmeri.

« Il faut que le pays de Lâmeri ait été autrefois assez important

et d'une grande étendue, puisqu'il avait donné son nom à une partie de la mer qui baigne l'île de Sumatra, et que cette île même fut nommée d'après lui. Mais à l'époque où les annales chinoises ont été écrites (1416), cette importance avait déjà diminué de beaucoup, puisque le pays ne contenait plus qu'environ mille familles.

« On peut donc conclure, sans crainte d'erreur, que le pays de Lâmeri connu des Arabes était situé sur la terre ferme de Sumatra, non loin d'Atcheh, et que dans le xe siècle il existait déjà des voies de communication entre ce pays et Fansour. Quand on parle de la grande île de Lâmeri, c'est Sumatra qu'on veut dire »

(2) Le vrai pays du clou de girofle est aux îles Moluques, mais Ibn Batoutah (IV, pp. 240, 243) remarque que dans le pays du sultan Azzhâhir, à *Sumatra*, il n'y a que l'encens, ou le benjoin, le camphre, quelque peu de *girofle*, et une petite quantité d'aloès de l'Inde; mais la plupart de ces choses se retrouvent à Java.....

Du Girofle.

« Les girofliers sont des arbres séculaires très gros; il y en a en plus grand nombre dans la contrée des infidèles que dans celle des musulmans; ils ne sont pas regardés comme une propriété particulière, à cause de leur grande quantité. Ce que l'on en importe dans nos pays, ce sont les bois (ou les écorces : sorte de cannelle giroflée); ce que les habitants de nos contrées appellent la *fleur du girofle*, ce sont les parties des fleurs qui tombent, et qui ressemblent à celles de l'oranger. Le fruit du giroflier est la noix muscade, connue chez nous sous le nom de *noix du parfum*. La fleur (ou plutôt l'enveloppe) qui s'y forme, c'est le macis. Voilà ce que j'ai vu de mes propres yeux. (Il paraît pourtant que, dans ces dernières lignes, l'auteur

a confondu le giroflier avec le muscadier, et la noix du giroflier ou *ravendsara* avec la noix muscade.) »

Conti (éd. V. Bellemo, p. 210) raconte que : « Al di là di queste terre verso oriente, dopo una navigazione di quindici giorni, si trovano due isole. L'una è chiamata Sandai, dove nasce la noce moscata e il macis; e l'altra di nome Banda, nella quale nascono garofani, che vengono portati alle Giave. »

Au XVI[e] s., Varthema parle de la façon de récolter les clous de girofle aux Molluques (Monoch). (éd. Bologne 1884, p. 79).

« Smontammo in questa Insula Monoch, laquale e molto piu piccola che non e Bandan, ma lagente sie pegiore che quelli de Bandan, et viueno pur a quel modo, et sono vn poco piu bianchi, et lo aere e vn poco piu freddo : qui nascono li garoffoli, et in molte altre insule circunuicine, ma sono piccole et deshabitate : l'arbore deli garoffoli si e proprio come l'arboro del buxolo, cioe folto, et la sua foglia e quasi come quella della cannella : ma e vn poco piu tonda et e de quel color come gia ve dissi in zeilani, laquale equasi como la foglia del lauro : quando sono maturi questi Garoffoli li ditti homini li sbatteno con le canne, et metteno sotto al ditto arbore alcune store per racoglierli, la terra doue sono questi arbori e come arena, cioe de quel medesimo colore, non perho che sia arena : el paese si e molto basso, et de qui non se vede la stella Tramontana. Veduto che hauessimo questa Insula, et questa genta dimandammo alli christiani, se altro c'era da vedere, ce risposero, Vediamo vn poco in che modo vendeno questi garoffoli, trouammo che se vendenao al doppio piu che le Noce moscate, pur a misura perche quelle persone non intendeno pesi. »

Heyd, après avoir dit que Marco Polo ne connaissait pas la véritable patrie des clous de girofle, fait au sujet de ces différents auteurs et de cette épice, les remarques suivantes « Conti approche déjà davantage de la vérité. Dans sa relation de voyage, il décrit, non sans doute de visu, mais pour en avoir entendu parler par des habitants de Java, deux îles qu'il nomme Sandaï

et Bandam; il est aisé de reconnaître qu'il a simplement pris pour des unités les groupes formés par les îles de la Sonde et les îles Banda : d'après lui, la dernière seule produisait le clou de girofle à l'exclusion de toute autre, en quoi il avait été mal informé, ou commettait une confusion. Son erreur donna naissance à la notice également erronée de la *Carte de Fra Mauro*. Enfin, en 1504, Varthema parvint jusqu'aux Moluques : c'était le premier Européen qui visitait ces îles; il donne à l'une d'elles, sans doute à celle de Ternate ou de Tidor, le nom du groupe entier, Monoch (Moluques). Il vit dans cette île et dans quelques îles voisines des clous de girofle et il décrit la manière dont on les récoltait. Après lui, d'autres voyageurs visitèrent les Moluques à de courts intervalles compris entre 1512 et 1520, et ils nous en ont également laissé des descriptions : ce sont Juan Serano, Duarte Barbosa et Ant. Pigafetta.

On sait que le clou de girofle est en réalité le bouton à fruits de l'*Eugenia caryophyllata*; il est porté par un pédicule et se termine par une petite tête ronde. On le cueillait ou on le faisait tomber en secouant la plante, puis on le faisait sécher au soleil ou à la fumée et il était alors livré au commerce. On tenait à ce qu'il fût de couleur rouge sombre et soigneusement nettoyé. Cette opération avait pour but de séparer les boutons gâtés ou rabougris ainsi que les pédicules qui s'étaient détachés de l'arbre avec les boutons, et pouvaient s'y trouver mêlés. A défaut de ce nettoyage, la marchandise pouvait être refusée. Les pédicules ne se jetaient d'ailleurs pas à la rue; ils avaient encore une certaine valeur, car ils contiennent, quoique à un degré moindre, la même huile éthérée que le clou de girofle lui-même. On les vendait à part sous le nom de *fusti* ou *fistuchi di gherofani*, et leur valeur était en général un tiers de celle des clous de girofle. Ils sont également de couleur rouge, seulement un peu plus claire; une couleur trop pâle était un défaut. On mettait aussi quelquefois à part les têtes des clous de girofle et on les vendait sous le nom de *cappelletti*. Enfin, comme les feuilles

du giroflier dégagent aussi un arôme, bien léger il est vrai, elles constituaient aussi un article de commerce : c'étaient les *foglie.* » (*Hist. du Com.*, II. pp. 606/7).

D'autres auteurs complètent nos renseignements :

Des Cloux de Giroffle.

« Les cloux de Giroffle sont par les Turcs, Perses, Arabes, & d'une bonne partie des Indiens appelez *Calafur*. Mais es Isles des Molucques auquelles ce genre d'espicerie est particulier ils sont nommez *Chambe*. Ces Isles en nombre de cinq sont sous la ligne Equinoctiale. Elles ne produisent autre chose que ces cloux, lesquels on envoye de la par tout le monde. Cest arbre est semblable au laurier. Ses fleurs sont premierement blanches, puis verdes, & finalement rouges & dures lesquelles deviennent cloux de Giroffle. Lors quelles sont encore verdes elles rendent une odeur excellente & délectable par dessus toutes. Ils croissent fort drus & en grand nombre. Estans cueillis on les met secher. Leur vraye couleur est iaune obscur; & pour les faire devenir noirs on les enfume. Les plus gros qui demeurent sur l'arbre durent iusques à l'annee suivante, & sont appelez meres des autres cloux. Es lieux ou ces arbres croissent ne se void aucune herbe, dautant qu'ils attirent à eux tout le suc de la terre. Quand on les cueille on prend aussi la queue qui les fait tenir à l'arbre, laquelle les Portugais appellent *Baston*, les Flamengs *Romp*. Car on ne les trie pas es Molucques, & rarement es Indes, mais on les vend le plus souvent, les queues, les meres & la poussière tout ensemble. Mais on eslit & nottoye ceux qu'ō a à envoyer en Portugal.

« Ce fruict a en soy une chaleur essentielle & naturelle : de manière que lors qu'on le nettoye es Indes, s'il y a aupres quelque vaisseau avec de l'eau ou autre liqueur, ores qu'il soit quelque peu arriere il sera entierement espuise au bout de deux iours par l'extreme chaleur & siccité de ces cloux, & comme

il a esté souvent experimenté. De mesme nature est la soye crue de la Chine. Car si on la met sur des aiz quelque peu eslevée de terre, & qu'on verse de leau au mesme endroit sur la terre sans mouiller la soye, le lendemain matin on trouvera toute l'humeur en la soye : ce que les Indiens savent finement practiquer, sans qu'on s'en apperçoive n'est qu'on y regarde de pres.

« Ces arbres croissent a un traict d'arquebuze du rivage de la mer, & viennent d'eux mesmes sans qu'on les plante ou qu'on les cultive seulement les Insulaires nettoyent la terre au dessous quand ils les veulent cueillir. Ils ne veulent estre ni trop pres ni trop loin de la mer. En temps de fertilité lors qu'il y en a abondance le nombre des cloux surpasse celui des fueilles. On ne les cueille pas à la main, mais on les tire par force attachant des cordes aux branches : dont aduient quelquefois que les arbres estans endommager, ne portent point de fruict d'vn an ou deux apres. Des cloux de Giroffle tombez en terre naissent dautres arbres à la maniere des chastaignes fort hastiuement, a causa de l'abondance de pluye qui tombe en ces Isles la comme estans situees sous la ligne Equinoctiale, de sorte que ces nouueaux arbres portent fruict au bout de huict ans, & en durent cent. On en cueille le fruict depuis Septembre iusques en Ianuier. Estant encore verd on en fait de la conserve avec sucre, & estans confit en *Achar* on l'enuoye en Malacca & es Indes. On en distille aussi de l'eau confortative & propre à divers vsages de medecine. Les femmes des Indiens mangent ordinairemēt des cloux de Giroflle pour avoir bonne haleine. Les Portugaises ont commencé à en faire de mesme. Les fueilles de l'arbre sont semblables à celles du Laurier. » (Linschoten, pp. 116-117).

« Chiamasi da gli Arabi Caryophyllum, oueramente Garyophylon. Da Persiani, da Turchi, e quasi da tutti gli Indiani, è detto Calafur. Ma nelle Molucche, doue solamēte nasce, & in queste parti, si chiama, Chanque. I nomi, che sono nelle pandette ; cioè Armufel, e Carunfelò, è stato per trascuraggine

de gli Stampatori Arabici, ò per colpa del tempo, ma de nomi no si ha da far disputa, per esser la cosa a tutti chiara. Nasce solamēte, si come ho detto, il Garofalo nelle 'Isole Molucche, lequali sono cinque, e la principal di queste, è Giloulo, non troppo discosto dal mare, ne meno molti uicino. Nasce etiandio in Zeilan, & in molti altri luoghi, ma in nessuna parte fa frutto, ecceto, che nelle Molucche. » (*Hist. de i semplici aromati...* di Don Garzia da L'Horto... Venetia, 1597, p. 101.)

« La pianta del Garofalo è di mediocre statura, con il tronco sottile, per ilche poch' vtilità si caua dal legno se fusse più grosso, seruirebbe per bellissimi artificij, essendo duro, sodo, e venato, carico di colore, e d'odore assai grato. Le sue foglie, delle quali mediocremente si carica, sono simiti à quelle de' nostri Persici, più strette, più lunghe, pastose, e chiare. Il medesimo frutto e anco fiore, il quale nasce tutto raccolto nell' estremità delli rami, tinto prima di color verde, e gionto alla maturità di viuacissimo azurro violato, che con seccarsi declina all' oscuro. Questo nell' estremità della parte più grossa, prima di maturare, spiega certi raggi, spartiti in forma di stella, quali poi stringe, e raccoglie alla proportione, che si và disseccando, fin à cadere del tutto. Quando è maturo, sparge vn' odore sopra modo acuto; per il che li serpenti, ed altri animali velenosi lo fugono, ne lo possono soffrire. L'huomo istesso rimane offesso dall' efalatione eccessiua, anzi la terra stessa ne sente danno, poiche alcuni passi all'intorno della pianta l'herbe si disseccano, restando il suolo arido, e spogliato : tanto ignee sono le sue qualità. » (Vincenzo Maria di S. Caterina da Siena, *Viaggio all' Indie Orientali*, Venetia, 1678, pp. 366/7).

(3) Ces mœurs de cannibales sont confirmées par plusieurs témoignages : « Le même m'a conté qu'il avait entendu dire par un marin qu'à Louloubilenk, qui est une baie de la mer, il y a un peuple mangeur d'hommes. Ces anthropophages ont des queues. Ils demeurent entre la terre de Fansour et la

terre de Lâmeri ». (*Merveilles de l'Inde*, p. 125.) — « Au delà de l'île d'el-Neyân, on trouve trois îles nommées Béraoua dont les habitants sont aussi mangeurs d'hommes; ils gardent les crânes et ce sont pour eux des articles de valeur qu'ils emploient dans le commerce. — Tous les peuples qui habitent Fansour, Lâmeri, Kalah, Qâqola, Sanfîn et autres terres voisines sont anthropophages ; mais ils ne mangent que leurs ennemis, par esprit de vengeance et non par besoin de manger. Ils coupent la chair humaine en lanières qu'ils font sécher et préparent de diverses manières, puis ils la servent comme dessert, pour manger avec le vin. » (*L. c.*, p. 126.)

Ces anthropophages sont des Battak dont nous parlent tous les voyageurs à Sumatra.

Balbi (Venetia, 1590, f. 133 *v.*, voir la table) indique les *genti Baticchi, che mangiano le creature humane.*

Barros (*Asia*, Dec. III, Liv. V, cap. 1, p. 509) remarque : « O Gentio, leixando o maritimo, recolheose pera o interior da Ilha ; e o que vive naquella parte da Ilha, que cahe contra Malaca, he aquella geração a que elles chamam Bátas, os quaes comem carne humana, gente mais agreste, e guerreira de toda a terra. »

Godinho de Eredia, en parle (p. 25) :

« Marco Polo, de Venise, qui fit son voyage de retour de l'Inde méridionale ou Java Mineure par la Taprobane et le détroit de la mer Rouge, en 1292, n'a aucune connaissance de Malaca. A cette époque, cet endroit était inhabité : dans les forêts du pays existaient quelques anthropophages. Il se trouvait aussi de ces anthropophages à Samatta et jusqu'aujourd'hui cette coutume barbare de manger la chair humaine subsiste encore parmi les Battas de Samatta; on en peut conclure que, de ce temps là, les peuplades de Samatta, à Viontana, n'étaient pas civilisées, sauf toutefois celles de la côte orientale de Viontana qui, elles, avaient fait le commerce avec les Attay ou Cathay. »



XIII

Du royaume Sinohora[a] (1).



En ceste isle vers midi est un royaume qui a nom Sinohora. Les gens de ce pais se enseignent en visage d'un fer chault (2) en pluseurs lieux[b], et ce meisme font les femmes. Ilz ont tous dis guerre à ceulz de Lamorj qui vont nudz comme di est (3). Moult y a de vivres en ce pais et autres choses que point je n'escrips (4).

a. Ven., Yule, Ram. A., Dom., Sumoltra. — Civ., Summoltra. — B. N., Sumolchra. — Hak., Sumolcra. — Boll., Zumptloc. — Fars., Simultam ou Simultra. — Arundel, Simoltra sive Sumolara. — Pal., Sumetra.

b. B. N., Civ., « in duodecim locis. » — Yule, « in some twelve places ».

(1) Il n'y a aucun doute qu'il ne s'agisse ici de l'un des royaumes de Sumatra et de celui-là même qui a donné son nom à l'île toute entière. Ce nom de Sumatra a été connu de très bonne heure par les géographes et les voyageurs chinois sous la forme de *Sou-men-t'a-la*. M. Verbeek (*Ann. Ext. Orient*, I, p. 186 [a]) dit que les « vrais noms indigènes sont Poulo-Pertjah ou Patjah, Poulo-Andalas et surtout Poulo-Amas ou Ameh (*Ile d'or*) ». Pauthier (*Marco Polo*, p. 565, note) remarque que « *Soumatra*, nom d'origine indienne (*Soumâtrâ*, « excellente matière ou substance ») lui fut donné [à cette île] sans doute à l'époque où la religion bouddhique s'y introduisit ».

A propos de l'origine du nom de Sumatra, M. Devic (*Merveilles de l'Inde*, p. 235) trouve ce curieux récit dans les chroniques malaises (*Chron. de Paseih*) : « Celles-ci racontent qu'un certain Marah Silou, en chassant avec son chien dans le nord de l'île de Sumatra, y rencontra une fourmi grande comme un chat, la prit et la mangea ; après quoi il fonde dans cet endroit sa résidence, qu'il nomme Samoudra, ce qui signifierait « grande fourmi ». Il est bien évident que nous n'avons ici qu'un essai, mal réussi, pour expliquer le nom de l'île de Sumatra... ».

Les sources chinoises ne font pas défaut sur *Sou-men-t'a-la* ; M. W. P. Groeneveldt dans ses « *Notes on the Malay Archipelago and Malacca* » parle fréquemment, pp. 85-92, de cette île, et en particulier d'après l'histoire de la dynastie des Ming : « Sumatra is situated at the west of Malacca, at a distance of seven days if the wind is fair. It is a centre of intercourse in the western seas ». (P. 88)

Pauthier (*Marco Polo*, note, p. 567) nous fournit également des renseignements chinois :

« La grande Géographie impériale, que nous avons si souvent

a. Sumatra — Sa géologie et ses mines d'or, par R.-D. Verbeek, ingénieur des mines. (*Annales de l'Extrême-Orient*, I, pp. 185-192.)

citée, donne aussi (*Ta thsing i thoung tchi;* Section des Pays étrangers) une notice sur Soumatra. « *Sou-men-t'a-la*, dit-elle, est située au sud-ouest de *Tchen-tching* (la Cochinchine). Il en est qui disent que c'est le pays de *Tiao-tchi* (Tadjiks) des Han. Sous le règne de la dynastie des Thâng (618-906 de notre ère), cette île appartenait aux deux royaumes des *Po-sse* (les Persans) et des *Tà-chĭ* (les Arabes); c'était le rendez-vous des navigateurs de la mer d'Occident. La deuxième année *young-lo* des Mîng (en 1404) un de ses chefs, *Nou-li-ha-pi-ting*, envoya un ambassadeur apporter un tribut. Un édit l'investit du titre de « roi de *Sou-men-t'a-la* ». Cette faveur fit que, jusqu'à la fin du règne de *Tching-tsou* (en 1425), ce roi ne cessa d'envoyer son tribut à la cour. Pendant les années *wen-hi* (1573-1615) ce royaume se partagea en deux, dont le nouveau se nomma *A-tchĭ* (une note assez étendue dit que le chef de ce nouveau royaume avait été originairement un esclave). Par la suite on n'en entendit plus parler. »

De même les géographes et les voyageurs musulmans qui visitaient les marchés malais depuis le IXe siècle, n'ont garde d'oublier cette grande île.

« Le même auteur (Ibn Sa'îd) rapporte que parmi les îles de la mer de l'Inde, il faut citer celle de Djâwah (Sumatra), grande île célèbre par l'abondance de ses drogues. La côte occidentale de cette île a pour longitude 145° et pour latitude 5°. Au sud de l'île de Djâwah on remarque la ville de Fansoûr, d'où le camphre Fansoûrî tire son nom. La longitude de Fansoûr est 145° et sa longitude 1° $\frac{1}{2}$ » (Aboulféda, éd. Reinaud-Guyard, II, II, p. 127.)

« Nous quittâmes ce peuple, et après un trajet de vingt-cinq jours, nous arrivâmes à l'île de Djâouah (Sumatra), qui donne son nom à l'encens *djâouy*, ou au benjoin. A la distance d'une demi-journée de chemin, nous l'aperçûmes déjà; elle est verdoyante, belle, et la plus grande partie de ses arbres ce sont des cocotiers, des arecs, des girofliers, des aloès indiens, le

cheky, le berky (jacquier), le manguier, le djambou, l'oranger aux doux fruits et le roseau du camphre. La vente et l'achat, chez cette population, se font au moyen de morceaux d'étain et de l'or chinois natif, et non fondu. La plupart des espèces odorantes ou des parfums qui se trouvent dans cette île sont dans la partie occupée par les infidèles. Chez les musulmans, l'on en rencontre bien moins... Nous fîmes ainsi notre entrée dans la capitale, c'est-à-dire dans la ville de Somothrah ou Sumatra. Elle est belle et grande, pourvue d'une enceinte de bois, et de tours également en bois.

« DU SULTAN DE DJÂOUAH (SUMATRA).

« C'est le sultan Almalic Azzhâhir, un des rois les plus illustres et les plus généreux. Il professe la doctrine de Châfi'y, il affectionne les légistes, qui se rendent à ses audiences pour lire le Coran et tenir une conférence. Il fait souvent la guerre, surtout aux infidèles ; il est très humble, et se rend à pied à la prière du vendredi. Ses sujets suivent aussi le rite de Châfi'y ; ils aiment à combattre les païens, et marchent de bon gré avec leur souverain. Ils ont remporté la victoire sur les infidèles qui les avoisinent, et ceux-ci leur payent le tribut, ou la capitation, pour avoir la paix. » (Ibn Batoutah, IV. pp. 228-231.)

Nous avons vu plus haut, p. 139, Sumatra cité par Rachid Eddin après Lamori.

On remarquera que Sumatra est également appelé Java, c'est qu'en effet on distinguait une *Java majeure* qui est notre Java actuelle et une *Java mineure* qui est Sumatra.

Marco Polo (Ed. Soc. Géog., pp. 193-94), consacre un chapitre à cette Java mineure et il cite parmi les royaumes de cette île celui de Samara qui correspond probablement à celui d'Odoric :

« Ci devise do roiame de Samara.

« Or sachiés qe quant se part de Basma, il treuve le roiame

de Samara qe est en ceste isle mesme en quel je meisme Marc Pol hi demorai por cinq mois por le tens qe ne nos lasoit aler nostre voie, et encore vos di qe la tramontaine ne part. Et encore vos di que l'estoilles dou meistre ne aparent ne pou ne grant. Il sunt ydres sauvajes et ont roi riches et grant. Il s'apellent encore por le grant Kan. Or ensi demorames nos cinq mois, nos desendimes des nés et feimes en terre chastiaus de fust et de busches, et en celz castiaus demorames por doutance de celz mauvais homes bestiaus qe menuient les homes. Il hi a peisons les meior dou monde. Il ne ont forment, mès vivent de ris. Il ne ont vin for tel con je devisarai. Sachiés tuit voiremant qu'il ont une mainere d'arbres desquel trencent les rames de cel arbres, e met-l'en un pot bien grant aou tronchon qui est remès à l'arbre, e voz di qe en un jor e en une noite s'enple et est molt buen vin da boir. Les arbres sunt senblables a petit datal et sunt quatre raimes trois cel en, et ont tant vins con je voz ai dit qui est mout buen. E si voz di une autre couse qe quant celz brece ne getent plus vin, ele prant de l'eive et en getent as piés de l'arbres, et après ne demore gramant qe les braces gitent le vins, e voz di qu'il en i a de blance e de vermoille. Il ont grandismes quantité des noces de Inde mout groses et bonnes e mauveisses. Il menuient de toutes chars e bones e mauvesses. Or vos avon conté de ceste roiaumes, or vos en lairon e voz conteron de Dagraian. »

Nous nous contenterons de citer parmi les auteurs plus récents, Nicoló de' Conti, Varthema, Godinho de Eredia. Enfin nous rappellerons que M. Charles Schefer a publié dans cette Collection le voyage à Sumatra en 1529 des frères Parmentier de Dieppe (Le discours de la navigation de Jean et Raoul Parmentier de Dieppe. — Voyage à Sumatra en 1529. Description de l'isle de Sainct-Dominigo. Publié par M. Ch. Schefer, membre de l'Institut. Paris, Ernest Leroux, 1883, in-8).

(2) Les auteurs chinois confirment cette coutume qu'avaient

certains habitants de Sumatra de se tatouer le visage : « The king of Nakur is also called the king of the Tattoed Faces. His country is situated at the west of Sumatra and consists only of one mountain-village; his people tattoo their faces with three pointed green figures and for this reason he is called the king of the Tattoed Faces »......

« The country of the Tattoed Faces borders on Sumatra and extends as far as the sea of Lambri; it is all situated along the mountains, but still its fields produce rice in sufficient quantity.

« The weather is variable. The men tattoo their faces with representations of flowers and animals ; their hair hangs loose and the upper part of the body is naked, the lower part being covered with a single piece of cloth. The women wear a coloured piece of cloth and have their hair in a knot behind the head. » (W. P. Groeneveldt, *l. c.*, pp. 96, 97.)

(3) Le ms. Pal. publié par le col. Yule donne ici une variante importante :

« In questa contrada è grande mercato di porci e di galline e di burro e di riso, è qui è frutto ottimo cioè *Mussi*. E trovasi quivi oro e stagno a grande quantità. »

Nous nous contenterons de rapprocher de ce passage ce que disent les annales chinoises des animaux domestiques et de l'étain :

« The people keep many cows, and milk is extensively sold. The goats are all black; white ones are not found. There are no capons, the natives not understanding how to castrate them, but their large fowls weigh as much as 7 caties and are very tender ; with a little cooking they taste well, in fact they are superior to the fowls in any other country. The ducks have short legs and some weigh as much as five or six caties. They have also mulberry trees and the people rear silkworms, but they do not understand how to spin the silk and only make wadding of it. » (W. P. Groeneveldt, *l. c.*, p. 87.)

« This place is visited by many native ships and the trade in native articles is very important; the money used are coins of gold and tin... In trading they make much use of tin money. » (W. P. Groeneveldt, *l. c.*, p. 87.)

(4) Certaines versions d'Odoric placent entre la relation de Sumatra et celle de Java une note sur un pays auquel elles donnent des noms variés : YULE, Resengo (Rejang). — CIV., Recemgo. — VENNI, Bothonigo, dont il fait Bornéo. — B. N., Rotemgo. — BOLL., Resengo. — ARUND., Boteingo. — DOM., Botenigo.

« Nel medesimo paese di Lamori verso il mezo giorno, e' vn'altro regno, chiamato Sumoltra, di molte cose copioso, nel qual sì gli huomini, come le donne, usano in circa dodeci parte della faccia con vn ferretto caldo segnarsi : & questi continuamente fanno guerra con quelli che vanno nudi. Vicino alqual v'e vn' altro Regno, chiamato Botterigo. Doue nascono molte cose, quali non scriuo. » RAM. A.

« In hac eadem insula versus meridiem est aliud regnum nomine Sumoltra. In quo est generatio quedam singularis. Signant enim se ferro calido. Parvo bene in XII locis faciei. Et hoc tam homines quam mulieres. Hii semper gerunt cum nudis bellum. Et est hic maxima rerum copia. » (VENNI.) Et à la suite : « Penes hos est regnum aliud *bothonigo* versus meridiem. Multa vero que non scribo nascuntur in ipso ».

« Penes hanc patriā ē regnū nōie Botenigo vsus meridiem. » (MUN.)

Peut-être faudrait-il voir dans ce nom la résidence actuelle de Bengkoelen, dans l'île de Sumatra.





XIV

De l'isle de Fana[a] (1).

D'EN costé ce royaume est une isle qui a nom Fana, qui a bien trois mille (2) milles de tour. Li rois de ceste isle a sept rois tous couronnez. Ceste isle est moult habitée et est la seconde meilleur[b] qui soit en tout le monde. On y treuve les clous de giroffle, les cubebes, nois muscades et pluseurs autres espices qui y croissent et toutes manieres de vivres en tres grant habondance fors de vin (3). Le roy de ceste isle demeure en un merveilleux palais et tres grant[c]. Les

a. Java. — VENNI, Iava. — YULE, CIV., Java. — RAM. A., Iana. — FARS., ARUND , B. N., 1380, Jana. — BOLL. et HAK., Jaua. — Il est facile de tracer par suite d'erreurs de copistes l'origine de *Fana :* Iaua, Iana, Fana.

b. FARS., « tertia melior ». — BOLL., « est de melioribus Indiae una ».

c. BOLL., « quod multis impossibile videretur », — CIV., « quod... videtur ».

degrez sont tellement fait, que l'un est d'or et l'autre d'argent, et du pavement aussi. Les murs sont couvers de platines d'or. Et sont les parois en ce palais entaillies hommes a cheval tout a or fin. Ces chevaliers ont entour leurs chiefs cercles d'or comme nous faisons dyademes cy as dames[a]. Et ces cercles de ces chevaliers sont tous de pierres precieuses (4). Les couvertures de ce palais sont toutes d'or pur. Et briefment, cest le plus riche palais et le plus bel qui soit (5). En tout le monde ne il n'a son pareil. Le grant Caan de Cathay[b] qui est le souverain empereur de tous les Tartres a souvent meu guerre a ce roy cy, et souvent a lui s'est assemblés a bataille, mais cilz roys cy a tousjours vaincu et desconfit (6).

---

(1) Il s'agit ici de l'île de Java actuelle. Les Chinois nous en parlent de très bonne heure : le pèlerin bouddhiste Fa-hian, à la fin du quatrième siècle de notre ère, venant de Ceylan, se rendit à Java qu'il appelle Ya-va-di. L'histoire de la dynastie des Song (v[e] siècle) l'appelle Dja-va-da; dans l'histoire des T'ang, il est aussi question de Ka-ling « qui est également appelé Djava ». L'histoire des Song (960-1279) nous donne d'excellents renseignements : « Djava is situated in the southern ocean. Going from the capital to the east, one comes to

a. « Sicut apud sanctorum diademata describuntur ». (Civ) — « Sicut hic facimus sanctis nostris ». (Venni). — « Si come qui l'imagine di nostri santi tengano ». (Ram. A.)

b. Venni, Chaam. — B. N., Canis. — Hak., Canis de Katay. — Civ., Chan tamen magnus Chathay. — Boll., Can autem magnus Catay.

the sea in a month, and from here it takes a ship half a month to go to Pulo Condore. On the west the sea is at a distance of forty five days. On the south it is three days to the sea and from there five days sailing to the Tazi. On the north the distance from the capital to the sea is five days and embarking there, it takes fifteen days to go to Borneo, fifteen days more bring one to the East-coast of Sumatra, seven days more to Kora and lastly seven days again to Ch'ai-lih Ting, which is on the way to the land of the Giau-chi (Northern Annam) and to Canton. » (*W. P. Groeneveldt*, pp. 15-16.)

Plus tard l'histoire de la dynastie des Youen nous fournit également de nombreux renseignements sur cette île.

Les voyageurs arabes connaissaient fort bien cette île ainsi que Sumatra. (*Voir Aboulféda*, *Rachid-Eddin*, etc.)

La distinction entre les deux Java est parfaitement établie par les auteurs et particulièrement par Ibn Batoutah ; il fait la différence entre Sumatra et l'île de Java proprement dite, qu'il appelle Moul Djâouah, ou la Djâouah primitive. (IV, p. 239[a].) Voici d'ailleurs comment ce voyageur raconte sa traversée de Sumatra à Java (*Ibid.*) : « Je restai avec ce souverain à Sumatra quinze jours ; après ce temps, je lui demandai la permission de continuer mon voyage, le moment étant arrivé (celui de la mousson sud-ouest). En effet, on ne peut pas se rendre en Chine en toutes saisons. Le souverain nous fit préparer une jonque ; il nous donna des provisions, nous combla de bienfaits, de bontés (que Dieu l'en récompense !), et il envoya avec nous un de ses compagnons pour nous régaler du repas d'hospitalité sur la jonque. Nous voyageâmes tout le long de son pays pendant vingt et une nuits, puis nous arrivâmes à Moul Djâouah (l'île de Java). C'est la contrée des infidèles, et sa longueur est de deux mois de marche ; elle produit les espèces

a. M. le col. Yule (*Cathay*, II, pp. 518 9) voit dans Moul Djâouah, non Java, mais une partie du continent asiatique.

aromatiques, l'excellent aloès de Kâkoulah et de Kamârah, deux localités qui font partie de son territoire. Dans le pays du sultan Azzhâhir, à Sumatra, il n'y a que l'encens, ou le benjoin, le camphre, quelque peu de girofle, et une petite quantité d'aloès de l'Inde; mais la plupart de ces choses se retrouvent à Java. Nous allons mentionner ce que nous en avons vu par nous-même, ce que nous avons examiné de nos propres yeux, et ce que nous avons vérifié attentivement ». Voir *infra* ce que nous disons du camphre.

Marco Polo visite cette Java majeure en venant du Tchampa (Ed. *Soc. Géograp.*, p. 189).

« Ci devise de la grant isle de Java.

« Or sachiés que quant l'en se part de Cianban, et ala entre midi et scelonc mille cinq cens miles, et adonc vient à une grandisime isle qe est apellé Java, qe selonc qe les buen mariner dient qe bien le sevent: ceste est la greingnor isle qe soit au monde qe bien gire environ plus de troi milia miles. Elle est au grant roi e sunt ydres et ne font treu a home dou monde. Ceste ysle est de mout grant richece. Il ont pevre e noces moscée et espi e galanga e cubebe e garofali et de toutes cheres espicerie qe l'en peust trover au monde. En ceste isle vienent grant quantité de nés e de mercanz qe hi acatent de maintes mercandies et hi font grant profit e grand gaagne. En ceste isle ha si grant trezor, qe ne est home au monde qe le peust contere ne dire. E si vos di qe le grant Kan ne la pot unques avoir por la longe voie e por la doutosse qui hi estoit à najer. E de ceste isle les mercant de Zaiton e dou Mangi ont ja mout grandisme tresor trait e traient encore tout l'or. Or voz ai contés de cest ysle e ne voz en dirai plus, mès nos conterons avant ».

(2) Marco Polo (*Soc. géog.*, p. 189) confirme ces dimensions : « ceste est la greingnor isle qe soit au monde qe bien gire environ plus de troi milia miles » ainsi que Conti. Le

texte du Marco Polo de Pauthier indique cinq mille milles. Le texte de Jourdain de Séverac que nous citons plus loin renferme une double erreur : « *ultrà septem milliaria.* » Ces chiffres sont exagérés. Temminck (*Coup d'œil...*, I, p. 5) donne les chiffres suivants : « Sa position géographique court du 105°-17′ au 114°-33′ de longitude orientale et du 5°-52′ au 8°-51′ de latitude sud du méridien de Greenwich. Elle s'étend de l'ouest à l'est en s'inclinant un peu au sud, dans une longueur de 240 lieues ; sa plus grande largeur entre la baie de Patjitan et la pointe de Japara est d'environ 40 lieues, et son étendue la moins large, entre Passaroean et Probolingo, est de 12 lieues. Sa superficie est de 2313 lieues carrées. »

(3) « In ipsa enim nascitur camphora, cubebe, melegete, nuces muschate, multeque alie species preciosse, in ea est maxima copia victualium preterquam vini. » (*Venni.*)

« In ipsa enim nascuntur cubebæ, melegetæ, nucesque muscatæ, multæque aliæ species pretiosæ. In eâ est copia magna victualium preterquam vini. » (*B. N.*)

« In ipsa nascitur camphora cubebe, crescunt ibi melegote nucesque muscatae et multae species praeciosae. Illic est copia victualium praeter vinum. » (*Civ.*)

« In ipsâ nascitur camphora, cubebae crescunt, & melegetae, nucesque musquatae, & multae species pretiosae. » (*Boll.*)

« Nella quale nasce la câfora, le cubebe, le melegete, le noci moscate, & molte altre specie similmente pretiose, è finalmente grassa di tutte le cose al viuere dell' huomo necessarie, eccetto che di vino. » (*Ram. A.*)

La fertilité de Java est proverbiale : « Il est difficile, dit Temminck (*Coup d'œil général... dans l'Inde Archipélagique*, I, pp. 318-320) de se faire une idée de la fécondité du sol de cette île, comme aussi de la profusion des végétaux groupés et entassés, en quelque sorte, les uns sur les autres... A ce luxe de croissance, à ce grandiose de la végétation primitive des

tropiques vient se joindre l'abondance produite par de nombreuses cultures bien entendues, conduite avec persévérance et exploitées par des millions de bras. Des rizières immenses s'étendent à perte de vue ; des plantations de cafiers couvrent, çà et là, les flancs des montagnes ; la canne à sucre, l'indigotier, le muscadier, le giroflier, le cannellier, le poivrier, même le thé, cet arbuste si renommé de la Chine, fournissent d'abondantes récoltes. Les céréales de l'Europe et de l'Asie ; des fruits en grand nombre et des plus savoureux ; le tabac, le *kapok* ou coton grossier, et le *kapas* ou duvet fin, la pistache, et le cacao y sont cultivés avec un égal succès. Cette force végétative se montre dans toute sa vigueur, non seulement dans les plaines où serpentent de belles rivières, mais aussi sur les pentes des montagnes couvertes d'excellents bois de construction et d'ébénisterie, de palmiers, de cocotiers, surtout de figuiers, dont on compte plusieurs espèces. »

Voici quelques détails sur les produits énumérés plus haut, sauf les clous de girofle dont nous avons déjà parlé, page 145 :

Le camphre qui nous vient principalement aujourd'hui du Japon et de Formose était un des articles de commerce les plus répandus au Moyen Age. Il y en avait de plusieurs espèces, celui de Bornéo et de Sumatra dont le plus estimé était celui de Fansour, et celui de Chine et du Japon, ce dernier produit par deux arbres différents, l'un le *Cinnamomum Camphora*, l'autre le *Blumea balsamifera*.

Marco Polo nous dit (*Soc. géog.*, p. 196) que, dans le royaume de Fansour « naist la meilor canfara fansuri, et vaut miel qe ne vaut le autre : car je voz di qe se vent atretant or à pois. » Le célèbre voyageur parle également du camphre du Fo-Kien. Quand il quitte Fou-tcheou pour aller à Zayton, il remarque (*l. c.*, p. 179) que : « Il hi a mons et valés et plainz. Il ont grandismes boscajes là où il a maintes arbres de cel qe font la canfre. »

Aboulféda, d'après Ibn Sa'îd, parle du camphre de Sumatra

(Djâwah) : « Au sud de l'île de Djâwah on remarque la ville de Fansoûr, d'où le camphre Fansoûrî tire son nom ». (Ed. Reinaud-Guyard, II, II, p. 127).

Ibn Batoutah, IV, p. 241, nous en parle longuement :

« DU CAMPHRE

« Quant aux arbres qui donnent le camphre, ce sont des roseaux semblables à ceux de nos contrées ; la seule différence est que, dans les premiers, la partie comprise entre deux nœuds, ou le tuyau, est plus longue et plus épaisse. Le camphre se trouve dans l'intérieur de chaque tuyau, et lorsque l'on rompt le roseau, on remarque dans la partie interne de tous les tuyaux, entre les nœuds, un tuyau pareil de camphre. Le secret étonnant en cela, c'est que le camphre ne se forme dans ces roseaux qu'après que l'on a immolé à leur pied quelque animal ; si on ne le fait pas, il n'y a pas de camphre. Le meilleur, appelé dans le pays *alhardâlah,* celui qui a atteint le plus haut degré de froid, et qui tue un homme à la dose d'une drachme, en congelant la respiration, est le camphre près du roseau duquel on a sacrifié un être humain. On peut remplacer la créature humaine par de jeunes éléphants. »

*
* *

Marco Polo et Jourdain de Séverac (*infra*, p. 169), mentionnent également les cubèbes qui servaient comme les autres épices. Ce sont les fruits du *Piper Cubeba*, genre très voisin du poivre : « La plante est un arbrisseau à tige articulée, dont les fruits sont disposés sur des chatons et portés chacun sur un pédoncule ou pivot particulier ». (*Dict. des sc. nat.*, XII, 1818, p. 133.) — « L'odeur du cubèbe entier est aromatique ; la saveur chaude aromatique et amère est due principalement à l'amande. » (*Nouv. dict. de méd. et de chir.*, X, 1869, p. 437.) — « Le poivrecubèbe est de mauvaise qualité et doit êtrere jeté lorsqu'il offre une proportion considérable de grains petits, blanchâtres,

déformés, vides, légers, presque insipides, qui sont des fruits avortés ». (*Ibid.*, p. 438.)

Le cubèbe servait comme les autres épices ; on l'utilisait également dans la médecine, mais ce n'est que depuis le commencement de ce siècle, après l'occupation anglaise de Java (1811-1815), vers 1816, qu'on l'emploie en Europe dans le traitement des maladies spéciales. Ce produit portait différents noms qu'énumère Garcia de Orta dans son chap. *Das Cubebas*, ff. 80-83 (voir nouv. éd., Lisbonne, 1872) :

« Dizei come se chama.

« Os Arabios *cubeb* e *cabeb* ; e isto em escritores, e assi de todos *cabebechini*, e em Java, donde as trazem, se chamam *cumucos*, ou em singular *cumuc*; e toda a outra indiana gente, excepto a que falla malaio, lhe chama *cubabechini*. »

*
* *

M. le col. Yule, dans son Odoric, traduit *melegetæ* assez justement par *cardamone*. Ducange au mot *Melegeta* se contente d'écrire *Floris species* et l'un de ses exemples est tiré du texte d'Odoric, des *Bolland*. Un autre de ses exemples tendrait à égarer les recherches : « Rolandinus Patavinus de factis in Marchia Travisina, lib. I, cap. 13, apud Murator. t. 8, col. 181 : *Camphora*, CARDAMO, *cymino*, *gariofolis*, MELEGETIS, *cunctis immo florum vel specierum generibus*, *quacumque redolent vel splendescunt*. » Il y avait donc et des *cardamomes* et des *melegetæ* ! Le fait est que les *melegetæ* ne sont autres qu'une espèce de cardamome. Cardamomes est le nom générique de produits appartenant à la famille des *Scitaminées* ; on connaît le petit cardamome ou cardamome du Malabar, et le long cardamome du Malabar, fournis par l'*Elettaria Cardamomum*, le cardamome de Ceylan produit par l'*Elettaria Major*, et les *graines du Paradis* qui ne sont autres que nos *melegetæ* : « Ce sont, pour Pereira, les graines de l'*Amomum grana paradisi* LINN., et pour Guibourt, celles de l'*A. Afzelii* ROSC. On les

connait encore dans le commerce sous le nom de *Maniguette* ou *Meleguette*, qu'il ne faut pas confondre avec la *Maniguette* que produit le *Xylopia*. La graine de paradis nous vient de l'Afrique tropicale et surtout de la Guinée et du Gabon ». (Léon Marchand, dans le *Nouv. dict. de Méd. et de Chir.*, VI, 1867, pp. 349-351.)

La Maniguette est « une graine triangulaire, rouge en dehors, blanche en dedans, douée d'une odeur pénétrante, d'une saveur forte et chaude d'abord, mais qui laisse ensuite à la bouche une sensation de fraîcheur et un arrière-goût agréables. On l'emploie seule comme condiment, les épiciers la mélangent souvent au poivre, et la font infuser dans le vinaigre pour l'aromatiser ». (*Dict. univ. du commerce et de la nav.*, I, 1873, p. 102.)

*
* *

De même qu'Odoric, Marco Polo (*Soc. géogr.*, p. 189) énumère la noix muscade parmi les produits de Java majeure : « Il ont pevre e noces moscée et espi e galanga e cubebe e garofali et de toutes cheres espicerie qe l'en peust trover au monde ».

Jourdain de Sévérac nous dit (p. 51) : « Est et alia insula praemaxima (permaxima) quae Jana (Java) vocatur, quae volvitur ultrà septem milliaria (*sic sed emendandum*) ut audivi, ubi sunt multa mundi mirabilia; inter quas, post species aromaticas nobilissimas, est unum : scilicet quòd inveniuntur homines parvulini, ad modum pueri trium vel quatuor annorum; omnes pilosi ad modum hirci; hii habitant in nemoribus, et inveniuntur pauci.

In hâc insulâ, sunt mures albi et pulcherrimi suprà modum. Ibi sunt arbores gariophyllos facientes, quae, cùm sunt in flore, emittunt odorem ita fortem, quòd interficient omnem hominem inter eas euntem, nisi quibusdam rebus clauderent os et nares.

Ibi nascuntur cubebae et nuces muscatae, atque mazarus, et aliae species nobilissimae omnes, excepto pipere ».

Java est aussi signalé par Linschoten comme produisant la noix muscade :

« L'arbre qui produit les noix muscades est de mesme forme qu'vn Pescher, ou Poirier, excepté qu'ils est plus gresle. Il a les fueilles rondes. Ils croist en l'Isle de *Banda* non esloignee des Molucques, & aussi es Isles de *Iava* & *Sunda*, d'ou on l'apporte es Indes & en la Chine. Le fruict est de la forme d'vne grosse pesche ronde, & au milieu est la noix, couverte d'vne dure escorce, laquelle ne tient pas à la noix, qui est enueloppée d'vne taye ou fleur aromatique appellee *Macis*. La muscade est de fort délectable odeur & fort requise, quand elle est meure. On en fait de la conserve laquelle on envoye es Indes, & quelquefois en Portugal ; on la garde aussi confite en sel & vinaigre : Quād elle deviẽt meure, la fleur estant enflée la première escorce se rompt, & la fleur apparoit dessous de couleur vermeille, laquelle venant quelquefois à cheoir, cela est cause qu'on void souvent les noix sans macis. La noix estant seche la fleur se passe, & ceste couleur vermeille se change en celle que nous voyons au macis. L'isle de Bāda & autres qui produisent ce fruict ne sont gueres salubres, non plus que les Molucques, dont vient que plusieurs marchands que l'insatiable amour de gain fait voyager & arrester en ces lieux la, y sont accueillis & emportez de diverses estranges & dangereuses maladies. La noix muscade est par les habitans de Banda ou elle croist le plus, appellé *Palla* & le macis ou fleur d'icelle *Buna Palla*. Les Decanins appellent la noix *Iapatri*, & le macis *Iayfol* ». (Linschoten, p. 117)

En réalité, la noix muscade ne croît pas à Java qui n'était qu'un marché pour ce produit. Heyd (*Commerce du Levant*, II, pp. 645-6) explique bien que les voyageurs qui en ont parlé « ont confondu dans leur énumération des produits venus à Java soit d'autres îles de l'Archipel, soit de l'Indo-Chine, avec ceux de l'île elle-même. La fameuse *Carte Catalane*, œuvre du XIVe siècle, attribue à l'île de Sumatra le nom de Java, ou

plus exactement Jana; dans la légende relative à ses produits nous trouvons la « *nou moscada* » et le « *macis* »; mais, ici encore, il nous semble qu'il y a une confusion entre les produits indigènes et les produits étrangers. Du moins, il serait difficile de démontrer que l'acclimatation du muscadier, tentée de nos jours avec succès par les Anglais dans l'île de Sumatra, ait eu des antécédents au Moyen Age, et la chose n'est pas probable. Niccolo Conti (xv[e] siècle) découvrit le premier que, dans la recherche de la véritable patrie de la noix muscade, on n'avait pas abouti faute de chercher assez loin: il fit connaître qu'on la trouverait encore plus à l'est, dans l'Archipel indien, et que ce n'était ni Sumatra (*Sciamuthera*), ni Java (*Java minor*), ni Bornéo (*Java major*), mais une île qu'il nomme Sandaï. Lui-même n'avait pas poussé jusque-là, et ses explications sont si peu claires, qu'il est à peu près impossible de deviner quelle île il a bien pu vouloir désigner. Si, nous en rapportant à la consonnance, nous songeons à l'une des îles de la Sonde, nous dépassons les limites du cercle dans lequel croît réellement le muscadier; si nous nous en tenons à ce cercle, nous n'y trouvons aucun nom analogue à celui de Sandaï. J'ignore sur quelle indication s'est basé M. Major pour admettre l'identité de l'ile de Bouro et de Sandaï; mais la situation de cette île, à l'extrémité occidentale du groupe des Amboines, donne une grande vraisemblance à la solution proposée par le savant anglais. Effectivement, autrefois le muscadier ne croissait pas uniquement dans les îles Banda; il s'étendait jusque dans les Amboines et les Moluques, et c'est dans ces trois groupes qu'il faut chercher sa véritable patrie. A l'époque de la domination portugaise aux Indes, la grande île Banda passait pour être, avec quelques îles voisines, le grand centre de production de la noix muscade; il en est encore de même actuellement, d'autant plus que les Hollandais ont eu soin de détruire tous les muscadiers qu'ils ont pu découvrir dans les autres îles de la région ».

(4) Il est facile de reconnaître à ces figures un caractère bouddhiste : Odoric a dû voir ces monuments dans toute leur splendeur, car il est probable que la ruine de l'architecture bouddhiste ne date que de l'établissement de l'islamisme à Java en 1374. Il est difficile d'ailleurs d'indiquer un emplacement quelconque à ce palais; Temminck, *l. c.*, p. 9, donne une énumération de palais en ruines, parmi lesquels il serait difficile de faire un choix. Je ne puis croire qu'Odoric fasse une allusion au célèbre monument de Boro-Boudour.

(5) M. Eug. Müntz (*Hist. de l'Art pendant la Renaissance*, I, p. 188, note) remarque d'après l'*Archivio storico italiano*, 1865, t. I, p. 44, qu'en 1461 on admirait au château de Pavie une salle décorée de plaques d'argent, d'or et d'émail.

(6) Marco Polo (*Soc. géog.*, p. 190) dit bien « qe le grant Kan ne la pot unques avoir por la longe voie e por la doutosse qui hi estoit à najer ». Mais ce qui était vrai à l'époque du voyage de Polo, ne l'était plus lors de la visite d'Odoric. Le roi de Java ayant marqué au front avec une encre indélébile Meng-Ki, envoyé de Kou-bi-laï, empereur mongol de la Chine, celui-ci, pour venger cette insulte, envoya, en 1292, une expédition contre Java. L'armée du khan perdit trois mille hommes. Cf. Pauthier, *Marco Polo*, p. 560; W. P. Groeneveldt, *l. c.*, pp. 20/34, etc... Les relations, d'ailleurs, ne tardèrent pas à reprendre, entre Java et la Chine, après la mort de Kou-bi-laï.





XV

De l'isle et du royaume de Natem, autres dient Panthen (1).



IEN près de Fana est une autre isle qui a nom Natem[a], autrement est nommée Calamasi[b]. Le roy de ceste isle a dessoubz lui pluseurs grans citez. En ce pays a arbres qui portent farine, et aucunes fois portent miel et aucunes fois vin (2). Et si y a pluseurs autres arbres qui portent venin le plus périlleux qui soit, car on ne treuve remede au contraire, fors un. Cest que cilz qui a pris de cest venin, il preigne fiente de homme, et la

a. Ven., Hak., Yule, Panten. — Fars., Panthen. — Pal., Panthe. — Ram. A., Civ., Paten. — Boll., Pacen. — B. N., Patem. — (1380) Naten.

b. Boll , Civ., Thalamasym. — Yule, Thalamasyn. — Arund., Thalamasim. — B. N., Talamasim. — Fars., Thamalsi. — Pal., Talamosa. — Ven., Malamasin. — Ram. A., Malamasmi.

destrempe avec eaue et boive de celle eaue, il en garra (3). La farine des arbres susdis a on par telle manière : les arbres sont grans et haulz et larges[a] ; on les entame un pou et coupe de une cognie au pié de l'arbre. De celle tailleure ist une manière de



Livre des Merveilles, f° 105 recto.

liqueur comme colle. Celle liqueur, ils mettent en sacs fais de fueilles et ainsi le laissent au soleil l'espace de XV jours. Après ces XV jours, celle liqueur seiche, et est farine. Puis prenent celle farine et la mettent en eaue de la mer. Après la lavent en eaue doulce, et lors en font une paste si tres bonne que merveilles est. De ceste paste font pain, ou autre

a. « These (the trees) are thick, but not of any great height ». (YULE.)

viande comme il leur plaist selonc la guise du pays (4).

Et je frere Odric mengay de ce pain et me sembla tres bon : il est au dehors un pou noir, mais dedens il est tres bel et tres blanc[a]. A l'un lez de ceste isle a une mer, mer morte. L'eaue de ceste mer cuert adès vers midj et se aucuns y cheoit jamais n'en pourroit estre resqueux ne trouvés[b].

En ceste manière de contrée treuve on une manière de roseaulz aussi grans comme grans arbres, et sont ces roseaulz si grans que ilz ont bien quarante audains[c] de long. Une autre manière de roseaux y a qui sont moult grant et hault et les nomme on là Cassay[d]. Ces roseaulx ne sont mie si grant d'assés ne si hault comme les autres, mais ilz croissent dru comme herbe (5), et leurs racines se estendent bien une lieue loings[e]. En ces roseaulx treuve on pierres

a. « And this kind of bread is white outside, but inside it is somewhat blackish ». (YULE). — « Hic vero panis exterius pulcher, interius aliquantulum niger apparet ». (CIV.)

b. « Ed egli è tutto il contrario, che'l mare pende e corre si forte ch'è incredibile, e se marinai si partono punto dallito vanno discendendo, e non tornano mai. E non è alcuno che sapiano dove si vadono, e molti sono cosi iti e non sepponо mai che se ne fossono. E la nave nostra fuè in grande pericolo, andando quindi, se non se che Idio ci aiutoe miracolosamente ». (PAL.)

c. « In hac etiam contrata sunt canaveriae seu arundines longae bene pluribus LX passibus, magnae ut arbores ». (B. N.). — « Sunt etiam in hac contracta canne varie longe plus 60 passibus magne ut arbores ». (VEN.)

d. B. N., CIV., VEN., Casan. — YULE, Cassan. — FARS, Cassam. — MUN., Casan, Cassan. — PAL., Cansalle. — RAM. A., Casar. — ARUND., Cassati (avec l'addition, absurde, dit justement Yule) ex quibus in apotecariis inveniuntur cassia fistulae.

e. « E'n ogni nodo di quelle canne fanno barbe a modo di gramigna, e queste cane crescono e prolungansi per diritto tramito per tera più d'un miglio ma non sono molto grosse, ma a modo delle canne di Franchia ». (PAL.)

precieuses (6) qui sont de telle nature que quiconques les porte sur soy, fer ne le peut entamer ne blecier; et communement les gens de ce pays portent de ces pierres sur eulx[a]. Et pour la vertu de la pierre, ilz prennent leurs filz et leur taillent une plaie profonde au bras, et en celle plaie ils mettent celle pierre, puis prennent une manière de poudre et la mettent sur la plaie et elle se reclot et encontinent est saine. Ceste poudre est faitte de je ne scay quel poisson[b c]. Et par la vertu de ces pierres, ils sont communement victorieu par mer, mais leurs voisins s'en sont piéça aperçeu. Si se sont avisé de remede et se combatent a eulx de lances et de sajettes sans fer[d], car ilz scevent que fer ne les peut grever. Et pour ce que ces gens ne sont point bien arméz, les navrent-ilz et tuent souvent. De ces roseaulx font-ilz voilles a leurs nefs, et aussi en font-ilz maisons et autres ouvrages. Pluseurs autres bonnes choses et dignes sont en celle isle que grant merveille seroit à oir racompter.

a. « Or quando vogliono trovare la prieta, si percuotono la canna col ferro e se'l ferro nola taglia ede cercano per la prietra, e tolgono legni agutisimi, e taglienti e cepi e tagliono e'ncidono tanto che pervengono a la pietra ». (PAL.)

b. « Quivi nasce un pesce ch'à cotale natura che quando altri pigliase questo pesce e ricideselo in più parti e una di queste parti si racozi e tochi l'altra incontinente si rapica insieme e saldasi come se mai non v'avesse; avuto niente. Di questo pesce fanno seccare e fannone polvere, e portala con loro duunche vanno in battaglia, e pongosela i loro ferite e'ncontinente salda ». (PAL.)

c. « Cujus nomen ignoro ». (HAK., ARUND.)

d. « Nam ipsi portant propugnacula seu palos acutissimos de uno fortissimo ligno, portant [que] sagittas cum (!) ferro ». (B. N.). — « Absque ferro ». (VENNI). — « Sine ferro ». (FARS.)

(1) Bandjermasin, sur la côte méridionale de la grande île de Bornéo, en face Java.

Nous avouons avoir longtemps hésité avant de nous arrêter à Bandjermasin; d'autres localités semblaient, par une certaine ressemblance dans le nom, devoir l'emporter. Un moment nous avons pensé qu'Odoric, allant de Java au Tchampa, avait suivi une route analogue à celle qui fut prise au XVIIe siècle par les ambassadeurs hollandais Pierre de Goyer et Jacob de Keyser; les ambassadeurs hollandais se rendant en Chine passent de Malacca aux royaumes de *Pan* et de *Patane* avant d'arriver au Siam, au Cambodge et au Tchampa :

« Trente lieuës par delà *Malaca*, on trouve le Cap de *Sincapura*, & l'ayant doublé on rase à main gauche les Royaumes de *Pan*, & de *Patane*, qui appartient aussi au Roy de *Sian*, & comprennent tous deux 80 lieuës de coste de mer. On se sert là de trois sortes de langues, dont la première est la naturelle, & la même que celle de *Malaca;* la seconde est celle de *Sian;* & la troisième est la *Chinoise;* qui n'est pas moins commune que les deux autres, à cause qu'il y a presque autant de Chinois que d'Originaires. Ceux de Patane escrivent comme les Hébreux de la droite à gauche, ceux de Sian de la gauche à droite, & les Chinois de haut en bas. La ville de *Patane* est fort peuplée, quoy qu'elle ait esté bruslée deux fois par les *Japonois*. Le Roy d'*Angleterre* obtint l'an 1612 pour ses peuples la permission d'y trafiquer aux mêmes conditions que les Hollandois. Il n'y a point païs au monde, où les adultères soient plus sévèrement punis; car lors que quelqu'un est convaincu de ce crime, son propre fils est tenu de l'étrangler ». (Nieuhoff, *Ambassade de la Comp. Orient. des Provinces-Unies;* Leyde, 1665, p. 56.)

Mais quelques-unes des indications contenues dans le texte d'Odoric ne nous ont pas permis de chercher dans cette partie de l'Asie cette étape de notre voyageur. En dehors de quelques traits caractéristiques à presque toutes les îles de l'Archipel Indien, tels que les palmiers à farine, à miel et à vin, et les poi-

sons, ce qu'Odoric dit des rotins, du bezoar, et surtout de la sarbacane, ne nous laisse aucun doute quant à la situation de Panthen. Domenichelli, qui est totalement dépourvu d'ailleurs de sens critique, en fait Macassar au sud de Célèbes; le colonel Yule penche vers notre opinion : « It is not improbable that Banjarmasin (*Banjar*, Order, Array, *Masin*, Salt, generally rendered *Salt Garden*) is meant. This was established as a semi-civilised state in the eleventh century, and was tributary to Majapahit in the flourishing time of that monarchy. » (*Cathay*, p. 90.) La position de Bandjermasin en face de Java permettait au navire qui portait Odoric d'y faire escale en se rendant vers la presqu'île indo-chinoise sans faire un trop grand écart vers l'est, comme ce serait le cas pour Macassar.

Temminck donne du mot Bandjermasin une étymologie différente de celle du colonel Yule : « Banjermasing ou Bandjirmâsing est formé des mots Banjer ou Bandjir (inondation) et mâsing (habituellement ou souvent); ces deux mots réunis signifient *sujet à des inondations fréquentes*, apparemment occasionnées par les débordements périodiques des fleuves et par les marées montantes, qui recouvrent les terres basses de la côte de plusieurs pieds d'eau. » (*Coup d'œil général sur les possessions néerl. dans l'Inde archip.*, II, p. 174, note.)

Suivant le même auteur, « selon Rienzi, les insulaires donneraient à leur pays le nom de *Poeloe kalamantän* » (*l. c.*, pp. 132/3). Bornéo est signalé dans les annales chinoises, et Bandjermasin d'une façon particulière. Pigafetta parle le premier d'une ville au nord de cette île, et le premier navigateur qui débarqua dans la partie septentrionale de Bornéo est Lorenzo de Gomez (1518), en route pour la Chine. Les Hollandais n'arrivèrent que plus tard à Bornéo; le premier qui la visita fut Olivier van Noort, qui y arriva le 13 septembre 1598. C'est le 14 février 1606 qu'un agent hollandais fut envoyé à Bandjermasin, où il fut d'ailleurs assassiné avec tous ses compagnons.

(2) Il s'agit ici de palmiers :

« C'est à peine si l'on peut encore ranger parmi les produits forestiers ce qui provient de cette grande famille des *Palmiers,* composée d'éléments si divers que, dans une partie spéciale de sa *Flora* qu'il leur a consacrée, Miquel les divise en *palmiers* à *vin*, à *sagou,* à *farine,* à *fruit,* à *bois,* à *rotin* (et il aurait pu aussi consacrer un article aux palmiers à *fibres,* par exemple le *Livistona*). Cela reste vrai, quoique l'*arèn*, qui ne manque nulle part, ne se plante pas partout; il y a des localités où un usage très ancien fait qu'on s'en abstient et qu'on abandonne le soin de travailler à sa reproduction aux *louwaks,* — *Paradoxurus trivirgatus* et d'autres, — qui aiment passionnément le fruit de l'*arèn* et en répandent partout les semences avec leurs déjections. Le rotin aussi se plante peu, on se contente de le couper là où il croît naturellement. Mais ces exceptions ne suffisent pas à enlever aux palmiers le caractère de plantes cultivées. Du reste, les produits en sont si connus, qu'en tout cas nous pouvons nous borner à une simple énumération.

En tête se trouve naturellement le *cocotier, kalapa, krambil* (*Cocos nucifera*), indispensable aux ménages indiens, et dont l'huile, riche en stéarine, s'apporte en grandes quantités sur le marché de l'Europe. Vient, comme article de commerce important, le *sagou,* produit par diverses espèces de *Metroxylon*, *kirai,* etc., et aussi par le palmier *arèn* (*Arenga saccharifera*), par le *gebang* (*Corypha umbraculifera*), par le *souwangkoung* (*Caryota maxima*), etc. Le nom général de la fécule qu'ils produisent est bien *sagou,* ou en javanais *pati*; pourtant quelques espèces particulières ont des noms à part, par ex. à Java on nomme *Onggok* le *sagou* tiré du palmier *arèn.*

Parmi les *Arecas,* nous citerons l'*Areca-Catechu*, dont on extrait pour le commerce une substance riche en acide tannique, qui forme une des qualités inférieures du *gambir*, *catechu* ou *terra japonica*. De pleines cargaisons du fruit, parfois aussi de la noix sortie du brou, s'en vont toutes les années en Chine

et beaucoup au Bengale, en partie pour les amateurs de sirih, en partie pour les teintureries de coton. Les espèces dejà nommées, *cocotier*, *arèn* et *gebang*, et de plus le *lontar* ou *siwallang* (*Borassus flabelliformis*), donnent le *sucre de palmier* ou *sucre de Java*, autrefois fort recherché par le commerce européen, maintenant encore très demandé et très employé pour la consommation domestique dans les ménages indigènes et européens.

On tire ces sucres de la liqueur qui découle des tiges des régimes de fruits quand on les a coupés. Cette liqueur se boit aussi, soit fraîche, soit après avoir subi une légère fermentation, et porte alors le nom de *touwak*, *vin de palmier*. Parfois aussi on la fait infuser avec du *kayou timor* et d'autres *Strychnacées*, et l'on obtient une boisson enivrante et énervante que l'on peut voir journellement en vente, dans de gros tuyaux de bambou, (*lodong*) dans tous les pasars des Moluques et surtout d'Amboine, où s'en fait le plus grand abus.

Une seconde fermentation transforme le *touwak*, ou *vin de palmier*, en *ragi*, levain, dont on fait partout usage pour le pain, les pâtisseries, etc. Là où l'on n'a pas de *ragi*, on le remplace par le *legèn*, obtenu du *cocotier* de la même manière. » (*Cat. de la sect. des Colon. néerl. à l'exp..... 1883*, groupe II, pp, 187-9.)

« Nous n'avons pas besoin de nous étendre sur le chapitre bien connu des usages divers auxquels se prêtent les palmiers, de leurs fruits à pulpe ou à noyau comestibles, de leurs enveloppes farineuses ou ligneuses, de leurs bourgeons analogues au chou croissant à la cime, de leur bois et du contenu de ce bois, lorsque c'est un tissu mou et farineux. Remarquons seulement que lorsqu'on désigne certains palmiers des Indes or. et occ. comme arbres à sagou, arbres à sucre, arbres à vin, on ne distingue pas, en effet, trois espèces de plantes, mais trois manières de les utiliser, toutes trois fondées sur une même propriété, celle de posséder au cour du tronc un tissu farineux. L'amidon qui s'y ramasse afin de former une réserve nutritive pour les gigantesques spadices des fleurs, donne du sagou si

l'on abat l'arbre avant la floraison, et dégage par des lavages la substance farineuse du tissu intérieur. Si, au lieu de cela, on attend jusqu'à ce que le bourgeon à fleur se soit développé et si l'on fend celui-ci, la liqueur qui découle de la blessure renferme le même amidon transformé en sucre, et l'évaporation le dégage. Si l'on soumet la liqueur à la fermentation, on obtient le vin de palmier. Dans l'archipel indien on tire le sagou principalement du *Metroxylon sagus* et du *M. Rumphii*.

L'archipel indien possède à peu près le même nombre d'espèces de palmiers que l'Amérique tropicale, c'est-à-dire environ 300, mais en Amérique ce sont les palmiers de haute taille qui prédominent, aux Indes or. les palmiers grimpants.» (*Cat. sec. col. néerl.....* 1883, groupe I, pp. 108-9.)

Voir sur les palmiers à vin, Godinho de Eredia, pp. 14, 18.

(3) Le manuscrit Pal. publié par le col. Yule ajoute ici : « E quelli uomini sono quasi tutti corsali, e quando vanno a battaglia portano ciascuno una canna in mano, di lunghezza d'un braccio e pongono in capo de la canna uno ago di ferro atossiato in quel veleno, e sofiano nella canna e l'ago vola e percuotolo dove vogliono, e' ncontinente quelli ch'è percosso muore. M'a egli hanno le tina piene di sterco d'uomo e una iscodella di sterco guarisce l'uomo da queste cotali ponture »

Cette variante n'a pas peu contribué à nous faire penser qu'il s'agissait d'une partie de Bornéo dans la relation d'Odoric. On n'ignore pas, en effet, que les Dayaks de Bornéo se servent d'une sarbacane comme arme de guerre ou comme engin de chasse : « Quant aux armes les plus généralement usitées chez ces peuples, dit Temminck (*l. c.*, pp. 354-355), ce sont le *mandau* ou coutelas, et le *sipet* ou sarbacane dont ils se servent pour lancer, avec une adresse étonnante, de petites flèches empoisonnées à trente ou quarante mètres de distance. Cette sarbacane, qui est surmontée en outre d'un fer aigu, leur sert en même temps de lance. Un bouclier de bois assez grand et

presque plat, que supporte le bras gauche et que les Dajaks sont fort habiles à manier, préserve leur corps des coups de flèche et de sabre lorsqu'ils en viennent aux mains avec l'ennemi. Jamais un Dajak ne sort sans ses armes : en voyage, aux champs, dans les bois, en un mot quelque part qu'il aille, toujours il est pourvu de son *mandau* et de sa sarbacane, ainsi que d'un étui rempli de flèches.

La substance dont est enduite la pointe de ces petites flèches de bambou, est composée de deux poisons différents connus sous le nom de *siren* et de *ratoes* ou *ipoe*. Tous deux sont préparés avec des matières végétales, bien qu'ils soient fournis par des arbres d'espèces fort différentes. Le poison s'extrait par décoction du suc que fournissent l'écorce, les rameaux et les feuilles de ces arbres, et après qu'on a laissé reposer et fermenter convenablement cette décoction, on la mélange avec le suc d'autres plantes et arbrisseaux ; puis on la conserve pour l'usage. Le poison extrait du *siren* est beaucoup plus actif, plus violent et plus dangereux que celui que fournit l'*ipoe*, mais il paraît que sa préparation offre plus de difficulté que ce dernier. Il provient d'un arbre de haute futaie qui pourrait bien être le même que le *Pohon oepas* (l'arbre à poison) de Java. Le *ratoes* ou *ipoe*, au contraire, s'extrait d'une espèce de plante grimpante qui paraît être assez commune dans l'intérieur du pays.

Les Dajaks font la guerre à tous les animaux qu'ils peuvent tuer avec leurs flèches empoisonnées, et dans leurs chasses, la lance ne leur sert que d'arme défensive. »

Chez les Dayaks de Bornéo, généralement, un fer de lance est fixé à côté du bois de la sarbacane, voir Temminck, *supra*.

Le nom exact de ces engins à Bornéo est *soumpitan*, sarbacane, *damak soumpitan*, dards qu'on lance avec la sarbacane, *damak bisa*, dards empoisonnés qu'on lance avec la sarbacane. Sur la côte orientale de Sumatra, les jeunes garçons s'amusent à tirer sur les singes et les oiseaux à l'aide de sarbacanes, *oultoup*, et de petits dards, *ngangkat*, de bambou, parfois empoi-

sonnés. Les poisons les plus souvent employés pour la chasse sont « le *Wali-kambing* ou *Kala-kambing* (*Sarcobolus Spanoghei* [et *dichotomus?*] asclépiadées, Miquel, Flore des I. néerl., II, 502), et quelques strychnacées, en particulier le *Chetik* (*Strychnos tieute*, Miq., II, 381), auquel on donne souvent le nom, plus connu, du *Wali-kambing*, de même qu'à quelques ménispermacées, le *Brata-wali* et l'*Anda-wali* (*Tinospora crispa* et *Anamirta Cocculus*, Miq., I, 77 et 78). Le plus employé est le premier de cette liste, le vrai *Wali-kambing ;* ce poison est moins violent que le *Chetik*, mais le tigre en soupçonne moins aisément la présence. De plus la chair de l'animal tué par ce poison reste mangeable, ce qui n'est pas le cas pour l'autre, et l'on tient à cette propriété parce qu'on mange parfois la chair du tigre, qui passe pour fortifiante et pour avoir une vertu anti-rhumatismale. » (*Cat. de la sect. des colonies néerl. à l'exp.* tenue à Amsterdam, 1883, groupe II, p. 82.)

(4) Pour obtenir le sagou dont il est ici question, « on coupe les palmiers par morceaux de 12 à 15 centimètres de longueur; on enlève la partie ligneuse pour mettre la moelle à découvert. On verse de l'eau froide sur la moelle, et on remue bien. La fécule, qui est le sagou, se sépare alors de la partie fibreuse, et on met le tout sur un tamis : l'eau qui passe entraîne avec elle la fécule. Par le repos, le sagou se dépose. Quand il est à moitié desséché, on le fait granuler en le passant à travers une passoire. La couleur grise est dûe à la dessication artificielle. » (*Dict. de la Conversation*, XV, 1860, p. 657.) — Cf. *Marco Polo*, Yule, II, pp. 282, 288.

(5) Le rotin :

« Le *rotin, panjalin*, que donne le *Calamus, spec. div.*, est resté à peu près complètement produit forestier. Ni le rotin de Palembang, dont on fait des *piques* et des *cannes*, ni celui de Bandjermasin, mince, flexible, qui sert de *liens*, et qu'on tresse pour les *meubles* et les nattes, ni le rotin à *cordes* de Java, ni

celui des *cables d'ancres tressés* des Molucques, ne sont des produits de la culture. Tant le commerce européen que celui des indigènes et l'exportation ont dans le rotin un article toujours demandé, toujours courant dans ses nombreuses variétés. » (*Cat. sec. col. néerl.*, 1883, groupe II, p. 189.)

(6) Il est très certainement fait allusion dans ce passage d'Odoric à la célèbre pierre appelée *bezoar* pour la production de laquelle Bornéo a toujours été renommée. « Dès le 20 août 1603, dit Temminck (*l. c*, p. 157), le souverain de Bantam avait cédé à van Warwyk quelques terres dans l'île de Java pour y construire une factorerie ; il en nomma chef François Wittert, l'un des officiers de ses navires en rade ; dans l'instruction qui lui fut délivrée, cet officier reçut l'ordre de visiter les côtes de Bornéo, *où le lapis bezoar et les diamants se trouvent en grande quantité.* »

D'Herbelot, dans sa *Bibliothèque orientale*, Maëstricht, 1776, p. 154, donne au sujet des vertus curatives de cette pierre des renseignements qu'il est bon de rapprocher de ceux d'Odoric :

« BADZEHER ou *Bazeher*. Ce mot signifie en Persien *ce qui chasse & dissipe* le venin, & l'on entend par ce mot tout ce que les Grecs ont appelé *Antidotes*, ou simples, ou composés ; mais en particulier on l'applique à la pierre que nous appelons par corruption du mot Persien, *Bezoar*. Quelques Auteurs Arabes ont cru que cette pierre se trouvoit dans les mines, & d'autres dans la tête de certains serpents : mais les plus habiles ont écrit ce qui a été depuis confirmé par les relations de plusieurs voyageurs, qu'elle se forme dans le coin des yeux des cerfs qui ont mangé des serpents, où grossissant peu-à-peu, & par croûtes, dont l'une couvre l'autre, elle se détache d'elle-même, lorsqu'elle est arrivée à un certain poids, & tombe dans les sables des campagnes de la Chine & du Tobut ou Tebet. Sa propriété est d'attirer le venin d'une playe qui en est infectée ; car lorsque vous l'en approchez, elle s'y attache d'elle-même ; & après

avoir tiré ce qu'elle en peut prendre, elle s'en décharge dans de l'eau où l'on la trempe. Après ce premier essai, on l'applique de nouveau à la playe, où elle continue de faire son effet jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement guérie. » (*Luthfallah al-Halimi.*)

Nous trouvons partout des mentions de cette pierre :

« Or, cette nuit, Ouan Ampou et Ouan Mélini de leur maison aperçurent comme un feu sur la colline. « Que signifie « cette lumière éclatante? dit Ouan Ampou. Sa vue m'effraie. « — Ne faisons pas de bruit, dit Ouan Mélini. C'est peut-être le bézoar du gigantesque serpent Naga. » Et les deux femmes saisies de terreur gardèrent le silence. Puis elles s'endormirent. » (Marcel Devic, *Sedjarat Malayou*, p. 31.)

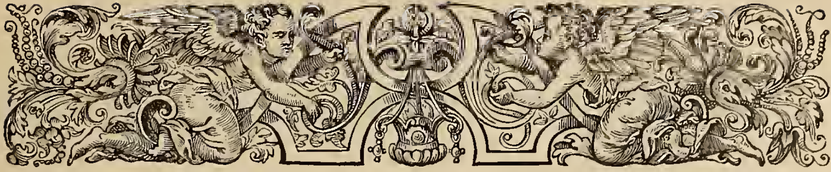
« E os mâttos produze grossa madeira, onde se criaô elephantes, badas, tigres arymos, antas e grandes cobras e bogiôs de pedra *bazar*, e todo genero de montarya e volatilia e muy formosos paçaros de canto de suave armonia. » (Godinho de Eredia, f. 10 v°.) Cf. *ibid.*, pp. 15/16.

Le colonel Yule (*Hobson-Jobson*, p. 68) dit : « The *Bezoar* was sometimes called *Snakestone*, and erroneously supposed to be found in the head of a snake. It may have been called so really because, as Ibn Baithar states, such a stone was laid upon the bite of a venomous creature (and was believed) to extract the poison. Moodeen Sheriff, in his Suppt. to the Indian Pharmacopoeia, says there are various *bezoars* in use (in native *mat. med.*), distinguished according to the animal producing them, as a goat-camel-fish-and snake-*bezoar ;* the last quite distinct from *snake-stone.* »

C'est au Japon que nous retrouvons cette pierre avec Marco Polo (éd. *Soc. géogr.*, pp. 185/86) à propos d'une expédition du grand Khan : « Et encore vos di une mout grant mervoie, qe cel deus baronz pristrent en cel isle plusors homes en un castiaus, et por ce qe il ne s'avoient volu rendre, les deus baronz comandent qe il fuissent tuit mors, e que il fuissent à tuit tronché la teste, et il ensi fui fait, car à tuit furent tronchés le

teste for que à huit homes seulamant, et à ceste ne poient fer trancher la teste, e ce avenoit por vertu de pieres qu'il avoient, car il avoient chascun une pieres en son braz dedens entre la cars e la pelle, si qe ne poroit dehors, e de ceste pieres estoit si encanté et avoit tel vertu, qe tant come l'en l'aust soure, ne poroit morir por fer. Et les baronz que fu lor dit l'achaison que cel ne poient morir por fer, il les font amazer con maque, e celz morurent mantinant, puis font-il traire de les brace cel pieres e les tienent mout chier. »





XVI

Du Royaume de Campe (1).



Près de l'isle Natem[a], est un royaume qui a nom Campe[b] et y a tres bel pays, car on y treuve toutes manières de vivres à tres grant habondance de biens. Le roy qui en ce pays regnoit quant je y fus, avoit bien CC[c] enfans, que fieulx que filles (2): car il avoit pluseurs femmes espousées et grant plante de concubines. Ce roy a bien quatorze mille[d] oliphans (3) privez, lesquelz il fait garder et nourrir

a. « Ab isto regno per multas dietas. » (B. N.). — « Ab hoc regno distans per dietas multas. » (Ven.)

b. Yule, Ven., Zampa. — Pal., Civ., Ram. A., Zapa. — Hak., Dom., B. N., Campa. — Fars., Canpa ou Carpa. — Mun., Cāpa. — Venni prend par erreur ce pays pour le Zipangou de Marco Polo, c'est-à-dire le Japon.

c. Hak., 300.

d. Arundel, xiii millia.

par gens de ses villes. En ce pays treuve on grande merveille : car toutes manières de poisson que on treuve en la mer vient en ce pays si que on ne voit riens en cette mer fors que poisson. Et vient chascune espece de poisson par lui, et demeure trois jours droit à la rive, et puis s'en va cette maniere de poisson. Puis vient une autre generacion et fait ce meismes et *sic de aliis* jusques a tant que tous y sont venus une fois ou en l'an tant seulement. Et quant on demande à ceulx du pays dont ce vient et que ce monte, ilz dient que ces poissons viennent faire reverence au roy de ce pays (4). En ceste contrée vy je une lymace qui estoit si grande que ce estoit merveille. Elle estoit plus grande (5) que le clochier Saint-Martin de Padue (6), se il feult ainsi tournez comme maison de lymace. Quant aucuns homs meurt en ce pays on ensevelist sa femme avec lui, car ilz dient que drois est que elle demeure avec lui en l'autre siècle [a] (7).

---

(1) L'ancien royaume de Tchampa.

Le peuple tcham, dont le royaume en sanscrit est *Campā*, occupait une grande partie de la portion orientale de la presqu'île indo-chinoise

« Selon leurs traditions, les Tjames ont dominé tout ce qui forme l'Annam actuel de Saigon, de Baria à Cao-Bằng au nord du Tonquin, où la limite de leurs possessions était située en

a. Civ., « in alio sæculo ». — Ven. et autres, « in alia mundo ».

un fameux [pays ?] dans les traditions locales qu'ils appellent Rek Kah, et les Annamites Cỏ Rễ. Les deux expressions absolument équivalentes signifient « les herbes divergentes », et doivent indiquer aux environs de Cao Bằng une ligne de faîte bien caractérisée ; les herbes formant la raie en s'inclinant à droite ou à gauche selon le versant. » (Aymonier, *Exc. et Rec.*, No. 24, p. 27.)

M. Bergaigne (*Ancien royaume de Campa*, pp. 46-7) remarque que le nom de Tcham ne vient pas « comme on aurait pu être tenté de le croire, du nom ancien du royaume, Campā. C'est, au contraire, le nom de Campā, appartenant à la géographie de l'Inde propre, où, par exemple, il désignait autrefois le district actuel de Bhagalpur et sa capitale, qui paraît avoir été choisi dans la nomenclature de la mère patrie, à cause de sa ressemblance avec le nom des Tchams. Il est même probable que, par un de ces jeux de mots étymologiques dont les Hindous ont été de tout temps coutumiers, le mot *campā* aura été interprété dans le sens de *cama-pā* « qui protège les Tchams ».

Les Chinois connaissaient le Tchampa sous le nom de Tchen-tching : « Le royaume de Tchen-tching est situé au sud-ouest de la Chine ; à l'est, il est baigné par la mer ; à l'ouest, il touche au Yun-nan ; le Tchin-la [Cambodge] est à son midi, et ses frontières du nord bordent le Hoan-tcheou... Dans la direction du nord, on peut se rendre du Tchen-tching à Kouang-tcheou [Canton] en quinze jours et, dans la direction du nord-est, atteindre les ports du Tche-kiang en un mois, si l'on navigue avec un bon vent. Enfin, dans la direction du nord-ouest, on compte deux jours par eau ou quinze jours par terre pour se rendre à Kiao-tcheou. De l'est à l'ouest, la largeur du Tchen-tching est de 700 *li* ; du nord au sud, sa longueur est évaluée à 3.000 *li*. » (Ma Touan-lin par d'Hervey de Saint-Denys, II, pp. 538-9.)

« Ce royaume n'eut que de rares communications avec la Chine jusqu'à l'époque des Tcheou postérieurs. Dans le cou-

rant des années *hien-te* (954-989), le roi de Tchen-tching, nommé *Chi-li-yn-te-man*, envoya comme ambassadeur à la cour, son ministre nommé *Pou-ho-san.* » (Ma Touan-lin, p. 545). Depuis lors nous trouvons de nombreuses ambassades envoyées du Tchen-tching en Chine. Au XIIe s. le roi du Cambodge [Tchin-la] avait placé un de ses officiers sur le trône du Tchen-tching ; ce sont d'ailleurs luttes continuelles entre les Kiao-tchi [Annam] le Tchin-la [Cambodge] et le Tchen-tching. En 1278, Koubilaï envoya au roi de Tchen-tching, un émissaire qui déclara à son retour que ce prince désirait devenir vassal de l'empire chinois. C'est ce fait que racontent les historiens chinois ainsi que Marco Polo (*Ed. Soc. Géog.*, pp. 188-9) :

« Il fui voir qe à les 1278 anz de l'ancarnasion de Crist, le grant Kan envoie un son baron qe avoit à non Sogatu con maintes jens et à chevaus et à piés sor cest roi à Cianban, e commance à fer grant torte au reingne. Et le roi qe mout estoit de grant aajes, et encore ne avoit si grant poir de gens d'armes come stoient celz dou grans Kan, ne se poit defendre en bataille chanpiaus, mès se defendoit es cités et en castiaus que mout estoient fort, si qu'il ni avoient doutance de nelen ; mès tous les plaingnes e les casaus estoient toutes gastée e destruites. Et quant ceste roi voit que cestui li aloit ensi gastant et destruant soi roigne, il en a grant doleur. Il prant mantinant sez mesajes, e les mande au grant Kan con tel mesajarie con vos oïrés. Les mesajes s'esproicient tant qu'il furent venu au grant Kan, e li distrent : Sire, li roi de Cianban vos salue come à son seignor lige, e vos mande qu'il est homo de grant aajes, e qe lonc tens a tenu sun regne en pais, et vos mande qu'il vuelt estre votre home, et voz velt rendre por treu chascun an leofanz e asez, e vos prie doucement et vos crie merci que voz votre baron et vestre jens qe destruent son reingne faites partir de sa tere. Et tant se taient le mesajes que ne dit plus. Et quant le grant Kan ot oï ce qe ceste viel roi li mande, il ni en a pitié ; il mande tant tost à son baron et à sez jens qu'il se partissent de cel

reigne, e qu'il alaisent en autre part por conquister tere, et celz font le conmandamant lor seingnor : car il se partirent erament et alent en autre parte. E cestui roi rent chascuns anz au grant Kan por treu vins leofanz les plus biaus e les greignor qu'il poit treuver en sa tere ; en tel mainere con voz avés oï devint cestui roi home dou grant Kan, e li fait treu de leofant selonc qe voz avés oï. »

Pauthier cite (*Marco Polo*, note p, 553-554) encore des missions envoyées en Chine par le Tchen-tching en 1279, 1280, 1281, 1282, 1283, 1284, etc., et il termine par les renseignements suivants qui nous intéressent particulièrement : « En 1322, *Tchen-tching* envoie encore un ambassadeur porter un tribut. En 1323, le roi du même pays envoie *Ti-pào-yeou-pă-li* présenter une supplique avec un tribut consistant en productions du pays. En 1327, le même pays envoie un ambassadeur offrir deux chevaux et deux éléphants ; en 1328, il envoie encore un ambassadeur présenter en tribut des productions du pays ; il en est de même en 1331. En 1332, *Tchěn-tching* envoie un ambassadeur à la cour mongole, porteur d'une lettre écrite sur feuilles d'or, et présente en tribut des productions du pays. En 1335, un ambassadeur est encore envoyé pour présenter des productions du pays. Cet ambassadeur dit que *Kiao-tchi* (le bas Toung-King) a refusé le passage aux porteurs du tribut. Un édit est publié pour blâmer la conduite du *Kiao-tchi*. C'est lá la dernière mention que font les annales de la dynastie mongole de l'envoi d'un tribut par la Cochinchine, et même par les autres états de l'Indo-Chine. On sent que cette dynastie perd de son influence et de son prestige, et qu'elle approche de sa fin. »

Les voyageurs et les géographes arabes connaissaient ce pays sous le nom de Sanf ou Senf الصنف. Voir les *Merveilles de l'Inde*, p. 220.

« Les navires se rendent ensuite au lieu nommé *Senef*, situé à une distance de dix journées ; il s'y trouve aussi de l'eau douce ;

on exporte de ce lieu l'aloès appelé *al-senfy*. Ce lieu forme un royaume. Les habitants sont bruns, et chacun d'eux se revêt de deux pagnes. » (*Relation des Voy.*, I, p. 18.)

Aboulféda écrit (II, II, p. 127) :

« Ibn Sa'īd continue : Une des presqu'îles de la Chine est Sanf (le Champa). Elle est bien connue par les traités de géographie. C'est de là qu'on exporte le meilleur aloès. Elle a environ deux cents milles de longueur, de l'est à l'ouest, et un peu moins de largeur. La capitale de Sanf a pour longitude 162° et pour latitude 6°.

« A l'ouest de la presqu'île de Sanf se trouve la presqu'île de Qomâr (Khmer ou Cambodge), qui donne son nom à l'aloès Qomâri, lequel est inférieur en qualité à celui de Sanf. »

Le Tchampa fut définitivement conquis par l'Annam avec lequel il avait été en lutte pendant six siècles, en 1471. Le roi du Tchampa était Bàn-la Trà-toàn; celui de l'Annam, Lê Thành-tông (Tu'-thành), 4[e] roi de la dynastie de Lê (1460-1498). La capitale des Tchams, Chà bàn fut prise et saccagée, Trà-toàn fait prisonnier et le Tchampa partagé en trois principautés.

Le Tchampa est représenté aujourd'hui par la province cochinchinoise de *Binh Thuân* qui s'étend de la frontière de la Cochinchine française jusqu'au sud de la baie de Cam Ranh, sur une longueur d'environ 220 kilomètres. Toutefois « si le Bình-Thuân possède sa vraie frontière naturelle au sud, vers la Cochinchine française, il n'en est pas de même au nord, et pour rencontrer la vraie limite de ce qui fut le Tjampa dans les derniers siècles, il faut aller jusqu'au nord de la province du Khánh-hòa, au cap Nai, porté sur les cartes sous le nom de cap Varela. » (Aymonier, p. 226). Les Tchams répandus dans cette province et dans le Cambodge forment plusieurs familles :

« Quoique ne formant qu'une seule race, on distingue au Bình Thuân : 1° les Tjames proprement dit, ou Tjam Djat « de race » appelés aussi Kaphirs, Akaphir, « païens, mécréants », par

opposition aux : 2° Banis ou Tjames de la « religion » musulmane. Selon les usages locaux le mot arabe Kaphir n'a pas ici d'acception mauvaise, les Tjam Djat de Phan Rang diront sans répugnance « nous sommes Kaphirs ». (Aymonier, *Exc. et Rec.*, n° 24, 1885, p. 275.)

Voir : Tchen-tching (Ma Touan-lin, trad. par le marquis d'Hervey de Saint-Denys, II, pp. 538-558). — Notes sur l'Annam. Le Binh Thuan. Par Étienne Aymonier. (*Excursions et Reconnaissances*, n° 24, juillet-août 1885). — L'ancien royaume de Campā dans l'Indo-Chine, d'après les inscriptions, par Abel Bergaigne. Ext. du *Journ. asiatique*. Paris, Imp. nat., 1888, br. in-8.

(2) Marco Polo nous confirme les renseignements (*Soc. géog.* p. 189) : « E si vos di qe à les 1285 hi fui je Marc Pol, et à celui tens avoit cestui roi *trois cens vingt six filz* entre masles e femes, qe bien en avoit plus de cent cinquante homes qui poient porter armes. »

(3) Les annales chinoises parlent souvent des éléphants du pays, et Ma Touan-lin en particulier : « L'homme qui prend un rhinocéros ou un éléphant sauvage ne manque jamais de l'offrir au Roi. L'éléphant est le moyen de transport du plus grand nombre, parmi les gens de la classe élevée. » (p. 540). « Le roi visite quelquefois ses éléphants, quelquefois aussi il s'absente pour aller à la pêche. Ses parties de chasse et de pêche durent plusieurs jours. S'il ne va pas loin, il se fait porter dans le panier mou ; s'il s'agit d'un long trajet, il monte sur un éléphant ou dans un palanquin très simple qui n'a que quatre porteurs. » (pp. 541-542). « Au premier jour du premier mois de l'année, l'usage est de promener un éléphant autour de sa maison et ensuite de le chasser au-delà des murailles. On appelle cette cérémonie *chasser le mal.* » (p. 543). Marco Polo nous dit que les habitants du pays sont idolâtres et qu'ils payent

au grand Khan un tribut annuel composé exclusivement d'éléphants. Plus loin (*Soc. géog.*, p. 189), le voyageur vénitien nous dit : « En cel reigne a leofans en grandisime quantité ». Le Ms. Pal. dit en parlant des habitants « gli altri uomini anno i leofanti come noi abbiamo nella nostra contrada i buoi ». On trouve toujours ces animaux dans le Binh Thuan : « Les éléphants, dit Aymonier (*Exc. et Rec.*, n° 24, 1885, p. 235), également très nombreux, ne fuient ni n'attaquent l'homme qui les rencontrera souvent, en voyageant du côté des montagnes. Ces animaux dévastent les plantations et prennent la fuite quand le propriétaire les chasse. »

(4) Pauthier fait (*Marco Polo*, p. 557, note) la remarque suivante au sujet de cette légende : « Cette histoire des poissons, racontée si naïvement par le frère Oderic, expliquerait peut-être l'origine du nom de *Cyamba* ou *Ciampa* donné à ce pays, car, dans la langue télingana, de la côte du Coromandel, le poisson se nomme *Champa*. »

Au sujet de ces légendes de poissons, M. Abel des Michels écrit (*Luc Van tiên*, p. 66, note) :

« Dans la province de Thái Nguyên (Tong King) est un golfe où se trouve un grand rocher au pied duquel un jeu de la nature a formé trois dégrés assez hauts, et disposés comme les marches d'un escalier. D'après une croyance populaire, l'on verrait tous les ans, à des époques déterminées, plusieurs espèces de poissons s'y réunir et lutter à qui bondira par dessus. Ceux qui seraient assez heureux pour arriver jusqu'au degré le plus élevé seraient, après y avoir séjourné un certain temps sans prendre aucune nourriture, transformés en animaux terrestres. A ces époques fixes, connues des habitants, un grand nombre d'entre eux s'y rendraient pour ramasser les poissons qui, ne pouvant franchir les trois degrés, se brisent la tête contre le rocher. »

En Chine, il existe une légende qui dit que les esturgeons

remontent tous les ans le fleuve jaune à la troisième lune et que ceux qui réussissent à franchir les rapides de *Loung Men*, sont transformés en dragons (*Loung*). Il s'agit d'ailleurs dans tout ceci d'un fait naturel transformé en légende, de la monte de certains poissons pour faire leur frai. Peut-être ce poisson est-il l'alose, le *sam lai,* si recherché dans l'Extrême-Orient, qui pénètre dans les fleuves en mai et retourne à la mer en septembre. Parlant de la mer Malaise, G. de Eredia (p. 33-4) dit : « Les poissons qui s'y rencontrent sont des aloses très savoureuses, des dorades, des rougets... »

(5) Tortue. — Yule, tortoise. — Dom., testuggine. — Ram. A., testudine. — M. da Civezza ne parle pas de tortue. Odoric doit prendre un ensemble d'écailles pour une seule écaille ; jamais il n'a existé de tortue aussi gigantesque.

L'écaille de la tortue est l'objet d'un grand commerce dans toute cette partie de l'Asie :

« La plus grande espèce du genre est la tortue indienne, *testudo indica,* rapportée, selon Perrault, de la côte de Coromandel, et elle a vécu plus d'un an à Paris vers la fin du XVIIe siècle (*Dict. des Sc. Nat.*, LV, Paris, 1828). — « On trouve dans les îles du canal Mozambique, dans l'Inde et dans les îles Gallopagues, des Tortues bien plus grosses que celles d'Europe. On a nommé Eléphantine, Géante, Carbonnière, et de Perrault, ces Tortues dont la taille dépasse celle des autres. Il en est qui pèsent quatre et cinq cents livres. » (Ch. d'Orbigny, *Dict. un. d'hist. nat.*, 2e éd., Paris, 1872, XIV, p. 37). Dans l'*Encyclopédie d'hist. nat. du Dr Chenu*, on remarque que « c'est à tort que l'on a supposé que cette espèce (*Testudo elephantina, T. indica*) provenait des Indes orientales ; elle habite la plupart des îles qui sont situées dans le canal de Mozambique, telles que Anjouan, Aldebra, les Comores, d'où l'on apporte fréquemment à Bourbon et à l'île de France. Plusieurs individus en ont été envoyés en Europe, et notre Museum en a possédé

deux vivants pendant plus d'un an, et qui lui avaient été donnés par Julien Desjardins : chacun de ces individus pesait environ trois cents kilogrammes, et leur chair était très bonne à manger, ainsi que nous avons pu le constater. » (Paris, *Reptiles et Poissons*, 1857, p. 27.)

« Enfin, comme article relié à la chasse et à la pêche, nous avons encore à mentionner l'*écaille de tortue*, *karet*, dont nous distinguons deux sortes : 1° Celle qui provient de la *tortue commune*, que l'on trouve partout, *penyou*, *toutourouga* (*Chelonia mydas*). Elle fournit la matière première à une branche étendue d'industrie, qui a pris surtout à Sourabaya et dans les environs une grande importance. On y fabrique avec l'*écaille* et avec la *corne de buffle* toutes sortes d'objets, boites, peignes, cuillers, couvercles pour les verres, etc. etc.; 2° L'écaille, beaucoup plus chère, qui provient de la *tortue karet* (*Chel. imbricata*), et qui prend toute le chemin de l'étranger. On l'exporte pour la majeure partie en Europe, mais il en va aussi des envois en Chine. » (*Cat. Sect. Col. Néerl...* 1883, Amst., groupe II, p. 100.)

L'imagination des conteurs arabes ne le cède en rien à celle d'Odoric. On lit dans les *Mille et une nuits* (éd. Jouaust, 1881, II, p. 189), dans le récit du troisième voyage de Sindbad le Marin : « De l'île de Salahat, nous allâmes à une autre, où je me fournis de clous de girofle, de cannelle et d'autres épiceries. Quand nous nous en fûmes éloignés, nous vîmes une tortue qui avoit vingt coudées en longueur et en largeur;... »

Voici un récit qui vaut bien celui d'Odoric :

« J'ai aussi ouï conter sur les tortues des choses bien curieuses et que l'esprit a de la peine à croire. Voici ce que je tiens d'Abou-Mohammed-al-Haçan, fils d'Amr. Il avait entendu un respectable marin raconter qu'un navire parti de l'Inde pour je ne sais quel pays, dévia de sa route, par la force de la brise, malgré les efforts du capitaine, et éprouva quelque avarie. On atteignit un petit îlot entièrement dépourvu d'eau

et de bois, mais où la nécessité les contraignit de s'arrêter. On y débarqua le chargement du navire et on y demeura le temps nécessaire pour réparer l'avarie. Puis les ballots furent reportés à bord pour se remettre en route. Sur ces entrefaites arriva la fête du *Neurouz* (nouvel an), et, pour la célébrer, les passagers portèrent sur l'îlot ce qu'ils purent trouver dans le navire de menu bois, de feuilles de palmier, de chiffons, et ils y mirent le feu. Soudain l'îlot s'agita, trembla sous leurs pieds. N'étant pas éloignés de l'eau, ils s'y jetèrent et s'accrochèrent aux embarcations. A l'instant l'îlot s'enfonça dans les flots, produisant un tel remous qu'ils faillirent tous se noyer et ne se sauvèrent qu'à grand peine, en proie à la plus vive frayeur.

« Or l'îlot n'était qu'une tortue endormie à fleur d'eau; réveillée par la brûlure du feu, elle s'était enfuie.

« Je demandai à mon narrateur comment cela se faisait. « La tortue, me dit-il, a chaque année une période de jours où elle remonte à la surface de l'eau, pour se délasser de son long séjour dans les cavernes des montagnes sous-marines;... » (*Livre des Merveilles de l'Inde*, Leide, 1883, pp. 36-37).

A ce sujet, Mr. R. H. Major, dans l'introduction de *India in the Fifteenth Century*, p. xliii, fait les remarques suivantes :

« The account of these animals is not to be attributed to a licentious exuberance of fancy in the Arabian author. He might have seen in Ælian that the tortoises (*De Naturâ Anim.*, l. XVI, c. xvii), whose shells were fifteen cubits in length, and sufficiently large to cover a house, were to be found near the island of Taprobana. Pliny and Strabo mention the same circumstance (*Nat. Hist.*, l. IX, c. 10) : they likewise turn them upside down, and say, that men used to row in them as in a boat (*Géog.*, l. XVI, 16). Diodorus Siculus adds to their testimony, and assures us, on the faith of an historian, that the *chelonophagi* (shell fish eaters, L. iiii, c. 1), derived a threefold advantage, from the tortoise, which occasionnelly supplied them with a roof to their houses, a boat, and a dinner.

« In this colossal tortoise we recognize the *Colossohelys Atlas*, the first fossil remains of which were discovered by Dr Falconer and Major Cautley in 1835, in the tertiary strata of the Sewalik Hills or Sub-Himalayahs, skirting the southern foot of the great Himalayah chain... »

Godinho de Eredia (p. 34) nous signale aussi la présence de grandes tortues dans la mer Malaise :

« Il se trouve aussi dans cette mer des tortues qui mesurent quinze palmes de pourtour : à l'époque du frai elles quittent la mer pour gagner la plage et les sables, où elles déposent en grande quantité leurs œufs, dont la coquille est fine et très délicate, et qui fait l'objet d'une grande consommation. De la carapace de ces tortues se tirent des pièces d'écailles grandes parfois d'une palme et qui ont une valeur marchande élevée. »

Venni dans sa note 44, p. 118 vient aussi à la rescousse : « Della smisurata grandezza delle Testuggini Indiane rammentata dal Beato favella a lungo il citato Oviedo, ed altri Viaggiatori, dicendo, che una di esse basta a coprire colla scorza superiore una casa ordinaria. »

D'ailleurs Pline nous dit (liv. VI, XXIV) qu'à Taprobane il y a « des tortues dont la carapace couvre des familles entières, tant on en trouve de grandes. » !!

(6) Naturellement il y a là une erreur de copiste et il faut lire Saint-Antoine de Padoue dont la partie principale avait été terminée en 1307. Tous les textes, sauf le nôtre, portent d'ailleurs Saint-Antoine.

(7) Nous ne voyons pas ce fait vérifié par les autres voyageurs. Voici tout ce que je trouve au sujet des funérailles dans le Binh Thuân.

Chez les Orang Glaï :

« En cas de décès prématuré de l'un des deux conjoints, le veuvage n'est rien moins que gai pour l'autre, surtout pour le

mari. Le défunt est veillé deux jours et deux nuits, puis on l'enterre en forêt, dans une fosse de trois coudées de profondeur recouverte d'un plancher. Sur ce plancher est un treillis, puis une couche de feuilles et une autre de terre bien battue. La famille du mort élève à côté un petit hangar où elle viendra veiller la tombe qui est soigneusement examinée en présence du survivant, le dixième, le trentième, le quarantième et le centième jour après le décès. Si la terre est crevassée, le veuf est déclaré coupable de la mort de son conjoint. On est même plus sévère pour le mari qui a pu exciter une maîtresse au crime.

« La famille réclame satisfaction, et l'inculpé s'empresse de la gagner à prix d'argent, c'est-à-dire à coups de buffles et de cymbales. S'il est pauvre, il s'en tirera avec un gong, un porc, deux poulets, un canard, un flacon de vin. Mais qu'il ne s'avise pas de résister, de tergiverser, il aggraverait singulièrement sa situation, la coutume exigeant qu'il soit enterré vif et tous ses parents vendus ; aussi quel soupir de soulagement s'il sort indemne de l'épreuve du centième jour ! » (Aymonier, *l. c.*, pp. 309-310.)

Chez les Tjrou :

« En cas de mort, les Tjrou ont des coutumes assez semblables à celles des Orang Glaï. Ainsi, la femme offrira des vivres pendant trois jours, d'autres fois sept jours, sur la tombe du défunt mari. Le veuf offrira pendant huit jours des vivres à sa défunte ; au septième jour la veuve offre des poulets, du riz, des gâteaux aux divinités, les prenant à témoin qu'elle fut épouse loyale et fidèle.

« Si elle est soupçonnée par les parents du mari, ceux-ci inspecteront la tombe à des époques déterminées, et des crevasses à hauteur de la tête, des épaules, du nombril ou des genoux, accuseraient la veuve. Si elle proteste, les parents la conduiront à la tombe, offriront des vivres au mort qu'ils invoquent en disant : « Nous t'amenons ta femme ; si elle fut fidèle, puisse-

t-elle démêler ses cheveux sans arrêt, avec le peigne à dents claires ! » L'épreuve a lieu séance tenante, et, en cas d'arrêt du peigne, la femme est condamnée à un buffle d'amende, ou même tous ses biens seront confisqués.

« En beaucoup d'endroits les cadavres des Tjrou, sont placés dans des troncs d'arbres creusés, puis descendus dans la fosse. Au bout de l'an on offre des vivres au mort pour la dernière fois. Les riches vont jusqu'à deux ans. Après ce dernier padhi ou cérémonie funèbre, la veuve peut se remarier. Plus tôt elle se serait exposée à une amende qui varie selon ses moyens : un buffle ou un cerf, ou cinquante paniers de riz, ou trente ; ou même si elle est pauvre, elle aura pu apaiser la famille du défunt en offrant un repas. » (*Ibid.*, pp. 313-4.)

Cependant Ramusio, f. 336 recto, dans le *Sommario di tutti li regni, città, & popoli orientali* donne un chap. intitulé *Del regno di Camboia, il qual è abbondante di fiumi, vettouaglie, & di varie mercantie, & che li signori si bruciano volontariamente nella morte del Re loro insieme con le lor mogli, & cosi l'altre donne per la morte de lor mariti.*





XVII

De l'isle Vacumeran, alias Nychoneran (1)[a].



DE ce royaume (2)[b] alasmes vers midy. Si trouvasmes pluseurs isles dont l'une est nommée Vacumeran[c]. Ceste isle a bien deux mille milles[d] de tour. Les gens y ont visaige de chien (3), tous hommes et femmes[e]. Ilz aourent un beuf pour leur dieu; et pour

a. Nicobar. — VENNI, De insula Nicuueran ubi Cinocofuli.

b. « Recedens et navigans per mare Occeanum. » (B. N.). — « Navigans per mare oceanum. » (CIV.). — « Nauigando per lo mare Oceano, verso il Nirisi. » (RAM. B.)

c. YULE, Nicoveran. — 2,810 fr., Nichonieran. — B.N., Sacimeram. — VEN., Nicuueran. — FARS., Nichovera. — PAL., Nichoverra, Nichovera. — RAM. B., Nicouerra. — DOM., Nicuvera. — CIV., Nicimeram. — RAM. A., Hicunera. — HAK., Moumoran. — ARUND., Mochimoran. — BOLL., Insimezan. — Le Ms. de MUN. parle de cette île mais sans lui donner un nom; la relation des hommes-chiens, etc., est conforme aux autres versions.

d. YULE, 2,000 miles. — B. N., CIV., RAM. A. et B., etc., id. — VEN., duo milliariorum. — 2810 fr., 2 milles.

e. RAM. A., ne parle pas de la particularité des visages de chien.

ce chascun d'eulx porte sur son chief devant son fronc un beuf d'or ou d'argent en signe que ce beuf est leur dieu. Trestous y vont nuds hommes et



Livre des Merveilles, f° 106 recto.

femmes[a] et ne portent fors une touaille[b] dont ilz cuevrent leur vergongne. Ilz sont tous noirs[c] et sont tres cruelle gent en bataille. Et si ne portent nulles armeures en bataille fors un grant escu qui les cuevrent du chief jusques aux piés. Quant ilz prennent en bataille aucun qui ne se veulent racheter

a. « Gli huomini sono grandi communemente e fortissimi. La maggior parte del tempo fanno guerra. » (Ram. B.)

b. B.N., Ven., toaleam. — Civ., thoalia. — Pal., tovagliuola. — Hak., Arund., unum pannum lineum.

c. Yule, stalwart.

ou qui n'en ont le povoir, ilz le menguent tantost. Li roys de ce pays[a] porte a son col une rengé de grosses perles[b] ainsi que sont cy unes patenostres d'ambre et par ces perles il compte ses oroisons, car il fait chascuns jours à ses dieux plus de trois cens oroisons. Ce roy porte en lieu de sceptre un grant ruby (4) qui a une espaune de long et semble estre une flambe. C'est le plus noble et le plus precieux[c] qui soit en tout le monde[d]. Le kaan de Cathay a trouvé seure voye a ce royaume.

---

(1) Iles Nicobar. — Il faut avouer que sauf la nudité de ses habitants, il n'y a rien dans la relation d'Odoric, de caractéristique des Nicobar. M. Man a donné une notice intéressante sur les indigènes de ces îles. Le Dr Hamy a ainsi résumé leur

a. RAM. B., E'l re di queste bestie.

b. YULE, three hundred very big pearls. — B. N., PAL., VEN., DOM., 300 perles. — ARUND., CC. — RAM. A., trecento perle grosse. — RAM. B., trecento perle grosse *e bianche*. — MUN., « Rex istorum portat appensas ad collū bene trecentas margaritas et rosas... »

c. 2,810 fr., riche.

d. « And the great emperor of the Tartars of Cathay hath never been able to get it into his possession either by force or by money, or by any device whatever. This king attends to justice and maintains it, and throughout his realm all men may fare safely. And there be many other things in this kingdom that I care not to write of. » (YULE.)

« Verumptamen magnus imperator Tartarorum Cathaii illum lapidem preciosum nec vi, nec pecunia nec etiam ingenio unquam habere potuit. In hac etiam contratâ ipse rex bene justitiam tenet et observat, unde per totum suum regnum quilibet potest ire securus. Multa etiam in hac contrata sunt quae etiam ego scribere non curo. » (B. N.)

« Veruntamen magnus imperator Tartarorum Chatay hunc lapidem ab ipso Rege nec vi nec praecio, vel aliquo umquam ingenio potuit obtinere. Rex etiam iste est bonus iusticiarius, et terram suam bene pacificat et gubernat. Unde quilibet potest in regno suo secure omni tempore ambulare. » (CIV.)

ethnographie à propos de l'exposition coloniale et indienne de Londres : « Il n'y a pas de Négritos dans les îles Nicobar, situées pourtant très près des Andaman, qu'elles prolongent dans la direction d'Atjeh. Le centre de la Grande-Nicobar nourrit bien un petit peuple profondément distinct de celui de la côte, mais ce peuple *Shom-Pén*, sur lequel on n'avait, avant la récente exploration de M. Man[a], que des renseignements très vagues, n'appartient point à la race négrito, comme on l'avait tout d'abord supposé. Tandis que les Nicobariens de la côte sont donnés comme une population mixte formée d'éléments siamois, indonésiens et malais, les Shom-Pén sont considérés comme homogènes et apparentés, dit M. Man, aux races mongoliques. J'en ferais volontiers, pour mon compte, des Indonésiens purs. Les photographies de M. Man représentent, en effet, des sujets fort semblables à ceux de l'intérieur des grandes îles de l'Archipel-Indien. Les statues des Nicobariens exposées par M. G. Watt nous montrent des individus du littoral, dont les coiffures sont particulièrement curieuses. L'un des deux sujets porte comme chapeau un cylindre ouvert par le haut, garni d'étoffe et surmonté de deux longues baguettes droites terminées par des ornements de papier ; l'autre a une calotte d'écorce toute frangée en arrière de faux cheveux façonnés de la même matière[b]. »

Il est possible que le nom de Necouran, Nychoneran, etc., ne soit qu'une forme de Nancoury, l'une des Nicobar ; mais c'est surtout la position géographique du pays visité par Odoric qui permet de l'identifier avec les Nicobar.

Les musulmans connaissaient ce groupe d'îles sous le nom de *Landjabalous*, *Lankabâlous* ou *Lendjebalous*. Les Nicobar

a. MAN (E.-H.), *A brief. account of the Nicobar Islanders, with special reference to the Inland tribe of great Nicobar.* (*Journ. Anthrop. Instit.*, XV, pp. 428-450, pl. XVII-XIX, 1885).

b. *Études ethnographiques et archéologiques sur l'Exposition coloniale et indienne de Londres*, par le Dr E.-T. HAMY. Paris, 1887, in-8, p. 78.

étaient une des localités les plus riches d'où ils tiraient l'ambre. Cf. Heyd, *Hist. du Comm. du Levant*, II, p. 573.

« Quand on a dépassé cette mer [mer de Herkend], on arrive au lieu nommé *Lendjebâlous*. Les habitants de ce lieu ne comprennent pas la langue arabe, ni aucune des langues parlées par les marchands. Les hommes ne portent pas de vêtement ; ils sont blancs et ont le poil rare. Les voyageurs disent n'avoir jamais vu leurs femmes. En effet, les hommes se rendent auprès des navires, dans des canots faits avec un seul tronc d'arbre, et ils apportent des cocos, des cannes à sucre, des bananes et du vin de cocotier (vin de palmier) ; cette liqueur est d'une couleur blanche. Si on la boit au moment où elle vient d'être extraite du cocotier, elle est douce comme le miel ; mais, si on la conserve une heure, elle devient comme le vin ; et, si elle reste dans cet état pendant quelques jours, elle se convertit en vinaigre. Les habitants échangent cela contre du fer. Quelquefois il leur vient un peu d'ambre, qu'ils cèdent aussi pour quelques objets en fer. Du reste, les échanges se font uniquement par signes, de la main à la main, vu qu'on ne s'entend pas. Ces hommes sont très habiles à la nage ; quelquefois ils dérobent le fer des marchands sans leur rien donner en échange. » (*Relation des voyages faits par les Arabes*, I, pp. 16-17.)

Le même auteur nous avait déjà dit, *l. c.*, p. 8 : « Après cela viennent les îles nommées *Lendjebâlous*. Ces îles nourrissent un peuple nombreux. Les hommes et les femmes vont nus ; seulement, les femmes couvrent leurs parties naturelles avec des feuilles d'arbre. Quand un navire passe dans le voisinage, les hommes s'approchent dans des barques, petites ou grandes, et se font donner du fer en échange d'ambre et de cocos. Ils n'ont pas besoin d'étoffes, vu que, dans ce climat, on n'éprouve ni froid ni chaud. »

Ces renseignements sont bons à rapprocher de ceux qui nous sont donnés par le *Livre des Merveilles de l'Inde*, pp. 127-128 : « Le même m'a dit que les insulaires des îles Ladjabâlous,

groupe nombreux qui s'étend sur une longueur de quatre-vingts parasanges, rejoignent les navires et y font des achats de la main à la main. Si on leur lâche un objet avant de tenir l'échange, ils se sauvent et on ne peut le ravoir.

« Lorsqu'un navire fait naufrage sur leurs côtes, et qu'un homme ou une femme tombe sur leur rivage, si le naufragé a sauvé quelque chose et qu'il le tienne à la main, ils ne lui prennent absolument rien, car ils n'enlèvent jamais un objet de la main d'une personne tombée chez eux. Ils accueillent l'étranger dans leur logis, le font asseoir, lui donnent à manger de ce qu'ils mangent, et ne mangent eux-mêmes qu'après que leur hôte est rassasié. Ils continuent à le traiter ainsi jusqu'à l'arrivée d'un navire. Alors ils le conduisent à bord et réclament en échange un salaire, que le capitaine du navire ne peut refuser de donner, s'il veut emmener l'étranger. Parfois celui que le sort a ainsi jeté chez eux est un homme ingénieux qui trouve moyen de leur rendre service en tressant des cordes en bourre de cocos ; il les leur cède en échange d'ambre (gris), dont il fait provision jusqu'au moment du passage d'un navire. De cette façon, le séjour qu'il a fait chez eux lui apporte quelque profit. »

Marco Polo visite le même pays. (*Éd. Soc. géog.*, p. 196) :

« Quant l'en se part de Java e dou roiame de Lanbri, et il vait por tramontana entor cent cinquante miles, adonc treve-l'en deus ysles, qe le une est apellé Necuveran, et en ceste isle ne ont roi e sunt come bestes, e voz di qu'il o vunt tuit nu e masles e femes, e ne se covrent de nulle rien dou monde. Il sunt ydres, e si voz di qe tuit lor boscajes sunt de nobles arbres e de grant vailance. Il sunt sandal vermoil e noces d'Inde e garofal, e berzi e maintes autres bones arbres. N'i a autre qe mentovoir face, e por ce nos partiron et voz conteron de l'autre ysle qe est apelé Angaman. » C'est dans cette île d'Angaman, en route pour Ceylan, que le Vénitien nous dépeint des naturels semblables à ceux qu'Odoric place à Nychoneran : « Or sachiés tout voiremant qe tuit les homes de ceste ysle ont chief come

chien et dens et iaus come chiens : car je voz di qu'il sunt tuit senblable à chief de grant chienz mastin. » (*Éd. Soc. géog.*, p. 197).



Livre des Merveilles, Marco Polo, f. 76 verso[a].

Nous retrouvons cette île dans Godinho de Eredia (p. 54) qui parlant de l'Inde méridionale nous dit qu'elle est formée de plusieurs provinces « baignées par cette mer dans laquelle se trouve l'île de Java Mineure, tant célébrée par les anciens et si peu connue des modernes, avec ses îles voisines Petan, NECURAN, Agania. » Dans la mappemonde de Martin Behaim (fin du XV[e] siècle) nous voyons également marquées ; Pentam, NEUCURAM, Java major, Java minor, Anquana.

a. Cette planche a été donnée par le C[te] Aug. de Bastard dans la 3[e] liv. de sa *Librairie de Jean de France*, Paris, 1834, gr. in-fol.

(2) On notera qu'Odoric marquant un itinéraire de l'Extrême Orient (Tchampa) à Ceylan touche aux Nicobar suivant ainsi les instructions nautiques des musulmans. Marco Polo de même après Lambri et Fansour parle de Necuveran et d'Angaman avant de rencontrer Ceylan. Reinaud, dans son introduction à Aboulféda, donne une note de M. Alfred Maury de laquelle nous extrayons quelques renseignements : « Dans les divers itinéraires que donne le *Mohyth*, pour se rendre de la côte est et sud-est de l'Arabie aux Échelles de l'Inde, on ne trouve nulle part mentionnés les divers points de la côte indienne comme placés sur la route qui conduit de Ceylan à Sumatra. Cette circonstance confirme déjà, à notre avis, le fait que nous avions avancé, à savoir que les bâtiments partis de Syraf doublaient la pointe de Galle et se rendaient directement sur la côte de Malaka et à Sumatra, en suivant la ligne qui coupe les sixième et septième parallèles. Le vingt-septième voyage, de Diu à Malaka, donne positivement cette route comme celle qu'on suivait à l'époque où ont été composés les ouvrages hydrographiques qui ont servi à la rédaction du *Mohyth*. Il y est prescrit de gouverner sur l'est-nord-est, après avoir quitté Ceylan, puis de s'élever davantage dans le nord, pour redescendre ensuite en plein est et aborder à Sarjal qu'on désigne comme une des îles Najbari ou Nicobar. Après avoir laissé derrière soi cette île, qui est sans doute la grande Nicobar, on gouverne sur l'est-sud, et l'on arrive en vue des îles Falusanbilen, dans lesquelles M. de Hammer reconnaît avec raison les *Poulo-Sambelan*, ou les neuf îles de la côte Malaie, latitude quatre degrés cinq minutes, à l'embouchure de la rivière Perak. » (pp. CDXXXVI-CDXXXVII).

(3) La mappemonde de Martin Behaim (fin du XV[e] siècle), marque entre Ceylan et Pentam un groupe d'îles (pas *Neucuram*) avec cette légende : « Das Volk dieses Konigr. und Vad Land betet einen Ochsen an. »

Les cynocéphales, cf. Santarem, II, p. 473, sont indiqués à l'extrémité méridionale de l'Afrique, dans la mappemonde de la Cottonienne (xe siècle), et placés dans la Scandinavie sur la mappemonde d'Hereford.

Jean du Plan de Carpin n'est pas moins crédule qu'Odoric. On lui a parlé de gens à visage de chien, sur l'Océan Glacial, au delà des Samoyèdes : « Monstra, ut nobis firmiter dicebatur, quae per omnia formam humanam habebant sed pedes desinebant in pedes bovinos, et humanum caput habebant sed faciem habebant ut canis. » (*Ed. Soc. géog.*, p. 678) ... « Postea cynocephales, caput caninum habentes. » (*l. c.*, p. 776.)

Cette légende des hommes-chiens se retrouve d'ailleurs dans tous les pays du monde :

1° En Amérique :

« Les Dennés vivaient sous la domination de maîtres cruels qui les tenaient dans un dur esclavage. Ces hommes forts et puissants inspiraient tant d'effroi, qu'au dire des narrateurs, leurs aïeux « n'osaient rire qu'en se couvrant la bouche d'une vessie d'élan. »

« Au nombre de ces tyrans figuraient spécialement, une race de magiciens jouissant du privilège de se transformer en chiens pendant la nuit, car, le jour ils redevenaient hommes. Ils avaient pris pour épouses, nous disent les Loucheux et Peaux-de-lièvre, des femmes Dennés, qui, elles, ne participaient en rien de la nature du chien. Les magiciens se rasaient la tête et portaient de faux cheveux, d'où le nom de *Kfwé-dételé*, sous lequel ils sont parfois désignés. On les appelle aussi « pieds de chien », ou « fils de chien ». Adonnés à tous les vices, et surtout à l'anthropophagie, ils ne se couvraient le corps d'aucun vêtement, sauf une peau d'élan, munie de petits cailloux coagulés (cuirasse) qui leur protégeait la poitrine, et portaient des casques. » (*Les Hommes-Chiens*, par H. de Charencey, pp. 2-3[a].)

a. *Les Hommes-chiens*, par H. de Charencey. Paris, 1882, br. in-8, pp. 28. Tirage à part de *l'Athénée oriental*, année 1882, n° 4, p. 209.

2° En Asie, qui paraît être leur séjour préféré, le chien est l'ancêtre des Aïnos :

« Aussitôt que le monde fut sorti des eaux, une femme vint habiter la plus belle des îles qu'occupe aujourd'hui la race Aïno. Elle était arrivée sur un navire poussé par un vent propice d'occident en orient. Amplement munie d'engins de pêche et de chasse, elle vécut plusieurs années, heureuse dans un magnifique jardin qui existe encore, mais dont nul mortel ne connaît l'emplacement. Un jour, au retour de la chasse, elle alla se baigner dans le fleuve qui séparait son domaine du reste de l'univers. Ayant aperçu un chien qui nageait vers elle avec rapidité, elle sortit de l'eau pleine d'effroi. Toutefois, le chien la rassura, lui demandant la permission de rester près d'elle, pour lui servir de protecteur et d'ami. Elle se laissa persuader, et de leur union naquit le peuple Aïno. » (H. de Charencey, *l. c.*, p. 5).

Le chien encore est l'origine des Javanais :

« De même, d'après la tradition javanaise, le prince Bandong Prakousa errait dans une forêt, sous forme de chien, lorsqu'il rencontra la fille du célèbre *Baka*, le ministre du roi *Randu-Baléang*. Il eut d'elle un fils qui après l'avoir tué, épousa, comme Œdipe, sa propre mère. De cette union incestueuse descendent les *Kalangs*, les peuples de *Kendal*, *Kali-Wongou* et *Démak*. Ce sont les Javanais indigènes. » (H. de Charencey, *l. c.*, p. 7).

Nous revoyons encore la légende dans l'Asie centrale :

« Les Khirgizes aujourd'hui fixés dans les montagnes d'*Issik-koul* et le territoire du Khanat du Khokhand, font dériver leur nom national des deux termes indigènes *kirk* « quarante » et *khiz* « fille ».

« Voici l'explication qu'ils donnent de cette bizarre dénomination. Un khan du temps passé, avait, nous disent-ils, une fille à laquelle il donna quarante compagnes. Un jour que ces demoiselles revenaient d'une excursion, elles trouvèrent leurs aouls

détruits et tous les habitants du village en fuite. Ne sachant que devenir, elles se mirent à errer dans les environs, et firent la rencontre d'un chien rouge qu'elles acceptèrent pour compagnon, et ensuite pour mari. Au bout d'un an, la troupe vagabonde avait doublé en nombre. Telle fut l'origine de la nation Khirghize. Du reste, le nom de *Bourout,* litt. « loups », de *Bour* « loup », sous lequel les Mongols désignent ce peuple semble bien contenir une allusion à cette légende, car, au premier aspect, le loup et le chien (surtout celui des Asiatiques orientaux et des Américains) se ressemblent beaucoup. Quant aux Mongols, ils se regardent comme fils de *Bourté-Tchiné,* litt. « le loup gris », et, au dire des annalistes chinois les *Tou-kiéou* ou Turks du lac *Sihoï* prétendaient avoir une louve pour mère. » (H. de Charencey, *l. c.*, pp. 8-9).

Nous avons vu (p. 206/7) que Marco Polo plaçait les hommes-chiens aux Andamans. Mandeville dont la version reproduit si souvent celle d'Odoric n'a garde d'oublier ces monstres. Nous extrayons les figures suivantes de l'éd. allemande *sans date* (Bâle, 1475 ?) dont le seul exemplaire connu fait partie de notre collection particulière.

La Chine même a sa légende : « The Chinese legend of the Lin-lu mountain recounts the existence of a mysterious arbour inhabited by a demon and numerous companions who are in reality dogs transformed for the nonce into the semblance of earthly beings. As with the Korrigan, whoever passed the night with them was sure to die. A Sage possessed of a magic mirror, once put up with these elves, but being warned by the mirror of the quality of his companions, stabbed the nearest, when the rest ran away » (Dennys, *Folk-lore in China*, pp. 132-133.)

3° En Europe.

Nous rencontrons tout d'abord les Prussiens cités par Ibn Sa'ïd. Cf. Yule, *Marco Polo,* II, p. 294 et les Esclavons. Nous trouvons la curieuse notice suivante concernant ces derniers

dans un manuscrit persan inédit de la riche collection de M. Ch. Schefer, le *Firasset Namèh* (Livre de physiognomie, par Jénari) :

« Les gens des pays du nord, tels que les Esclavons, sont doués d'une large poitrine, sont braves, ont des petits pieds et vivent longtemps ; ils ont des mœurs dépravées et un mauvais



Extrait de *Mandeville.*

caractère et sont comme des bêtes fauves. Cette race esclavonne renferme des tribus dont les individus ont la figure du chien ; les historiens expliquent cette particularité de la manière suivante :

« Japhet étant encore à servir Noé, son père, qui fut appelé le second Adam, sa femme mourut dans les douleurs de l'enfantement, et comme il n'y avait pas de nourrice, on fut obligé de faire allaiter le nouveau-né par une chienne; à mesure que l'enfant grandissait, il mordait et déchirait avec ses dents et ses

ongles, de sorte qu'il ne pouvait pas vivre ensemble avec ses autres frères ; il se sépara donc d'eux et alla habiter à l'ouest, entre le sixième et septième climat. Voilà l'origine de leur génération. Par suite de son âpreté excessive, le fils ne respecte jamais le père, et le père par suite de sa très grande fierté n'affectionne aucunement le fils. Les unions parmi eux se font à force de lutte et de combat ; les plus forts s'adjugent la jouis-



Extrait de *Mandeville.*

sance ; il existe au milieu d'eux plusieurs sectes différentes, la plupart vivent dans l'oisiveté et ont pour demeure les creux des montagnes, comme les bêtes fauves.

« Dans le livre des expéditions d'Alexandre, il est écrit qu'étant arrivé dans le pays des Esclavons, il ordonna de combattre les gens de ce pays. Un Esclavon se présenta et engagea le combat avec les troupes d'Alexandre, et il tua un nombre incroyable de soldats d'Alexandre ; ni les coups d'épée, ni la piqure de lance n'avaient une action sérieuse sur cet homme. L'armée com-

mença à s'inquiéter et Alexandre fut plongé dans l'étonnement. Le conquérant recourut aux sages et aux astrologues ; ceux-ci, après avoir consulté et examiné les calendriers et le livre où sont consignés le mouvement et la marche des astres, annoncèrent à Alexandre que fatalement cet homme ne pouvait être vaincu que par Alexandre lui-même. Malgré l'opposition des généraux et des notables de l'armée à laisser exposer leur chef en lutte corps à corps avec ce sauvage, Alexandre fit ce combat singulier et fut vainqueur. Alexandre demanda aux Esclavons de quelle race et de quelle nature était cet homme qui s'était présenté tout seul comme avant-garde ; ils répondirent qu'il existe dans quelques montagnes inaccessibles une famille de l'espèce humaine, qui par instinct naturel se jette sur tout ce qu'elle rencontre, et combat avec tous ceux qu'elle voit : « que celui qu'elle rencontre soit un lion ou un crocodile ». Voici comment on parvient à les dompter et à s'emparer d'eux. Comme il n'est pas possible de lutter avec eux de haute main, on ne peut les maîtriser que lorsqu'ils entrent en sommeil ; pour dormir ils grimpent et vont jucher dans les hauteurs des arbres et leur sommeil se prolonge pendant une semaine entière ; alors les hommes qui les pourchassent, montent aux arbres et les attachent par le cou et les bras dans les branches. Après un certain temps passé dans cette position, la faiblesse s'empare d'eux, ils deviennent plus dociles et on les prend. Une fois pris, on les apprivoise avec les mêmes procédés qu'on emploie à l'égard des bêtes dangereuses ; ils sont employés dans les combats comme avant-garde et on les appelle Ummet-ul-burous. »

« Il existe une autre tribu, dont chaque individu s'attaque isolément à une grosse troupe et se fait tuer par forfanterie. Ils ont la figure saillante, et le museau allongé comme le chien. Voici leur portrait qui peint bien leur allure brave : »

A propos des Prussiens, Reinaud (*Aboulféda*) (II, 1, p. 314 sq., note), nous dit que dans le ms. d'Ibn Sa'ïd, se trouve ce

passage qui ne peut se rapporter qu'aux Prussiens, alors réduits à l'état sauvage : « Sur la même côte est la ville des Borous (Alborous). Les Borous sont un peuple misérable et encore plus sauvage que les Russes. Le pays des Russes est au sud-est



Figure du ms. de M. Ch. Schefer.

de celui des Borous. On lit dans quelques livres que les Borous ont des visages de chien ; c'est une manière de dire qu'ils sont très braves. »

La réalité nous offre toutefois des monstres qui méritent cette appellation d'hommes-chiens. Tels sont, par exemple, les

membres de cette famille birmane, qui ont été vus tour à tour par Crawfurd et par Yule, dans leurs ambassades à la cour d'Ava. Nous avons eu d'ailleurs des spécimens de ces monstres



récemment en Europe. Nous devons à l'obligeance du Dr Hamy de pouvoir reproduire une photographie de ces êtres extraordinaires.

On consultera sur ces Birmans : Dr Hamy : Une famille velue en Birmanie. (*La Nature*, IV, pp. 121-3, 23 janvier 1875). — Magitot : Les hommes velus. (*Gaz. médicale de Paris*, 15 nov. 1873). — Bertillon : Des deux individus exhibés sous le nom d'hommes-chiens. (*La Nature*, I, pp. 185-7, 22 nov. 1873). — Enfin les innombrables descriptions, sous forme de brochures d'exposition, publiées de la femme Krao exhibée à Londres, à Berlin et à Paris (1883-1887). — On a Hairy Family in Burmah. By the Rev. W. Houghton. (*Trans. Ethn. Soc.*, VII, 1869, pp. 53-9).

Il y avait une idée de chance qui s'attachait aux hommes velus : « Les individus présentant cette particularité et qui étaient à la cour du roi de Birmanie, comme autrefois les nains chez les souverains d'Europe, pouvaient aller sur le marché et prendre les fruits et les légumes qui étaient à leur convenance, les paysans birmans dont les denrées avaient été choisies étaient, paraît-il, extrêmement flattés et considéraient cela comme un honneur et un augure favorable ». (*La Nature*, 18 juin 1887.)

Voir également sur un paysan russe semblable : L'homme-chien, par le docteur E.-R. Perrin. (*Bul. Soc. Anthrop.*, 1873, pp. 741/750).

Il y a encore en Chine dans la province du Fo-Kien une tribu qui vit dans la montagne et dont le nom : Barbares à tête de chien (*Dogheaded Barbarians*) rappelle sans doute quelque particularité physique. Voir « A Visit to the « Dogheaded Barbarians » or Hill People, near Foochow. By Rev. F. Ohlinger ». (*Chinese Recorder*, July 1886, pp. 265-268.)

(4) Marco Polo place à Ceylan (*Ed. Soc. géog.*, p. 198) cette histoire de rubis : « Et si voz di qe le roi de cest provence a le plus biaus rubin qe soit en tout le monde, ne que unques fust veu, ne qe se doit veoir, e vos deviserai comant il est fait. Or sachiés qu'il est lonc entor un paum, e gros bien tant come

le bras de l'ome. Il est les plus esplendent cousse dou monde à veoir. Il ne a terre nulle; il est vermoille come feu; il est de de si grant vaillance qe à poine se poroit accater por monoie. E si voz di por vérité qe le grant Kaan mande sez mesajes à cesti roi, e le mande qe il voloit acater cestui robin, et qe se il le li voust doner, qu'il en li faroit donner le vailance d'une cité. Cestui roi dist qe il ne le donoroit por rien dou monde, por ce qe il dist que fu de sez ancestre; et por ceste achaison ne le pot avoir por couse dou monde. »

Voir également Jourdain de Séverac, etc. *infra* au chap. *Ceylan*.





XVIII

De la province de Sillam, alias Silan (1).



NE autre province y a qui a nom Sillam[a], qui a plus de IIM[b] miles (2) de tour, en laquelle a grant plante de serpens (3) et des autres bestes sauvaiges et périlleuses et espécialment oliphans (4) en grant plante[c]. En ceste isle est une tres grande montaigne (5), et dient les gens de ce pais qu'Adam et Eve plourerent leurs pechiez[d] c ans. Au mi-

a. CIV., 2810 fr., Silan. — RAM. A., FARS., Silam. — PAL., Silan et Sillia. — VEN., DOM., Sillam. — B. N., Sillan. — ARUND., Salam. — HAK., Ceilan. — RAM. B., ne parle pas de Ceylan.

b. DE BACKER, et 2810 fr., deux cens milles.

c. « Ed avi una generazione di serpenti ch'anno collo di cavallo e capo di serpente e corpo di cane e coda di serpente ed anno quatro piedi e sono grandi come buoi e piccoli com' asini. » (PAL.)

d. « Adam planxit filium suum Cannis. » (VEN., B. N.) — « Lus-

lieu[a] de ceste montaigne est une grande eaue, et dient les gens de ce pais que ce sont les larmes Adam et Eve[bc], mais ce n'est mie chose à croire. Car celle eaue est très profonde et sourt en ce lieu. Au fons de celle eaue a et naist grant plante de pierres précieuses et aussi de sansues. De ces pierres ne prent point le roy (6), mais pour son âme, il sueffre que les povres gens du pais voisent dessoulz l'eaue querre de ces pierres tant comme ilz en veulent prendre[d]; et quant ilz y vont, ilz s'arment contre les sansues, tellement qu'ilz prennent une manière de fruit qu'ilz nomment limons[e], si les broient et s'en oingnent tout le corps dont les sansues ne leur pevent faire mal (7). L'eaue qui sourt en celle montaigne descent par un ruissel. En ce ruissel on treuve des bons rubis (8), dyamans (9), perles (10), et autres pierres précieuses. On dit que cilz roys a plus de pierres précieuses que nul autre roy du monde. En ceste isle, treuve on grant plante de bestes sauvaiges et dit on que ces bestes ne font mal a nul estrangé, mais seulement à ceulz du pais (11). En ceste isle a une manière d'oiseaulz aussi grans comme oes, et ces oiseaulz ont II[f]

crit Adam filium suum Cannis. » (Civ.) — « Adam pianse el figliolo Cain. » (Dom.) — « 500 annis. » (Hak.)

a. « In montis cuius cacumine. » (Ven.) — « In supremo huius montis. » (Civ.)

b. Pal., Adeba.

c. « Dicunt esse lacrimas, quas fudit Adam et Eva pro filio suo Abel. » (Civ.)

d. « Istos lapides non tollit ipse Rex, sed pro salute sua semel et quinque bis in anno pauperibus terrae dimit it, ut ex iis lapidibus eorum inopia sublevetur. » (Civ.)

e. Ram. A., bauoyr. — Pal., lunbors.

f. Fars., « mille capita » !

testes (12) et pluseurs autres choses y vi que point ne raconte (13).

---

(1) L'île de Ceylan. L'ouvrage si remarquable de Sir James Emerson Tennent [a] sur cette île contient des chapitres sur les connaissances qu'en avaient les peuples étrangers. Nous recommandons particulièrement le chap. intitulé : *Ceylon as known to the Chinese* (I, pp. 607-628) rédigé en grande partie sur des notes fournies par A. Wylie. Voir aussi Hiouen tsang, *Mém. sur les Contrées occidentales*, II, pp. 125 et seq. : Royaume de *Seng-kia-lo* (Siñ hala) et *The Sea Ports of India and Ceylon described by Chinese Voyagers of the XVth Century*, by Geor. Phillips. (*Jour. China Br. R. As. Soc.*, vol. XX, 1885, *Hsi-lan-kuo*, pp. 211 et seq.)

« La dernière de ces îles [dans la troisième mer, mer de Herkend [b]], est Serendyb sur la mer de Herkend; c'est la principale de toutes : on donne à ces îles le nom de *Dybadjat*. Auprès de Serendyb est la pêcherie des perles. Serendyb est environnée tout entière par la mer. On remarque dans l'île une montagne, appelée *Al-rohoun*, sur laquelle fut jeté Adam, sur lui soit la paix! La trace de son pied est marquée sur le roc qui couronne la montagne, gravée dans la pierre, au sommet de la montagne. On n'y remarque qu'un seul pied; il est dit qu'Adam plaça son autre pied dans la mer. On ajoute que le pied dont la trace est empreinte au haut de la montagne

a. *Ceylon. An Account of the Island, physical, historical, and topographical with Notices of its Natural History, Antiquities and Productions*, by Sir James Emerson Tennent... Fourth ed. London, Longman, 1860, 2 vol. in-8.

b. « La mer de Herkend est bornée à l'ouest par les Laquedives et les Maldives; à l'est, par le continent de l'Inde ; au sud-est, par l'île de Ceylan et le golfe de Manar. » (*Relation des Voy. faits par les Arabes*, II, note 7, p. 7.)

est d'environ soixante et dix coudées de long. Autour de cette montagne est la mine de rubis rouges et jaunes et d'hyacinthes. L'île est soumise à deux rois. Elle est grande et large, et elle produit de l'aloès, de l'or et des pierres précieuses. On trouve dans ses parages la perle et le *schenek*, mot par lequel on désigne cette grande coquille qui sert de trompette, et qui est très recherchée. » (*Relation des Voy. faits par les Arabes*, I, pp. 5/6.)

« Parmi les îles remarquables, il n'y en a point dans la mer de pareille à l'île de Sérendib, aussi nommée Séhîlân. Elle a cent parasanges de longueur, trois cents parasanges de tour. On y pêche des perles d'une belle eau, mais petites ; les grosses quand on en rencontre, sont mauvaises. Il y a une montagne escarpée, qui est la montagne des jacinthes et des diamants. C'est là, dit-on, que descendit Adam, et on y voit la trace de son pied, longue de soixante-dix coudées. Ce sont les habitants qui disent que c'est la trace du pied d'Adam, et que le saint patriarche avait placé un pied là et l'autre dans la mer. On y trouve une terre rouge qui est le *sonbâdidj* (émeri) dont on se sert pour polir le cristal de roche et le verre. L'écorce de ses arbres donne une cannelle excellente, la célèbre cannelle de Séhîlân. L'herbe de cette île est rouge, et sert à la teinture des étoffes et des fils de coton ; c'est une teinture supérieure à celle du *baqqam* (bois de brésil), du safran, du carthame et à tout autre teinture rouge. Il s'y trouve encore bien d'autres plantes remarquables qu'il serait trop long de détailler. On assure que l'île de Sérendîb renferme environ cent mille bourgs. » (*Livre des Merveilles de l'Inde*, pp. 179-180).

Voici quelques renseignements sur les habitants de cette île :

« L'ethnologie de Ceylan (les Anglais écrivent Ceylon) n'est guère moins compliquée que celle de la Birmanie. Dans cette île aussi, quatre populations au moins se sont superposées depuis les origines de l'histoire. La plus ancienne est celle des

Veddhas ou Chasseurs, petit groupe de tribus sauvages qui vivent très isolées et dont les caractères les plus essentiels sont encore aujourd'hui discutés par les ethnologues.... Les insulaires primitifs de Ceylan, que l'on nous donnait, il y a quelques années à peine, comme des êtres noirs de peau et ornés de longs cheveux presque droits, se présentent aujourd'hui sous des apparences toutes autres. Des photographies, nouvellement exécutées, nous les montrent, en effet, petits de taille encore, il est vrai, mais relativement robustes et musclés, avec des traits grossiers, tout semblables à ceux du *Bandra-lokn* ou Djangal de M. Louis Rousselet, et des cheveux longs et crépus, qui leur font une coiffure qui rappelle celle de certains nègres des archipels d'Asie..... Les autres habitants de Ceylan sont des Cinghalais, descendants de colons venus de la vallée du Gange, vers le milieu du VIe siècle avant notre ère, et dont on estime le nombre à 1,920,000; des Tamouls ou Tamils, sortis du Dekkan, et qui sont environ 687,000, enfin ce que l'on appelle des Mores (Moormens), mahométans, mêlés d'Arabes et de Malais, dont le total s'élève à 182,000. » (*Études ethnographiques et archéol. sur l'expos. col. et ind.* de Londres, par le Dr E.-T. Hamy. Paris, 1887, pp. 67, 69 et 70).

(2) Les géographes grecs et romains, Ératosthène, Strabon, Pline, etc., avaient de l'étendue de Ceylan des idées aussi fausses. Les Arabes n'étaient pas plus exacts. Cf. Tennent, *Ceylon*, I, pp. 8-10. Hiouen-tsang (liv. XI, p. 125) dit que cette île a environ 7,000 li de tour.

Marco Polo qui parle du roi de Ceylan, qu'il appelle Sendemain, et des pierres précieuses que l'on trouve dans cette île, dit au sujet de l'étendue du pays :

« Elle gire environ deux mille e quatre cens milles, et si voz di qe ansienemant estoit greingnor, car elle giroit environ trois mille e six cens miles selonc que se treuve en la mapemondi des mariner de cel mer; mès le vent a tramontaine hi vient et

vente si fort qe une grant partie de ceste isle a fait aler sout leive, et ce est l'acaison por coi elle est si grant come elle fu jadis. » (*Éd. Soc. Géog.*, p. 197.)

Varthema lui donne de cinquante à cinquante-cinq lieues de tour ; Conti, trois mille milles.

Tennent, I, p. 11, place Ceylan entre 5°55′ et 9°51′ lat. N., et 79°41′40″ et 81°54′50″ long. E. Greenwich ; sa longueur extrême Nord-Sud, de Point-Palmyra à Dondera Head, est 271 1/2 milles ; sa plus grande largeur, 137 1/2 milles de Colombo sur la côte ouest à Sangemankande à l'est ; sa superficie, y compris les petites îles qui en dépendent, est de 25,742 milles.

Reclus donne à Ceylan une superficie de 63,333 kil. carrés et une population en 1881 de 2,758,750 habitants.

(3) Dans l'Excursion D (*Livre des Merveilles*, p. 278), nous trouvons une confirmation de l'existence de ces serpents : « Dans les montagnes de Serendîb on trouve une vallée de diamants très profonde, où demeurent de grands serpents. Quand on veut prendre les diamants on jète là-dedans du sang chaud (de la viande chaude), servant d'appât aux vautours, qui, de peur des serpents, emportent la viande aux bords de la vallée. Parmi les diamants qui s'attachent à la viande on en trouve de la grandeur d'une lentille ou d'un pois chiche ; les plus grands sont de la dimension d'une demi-fève. Les rois en tirent les châtons de leurs anneaux à cacheter. »

« La faune spéciale de Ceylan comprend dix-huit reptiles, même trois genres qui ne sont pas représentés sur le continent voisin : une espèce de lézard, commune à Ceylan et à la Barmanie, n'a pas encore été découverte dans les contrées intermédiaires. » (Reclus, *Géog. univ.*, Inde, p. 591.)

On trouvera dans Knox, *l. c.*, I, pp. 125 et seq. une description des serpents, et dans Tennent, I, p. 203, une liste des reptiles de Ceylan dressée par le docteur Gray.

(4) Au sujet des éléphants, la *Relation des voyages faits par les Arabes* ne me paraît ni complète ni exacte ; j'y lis d'une part (I, p. 7) : « L'île de Ramny [Lambri] produit de nombreux éléphants ». Elle se garde de parler de ceux de Ceylan ou de l'Indo-Chine. Plus loin (I, p. 58) : « Les Chinois n'ont pas d'éléphants, et ils n'en laissent pas entrer dans leur pays, regardant la présence de cet animal comme une chose fâcheuse. » J'ai vu moi-même à Péking, jadis, des éléphants qui avaient traversé la Chine entière avec les envoyés birmans porteurs du tribut.

Tennent (*Ceylon*, I, p. 271) nous dit qu'à l'exception de la bande de terre cultivée, étroite mais très peuplée, qui s'étend le long de la mer depuis Chilaw sur la côte occidentale, jusqu'à Tangalle à l'orient, il n'y a pas d'endroit à Ceylan dans lequel on ne puisse dire que les éléphants abondent.

Varthema nous avait parlé de la grande quantité d'éléphants qui naissent dans cette île.

D'ailleurs Onésicrite, cité par Pline (liv. VI, xxiv), disait déjà au temps d'Alexandre le Grand, que les éléphants de Taprobane (Ceylan) sont plus grands et plus belliqueux que ceux de l'Inde.

(5) Les plus hautes montagnes de Ceylan sont les suivantes : Piduru Tagala, 8,295 pieds anglais d'altitude ; Kirigalpota, 7,836 ; Totapelakanda, 7,746 ; le pic d'Adam (Adam's Peak) dont il est question dans la relation ne vient qu'après, avec 7,352 pieds d'altitude. Tous les voyageurs parlent de ce pic ; on a vu à la note 1, p. 221 de ce chapitre ce qu'en disent les Musulmans. Les Chinois nous l'indiquent également : « Près de la résidence du roi, il y a une haute montagne qui s'élève usqu'aux cieux. Sur le sommet de cette montagne, se trouve l'empreinte d'un pied d'homme, enfoncée de deux pieds dans la pierre, et de huit pieds ou plus de longueur. On dit que c'est l'empreinte du pied de l'ancêtre de la race humaine, un saint

homme appelé *A-tan*, autrement Pankou. » (Phillips, *Seaports of India*, *J.C. Br. As. Soc.*, XX, 1885, p. 213). On sait que dans la tradition chinoise, Pankou est le premier homme. Cf. E. C. Bridgman, *Chin. Rep.* XI, p. 47, et Mayers, *Manual*, No. 558.

Knox (*Relation de Ceylan*, Amst., 1693, I, pp. 11/12) parle de la sorte de cette montagne : « Il y a au Sud de Cande-Uda une montagne que l'on croit estre la plus haute de toute l'Isle, & que l'on appelle en Chinguloy *Hamalel*. Les Portugois & les autres Nations Européennes la nomment Pointe d'Adam, à cause de sa figure pyramydale ; & en effet, elle ressemble à un pain de sucre. On trouve au sommet de cette montagne une pierre platte, sur laquelle est l'empreinte d'un pied humain, quoy que plus gros qu'un pied ordinaire, & deux fois plus long. Les habitans des environs croyent que c'est une œuvre meritoire que d'aller adorer ce pied; aussi le premier jour de l'année, qui en ce païs-là est au mois de Mars, on voit aller en procession sur cette montagne, hommes, femmes & enfans : mais je parleray de cette partie de leurs devotions, lorsque mon sujet m'engagera à traiter de leur Religion. Il sort de la Pointe d'Adam de belles rivières qui prennent leur cours, les unes du côté du Sud & la principale du côté du Nord : c'est la *Mavelagongue* de laquelle nous avons déjà parlé. »

Ibn Batoutah, IV, pp. 179 et seq., en parlant de la montagne de Serendib, nous indique (p. 184) que « sous cette montagne se trouve la grande baie d'où l'on tire les pierres précieuses. Ses eaux paraissent aux yeux extrêmement bleues ». On peut rapprocher de tout ceci le passage suivant de Marignolli, cité par Yule (*Cathay*, II, p. 360) : « On the same mountain, in the direction of Paradise, is a great fountain, the waters of which are clearly visible at a distance of good ten Italian miles. And though it breaks out there, they say that its water is derived from the Fountain of Paradise. And they allege this in proof: that there sometimes turn up from the bottom leaves of unknown species in great quantities, and also lign-aloes,

and precious stones, such as the carbuncle and sapphire, and also certain fruits with healing virtues. They tell also that those gems are formed from Adam's tears, but this seems to be a mere figment. »

(6) D'après les annales singhalaises (Cf. Tennent, *l. c.*, p. 322), le souverain de Ceylan était alors Bhuwaneka Báhu II, monté sur le trône en 1319 et qui régnait à Kuranaigalla ou Hastisailapoora.

(7) La sangsue de terre est surtout désagréable à Ceylan. Le docteur W. C. Mc Intosh (*Encyclop. Britannica*, Leech) nous la décrit de la sorte : « In Ceylon the *Hiruddo taggala* or *ceylanica*, a land-leech about an inch in length, is a great annoyance to travellers, especially in the rainy season, attacking men and horses when journeying through the woods and jungles, and causing considerable irritation from its bites. They come in troops out of the grass and dead leaves, and one cannot leave the gravel in the gardens in some places without being attacked. Leech-gaiters, therefore are worn by many residents for protection. »

Sir J.-E. Tennent (*Ceylon*, I, p. 303) nous confirme ces faits et que les indigènes se frottent le corps d'huile, de cendres de tabac et de jus de citron ; le jus de citron sert non seulement à arrêter l'écoulement du sang, mais aussi à amener la cicatrisation des blessures.

Knox (*Relation de Ceylan*, Amst., 1693, I, pp. 109-111) indique des moyens semblables pour guérir les morsures de sangsues : « Il y a des gens, qui pour s'en défaire prennent un morceau de linge, dans lequel ils noüent un peu de *Citron* & de Sel, & mettent cela au bout d'un bâton, duquel ils se frottent les jambes afin de les faire tomber. Il y en a d'autres qui les raclent avec un Rozeau qu'ils coupent comme le tranchant d'un couteau : mais cela est très incommode, & elles

montent aux jambes en si grande abondance, & si promptement, qu'on perd le temps à les en vouloir ôter. C'est pourquoy ils les endurent, & pendant tout le chemin qu'ils ont à faire ils souffrent leurs morsures d'autant plus patiemment, que cela leur est fort sain. Leur voyage étant fait, ils se frottent les jambes avec de la cendre, pour s'en délivrer tout d'un coup : mais cela n'empêche pas que leurs jambes ne saignent encore pendant fort long-temps. Ils en sont davantage incommodez lorsqu'ils vont le soir à leurs necessitez, car comme elles sont petites & de la couleur de leur peau, ils ne les peuvent ni voir ni sentir, pour les ôter. Bien qu'il y ait une très grande quantité de ces Sangsües dans quelques Provinces, il y en a d'autres où il n'y en a point du tout, & où on n'en a jamais veu ; outre celles-là, on en voit aussi qui vivent dans l'eau, de même que les nôtres. »

Ibn Batoutah (IV, p. 178) avait également donné le citron comme remède aux morsures de sangsues : « Dans ce lieu-là nous vîmes la sangsue volante, que les indigènes appellent *zoloû*. Elle se tient sur les arbres et les herbes qui se trouvent dans le voisinage de l'eau, et quand un homme s'approche d'elle, elle fond sur lui. Quelle que soit la place du corps de cet individu sur laquelle tombe la sangsue, il en sort beaucoup de sang. Les habitants ont soin de tenir prêt, pour ce cas, un limon dont ils expriment le jus sur le ver, qui se détache de leur corps ; ils raclent l'endroit sur lequel il est tombé avec un couteau de bois destiné à cet usage. On raconte qu'un certain pèlerin passa par cette localité, et que des sangsues s'attachèrent à lui. Il montra de l'impassibilité et ne pressa pas sur elles un citron ; aussi tout son sang fut épuisé et il mourut. Le nom de cet homme était Bâbâ Khoûzy, et y a là une caverne qui porte le même nom. »

(8) Marco Polo dit qu'on ne trouve le rubis qu'à Ceylan : « car je voz di qe en ceste isle naisent les nobles et buen robin

[rubis], ne en nula autre part dou monde non nalsent ». (*Ed. Soc. géog.*, p. 198). Heyd (*Hist. du Commerce*, II, pp. 656/8) entre dans de grands détails au sujet des rubis de Ceylan : « A propos de *rubis* (corindons rouges), il nous reste précisément à chercher leur pays d'origine. On sait que le sol de Ceylan recèle une variété infinie de pierres précieuses, quelques-unes de grande valeur. Les principaux gisements sont concentrés dans le groupe montagneux qui s'élève au centre de l'île et que domine de toute sa hauteur le pic d'Adam. Les torrents qui descendent de ces montagnes entraînent les pierres précieuses et les déposent dans les vallées et dans les plaines jusqu'au bord de la mer. Dans la partie méridionale de l'île, il suffit de gratter le sable des ruisseaux ou le sol d'alluvion de la plaine, pour mettre au jour des pierreries de toute sorte, à l'exception du diamant, contrairement à ce que répètent certains auteurs : rubis, saphirs, topazes, grenats, spinelles, améthystes, hyacintes (*jagonzas*, *giagonzas*), œils-de-chat, etc. De toutes ces pierres, aucune n'est un produit spécial de Ceylan. Cependant, le rubis était tenu en si haute estime que, parmi les produits de l'île, Cosmas ne nomme que celui-là, et que Beladori appelle l'île elle-même l'île des rubis. Il n'était pas précisément abondant et ne se trouvait pas en dehors d'un cercle très étroit, mais il était de qualité hors ligne et, s'il laissait quelque chose à désirer sous le rapport de la vivacité et de l'éclat de la couleur, les Cinghalais savaient remédier à ce défaut en l'exposant pendant quelques heures à un feu de charbon, épreuve à laquelle le rubis véritable résiste sans éclater, grâce à sa dureté que surpasse seule celle du diamant. Les rubis de l'Indo-Chine n'avaient pas besoin de cet expédient, car ils possédaient par nature des feux d'un rouge intense, mais ceux de Ceylan avaient la réputation d'être plus durs et étaient taxés à un prix beaucoup plus élevé. Presque au début du XVIe siècle, on apprit en Occident que l'Indo-Chine expédiait aussi dans l'Inde des rubis de grande

valeur pour y être montés. Le lieu d'expédition était Pégou, mais, en y regardant de plus près, on découvrit que ces rubis provenaient de la région d'Ava ou des montagnes de Capellan ou Capelangam, à l'est de cette ville. Le sol de l'Indo-Chine renfermait aussi des spinelles et des saphirs. Portées dans les bazars de Paléacate, au nord de Madras, ces pierreries de l'Indo-Chine s'y confondaient avec celles de Ceylan et avec les diamants du Dekkan ; cette réunion de pierres précieuses d'origines diverses faisait de cette ville le marché le plus important de l'Inde pour cet objet spécial, plus important en tout cas que celui de Calicut, spécialement affecté aux pierres précieuses de Ceylan. »

Cf. Tennent, *Ceylon*, I, pp. 32 et seq.

Les Chinois confirment quelques renseignements de Heyd: « Cette montagne [Pic d'Adam] abonde en rubis de toutes sortes et en autres pierres précieuses. [Le texte chinois donne l'énumération de ces pierres]. Ces gemmes sont continuellement lavées hors de terre par les grosses pluies et on les cherche et on les trouve dans le sable balayé par les torrents jusqu'au bas de la montagne. On raconte couramment dans le peuple que ces pierres précieuses sont des larmes congelées de Bouddha. » (Phillips, *l. c.*, p. 213.)

Les Chinois appelaient le rubis *Si-la-ni*, probablement d'après le lieu d'où il venait, Ceylan. Cf. *A Chinese mediaeval Account of Western Precious Stones*, p. 174, note, du vol. I de Bretschneider's *Mediaeval Researches*. Le rubis se nomme aujourd'hui *hong pao che* en chinois.

« In istâ Indiâ, sunt insulae multae, et, ut audivi, plus quàm decem millia habitatae ; ubi sunt multa mirabilia mundi ; nam est una quae Silem vocatur, ubi inveniuntur meliores lapides pretiosi totius mundi, et in majori quantitate et multitudine, et omnium generum.....

« In insulâ de Sylen supradictâ, est rex unus potentissimus habens lapides pretiosos, de omni genere quod sub coelo est.

in tantâ quantitate quòd est quasi incredibile : inter quos habet rubinos duos, quorum unum tenet ad collum appensum et alium in manu cum quo tergit labia et barbam, qui est majori longitudine quàm quatuor digiti per transversum, qui (*supp.* cùm) continetur in manu, tam excedit vel apparet, ab utrâque parte, quàm grossitudo unius digiti. Non credo mundum habere universum tales duos lapides, nec tanti pretii, ejusdem speciei. » (*Jourdain de Séverac*, pp. 49/50.)

(9) Marco Polo, non seulement ne cite pas le diamant à Ceylan, mais encore il dit que cette pierre précieuse ne se trouve que dans le royaume de Muftili dont Pauthier fait la ville actuelle de Màsulipatâm (p. 627) et Yule (*Marco Polo*, p. 348) le royaume de Telingana : « Et en ceste roiame se treuvent les diamant, e vos diron comant... [Marco donne ici les manières d'obtenir les diamants dont l'une est semblable à celle que nous donnons plus loin]..... E sachiés qe en tout le monde ne se treuvent diamant for qe en ceste roiame solamant ; mès iluec se trevent en grant quantité et buens ; e ne créés qe les buens diamant ne vient en nostre contrées de cristienz, mès vont et sunt portés au grant Kaan et à les rois e baronz de celz diverses regionz et regnes : car celz ont le grant trezor et achatent toutes les cheres pieres. » (*Ed. Soc. géog.*, pp. 207-8.)

Tennent (*Ceylon*, I, p. 38) confirme l'absence du diamant à Ceylan : « Diamonds, emeralds, agates, carnelians, opal and turquoise, when they are exhibited by the natives, have all been imported from India ». Et en note d'après le *Jour. As. Soc. Beng.*, XIII, 633 : « Caswini and some of the Arabian Geographers assert that the diamond is found at Adam's Peak ; but this is improbable, as there is no formation there resembling the *cascalhao* of Brazil or the diamond conglomerate of Golconda. If diamonds were offered for sale in Ceylon, in the time of the Arab navigators, they must have been brought thither from India. »

Je ne retrouve pas non plus le diamant, *kin kang che,* dans la liste des pierres précieuses de Ceylan dressée par les Chinois et citée par Phillips, *l. c.*, p. 213, *note.*

(10) Marco Polo nous raconte en détail la pêche des perles (*Ed. Soc. Géog.*, pp. 198/200) : « Quant l'en se part de l'isle de Silan et ala ver ponent entor soixante miles, adonc treuve la grant provence de Maabar que est apellé l'Inde greingnor, e ce est la meillor Indie qe soit, et est de la tere ferme. Et sachiés qe en ceste provence a cinq rois que sunt freres carnaus, et voz en diviseron de cascun por soi. Et si sachiés tuit voiremant qe ceste provence est la plus noble e la plus riches qe soit au monde, e si voz en dirai la vérité comant. Or sachiés qe de ceste chief de la provence reingne oun de cesti freres qe a non Senderbandi Davar. Et en le sien rengne se treuvent les perles mout groses e bones e belles, e voz dirai comant les perles se treuvent e se prennent. Or sachiés qe il ha en ceste mer un gouf qui est entre l'isle e la tere ferme, et en tout ceste gouf ne a d'eive plus de dix pas ou de douze, et en tel leu hi a qe ne est plus de deus pas; et en ceste gouf se prenent les perles, e voz dirai comant celz qe se font. Il prenent les nés e grant e petite, e vont en ceste gouf, ce est dou mois d'avril jusque à dimi may, en un leu qe s'apelle Bettalar e vont en la mer soixante miles et iluec gitent lor ancres, et il entrent puis en celes barches petites, e cesti le pesent con je voz dirai. Il est voir qe il sunt maint mercant et font plusors conpagnies et acatent maintes homes à loier : ce est que il lor donent à itant por le mois d'avril jusque à dimi may, ou tant come la peisciere dure, e les mercant en donent tel droit con je vos dirai. Il donent tout avant au roi la disme part, encore en donent à celui que encante les peisonz qe ne faicent maus à les homes qe vont sout eive por trover les perles. A cestui en donent des vingt le un, e ce sunt Abrivamain qe encantent les peison le jor solemant, car la noint ronpent il les encan-

tamant si qe les peizon en puent faire de lez à lor volunté. Et encore voz di qe cesti Abraiamain encantent encore toutes bestes e tous osiaus e tous animaus. Et quant les homes qe sunt en les petites barches e qe ont les loiés des mercaant isent de barches e vont sout l'eives, tel quatre pas et tel cinq jusque in douze, e demorent toute come il plus puent, e quant il sunt au font de la mer, il treuvent laiens capare qe le ome apellent hostrige de mer, et en ceste ostrice se treuvent les perles groses e menues e de toutes faisonz. Car les perles se treuvent en la charz de celz cappes. Et en ceste mainere se pescent les perles, et ce sunt si grandismes quantités qe ce ne fait à conter. Car sachiés qe de les perles che en ceste mer se treuvent, s'espandent por tute lo monde, e si vos di qe le roi de ceste reigne en a grandisme quantité droit e grandisme trezor. Or voz avon conté comant se treuvent les perles. E si vos di tout voiremant qe tantost qui est da mi à mi ne i se trovent plus de cestes cappares : ce sunt celz là où i se trovent les perles. E bien est-il vérité que loingn de ci entor de trois cens miles se trouvent, e ce est de setembre jusque à dimi octobre. »

Les Chinois nous disent que « le roi a fait creuser un étang pour les perles, dans lequel tous les deux ou trois ans il donne l'ordre de jeter des huîtres perlières, et il désigne des individus pour le garder. Ceux qui pêchent ces huîtres, et les portent aux autorités pour l'usage du roi, en volent quelquefois et les vendent en fraude. » (Phillips, *l. c.*, p. 213.)

Le détroit qui sépare le continent indien de l'île de Ceylan, était avec le golfe Persique, les deux grands centres de pêcheries de perles. Sans parler des Arabes, Jourdain de Séverac vient confirmer les dire de Marco Polo et d'Odoric : « Inter istam insulam [Ceylan] et Terram Firmam, capiuntur perlae seu margaritae in tantâ quantitate quòd est mirum. Ita quòd, aliquotiens, sunt plus quàm octo millia barcarum seu navium, per tres menses, continuè. Stupendum est et quasi incredi-

bile quot capiuntur illis qui non viderunt. » (Jourdain, pp. 49/50.)

« Pearl oysters are found in the Tambalagam bay, near Trincomalee, but the great banks on which these oysters are usually found lie near Arippu, off the northern part of the west coast of Ceylon, at a distance from 16 to 20 miles from the shores. » (*Encycl. Britannica.*)

Cf. Tennent, *Ceylon*, II, pp. 560/1. — Le Ms. 1380 omet les *perles* dans son énumération.

(11) Je ne sais si le fait est exact à Ceylan ; c'est juste le contraire de ce qui se passe en Chine : j'ai été, ainsi que nombre de mes amis, chargé plus d'une fois par des buffles conduits par des indigènes.

(12) Le calao (anglais, *hornbill* ; lat., *buceros rhinoceros*, *buceros pica)*, dont Tennent (*Ceylon*, I, p. 164) nous confirme la présence dans cette île. Cet oiseau dont l'excroissance remarquable sur le bec lui donne l'air de porter un double casque, se nourrit de petits reptiles, de petits oiseaux et de fruits. Les indigènes considèrent sa chair comme un excellent remède contre les rhumatismes.

Venni rappelle au sujet de cet oiseau un passage du voyage du P. Vincenzo Maria que nous reproduisons d'ailleurs : « Di molte marauiglie la natura dotò l'Oriente, mà quella che riconosco in vn Vccello, che quì aggiungo, non è à mio credere l'infima. Chiamasi di due becchi, perche due ne possiede distintissimi, lunghi quasi vn palmo, mediocremente larghi, vniti nella radice, diuisi nella continuatione, l'vno steso in alto, l'altro piegato al basso ; onde sembrano vn compasso aperto, con punte distanti : il superiore è negro, l'inferiore è giallo, con il primo canta, ò crocita, con il secondo si pasce, e nutrisce : questo tolto per sostanza è veleno, quello medicinale, & antidoto efficacissimo. Di corpo cresce alla grandezza, ò poco

meno d'vn Ocha, tutto pintato di bianco, e negro, con vn collare di piume negrissime, il capo proportionato, quanto è necessario per reggere, e portare li due becchi. Hà l'occhio giallo, lucido, e mediocre, li piedi competentemente alti, sottili... » (Vincenzo Maria, *Viaggio all' Indie Or.*, Ven., 1678, pp. 430/1.)

Knox (*Relation de Ceylan*, Amst., 1693, I, pp. 120/1) nous donne, sous la rubrique *Etrange oiseau*, une description intéressante de cet animal : « Ils ont encore un oiseau qu'ils appellent *Carlo*, qui ne se pose jamais à terre, mais se perche toûjours sur les plus hauts arbres. Celuy-cy est aussi gros qu'un cygne, de couleur noire, les jambes courtes, la tête d'une grosseur prodigieuse, le bec rond comme celuy d'un oiseau de proye, & qui a du blanc des deux côtez de la tête, comme si c'étoient des oreilles. Il croît sur le haut de sa tête quelque chose de blanc qui ressemble à la crête d'un coq. Ils se tiennent ordinairement quatre ou cinq ensemble, qui ne font que sauter de branche en branche. Ils demeurent rarement sans crier, ils font au contraire continuellement un bruit épouvantable, qui ressemble en quelque façon au cry des canards, de sorte qn'on les peut entendre d'un mile. Les Chingulais disent qu'ils crient ainsi pour avoir de l'eau, afin qu'ils puissent boire. La chair de ces oiseaux est bonne à manger. »

La version A de Ramusio ne mentionne pas cet oiseau.

(13) On remarque qu'Odoric ne cite pas la cannelle parmi les produits de Ceylan. Cette omission a été l'un des arguments du D[r] Schumann (*Ergänz.* N° 73 zu Petermann's *Mitt.*, Gotha, 1883, p. 46) contre l'authenticité des 'Adjaîb. Voir *Livre des Merveilles du Monde*, pp. 265 et seq. pour la réponse. Ibn Batoutah (XIV[e] siècle) est, en effet, le premier écrivain qui parle de la cannelle de Ceylan. Plus tard, Conti a donné une description du cannellier de Ceylan.



XIX

De l'isle de Dondiin [a].

De ceste isle m'en alay vers midi jusques a une grant isle qui a nom Dondiin (1). En ceste isle a les plus merveilleuses gent et la plus mauvaise qui soit ou monde. Ilz menguent char crue [b] (2) et toutes manieres d'autres ordures treuve on en eulx et de cruautés. Car le père y mengue le filz, et le filz son père, li maris sa femme, et la femme son mari; et se le père ou la mère d'aucun est là malade, li filz s'en va à un astronomien, c'est à dire au prestre de leur loy, et lui dist : « Sire alez à nostre Dieu et lui demandez et sachiez se mon père ou ma mère

a. YULE, B. N., VEN., Dondin. — ARUND., BOLL., CIV., Dodyn. — PAL., Dodin. — DOM., Dodim. — HAK., Bodin. — RAM. A., Dadin. — RAM. B., Diddi.

b. RAM. A., « si humane ».

eschappera de ceste maladie.» Donc vont ensemble ce prestre et ce filz à leur ydole qui est d'or ou d'argent et lui font oroison, et puis lui demandent se le malade mourra de la maladie ou non. Le diable respont par la bouche de l'ydole selon la demande. Se il respont que le père ne mourra point, le filz en prent soigneusement garde jusques à tant que il sera garis, et se l'ydole respont que il doit mourir li prestres vient au malade et lui met une pomme [a] sur la bouche et l'estaint et le tue. Le père mort, vient le filz et le coppe par pièces, puis mande tous ses amis et les heraulz [b] de la contrée et le menguent à grant joye et à grant feste et chantent et balent à grans solempnités [c] (3). Tous les amis et parens du mort qui à le mengier ne sont point appellé en sont moult honteulz et se tiennent à moult villennez et vergondez [d]. De cest affaire moult [e] les reprenoie en disant que c'estoit contraire à toute raison du monde. Car chiens et loups ne mengeroient point de leur semblable se on leur donnoit. Comment donc ont gens raisonnables cuer de ce faire? Ilz respondirent

a. RAM. A., un paño. — RAM. B., PAL., DOM., panno. — VEN., pannum linum. — CIV., pannum. — YULE, linen cloth. — *Pomme*, dans le texte est naturellement une faute; il s'agit d'un *pagne*, morceau de toile.

b. RAM. A., buffoni. — CIV., cum hystrionibus. — B. N., hystriones. — VEN., jaculatores.

c. VEN., « Eius tamen ossa accipiunt, ipsa sub terra cum magna solemnitate sepelliunt. » — CIV. « Post haec accipientes ossa sepulturae tradunt, cum magna sollemnitate ». — RAM. A., « Le ossa del quale poi con grande solēnità sotterano ». — RAM. B., « E dell'ossa si fan certe cerimonie e poi sono sotterrate. »

d. RAM. B., « E quasi sono lieti quando alcuno s'inferma per posser lo mangiare, e farne festa. »

e. CIV., etc., « Ego frater Odericus. »

nous le faisons affin que li ver ne les menguent car se les vers rongoient sa char[a] son ame en soufferroit trop grant peine. Pluseurs autres maniéres de merveilles sont de ceste isle que nulz a peine vouldroit croire se il ne les veist. Car en tout le monde la on puist trouver tant de merveilles. Mais je y vis a mes yeulx ce que je escrips. De ceste isle[b] demanday a pluseurs, mais tous s'accordoient que ceste isle contient en soy bien XXIIII[c] isles toutes solempneles et bien habitées et sy a LIIII[d] roys couronnez.

---

(1) Iles Andaman. — Comme tout ce chapitre d'Odoric est écrit d'imagination, on en est réduit aux suppositions pour fixer cette escale. M. da Civezza nous avoue que c'est une : « Parte incerta : non saprem dire se le isole Filippine, od altre dell' Oceano Indiano. » Venni est porté à voir dans Dondin la grande île de Hai-nan. Venant de Ceylan et allant en Chine, les navigateurs arabes et chinois rencontrent facilement les Andamans :

Au XIII[e] siècle, un auteur chinois cité par le D[r] Hirth (*Jour. China Branch Roy. Asiat. Soc.*, vol. XXII, 1887, pp. 103/4) nous parle des Andaman, d'après des renseignements puisés probablement à des sources arabes :

« When sailing from Lan-wu-li [*i. e.*, the Island of Lambri

a. RAM. B., « Di modo che Iddio offeso dalla puzza non gli riceuerebbe nella nella gloria sua. »

b. CIV. « De magnitudine huius inferioris Indiae. » — RAM. A., PAL., « questa India. »

c. VEN., 24 milia. — CIV., 24 millia. — RAM. A., vintiquattro mila isole. — HAK., 4400 !

d. VEN. et CIV., sexaginta] quatuor reges. — RAM. A., PAL., sessantaquattro Re. — 2810 fr., VIII.

in the north-west of Sumatra] to Hsi-lan [Ceylon], if the wind is not fair, ships may be driven to a place called An-to-man [Andaman]. This is a group of two islands in the middle of the sea, one of them being large, the other small; the last is uninhabited, whereas the large one, measuring seventy li in circuit, is. The natives are of a colour resembling black lacquer, and eat men alive, so that sailors dare not to anchor on this coast. This island does not contain as much as an inch of iron, for which reason the natives use clam shells with ground edges in lieu of knives. The island contains as a sacred relic the so-called « Dead Man received in the Bed of Rolling Gold; » this body has been there for generations without decaying, and there is always a huge snake guarding it, on whose body hair has grown to the length of two Chinese feet; nobody dares to come near it. In the vicinity there is a spring the water of which will overflow twice a year and flow into the sea; the gravel over which it passes, after it has been covered by this water, turns into gold, and all the natives offer sacrifice to that spring. If copper, lead, iron or tin is soaked with this water while in a state of red-heat, it will also be changed into gold. There is an old story told of a merchant's ship which got wrecked and the sailors of which drifted on a bamboo raft to this island. As they had heard about this sacred water, they secretly filled some of it into bamboo tubes, mounted a wooden raft, and were driven by the current of the sea to the country of Nan-p'i [which, from the author's detailed description, I identify with the coast of Malabar], where they presented the water to the king of that country. On having tried its effects the king of Nan-p'i raised an army for the purpose of gaining possession of that island; however, before his fleet could arrive there, they met with a severe whirlstorm, and the ships with all on board where thrown on shore at this island, and all the men were eaten up by the islanders. For, on this

island live the « Strangers of the Golden Bed, » which is silently guarded by a spirit so that man may not come near the place. »

D'autre part Odoric nous dit qu'en quittant Ceylan il se dirige vers le *sud :* serait-ce alors une des îles de la Sonde ?

(2) Ces mœurs de cannibales nous sont confirmées par les Arabes :

« Près de ces îles sont celles d'Elendjmalous, où vivent des peuples d'une figure bizarre qui marchent entièrement nus. Ils vont sur leurs canots au-devant des vaisseaux qui passent, portant avec eux de l'ambre, des noix de coco et autres objets qu'ils échangent contre du fer et des étoffes, car ils ne connaissent pas les monnaies d'or ou d'argent. Près de là se trouvent les îles *Andaman.* Elles sont peuplées par des noirs d'un aspect étrange; ils ont des cheveux crépus et le pied plus grand qu'une coudée. Ils ne possèdent pas de barques; ils dévorent les cadavres que la mer jette sur leurs côtes, et traitent de même les équipages que le hasard fait tomber entre leurs mains. » (Maçoudi, I, pp. 338/339.)

« Au delà sont deux îles [les *Lendjebâlous*, Nicobar], séparées par une mer nommée *Andâmân.* Les habitants de ces îles mangent les hommes vivants ; leur teint est noir, leurs cheveux sont crépus, leur visage et leurs yeux ont quelque chose d'effrayant. Ils ont les pieds longs; le pied de l'un d'entre eux est d'environ une coudée. Ils vont nus et n'ont pas de barques. S'ils avaient des barques, ils mangeraient tous les hommes qui passent dans le voisinage. Quelquefois, les navires sont retenus en mer, et ne peuvent continuer leur voyage à cause du vent. Quand leur provision d'eau est épuisée, l'équipage s'approche des habitants et demande de l'eau; quelquefois les hommes de l'équipage tombent au pouvoir des habitants, et la plupart d'entre eux sont mis à mort. » (*Rel. des voy. faits par les Arabes*, I, pp. 8/9.)

16

Voici des renseignements plus exacts sur ces populations : En réalité « les Négritos, dit le Dr Hamy (*Études ethnog. et arch. sur l'exp. col. et indienne de Londres*, 1887, pp. 76/8), forment la couche ethnique la plus ancienne, ainsi que le montre nettement leur répartition actuelle dans les lieux les plus insalubres ou les plus inaccessibles de la péninsule, où les ont refoulés les immigrations postérieures. C'est aux îles Andaman seulement, jadis unies à la terre ferme, mais séparées du continent assez tôt pour avoir été soustraites aux envahissements de la période préhistorique, que les Négritos se sont conservés relativement nombreux jusqu'à aujourd'hui... On connaît si complètement les caractères physiques, intellectuels et moraux des Andamans qu'il est devenu bien difficile de produire quelque chose de neuf à leur sujet. M. George Watt, qui était chargé de la partie ethnologique de l'Exposition de l'empire Indien, s'est donc borné à faire exécuter quatre statues de grandeur naturelle, reproduisant avec plus ou moins de fidélité les particularités de la race, et les a entourées des choses les plus typiques de leur ethnographie... Nos quatre personnages andamans ont sur le corps ou dans les mains à peu près toutes leurs richesses. Les femmes sont couvertes d'ornements tout primitifs ; colliers de coquilles à trois rangs, sautoir en écorce grossièrement barbouillée de rouge et de blanc, vertèbres enfilées, etc. Les hommes portent leurs armes, et notamment le fameux arc décrit pour la première fois jadis par Colebrooke. »

(3) Entre sa description du royaume de Samora et celle du royaume de Lambri, Marco Polo parle du royaume de Dagroian et raconte une histoire semblable à celle qu'Odoric place à Dondin : « Les jens sont mout sauvajes et s'apellent por le grant Kaan. Il sunt ydres e vos conterai tout avant un mout mauvès costumes come je voz dirai : car sachiés tout voiremant qe quant aucun d'elz ou masles ou femes chiet amalaides,

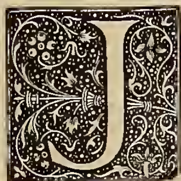
et adonc mandent lor parens por les majus et font veoir se le malaides doit guarier. Et cesti magius por lor encantament et por lor ydres sevent se il doit guerir ou morir. Adonc les parens dou malaides mandent por ceste homes vienent e preinent lo mort e li metent aucune chouse sor la boche, si qe il le font sotoger (suffoquer), e quant il est mort, il le font cuire. E puis tuti les parens dou mort vienent et le menuient tout, e si voz di qu'il menuient encor toutes les meroles (moëlle) que sunt dedens les osse, e ce font-il por ce qe il ne velent qe en remagne aucune sustance : car il dient se il hi remansist aucune sostance, qe cel sostance feroit vermes, les moroient por defaute de mangier, e de la mort de cesti vermes dient que l'arme dou mort en auroit grande doumajes et peicés, e por ce le menuient-il tout. Et après ce le ont mangiés, il prenent les hoses e le metent en une belle archete, et puis le portent et l'apennent en grant cavernes des montagnes en tel leu qe nulle beste ne autre mauvese chousse le peusse thochere. Et encore voz di se il puet prendre des autres homes qe ne soient de lor contrée, il le prenent, e se celui ne se poit rachater, il les occient e le menuient tot maintenant. Or ce est mult mavese mainere et male uzance. Or vos avon contés de ceste roiame, et adonc noz laieron de ceste et noz conteron de Labri. » (*Ed. Soc. Géog.*, pp. 194/5.)





XX

De la Haulte Inde[a] (1).



Je me partis de Dondiin, si m'en alay par mer vers Orient maintes journées jusques à la Haulte Inde[b]. Si arrivâmes à une province[c] qui a nom Mangi[d] (2). De ceste province demanday aux Crestiens et aux Sarrazins du pais, et enquis de l'affaire moult diligemment et aussi aux officiers du Grant Can. Mais

a. « Et con questo faccio fine di scriuere altro dell' India inferiore : al presente intendo solamente dire della superiore » (Ram. A.) — « De hac India dicta sufficiant ut ad superiorem Indiam me traducam. » (Ven.)

b. Ram. A., Dom., India superiore. — Ram. B., Pal., India di Sopra. — B. N., Ven., « quam Indiam vocamus superiorem ». — Yule, Upper India.

c. Ram. A., « Venni in vna nobile & grande prouincia. » — B. N., nobilem provinciam.

d. A. S., Manzy. — Yule, Ram. A., B. N., Ven., Fars., Pal., Civ., Manzi. — Civ., Manza. — B. N., Mansi. — Hak., Manci. — Dom., Mati. — Ram. B., Mangi. — L. de Backer a omis dans son texte qui devient incohérent, tout ce qui suit ce passage jusqu'à *Et ainsi qu'il est des oues.*

touz s'accordoient en ce que ceste province Mangi[a] a bien II[M] grandes citez[b] si grandes et si solempnelles (3) que les bien grosses citez de nostre pais[c] ne pourroient, ne ne devroient estre comparées à ycelles. En ceste province a si grant multitude de peuple que nul ne l'oseroit croire.

Et si a grant plante de vivres que c'est merveilles, et a si grant marchié, car on y auroit bien III[c] livres de gingembre (4) pour moins d'un gros[d].

Il y a les plus belles oes (5) du monde[e] : une oe y est bien aussi grande comme deux[f] en nostre pais, et sont toutes blanches comme neige. Ces oes ont sur leur teste un os aussi gros comme un oef, tout rouge comme sang, et dessoubz une pel qui a bien demi-pié de long, et sont ces oes très grasses. J'en eus une bien cuitte et bien appareillie pour moins d'un gros; et ainsi comme il est des oes, ainsi est-il des annetes (6) et des gelines. Elles y sont si grandes que c'est merveille.

a. 1380, Mongin. — 2810, Mangy.

b. DOM., « due cento grandi città ».

c. B. N., VEN., Trevisium neque Vincencia. — A. S., Taruisium & Vicentia. — CIV., Tervisum et Vincencia. — RAM. B., Vicenza, o Triuigi. — RAM. A., Venetia, ne altra città. — MUN., « tales q; nec Vincentia n[c] Teruisiū que sūt maiores q[m] Ezlinga si ponerat ».

d. RAM. B., « E per vn ducato viddi dar 700. libre de Zenzeuero verde, e fresco. » — DOM., « Tre libre di giengiavo. » — PAL., « In questa cittade s'à per meno d'un Viniziano ben trecento lib. di giengiovo fresco. » — A. S., « In hac etiam ciuitate benè *centum* librae zingiberis recentis possunt haberi vno minori grosso Veneto. » — Ces passages sont certainement transposés. Ce qui est relatif au gingembre et aux oies doit être placé après *Canton*, un peu plus loin; c'est ce que fait Yule; les ACTA S., finissent le chap. au gingembre et passent à *Zeitoun*.

e. B. N., « Sunt majores et pulchriores anseres ac melius forum. » — VEN., « In meliori foro. »

f. RAM. B., « maggiori tre uolte delle nostre. »

La première cité ou je entray a nom Tesculan[a] (7); elle est plus grant que la cité de Venise III fois[b], et siet à une journée de la mer[c] sur un fleuve (8) si grant et si roidde que il monte tout contre la mer et cuert par dessus la mer bien jusques à XII journées en sus de la terre dont il vient. Ceste cité a si grant manière que nulz ne l'oseroit croire[d].

Les gens de celle contrée de Mangi et aussi de toute Inde sont idolatres et sont marchans et bons ouvriers[e] de toutes manières de mestiers. Jamais n'y seroit un du pais trouvez quérant son pain[f], car ils auroient plus chier à morir que mendier et que ilz ne mengassent[g] leurs vivres à la labeur de leur corps[h].

a. Canton. — YULE, Censcalan. — FARS., Censcalam. — DOM., Censscanlan. — B. N., Censcolan. — HAK., Censkalon. — RAM. A., Ceuscala. — VEN., Conscala. — RAM. B., Tescol. — MUN., Tascalan. — PAL., Teschalan. — CIV., Senstalay. — A. S., Soustalay.

b. MUN., « Magnitudo eius benè equipollet tribus Vincentijs que ut puto maior est q^m sit Spira, Wormacia, Moguncia. »

c. VEN., « Prima civitas quam inveni vocatur Conscalan que est in triplo maior Vincencia distans a mari per dietam unam. »

d. A. S., « Ciuitas autem ista sola plus habet de nauigio & mercationibus, quàm tota Italia posset habere. » — RAM. B., « In molte parti di detta prouincia viddi più stretta la gente, che non e' a Vinetia al tempo dell'Ascensione. » — MUN., énumère « videlz Venecij. Januensibus. Neapoli. Brundusie. »

e. VEN., artiste.

f. RAM. B. « E non ui é chi vada cercando la limosina. Perche o pouerio infermi sono ben gouernati, e prouisti delle cose necessarie. Gli huomini sono tutti vgualmente grandi, e pallidi con i peli della barba irti, & male composti alla guisa delle capre. Le donne sono bellissime. » — Cf. RAM. A. — PAL., « Le più belle del mondo. » — B. N., « Mulieres vero pulcherrimae de mundo. » — VEN., « Pulcerime sunt de mundo. » — A. S., « Mulieres nimiùm sunt formosæ. » — CIV., « Mulieres vero nimium sunt formosae. »

g. 2810, gaingnassent.

h. Encore un paragraphe transposé qui doit être placé avant Canton.

On treuve en ce pais les plus grans serpens (9) qui soient au monde[a]; les gens les menguent à tres grant dignité et se aucun du pais feist une grant feste et donnast a mengier, se il ne faisoit un mez de ces serpens, il sembleroit bien que il n'eust riens fait.

---

(1) Ce terme de Haute Inde dans la relation d'Odoric veut dire la Chine. Il nous a déjà raconté (voir *supra*, p. 82) qu'il avait recueilli les ossements des martyrs de la Tana et qu'il les avait transportés à la *Haute Inde*. Nous verrons en effet plus loin qu'il déposa ces reliques dans un couvent de son ordre à Zaïtoûn.

(2) Mangi, Manzi, le pays des *Man-tseu*, la Chine méridionale.

Man-tseu. — Les Chinois appellent *man-tseu* 蠻子, les *barbares* d'une manière générale. Comme les voyageurs du moyen âge entendaient les Chinois du nord, du *Cathay*, traiter ceux du sud de *man-tseu*, ils en ont conclu que ce nom dont ils ont fait *manzi* et *manji* était celui du pays même, et ils ont divisé la Chine en *Chine septentrionale* ou *Cathay*, et en *Chine méridionale* ou *Manzi*. C'est ce qu'a fait Marco Polo :

« Marc Polo divise la Chine en deux Royaumes, *Catai* & *Mangi*. Sous le nom de Catai il comprend les Provinces Septentrionales, & sous celuy de Mangi, les Méridionales. Le mot *Mangi* vient de *Mântzù*, qui signifie barbare ; parce que les Chinois Méridionaux, pour se moquer des Septentrionaux, les appellent Pe tāi, c'est-à-dire fous du Nord ; & ceux-cy, pour se moquer de ceux du Midy & les railler à leur tour, les appel-

a. Ram. B., « E gli paiono odoriferi. »

lent *Nân Mân*, barbares du Midy, ou simplement *Mantzu*, barbares. Les Tartares, pour se moquer de tous les Chinois, les appellent aussi *Mantzu*, barbares. Mais comme ces Tartares, principalement les Occidentaux, ne peuvent pas bien prononcer la syllabe *tzu*, ils disent *gi*, *Mangi :* ce que j'ay entendu mille & mille fois depuis vingt-trois ans que je vis avec eux. C'estoit sans doute la même chose au temps de Marc Polo, qui estant étranger ne pouvoit pas entendre parfaitement la force de la langue, & qui entendant si souvent les Tartares appeller les Chinois du Midy *Mangi*, crût que c'estoit le nom du Royaume & de la Nation, et non pas une injure. » (Magaillans, *Nouv. Relat. de la Chine*, p. 7.)

Les Arabes ont donné ce nom de *Manzi* et celui de *Matchin* à la Chine méridionale :

« Immédiatement après avoir franchi le détroit de Malaka et celui de la Sonde, on entrait, suivant Massoudi, dans la mer qu'il appelle *Sandjy* صنجى, et qui est peut-être une altération du mot *Mandjy* منجى ou *Manzi*, nom donné dans le moyen âge à la Chine méridionale. » (*Disc. prél.*, p. CVII, *Rel. des Voy. faits par les Arabes*).

Sin. — « Les Arabes appellent ainsi ce que nous appelons la *Chine*... mais les Persans & autres Orientaux l'appellent *Tchin*, & disent que ce Pays a tiré son nom d'un des fils de Japhet... *Tchin* ou *Sin* étoit le fils aîné de Japhet, fils de Noé, & fut le plus habile de tous ses frères ; aussi eut-il le meilleur partage. Car son père lui donna pour héritage le grand Pays qui a tiré son nom de lui, & que nous appellons aujourd'hui la *Chine*.... Tchin eut pour fils aîné Matchin, duquel il a déjà été parlé dans son titre particulier, & il suffira de dire ici que les Orientaux, en parlant de la Chine en général, l'appellent *Tchin* & *Matchin*, de même que pour exprimer la Tartarie entière ; ils se servent des termes d'*Iagioug'* & *Magioug'*, qui sont le *Gog* & le *Magog* de l'Écriture-Sainte. Il y a pourtant des Géographes qui prétendent, qu'il faut entendre par le mot

Tchin, la *Chine Septentrionale*, que plusieurs croyent être la même que le *Khatha* ou *Khathaï*, & par celui de *Matchin*, la *Chine Méridionale*, en y comprenant la Cochinchine, le Tunquin, & le Royaume d'Anan avec ceux de Siam & de Pégu. » (Herbelot, *Biblioth. Orient.*, p. 792.)

Visdelou (*Suppl. Bibl. orient.*, p. 2), dit que : « pour ce qui regarde *Ma-tchin*, je crois que c'est un terme emprunté des Indiens, qui ont ajouté le titre de *Maha*, c'est-à-dire *Grand*, à celui de *Tchin*, pour marquer la grandeur de cet Etat, & l'ont nommé *Maha-tchin*, ou la *grande Chine*, ou bien encore, en redoublant le mot de *Tchin*, *Tchin-mahatchin*, *Chine*, la *grande Chine*, à-peu près comme nous disons le Grand-Turc & le Grand-Mogol. Les Mahométans, comme étant plus occidentaux, et conséquemment plus éloignés de la Chine, semblent avoir reçu ce nom des Indiens. Après cela, jugez si *Tchin* & *Ma-tchin* sont enfants légitimes de Japhet. Leurs titres ne me paroissent pas mieux fondés que celui d'*Andalous*, qui, selon les mêmes Mahométans, étoit pareillement fils de Japhet, & frère de *Tchin*, & qui a laissé, selon eux, son nom à l'*Andalousie*, comme *Tchin* à la Chine. Et cependant il est constant que l'Andalousie doit son nom aux Vandales qui s'en rendirent maîtres, de la même manière que la Gaule doit celui de France aux Francs. »

D'ailleurs, les sinologues sont d'accord sur l'origine du mot *Man tseu*, d'où vient *Manzi* :

« منزى Manzi, dit Klaproth, *J. As.*, XI, 1833, p. 337, est le mot chinois 子蠻 *Man tsu*, par lequel, à l'époque de la domination mongole, on désignait les habitants de la Chine méridionale et de ce pays même. »

Morrison nous donne (*Dict.*, Part. II, 1, p. 571) : « MAN, the southern Barbarians, a tribe that chatters like some birds. — Commonly used for a rude and barbarous people, or those that the Chinese esteem so. » (Part. III) : « BARBARIAN, *Man jin*. »

Williams (*Syl. Dict.*, p. 574) définit MAN : « Ancient name for barbarous tribes in the south of China, unreformed by Chinese civilization ; the southern regions ; external, barbarous people. »

Ce mot *Man* a été l'objet d'une discussion intéressante dans le *North China Herald*, 1852, entre P. P. Thoms, W. H. Medhurst, Harry Parkes, et T. T. Meadows. Cf. *Bibliotheca sinica*, col. 786 et 787.

Un exemple de l'application du mot *Man tseu* nous est donné à une époque récente par l'abbé David dans un de ses voyages en 1868 :

« A quelques journées seulement à l'ouest de Tchen tou, se trouve une série de chaînes de montagnes et de rivières qui courent du nord au sud, depuis le Kansou jusqu'au Yunnan, et forment l'ancienne et véritable frontière naturelle entre la Chine et les pays des barbares Mantze indépendants. Politiquement, ces nombreuses principautés, répandues entre la Chine, le Tibet et la Mongolie, dépendent plus ou moins du mandarin vice-roi du Setchuan, de même que *tout le Tibet* ; mais, en réalité, la plupart des Mantze font chez eux comme ils veulent.

« Un fait curieux, c'est qu'une de ces principautés barbares est gouvernée, de droit, par une femme à laquelle les Chinois voisins donnent le titre de *nu-ouang* (*femina rex*).

« Les peuples mantze ne parlent pas tous la même langue, et n'ont point la même législation : il y aura là matière à d'intéressantes études philologiques et ethnologiques. » (*Bul. Soc. Géog.*, 6e Sér., II, 1871, juillet-déc., *Voy. en Chine*, p. 472.)

Pauthier s'était donc égaré sur une fausse piste lorsqu'il donnait (*Chine moderne*, 1853, p. 117) l'étymologie suivante de MANGI :

Parlant de la province du Fo-kien, Pauthier dit qu'on « la nommait autrefois *Mân*, « principauté ou gouvernement de *Mân* » ; c'est encore maintenant le nom poétique de la pro-

vince de *Fo-kien*. A l'époque de la conquête de la Chine par les Mongols, les troupes du dernier empereur des *Soung* s'étant retirées dans la province actuelle de *Fo-kien*, les Mongols et *Marco Polo*, qui fut à leur service, appellèrent les Chinois « *hommes de Mân*, de *la province de Mân* (*Mân-jîn*) ; c'est là l'origine de cette appellation de *Mangi*, qui a tant embarrassé les géographes dans la célèbre relation du voyageur vénitien. »

Ceci ne concorde guère avec ce que ce même savant, dans une note de son Marco Polo, p. 452, nous dit de *Manzi* : « Ce nom est écrit de différentes manières dans nos mss. et dans le même à quelques lignes de distance, comme on le voit ici. La leçon de *Magi* est la représentation vulgaire du nom de ماجين *Mâtchîn* « la grande Chine » donné par Rachid-ed-dîn, et autres historiens persans, à l'empire des Soung, comprenant les provinces méridionales actuelles de la Chine, dont le fleuve Jaune formait la limite septentrionale. Le mot *Manzi*, au contraire est la transcription, comme nous l'avons déjà fait observer, du terme chinois, 蠻 子 *Mân-tse*, « fils de barbares » ; terme de mépris employé par les Chinois du nord envers ceux du midi, parce que les provinces méridionales de la Chine furent conquises plus tard à la civilisation chinoise que celles du nord. Aussi Marc Pol, qui avait pratiqué le persan, emploie ces termes indifféremment l'un pour l'autre. Le second est exprimé en persan par منزی *Manzi*, dont le mot *Manzi* de Marc Pol est la transcription parfaitement exacte. »

Cette dernière note me paraît être une rectification.

(3) « Les lieux murez de tout ce grand Empire sont au nombre de quatre mille quatre cens deux, & ils sont divisez en deux Ordres, le Civil & le Militaire. L'Ordre Civil contient deux mil quarante-cinq lieux murez, sçavoir, cent soixante & quinze Citez du premier Ordre que les Chinois appellent *fù*, deux cens soixante & quatorze du second Ordre qu'on appelle

Cheu, mille deux cens quatre-vingt-huit Villes qu'on appelle *Hièn*, deux cens cinq Hôtelleries Royales appellées *Ye*, & cent trois Sentinelles ou Hôtelleries royales du second Ordre qu'on nomme *Cham ch'in.* » (Magaillans, *Nouv. Rel. de la Chine*, pp. 42/43).

Pauthier, *Chine moderne*, p. 129, ne compte qu'un total pour toute la Chine (18 provinces) de 1709 villes administratives entourées de remparts et de fossés, dont 182 *foû* 府, 134 *tchéou* 州 et 1281 *hien* 縣.

Un auteur plus récent, J. H. Gray, *China*, I, p. 5, revient au chiffre exagéré de 4000 villes, entourées de murailles.

(4) Les confitures de gingembre sont bien connues à Canton et l'on sait que l'on en exporte une certaine quantité en Europe; on peut citer également comme articles du même genre souvent exportés en Europe, les citrons, les whampis, les jujubes, les cardamomes et les fruits confits.

(5) *Anser Cygnoïdes*. — « L'oie cygnoïde [oie de Guinée], dit l'abbé David (*Oiseaux de la Chine*, p. 493), souche des oies domestiques de la Chine, est caractérisée par la présence chez le mâle d'un tubercule corné sur la région frontale. Elle vient en bandes nombreuses passer l'hiver dans le Céleste-Empire, et dans cette saison les chasseurs indigènes approvisionnent largement de ces oiseaux les marchés de Changhaï et de Tien-tsin. Cette espèce retourne de fort bonne heure vers le nord, en faisant retentir les airs de son cri bien plus sonore que celui de l'Oie vulgaire. Elle est également fort commune dans la Sibérie orientale, aux Kouriles et dans le nord du Japon. »

« Son plumage, dit le *Dict. des Sc. nat.*, 1825, XXXV, p. 466, gris sur la tête et le cou, est d'un gris brun sur le dos, et fauve sur le devant du cou, la poitrine et les flancs; les ailes et la queue sont brunes; les pieds sont d'un jaune orangé et les ongles noirâtres. Le mâle porte sous la gorge un petit

fanon qui a fait donner à ces oies le nom de *jabotières*, et la base de son bec est surmontée d'un gros tubercule, qui, comme l'iris est rougeâtre. Cet oiseau, de grande taille, tient la tête haute en marchant, et son air est assez noble. Il fait souvent entendre une voix forte et retentissante, et remplit l'office de gardien de basses-cours, aussi bien que l'oie commune, avec laquelle il s'accouple. »

Je ne me rappelais pas la particularité du jabot chez l'*Anser cygnoïdes*, en Chine. M. l'abbé David à qui j'ai écrit à ce sujet, me répond : « L'*Anser cygnoïdes*, qui est caractérisé par un tubercule frontal, porte aussi souvent à l'*état domestique* une sorte de jabot formé par un développement de la peau de la gorge. Ce jabot se voit aussi parfois dans l'oie commune vieillie et engraissée. »

« The goose market which is held daily at Canton, in the street called Luen-hing Kai, is almost as large as the annual goose fair for which Nottingham is so famous. Flat-bottomed boats discharge large numbers of these birds, at the wharf immediately in front of the market. I have seen no fewer than three hundred geese removed from one boat, several others, each containing an equal number, awaiting their turn along side the wharf. » (Gray, *China*, II, pp. 186/7).

« La Chine, dit Davis, *La Chine*, p. 241, abonde en oiseaux sauvages de toute espèce, parmi lesquels les immenses troupeaux d'oies qui, pendant l'hiver, couvrent la rivière de Canton, ne manquent point d'exciter l'attention des étrangers. Elles émigrent au nord durant l'été; les Chinois les ont prises pour emblèmes de l'amour conjugal, sans y être autorisés par la moindre apparence, et les portent toujours dans les processions nuptiales. »

(6) M. l'abbé Armand David m'écrit : « A l'*état domestique*, les Chinois ne possèdent que notre même canard vulgaire (*Anas boschas*), avec ses variétés qui n'ont point de nom scien-

tifique. Dans ces *derniers* temps, ils ont introduit et ils nourrissent aussi communément le gros *canard musqué* (*Anas moschata*) qu'ils hybrident souvent avec l'espèce commune. (Le canard musqué est originaire de l'Amérique occidentale et n'est parvenu en Chine que par l'intermédiaire des Européens). — Quant au canard mandarin, originaire de la Chine et du Japon, je ne l'ai jamais vu élevé par les Chinois. Pour les canards sauvages, votre voyageur a pu rencontrer à Canton à peu près tous ceux qui vivent en Orient. »

Du Halde (*Desc.*, I, p. 222) nous avait dit autrefois à propos de cette même province de Kouang toung : « Il y a une multitude prodigieuse de canards domestiques, que ces Peuples nourrissent avec industrie : ils font éclore leurs œufs dans un four ou dans du fumier : il les mettent sur de petits bateaux, & en menent de grandes bandes, pour paître sur les bords de la Mer, quand elle est basse, où ils trouvent des huitres, des coquillages, & plusieurs insectes de mer. Quantité de bateaux y vont ensemble, & par conséquent plusieurs bandes de ces canards se trouvent mêlez sur le rivage. Dès qu'on frappe sur un bassin, chaque bande retourne sur son bateau, comme les pigeons se rendent à leur colombier. »

« Près de Canton, dit Davis, *Chine*, II, pp. 242/3, les canards sauvages égalent en nombre les oies. C'est surtout dans les lacs immenses, traversés par le grand canal, qu'ils abondent. Pour les attrapper, les Chinois jettent dans l'eau une grande quantité de gourdes qui flottent autour des canards; ces derniers finissent tellement par s'y accoutumer, qu'ils ne se dérangent pas pour les laisser passer; les hommes alors se cachent la tête dans des gourdes semblables, auxquelles ils pratiquent deux trous pour y voir et un autre pour respirer. Ainsi couverts de cette espèce de casque, ils se jettent dans l'eau jusqu'aux épaules, et vont droit aux oiseaux, qui, les prenant pour des gourdes, n'ont aucune méfiance, et se laissent aisément attraper par les jambes. »

Anette, diminutif de *vne*, comme *canette*, dim. de *cane*, en latin *anas*. Variantes : *anète*, *anède*, *anette*, *annette*, *agnette*, *ainette*, *anate*, *ennette*, *ennèle*, cf. Lacurne de Sainte-Palaye et Godefroy. « Dans les provinces wallonnes, dit Godefroy, *Dict. de l'ancien français*, les paysans appellent encore *anette* la femelle du canard. »

(7) Canton, capitale de la province chinoise du Kouang-toung.

Le nom si bizarrement orthographié dans les différentes versions d'Odoric, est une corruption de صين كيلان *Sin Kîlân*, que lui donnaient les voyageurs musulmans. Reinaud (*Relat. des Voy.*, II, p. 26) nous dit que « la ville de Syn-Kilan est probablement le port de Canton. » Le passage d'Ibn Batoutah que nous reproduisons plus loin prouve que M. Defrémery pensait de même. Yule confirme cette idée dans son *Cathay*. Heyd (*Com. du Levant*, II, p. 246) résume la question de la façon suivante : « On sait que, tant que la Chine méridionale forma un empire à part et même plus longtemps encore, les Indiens et les Persans l'appelaient la Grande Chine, Maha tchin ou Matchin. Chez les Orientaux, il arrivait fréquemment que l'on attribuât le nom d'un pays étranger à sa capitale ou à l'une des villes les plus importantes qui à leurs yeux représentait tout le pays. C'est ici le cas. Canton était le premier grand port que rencontraient les marins au midi de la Chine : ils lui donnèrent le nom du pays, Sincalan qui signifie la Grande-Chine (en persan *Kalan*, grand), ou Sinassin (Chine, κατ' ἐξοχήν) et ce nom se transmit non-seulement aux Arabes et aux Persans, mais encore aux voyageurs occidentaux. »

« [La Chine] est traversée par le fleuve nommé *Abi-haïâh*, mots qui signifient « l'eau de la vie ». On l'appelle aussi le fleuve *Sarou* (fleuve jaune), du même nom que celui qui se trouve dans l'Inde. Sa source est sur des montagnes situées auprès de la ville de *Khân-bâlik* (Cambalu, Pékin), et connues sous le nom de *Coûhi-boûznah*, ce qui veut dire « la montagne

des singes ». Ce fleuve parcourt, au milieu de la Chine, l'espace de six mois de marche, jusqu'à ce qu'il arrive à *Sîn-assîn* (ou Sîn-calân, Canton)... On ne fabrique pas en Chine la porcelaine, si ce n'est dans les villes de Zeïtoûn et de Sîn-calân... »

« A Sîn-câlan, qui est la ville de Sîn-assîn, on... fabrique la porcelaine, de même qu'à Zeïtoûn, et c'est ici que la rivière nommée *Abi-haïâh*, où l'eau de la vie, se décharge dans la mer, et qu'on l'appelle le confluent des deux mers. Sîn-assîn est une des plus vastes cités, et une de celles dont les marchés sont les plus jolis. Celui de la porcelaine est un des plus grands; de là on exporte la porcelaine dans les autres villes de la Chine, dans l'Inde et dans le Yaman. Au milieu de la ville l'on voit un superbe temple, ayant neuf portes; à l'intérieur de chacune d'elles sont un portique et des estrades, où s'asseyent ceux qui habitent ce monument. Entre la deuxième et la troisième porte, il existe un local dont les chambres sont occupées par les aveugles et les infirmes, ou les gens mutilés. Ils sont nourris et habillés au moyen des legs pieux affectés au temple. Entre les autres portes il y a aussi des établissements de ce genre; on y voit un hôpital pour les malades, la cuisine pour préparer les mets, les logements pour les médecins, et ceux des gens de service. On m'a assuré que les vieillards qui n'ont pas la force de gagner leur vie y sont entretenus et habillés; qu'il en est ainsi des orphelins et des veuves sans ressources. Ce temple a été bâti par un roi de la Chine, qui a légué cette ville, ainsi que les villages et les jardins qui en dépendent, comme fondation pieuse pour cet établissement. Son portrait se voit peint dans ledit temple, et les Chinois vont l'adorer. Dans un des côtés de cette grande cité se trouve la ville des musulmans, où ils ont la mosquée cathédrale, l'ermitage et le marché; ils ont aussi un juge et un cheïkh. Or, dans chacune des villes de la Chine il y a toujours un cheïkh de l'islamisme, qui décide en dernier ressort tout ce qui concerne les musulmans, et un kâdhi, qui leur rend la justice.

« Je descendis chez Aouhad eddîn, ou l'unique dans la religion, de la ville de Sindjâr; il est au nombre des hommes de mérite les plus considérables et les plus riches. Ma demeure auprès de lui fut de quatorze jours ; les cadeaux du juge et des autres mahométans se succédèrent sans interruption chez moi. Tous les jours ils préparaient un festin nouveau; ils s'y rendaient dans de jolies barques, longues de dix coudées, et avec des chanteurs. Au delà de cette ville de Sîn-assîn il n'y en a point d'autres, soit aux infidèles, soit aux musulmans. Entre elle et le rempart, ou grande muraille de Gog et Magog, il y a un espace de soixante jours de marche, selon ce qui m'a été rapporté. Ce territoire est occupé par des païens nomades, qui mangent les hommes lorsqu'ils peuvent s'en emparer. C'est pour cela que l'on ne se rend pas dans leur pays, et que l'on n'y voyage pas. Je n'ai vu dans cette ville personne qui ait été jusqu'à la grande muraille, ou qui ait connu quelqu'un qui l'ait visitée. » (*Ibn Batoutah*, IV, pp. 254/274).

Klaproth, *J. As.*, XI, 1833, p. 458, paraît croire que le 9[e] *sing* de Rachid Eddîn serait Canton, ou comme l'appelle l'auteur musulman چین کلات *Tchin-Kelât*, *Forteresse de Tchin*, forteresse ou ville des marchands de la Chine.

Le nom de *Cincalan* se retrouve dans la carte catalane de 1375. Voir la Coll. de doc. géog. pub. en 1883 à Paris, pl. XIX, f. 6. MM. Buchon et Tastu dans leur notice de cette carte (*Not. et Ext. des Ms.*, XIV, 2[e] partie) se sont certainement trompés (p. 142) lorsqu'ils ont identifié *Cincalan* avec *Siam*. Heyd, *l. c.*, II, p. 246, *note*, dit que c'est sans doute, d'Odoric ou de Jean dei Marignoli « que venait le nom donné à cette ville par l'auteur de la carte catalane. » La chose est possible, mais pourquoi n'aurait-il pas puisé directement à des sources musulmanes?

Les Portugais arrivèrent dans cette ville dès 1514, ainsi qu'il appert d'une lettre d'André Corsali à Julien de Médicis, datée du 6 janvier 1515 ; cf. *Ramusio*, I, ff. 180, 181.

Canton, nom donné à cette ville par les étrangers, est d'origine portugaise et une corruption du nom de la province *Kouang toung*. Le nom chinois est *Kouang tcheou* depuis la dynastie des Ming (1368-1644). Auparavant depuis 896, cette ville était appelée *Tsing haï* 清海. Elle avait d'ailleurs, déjà porté le nom de *Kouang tcheou* à l'époque des trois royaumes, *San kouo tchi*.

A partir de l'arrivée des Portugais, au lieu du nom arabe, on trouve *Canton* et ses variantes, dans les cartes: *Cantam*, dans la mappemonde peinte par ordre de Henri II, de France, (Jomard, XIX, 3), et dans celle de Diego Ribero (1529); *Cantan*, dans celle de Sébastien Cabot (Jomard, XX, 1).

(8) On sait que la province de Kouang toung dont Canton (Kouang tcheou) est la capitale, est traversée par une série de cours d'eau qui fournissent des moyens nombreux et faciles de transport pour les marchandises. La rivière de Canton est principalement formée des rivières de l'Ouest (*Si Kiang*) et du Nord (*Pe Kiang*) qui se réunissent au-dessus de la ville, et de la rivière de l'Est qui s'y jette à Wampou ; la rivière de Canton reçoit le nom de *Tchou Kiang* (les Anglais écrivent *Chu Kiang*) ou rivière de la Perle à *Che men*, à 14 milles à l'ouest de Canton et le garde jusqu'à sa principale embouchure dans le Delta où viennent se réunir tous les cours d'eau qui dépendent d'elle, embouchure que les Portugais nomment *Boca Tigris* (d'après l'équivalent chinois *Hou men*) et dont les Anglais ont fait *The Bogue*.

(9) M. l'abbé Armand David m'écrit : « Je n'ai rien à vous dire sur le *serpent comestible* : on m'en a parlé plusieurs fois dans mes voyages, mais je n'ai jamais trouvé de pays où l'on mange du serpent. Quand j'étais au Kiang-si, on me dit que, au Fo-kien, on engraisse des serpents, *gros et courts*, pour la table; mais quand j'ai été au Fo-kien, personne n'a su m'en

donner des nouvelles. Je serais porté à croire que cet usage n'existe plus en Chine, et que, peut-être, le prétendu serpent comestible n'est autre chose que le *caïman* qui a été enfin rencontré dans les lacs du Kiang-si et qui a pu aussi vivre jadis dans les fleuves du Fo-kien et du midi. » D'ailleurs, le Col. Yule semble dans son *Marco Polo*, II, p. 66, partager une opinion semblable. Car, à propos des serpents du Yun nan dont nous parlons plus loin, il dit : « It cannot be doubted that Marco's serpents here are crocodiles. » On pourra consulter sur les caïmans ou alligators récemment découverts en Chine : *Les Alligators de la Chine centrale*. Let. du P. Rathouis, Lyon, 1879, in-8. — *Alligators in China*, by A. A. Fauvel. (*Jour. N. C. B. R. As. Soc.*, XIII, 1879, pp. 1/36 *f*, avec pl.)

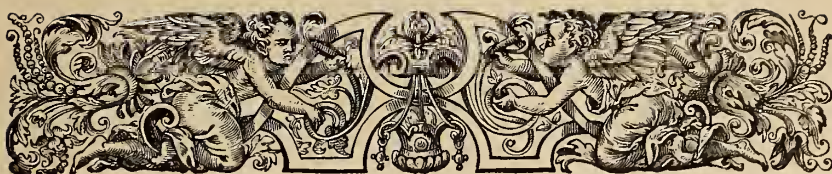
J'avoue également mon ignorance au sujet de ces *serpents* comestibles. Je trouve bien dans le répertoire des douanes des aliments aussi hétéroclites que : crevettes séchées ; poudre de crevettes séchées ; mollusques, moules, pieuvres, méduses, crustacés séchés ; ailerons de requin noirs et blancs ; biche de mer noire ou trépang ; biche de mer blanche ; lèvres et entrailles de poisson ; peau de méduse, mais pas de serpents. Je renvoie les personnes que l'*alimentation en Chine* pourrait intéresser, à mon article dans le *Journal des Débats*, du 19 novembre 1879.

Il est possible toutefois que ces serpents aient disparu de nos jours. Marco Polo signale, comme je le dis plus haut, leur présence dans le Yun-nan : « En ceste province naissent et se treuvent les couleuvres et les grans serpens qui sont si desmesurés que cil qui les voit en a grant paour. » Après les avoir décrits et avoir indiqué la manière de les prendre, le Vénitien ajoute : « Encore vendent il la char de cel serpent ; car elle est moult bonne à mengier, et la menjuent moult volentiers. » (Éd. Pauthier, pp. 393, 395).

« Cette espèce de serpent, dit Klaproth, *J. As.*, 1828, I, pp. 118/9, en commentant M. Polo, qui appartient vraisem-

blablement au genre *boa*, est très fréquente dans la province de *Yunnan* et dans toute la Chine méridionale. Les Chinois l'appellent *Mai theou che*, ou *serpent qui baisse la tête*, parce que lorsqu'il marche, il décrit des courbes et a la tête baissée en avant. Les plus grands de ces serpens ont cinq à six toises chinoises de longueur, et souvent plus de quatre pieds de tour. Ils mangent rarement, mais dévorent à la fois un daim ou un cerf. Les habitans du pays lui font la chasse en été, et vendent sa chair à un prix assez élevé, car elle est très recherchée pour sa saveur; on fait avec la peau de ce serpent des tambours et des fourreaux pour les sabres et les poignards. Mais on tire un parti bien plus profitable du fiel : on le sèche et on le vend fort cher; car il est d'un usage fréquent en médecine. Les Chinois appellent encore ce serpent *jan che*, les uns disent à cause des courbes irrégulières (*jan jan*) qu'il décrit en marchant; d'autres prétendent que c'est parce qu'il a de longs poils entre les écailles, et que *jan* désigne la partie de la barbe qui vient aux joues. Le nom le plus commun est *nan che*, serpent méridional, parce qu'il se trouve dans les contrées situées au sud de la grande chaîne méridionale de la Chine. »





XXI

De la cité de Cartan, alias Catan (1).

Pluseurs citez je passay. Si vins[a] a une très noble qui a nom Cartan[b], alias Catan, en laquelle a deux maisons des frères meneurs. A ces frères, je portay ces III[c] corps sains desquelx nous avons fait cy devant mention des III frères meneurs qui furent martirisiez en la cité de Cana, comme dit est par cy devant (2).

En ceste cité de Cathan (Cartan) a très grant habundance de tous biens à vie humaine[d]. On y a

a. Pal., per XXXVI giornate. — Ram. B., nauigammo 27 giornate.

b. B. N., Yule, Zayton. — Dom., Zaiton. — Civ., Zaycon. — Ram. A., Zaton. — Ram. B., Zanton. — Pal., Zataiton. — Boll., Saiton. — Arund., Kaycon. — Fars., Caicham. — Hak., Kaitam.

c. Civ., quatuor.

d. Hak., pro lenissimo foro.

IIII[a] livres et VIII onces de sucre[b] (3) pour moins de un demi gros[c]. Ceste cité est très belle et assise sur la mer; elle est[d] aussi grande comme Romme[e] II fois[f]. Il y a pluseurs abbaies de religieux ydolatrez (4), car tout le peuple est communément ydolatre, dont le souverain de tous leurs ydoles ilz font aussi grant comme nous faisons ici saint Christofle[g] (5). A l'eure que ilz donnent à leur ydole à mengier, je entray avec les autres pour veoir la guise. Ils apportent à leur ydole viandes très chaudes et boullans[h] et les mettent devant lui : la fumée monte au visage de cel ydole, et dient ces foles gens que l'ydole qui est d'or, vit de celle fumée ; mais la viande quant elle laisse la fumée, les prestres la vont mengier entr'eulx.

*
* *

a. B. N., Civ., tres. — Yule, three.

b. Civ., Boll., zinziberis *au lieu de* zuchari.

c. Pal., per un grosso. — Ram. B., per VII soldo.

d. Arund., ut fideliter assero.

e. Yule, Pal., Ram. A. et B., Bologna. — B. N., Civ., Bononia.

f. Ram. B., « Huomini e donne sono piaceuoli, e belli, e cortesi, massime a forastieri. »

g. B. N., « In uno autem istorum monasteriorum ego fui in quo bene erant tria millia religiosorum habentium XI millia ydola; et unum illorum ydolorum quod minus aliis esse videbatur erat bene ita magnum esset sicut Sanctus Christophorus. » — Civ., « Multa sunt monasteria religiosorum idola colencium. Et in uno monasterio ego fui, in quo erant tria millia religiosorum illorum, qui sub cura sua habebant undecim millia idolorum. Et quod minus inter illa videbatur, ita magnum erat sicut Christoforus depingitur apud nos. » — Pal., « Sonci molti munasteri di religiosi di l'idolatri, ne'quali sono ben dumilia riligiosi, ed anno bene XI^{m} d'idoli. E'l minore è a modo d'un grande san Christofano.... » — Ram. B., « Sono in questa terra molti monasteri, & idololatrice : auisandoui che ui sono piu di 3000. idoli : & il minore è due uolte piu grande d'un huomo, & sono d'oro, o d'argento, o d'altri metalli lauorati. »

h. Hak., Arund., calidissima et fumigantia.

[De ceste contrée m'en alay vers Orient en une ville qui a nom Fuzo[a] (6), qui a bien trente milles de tour[b].]

En celle ville treuve on cocs plus grans que en nul autre pais (7). Les gelines y sont aussi blanches comme nege et n'ont point de plume comme les nostres mais ont laine comme moutons[c] (8).

*
* *

De ceste cité m'en alay vers Orient XVIII journées jusques à une montaigne (9). A un lez de celle montaigne sont toutes les bestes noires, et à l'autre lez sont toutes les bestes blanches[d] (10). Les dames

a. Fou-tcheou. — VEN., DOM., Fuzo. — B. N., Fucho. — HAK., Fuko. — ARUND., Fuco. — FARS., Fuc. — PAL., Fozzo. — RAM. B., Foggia. — RAM. A. Fluzo, et non Fulso comme DOM. marque. — A. S., Suctio. — CIV., Sucho. quæ in circuitu viginta miliaria dicitur habere.

b. Nous rétablissons cette phrase omise dans le texte français.

c. RAM. B., « Di qui partendo verso oriente, giunsi in vna città, che e sopra il mare, grande più di 30. miglia, chiamata Foggia, i Galli sono grandissimi : le galline bianchissime, & in vece di piume sono vestite di lana, come pecore. » — B. N., « De hac contrata veni versus orientem ad unam civitatem quæ vocatur Fucho, quæ bene circuit per XXX miliaria, in qua sunt majores galli qui sunt in mundo. Gallinæ vero sunt albæ ut nix, non habentes pennas sed solum lanam ut pecus sunt portantes. » — YULE. « Thence I passed eastward to a certain city called Fuzo, which hath a compass of good thirty miles. And here be seen the biggest cocks in the world. And there be hens also that are white as snow, and have no feathers, but have wool only upon them, like sheep. The city is a mighty fine one, and standeth upon the sea. »

d. BOLL., « In cuius latere nigra animalia morabantur; ex alio autem latere eiusdem montis animalia sunt alba. » CIV., « In cuius latere magna animalia morabantur, ex alio autem latere eiusdem montis... animalia fuerunt alba. » — RAM. B., « E peruenimmo ad vn monte altissimo nel qual mi parue veder cosa strana, che da quel lito, doue noi discēdessemo, io viddi huomini, le donne, & bestie tutti negrissimi piu che carboni spenti, e da l'altro lato verso Oriente erano tutti huomini, e donne, e bestie bianchissimi : ma l'vna parte, e l'altra mi pareua che viuessino, e vestisseno come bestie. »

mariées y portent une corne[a] sur leur chief et par celle corne (11) recognoist-on les dames mariées des autres[b].

*
* *

De ceste montaigne m'en alay XVIII journées jusques[c] à un très grant fleuve (12); en travers de ce fleuve a un grant pont[d] d'en costé lequel je fus hostellez. Mon hoste me fist bonne chière, et pour moy esbatre il me demanda se je vouloie veoir très bien peschier. Si me mena à ce pont là où sa nef estoit. Il avoit en sa nef trois[e] questes[f] l'une à un bout et l'autre à l'autre et la tierce au milieu, puis avoit en sa nef sur perches estans pluseurs plungons. Quant il voult peschier, il lia le col à ces plungons d'un petit filz affin qu'ilz ne peussent point mengier de ces poissons et dont les laissoit aler en l'eaue. Ces plungons se mirent au fons et prirent de ces poissons tant que en bien petit d'eure ces III questes (13) furent emplies. Adonc il leur délia les colz et les remist en l'eaue aler paistre de ces poissons et quant ilz eurent assez mengié, il les

a. YULE, a great barrel of horn. — B. N., CIV., barile de cornu. — RAM. A., un gran barile di corna. — 1380, couronne.

b. RAM. B., « Le donne maritate portano in testa vn corno di legno couerto di pelle, lungo piu di due spanne, a mezo la fronte. »

c. RAM. B., « Arriuamo ad vna città chiamata Belsa. » — YULE. « I tarried at a certain city [called Belsa] which hath a bridge across that river. »

d. RAM. B., Di marmo.

e. 1380, IIII questes.

f. YULE, three great baskets. — B. N., tres magnas cistas. — CIV., tres cistas satis magnas.

reprenoit et mettoit en leurs lieux (14). De ces poissons je mengay tout mon saoul[a].

*
* *

De là m'en alay a un autre lieu. Je vi là une



A. Housselin d.

Livre des Merveilles, f° 108 verso.

autre maniére de peschier (15) : Les gens ont en

a. Ram. A., abrège singulièrement ce paragraphe : « Nel capo d'esso [ponte era] vna casa di un pescatore, doue alloggiai : qual, volendo darmi alquanto spasso, mi disse : che se voleuo andar seco, a uedere un bel pescare. »

En revanche, le texte de Ram. B., est fort remarquable :

« E lo hostieri ꝑ darci piacere, ci disse, se noi volemo ueder pescare, e menocci al lato del ponte, doue il fiume era piu largo : la oue erano molte barche, & eracene una,

leurs nefs, une tine d'eaue chaude, et puis prennent un sac à leur col et se mettent en l'eaue tout nudz, puis se plungent en celle eaue[a] et prenent le poisson à la main et le mettent en leurs sacs et puis se reschauffent[b] en celle tine pleine d'eaue comme dit est[c].

---

(1) Zaïtoûn = Tsiouen tcheou fou. 泉州府, dans le Fo-kien, par 24° 56′ 12″ lat.; 116° 31′ 10″ long. ou suivant d'autres autorités, par 25° 6′ 12″ lat; 116° 11′ 30″ long.

Les Arabes connaissent bien cette ville :

« Zaïtoûn, c'est-à-dire Schindjoû (Tseu-thoung ou Tsiuan-tcheou). Zaïtoûn est un des ports de la Chine. C'est une ville

che pescaua con un pesce, che loro chiamano marigione. E l'hoste ne haueua vn' altro, e quello tolse, e teneualo con vna corda messa in una bella collana : e ben vero che noi ne haueuamo ueduti ne' nostri paesi assai : e molti lo chiamano Veglio marino. Questa bestia hauea il muso, e'l collo com' vna uolpe, & i piedi dauanti com' vn cane, ma hauea le dita più longhe, & i piedi di dietro come vn' oca, e la coda col resto del busto come un pesce : quale l'hoste lo mandogiù nel fiume : & egli cacciatosi dentro cominciò a prendere di molto pesce con la bocca tutta via mettendolo nella barca. E giuro che in meno di due hore n'empi piu di dui cestoni : e similmente fecero gli altri pescatori : quando poi non uolean piu pescare, lasciauano la bestia nell'acqua, accioche andasse a pascerci : e quando era ben pasciuta, ritornaua ciascuna al suo pescatore, come cosa domestica. »

a. RAM. B., Per vn ottauo d'hora in circa. — YULE, for half a quarter of an hour or so.

b. B. N., se ponentes. — VEN., ponebant. — CIV., se ponebant. — ARUND., balnearunt.

c. Voici au sujet de cette pêche, le texte de RAM. B.,:

« Stauano gli huomini tutti nudi in barca, e ciascuno haueua un sacchetto a torno, e buttauasi in acqua per vn *ottauo d'hora* in circa, e prendeua del pesce con mano, mettendolo in sacchetto, e poi tornaua in barca : & incontinente si metteua in una tina d'acqua calda, & un'altra uolta poi si buttauano in acqua, a pigliar del pesce. »

Les A. S. ne citent aucune histoire de pêche, et HAK. est muet sur la seconde.

bien connue par les récits des voyageurs. Elle est située dans un estuaire et les vaisseaux y accèdent en venant de la mer de Chine. L'étendue de ce golfe est d'environ quinze milles. Zaïtoûn a un fleuve près de l'embouchure duquel elle se trouve. Une personne qui l'a visitée dit qu'elle est très étendue et qu'elle est située à une demi-journée de la mer, qu'elle a un estuaire d'eau douce dans lequel pénètrent les vaisseaux arrivant de la mer. La même personne ajoute qu'elle est moins grande que Hamât (en Syrie) et qu'elle possède une muraille en ruines : ce sont les Tatars qui l'ont démolie. Ses habitants boivent de l'eau du susdit estuaire et aussi de l'eau de puits. » (Aboulféda, II, II, pp. 123/124.)

« Pour revenir aux détails de notre voyage, nous dirons qu'après notre trajet sur mer, la première ville chinoise où nous débarquâmes, ce fut celle de Zeïtoun (Tseu-thoung ; actuellement Thsiuan-tchou-fou). Bien que Zeïtoûn en arabe signifie olives, il n'y a pourtant pas d'oliviers dans cette cité, pas plus que dans aucun autre endroit de la Chine ni de l'Inde ; seulement, c'est là son nom. C'est une ville grande, superbe, où l'on fabrique les étoffes damassées de velours, ainsi que celles de satin, et qui sont appelées de son nom *zeïtoûniyyah* ; elles sont supérieures aux étoffes de Khansâ et de Khân-bâlik. Le port de Zeïtoûn est un des plus vastes du monde ; je me trompe, c'est le plus vaste de tous les ports. J'y ai vu environ cent jonques de grande dimension ; quant aux petites, elles étaient innombrables. C'est un vaste golfe qui, de la mer, entre dans les terres, jusqu'à ce qu'il se réunisse avec le grand fleuve. Dans cette ville, comme dans toute autre de la Chine, chaque habitant a un jardin, un champ, et sa maison au milieu, exactement de même que cela se pratique chez nous, dans la ville de Sigilmâçah. C'est pour cette raison que les cités des Chinois sont si grandes. » (Ibn Batoutah, IV, pp. 268/269.)

Le satin de Zaïtoûn dont nous parle Ibn Batoutah, était en effet bien connu. Ce mot même de satin paraît n'être qu'une

corruption du nom de la ville où on le produisait: « Clavijo, dit Heyd, II, pp. 701/2, vit à Samarkand et à Tauris des étoffes de soie d'une grande finesse, appelées « *setunis* », qui arrivaient dans ces deux villes, par l'intermédiaire du commerce; mais on en fabriquait aussi dans le pays même, aux environs de ces deux villes. Le mot Zeituni, qui n'était d'abord qu'une épithète employée pour désigner le satin de Zayton, était donc devenu un nom propre, spécifiant une étoffe de soie d'une espèce particulière, quelle qu'en fût l'origine, et alors même que ce n'était qu'une imitation du satin sorti authentiquement des ateliers de Zayton. Les Castillans nommaient *setuni* et les Italiens *zetani* une étoffe qu'ils tiraient d'Alexandrie. Cette étoffe était-elle un article chinois authentique, venu à Alexandrie par voie de l'Inde, ou seulement une imitation fabriquée à Alexandrie même? Nous ne pouvons plus le savoir; mais il est certain qu'il s'agit du même tissu, et ce qui le prouve, c'est l'épithète *raso*, accolée par Uzzano au mot *zetani* dans l'un des passages que nous avons cités. En effet, *raso* est synonyme du mot arabe *atlas* et le tissu de Zayton rentrait dans la catégorie des atlas (satins). D'un autre côté, il est extrêmement probable que le nom français *satin* est, grammaticalement et matériellement, synonyme des mots *zeituni*, *setuni*, *zetani*. Au Moyen-Age, il n'était pas une maison tant soit peu considérable qui n'eût un approvisionnement de pièces de satin de toutes couleurs et de toutes nuances; c'était de tout temps une étoffe très appréciée pour sa richesse, et on la voulait souvent brochée d'or. »

Ebn Al-Ouardi dans son Livre intitulé *Khiredat alâgiaïb*, cité par d'Herbelot, *Bibl. orient.*, pp. 792/793, Sin, dit que la ville de Khancou est la Capitale du Pays de Sin, & que c'est-là que le Fagfour fait sa résidence. « Il nomme pourtant encore une Ville considérable dans ce Pays-là, appelée *Schangiou* & *Zitoun*, que des autres Auteurs veulent être la Ville Royale, & le Schérif *Al-Edrissi* écrit que Khancou & Giancou sont les principales

Villes de la Chine, aussi bien que celle qu'il appelle *Loukin*. Mais *Aboulféda* dit qu'il y a véritablement plusieurs grandes Villes dans ce Pays-là ; mais que leurs noms n'étoient pas encore venus à sa connoissance, non plus qu'à celle des Géographes Arabes qui l'avoient précédé. »

Le nom de Zaïtoun avait été donné à cette ville à cause de l'arbre *thoûng* dont les Arabes faisaient une espèce d'olivier.

« ZAITOUNAH. Ce mot signifie, de même que *Zaïtoun & Zeïtoun*, une *Olive* & un *Olivier*.

« *Medinat Al-Zaïtounah* : la *Ville des Oliviers*, est le nom que les Arabes donnent à la Ville d'Athènes, à cause de l'Olivier que Minerve y planta la première, selon la Mythologie des Grecs dont la Tradition a passé jusqu'aux Orientaux.

« Les Chrétiens Orientaux appellent aussi *Gebal Al-Zeïtounah*, ce que les Hébreux ont nommée *Gheh schemanin*, que nous prononçons *Gethsemani* : la *Montagne des Oliviers*, proche de Jérusalem ; & c'est cette même montagne que les Arabes Musulmans appellent *Gebal altinah* : la *Montagne des Figuiers*, par laquelle Mahomet jure dans son Alcoran, en la joignant avec celle de *Sina*, qui est le Mont *Sinaï*. » (D'Herbelot, *Bibl. orient.*, p. 911).

Une géographie turque, imprimée à Constantinople, renferme un passage traduit par Jaubert qui explique également l'origine du mot (Cf. Pauthier, *M. Polo*, p. 528, note) : « *Zeitoun* est un pays célèbre, situé au sud de Nankin sur le bord de la mer. Ce nom de *Zeitoun* lui avait été donné à cause de la grande quantité d'*oliviers* (c'est-à-dire *thoûng*, arbre à graines oléagineuses) qu'on trouve dans les montagnes et dans les terres de ce pays. »

Marco Polo, avant Odoric, avait déjà visité cette ville :

« Or sachiés que quant l'en se part de Fugui, il pase l'en flun et ala cinq jornée por Yseloc, toutes foies trovant cités et castiaus et casaus asez qe mout sunt noble et buenz, là o il a de toutes couses grant devisce (richesses). Il hi a mons et valés et

plainz. Il ont grandismes boscajes là où il a maintes arbres de cel qe font la canfre. Il y a veneionz et chaceionz asez de bestes e de osiaus. Il vivent de mercandies e d'ars. Il sunt au grant Chan et sunt de la seingnorie de Fugui, ce est dou sien reingne. Et quant l'en alès ceste cinq jornée, adonc treuve l'en une cité qe est apellé Zaitem qe mout est grant e noble. A ceste cité est le port là où toutes les nés de Yndie vienent con maintes mercandies e chieres, e con maintes pieres présieuses de grant vailance, e con mantes perles e groses e bonnes. E ce est le port dont les mercanz dou Mangi, ce est tout environ ceste part. A cest port vient et vait si grant abondance de mercandies e de pieres, qe ce est merveliose couse à veoir, et de cest cité de cest port vont por toute la provence dou Mangi : Et si vos vos di qe por une nés de pevre qe aile ad Alexandre ou n'autre leu por estre portée en ter de cristienz, en vient à cest port de Aiton cent : car sachiés qe cestui est le un des deus port au monde qe plus mercandies vient. Et si voz di qe le grant Kan reçoit en cest port et en ceste ville grandisme droit, por ce qe vos fais savoir que toutes les nés qe vienent de Inde, donnent de tutes mercandies e de toutes pieres et perles donent dix par cent; ce est la desme part de toutes chouses. Les nés tolent por lor loier, ce est le nol de mercandies soptil trente por cent, et del pevre tollent quarante quatre por cent, et dou leingn aloe et de sandoint e de autre mercandie grose tolent quarante por cent, si qe bien donent le mercant entre le nol et droit dou grant Kan la monoie de tout ce qe il aportent, et por ce doit cascun croire qe le grant Kan a à ceste ville grandisime quantité de tesor. Il sunt ydules et sunt au grant Kan. Elle est terre de grant habundance de toutes couses qe à cors d'omes bezognes. Et encore voz di qe en ceste provence, en une cité qe est apellé Tinugui, se font escuelle de porcellaine grant e pitet les plus belles qe l'en peust deviser. Et en une autre part n'en s'en font se ne en cest cité, et d'iluec se portent por mi le monde, et hi ni a asez et grant merchiés, si grant qe bien en

aurest por un venesian gros trois escueles si belles que miaus ne le seusent nul deviser. Et encore vos di qe cele de ceste cité ont langajes por eles. Or voz ai contés de ceste roiaume de Fugui qui est le une partie de les neuf, et si vos di qe le grant Chan en a ausi grant droit et ausi grant rente et greingnor qe ne a dou reingne de Quinsai. Nos ne voz avons contés des neuf roiames dou Mangi, mès qe des trois : ce sunt Yangui et Quinsai et Fugui, e de ce avés-voz bien entendu; des les autres six noz en sauronmes encore bien contre; mès por ce qe trop seroit loingaine matière à mentovoir, nos ent aleron atant, car bien voz avon contés dou Mangi et dou Catai e de maintes autres provences, et des jens e des bestes et de osiaus, e d'or et d'arjent e de pieres e de perles e des mercandies e de maintes autres couses, ausi con vos avés oï; et por ce qe nostre livre n'estoit encore conpli de ce qe nos hi volun iscrivre, car il hi faloit toutes les faics de les Yndienz qe sunt bien couses de faire savoir à celz qe ne le savent. Car il n' a maintes merveliosses couses lequelz ne sunt en tout les autres mondes, e por ce fait bien et est mout buen et profitable à metre en scrit en nostre livre. E le mestre le y metra tout apertamant ensin come mesier Marc Pol le devise et dit. Et si voz di toit voirmant qe mesire Marc y demore tant en Indie e tant en soit de lor afer e de lor costumes e de lor mercandies, qe apierte mès ne fu homes que miaus en seuse dir la verité; e bien est-il voir qe il hi a de si merveliose couse, que bien estront mervilliant les jens qe les oïrent. Mès toutes foies nes les miteron en escrip le une après le autre ensint come meser Marc le disoit por vérité, e commenzeron tout maintinant ensi con voz porés oïr en ceste livre avant. » (Marco Polo, *Ed. Soc. Géog.*, pp. 179/181).

Les géographes et les cartographes européens, à la suite de Marco Polo et d'Odoric, connaissent également cette ville. Elle est marquée sur la carte catalane de 1375 ; également sur la mappemonde peinte par ordre de Henri II de France. Sur la mappemonde de Fra Mauro, elle est accompagnée de la légende

suivante : « In questo porto de Zaiton el gran Chan tien nave assai at isogno del suo stado ed ancho li capita assai nave dall' India e de diverse parte e isole con diverse mercatanzce cives pelie zioe etc : per le qual esso scuode nota dei datij. »

Lelewel indique (*Portulan général*, p. 26, note, dans son Atlas) les variantes suivantes : Zaïton, Zayton, Zarton, Zanton, Ayton, Saiton, Sartam, Zarzairon, Kaitan, Kyton, Carcon, Carcar, Cascai, Lasaye, et probablement Tonzo.

L'Europe, qui connut ce nom arabe de Zaïtoûn par l'intermédiaire de Marco Polo, d'Odoric, etc., au moyen âge, le perdit lorsque les Portugais, arrivés dans l'Extrême Orient, en firent la cartographie locale et reléguèrent dans des endroits impossibles les noms anciens qu'ils n'avaient pu identifier. Ortelius, par exemple, qui place Zaïtoûn d'une manière raisonnable dans sa carte générale du monde, le relègue dans une position invraisemblable dans ses cartes de l'Asie générale et de l'Empire du Grand Khan.

Ainsi donc aucun doute quant à l'importance de la ville de Zaïtoûn. Musulmans et Européens sont d'accord sur ce point. Mais quel en est l'équivalent chinois ?

Écartons tout d'abord Canton que nous indiquent les commentateurs mal renseignés de la Carte catalane : *Not. et ext.*, XIV, II, p. 142. Nous avons montré plus haut, p. 256, qu'Odoric bien exactement marque Canton par l'arabe Sincalan, comme l'auteur de la Carte catalane d'ailleurs. Les commentateurs, qui ont fait Canton de Zaïtoûn, ont fait Siam de Sincalan. Plus tard, après les découvertes portugaises, les cartographes indiquent et Canton et Zaïtoûn, comme dans la mappemonde peinte pour Henri II de France (Cantam, Zaiton).

Est-ce Tsiouen-tcheou-fou ?

Les missionnaires jésuites semblaient avoir définitivement réglé la question :

Le Père Martini avait déjà supposé que cette ville était le Zaïtoûn de Marco Polo (Thévenot, II, p. 156) : « C'est de

cette ville & des autres lieux qui en dépendent, qu'il va d'ordinaire quantité de navires dans les pays estrangers pour y trafiquer, comme ils l'ont fait autrefois; ce qui m'oblige de croire que la ville de Zarte de M. Polo n'est pas fort éloignée de celle-cy; car il dit qu'il n'y a que cinq journées de chemin jusqu'à Focheu qu'il nomme Fugui; or cette ville est dans la mesme distance : je sçay bien que le mot de Zarte n'est pas Chinois; de façon qu'il est croyable que les Tartares & estrangers appelloient quelque port & hâvre fameux de ce nom-là : j'ay encore d'autres raisons de le croire, comme l'on le verra dans la description de la ville suiuante, où il reste plusieurs vestiges & mémoires des Chrestiens qui y ont esté autrefois. »

« Dès le temps des Han, les peuples des Indes, de Perse, d'Arabie & d'ailleurs venoient par mer à la Chine, & l'histoire Chinoise a conservé le nom des Royaumes qui venoient, & quelquefois même le nom des Capitaines des vaisseaux, des Députés. Du temps de *Houpilay* les navires étrangers alloient à *Tsuen tcheou* du *Fo Kien* & la Ville étoit riche & marchande. » (Gaubil, *Gentchiscan*, p. 197, note).

A l'époque du P. Du Halde, Tsiouen-tcheou était encore la seconde ville de la province du Fo Kien : « La situation de cette Ville est des plus agréables, & la rend très-marchande ; elle est bâtie sur un Promontoire, & est presque toute environnée d'eau : les plus grandes Barques ou Sommes Chinoises entrent au-dedans de ses murailles. Elle a dans son ressort sept Villes du troisième Ordre. Toutes ces villes sont très-peuplées, & il s'y fait un grand commerce. Ses maisons sont également propres ; ses ruës sont pavées de brique, que renferment deux rangs de pierres quarrées, & embellies d'Arcs de Triomphe. Parmi ses Temples, il y en a un qui mérite de l'attention à cause de ses deux Tours bâties de pierre & de marbre, qui ont sept étages chacune : on peut se promener autour de chaque étage, dans des galeries qui ont de la saillie en dehors. Non loin de la Ville est un Pont extraordinaire par sa grandeur & par sa

beauté; il est construit d'une pierre noirâtre; il n'a point d'arches, mais il est soûtenu par plus de trois cens pilliers de pierre, qui se terminent de part & d'autre en angles aigus, afin de rompre plus aisément la rapidité & la violence de l'eau. Ce Pont a été bâti aux frais d'un Gouverneur de la Ville, lequel touché de voir submerger un nombre infini de Barques par la violence des marées, voulut délivrer son Peuple du danger continuel où il étoit de périr dans les eaux. On assure que cet ouvrage lui coûta quatorze cens mille Ducats. Il sort à toute heure de cette Ville, & des autres Villes de son district, une quantité prodigieuse de Vaisseaux, qui vont trafiquer chez les Nations Étrangères. » (*Desc. de la Chine*, I, pp. 155/156).

Plus tard les historiens et les géographes adoptèrent cette même théorie :

Deguignes paraissait avoir clairement identifié Zaïtoûn avec Tsiouen-tcheou fou, car parlant du siège que vint mettre en 1277 Tchang Chi-kiai devant Tsiouen-tcheou, « fameux port de mer » du Fo Kien, il met en note (*Hist. des Huns*, III, liv. XVI, p. 169) : « M. Paul le nomme Zarten ou Zaiten, Marakeschi l'appelle Zaitoun. » Plus loin (*l. c.*, p. 180), Deguignes rappelle encore le nom du voyageur vénitien à propos de ce port dont il [Deguignes] fait une superbe description : « Rien ne flatta tant leur ambition [aux Chinois] & celle de Kublai que l'arrivée d'un très-grand nombre de vaisseaux venus d'Occident dans les ports de la province de Fo-kien, & sur-tout dans celui de Tsuen-tcheou. C'est un très-bon port où tous les vaisseaux de l'Inde apportent des denrées qui se vendent dans une grande Foire, d'où on les transporte ensuite dans tout le reste du monde, & principalement à Alexandrie. Les vaisseaux qui s'y rendirent alors venoient du Malabar, de Sumatra, de Sanem-Soumenat, de Ceylan, de Tinghor & autres pays, jusqu'au Golphe Persique. »

Un argument très probant fut fourni par Klaproth (*J. Asiatique*, XI, 1833, p. 342) : « Zeitoun est la ville actuelle de

泉州府 *Thsiuan tcheou fou*, dans le Fou kian, appelée autrefois 刺桐 *Thse thoung*. Elle avait reçu ce nom, parce qu'au temps de la construction de son enceinte, on y planta en dehors des épines *thse* et des arbres appelés *thoung* (*Bignonia tomentosa*). »

L'avis de Klaproth paraît avoir décidé finalement de l'opinion des principaux commentateurs de Marco Polo : Lazari, Pauthier, le col. Yule [a], qui admettent que Zaïtoûn est Tsiouen-tcheou fou, mais qui, sauf le second, ne me semblent pas avoir apporté de nouvelles preuves sérieuses en faveur de leur théorie, vers laquelle incline également le Dr. Bretschneider (*Mediaeval Researches from Eastern Asiatic Sources*, I, p. 187, note) : « I have, therefore, no doubt, that the port of *Zayton* of western mediaeval travellers can only be identified with *Ts'üan chou*, not with *Chang chou*, as has been suggested by some commentators of Marco Polo. »

La théorie de Tsiouen tcheou qui paraissait être établie définitivement a été vigoureusement attaquée dans ces derniers temps. Nous avons déjà dit ce que nous pensions de Canton. Marsden (*Marco Polo*, pp. 559-560) incline pour Amoy. Mais il donne à ce port (Hiamen) une importance au point de vue étranger qu'il n'a eu que beaucoup plus tard. Tchang tcheou [b]

a. A la suite des arguments du Dr Douglas, le colonel Yule ajoute : Tsiouen tcheou *et son port :* « But as regards Polo's Zayton, I continue in the belief that this was T'swan-chau *and its haven*, with the admission that this haven may probably have embraced that great basin called Amoy Harbour, or part of it. » (*Marco Polo*, II, p. 223.)

b. Tchang-tcheou fou, province du Fo-kien, par 24° 31′ 12″ latitude et 115° 32′ 30″ longitude, ou suivant d'autres 24° 41′ 12″ lat., et 115° 17′ 30″ long. On pourra consulter parmi les relations de visiteurs modernes dans cette ville : Narrative of a recent visit to the chief city of the department of Chang-chau, in the province of Fukien. By W. M. Lowrie. (*Chin. Rep.*, XII, 1843, p. 523). Lowrie dit qu'il y a vu la maison du célèbre philosophe Tchou Fou-tseu et des temples qu'on racontait avoir été construits sous les Tang et les Soui. — Notices of an excursion to Changchau... by M. Isidore Hedde. (*Ibid.*, XVI, 1847, p. 75). — A Visit to the city of Chiang chau, by the Rev. A.

nous paraît au contraire mériter une sérieuse considération. Zurla avait déjà cru reconnaître Zaïtoûn dans cette ville [a]. Depuis lors le Rév. Carstairs Douglas [b], missionnaire à Amoy, et avant lui M. Geo. Phillips [c], du service consulaire britannique, ont soutenu cette même théorie.

Un des arguments que les partisans de Tchang-tcheou mettent en avant en faveur de leur thèse est précisément tiré du P. Martini. Ce missionnaire ne dit rien de la religion chrétienne à propos de Tsiouen-tcheou, tandis que parlant de Tchang-tcheou, il remarque (*l. c.*, p. 157) qu'il lui est permis de croire qu'il y abordait quantité de navires, et qu'il fallait « que la Zarte de M. Polo fust icy quelque part. On a encore trouvé, dit-il, dans cette ville des vestiges de Chrestiens, & beaucoup de pierres taillées & gravées du signe de la sainte Croix, avec l'image de la Vierge Marie Mère de Dieu, devant qui les Esprits celestes se prosternoient, & deux petites lampes pendantes sur ces croix mesme dans le palais d'un certain Gouverneur, on y trouva une fort belle croix de marbre, que les Chrestiens en tirerent aprés avoir eu permission, & qu'ils mirent dans l'Église, que nous avons dans cette ville, avec beaucoup de dévotion & de pompe. I'ai aussi veu avec mes compagnons un vieux livre chez un homme docte, fort bien écrit en lettres Gothiques sur du parchemin fort délié, où il y avoit la plus grande partie de l'Escriture sainte en latin ; je fis tout mon possible pour l'avoir, mais je ne pûs obliger celuy qui en estoit le maistre de me le donner, quoy qu'il fust payen, encore que je l'en priasse & que je luy offrisse de l'argent ; me

Stronach (*Journ. Indian Archipelago*, april 1850, pp. 169/171.)

a. « Per Zaitum nom deesi già intendere Canton, ma piuttosto Chang-cheu-fu nel Fokien. » (Zurla, *Di Marco Polo*, p. 354.)

b. Carstairs Douglas, né à la Manse de Kilbarchan (Renfrewshire), le 27 décembre 1830, mort à Amoy, du choléra, le 20 juillet 1877.

c. Zaitun Researches. (*Chinese Recorder*, V, pp. 327/339 ; VI, 31-42, etc.), et *Jour. R. Geog. Soc.* Cf. *Bibliotheca Sinica*, col. 929. — *Seaports of India and Ceylon* (*Jour. China Br. Roy. As. Soc.*, vol. XX, 1885.)

disant qu'on gardoit ce livre dans sa famille comme une chose fort rare que ses ancestres y avoient conservé plusieurs années. »

Je trouve le raisonnement puéril. Les découvertes du genre de celle que signale le P. Martini sont affaire de chance. Tsiouen-tcheou a toujours été d'ailleurs un centre chrétien important, plus important que Tchang-tcheou, et cela à l'époque du P. Martini lui-même. Le P. A. Semedo, dont l'ouvrage parut avant ceux du P. Martini marque que les deux principales églises de sa compagnie dans le Fo kien étaient situées à Fou-tcheou et à Tsiouen-tcheou.

Enfin l'argument si important de Klaproth est attaqué par le docteur Douglas qui prétend que Zaïtoûn n'a pas été appelé Tseu-toung d'une manière absolue, mais Tseu-toung-tching, « ville des arbres Toung épineux, » que ce n'est pas un nom, mais une épithète littéraire, quelque chose dans le genre de « ville de palais » appliquée à Calcutta. Cf. Yule, *Marco Polo*, II, p. 219, note.

Les géographes chinois me paraissent donner tort au docteur Douglas, d'après ce passage de la Géographie impériale cité par Pauthier (*M. Polo*, p. 528, note) : « Lorsque l'on construisit les fortifications de la ville, on fit planter tout autour des épines, *thsé,* et une espèce d'arbre nommé *thoûng*, grand arbre qui produit des graines oléagineuses, que M. Wells Williams (*A tonic Dictionary of the Chinese language, in the Canton dialect*, Canton, 1858) appelle *Eleococcus oleifera*, lequel est considéré par les Chinois comme le plus élégant de tous les arbres. De là est venu, dit la Géographie citée, le nom de *thoûng tching* « ville des *thoûng* » ou arbres oléagineux. »

Dans toute cette discussion, un seul fait semble rester debout, et il est en faveur de Tsiouen-tcheou-fou.

Ibn Batoutah fait de Zaïtoûn (*supra*, p. 269) le port le plus vaste du monde. Marco Polo nous dit que c'est un des deux plus grands ports de commerce du monde. Odoric nous marque

qu'elle est deux fois grande comme Bologne. Quel était alors le grand port du Fokien ?

Lorsque Koubilaï se décide à mettre un droit de 1 pour 10 sur les marchandises étrangères à l'exception des marchandises grossières dont le droit devait être de 1 sur 15, où place-t-il la douane ? A Tsiouen-tcheou :

« La 14e année *tchi-youan* (1277), on établit une « Direction de douanes maritimes « à *Thsiouan-tcheou* (Çayton) et trois autres à » *Khing-youan* (Ning-po), *Changhaï* et *Kan-phou* (Ganfou). On ordonna au « commissaire pacificateur » de la province de *Fo-kien* de convoquer, chaque année, dans une réunion, les négociants maritimes, pour faire un inventaire général des marchandises de leur pays qu'ils avaient à vendre, comme les perles, les plumes, les parfums et autres objets de même nature, etc. » (Pauthier, *Marco Polo*, p. 531, note.)

Le docteur Bretschneider (*Mediaeval Notices*, I, pp. 186/7) qui cite le même fait d'après la même source (*Yuen-che*, section II, chap. XCIV, *chi pë*, douanes maritimes) ajoute qu'il y a dans les ouvrages chinois d'autres raisons en faveur de Tsiouen-tcheou. Toutefois, si, ainsi que le dit le docteur B., Tchang-tcheou n'est là cité qu'une fois, le renseignement est néanmoins fort important; car dans ce même chap. XCIV du *Yuen-Che*, on trouve, dit M. Phillips (*Seaports of India and Ceylon, Jour. China Br. R. As. Soc.* Vol. XXI, 1886, p. 42) que la 22e année *tchi-youan* (1286), le receveur des douanes de Tchang-tcheou avait ajouté à ses autres occupations le recouvrement de la gabelle.

Un autre argument qui me paraît décisif, et que fait d'ailleurs ressortir le Col. Yule, nous est fourni et par Rachid-Eddin et par les historiens chinois. En effet, Pauthier (*M. Polo*, p. 525, note) nous dit qu'en « 1281, on transporta le siège du gouvernement de la province, de *Thsiouan-tchéou* où il était, à *Fou-tchéou* ; et l'année suivante, en 1282, on le transporta de nouveau à *Thsiouan-tchéou*. En 1283, il fut rappelé à *Fou-tchéou*.

Enfin, en 1285, on fit entrer ce gouvernement dans celui qui avait son siège à *Hâng-tchéou* : celui de *Kiâng-tché.* » D'autre part, Rachid-Eddin (*Descr. de la Chine*, trad. par Klaproth, p. 37), raconte que jadis le septième *Sing* de la Chine qui était à Zaïtoûn fut plus tard transporté à Fou-tcheou où il se trouvait encore de son temps. Puisque l'écrivain persan et l'écrivain chinois se trouvent absolument d'accord sur le même fait, il est certain que le Zaïtoûn de l'un correspond au Tsiouen-tcheou de l'autre.

En admettant même que le docteur Douglas ait raison au sujet de Tseu-toung, il n'apporte aucune preuve de l'importance plus grande de Tchang-tcheou, au *moyen âge*, et c'est là le point capital de la discussion. La magnificence du port actuel d'Amoy est bien faite en effet pour séduire tout d'abord ; mais nous qui connaissons les terribles variations de la côte de Chine, nous avons toute espèce de raison de penser que le port de Tsiouen-tcheou a perdu beaucoup de son importance de nos jours, par suite de l'ensablement de sa rivière. L'argument n'est pas meilleur que celui que l'on donnerait en disant : puisque Chang-haï est actuellement le port le plus important de la Chine, il l'était également à l'époque des *Youen* ! et l'on sait cependant combien ont été extraordinaires les changements à l'embouchure du grand Kiang. Je ne vois donc pas quelqu'ingénieuse que soit la supposition de Zurla, suivie par M. Phillips et le docteur Douglas avec des renseignements très intéressants en plus, qu'elle doive être dorénavant acceptée.

Je continuerai donc à tenir, jusqu'à ce que j'aie reçu de nouvelles preuves, pour Tsiouen-tcheou.

(2) Zaïtoûn était le siège d'un évêché dont le titulaire était à cette époque André de Pérouse, qui appartenait au même ordre qu'Odoric. On nous a conservé une lettre de lui, datée de Zaïtoûn, janvier 1326, dans laquelle il parle du martyre des frères à la Tana que lui apprit probablement Odoric, mais il

ne dit pas que ce dernier ait apporté les ossements dans sa ville.

Voici ce que dit André de Pérouse de la fondation de l'évêché de Zaïtoûn :

« Il existe sur les rivages de l'Océan une grande ville nommée en persan Zaïtoûn, où une riche matrone arménienne a fait construire une magnifique église. D'après son intention, l'archevêque de Khanbalikh l'érigea en cathédrale et la donna pour la vie et pour la mort à l'évêque Gérard, avec ses dotations et bénéfices. Cet évêque étant mort et enseveli dans cette église, l'archevêque me désigna pour lui succéder et occuper ce siège. Mais comme je n'ai pas accepté cette nomination, il y envoya l'évêque Peregrin, qui s'y rendit aussitôt qu'il en eût l'opportunité. Après avoir gouverné cette église durant peu d'années, il rendit son âme à Dieu, l'an 1322, le lendemain de l'octave des apôtres Pierre et Paul. Avant le décès de l'évêque Peregrin, j'avais séjourné quatre ans aux environs de Khanbalikh. J'obtins enfin que ma pension impériale fût transférée à Zaïtoûn, où je me rendis avec une brillante escorte de huit cavaliers que l'empereur me fit donner. L'évêque Peregrin vivait encore. Je fis construire, dans une forêt peu éloignée de la ville, une église convenablement belle, avec une habitation suffisante pour vingt-deux religieux; il y avait quatre chambres pour loger les prélats. Je n'ai ici d'autres ressources que le subside impérial, qui, d'après l'estimation des commerçants génois, peut s'élever annuellement à cent florins d'or. J'en ai dépensé la majeure partie à la construction de cette résidence, qui surpasse en magnificence et en agréments les plus beaux ermitages de notre province.

« Peu de temps après la mort de notre frère Peregrin, je recus un décret archiépiscopal qui me plaçait à la tête de cette chrétienté. Plusieurs motifs m'engagèrent à accepter cette nomination. Maintenant j'habite tour à tour, selon mon désir, tantôt dans l'église de la ville, tantôt dans l'ermitage de la forêt.

Ma santé est bonne, et, autant que les forces me le permettront, je pourrai encore travailler quelques années à la moisson des âmes. J'ai pourtant les cheveux tout blancs; c'est un effet de la vieillesse et aussi des fatigues de l'apostolat. » (Huc, *Christ.*, I, pp. 395/6).

Il est probable que les deux maisons de son ordre auxquelles Odoric fait allusion sont l'église dans l'intérieur de la ville et l'ermitage. Le cordelier florentin Jean dei Marignoli nous dit une vingtaine d'années plus tard que son ordre a *trois* églises à Zaïtoûn : « habent tres ecclesias pulcherrimas optimas et ditissimas, balneum fundatum omnium mercatorum depositorium. »

L'archevêque de Péking (Khan-balikh) était alors Giovanni da Monte-Corvino qui mourut en 1333.

Cf. L. Waddingi *Annal. Minor.*, T. VII, pp. 53 et seq.; Mosheim, *Hist. Tart. Eccl.*, App., pp. 120/3; Yule, *Cathay*, I, pp. 222/5; M. da Civezza, III, pp. 276/9; Huc, *Christianisme*, I, ch. IX.

(3) « Zaïtoûn a joui d'une célébrité plus grande encore que celle d'Alexandrie; il y arrive un grand nombre de vaisseaux de l'Inde et du Khatai; ils y prennent des chargements de soie et de *sucre*. Anciennement on vendait dans ce pays le sucre, comme le miel, dans des outres; on ne connaissait pas l'art de le raffiner, mais on l'a appris depuis. » (*Géographie turque*, trad. par Jaubert, cf. Pauthier, *M. Polo*, p. 528, note.)

Amoy, qui est aujourd'hui le grand entrepôt commercial de toute la région, exporte une grande quantité de sucre, dont les deux tiers sont absorbés dans le nord de la Chine et particulièrement à Niou-tchouang, en Mandchourie.

(4) On a vu par la note *g*, p. 264, qui reproduit les variantes latines et italiennes, qu'Odoric a été particulièrement frappé par la beauté de l'un des temples de Tsiouen-tcheou. Il est probable

qu'il s'agit du temple de Kaï-youen que nous décrit ainsi Martini (Thévenot, II, p. 155) :

« Le temple de Caiyuen mérite qu'on l'admire, à cause de ses deux tours à sept étages : chacune à cent vingt-six perches de haut ; car on compte dix-neuf perches entre deux estages ; elles ont autour des saillies & des galeries à chaque estage, qui s'avancent en telle sorte, qu'on peut marcher tout au tour de ces tours par le dehors, ces bastimens sont de pierre & de marbre. Dans chaque estage on a mis une statüe de l'idole de Fe, de cuivre ou de marbre : ces statües sont si ingénieusement taillées, que les Chinois osent bien se vanter, que ce n'est pas un ouvrage d'homme, mais de quelqu'un de ses Xinsiens ou hommes immortels, comme ils les appellent. »

Ce monastère, fondé sous la dynastie des Tang à l'époque de l'empereur Kaï-youen (713-742) 開元 se nommait le monastère du Lis d'eau.

(5) Nous ne reviendrons pas sur saint Christophe dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, pp. 130/133 ; nous nous contenterons d'ajouter cette note curieuse que nous relevons dans la *Revue des Traditions populaires*, Sept. 1888, p. 471 : selon la croyance du moyen âge, quiconque avait vu saint Christophe n'avait plus à craindre de mort subite.

(6) Fou-tcheou 福州, capitale de la province du Fo-kien 福建, par 26° 02′ 24″ de lat., et 117° 8′ 50″ de long., sur la rivière Min.

Marco Polo avait visité cette ville avant Odoric : « Or sachiés qe ceste cité de Fugui est le chief dou reigne qe est apellé Choncha qe est de le une part des neuf de la provence dou Mangi. Et sachiés qe en ceste cité se fait grant mercandies et hi a maint mercaant et homes d'ars. Il sunt ydules et au grant Kan. Il hi demorent grandisme quantité d'omes d'armes, car

sachiés que hil hi demorent plusor hostes dou grant Chan, por ce qe par le païs maintes foies se revelent cité e chastiaus, et celz de l'ost que demorent à ceste cité hi vont mantinant qu'il se revelent e la prenent et destruient, et por cest achaisons hi demorent plusors hostes dou grant Kan en cest cité. E sachiés che por le mi de ceste cité vait un grant flun qe bien est large un mil, et en ceste cité se font maintes nés lesquelz najent por cel flum. Il font zuchar en si grant abondance qe nulz le poroit conter. Il hi se fait grant mercandies de perles e d'autres pieres presiose, e ce est por ce que les nés de Yndie hi vienent maintes con maint merchaant qe usent en les ysles de Endie; et encore voz di que ceste ville est près au port de Caiton en la mer Osiane; et illuec vienent maintes nés de Indie con maintes mercandies, e puis de cest part vienent les nés por le grant flum qe je voz ai dit desoure jusque à la cité de Fugui, et en ceste mainere hi vienent chieres cousse de Indie. Il ont grant abondance de toutes cousses qe à cors d'omes beizogne por vivre. Il ont biaus jardinz et deletables con main buenz fruit. Elle est si bone cité et si bien ordrée de toutes couses qe ce est mervoille, et por ce ne voz en conteron plus, mès aleron avant, et vos conteron d'autres couses.» (*Ed. Soc. Géog.*, pp. 178/179.)

Voir la note, p. 280/1, sur Tsiouen-tcheou. Pauthier (*Marco Polo*, p. 525) nous dit d'après le *Youen ché* que « le circuit de Fou tcheou avait, sous les Mongols, une population de 779,694 portes ou feux (*hoû*), et de 3,875,127 bouches. Il étendait sa juridiction sur onze arrondissements et trois cantons dont celui de Héou-kouan faisait partie. »

M. Geo. Phillips qui veut faire Tchang-tcheou de Zaïtoûn, cherche à faire Tsiouen-tcheou du Fugui ou Fugiu de Marco Polo. Je comprends fort bien que Tsiouen-tcheou embarrasse les partisans de Tchang tcheou, mais la théorie, intéressante et défendable quant à cette dernière ville et Zaïtoûn, devient ridicule lorsqu'elle se double de celle de Tsiouen-tcheou = Fou-tcheou.

Fou-tcheou est un des ports qui ont été ouverts au commerce étranger par le traité de Nanking, 1842.

(7) « Les poules et les coqs de la Chine sont très gros, plus volumineux même que l'oie de nos pays. Les œufs de la poule, chez les Chinois, sont aussi plus forts que ceux de l'oie parmi nous. Or l'oie chez eux est très petite. Nous achetâmes un jour une poule que nous voulions faire cuire ; mais elle ne tint pas dans une seule marmite, et nous fûmes obligés d'en employer deux. En Chine, le coq est aussi grand que l'autruche ; quelquefois ses plumes tombent, et il reste pour lors comme une vraie masse rougeâtre. La première fois de ma vie que j'ai vu un coq chinois, ce fut dans la ville de Caoulem (côte du Malabar). Je l'avais pris pour une autruche, et j'en fus étonné ; mais son maître me dit : « Certes, en Chine, il y a des coqs encore plus gros que celui-ci. » Quand j'y fus arrivé, j'eus la preuve de ce qu'il m'avait avancé à ce sujet. » (Ibn Batoutah, IV, pp. 256/257.)

(8) Coq à duvet, coq laineux, *Gallus lanatus*, Temm., *Gallus japonicus*, Briss. « Le Coq à duvet (*Gallus lanatus*, Temm.) a, comme le coq nègre, l'épiderme et le périoste d'un noir d'encre ; mais ses plumes, à barbes désunies et soyeuses, sont toutes d'un blanc pur chez les deux sexes, qui ont des crêtes et des appendices charnus d'un rouge de laque. Le bec est d'un bleu transparent, l'iris rouge avec un petit cercle noir, et les pieds, d'un bleu foncé, sont très robustes. Cette espèce se trouve au Japon, en Chine et dans toutes les parties de l'Asie ; elle est très farouche, et les mâles, peu courageux, s'allient difficilement avec les poules ordinaires. » (*Dict. des Sc. nat.*, 1820, XVI, p. 125.) — « Cette espèce qu'on regarde comme un produit de la domesticité, est commune au Japon, à la Chine et à la Nouvelle-Guinée. Ses plumes sont blanches et décomposées, ce qui leur donne l'apparence de poils. C'est cette

espèce qui a donné lieu à la fable de la *Poule-lapin*, que l'on montrait en Belgique comme étant le produit du croisement d'un Lapin et d'une Poule. » (*Dict. univ. d'hist. nat.*, IV, 1867, pp. 312/3.) — D'autre part, M. l'abbé A. David m'écrit : « La *poule à duvet*, qui n'est qu'une race du *Gallus ferrugineus*, souche probable de toutes les poules du monde, est élevée dans tout l'empire chinois et est une variété produite par la domestication. Cette variété, plus délicate que d'autres, est célèbre pour sa fécondité. »

(9) La grande chaîne des montagnes des provinces du sud-est de la Chine connue sous le nom général de *monts méridionaux* ou *Nan chan*.

(10) Je renonce à deviner ce qu'Odoric a voulu dire exactement par ce passage en ce qui concerne la *couleur* des êtres ; qu'il y ait des tribus sauvages dans les montagnes du Fo kien et du Tche kiang, nul doute. Nous avons déjà cité p. 217, le mémoire du Rév. F. Ohlinger, sur les « Dogheaded Barbarians » ; le Rév. M. J. Knowlton [a] a visité les montagnards du Tche kiang et l'on verra dans la note suivante que le Dr. Macgowan nous a apporté également le fruit de ses observations. Les Chinois distinguent-ils ces *Miao tseu* en *Miao tseu blancs* et *Miao tseu noirs*, de même qu'ils ont des *Lolo blancs et des Lolo noirs* ? (Voir Devéria, *Frontière Sino-Annamite*, pp. 138 et seq.) Je l'ignore. Quelques-unes des tribus sauvages de la Chine sont de couleur foncée. Peut-être faut-il penser que les habitants d'un versant des Nan chan ont le teint plus clair que celui des résidents de l'autre versant. — Les recueils chinois nous parlent d'hommes noirs, *Hé-jin*, mais ces êtres rentrent plutôt dans la catégorie des monstres fabuleux.

a. The Mountain Tribes of the Che kiang Province, a Lecture delivered before the Ningpo Book Club, 27 Jan. 1869. (*Chinese Recorder*, I, pp. 241/8 ; *North China Herald*, Feb. 2, 1869).

(11) Odoric a dépassé ici le territoire de la province actuelle du Fo kien et s'est engagé dans le massif montagneux de la province du Tche kiang. La grande arête des montagnes méridionales de la Chine, *Nan chan*, suit dans le Tche kiang une direction sud-ouest, nord-est. Odoric a dû passer par la région montagneuse qui sépare Kin hoa fou de Tchu tcheou fou : c'est là qu'en 1859 le docteur Macgowan a rencontré les Miao tseu dont les femmes portent des coiffures d'une forme spéciale. « In 1859 I crossed with a fellow traveller, the mountains which divide the departments of Kinhwa and Chichau in one of the glens of which we met a party of women whose extraordinary habiliments attracted our attention. They were evidently out on a holiday ramble which their full sized unbound feet, (so unlike those of their Chinese sisters,) enabled them to enjoy. They wore their hair folded towards the forehead in the form of an arch, from which was suspended by a silver chain a silver plate, isosceles shape, rounded at the angles, and inscribed with felicitous characters, as « longevity », « happiness », and the like. These were amulets. As I merely regarded them as a hill clan, and as they were extremely timid, I made no attempt to interrogate them. On descending the valley however, I made inquiries concerning them and was informed they were Miautsz'; that they lived secluded in the recesses of the adjacent mountains, conforming to a considerable extent to the customs of the neighbouring country; the men presenting no peculiarity in dress. Their daughters are never given in marriage beyond their pale, but girls are sometimes taken from without for wives. It was stated also, that they dissent from the prevailing religions, Confucianism and Budhism, being worshippers of spirits or demons and having neither temples nor images. They cultivate small patches of ground, sell wood and charcoal to the people of the vallies, from whom they make but few purchases, manufacturing their own garments. They are allowed to attend the competitive literary examinations,

but rarely avail themselves of the privilege, although many of the men are able to read and write. They present many dialectical peculiarities which my informant was unable to explain. What was told me concerning their manners and customs — their marriage and funeral ceremonies dit not seem trustworthy, and no note was made of them. » (*Note on the Chihkiang Miautsz'*, by D. J. Macgowan, *Journ. of the North-China Br. of the Roy. As. Soc.*, N. S., VI, art. VII, p. 124.)

Parlant des Miao tseu du Hou Kouang, le Père Du Halde, *Description de la Chine*, I, p. 58, décrit ainsi la coiffure des femmes : « La coëffure des femmes a quelque chose de grotesque & de bizarre. Elles mettent sur leur tête un ais léger lóng de plus d'un pied, & large de cinq à six pouces, qu'elles couvrent de leurs cheveux, les y attachant avec de la cire; de sorte qu'elles semblent avoir un chapeau de cheveux. Elles ne peuvent s'appuyer ni se coucher, qu'en se soutenant par le col, & elles sont obligées de détourner incessamment la tête à droite & à gauche le long des chemins, qui dans cette contrée sont pleins de bois & de brossailles. La difficulté est encore plus grande, quand elles veulent se peigner : il leur faut être des heures entières près du feu; pour faire fondre & couler la cire. Après avoir nétoyé leurs cheveux, ce qu'elles font trois ou quatre fois pendant l'année, elles recommencent à se coëffer de la même manière. Les *Miao sse* trouvent que cette coëffure est charmante, & qu'elle convient sur-tout aux jeunes femmes. Les plus âgées n'y font pas tant de façons : elles se contentent de ramasser sur le haut de la tête leurs cheveux avec des tresses noüées. »

Je doute qu'Odoric, au lieu de se diriger vers le nord en quittant Fou tcheou, se soit acheminé vers l'ouest dans le Kiang-si pour pénétrer ensuite dans le bassin du Tsien tang afin de reprendre une des routes que suivaient beaucoup de voyageurs se rendant de Canton à Péking *viâ* Hang tcheou; car il est probable qu'il aurait indiqué quelques-unes des villes importantes

qu'il aurait traversées et surtout parlé de sa navigation sur le Tsien tang.

(12) Odoric, qui se trouve en pleine province de Tche kiang 浙江 et qui vient de dépasser l'arête des Nan chan, se dirigeant vers Hang tcheou 杭州, descend vers le bassin du Tsien tang kiang 錢塘江. Cette rivière est très probablement le grand cours d'eau dont parle Odoric, car elle commence à s'élargir après qu'elle a reçu le Chun-ngan-kiang à Yen-tcheou : il faut donc chercher le point où arrive Odoric entre cette ville et l'embouchure du Tsien tang près de Hang-tcheou. On se rappellera que Lord Macartney dans son voyage de retour, allant de Hang tcheou à Canton, s'embarqua sur le Tsien-tang qu'il remonta. Cf. *An Authentic Account of an Embassy*, by Sir George Staunton, II, p. 453. — Ou bien s'est-il arrêté à Kin-hoa-fou qui a un grand pont de quinze arches remontant à une époque ancienne et que décrit M. E.-H. Parker, p. 36, dans son *Journey in Chekiang*. (*Jour. China Br. R. As. Soc.*, 1884, N. S., vol. XIX, Pt. 1). Kin-hoa est célèbre our ses jambons et ses sauces.

(13) Queste. — La Curne de Sainte-Palaye, *Dict. hist.*, VIII, p. 503, définit ce mot *coffre* : « Ung escrin feré, IIII. deniers ; une *queste* de fust ou huchel. II. deniers. » (Cartulaire de Corbie, 21, fol. 355, an. 1295.) Je ne vois pas qu'il soit nécessaire de faire de ce mot queste ou keste, *chaudron*, et de le faire dériver du flamand *ketel*, chaudron, comme M. de Backer, p. 437. Le Col. Yule le traduit par *baskets*, et il faut lire tout simplement un filet en forme de panier.

(14) Les voyageurs en Chine reconnaissent ici la pêche au cormoran. Le sujet est trop intéressant pour que nous ne donnions pas les renseignements importants.

Sir George Staunton, dans le récit de l'ambassade de Lord Macartney (Lond., 1797, II, pp. 388/9), mentionne dans le cours du voyage à Hang-tcheou la pêche au cormoran : « It is a species of the pelican, resembling the common corvorant, but which, on a specimen being submitted to Doctor Shaw, he has distinguished in the following terms : « brown pelican or « corvorant, with white throat, the body whitish beneath and « spotted with brown; the tail rounded; the irides blue; the bill « yellow. » — On trouve, p. 389 de ce vol., une gravure représentant deux Chinois portant un bateau contenant une demi-douzaine de cormorans et dans l'*atlas* du voyage, une grande planche signée S. Edwards et gravée par W. Skelton, reproduisant *The Pelicanus sinensis, or Fishing Corvorant of China.*

« Le cormoran pêcheur, ou pélican brun à gorge blanche, a le dessous du corps blanchâtre, tacheté de brun, la queue arrondie, l'iris bleu et le bec jaune. Lorsqu'on les fait pêcher, on leur met au cou un anneau qui les empêche d'avaler le fruit de leur adresse; mais, lorsque la pêche est finie, on le leur ôte, et on leur donne à manger le rebut des poissons. Il en est qui sont si bien dressés, qu'on n'a pas besoin de leur passer d'anneau au cou. » (Davis, *La Chine,* II, p. 243.)

« Le Cormoran de Chine, *Hydrocorax sinensis* (Vieillot), *Pelicanus sinensis* (Latham), est un palmipède totipalme caractérisé par les parties supérieures brun noirâtre, les inférieures blanchâtres tachetées de brun, la gorge blanche, la queue ronde, l'iris bleu, le bec jaune, les pieds noirâtres et douze rectrices. Cet oiseau, dont le vol est court, est très estimé des Chinois pour la pêche. Ils lui donnent le nom de *lou-sse* : on le trouve dans plusieurs provinces, mais on recherche particulièrement ceux du Hou-nan et du Ho-nan. Bien dressés à la pêche, leur prix est assez élevé et va jusqu'à 60 taels (160 fr. [*sic*]) la paire. Ce prix s'explique par les longs soins et la patience qu'exige leur éducation..... Ce n'est qu'à sept à huit mois qu'ils sont bien dressés pour la pêche. On leur met alors autour du cou

un collier de *teng-tsee* (rotin) pour les empêcher d'avaler le poisson ; on leur attache à la patte une cordelette, longue de deux pieds environ, et terminée par une flotte en bambou ou en bois. A un signal donné par le pêcheur, qui est posté sur son bateau, la main armée d'une gaule fourchue de cinq à dix pieds de longueur, tous les cormorans plongent dans l'eau, cherchent leur proie, et, quand ils l'ont saisie, reparaissent à la surface tenant le poisson dans leur bec. Le pêcheur accroche alors la flotte avec sa longue perche, sur laquelle monte aussitôt le cormoran, et, avec sa main, retire le poisson, qui est jeté dans un filet. Lorsque le poisson est très gros et pèse, par exemple, de sept à huit livres, les cormorans se prêtent une mutuelle assistance, l'un prenant le poisson par les nageoires, un autre par la queue, etc. Les plus petits poissons qu'ils rapportent pèsent un quart de livre. Chaque capture est récompensée par un petit morceau de poisson que l'oiseau peut avaler malgré son collier. Il arrive souvent que les cormorans, fatigués de ne rien prendre, ou bien par paresse, essayent de se reposer : alors, le maître impitoyable frappe, à côté d'eux, l'eau avec sa gaule, et les pauvres oiseaux, effrayés, s'empressent de continuer leur travail, qui n'est suspendu que de midi à deux heures. La nuit, on les laisse dormir tranquillement. Cette pêche, qui n'est interrompue que par les grands froids, est assez productive : vingt à trente *lou-sse* peuvent prendre plus de six francs de poisson par jour. En général, les pêcheurs aux cormorans sont associés ; les oiseaux appartenant à chaque société portent une marque particulière : on a le plus grand soin d'eux, et lorsqu'ils sont malades, on leur fait prendre de l'huile de sésame. Les cormorans peuvent rendre des services jusqu'à l'âge de dix ans. La pêche aux cormorans, qui est des plus intéressantes, n'est praticable que dans les lacs ou les étangs, où il n'y a pas de courant. » (Dabry de Thiersant, *Pisciculture en Chine*, 1872, pp. 171/3).

Le *Special Cat. of the Chinese Col. Int. Fisheries Exhib.*,

London, 1883, parlant de la pêche au cormoran, indique que (p. 46) : « Fishing with cormorants is carried on in lakes, rivers, and canals, — where there is no tide. The boats are very light, 18 feet long by 2 1/4 feet wide, and draw but little water. The birds sit on the rail, and are urged into the water by the boatman, with a pole. Baskets carried in the boat receive the fish. Cormorants usually require to have a hempen cord round the neck to prevent their swallowing the fish. »

Ce même cat. reproduit (*ibid.*) d'après le *Special Cat. Ningpo Col. of Exhibits Int. Fishery Exh., Berlin*, 1880, les renseignements suivants sur l'élevage et l'entraînement des cormorans :

« Many are the ways used in this province [Chêhkiang] for catching fish of all kinds in the rivers, lakes, and canals, but none of them are more curious than the cormorant fishing, which may be seen everywhere about Ningpo. Certain places are noted for the excellence of the birds which are bred and trained there ; amongst these we may name Fênghua and Shaohsing.

« The most celebrated place, however, is a small town called T'anghsichên, 50 *li* north-west of Hangchow, the people of which are currently believed to possess a secret in cormorant-rearing which gives them special success.

« The cormorant's book name is *Lu tzŭ*, and the common name is *Yü ying*, « fish hawk », or *Yü ya*, « fish crow ».

« The females lay yearly from three to nine eggs, in the first and eighth moon. The colour of the eggs is green, but it is much covered with white chalk; their size is that of duck's eggs. The white inside is slightly green, and the eggs are never eaten, on account of their strong flavour.

« The eggs of the first season (first moon) are the only ones retained for hatching. Towards the beginning of the second moon they are given to the hens to hatch, as the female cormorant is a careless mother. The young break their shell after a month's incubation. When new born they cannot stand on

their legs, and are very sensitive to cold. They are therefore taken away from the hen, placed in baskets filled with cotton wool, and kept in a warm place. The eggs of the second season are not used, the weather being too cold; they are given away to children and beggars.

« The young birds are at first fed with a mixture, in equal parts, of beancurd and raw eel's flesh cut fine. If eels are not procurable, the flesh of the *Hei yü* (*Ophiocephalus niger*) is used instead, in the form of small pills. At the end of a month the down begins to be covered by the larger feathers, and the quantity of fish-flesh fed to them is increased, while that of beancurd is reduced. A second month elapses, and the young birds, having grown to double their original size, are fit for the market; a male fetches dollar 1 or 2, and a female half as much.

« The birds are now fed with young fish thrown to them. When they have attained their full size, a string is tied to one leg, the other end of it being fastened to the bank of a pond or canal. They are then made to go into the water, the trainer whistling a peculiar call and using a bamboo to force them. Small fish are thrown them, upon which they pounce greedily, as they have been kept on short allowance of food. They are now called back by a differend whistle-call, and forced to obey by means of the string; as they reach the shore, more fish is given them. This teaching having been gone through daily for a month, another four or five weeks are spent in training the birds from a boat; at the end of this period the string is generally dispensed with. When old and well trained cormorants are made to accompany the young ones, the time required in training is reduced one half. Birds not properly trained after all the trouble thus taken are pronounced stupid and not fit for use.

« The teaching being completed, the cormorants are fed sparingly every morning with fish. A small ring of hemp is tied

around their necks to prevent them from swallowing large fish, and they are taken on board the small punt, called « cormorant boat » to the number of 10 or 12. They are now as docile as dogs, and sit perched on the side of the boat until they are sent into the water by a mere whistle from their master. They dive after fish, and bring their prizes to the boat, firmly held in their hooked beaks. When a fish is too large for one bird, three or more join their forces and capture it together. Sometimes the fisherman signals them to dive by striking the water with a long bamboo. If any cormorant is inclined to be disobedient, his legs are connected by a short piece of string; this forms a loop, by means of which the bird may at any moment be brought on board *nolens volens* with a long bamboo hook.

« After fishing two or three hours, the birds are allowed to come on board and rest. At the end of the day the hempen ring is loosened or removed altogether, and they are either allowed to fish for themselves, or are fed by the hand of their master. Seizing the birds one after another by the upper mandible, the fisherman thrusts into their throats a handful of small fish and a ball of beancurd, as large as his fist, the ingurgitation of which he helps with the other hand by stroking the neck of the bird, who seems to enjoy it, as he promptly returns for a second supply. The entire scene is most ludicrous. At night the birds are brought home and caged. A cormorant holds out for five years, at the end of which time these birds lose their feathers, and soon after die. The females, being weaker than the males, only catch small fish — hence their lower value. Very good birds reach a value of Tls 10 a pair-a well-trained male being worth dollars 6 or 7. The females lay when one year old. »

M. E.-H. Parker, *l. c.*, p 40, parle également de cette pêche.

L'abbé David ne fait pas du cormoran de Chine une variété distincte. Il nous dit que « le Cormoran d'Europe [lisez *Phalacrocorax carbo*] se retrouve, avec les mêmes caractères, dans une

grande partie de l'Asie et ne paraît pas constituer, dans l'Extrême Orient, une variété distincte (*Phalacrocorax sinensis*), comme l'ont admis certains ornithologistes. Il remonte vers le nord jusque dans les parages du Kamtschatka, et se montre fort communément soit sur les côtes, soit sur les fleuves et les lacs de l'intérieur de la Chine et de la Mongolie. On sait que les Chinois dressent pour la pêche cet oiseau auquel ils donnent le nom de *Lou-sseu*, et qu'ils l'élèvent en domesticité, en faisant couver ses œufs par des poules. » (*Oiseaux de la Chine*, p. 533.)

(15) « A la fin de l'automne, et au commencement de l'hiver, c'est-à-dire pendant les dixième, onzième, douzième et première lunes, quelques espèces de poissons aiment à rester blottis sous les pierres ou les éminences de terre qui s'élèvent au milieu des eaux. Les pêcheurs qui connaissent ces sortes de réservoirs, dans lesquels la température descend moins bas que dans les endroits non abrités, en profitent pour y prendre à la main cinq ou six espèces de poissons, tels que *yong-yu* (Hypophthalmichtys Simoni), *ky-yu* (Siniperca), *nien-yu* (Silurus xansthosteus), *houang-chang-yu* (Peltobagrus calvarius). Comme ces trous sont généralement à des profondeurs assez considérables, le pêcheur est obligé de plonger pour les découvrir : il porte attaché autour de ses reins un petit filet, en forme de panier, dans lequel il met le poisson qu'il est parvenu à saisir avec ses mains ; lorsque celui-ci est très gluant, le pêcheur le serre entre le pouce, le médium et l'annulaire formant ainsi une véritable pince. Quand le poisson est armé d'ailerons et de nageoires dangereuses, il le saisit sous le ventre et évite ainsi de se blesser.

« Chaque pêcheur, à tour de rôle (ils sont ordinairement quatre associés), plonge trois fois par demi-heure ; aussitôt sorti de l'eau, il vient se réchauffer près du feu que l'on entretient continuellement sur le bateau.

« Les jours où le froid est trop considérable, on ne plonge pas. Quelquefois, après une grande fatigue, le pêcheur éprouve de violentes hémorrhagies.

« Dans une bonne journée, on peut prendre ainsi de 1 fr. 80 à 2 fr. 40 de poisson. » (Dabry, *Pisciculture en Chine*, pp. 170/1).





XXII

De la cité Casay[a] *la grande, alias Catusaie* (1)



Je m'en vins à une cité qui a nom Catusaye, qui sonne en françois *Cité du Ciel* (2). Catusaye est la plus grande cité qui soit en tout le monde[b]. Elle a bien c milles de tour (3), et en tout ce grant pour-

a. Hang-tcheou. — B. N., de civitate Cansaiâ. — VIENNE, de civitate Cansana. — YULE, RAM. A., Cansay. — PAL., Chansai. — VEN., Campsay, dont il fait, à tort, p. 123, la ville de *Nanking*. — A. S., Chamsana. — CIV., Ahamsane. — DOM., Cansave. — RAM. B., Guinzai. — 2810, Casaie.

b. A. S. « Omni aliâ quam conspexi ». — CIV. « Haec maior est omnium aliarum quam conspexi. » — RAM. A. « Venni doppo questo in vna città, domandata Cansay, che appresso noi vuol dire città, celestiale, di pane, di vino, di carne, di porco, di riso, & finalmente di tutte quelle cose, che sono all' humano vso necessarie, copiosa, & ancora di mercantie grandi, & nobilissima, questa e la maggior città, che sia hoggi al mondo. » — RAM. B. « Arriuamo in vna città marauigliosa detta Guinzai... questa città e la maggiore che sia in tutto'l mondo, & e si grande, che a pena ardisco di dir lo : *Ma ho ben trouate in Vinetia assai persone, che ui sono state.* »

pris n'est espace nulle vuide que toute ne soit bien habitée de gens. Et si y a maintes maisons esquelles il y a x[a] mainages ou plus. Ceste cité a pluseurs fourbours, et plus de gens que nulle autre ville. Elle a XII[b] portes principales (4), et d'en costé chascune de ces portes, à VIII milles, a grosses citez, plus grosses que la cité de Venise[c]. Et de ces portes susdittes jusques à ces citez sont les rues continuées et les fourbours continués. Si que uns homs yra bien VI ou VII jours qu'il lui semblera que il n'aura que un pou alé, pour ce que il aura toujours alé parmi les villes et entre maisons. Ceste cité est assise en bas terroir, entre lacs, mares, et estancs, ainsi que la cité de Venise[d]. Si y a plus de XII mille[e] pons (5), et à chascun pont a gens qui le gardent de par le grant Kaan.

A un lez de la ville, cuert un très grant fleuve, et pour ce est ceste cité plus longue que large[f]. Je enquis moult soingneusement aux Crestiens, Sarra-

a. PAL., dieci e dodici. — YULE, ten or twelve. — A. S., « decem vel duodecim suppellectibiles, id est familias. »

b. Le ms. 1380 marque X portes, mais le ms. 2810 et toutes les autres variantes, PAL., CIV., DOM., VEN., A. S., etc., indiquent XII portes.

c. PAL., Padova o Vinegia. — B. N., A. S., Civitas Venetiarum et Padua. — CIV., Civitas Veneciarum et Pudua. — DOM., Vinegia o Padoa. — RAM. A., Venetia, & Padoua. — YULE, Venice... or Padua.

d. PAL., « in aqua di lagune a modo di Vinegia. » — B. N., CIV., « in aquis lacunarum... sicut civitas Venetiarum. » — RAM. B., « e fatto lagune, *per certi canali*, come sono a Vinetia. »

e. RAM. A. 11000 porti. — RAM. B. « O uero lagune hanno porte, che *per Dio uero*, sono di certo di piu di diece miglia. »

f. B. N. « Flumen juxta quod sita est civitas ista, sicut Ferraria ipsa manet. » — VEN., A. S., sicut Ferraria juxta Padum. — CIV., Ferraria super Padum. — RAM. A., si come in Ferrara.

zins et ydolatres; mais tous me dirent que ceste cité a plus de c milles de tour, sanz les fourbours et ces xii citez susdittes, qui sont à viii milles au dehors de chascune porte, et si est toute subgette au seigneur le grant Kaan qui en léve si grand avoir que c'est merveilles. Car chascun feu (6) lui paye tous les ans v cacques[a] de coton qui bien valent là un flourin et demi[b] (7); mais tant y a que x ou xi[c] mainages ne font que un feu; au payer, le nombre des feux de la ville monte à iiii^{xx}v tumans de ceulz de leur loy, et iiii tumans de Sarrazins (8), qui en tout font iiii^{xx}ix[d] tumans, dont un tuman (9) vault x^{M} feux[e]. Des autres Crestiens et marchans estrangés en y a tant que merveilles qui ne sont point comptez ou nombre de ces feux, dont ce me semble une des greigneurs merveilles du monde comment tant de

a. 2810, quaques. — caque, futaille; on trouve *caque* de poudre pour *baril* de poudre; variantes : caque, quaque, quecce. Cf. Lacurne de Sainte-Palaye. La traduction française de ce passage est absurde; ainsi qu'on le voit par la note suivante, il faut lire : chaque feu paye tous les ans un balich, c'est-à-dire cinq billets de papier comme de la soie, valant un florin et demi de Venise.

b. Pal., « bastise, ciò cinque carte bambagine. » — B. N., « balis..., id est quinque cartas ad instar bombicis. » — Civ. ballis id est quinque cartas bombicis. » — Yule, « one balis. i. e., of five pieces of paper like silk a sum equal to one florin and a half. » — Mun., basis. — Ram. B., bastagne. Les A. S. laissent de côté tous les renseignements qui sont contenus dans le texte depuis la note *f*, p. 300, jusqu'au passage concernant la grande abondance de vivres.

c. 2810, Yule, Ram. A., etc., XII.

d. Ram. A., 90.

e. Ram. B. « E mi fu detto, che ciascuna casa paga l'anno al Signore un bastagne, che ual vn ducato, e mezo : e dieci fameglie fanno vn fuoco per focolaro, questi focolari della terra sono 85 & ogni focolaro è dieci mila fochi, & ogni foco è communemente 10 famiglie : e questo è solamente de' Saracini, tutti il resto è di Christiani, e mercadanti, & altre genti forastiere che sono dieci uolte piu di Saracini. »

gent peuvent estre gouverné manant ensemble (10), et non pour quant y a entrées grant marchié et habondance de tous biens, de pain, de char[a], de ris, et aussi de vin, lequel ilz tiennent à très noble buvraige et le nomment *Bigum*[b] (11) en leur langaige, et de tous autres biens y a on très grand habondance.

C'est la cité royal en laquelle souloit tenir son siége le roy de la province de Mangy[c] dessus nommée. En ceste cité avoit un puissant homme qui estoit devenu crestiens[d] par le preschement de III[e] fréres. A sa maison, je estoie hostellé; tous dis, il me nommoit *Acha*[f], c'est-à-dire *père* (12). Une fois, il me mena veoir la ville. Si veinsmes[g] (13) à une abbaie[h]. Il appella un de ces religieux de laiens et lui dist: « Regarde, dist-il, de moy de ce rabain franc, c'est-à-dire ce religieux homs, est du bout et de la fin du monde là où le soleil se escousse est venus en ce pais[i] pour la vie et le salut de nostre Kaan, pour quoy je te pris que tu li monstres aucunes merveilles

a. B. N., Ven., carnium de porco.
b. 2810, bygun. — Ven., bigini. — Yule, bigni. — B. N., vigim.
c. 1380, Mangin.
d. Ram. B. « Doue è vn luogo di frati minori, che conuertirono vn grandissimo barone. »
e. Yule, Ven., Civ., Ram. A., Dom., A. S., quatre.
f. Yule, B. N., Ram. A., Dom., Atha. — Ram. B., Acta. — Mun., Acha. — Ven., Archa. — A. S., Civ., Ara. — Pal., Atta.
g. B. N. « Et sibi semel dixi me velle ire, unde ascendimus unam barcham et sic ivimus ad unum magnum illorum monasteriorum quae ibi erant. » — Civ. « Ascendimus simul in unam barcham. »
h. Pal. Al munistero di Rabani. — Ram. B. « Salimmo in vna barchetta, e mi menò in *un monastero chiamata* Thebe. »
i. B. N. Et nunc vadit Cambaleth. — Pal., E vae a Chanbalu. — Dom., Va a Cambalec. — Ven., A. S., Cambalech. — Ram. A., Cabalec. (Khan baligh, Peking).

de ciens. » Ce religieux me mena en un lieu et me monstra deux grans vaisseaux pleins de relief qui estoit demouré à la table, puis me ouvri la porte



Livre des Merveilles, f° 109 verso.

d'un jardin, et m'y mena jusques à un montelet[a] qui est enmi ce jardin. Lors il sonna une clochette[b] et tantost[c] à ce son, descendirent de la mon-

a. VEN., B. N., CIV., A. S., plenus arboribus amoenis. — PAL., ch'era pieno d'albori. — DOM., pieno d'alberi dilettevoli. — RAM. B., « un monticello *tutto pien di cauerne*, & interno d'alberi fruttiferi. »

b. PAL., DOM., RAM. B., cembalo. — RAM. A., CIV., cimbalo. — B. N., cimballum. — VEN., timpanum. — A. S., tintinnabulo. Le col. Yule, traduit le mot par *gong*, ce qui me paraît exact. Le gong est ce que nous appelons en français *tam-tam*.

c. RAM. B. « & subito viddi cosa piu marauigliosa, che hauessi mai visto per viaggio. »

taigne bien jusques à III[a] mille bestes[b] qui[c] toutes avoient les visages comme gens ainsi que ont les marmotes (14). Ces bestes descendirent moult ordonneement et paisiblement ensemble. Ce religieux susdit mist du relief en vaisseaux d'argent, devant ces bestes et quant elles eurent mengié, il ressonna sa clochette et chascune s'en retourna en son lieu. Je[d] en eus grant merveille. Si lui demanday que ce estoit. Il respondi que ce estoient les ames des nobles hommes, lesquelles ilz repaissoient là pour l'amour de Dieu. Je le blasmay moult de ceste créance, en disant que ce n'estoit mie ames de gens, car ce estoient bestes desraisonnables; mais oncques pour choses que je peusse dire, il ne me voult croire que ce ne fussent ames de nobles hommes, et disoit que les ames des nobles, selon ce que li homs est plus noble entre l'ame en plus noble beste, et les ames des villains et des pouvres entrent en ordes bestes et en meschant vermine. Autre chose ne voult-il oncques croire.

Qui de ceste cité vouldroit escripre, il en empliroit

a. Ms. 2810, 200000. — De Backer, II. C. mille bestelettes. — *A. S.*, ad tria millia circa.

b. Ms. 2810, bestelettes.

c. Ram. B. « Le migliaia di bestie saluatiche le piu duierse, e strane, che mai piu fussino vedute : fra quali conobbi gatti saluatichi, martarelli, scimie, maimoni, volpi, lupi, spinosi : & erano bestie cornute con uiso humano, e altri assai diuersi, ma la piu parte haueano viso humano. » — B. N. « Symiae, catti, maymones. » — Civ. « Simeae, cathi et maymomes. » — Ven. « Symie gati maymones. » — Yule. « Such as apes, monkeys, and many other animals. »

d. Civ. « Ego autem multum ridens illi seni dixi. » — Ven. « Tunc multum ridere cepi dicens. » — Yule. « So I, laughing heartily. »

un grant livre, mais brief, c'est la plus grande qui soit en tout le monde et la plus noble (15).

---

(1) Hang-tcheou-fou, 杭州府, capitale de la province actuelle de Tche-kiang, 浙江, par 30° 20′ 20″ lat., et 117°47′34″ long.

Casaie, et ses variantes indiquent la fameuse Quin-say de Marco Polo, qui n'est que la transcription du chinois 京師 *King-se*, capitale. Suivant les dynasties, en effet, la cour 京 *king* a pu varier; il y a donc eu dans l'histoire de Chine plusieurs *king-se*. Aujourd'hui c'est Pe-king 北京. Le Père Visdelou[a] (Supp. *Bib. orientale*, p. 9), fait au sujet de l'emploi de ce mot, les remarques suivantes :

« On a pu remarquer ci-dessus, que le *Khanbaligh* Tartare revient au *Kim* Chinois. Chez ces derniers peuples, *Kim* signifie proprement une hauteur escarpée de tous côtés, & une grandeur démesurée. Ils en ont fait le titre des villes Impériales, pour marquer leur grandeur & leur élévation sur les autres villes. Ils y joignent ordinairement le nom de *Se*, & disent *Kim-se*, marquant par ce mot de *Se*, qui signifie *multitude*, le grand nombre de leurs habitants. Ils leur donnent encore le nom de *Tou*, qui, dans sa première origine, signifioit toute ville Royale, où il y avoit un temple dédié aux mânes de quelque Empereur. Anciennement, lorsque la Chine étoit partagée en Royaumes, les enfants des Empereurs qui étoient créés Rois, avoient seuls le privilège d'ériger un temple dans leur capitale, aux mânes de l'Empereur dont ils tiroient leur origine; ce qui faisoit donner le titre de *Tou* à ces villes. Depuis que ces Rois

a. Claude de Visdelou, jésuite à la Chine, vicaire apostolique du Kouei-tcheou, évêque de Claudiopolis, né le 12 août 1656 en Bretagne; mort à Pondichéry, le 11 nov. 1737.

sont éteints, cela ne se pratique plus; de sorte que n'y ayant plus d'autres villes que les Impériales, où les mânes des Empereurs ayent des temples en qualité d'Empereurs, il n'y a plus que ces Cours qui puissent porter le titre de *Tou*. De là vient que les *Moumgols* s'en sont servis pour le titre de leurs villes Impériales. Les Chinois les nomment encore *Tou-men*, ajoutant ce dernier terme, qui signifie *porte*; & c'est peut-être pour cela que les Turks, qui ont eu tant à démêler avec les Chinois, avant qu'ils eussent été défaits & chassés par eux, ont donné le nom de Porte à la Cour de leur Empereur. »

La ville de Hang-tcheou était devenue *King-se*, capitale, lorsque l'empereur Kao-tsong (1127-1162) y transféra (1129) de Kai-fong-fou (Ho-nan) le siège du gouvernement. Kao-tsong changea le nom de Hang-tcheou en Lin-ngan 臨安, et à partir de cette époque la dynastie des Song est connue à cause de la situation de la capitale sous le nom de Nan-Song, Song méridionaux. Hang-tcheou reprit son nom sous la dynastie Ming qui remplaça la dynastie mongole.

(2) Marco Polo répète la même erreur :

« La trè nobilisime cité qui est apellé Quinsai, que vaut à dire en franchois la *cité dou Ciel*. » C'est évidemment un ancien proverbe chinois mal compris qui est cause de cette erreur. Hang-tcheou comme Sou-tcheou, dans le Kiang-sou, était ville de plaisir; « aussi, dit Du Halde, *Descr.* I, p. 130, trouve-t-on dans les Livres Chinois un ancien proverbe, qui dit : *Chang yeou Tien tang; Hia yeou Sou Hang*, en haut est le Paradis; en bas, c'est *Sou-tcheou* & *Han-tcheou* : on peut dire en effet, que ces deux Villes sont le Paradis Terrestre de la Chine. » M. Pauthier, (*Marco Polo*, p. 497, *note*) conclut de l'erreur du Vénitien que le chinois n'était pas une des langues orientales que Marco Polo se vantait d'avoir apprises[a].

a. « Or avint que March le filz messer Nicolao emprant si bien le

(3) C'est à peu près la même phrase que dans Marco Polo : « La cité de Quinsai gie environ cent miles. » (*Ed. Soc. géog.*, p. 168). Ainsi que le fait remarquer Mr. Moule (*Jour. North China Br. R. As. Soc.*, IX, 1875, p. 5), de grandes additions au mur de 70 li construit sous les Tang, avaient été faites par Kao-tsong, sous les Song, en sorte qu'il était fort possible que Hang-tcheou eût alors 100 *li* (au lieu de 100 *milles*), c'est-à-dire environ 30 milles anglais de tour. Cette ville est aujourd'hui beaucoup plus petite qu'à l'époque de Marco Polo et d'Odoric; le dernier relevé officiel cité par Mr. Moule (*J. China Br. R. As. Soc.*, XX, 1885, p. 55) donne aux murs de Hang-tcheou une étendue de 36 li et 90 pas, ou environ 12 milles anglais.

Le P. Martini (*Rec.* de Thévenot, II, p. 138) défend les chiffres de nos voyageurs : « Il y a cecy de plus, c'est que cette ville a de circuit plus de cent milles d'Italie, si vous y joignez les fauxbourgs qui sont fort grands, & qui s'estendent fort loin de costé & d'autre : c'est pourquoy vous pourriez bien faire cinquante stades Chinoises en vous promenant du Nord au Mydy, & passant tousjours par des ruës forts habitées & peuplées, sans y remarquer aucune place qui ne soit bastie, ny aucune maison qui ne soit occupée : vous pouvez faire le mesme chemin de l'Occident au Levant. »

(4) Sous les Soui, sous les Tang, la ville avait dix portes; il y en avait treize sous les Song, dont sept à l'est, quatre à l'ouest, une au sud, et une au nord. Ceci est à l'époque de Kao-tsong. Voir Moule (*J. N. C. Br. R. As. Soc.*, IX, pp. 11, 12).

(5) Marco Polo donne le même chiffre qu'Odoric :

costume de Tatars et lor langajes et lor lettres, car je voz di tout voiremant que avant grament de tens, puis qu'il vint en la cort dou grant segnor, il soit de langajes et de quatre letres, et scriture. » (*Ed. Soc. Géog.*, p. 11).

« [Quinsai] ha donze mille pont de pieres, et por chascun de cesti pont, ou por la greingnor partie, poroit bien passer une nés por desout son arche, et por les autres poroient passer medre nés. Et nulz se face mervoille se il ha tant de pont, por ce qe je vos di qe ceste ville est toute en eve, et est environ de eve, et por ce convient qe maint pont hi aie por aler por toute la vie. » (*Ed. Soc. Géog.*, p. 168).

Le P. Martini (*Rec.* de Thévenot, II, p. 138), qui a longtemps vécu à Hang-tcheou, où il est mort d'ailleurs le 6 juin 1661, s'est fait le vigoureux champion de Marco Polo : « Mais pour venir de plus prés à la question & à notre sujet, c'est cette ville qui a une infinité de ponts fort hauts : le Venitien en compte dix mille, & en cela il ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité, s'il y comprend les arcs triomphaux, que le Venitien a pû faire passer pour des ponts à cause de leurs arcades ; de mesme qu'il a appelé des Tigres, des Lions, quoy qu'il ne s'en trouve point le ces derniers animaux dans toute la haute Asie ou la Chine, non plus qu'en cette Province : il pourroit estre aussi que faisant de compte de dix mille ponts, il n'ait pas seulement voulu y comprendre ceux de la ville & des fauxbourgs, mais aussi y adjouter tous ceux du pays : & pour lors il auroit dû augmenter encore un peu ce nombre, ce qui pourroit peut-estre sembler incroyable à ceux de l'Europe. Pour confirmer la vérité de ce que je dis, il y a le lac Sihu de quarante milles d'Italie ; car bien qu'il ne soit pas dans l'enceinte des murailles, toutefois il ne laisse pas d'y toucher. C'est de ce lac qu'on fait entrer nombre de canaux dans la ville, & dont les deux costez sont tellement couverts & garnis de Temples, de Monasteres, de Colleges, de Palais, & de Maisons, qu'il n'y a personne qui ne croye estre plustost dans la ville qu'aux champs ; de plus, les bords du lac sont par tout revestus & pavez de pierre de taille quarrées, il y a un chemin fort spacieux pour s'y promener. Il y aussi des chemins ou des ponts qui le traversent, sous lesquels les navires peuvent passer : de façon que ceux qui se promenent peuvent

faire le tour de ce lac sur ces ponts : c'est pourquoy le Venitien les a pû aisément mettre au nombre de ceux de la ville. »

Magaillans (*Rel. de la Chine*) combat les assertions de Marco Polo et du P. Martini au sujet du nombre et des dimensions des ponts de Hang-tcheou et dit, p. 23 « qu'un Auteur Chinois fort célèbre, qui a fait un Traité des grandeurs de cet Empire, & dont je rapporterai cy-après plusieurs choses, ne donne à la Ville de *Hàm-cheù*, qui est la même que *Kinsai*, que *cinq* Ponts considérables ».

Le Rév. G. E. Moule remarque (*Jour. N. C. Br. R. As. Soc.*, IX, 1875, p. 7) que « les ponts, soit ceux de la carte des Song, soit ceux qui existent encore, ne sont pas d'un nombre justifiant celui donné par Marco Polo. Quelques-uns, surtout en dehors du mur septentrional actuel, sont assez hauts pour permettre aux grandes jonques de rivière de passer avec leurs mâts ; mais tout compris, leur nombre ne paraît pas avoir jamais dépassé cent à deux cents ».

(6) Le terme de *feu* employé par Odoric, est un terme technique, car le recensement de la population se fait en Chine par *feux* ou *portes* (*Yên hoù*). M. Pauthier, dans la *Chine moderne*, pp. 166 et suivantes, nous donne l'énumération des feux : feux du peuple, feux militaires, feux d'artisans, feux des foyers, feux des pêcheurs, feux des musulmans, feux des étrangers, etc. Et ce qui peut très bien expliquer ce passage d'Odoric « x ou xi mainages ne font que un feu » c'est que « pour établir le chiffre exact de la population de chaque province, le gouverneur et le lieutenant-gouverneur font recueillir dans tous les lieux qui sont de leur ressort, par des préposés nommés *Pao-kiâ* ou *chefs de dix feux*, les chiffres portés sur les tablettes en bois attachées aux portes des maisons (*mên-pâï-tsĕ*), pour avoir le nombre réel des personnes qui les habitent ». (Pauthier, *l. c.*, p. 167).

(7) La monnaie à laquelle Odoric fait ici allusion, et dont nous avons donné les différentes variantes, était le *balich*, بالش

« Balisch, monnoie d'or & d'argent qui étoit en usage dans le Cathai du temps de Gengizkhan. Les marchands Persiens qui négocioient dans ce pays-là, donnoient une veste de brocart d'or pour un balisch d'or, & deux de toile de coton pour un balisch d'argent. » (Herbelot, *Bibl. orient.*, p. 168.)

« Le balich d'or ou d'argent, dit M. Schefer (*Chrestomathie persane,* II, p. 155), était une monnaie de compte. Les lexicographes persans nous disent que le balich était un lingot du poids de cinq cents miçqals. Ala Eddin auquel cette définition est empruntée, nous apprend que, de son temps, le balich d'argent avait la valeur de soixante-quinze dinars (*roukny*), chacun ayant le poids de quatre dangs. Le dinar Roukny était la pièce d'or frappée au nom de Roukn Eddin de la dynastie des Kharezmchâh. Wassaf dit, à la fin du chapitre consacré à l'avènement au trône de Qoubilay Qaân, que le balich d'or valait deux milles dinars, le balich d'argent, deux cents dinars, et le balich *tchao* چاو ou en papier-monnaie, dix dinars. Plus tard, le balich d'or ne valut plus que huit dinars et deux dangs et le balich d'argent huit dirhems et deux dangs. »

« En arrivant aux frontières de la Chine, les étrangers devaient livrer leur or et leur argent pour la monnaie fictive. Celle qui avaient cours sous le règne de Coubilaï, et qui avait été émise par ce prince, était nommée *Tchao, papier-monnaie*, ou plutôt *Pao-tchao*, *papier-monnaie précieux*. Coubilaï avait eu recours à cet expédient dès son avènement au trône, à l'exemple des souverains de la dynastie Soung et même de ceux de la dynastie Thang, qui avaient commencé à émettre du papier-monnaie, en sorte qu'il était connu à la Chine depuis quatre cents ans. » (C. d'Ohsson, *Hist. des Mongols,* II, p. 486/7 ; voir également la note de cet ouvrage, II, p. 641.)

L'histoire de l'Inde de Firitschtah, citée par Quatremère, *Not. et Ext.*, XIV, p. 503, nous apprend que :

« Le mot *tchao* désignait un morceau de papier sur lequel on gravait les noms et les surnoms des empereurs de la Chine, et qui, chez les habitants de ce royaume, avait cours, au lieu de la monnaie d'or et d'argent. » Cf. également Quatremère, *Hist. des Mongols*, collection orientale in-fol., pp. 320/1.

« Les habitants de la Chine n'emploient dans leurs transactions commerciales ni pièces d'or ni pièces d'argent. Toutes celles qui arrivent dans ce pays sont fondues en lingots, comme nous venons de le dire. Ils vendent et ils achètent au moyen de morceaux de papier, dont chacun est aussi large que la paume de la main, et porte la marque ou le sceau du sultan. Vingt-cinq de ces billets sont appelés *bâlicht* (*bâlich*), ce qui revient au sens du mot *dînar*, ou de pièce d'or chez nous. Lorsque quelqu'un se trouve avoir entre les mains de ces billets usés ou déchirés, il les rapporte à un palais dans le genre de l'hôtel de la monnaie de notre pays, où il en reçoit de nouveaux en leur place, et livre les vieux. Il n'a de frais d'aucune sorte à faire pour cela ; car les gens qui sont chargés de confectionner ces billets sont payés par le sultan. La direction du dit palais est confiée à un des principaux émîrs de la Chine. Si un individu se rend au marché avec une pièce d'argent, ou bien avec une pièce d'or, dans le dessein d'acheter quelque chose, on ne la lui prend pas, et l'on ne fait aucune attention à lui, jusqu'à ce qu'il l'ait changée contre le bâlicht ou les billets, avec lesquels il pourra acheter ce qu'il désirera. » (Ibn Batoutah, IV, pp. 259/260).

On remarquera qu'Ibn Batoutah donne au balich une valeur de 25 billets tandis qu'Odoric dit qu'il n'en vaut que cinq.

Le P. Du Halde dit que les balichs tchao n'étaient pas fabriqués avec l'écorce de mûrier :

« On porta les choses bien plus loin les premières années du règne de *Hong vou*, fondateur de la vingt unième Dynastie appellée *Ming* : la Monnoye étant devenue très rare, on payoit les Mandarins & les Soldats partie en argent, & partie en papier :

on leur donnoit une feüille de papier scellée du Sceau Impérial, qui étoit estimée mille deniers, & qui valoit un taël d'argent. Ces feüilles sont encore aujourd'huy fort recherchées de ceux qui bâtissent ; ils les suspendent par rareté à la maîtresse poutre de leur maison. Dans l'idée du Peuple (& parmi les personnes de qualité combien de Chinois sont peuples !) cette feüille préserve une maison de tout malheur. Une pareille Monnoye ne fit pas fortune. Les Marchands ne pouvoient se résoudre à donner leurs Marchandises & leurs denrées pour un morceau de papier. Les querelles, les procès & beaucoup d'autres inconvéniens qui arrivoient chaque jour, obligerent l'Empereur à la supprimer. On l'avait employé avec aussi peu de succès sous la Dynastie des *Yuen* : Marc Paul Gentilhomme Venitien, qui en parle au 18. Chapitre de son second Livre, s'est trompé lorsqu'il a dit, que pour faire le papier qui étoit le corps de cette Monnoye, on se servoit de l'écorce de meuriers. Les Chinois n'ont garde de détruire des arbres qui leur sont si précieux : c'est de l'écorce de l'arbre nommé *Cou tchu* qui est assez inutile, & qui ressemble au sureau par l'abondance de sa sève, qu'on fait une sorte de papier plus fort que celui qui se fait de bambou, & c'est de cette écorce que se faisoit le papier dont il s'agit. » (Du Halde, *Descr.*, II, p. 167).

Odoric nous dit que le balich valait un florin et demi de Venise. Quelle était la valeur de ce florin ? M. Louis Cibrario, de l'Académie des sciences de Turin, nous répond ainsi (*Dictionnaire de la Conversation*) :

« Le florin d'or, en latin *florenus*, en italien *fiorino*, ancienne monnaie d'or fin de la grandeur d'un ducat actuel, frappée la première fois au treizième siècle, à Florence, et qui était du poids de trois drachmes... Le florin d'or eut grand cours non seulement dans les pays civilisés de l'Europe, mais en Afrique, en Asie, où les Italiens, maîtres des mers, faisaient jadis un grand commerce... Les républiques de Gênes et de Venise, qui voyaient avec jalousie le grand crédit que le florin d'or avait

acquis à la cour des soudans, frappèrent de leur côté des florins d'une valeur un peu plus forte que les florins de Florence. On les appela *florins ducats*. Sur la fin du quatorzième siècle, il y avait plusieurs espèces de florins dont la valeur variait de 12 fr. 58 c., à 10 fr. 93 c. Les voici :

« Florin ducat de Venise ; florin ducat de Gênes, ou *genovino* d'or ; florin ducat de camera (de la Chambre apostolique) ; florin de Florence ; florin d'Allemagne vieux ; florin de bon poids (*boni ponderis*) ; florin Robert ; florin de la reine ; florin de petit poids (*parvi ponderis*) ; ce dernier prévalut : il servait de type pour mesurer la valeur des autres monnaies, et on peut dire que le sequin actuel de Venise et de Florence en est la continuation. »

Il résulte donc de tout ceci, que le balich tchao, ou en papier-monnaie, valait sous les Mongols dix dinars, et suivant Odoric, un florin et demi de Venise ; que le florin variait de 12 fr. 58 à 10 fr. 93 c. ; que par conséquent chaque feu payait au grand khan une somme qui variait de 18 fr. 87 à 16 fr. 40 ; il faudrait la quintupler pour avoir l'équivalent actuel.

(8) Les musulmans visitaient Hang-tcheou, dont le port Kan-fou n'existe plus aujourd'hui. Le *Kouang yu ki,* ouvrage géographique de l'époque des Ming, chap. x, préfecture de Kia-Ning-fou, marque que « Kan pou est un port appartenant à la ville de Hai-yen, et que sous la dynastie Youen, beaucoup de négociants, commerçant au delà de l'Océan, s'y réunissaient pour leurs affaires. Au commencement de la dynastie des Ming, un mur fut construit au dessus de la ville et le port fut alors appelé Kan-pou-tchen. » Cf. J. Edkins, *China Review*, XV, p. 310.

Il est constamment question dans les géographes et les historiens musulmans de ce port de Kan-fou et de l'empereur de la Chine qu'ils appellent le « Faghfoûr » altération du persan Baghpoûr, « Fils de Dieu », qui est le nom que les auteurs musulmans donnaient au « Fils du Ciel », équivalent du Chinois

天子 *Tien tseu*, c'est-à-dire l'empereur de la Chine. « Ibn Khordâdbeh dit que [Kan fou] est la plus importante échelle [de la Chine] et que les fruits y sont abondants ainsi que les légumes, le blé, l'orge, le riz et la canne à sucre. » (Aboulféda, II, II, éd. Reinaud-Guyard, p. 123.)

« Le roi de la Chine retourna dans sa capitale [et]....... reçut de ses sujets le titre honorifique de *Bagbour* (Fagfour), c'est-à-dire fils du Ciel. Toutefois le titre qui appartient aux souverains de la Chine, et qu'on leur donne toujours en leur parlant, est *Tamgama djaban*, et non pas *Bagbour*. » (Maçoudi, I, p. 306). — « Bagboun est le seul titre qu'on donne au souverain, et ce mot signifie *fils du ciel*; c'est le mot dont nous avons fait *magboun*. » (*Rel. des voy. par les Arabes*, I, p. 45). — Cf. Visdelou, supp. à la *Bib. Orient*, de B. d'Herbelot, 1780, pp. 1 et seq.

« Mon interlocuteur dit encore que ce Kâwân lui avait fait le récit suivant : « Baghbour, roi de la Chine, m'introduisit dans « un jardin à Khanfou. Ce jardin avait vingt *djérib* d'étendue. « J'y vis des narcisses, des giroflées, des anémones, des roses « et mille espèces de fleurs. Je fus émerveillé de trouver réunies « en un seul jardin, en un même moment, toutes les fleurs « de l'été et de l'hiver. » Comment trouves-tu cela ? me dit-il. « — Je n'ai jamais rien vu d'aussi joli, d'aussi charmant, répon- « dis-je. — Tout ce que tu vois, arbres et fleurs, reprit-il, est un « ouvrage de soie. « Et je reconnus en effet que ces roses et ces « fleurs étaient faites en soie de Chine, tissée, tressée, brodée, « travaillée de toute façon; mais si bien qu'à simple vue on ne « peut douter que ce soient des arbres et des fleurs. » (*Merveilles de l'Inde*, p. 133). On voit dans ce même ouvrage, p. 144, quelle était l'importance de cette ville : « Dârbézin de Siraf, frère de la femme d'Obéïdallah fils d'Ayyoub, lequel était l'oncle maternel d'Abdallah, fils de Fadhl, le Cadi, m'a dit : « J'étais un jour à Khânfou, capitale de la Grande-Chine, lorsqu'on annonça que le lendemain un des chambellans du *Bagh-*

bour (empereur), revenant d'une expédition dans une des provinces, ferait son entrée dans la ville. Au jour dit, les gens s'assirent tout le long du chemin que le chambellan devait suivre, afin de voir le cortège. L'entrée de l'escorte par groupes commença au lever du soleil et ne finit qu'à l'*asr* (trois heures après midi). Enfin le chambellan entra lui-même. Il avait avec lui cent mille cavaliers. »

Ibn Batoutah nous dit que Hang-tcheou qu'il appelle *Khansà*, خنسا est divisée en six villes; la deuxième « ville est habitée par les israélites, les chrétiens, et les Turcs adorateurs du soleil; ils sont fort nombreux. L'émîr de cette ville est un Chinois, et nous passâmes la seconde nuit dans sa demeure... » La troisième ville « est occupée par les musulmans. Elle est belle, les marchés y sont disposés comme dans les pays de l'islamisme, elle renferme les mosquées et les muezzins; nous entendîmes ces derniers appeler les fidèles à la prière de midi, lors de notre entrée dans la ville »..... « Les musulmans sont très-nombreux dans cette ville; nous restâmes avec eux quinze jours, pendant lesquels, jour et nuit, nous assistions à un festin nouveau. Ils ne cessaient point de mettre une grande pompe dans leurs repas, et ils se promenaient tous les jours à cheval avec nous dans les différentes parties de la ville, pour nous divertir. Un jour ils montèrent à cheval avec moi, et nous entrâmes dans la quatrième ville, qui est celle oú siège le gouvernement et où se trouve le palais du grand émîr Korthaï. » (Ibn Batoutah, IV, pp. 285, 286.)

Enfin, Rachid-Eddin dans sa division de la Chine en douze *sing* سينك ou *seng* 省, place *King se* خينكساى dans le sixième. Cf. *Desc. de la Chine*, p. 36.

(9) Touman. — « Les Persans & les Arabes ont emprunté ce mot de la Langue des Mogols & des Khouarezmiens, dans laquelle il signifie le *nombre de dix mille*. *Ebn Arabschah* dit que le mot de *Touman*, lorsqu'il est employé pour signifier

Poids ou *Monnoie*, contient 10000 drachmes d'argent Arabiques appellées *Methkal*, qui sont d'un tiers plus légéres que les *Attiques*.

Les Mogols & les Khouarezmiens prennent souvent le mot de *Touman* pour 10000 hommes, & disent, par exemple, que la Ville de Samarcande fait 7 Toumans, c'est-à-dire 70000 hommes capables de porter les armes; & celles d'Andekhan 9; ce qui s'entend en y comprenant leurs territoires & dépendances. » (Herbelot, *Bibl. Orient.*, p. 887.)

Odoric nous dit bien qu'un touman égale 10,000 [feux]; qu'il y a en tout à Hang-tcheou 89 toumans, ce qui fait 890,000 feux; or nous avons vu p. 313 que chaque feu payait une somme variant de 18 fr. 87 à 16 fr. 40, ce qui indique un revenu variant de francs 16,794,300 à francs 14,596,000.

(10) Le passage suivant de Marco Polo peut donner une idée de l'importance de la population de la ville : « Et encore hi se contenoit qe ceste cité avoit douze arz, de chascun mestier une, et chascune arz avoit douze mille estasion, ce est à dire douze mille maison, et en chascune estasion avoit au moin dix homes, et tiel quinze, et tiel trente, et tiel quarante; et ne entendés pas tous mestres, mès homes qe font ce qe conmandent le mestre, et tout ce beinzogne, por ce qe de ceste cité se fornisent maintes autres cités de la provence. Il hi a tant merchaanz et si riches qe font si grant mercandies, qe ne est homes qe peust dir la vérité, si demesurée couse sunt. Et encore voz di que les grant homes et lor femes et encore tous les chief de les estasion des ars qe je vos ai contés, ne font nulle rien de lor main, mès demorent ausi deliemant et ausi netemant con se il fuissent rois. Et lor dames sunt ausi mout deliés et angelique chouse. Et si voz di qu'il estoit establi por lor roi qe cascun doie faire les ars de son pere, et se il auesse cent mille besanz, ne poroit fair autre ars qe son pere avoit fait. » (*Ed. Soc. Géog.*, pp. 168/9).

Et plus loin (*l. c.*, p. 172) : « Et encore sachiés tout voiremant qe en ceste cité a cent soixante tomain de feu, ce est à dir cent soixante tomain des maisonz, et vos di qe le tomain est dix mille, et adonc devés savoir que sunt en sumes mille six cent mille de maison, entre lez quelz ha grant quantité de riche palais. »

Plus tard, le P. Du Halde nous fournit les renseignements suivants sur le même sujet (*Descr.* I, p. 175) : « Pour ce qui est du nombre des Habitans, il monte à plus d'un million d'âmes. Un Bachelier Chrétien assura un Missionnaire qui y résidoit, que dans le seul enclos de la Ville, sans y comprendre les Fauxbourgs qui sont immenses, les Officiers qui levent la taille, avoient sur leurs rôles environ trois cens mille *Hou* ou Familles, *San che voan,* c'est ainsi qu'il s'exprimoit en chinois : *San che voan*, signifie trente fois dix mille. »

Le *Youen che*, cité par Pauthier (*Marco Polo*, p. 492) comptait en 1290 dans le circuit de Hang-tcheou 360,850 chefs de familles et 1,834,719 bouches, femmes, vieillards et enfants.

(11) Les Chinois fabriquent communément avec du riz un vin que l'on désigne d'une manière générale sous le nom de *tsieou* ou s'il est vieux de *lao tsieou*. Ning-po et Wen-tcheou dans le Tche-kiang et Fou-tcheou dans le Fo-kien sont des centres de fabrication. Le vin de riz dit de Chao-hing est particulièrement connu dans le Tche-kiang. A Takao (Formose), on fabrique un vin de riz par la fermentation et la distillation de l'*Oryza glutinosa*, et un autre avec du riz et de la mélasse. Dans le nord de la Chine, Tche-fou, Tien-tsin, le millet et le sorgho remplacent le riz dans la fabrication des vins et des eaux-de-vie. On désigne ordinairement les liqueurs fermentées par le nom de *san chao* (trois fois brûlé, *sam chou*, *sam shoo*) et plus particulièrement l'alcool très fort *chao tsieou,* l'alcool qui brûle.

« Le vin que boivent les Chinois est fait avec le riz ; ils ne font pas de vin de raisin, et on ne leur en porte pas du dehors ;

ils ne le connaissent donc pas et n'en font pas usage. » (*Relat. des voy. faits par les Arabes*, I, p. 23).

« Quoique le raisin soit fort abondant, il est extraordinaire qu'on ne l'emploie point pour faire du vin ; on préfère tirer cette liqueur du riz fermenté ; elle n'en a pas moins le goût et la saveur de nos vins blancs faibles. On laisse tremper le riz dans l'eau avec d'autres ingrédients, pendant un laps de temps assez long. On fait ensuite bouillir ce résidu et on le laisse encore fermenter ; on le tire au clair ; puis on le met dans des jarres de terre semblables aux amphores des anciens. La quintessence forme une liqueur spiritueuse, de très peu inférieure à l'alcool pour la force et que l'on boit à la fin des repas. Lorsqu'elle est bonne, elle ressemble au whiskey. » (Davis, *la Chine*, I, Paris, 1837, p. 308).

« Les raisins ne meurissent pas facilement par tout, & ne viennent qu'en treilles, excepté en la Prouince de Xensi, où il s'en cueille vne grande quantité, qu'on séche au Soleil, & au feu : car le vin se fait d'orge & de riz aux pays Septentrionaux ; ou de pommes & de riz en quelques endroits du midy : bien que ce ne soit pas du riz ordinaire ; mais d'vne certaine espece qui ne sert qu'à faire de la boisson. La matiere dont ils font le vinaigre, est la mesme que du vin : on en fait aussi de mil aux Prouinces Occidentales, qui est fort, & de bon goust. Le vin commun ne laisse pas d'enyvrer, quoy qu'il n'ait ny force ny resistance, & qui se garde peu. On le fait en toutes les saisons de l'année, mais le meilleur est celuy de l'hyver : on peut dire qu'il est vn agreable objet à tous les sens, puisqu'il recrée la veuë par sa couleur, qu'il plaist à l'odorat par son odeur, & qu'il est agreable à la bouche par sa douceur : d'où vient aussi qu'en toutes ces considerations il sert d'vn puissant motif aux yvrognes pour s'enyvrer, d'autant plus aisément, que ce vice n'est point honteux ny remarquable parmy les Chinois, qui boiuent toûjours chaud en quelque saison que ce soit, en Esté aussi bien qu'en Hyver. » (Semedo, *Hist. univ. de la Chine*, p. 9).

Bien que le vin de riz soit d'un usage général, il est inexact de dire que le vin de raisin n'existe pas.

Klaproth (*J. As.*, p. 100, *note*,) raconte à quelle époque les Chinois connurent le vin de raisin. « D'après l'histoire des Han, les Chinois eurent la première notion du vin fait avec des raisins, par le voyage que fit *Tchang-khian* dans les pays occidentaux, qui eut lieu en 126 avant notre ère. Avant cette époque, il n'y avait des grappes en Chine que dans la province de *Loung-si*, c'est-à-dire, dans la partie occidentale du *Chen-si*, laquelle porte actuellement le nom de *Kan-su.* »

Marco Polo nous confirme l'existence de la vigne dans le Chan-si, cap. Tai yuen fou, la seule province du Cathay qui produise le vin, dit-il : « Et y a moult de vingnes moult belles, dequoy il ont vin à grant habondance. Car en toute la province du Catay ne naist vin, fors que en celle seulement. » (Ed. Pauthier, p. 353.)

A ce propos, Klaproth ajoute quelques observations. (*J. As.*, 1828, I, p. 100) :

« Le vin de raisins de *Tai yuan fou* était déjà célèbre du temps des *Thang* (du VIIe au IXe siècle) ; car la description géographique de l'empire sous cette dynastie, dit que ce vin était envoyé en tribut à la cour des empereurs. Sous la dynastie mongole, l'usage du vin de raisins se répandit beaucoup ; on le préféra au vin fait de grains, parce qu'à un goût plus agréable, il joignait la propriété de se conserver un grand nombre d'années : on le mettait dans de grandes jarres, qu'on enterrait. L'histoire chinoise rapporte qu'en 1296, un grand de la cour de Péking fit, à ses frais, clore de murs les vignobles des départements de *Tai yuan* et de *Phing yuan.* Ce fut le fondateur de la dynastie des Ming qui accepta pour la dernière fois, en 1373, le vin de *Tai yuan ;* il défendit qu'à l'avenir on lui en présentât davantage. »

Je puis d'ailleurs ajouter le fruit de mon expérience personnelle : les missionnaires font du vin avec les raisins dans le

Tché-ly et je me rappelle avoir bu à Péking, au Pe-tang, à la Congrégation de la Mission (lazaristes), d'un excellent vin de raisin que m'a donné le regretté Mgr. Delaplace, il y a une quinzaine d'années.

On pourra consulter sur le vin de riz, les *Missions Catholiques*, 1873, pp. 238/9.

Au sujet même du mot *bigun*, *bigni*, etc., donné par Odoric, il est impossible de fournir une explication satisfaisante ; le mot est persan, la terminaison *goun* marque une idée de couleur. Le vin de riz en usage chez les Mongols se nommait *tarasoun*, طراسون. Les voyageurs européens aussi bien que les musulmans nous parlent de cette liqueur. G. de Rubrouck qui la nomme *teracine* (Recueil de Bergeron, p. 97) nous en fait (*ibid.*, p. 65) le plus grand éloge. « Plusieurs venoient visiter nôtre Guide, & lui aportoient à boire d'un breuvage fait de ris, qu'ils mettoient dans de grandes & longues bouteilles ; ce breuvage étoit tel, que je ne l'eusse jamais sû discerner d'avec le meilleur vin d'Auxerre, sinon qu'il n'en avoit pas la couleur. » Voir à ce sujet une note de Quatremère, *Hist. des Sultans Mamlouks*, I, 2e partie, p. 147).

(12) A Hang-tcheou, nous dit Ibn Batoutah (IV, p. 288), « les vieillards sont très vénérés dans ce pays-là ; chacun d'eux est nommé *âthâ*, c'est-à-dire « père ». Cette expression est la même que celle d'Odoric, آتا, *âta*, père, vieillard, personnage respectable. Cf. Barbier de Meynard, *Dict. Turc-Français*, Paris, 1881, I, p. 9. Mais Quatremère nous fait observer (*Hist. des Mongols*, I, pp. xxxviii, note), que le récit d'Odoric offre ici une petite inexactitude, et que son mot *acha* ne signifiait pas *père*, mais *frère aîné*. » Le mot آقا, que l'on écrit quelquefois آغا, appartient à la langue des Mongols, et signifie *frère aîné*, et le mot اينى désigne un *frère cadet*. Quelquefois même, le souverain mongol, le *khan* خان se contentait de prendre ce titre

de frère aîné, *âka*, آقا « qui offre quelque chose de simple et de patriarcal. » (Quatremère, *l. c.*, p. 86, note.) Les Chinois donnent aussi à l'expression de frère aîné, *kô*, une idée de respect, d'amitié : *kô kô*, *ta-kô*, *kô-tseu*, mon frère aîné; *lao kô*, respectable monsieur.

(13) Odoric prend sans aucun doute un sampan pour se rendre dans l'un des temples du fameux lac occidental, 西湖 *Si-hou*, décrit par tous les voyageurs à Hang-tcheou, depuis Marco Polo qui en fait une description féerique et nous dit qu'il « y a moult d'abbaies et d'eglises de idolastres. » Il est singulier qu'Odoric ne nous en parle pas avec plus de détails.

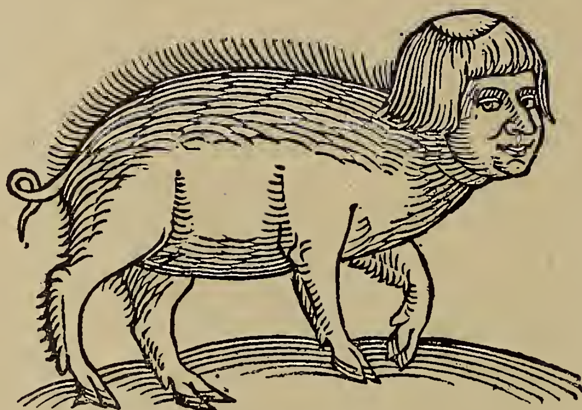
Les Chinois ont consacré à ce lac une monographie, *Si-hou tche*, dont on trouvera un ex. de la période Yong-tching — 1731 — sous le n° 795 du Nouveau fonds chinois de la Bib. nat.

Le grand fleuve auquel il est fait allusion plus haut est le *Tsien-tang-kiang*, 錢塘江, célèbre par son mascaret. — Cf. On the Eagre of the Tsien-tang; by D. J. Macgowan, M. D. (*Transactions China Branch R. As. Soc.*, Part IV, Art. II, 1853.)

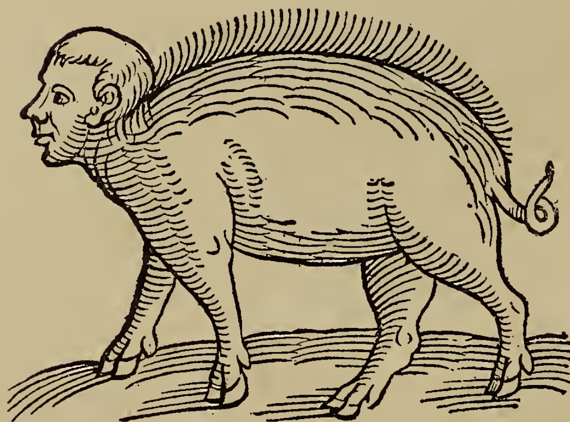
(14) Ces monstres à la face humaine forment un des chapitres les plus curieux de l'histoire fabuleuse du moyen âge; ils affectent tantôt la forme de plantes, tantôt la forme d'animaux. Le rabbin Péthachia [a] (*l. c.*, p. 26) nous indique entre Ninive et Bagdad les *dudaïms* qui représentent une figure humaine, et dont les feuilles sont larges. Mais c'est la mandragore (*Atropa Mandragora*) dont la racine avec ses filaments se rapproche plus particulièrement de la figure humaine, cette mandragore décrite par Théophraste, qui est surtout célébrée

a. *Tour du monde* ou *Voyages du Rabbin Péthachia*, de Ratisbonne, dans le douzième siècle; publiés en hébreu et en français, accompagnés de notes historiques, géographiques et littéraires, par M. E. Carmoly... Paris, Imp. royale, 1831, in-8.

par un si grand nombre d'écrivains. La face humaine est aussi bien donnée au cochon :



Lycosthènes, p. 529.



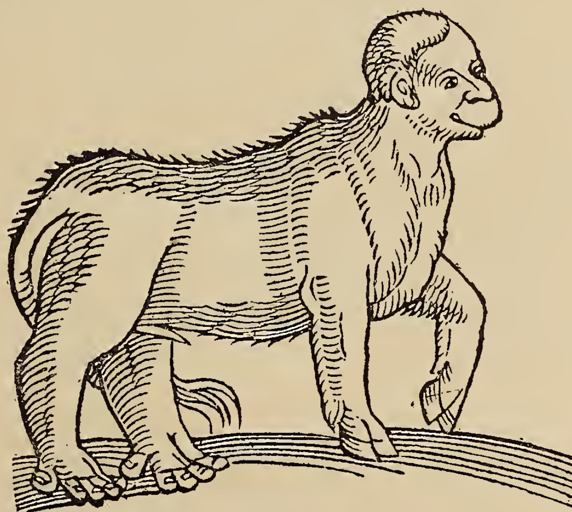
Lycosthènes, p. 656.

qu'au bouc :



Lycosthènes, p. 598.

qu'au singe :



Lycosthènes, p. 598.

qu'au cheval :

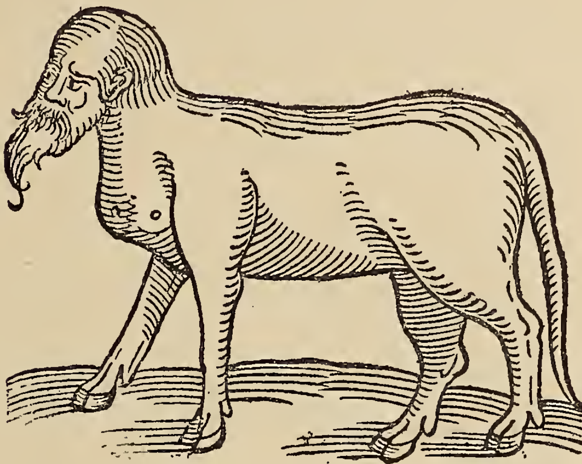


Lycosthènes, p. 12.



Lycosthènes, p. 13.

etc. :



Lycosthènes, p. 656.



Lycosthènes a, p. 447.

a. Prodigiorvm ac Ostentorvm Chronicon, quae praeter naturae or.

Le rabbin Péthachia (*l. c.*, p. 52) nous parle, lorsqu'il se trouve sur le tombeau d'Ezéchiel, d'un oiseau à face humaine, considéré comme de mauvais augure.



Extrait de *Mandeville*[a].

Mandeville qui s'est approprié une si grande portion de la relation d'Odoric, n'a garde d'oublier la légende des « bestelettes », qu'il reproduit intégralement : « En sortant un peu de la ville, on trouve une grande Abaie de Paiens. Il y a dans cette Abaie un Jardin fermé de tous côtés : au milieu de ce Jardin il

dinem, motum, et operationem, et in svperioribus & his inferioribus mundi regionibus, ab exordio mundi usque ad haec nostra tempora, acciderunt...... per Conradvm Lycosthenem Rvbeaqvensem... Basileae. per Henricvm Petri. [1557], in-folio.

a. Nous tirons cette figure de l'édition allemande *sans date* dont nous avons déjà extrait deux planches, pp. 212, 213. *Commence* Jch Otto von diemeringen ein // Thůmherre zů Metz in Lothoringen, han dises bůch verwandelt vsz // welschs vvnd usz latin zů tütsch durch das die tütschen lüte ouch mögent // dar inne lesen von menigen wunder lichen sachen die dor inne gescribē//sind...

y a une haute montagne, qui est habitée par des animaux extraordinaires, comme des singes, des marmotes, des lanbons, des papillons, & tels autres animaux, qui y sont en grand nombre. Tous les jours après que les maîtres de l'Abaie ont mangé, on prend leurs restes, qu'on met dans des vases d'or : alors l'Aumonier de l'Abaie prend une trompette d'argent, & au bruit qu'il fait, toutes les bêtes s'assemblent autour de lui, & font un cercle comme de pauvres mendians. Quand ils sont tous assemblés, les valets de l'Abaie leur distribuent ces restes : quand ils ont mangé ils s'en retournent dès que la trompette sonne. Comme nous trouvions que cela n'étoit pas bien fait, nous leur dîmes pourquoi ils ne donnoient pas plûtot cela aux pauvres : ils nous repondirent qu'il n'y avoit point de pauvres : & que, quand même il y en auroit, ils n'en feroient rien : car ils croient que les ames des principaux Seigneurs apres leur mort entrent dans le corps de quelque bête extraordinaire : mais que les ames vulgaires entroient dans les corps des bêtes communes ; & tout cela pour l'expiation des pêchés jusqu'à ce qu'ils entrent en Paradis. Une autre raison pour laquelle ils nourrissent ces petites bêtes, c'est, que quelques grands Seigneurs donnent de l'argent, pour cela. » (Bergeron, p. 16).

Les recueils du XVIe siècle qui étaient particulièrement riches en descriptions de monstres, renfermaient souvent les mêmes gravures sur bois que se repassaient les imprimeurs; j'ai donné les figures de Lycosthènes parce que son volume est peut-être le plus complet en ce genre, mais on retrouvera quelques-unes de ses images aussi bien dans la *Cosmographie* d'André Thevet, que dans celle de Sébastien Munster, et dans les *Œuvres* d'Ambroise Paré. Un des monstres les plus remarquables à figure humaine est *la beste Thanacth* de Madagascar, dont la figure est donnée dans Paré et dans Thevet. La légende s'en conserve même jusqu'au XVIIe siècle, et Flacourt[a] nous en parle sous le

a. *Hist. de l'isle de Madagascar*, Paris, 1661, p. 154.

nom de *Tratratratra*. Aujourd'hui ce nom est donné par onomatopée à un gros lézard qui habite les forêts et grimpe aux arbres, le *Gecco*. Mais en réalité, il s'agit d'animaux fabuleux dont, ainsi que me l'écrit M. Alfred Grandidier, les bardes malgaches aiment à chanter les exploits dans les veillées. Dans ce même genre d'idées rentrent les *Kinoly*, que décrit le « *Progrès de l'Imerina* », de Tananarive, 15 octobre 1888 [a] : « Les Kinoly sont, dit-on, des êtres humains. Lorsqu'une personne meurt et qu'elle doit être transformée en Kinoly, ses parents l'enterrent, mais veillent jusqu'au moment où les intestins et la peau du ventre ont disparu. Alors ils ouvrent le tombeau. Il en sort un être dont les yeux sont rouges, les ongles longs et ne ressemblant en rien à ceux des autres vivants. C'est le Kinoly. Si l'on excepte l'absence complète des intestins et de la peau du ventre, la rougeur des yeux et la longueur des ongles, le Kinoly est semblable aux autres hommes. On prête aux Kinoly des instincts de voleurs. »

Les Anciens, et particulièrement les Égyptiens, ont donné fréquemment aux animaux la figure humaine : le sphinx en premier. Voir la curieuse fig., p. 217, de l'*Archéologie égyptienne*, par G. Maspero. — Nous retrouvons une bête à figure humaine dans le *Livre des Merveilles de l'Inde*, p. 124. Le même ouvrage, pp. 38/40 parle aussi d'un poisson à face d'homme. Cette légende du poisson se retrouve aussi dans les *Notes on Russia*, d'Herberstein, trad. R. H. Major, Lond., 1852, II. 41.

Les Chinois ne le cèdent en rien comme imagination aux Occidentaux. Jadis le *Magasin pittoresque* (1858, pp. 40, 96) a tiré du *San-tsaï-tou-hoei* et d'autres recueils chinois une série de courtes monographies avec figures de peuples fabuleux tels que les *Hé-jin* (hommes noirs), les *Kiang-hang* qui ont le corps d'un homme et la figure d'un tigre, etc. Bazin, dont tous les travaux sont intéressants, a extrait du fameux livre des Mon-

a. *Revue des traditions populaires*, fév. 1889, p. 124.

tagnes et des Mers, le *Chan-haï-king*, des parties fort curieuses dans lesquelles nous retrouvons précisément quelques monstres à figure humaine : Le *Kou* qui a la figure d'un homme et le corps d'un dragon;



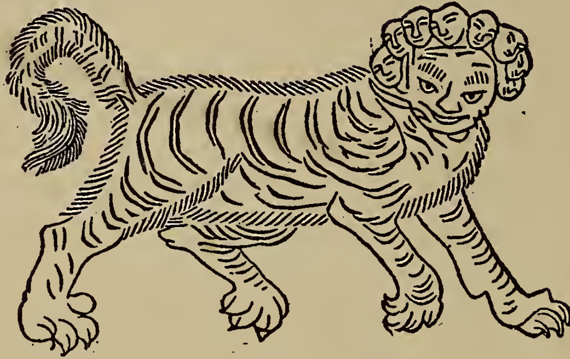
Le *Kou*, d'après le *Chan-haï-king*.

le *Yng-tchao*, qui a le corps d'un cheval, le visage d'un homme, la peau mouchetée d'un tigre et les ailes d'un oiseau ;



Le *Yng-tchao*, d'après le *Chan-haï-king*.

le *Lo-ou* ou *Kien-ou* qui a le corps et les griffes d'un tigre, le visage d'un homme et neuf têtes ;



Le *Lo-ou*, d'après le *Chan-haï-king*.

le *Chin-kouei*, dont le visage ressemble à celui d'un homme, le corps à celui d'un quadrupède, et qui n'a qu'un pied et qu'un bras ;



Le *Chin-kouei*, d'après le *Chan-haï-king* [a].

a. Notice du *Chan-haï king*, cosmographie fabuleuse attribuée au grand

le *Houan-teou-koué*, qui a le visage d'un homme et les ailes d'un oiseau et qui pêche le poisson.

Le bonze qui conduisait Odoric lui donnait une explication parfaitement intelligible pour ceux qui connaissent le dogme bouddhique de la transmigration des âmes. On sait qu'un Bouddha avant d'être arrivé à sa perfection, passe par différentes formes qui sont des *Bodhisattvas*, êtres prédestinés à devenir des Bouddhas. Ces *Bodhisattvas* peuvent se présenter sous les formes les plus diverses : cheval, taureau, paon, serpent, lièvre, etc. La forme du *singe* est précisément une des plus fréquentes. Cf. Ph. Ed. Foucaux, la *Transmigration des Ames chez les Bouddhistes*. (*Lotus*, VII, avril 1888, pp. 107/115).

« Les habitations des talapoins sont les pagodes dont j'ai fait la description ailleurs. Quelques voyageurs ont écrit que dans l'Inde, et particulièrement à Siam, il y avait des hôpitaux pour les animaux ; mais on s'est formé une fausse idée de ces prétendus hôpitaux. Dans la réalité, les pagodes ne sont qu'un lieu d'asile pour les animaux. Quand quelqu'un a des petits chiens ou des petits chats qu'il ne veut pas nourrir, il va les lâcher à la pagode, ou bien quelqu'un, par dévotion, va offrir aux *phra* un couple de paons, des oies, des poules et des coqs pour l'ornement du monastère ; d'autres vont lâcher dans les viviers des talapoins quelques centaines de gros poissons. Les pieux fidèles apportent quelquefois des cochons, des *singes* , des tortues et leur donnent la liberté dans les petits bois des pagodes. Mais souvent cette affluence d'animaux devient un grand sujet de tentation pour les *luksit* et pour les talapoins eux-mêmes ; car lorsque les offrandes des fidèles ne sont pas abondantes, les *luksit* ou les *nen* font main basse sur ces hôtes qui sont très-faciles à prendre. Il arrive aussi quelquefois que,

Yu, par M. Bazin aîné. (*Jour. asiatique*, Nov. 1839, pp. 337/382). — M. Léon de Rosny a entrepris une traduction du *Chan-haï-king* dans le *Lotus*. — M. Terrien de Lacouperie a donné une description de cet ouvrage dans son ouvrage *Origin of the Early Chinese civilization*, p. 19, note.

la nuit, pendant le sommeil des talapoins, les gens du voisinage, munis d'un épervier, ou de quelque autre instrument de pêche, viennent dépeupler les étangs ; ou bien ils enlèvent lestement un cochon, au risque d'être accablés d'une grêle de pierres, si les talapoins s'éveillent au cris de détresse du pauvre animal qu'on emporte. » (Mgr. Pallegoix, *Descr. du roy. Thai ou Siam*, II, pp. 43/45).

« Dans quelques districts ils [les singes] sont devenus les véritables maîtres du pays, grâce à la vénération que l'on éprouve pour la famille du dieu Hanouman ; ils pénètrent dans les maisons, font main basse sur tout ce qui leur plaît. Pour conserver leurs approvisionnements, les indigènes sont obligés de les couvrir d'épines. » (Reclus, *Géog. Univ.*, VIII, Inde, p. 90.)

Des troupes de singes ont été souvent prises pour des bandes d'êtres humains. Buffon (*Œuvres comp.*, Paris, 1845, VI, p. 394, note) nous rappelle que « sans compter le combat des Carthaginois contre les orangs-outangs sur une côte de l'Afrique, et les peaux de trois femelles, pendus dans un temple de Junon à Carthage, comme des peaux de femmes sauvages, Alexandre, pénétrant dans les Indes, allait tomber dans cette erreur, et envoyer sa phalange contre une armée de pongos, si le roi Taxile ne l'eût détrompé, en lui faisant remarquer que cette multitude qu'on voyait suivre les hauteurs, était des animaux paisibles, attirés par le spectacle, mais, à la vérité, moins insensés, moins sanguinaires que les déprédateurs de l'Asie. »

Nous pouvons donc non-seulement supposer, mais encore être sûrs dans l'espèce, qu'Odoric introduit dans un couvent bouddhiste, aura vu un certain nombre de singes. Dans le Fo-kien, où se trouvait notre voyageur, il y a deux espèces de singes : le *Macacus tcheliensis* et le *Macacus tibetanus* ; par conséquent, sans courir à Madagascar, nous pouvons penser que ces macaques qui se réunissent en troupes représentent bien les animaux à face humaine dont il est question. Le *Macacus tcheliensis* et le *Macacus tibetanus* ont tous les deux les parties nues

de la face *couleur de chair* et rappellent quelque peu le visage humain. Ainsi que nous l'avons vu plus haut, les moines bouddhistes de l'Inde et de l'Indo-Chine, respectent et nourrissent près de leurs temples des *semnopithèques* (singes vénérés), animaux plus doux que les macaques. M. l'abbé Armand David, qui me fournit quelques-uns de ces renseignements, a l'obligeance de m'écrire qu'il a des raisons de penser que dans le Tibet oriental son *Rhinopithecus Roxellana* (qui appartient au groupe des singes vénérés) est aussi l'objet d'un respect de prédilection de la part des Bouddhistes. Mais personne jusqu'ici n'a signalé dans la Chine sud-orientale d'autres quadrumanes que des *Macacus*.

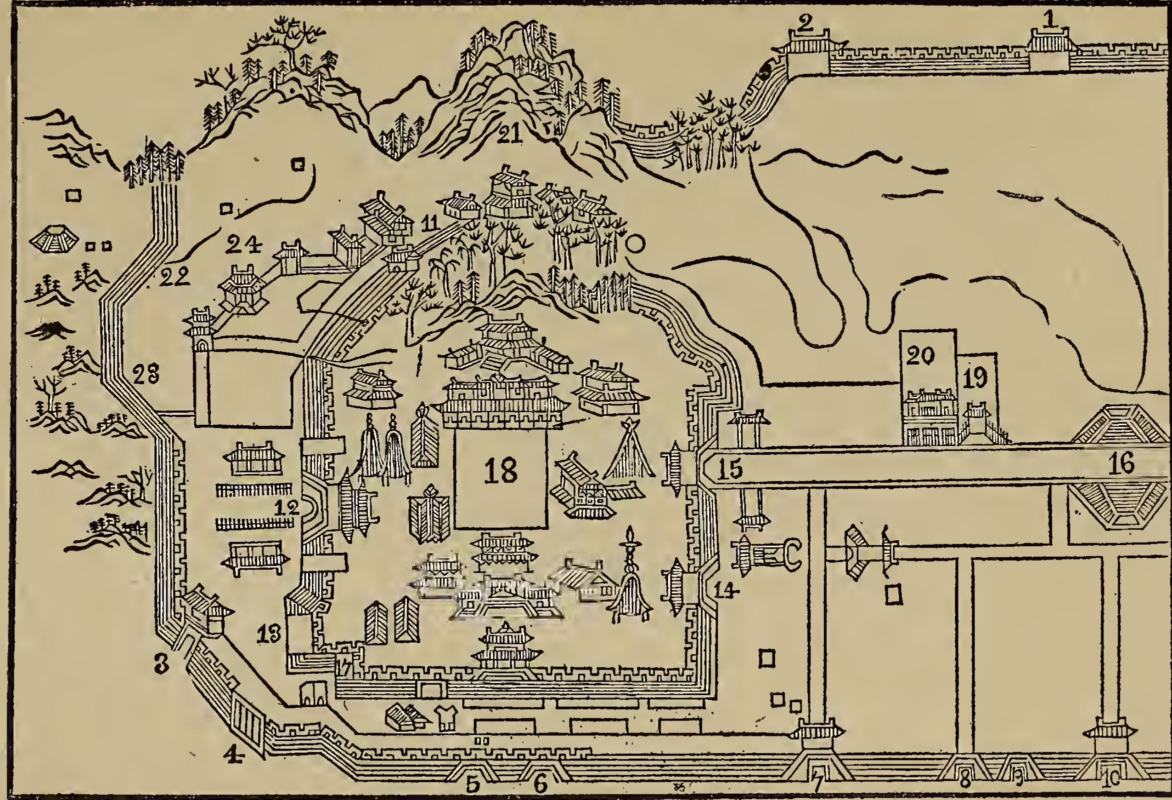
Pour nous résumer, nous écartons complètement la légende : notre voyageur a rencontré des animaux qu'avec sa vive imagination il a gratifié de faces humaines et qui semblent être à première vue des monstres fabuleux ; mais les croyances bouddhistes d'une part et l'état de nos connaissances sur l'histoire naturelle du pays de l'autre, nous permettent d'identifier ces êtres d'une façon générale avec des singes, et d'une façon particulière avec des macaques, peut-être avec des semnopithèques.

(15). Outre les éditions de Marco Polo, de Yule et de Pauthier, on pourra consulter pour ce chapitre relatif à Hang-tcheou :

Early history of Hang-chou and its surroundings. Read before the Ningpo Book Club, April 14th 1869. By. Rev. D. D. Green. (*Chinese Recorder*, II, pp. 156-152, 177-182.)

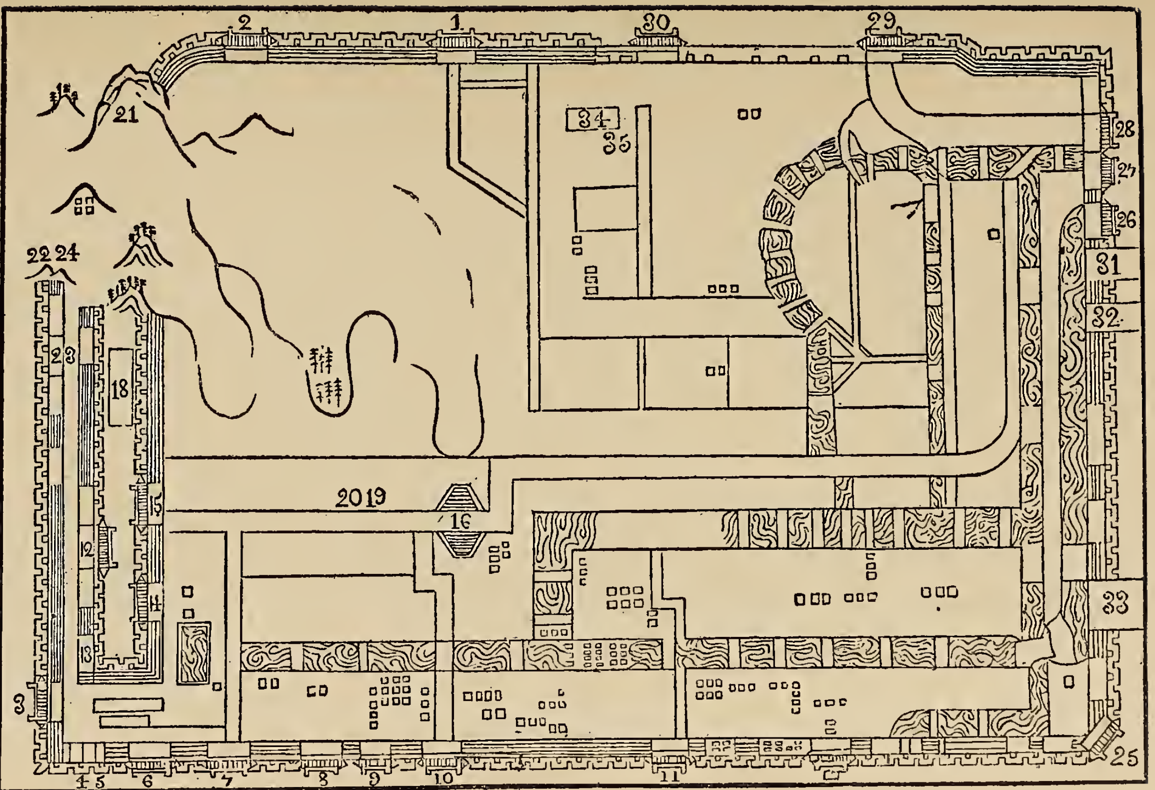
Notes on Col. Yule's edition of Marco Polo's « Quinsay » By the Rev. G. E. Moule. (*Jour. N. C. Br. R. As. Soc.*, N. S. IX, pp. 1/24.)

Ces notes sont accompagnées de deux plans de la vieille ville de Hang-tcheou réduits d'après ceux d'une nouvelle édition du *Hien-chun Ling-ngan tche* ou « Topographie de Hang-tcheou pendant la période Hien-chun (1265-1274) » que nous reproduisons.



PLAN DE LA VILLE IMPÉRIALE DE HANG-TCHEOU AU XIIIe SIÈCLE

d'après le Rév. G. E. Moule.



PLAN DE LA VILLE MÉTROPOLITAINE DE HANG-TCHEOU AU XIII[e] SIÈCLE

d'après le Rév. G. E. Moule.

VILLE MÉTROPOLITAINE

1	清波門	Tsing po men.
2	錢湖門	Tsien hou men.
3	嘉會門	Kia hoei men.
4	南水門	Nan choui men.
5	北水門	Pe choui men.
6	便門	Pien men.
7	候潮門	Heou tchao men.
8	保安水門	Paou ngan choui men.
9	保安門	Paou ngan men.
10	新開門	Sin kae men.
11	崇新門	Tsong sin men.
12	麗正門	Li tching men.
13	東便門	Tong pien men.
14	東華門	Tong hoa men.
15	和寧門	Ho ning men.
16	朝天門	Tchao tien men.
17	東青門	Tong tsing men.
18	大內	Ta nei.
19	五府	Ou fou.
20	太廟	Taï miao.
21	鳳皇山	Fong houang chan.
22	石佛寺	Che fo che.
23	梵天寺	Fan tien che.
24	古聖果寺	Kou ching kouo che.
25	艮山門	Kan chan men.
26	天宗水門	Tien tsong choui men.
27	餘航水門	Yu hang choui men.
28	餘航門	Yu hang men.
29	錢塘門	Tsien tang men.
30	豐豫門	Fong you men.
31	天宗鹽場	Tien tsong yen tsang.
32	天宗酒庫	Tien tsong tsieou kou.
33	張寺	Tchang che.
34	府治	Fou tche.
35	府學	Fou hio.

VILLE IMPÉRIALE

1	清波門	Tsing po men.
2	錢湖門	Tsien hou men.
3	嘉會門	Kia hoei men.
4	南入水門	Nan je choui men.
5	水門	Choui men.
6	便門	Pien men.
7	候潮門	Heou tchao men.
8	保安水門	Paou ngan choui men.
9	保安門	Paou ngan men.
10	新開門	Sin kae men.
11	府後門	Fou heou men.
12	麗正門	Li tching men.
13	東便門	Tong pien men.
14	東華門	Tong hoa men.
15	和寧門	Ho ning men.
16	朝天門	Tchao tien men.
17	水門	Choui men.
18	大內	Ta nei.
19	五府	Ou fou.
20	太廟	Taï miao.
21	鳳皇山	Fong houang chan.
22	石佛寺	Che fo che.
23	梵天寺	Fan tien che.
24	古聖果寺	Kou ching kouo che.

Au moment de terminer ce chapitre relatif à Hang-tcheou, M. le Col. Yule a l'obligeance de me rappeler une note qu'il a publiée dans le *Geographical Magazine,* Lond., 1875, pp. 137/8. Cette note qui m'avait échappé est la traduction d'un passage de l'histoire du Lac occidental (*Si-hou*) de Hang-tcheou, faite par le Rév. G. E. Moule, évêque anglican de cette ville et qui confirme si heureusement ma théorie des *singes* exposée,

pp. 331/3, de ma note 14, que je m'empresse de la reproduire :

« EXTRACT FROM THE *SI-HU-CHE* [*Topography of the Western Lake*], sect. VI, fol 19.

« *Apes'-call-Grotto*, at the foot of Fei-lai Hill. This grotto has a passage leading all the way to *T'ian-chuh* (India). Under the Sung there was a monk called Che-yih, good at whistling, who used to keep apes among the hills. When he went down to the stream and gave a long whistle, every one of the apes would assemble. They called him « Father of Apes ».

« Fei-lai Hill is a rocky hill perhaps 80 to 100 feet above the plain, within the precincts of Linyin Convent, one of the most famous of those among the hills west of the Si-hu. The convent is said to have been built early in the Sung period, by a monk from India, who, walking there with his white ape, thought the place so much like his home in India that he called it after his old convent, *Lin-tsiu* (Spirit Eagle), changed afterwards to *Lin-yin* (Spirit Retreat), and vowed that the grottoed rock must have « flown hither » (*Fei-lai*) from India. It is added that the ape thought so too ! Whether this means that he betook himself naturally to the peaks and caverns, I do not know. It is certain that there is a strong flavour of apes about the traditional notices and poetical quotations which make up most of the topographical chapter on this Lin-yin convent. Only the other day a monk told me that the apes had been seen on the rocks within this twelvemonth. No animals are now kept there except a few goats. There are plenty of squirrels in the trees. The great emporium of animals privileged on Buddhist (transmigration) principles, is further off, at « Cloud-Lodge-Convent! » (*Yun-tsi-She*) where cattle, swine, &c., are offered by devotees, and fed by the monks in priviledge idleness.

« I cannot hear that apes or any other wild animals are treated in this way. Nor can I find « poor gentlemen », or me-

tempsychosis, in any form to be specially connected with the apes either of tradition or of the present time. At one of the chief convents in this province, three days' journey from hence (*T'ian Muh*, Eye of Heaven Convent) there are said to be many apes or monkeys, wild and somewhat formidable.

« For the rest, I think Lin-yin and the Fei lai Hill probably were the object of Odoric's excursion, since, though not on the lake shores, they are often visited by crossing the lake, and walking thence 1 or 2 miles through the woodland. » What *Thebe* is I cannot tell. If Odoric wrote badly is it possibly *Phé-lé* = Fei-lai ?

« G. E M. »





XXIII

De la cité de Gilenfo[a].



A VI journées près de ceste cité, vins à une autre[b] qui a nom Gilenfo (1). Les murs de ceste cité ont XL milles de tour[c] (2). Il y a bien XL[d] pons (3) de pierre qui sont les plus beaulx qui soient ou monde. Elle fu jadis au roy de Mangy[e] (4). La manière de

a. Nanking. — 2810, Gilenfo. — DOM., Chilenfo. — VEN., Chilemfo. — CIV., Chilefo. — B. N., YULE, Chilenfu. — ARUND., Chilefu ou Chilenfu. — FARS., Chilopho ou Chilepho. — HAK., Chilenzo. — PAL., Chilensi. — RAM. B., Chilense. — RAM. A., Chileraphe. — A. S., Chyleso.

b. RAM. B., bellissima città. — A. S., bene muratam. — La plupart des variantes marquent *grande* cité.

c. RAM. B., piu di quaranta.

d. Ce chiffre n'a aucun rapport avec celui des autres textes. — B. N., 340 ponts. — DOM., trecento quaranta cinque. — CIV., tercentum sexaginta pontes murati lapidei. — YULE, PAL., VEN., 360. — RAM. B., « 360 porte tutte lauorate di marmo con intagli bellissimi. » — RAM. A., 370 ponti di pietre. — A. S., quadraginta.

e. B. N., « In hac civitate fuit prima sedes Regis Manzi in qua ipse morari solebat. » — CIV., VEN.,

ceste est si grant et de si grant nombre que c'est merveille. On y treuve grant habondance de tous biens.

---

(1) Kiang-ning-fou 江寧府 = Nan-king, 南京. ancienne capitale de la Chine, dans le Kiang-sou.

Sous les Tsin, *Mo-ling*; sous les Tsin, *Kien-yeh*, 建業 sous les Tang, *Kin-ling* et *Pe-hia*; sous les cinq dynasties postérieures, *Kiang-ning*. Cf. Biot, *Dict. des villes*, p. 72.

Le nom orthographié d'une façon si bizarre *Gilenfo*, etc., est pour Quelinfou = Kin-ling-fou. Marco Polo en quittant Fou-tcheou, avait visité un Quelinfou, mais que nous avons déjà dépassé. Le Père de Magaillans avait eu le soin de nous dire « la ville de Que lin fu, qu'on appelle *Kien nim fu.* » Il fallait donc trouver un Kiang-ning-fou sur la route; le Professeur Kunstmann et le Col. Yule n'ont pas hésité avec juste raison à en faire Nanking. M. de Civezza, *l. c.*, p. 766, remonte dans le Ho-nan: « Forse Cai-fong-fu. !!! »

Ni la Bibliothèque nationale, ni le British Museum ne renferment d'exemplaire du *King-ling Kou-kin tou-kao*, ouvrage cité par Wylie, *Notes on Chinese Literature*, p. 48, qui contient une série de 16 plans de la ville et de la banlieue de Nanking, depuis l'an 1000, av. J.-C., jusqu'à l'époque des Ming, et qui a été publié en 1516. Nous aurions reproduit un de ces anciens plans.

A. S., « In hac civitate fuit prima sedes Regis Manzi. » — DOM., « In questa città fue la prima sedia del re (Mazi), ne la quale egli solea stare. » — PAL., « Questa cittade fue la prima sedia del Re de Manzi. » — RAM. B., « E dicesi che questa terra fu la prima che hauesse il Re de Mangi. » — RAM. A. « Nella quale fu la prima sede del Re Manzo, & nella quale sonocirca 370 ponti di pietre, piu belli, che siano al mondo : quiui ancora e'vna sorte di barche per nauigare, di grandezza mirabile. » — 1380, Magin.

(2) Les voyageurs sont loin d'être d'accord sur l'étendue de Nan-king : « Nan-king, according to Gemelli [Careri]'s Computation, cannot be more than thirty-six Italian Miles in Compass, though M. d'Argoli made it forty, and Le Comte, forty-eight. The Suburbs, including the floating City, are near as large. » (Astley, *Voyages and Travels*, III, p. 553). — « Le circuit de ses murailles est enuiron de six lieues d'Allemagne, sans y comprendre les fauxbourgs. » (*Voy. des Hollandais à Pékin*, Thévenot, II, p. 11). — « La muraille de la ville a douze portes revestuës de lames de fer, avec des canons de chaque costé, elle a de circuit vingt milles d'Italie. » (Martini, dans Thévenot, II, p. 120). — « Il est certain qu'elle est la plus grande de toutes les villes de la Chine : ses murailles ont de tour cinquante-sept lys, selon les mesures qu'on en a pris lorsqu'on en a dressé le Plan, ce qui revient presque à cinq grandes lieues & demie, & quatre cens soixante-six de nos toises. » (Du Halde, *Desc. de la Chine*, I, p. 128). — « Ce que j'ai vu... consiste en une ville de trois lieues & quelque chose de circuit. » (Let. du P. Bourgeois, 1er nov. 1777, *Mém. conc. les Chinois*, IX, p. 435). — « L'énorme enceinte de trente kilomètres. » (Reclus, *Géog. univ.*, VII, p. 452). — « The city is said by Chinese topographers to have been surrounded by a wall measuring 96 le, or 32 miles in circumference. This computation has, however, been shown by more accurate calculation to be a gross exaggeration, and it is probable that 60 le, or 20 miles would be nearer the actual dimensions. » (R. K. Douglas, dans l'*Encyclop. Brit.*).

(3) « Cette ville a quantité de ponts de pierre, soustenus par des arcades. » (Martini, Thévenot, II, p. 120).

(4) Nan-king, *Cour du Midi*, a été capitale de l'empire à différentes reprises : en 229, *Kien-yeh*, sous les Wou; en 317, avec le même nom *Kien-yeh*, sous les Tsin orientaux; en 1368,

Kiang-ning, sous les Ming. La capitale fut transférée par le troisième empereur Ming, Yong-lo, à la *Cour du Nord*, Pe-king. Nan-king a été la capitale de l'empire éphémère des Taï-ping rebelles, jusqu'à ce qu'elle eût été reprise par les troupes impériales le 9 juillet 1864.





XXIV

Des Pymains, que nous disons les gens Prestre Jehan.



De ceste cité[a] vins à un fleuve[b] [appelé Talay] (1) qui est le plus grant qui soit en tout le monde, car là ou il est plus estroit il a bien VII milles de large[c]. Ce fleuve cuert parmi la terre des Pymains[d]; la cité des

a. PAL. « Di quindi partendomi per tre giornate veni a uno grande fiume de maggiori del mondo che là dove gli è più istretto è largo ben vii miglia. » — RAM. B. « Ma perche non ui erano cose degne di merauiglia, poco ui dimorammo, & nauigando trouammo un fiume largo piu di 20 miglia, di cui un ramo passa per la terra, chiamato Piemaronni. »

b. [appelé Ta-lay]. — VEN., B. N., YULE, Talay. — DOM., Talai. — ARUND., HAK., Thalay. — RAM. A., Dotalay. — A. S., Tannay. — VIEN., Thanay. — Le FARS. donne Thanai avec l'addition citée par Yule : « de quo scripsit Isidorus 12° libro etymologiarum, a Thano primo rege Sitharum denominatus qui ex nivosis (?) fluviis descendens determinavit Europam ab Asia et est inter il las partes mundi medias currens, atque in Pontum fluens. » Nous retrouvons dans M. da CIVEZZA, Chanay, avec cette expication : « Homo est de quo scripsit Isidorus decimotertio libro Ethymologiarum a Chane primo Rege Scitarum denominatus, qui ex cipheis foliis descendens determinavit Europam ab Asia. Istud flumen currit cum impetu in duas partes mundi ; medium est mirae magnitudinis. » — 2810, qui a nom Calay.

c. PAL. « Questo fiume passa per mezzo la città Piomario la cui contrada si chiama Chaicho, ch'è delle più belle cittadi del mondo, e delle maggiori. » — Voir la variante ci-dessus *Ma perche...* de RAM. B. — 2810, un mille.

d. YULE, Pygmies, or Biduini.— RAM. A., Pymei. — CIV., bidumii.

Pymains a nom Chaan[a] (2) et est une des plus belles et des meilleurs que je aye veu. Ces Pymains sont petite gent. Ilz n'ont que III espans[b] (3) de long[c]. Ilz sont belz[d] et gracieulx selon leur grandeur; tous hommes et femmes ilz se marient[e] et ont enfans au VI[e] mois de leur nativité et vivent VI ans de tout le plus. Les grans gens qui avec eulx habitent, se ilz ont enfans en ce pais là, leurs enfans devenront du tout semblables à ces Pymains qui sont si petitz comme dit est, et pour ce sont ces Pymains en si grant nombre et en si grant multitude que c'est merveilles. Ces Pymains ont tousjours guerre aux grues et aux cygnes du pays qui là sont plus grans que les Pymains. Et souvent en l'année s'en vont ces Pymains à très grant ost et à très grant multitude contre ces oyseaux et se combatent à eulx

— B. N., terram pigmeorum scilicet vidinnorum. — DOM., bidorni. — VEN., per medium terre pigmeorum. — VIENNE, terram biduinorum. — 2810, Pumeaux.

a. YULE, VIENNE, Cathan. — CIV., Catan. — DOM., Chacan. — B. N., Chathan. — VEN., Cacham. — PAL., Chaicho. — MUN., Kakan. — RAM. A., Tacchara. — 2810, Chaam.

b. VEN., tribus spannis. — DOM., tre spanne. — RAM. A., tre spanne o palmi. — CIV., tribus palmis.

c. B. N. « Faciunt magna opera Goton, id est bombicis, quam aliqui homines qui sunt in mundo. » — VEN. « Faciunt maiora opera bonbacis quam homines qui sint in mundo. » — CIV. « Et tamen faciunt maiora opera goton, id est bombacis, quam aliqui homines in hoc mundo. » — YULE, « And they do greater work in cotton, as it is called, than any people in the world. »

d. VEN. « Hii pigmei formosi sunt tam mares quam femine per magnitudinem suam, & femine nubunt in quinto anno, habent autem hii animam rationalem sicut nos. »

e. RAM. A. « Quali essendo nell' età di cinque anni si maritano : onde vi nasce, & è tanto il numero di questi, che non si può ne dire, ne numerare : per la lor picciolezza uengono da tutto il mondo nominati, & famosi. » — YULE. « The women are wedded in their fifth year, and so there are born and begotten of these little people a countless number. These pygmies, both male and female, are famous for their small size. But they have rational souls like ourselves. »

aussi cruelment et aussi mortelment comme nulle autre grant peuple ou monde se combatent les uns aux autres[a]. En ceste cité, les Pymains ne labourent point les terres ne les vignes ne telz fortes labeurs, mais ilz font le meilleur ouvraige de coton que on teinst ou monde[b], — et si ont en leurs citez grandes gens qui labeurent les terres et les vignes et font les autres grandes labeurs; de ces grandes gens se truffent ces Pymains ainsi que nous faisons en ces parties des gens qui sont grant oultre mesure de raison. Le grant Chaan [fait] garder ces Pymains très soingneusement et fait leur ville garnir de tous biens à très grant habundance. Ces Pymains sont autrement nommés Bidun. Ils sont droitement gens visans raison comme nous (4).

---

(1) Pour *Ta-laï*, mongol *da-laï*, la mer, l'océan, le lac; cf. Kowalewski, Dict. mongol-russe-français, III, Kasan, 1849, p. 1630, dans l'espèce, le fleuve, *da*, grand-chinois *ta* 大, grand; pour le grand fleuve *Ta-kiang* 大 江 que l'on désigne sous le nom de *Yang-tse-kiang* 楊 子 江 le Fleuve bleu des Européens.

(2) C'est une ville du Ngan-houei ou du Kiang-sou sans aucun doute; en se rendant à Yang-tcheou, Odoric sera passé

a. Le Col. Yule et la plupart des versions n'ont pas le texte relatif aux grues.

b. 2810, qui soit ou monde.

dans le district de Tchen-kiang; j'y trouve *Kin-tán* qui se rapproche un peu de Catan, mais c'est si vague! M. T. de L. (communication) pense que c'est So-soung, ville de 3e ordre, dans la préfecture de Ngan-king (prov. de Ngan-houei), qui s'est appelé Kao-tang, jadis, et particulièrement sous les Liang. Cf. Biot, *Dict.*, p. 186.

(3) « Au-delà, à l'extrémité des montagnes, on parle des Trispithames et des Pygmées, qui n'ont pas plus de trois spithames de haut (ternas spithamas longitudine), c'est-à-dire 27 pouces. » (Pline, liv. VII, II, 19.)

(4) Rien de plus ancien que cette légende des Pygmées. Les auteurs grecs et latins en parlent à l'envi : Homère (*Iliade*, chant III) et Ovide pour citer les poètes d'abord. Dans Ovide la reine des Pygmées ayant méprisé la beauté de Junon est changée en grue par cette déesse. Hercule endormi après la défaite d'Antée est attaqué par les Pygmées, légende qui nous rappelle singulièrement l'aventure de Lemuel Gulliver, à Lilliput. Ctesias (*Hérodote*, de Larcher, VI, pp. 336/7), Aristote nous les indiquent également. Pline marque fort nettement les migrations des grues :

« La nation des Pygmées a une trêve par le départ des grues, qui, comme nous l'avons dit, leur font la guerre. Leur traversée est immense, si l'on songe qu'elles viennent de la mer d'Orient... Il est certain que, se disposant à traverser le Pont-Euxin, elles se rendent d'abord sur le détroit compris entre les promontoires Criumetopon et Carambis, où elles se lestent avec du sable. Arrivées au milieu du trajet, elles laissent tomber les petites pierres tenues dans leurs pattes, et, arrivées sur la terre ferme, elles rejettent le sable qu'elles avaient pris dans leur gorge. » (Pline, liv. X, 30, 1/3.)

Et comme les Pygmées sont inséparables des grues il les place en Thrace :

« L'autre côté de la Thrace commence sur la côte du Pont-Euxin, à l'embouchure du Danube... on y voit... villes : Aphrodisias... Gérania, où l'on rapporte qu'était jadis la nation des Pygmées ; les Barbares les appellent Cattuzes, et croient qu'ils ont été mis en fuite par les grues. » (*Ibid.*, liv. IV, 18, 6.)

Mais il a soin également de distinguer les Pygmées d'Asie :

Pline, liv. V, XXIX, 6.

« Les noms des parties intérieures de la Carie ont de l'éclat ; là sont en effet... Séleucie ou Antioche, baignée par l'Eudon, traversée par le Thébaïs (quelques-uns rapportent que là fut le séjour des Pygmées)...

Pline, liv, VI, XXII, 7 :

« Immédiatement après la nation des Prasiens, dans les montagnes desquels sont, dit-on, les Pygmées, on trouve l'Indus. »

Des Pygmées d'Afrique :

Pline, liv. VI, 10.

« Des auteurs ont aussi rapporté que la nation des Pygmées était entre des marais qui seraient l'origine du Nil. »

Strabon est le seul ancien qui nie leur existence et en fasse une fiction.

Buffon avec une grande sagacité résume bien l'idée que se faisaient les anciens des migrations des grues et partant de diverses races de Pygmées :

« Frappés de ces continuelles migrations, les anciens l'appelaient également l'*oiseau de Libye* et l'*oiseau de Scythie*, la voyant tour à tour arriver de l'une et l'autre de ces extrémités du monde alors connu. Hérodote, aussi bien qu'Aristote, place en Scythie l'été des grues. C'est en effet de ces régions que partaient celles qui s'arrêtaient dans la Grèce. La Thessalie est appelée dans Platon *le Pâturage des grues* : elles s'y abattaient en troupes, et couvraient aussi les îles Cyclades : pour marquer la saison de leur passage, *leur voix*, dit Hésiode, *annonce du haut des airs au laboureur le temps d'ouvrir la terre.* L'Inde et

l'Éthiopie étaient des régions désignées pour leur route au Midi. » (*Œuvres complètes*, Paris, Ledoux, 1845, VI, p. 393.)

Des modernes ont partagé l'opinion de Strabon : Jules César Scaliger, Cardan, Casaubon. Albert le Grand fait des pygmées des singes d'Afrique; Olaus Magnus les transforme en Samoyèdes et en Lapons et Paul Jove les place au delà de la Laponie. D'ailleurs toute la légende des Pygmées a été excellement traitée par l'abbé Banier dans le mémoire suivant :



Lycosthènes, p. 438.

Dissertation sur les Pygmées, par M. l'abbé Banier. (*Mém. Ac. des Insc.*, 1er fév. 1724, V, 1729, pp. 101-116.)

Le moyen âge entretient soigneusement la légende :

PYGMAEI. Et quoddam invisum genus humanum in antris et concavis montium latebris nasci perhibentur qui statura cubitales; et, ut testantur, adversum grues, in tempore messis, bellum conjungunt, ne eorum sata diripiant : quos Graeci a cubito

Pygmaeos vocant. » (Berger de Xivrey, *De Monstris et belluis liber*, p. 101)[a].

Nous les retrouvons encore dans les légendes du prestre Jehan : « Item, sachez que entre celle terre a un autre riviere, qu'on apele Piconye, qui est petite, qui ne dure que dix journees de long, et sept de large, et les gens sont aussi petiz comme ung enfant de sept ans, et leur chevaulx petiz comme ung mouton, et sont bons chrestiens et labourent voulentiers; nule personne ne leur fait guerre fors que les oyseaulx qui viennent chacun an quant ilz doivent cuylir leurs blés et leurs vendenges. Et adoncques le roy de celle terre s'arme de tout son povoier contre les dits oyseaulx et font grande tuerye les ungs contre les autres. Et puys, les oyseaulx s'en retournent. »

Les voyageurs ne manquent point de les citer :

« On trouve dans les montagnes un bourg, nommé *Tâyou,* dont les habitants sont courts de taille. Tous les hommes qui, en Chine, sont courts de taille, sont censés venir de ce bourg. » (Reinaud, *Rel. des Voy.*, I, p. 47.) « Le *Tâ-you* des voyageurs mahométans, était probablement le *hien* de *Taï-hou* 大湖 qui porte encore le même nom dans la préfec. de Ngan-king dans le Ngan-houei méridional; à moins que ce ne soit simplement une altération de Tan-yang où des pygmées furent faits prisonniers en 237 ap. J.-C., mais ceci est moins probable. » (Terrien de L., comm)

Guillaume de Rubrouck a entendu parler de nains. (Rec. de Bergeron, col. 90) :

« Un jour je fus acôsté par un certain Prêtre du *Cathay,* vêtu de rouge, & lui aiant demandé d'où venoit la belle couleur

a. « Traditions tératologiques ou Récits de l'antiquité et du moyen âge en Occident sur quelques points de la fable du merveilleux et de l'histoire naturelle, publiés d'après plusieurs manuscrits inédits grecs, latins, et en vieux français, par Jules Berger de Xivrey. Paris, Imp. r., MDCCCXXXVI, in-8. — Ce vol. contient, pp. 102 et seq. un travail fort intéressant sur les Pygmées, d'après le comte Leopardi.

qu'il portoit, il me dit qu'aux parties Orientales du *Cathay*, il y avoit de grands rochers creux, où se retiroient certaines Créatures, qui avoient en toutes choses la forme & les façons des Hommes, sinon qu'elles ne pouvoient plier les genoux, mais elles marchoient çà & là, & alloient je ne sai comment en sautant; qu'ils n'étoient pas plus hauts qu'une coudée, & tous couverts de poil, habitant dans des cavernes, dont personne ne pouvoit aprocher; Que ceux qui vont pour les prendre portent des boissons les plus fortes & enyvrantes qu'ils peuvent trouver; font des trous dans les rochers en façon de coupes ou bassins, où ils en versent pour les attirer. Car au *Cathay* il ne se trouvoit point encore de vin, mais aujourd'hui ils commencent à y planter des vignes, & font leur ordinaire boisson de ris. Ces chasseurs donc demeurant cachez, ces animaux ne voiant personne sortoient de leurs trous, & venoient tous ensemble goûter de ce breuvage en criant *Chin-Chin* (dont on leur a donné le nom de *Chin-Chin*) & en devenoient si yvres, qu'ils s'endormoient; les chasseurs survenants là dessus, les attachoient pieds & mains ensemble, leur tirant trois ou quatre gouttes de sang de dessous la gorge, puis les laissoient aller. C'est de ce sang-là, dont il me dit, qu'ils teignoient cette écarlate, ou pourpre si précieux. Ce même Prêtre m'assuroit aussi une chose, que je ne croiois pas toutefois volontiers, qu'au delà & bien plus avant que le *Cathay*, il y a une Province où les Hommes en quelque age qu'ils soient, demeurent toûjours en ce même age qu'ils y entrent jusqu'à ce qu'ils en sortent. »

Jourdain de Séverac les mentionne à Java :

« Est et alia insula praemaxima (permaxima) quae Jana (Java) vocatur..... ubi sunt multa mundi mirabilia; inter quas, post species aromaticas nobilissimas, est unum : scilicet quòd inveniuntur homines parvulini, ad modum pueri trium vel quatuor annorum; omnes pilosi ad modum hirci; hii habitant in nemoribus, et inveniuntur pauci. »

Mandeville n'a garde de ne pas suivre Odoric :

« L'île des Pygmées n'est pas grande ; elle contient 12 villes, dont il y en a une grande & bien munie; & que le *Grand Can* fait garder contre le Roi de *Mangu*. De là on entre dans le païs du *Grand Can*, & l'on arrive à plusieurs villes extraordinaires, tant pour les mœurs des habitans, que pour leur construction : & de là on entre dans le Roiaume de *Janchan.* » (Bergeron, col. 17.)

Nous retrouvons ces pygmées dans la Mappemonde peinte par ordre de Henri II de France (Jomard, XIX, 3) ; ils sont trois armés d'un arc, d'un bouclier et d'un bâton, luttant contre deux grues.

Enfin la Chine connaît les *Siao-jen*, petits hommes :

« Les petits hommes (ou nains) se trouvent au sud du Ta-tsin (Tarsin). Ils n'ont que trois pieds (*tche*) de hauteur. Lorsqu'ils cultivent (leurs champs) ils craignent d'être dévorés par les grues. Les postes frontières du Ta-tsin les protègent, en retour de quoi les petits hommes donnent tout ce qu'ils ont de précieux (aux Ta-tsin). » (Ma Touan-lin, liv. 339, p. 4, *Ouen hien tong kao*, trad. Devéria). Ma Touan-lin lui-même a d'ailleurs puisé dans le *Tong tien* de Tou-yu (IXe siècle) ainsi que le constate M. Terrien de Lacouperie. Cf. Wylie, *Notes*, p. 55.

« Speaking of the manners and customs of the inhabitants of the island [Formosa], the same record in the annals of the Sui dynasty (581-618 ap. J.-C.) says that they are much like those of the people of Ling-nan, i. e. south of the modern province of Kiang-su. Now this region is the very same one where Negritos were still settled in the third century A. D., and where the monk Odoric de Pordenone met them eleven hundred years afterwards. Tchang sho, a Chinese compiler of the eighth century, has preserved in his work a statement that the Formosan people were like dwarfs, and small like the Kün-lun men. » (Terrien de Lacouperie, *Formosa Notes*, p. 34.)

Les documents chinois sont d'ailleurs pleins de renseignements sur les Pygmées. M. T. de L. a réuni ces rensei-

gnements dans un mémoire intitulé *Les Pygmées de la Chine* qui paraîtra dans un volume, *Asie Orientale*, des Annales du Musée Guimet.

Voici la part de la légende; quelle est celle de la réalité. Tout d'abord qu'est-ce qu'un nain, qu'un pygmée?

« On doit donc entendre en tératologie par *nain* un être chez lequel toutes les parties du corps ont subi une diminution générale, et dont la taille se trouve ainsi de beaucoup inférieure à la taille moyenne de son espèce ou de sa race. » (I. Geoffroy Saint-Hilaire, I, p. 141[a].)

L'existence des races naines n'est plus aujourd'hui contestable. Schweinfurth a découvert au centre de l'Afrique (*Au cœur de l'Afrique*, t. II), les Akkas qui sont les petits hommes d'Aristote. C'est contre des nains que Stanley a dû lutter encore l'année dernière pour se frayer une route :

« The tribes inhabiting the forest and valley of the Ituri are undoubted cannibals. Between the Nepoko and the grassland, the dwarfs are exceedingly numerous. They are called Wambutti. The Pacha's people with us recognise in them the Tikki-tikki further north. A few only of these people are to be found south of the Ituri. I suppose we saw about 150 forest villages or camps of the Wambutti. They are a venomous, cowardly, and thievish race, very expert with their arrows, as we have found to our cost[b]. »

Si l'Afrique d'aujourd'hui nous fournit encore des races naines nègres, des negritos, l'Asie en renferme également beau-

a. *Des anomalies par diminution générale de volume, et spécialement des nains*, Pt. II, liv. I, chap. 1, pp. 140-165 dans le vol. I, 1832, de : *Histoire générale et particulière des anomalies chez l'homme et les animaux*, ouvrage comprenant des recherches sur les caractères, la classification, l'influence physiologique et pathologique, les rapports généraux, les lois et les causes des Monstruosités, des variétés et des vices de conformation, ou *Traité de Tératologie*, par M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire. Paris, J.-B. Baillière, 1832-1837. 3 vol. in-8 et atlas.

b. *Letter to the Geographical Society* datée : Marriri Rapids, Ituri River, Central Africa, 1[st] sept. 1888.

coup. Les îles Andaman, l'archipel Malais entre autres pays. Cf. A. R. Wallace, *Malay Archipelago,* third ed., London, 1872, p. 591). Mais ce qui est fort intéressant c'est que la relation d'Odoric est basée sur des faits naturels et nous trouvons d'après les renseignements chinois cités plus haut que dans le pays que notre voyageur a traversé se trouvaient des races naines. Le coton si cultivé dans cette partie de la Chine est un argument de plus. On consultera l'ouvrage suivant qui réunit en une monographie tous les matériaux relatifs aux petits nègres : *Les Pygmées,* par A. de Quatrefages... Paris, Baillière, 1887, petit in-8. Mr. William Henry Flower, F. R. S., a fait à la Royal Institution de Londres, le 13 avril 1888, une conférence sur « *The Pygmy Races of Men.* » (*Journ. Anthrop. Institute,* vol. XVIII, n° 1, 1888, pp. 73/91.)





XXV

De la cité Jamathay, alias Jansu.



UANT j'eus regardé cel affaire de ces Pymains[a], je m'en alay vers une cité qui a nom Jamathay[b] (1), alias Jansu, en laquelle a une maison et couvent de noz fréres meneurs; et si y a pluseurs autres Eglises de religieux, mais ceulz sont nestorins[c]. Ceste

a. RAM. B. « Di qui vsciti, caminando, e passando una infinità di città, e castella, giūgessimo in vna città chiamata *Sai*, oue e' vn luogo de frati minori. » — B. N. « Dum per istud flumen del Talai sic irem transivi per multas civitates et veni ad unam que vocatur *Jamzai*, in qua est unus locus nostrorum fratrum minorum. » — HAK. « Indè per illud flumen transiens, veni ad vnam ciuitatē Ianzu... »

b. Yang-tcheou. — B. N., Iamzai et Jamzai. — VEN., Iamzay et Iamzai. — DOM., RAM. A., Iamzai. — PAL., Jamsai. — HAK., Ianzu. — ARUND., Jancus. — A. S., Ianzi. — CIV., Jancy. — FARS., Iantu. — 1380, Jamathoy, et Jamathay.

c. RAM. B. « Qui trouassimo tre belle chiese di Christiani. » — B. N. « In hac etiam sunt tres ecclesiae Nestorinorum, *scilicet virorum religiosorum*. » CIV., « In hac eciam civitate sunt ecclesiae Nestorianorum. » — HAK., « In ea tres ecclesiae Nestorianorū. »

cité est très noble et très grande. Il y a bien à tout le moins XL, autres dient LII tumans de feux[a]. Chascun tuman fait x[M] feux[b]. On y treuve toutes choses



Livre des Merveilles, f° 110 verso.

necessaires pour corps de Crestien[c]. Li sires de la cité en reçoit bien chascun an L[d] tumans de balisses (2)

a. RAM. B., 18 tomaui di focolari. — RAM. A., 80 tunne, cioè 80,000 fuochi. — PAL., lviii tomani di focolari. — B. N., « Habens bene xlviii vel lviii tuman ignium. » — ARUND., xlviii vel l thumans. — HAK., 48. Thuman ignium. — YULE, forty eight to fifty-eight.

b. RAM. B., « Ogni focaloro è 10000 fochi, & ogni foco è 10 e 12 fameglie : similmēte ogn'anno pagano per foco quel che uale vn ducato. »

c. HAK., « In ea omnia victualia, & animalia in magna copia, de quo Christiani viuunt. »

d. B. N., Quinquaginta milia Tuman balisi. — HAK., « 50 Thuman Balisi, & valet balisus vnum florenū cum dimidio : Ita quòd vnum Thuman facit 15. millia florenorum, vnā tamen gratiam facit dominus populo, quia dimittit ei, ne sit caristia in eo, 200. Thuman. — RAM. A., « Rendita 50 tunne di balassi, cioè numero de 750,000 fiorini, essendo che pur habbiamo detto, che ogni balasso importa il

dont une balisse vault un florin et demi; si que un tuman vault xv mille florins; et non pourquant leurs sires leur fait grâce chascun an de cc tumans affin que en la ville ne soit pas trop grant chierté. En ceste cité a cest usage: Quant aucun veult donner à mengier à ses amis et faire feste, il y a maisons propres ainsi comme en Flandres sont les cabarés. Cilz qui veult ceste feste faire vient à ces hostelz sus dis et dit à l'oste : « Appareilliez moy tel disner et je y veulx tant despendre. » Tantost cilz le fait bienet diligemment[a] mieulx que l'autre ne feroit à sa maison[b]. En ceste cité a très grant navire.

A x milles de ceste cité droit au chief de la rivière Thalay, le très grant fleuve susdit, est une autre cité qui a nom Mente[c] (3). Ceste cité a le plus grant navire du monde et toutes leurs nefs sont blanches comme se elles fussent peintes (4). En ces nefs a moult beaulx hostelz et si bonne[d] ordennance de chambres et de toutes autres choses que nulz homs pourroit deviser. Ces nefs sont si grans et en si grant multitude que ce semble impossible à croire.

valore de un fiorino, & mezo delli nostri : Ma, accioche per il pagare di una tanta summa di denari detta città non patisse disaggio, & impouerisse : il detto Signore gli lassaua dugento tunne. » — YULE, « Five hundred tumans of balis. »

a. 2810, « noblement ».

b. HAK., « & per illum modum meliùs conuiuant amici in pluribus hospitijs quàm facerent in vno. » [*sic*].

c. Tchin-kiang. — B. N., PAL., YULE, VEN., Menzu. — DOM., Mezu. — CIV., Mency. — A. S., Mensy. — ARUND., Mencu. — FARS., Menchu. — HAK., Montu. — RAM. A., Meugu.

d. 2810, « belle ».

(1) Yang-tcheou, 陽州, ville célèbre du Kiang-sou, par 32° 26′ 32″ lat., et 117° 04′ 13″ long. obs. des missionnaires.

Sous les Mongols ce fut un « chef-lieu de circuit » (*Yang-tcheou loú*) dépendant du grand gouvernement du *Hô-nân* (le « midi du *Hoang-hô* »), et du *Kiâng-pĕ* (le « nord du *Kiâng* »). Toutefois, selon l'histoire officielle de la dynastie mongole (K. 59, fol. 19), dans les commencements de la treizième année *tchi-youan* (fin de 1275, commencement de 1276) on l'établit « chef-lieu d'un gouvernement particulier, relevant de *Taï-tou* (la capitale mongole : *tchi tâï toû toû fou*). De plus on l'établit aussi « gouvernement général administratif de *Kiâng hoaï*, et autres lieux « (*Kiang hoaï tèng tchoù hîng tchoûng tchoù sing*). Ce ne fut qu'en 1277, qu'il devint le « Circuit » de Yang-tcheou avec une administration générale (*Yoûng-tcheou loú thoung koùan foù*). En 1278, on y rattacha la « Direction de sûreté générale du Cercle de *Hoaï toung* » (de l'Orient du *Hoaï* : *Hoai-toung tao siouen weï ssê*). En 1282, cette « Direction de sûreté générale provinciale », avec l'administration générale de ce propre circuit, fut rattachée à la province de *Tchi-li*. » (*Yuen sse*, K. 59, fol. 19). Chaque année on voit un changement opéré dans son organisation administrative, que nous croyons inutile de rapporter ici. On y comptait une population de 249,466 familles et de 1,471,194 bouches, comprenant les femmes et les enfants qui n'avaient pas encore atteint l'âge viril. » (Pauthier, *Marc Pol*, pp. 466, 467).

Marco Polo fut trois ans gouverneur de cette ville :

Ici devise de la cité de Yangui.

« Quant l'en se part de Tingui, il ala por Yseloc une jornée por mout belle contrée là où il a chastiaus et casaus asez, et adonc treuve une noble cité et grant qe est appelés Yangui ; et sachiés q'ele est si grant et si poisant qe bien a sout sa seingnorie vingt sept cités grant et boines et de grant mercandies.

En ceste cité siet un des douze barons dou grant Kaan, car elle est esleue por un des douze sajes. Il sunt ydres. Lor monoie ont de carte et sunt au grant Chan, et meser Marc Pol meisme, celui de cui trate ceste livre, seingneurie ceste cité por trois anz. Il vivent de mercandies et d'ars, car il i se font arnois de chevaliers et d'omes d'armes en grandisime quantité : car je voz di tout voirmant qe en ceste cité et environ por s'apartinence demorent maintes homes d'armes. Il ne a autre couse qe à mentovoir face. Nos partiron de ci et vos conteron des deus grant provence qe do Catai meisme sunt ; elle sunt ver Ponent, et por ce qe il hi a bien couse da conter, voz en conteron de elles tous lor costumes et lor usance, et conteron de le une avant qe est apellé Nanghin. » (Ed. Soc. Géog., p. 160.)

Mandeville qui suit Odoric, nous dit, qu'en quittant l'île des Pygmées :

« On entre dans le Roiaume de *Janchan*, qui contient 12. Provinces ; dans les quelles on divise tout l'Empire des *Tartares* : on nomme la Capitale de ce Roiaume *Janchan* : c'est une ville marchande très riche, & qui paie de grosses sommes à son Roi : car ils disent eux mêmes, qu'ils donnent cinquante mille *Cumans* en florins d'or. Il y a dans la ville de *Janchan* un convent de freres Mineurs, & trois Églises, dont le revenu est de 12. Cumans ; un *Cuman* est dix mille pieces ; & le tribut annuel cinquante fois cinquante mille pieces : car c'est là justement la somme, qui est contenüe dans un Cuman : & cinq lieuës de cette ville il y en a une autre appelée *Méke*, où d'un bois blanchatre, l'on fait des vaisseaux qui ressemblent à des Palais, tant il y a de chambres. » (Bergeron, col. 17.)

« Qvand on a passé la riviere de Kiang, on rencontre une fort grande écluse prés du Chasteau de Quacheu, où cōmence un canal fait à la main, sur lequel on vient dans cette ville d'Yangcheu. Elle est fort marchande, fort peuplée & de grand abord : l'Empereur y a un bureau de fort grand revenu ; & bien qu'il ait toute sorte de marchandises, si est-ce que ses princi-

pales richesses luy viennent de la distribution du sel ; car il y a beaucoup de salines vers l'Orient de la ville, où le sel se fait de l'eau de la mer, de mesme qu'en plusieurs endroits de l'Europe. Il y a grand nombre de fort riches marchands, qui revendent ce sel dans les Provinces, qui sont au cœur & au milieu de l'Empire, & qui ont embelli cette ville de bastimens tres-grands & tres-superbes. Des canaux d'eau douce coupent & partagent cette ville en plusieurs quartiers, avec vingt-quatre ponts de pierre à plusieurs arches, sans parler d'autres qui sont plus petits & en plus grand nombre. Au couchant & hors de la ville il y a un canal artificiel qui separe la ville du fauxbourg, il avoit bien une lieüe d'Alemagne : il a esté entierement brûlé dans cette derniere guerre contre les Tartares. » (Martini, Thévenot, II, p. 129).

Les PP. Bouvet, Fontaney, Gerbillon, Le Comte et Visdelou allant de Ningpo à Peking, par la route du Grand Canal passent par Hang tcheou et Yang-tcheou. « C'est une belle Ville, d'un grand commerce, & très-peuplée. On m'assura qu'elle a deux lieües de circuit, & que dans son enceinte & ses Faux-bourgs elle renferme deux millions d'âmes. » (Du Halde, I, p. 69). Mais ces missionnaires en traversant le fleuve Jaune et le Grand Canal dans le Chantoung ne nous éclairent pas sur l'itinéraire d'Odoric. Le voyage de Deguignes de Canton à Peking ne nous aide guère non plus.

(2) *Tuman* et *balis*, voir les notes, pp. 310 et 315.

(3) Je ne crois pas, avec le Col. Yule, qu'Odoric ne cite pas cette ville à sa place et qu'il veuille parler de Ning-po qu'on appelait bien *Ming-tcheou* sous les Tang 明州 mais qui sous les Soung s'appelait *King-youen* et sous les Ming *Ning-po*, quoique la carte catalane place *Mingio*, comme le premier port nord de Zaytoûn. Je pense qu'Odoric, veut désigner *Tchin-kiang* au confluent du Canal impérial et du Kiang, sur la rive droite et

qui n'est pas éloigné en effet de Yang-tcheou. Je ne trouve pas, il est vrai, que cette ville ait porté un nom se rapprochant de celui de Menzu, Tchin-Kiang n'a pas changé de nom depuis les Soung, peut-être est-ce une appellation locale.

(4) This [Chinese] Caulk is a Kind of Composition of Lime, Oil, or, rather, Rosin, which distils from the Tree called *Tong-shu*, and Okam of Bambû. When the Stuff is dry, one would take it for *Lime*, which is the chief Ingredient, and nothing else. This Sort of Caulking, besides being more cleanly, is free from that loathsome Smell of Tar, which reigns on board our Vessels : It likewise secures their Ships against Accidents of Fire, which ours are exposed to by the Pitch and Tar. (Astley's *Voy. and Travels*, IV, p. 128.)





XXVI

De Lancerny[a], *la cité de Cayto et aucunes autres.*



De ceste cité m'en alay par la doulce yaue par le fleuve VIII[b] journées, et passay maintes terres et pais. Si vins a une cité qui a nom Lancerny[c] (1). Elle est assise sur un grant fleuve (2) qui a nom Caramorian[d] et passe parmi le royaume de Cathay et y porte moult grant dommaige quant il croist trop et ist hors de son chanel[e].

a. 2810, Lanterny.

b. B. N., « Ab ista civitate recedens et transiens per iiii dietas per multas terras et civitates per aquam dulcem, veni ad quamdam civitatem quæ vocatur Lenzin. »

c. Lin-tsing. — DOM., YULE, B. N., Lenzin. — VEN., Lenzi. — ARUND., Lencyn. — FARS., Lencim. — A. S., Lensium. — CIV., Lencui. — HAK., Lencym. — RAM. A., Benzin. — PAL., Launcj. — RAM. B., Laurenza.

d. B. N., PAL., VEN., HAK., DOM., YULE, Caramoran. — CIV., Canamoran. — MAGL., Charamorani. — RAM. A., Caramoraz. — FARS., Tharamoram. — A. S., Tharamorim. 2810, Caramarion.

e. B. N., « Sicut est Padus transiens per Ferrariam. » — VEN. « Dum

Par ce fleuve m'en alay vers Orient a une cité qui a nom Ingarmato[a] (3). En ceste cité a plus grant quantité de soye que en nulle autre du monde. Car quant la soye est la plus chière, si en a on bien XL livres pesant pour IX gros[b]. On y treuve grant plante de biens et de marchandises[c d].

*
* *

De ceste cité m'en alay vers Orient jusques à une autre cité moult noble et moult ancienne en la province de Cathay (4) et a nom Chambalech[e f] (5).

Cette noble cité (6) est moult ancienne[g] et fut jadis conquise par les Tartres; et à demi lieue[h] de ceste cité ont ilz fait une autre cité qui a nom

rumpitur sicut facit Padus Ferarie. » — CIV., A. S., « Sicut est Padus transiens versus Ferrariam. »

a. Tsi-ning. — VEN., DOM., B. N., Suzumato. — YULE, Sunzumatu. — FARS., A. S., CIV., Sucumat. — HAK., Sumacoto. — ARUND., Sumakoto. — PAL., Sogomerca. — RAM. B., Sunzomaco. — RAM. A., Suzupato.

b. DOM. « Quaranta libre [di seta] per meno de otto. » — RAM. A., Otto grossi. — RAM. B., vn soldo. — A. S., octo solidis grossorum minorum.

c. HAK., « In ea est copia omnium mercimoniorū, & omnium victualium, panis, vini, carnium, piscium, & omnium specierum electarum. »

d. RAM. B. « E perche vi era in questo loco piu gēte, che in niun'altro, che hauessi visto, domandando, donde ciò auuenisse mi fu risposto, ꝑ conto che l'aria, & il luogo sono alla generatione molto salutiferi, di modo tale, che pochi sono che moiono, se nō di vecchiezza. »

e. RAM. B. « E nauigando da quattro giornate peruenimmo, nella nobil città chiamata Cambalù. »

f. Khân Bâliq, خان باليغ *Ville du Khân*, Peking — VEN., YULE, etc., Cambalech. — CIV., Cambalet. — RAM. A., Cabalec.

g. RAM. B., « Gira 24 miglia, & vn'altra appresso a questa meno di vn mezo miglio. Il circuito di ambedue e da 60 miglia. Sono poi tutte due insieme cerchiate da vn'altra muraglia, che gira in tutto circa 100 miglia. » — DOM., « Lo cercuito di queste due città circonda più che quaranta miglia. » — RAM. A., Cinquanta. — YULE., « More than forty miles. » Voir note *b*, p. 367.

h. YULE, half-a-mile. — A. S., dimidio milliari.

Cayto[a] (7). Ceste a XII portes (8). Entre chascune deux portes a deux grandes milles d'espace si que ces deux citez ont bien XII milles de tour[b] (9). Ceste Cayto est très bien habitée. Le Grant Caan (10) y tenoit lors son siège et demouroit en son palais qui est si grant que les murs ont bien IIII milles de tour[c] (11), si que dedens ces murs a pluseurs palais enclos[d]. Dedens ce pourpris est une montaigne, et sur ce mont le maistre palais est; et est le mont très plantez à très beaulx arbres et pour ce, est-il appellés le Mont Vert (12). A un lez du mont a un grant lac[e] et un grant estanc et au travers de ce vivier a un très bel pont[f]. En cest estanc a grant plante d'oiseaux sauvages, oiseaux de rivière[g] si que quant le Grant Caan veult aller chacier ou vouler, il

a. Ta-tou. — VEN., DOM., YULE, Taydo. — PAL., Taido. — B. N., CIV., Caydo. — FARS., HAK., Caido. — A. S., Thayde.

b. YULE., « And betwixt the two cities also there is a good amount of population, the compass of the two together being more than forty miles. » — A. S., « Harum civitatum circuitus plus ambit quàm quadraginta milliaria magna. » Voir note *g*, p. 366.

c. RAM. B., « & ad ogni cãtone è un palazzo doue dimora vno di quattro suo baroni principali. »

d. RAM. B., « E dentro al palazzo grãde é vn'altro circuito di muro, che da vn muro all'altro e forse meza tirata d'arco, e tra questi muri vi stanno i suoi prouisionati con tutte le sue fameglie : Et nell' altro circuito habita il gran cane con tutti i suoi congiunti, che sono assaissimi cõ tanti figluoli, figluole, generi, de nepoti : con tante moglie, consiglieri, secretarij, e famegli, che tutto il palazzo, che gira 4 miglia, viene ad esser habitato. »

e. RAM. B., « Che gira piu d'un miglio. »

f. RAM. B., « E'l piu bel põte che nõ ho mai visto il migliore, in considerando il marmo, l'artificio, che è vna marauiglia. » DOM., un bellissimo ponte.

g. RAM. B. « Eran nell'acqua le centinaia dell'anatre, e de assaissimi vccelli, che viuono di pesce, d'ogni sorte, che quel lago produce. » — DOM., « Tante oche salvatiche, anitre et cesani. » — YULE. « Wild geeses and ducks and swans. » — B. N., « Sunt anseres silvestres, anathes, et Cesenae. » — CIV., « Silvestres anseres et anete et cessene. »

ne lui fault point yssir de sa maison. Car il treuve tout en son pourpris. Aussi tout environ des murs a très beaux vergiers plains de bestes sauvages. Le Grant Caan va souvent chacier quant il lui plait[a].

Ce palais est le plus bel et le plus riche qui soit ou monde. En la salle[b] de ce palais a XXIIII[c] colompnes toutes de fin or pur; les parois sont toutes couvertes de rouges peaux, et dit-on que ou monde n'a point plus nobles[d] peaux. Ou milieu de ceste salle a une grant pigne[e], c'est-à-dire un pignetaire un grant vaissel là ou on met piment et buvrage[f]. Elle est toute d'or par dehors et par dedens d'une pierre précieuse qui a nom marthatedes[g] (13). A chascun anglet de celle pigne a un serpent[h i] qui halette et bat ses elles moult fort[j], par certains conduis qui sont en la court du roy administrant cil serpent le buvrage. D'en costé celle pigne a tousdis pluseurs vaisseaux d'or auxquelx tous boivent qui veulent boire. En[k] ce palais a moult de

a. YULE. « So that he can follow the chase when he chooses without ever quitting the domain. »

b. CIV. « Cuius pavimentum est duobus passibus elevatum. » DOM. « Del quale la terra è più alta duo passa. »

c. HAK., 14 columnas.

d. 2810, belles.

e. YULE, More than two paces in height.

f. RAM. B. « Vna pigna di pietra pretiosa, & è si fina, si come io intesi, che 'l suo prezzo non lo potrebbono agguagliare *quattro grosse cittadi*. »

g. VEN., CIV., merdacas. — RAM. A., merdicas. — FARS., DOM., B. N., merdatas. — PAL., medacas. — RAM. B., medecas. — HAK., merdochas. — MAGL., mordacas.

h. YULE, dragon.

i. 2810, d'or.

j. YULE. « And this jar hath also fringes of network of great pearls hanging therefrom, and these fringes are a span in breadth. »

k. YULE. « In the hall of the palace. »

paons fais tous de fin or. Et quant aucuns Tartres veult en ce palais faire aucune feste à son seigneur, il bat les mains ensemble et tantost ces paons espandent les elles et alettent et semble droit que ilz dancent tellement; sont faits cilz paon par science d'homme ou par art de diable[a] (14).

*
* *

Quant le Grant Caan (15) siet sur son trosne en sa majesté impérial, à son senestre costé siet la royne un degré plus bas que le roy, puis deux autres femmes concubines que li roys tient au tiers degré qui est le plus bas. Et après ces concubines sient les autres dames du sang royal; toutes les femmes qui sont mariées ont sur leurs chiefs un pié d'homme aussi long comme un bras; par dessus ce pié a pennes de grue. Tous ces piés est d'or aournez et de grosses perles; en tout le monde ne trouveroit-on point plus grosses perles en aournement de dames (16). Au destre costé du roy, siet son aisné filz qui après lui doit régner et dessoubz lui tous les hommes du sang royal. Aux piés du roy sient tousjours IIII notaires qui escripsent tous les mos que le roy parle de sa bouche. Par devant le roy sont en estant tous les baron et autres gens

a. B. N. « Hoc autem fit vel arte dyabolica vel ingenio quodam sub terra fit. » — Hak. « Et hoc credo factū arte Magica, vel aliqua cautela subterranea. » — Civ. « Hoc autem ut puto fit arte diabolica, vel forte ingenio humano sub terra. »

sans nombre; nul n'ose mot sorier[a] se le grant seigneur ne lui demande, excepté les héraux et les menestrelz[b] pour le seigneur releessier; et non pourquant ce menestrelz n'osent riens dire fors ce que on leur a en chargié. A la porte du palais a autres barons qui la gardent que nul des entrans ne des issans passe sur le sueil, et se aucuns y passe sus, ilz le batent moult despertement (17). Quant le roy veult faire feste et tenir court, il a avec lui IIII[M c] barons couronnez tous de couronnes d'or qui le servent. Chascun de ceulz a telle robe vestue que les rubis qui sont sur une robe valent plus de XV[M] florins. Sa court est très bien ordonée par dizeniers, par centeniers et par milleniers (18) que chascun scet à qui il doit respondre de son office, si que il n'y peut avoir deffaulte nulle.

*
* *

Je frère Odric fus[d] en ceste Cayto et souvent fus aux festes que le roy fist. Car nous frères meneurs avons nous propre lieu en sa court, et comment que

a. 2810, sonner.
b. Bouffons, histrions.
c. YULE, Fourteen thousand. — RAM. B., Quindecimila baroni. — B. N., XIIII milia.
d. RAM. B. « Et io vi stetti tre anni in compagnia di frati minori, che vi hanno il monastero : che doue dalla corte si veniua tantã robba, che sarebbe stata bastante per mille frati. E per lo Dio vero è tãta differeza da questo Signore a questi d'Italia, come da vn huomo richissimo ad un che sia il piu pouero del mondo. » — B. N. « Ego frater Odoricus ibi fui bene tribus annis in hac sua civitate et multotiens in istis suis festis presens fui. Nam nos fratres minores in hac curia suâ habemus locum deputatum, et nos semper sic oportet ire et dare sibi benedictionem nostram, unde diligenter petii.... » — A. S., « Ego Fr. Odoricus mansi ibi tribus annis & festis regiis saepius inter fui. Nam nos Fratres Minores... »

nous allons à lui donner nostre beneicon, si que je enquis et aussi vis moult songneusement l'estat de la court et aussi tous Crestiens, Sarrazins, ydolatres, et aussi les Tartres de la court convertis à nostre foy dient que en celle court a trop grand plante de barons [a] qui seulement y sont pour la personne du roy : héraux et menestrelx XIII [b] tuman, chascun tuman vault X^{M} [c]; médecins [d] qui gardent le corps du roy, III^{C} [e] ydolâtres, VIII crestiens et VII [e bis] sarrazins. Tous ceulx sont de la court du roy et reçoivent leurs nécessitez de la court du roy [f] mais l'autre famille est sanz nombre [g].

*
* *

Ces roys cy Caan demeure [h] en une cité qui a nom Sadu [i] (19) [j] et siet dessus [k] une montaigne dont celle cité est moult froide. En yver demeure

a. RAM. B. « Questo Signore teneua da ducento ottanta mila huomini, li quali non attendeuano se non a cani, e caualli, & a tutte le cose, che appartengono alla caccia per seruigio del Signore. »

b. B. N., ARUND., 13. — FARS., 12. — HAK., 18 thuman. — DOM., XIV.

c. B. N. « Alii autem custodientes canes, bestias silvestres, et aves bene XV sunt tuman. » — VEN., FARS., DOM., YULE, XV tumans.

d. CIV. « Sunt Tartari, quatercentum Christiani..... »

e. ARUND., CCC^{ti}. RAM. B., YULE, 400. — B. N., quadringinti.

e bis. YULE, one. — B. N., unus.

f. RAM. B. « Ma morto l'vno in suo loco si mette l'altro. »

g. RAM. B. « In somma la corte è ordinatissima e magnifica quanto sia per tutto'l mondo di baroni, gẽtilhuomini, famegli, agenti, Christiani, Turchi, idololatri : quali tutti hanno dalla corte quel che gli fa di mestieri. »

h. YULE, the summer.

i. Chang-tou. — FARS., DOM., ARUND., Sandu. — B. N., Zandu. — RAM. B., Sandoy. — VEN., Sanday. — CIV., Sando. — 2810, Sandur.

j. RAM. B., Sotto la tramontana. — YULE, towards the North.

k. 2810, dessoubs.

en Camelech. Quant il veult chevauchier de l'une terre[a] à l'autre, il tient ceste manière. Il a tousjours[b] IIII hostz[c]: le premier meut le premier jour, le second le second jour et ainsi des autres; et point ne vont un chemin mais se espandent ces IIII hostz en trois et tousjours chevauche le Caan en la moyenne de celle trois. Tous ont leurs journées ordonnées là où ilz treuvent tout prest quonque leur fault. Li roys et sa compagnie vont par telle manière : le roy siet sur un char à deux roues[d], ou quel char est faitte une haulte eschielle de bois[e] couverte d'or et de perles et de pierres précieuses. Ce char mainent IIII oliphans et IIII chevaux tous couvers de très riches couvertures. D'en costé le char sont IIII[f] barons que on appelle Strigenes[g] (20) qui gardent ce char que riens ne faille au roy ne ne mesaviengne. En ce char a li roys XII[h] griffons[i] et quant il voit aucuns oiseaux il laisse ces griffons aller après ; nulz ne ose aprochier du roy plus près que à une ruée de cailloul, fors seulement ceulz qui à ce sont deputéz comme dit est. Les gens des contrées par ou li roys doit passer font grans feus à leurs huis et

a. RAM. B. « E di rado il detto Signore colla sua fameglia more di malathie, se non di vecchiezza. »
b. 2810, trois Osts ou quatre.
c. YULE. « Four armies of horsemen. »
d. 1380, en rennes.
e. PAL. « Tutta di legne d'aloe, ch'è tanto odorifero e prezioso. » — YULE. « All of lign-aloes and gold, and covered over with great and fine skins, and set with many precious stones. »
f. RAM. B., 50 baroni.
g. CIV., Chuche. — B. N., Zuche. — FARS., YULE, Cuthe. — 2810, Seriginez.
h. RAM. B., Diece Girfalchi. — HAK., « Supra currum sedent duo Gerfalcones albissimi. »
i. 2810, gerfaux.

y mettent encens et autres espices bien flairans et font grant fumée afin que li roys ne sente fors que toute bonne oudeur; et les pluseurs se mettent à genoulz devant lui en mi la rue et lui font révérence.

Tout ainsi que li rois va vont ses femmes et ses aisnéz filz, chascun selon leur degré comme dessus est dit.

A peines est-il nulz qui osast croire la grant multitude de gens que ce roy maine avec lui. L'ost des gens d'armes qui l'avironne en trois comme dit est, sont L[a] tumans qui reçoivent toutes leurs nécessitez à la court du roy; et se aucuns d'iceulx meurt, tantost on y remet un autre en son lieu si que tous jours demeure le nombre entier[b].

*
* *

L'empire de ce seigneur est devisé en XII parties desquelles chascun seigneur a nom Strigo[c] (21);

a. FARS., Vc. — HAK., XV Thuman.

b. RAM. B. « Le bestie poi di tāte sorti strane sono infinite che lui tiene : fra quali erano sei caualli, che haueano sei piedi e sei gambe per vno : e viddi dui grandissimi struzzi, e dui piccioli dietro di loro cō dui colli per ciascuno, e dui teste, dalle quali māgiauano, senza far mentione di altri huomini saluatichi che stanno nello giardino di detto Signore, e donne tutte pelose di un pelo grande e bigio, quali han forma humana, e si pascono di poma, & d'altre beuande, che gli ordina il Signore che se gli dia. Fra quali erano huomini non piu grandi di dui spanne, e q̄sti chiamano *Gomiti*. Nella corte ho visto huomini di un' occhio nella fronte, che si chiamauano Minocchi. Et a quel tempo furono apresentati al Signore dui, vn maschio, & vna femina, quali haueuano vna spanna di busto, colla testa grossa, e le bambe lunghe, e senza mani, e s'imboccauano con uno de i piedi. E uiddi un gigāte grande circa 20. piedi, che menaua dui leoni l'un rosso, & l'altro nero, e l'altro haueua in guardia Leonesse, e Leopardi, e con si fatte bestie andaua il Signore a far caccia a prender cerui, caprioli, lupi, cingiali, orsi, & altre bestie saluatiche. »

c. YULE, VEN., Singo. — B. N.,

li uns de ces XII est le royaume de Mangy ouquel a plus de II^M grosses citez comme dit est par devant; dont cilz empires est si grans que par quelconque partie que uns homs le voulsist aller oultre, il n'en venroit mie au bout en VI mois[a]; et non pourquant y a soubget[b] V^M isles grandes et riches qui point ne sont comptées ou nombre de l'empire[c]; par tout tel empire a li roys hostelx[d] ou ilz treuvent ce qu'ilz leur fault[e][f] (22).

*
* *

Quant aucune nouvellette advient en ce royaume, tantost messagiers viennent batant à corce d'esperon. Si la besongne est trop hastive, ilz viennent sur dromadaires et quant ilz viennent près de aucuns de ces hostelz (23) ilz sonnent un cor et ly hostes de cel hostel recognoist bien celle enseigne; si appareille un autre cheval et autre messagier; li premiers descent et baille ses lettres au second; cilz monte et les porte avant jusques à un autre hostel et par ainsi a ly roys en un jour nouvelles de trois[g] journées loings.

Syno — PAL., Siglo. — RAM. A. « Dodici parti, nominata ciascuna con il segno de 12. »

a. ARUNDEL, V.

b. 2810, bien.

c. RAM. B. « E ui sono proposti quattro che gouernano l'imperio di questo grā Signore. »

d. B. N. « Domus *Yam* vocantur. » — YULE. « Called Yam. »

e. RAM. B. « E ciascuna persona, che facendo viaggio, passa per quei paesi, di qual condition sia é ordinato, che per dui pasti che fa, non paghi nulla. »

f. RAM. B. « Per tutto il paese ui sono torri altissime, doue sono assaissime guardie, le quali hanno sempre dui, o tre corni da sonare grādissimi. »

g. B. N., FARS., HAK., XXX. — ARUND., XX. — VEN. « Sic per istum modum in die una naturali nova dictarum trium Imperator habet. »

Les coureurs à pié ont une autre manière. Ilz demeurent en ces hostelz attendant pour porter nouvelles quant elles viennent; ces maisons ou ces coureurs demeurent ont nom *Chiribo*[a] (24) et sont à III milles[b] prés l'une de l'autre; quand ilz cuerent ilz ont une ceinture pleine de sonnettes et quant ilz approchent à une maison ilz sonnent ces sonnettes; à ce son s'appareillie un autre pour porter ces lettres à une autre maison et ainsi avant, si que on ne peut riens faire en cel empire que ly roys ne sache bien tost.

Nous avons un nostre frère meneur évesque en l'ostel de l'empereur qui tousdis donne la beneicon au grant Caan quant il doit chevauchier. Je frère Odric voulz aller avec pour veoir la guise et il m'y mena. Nous alames a procession contre l'empereur qui seoit en un char et portames devant nous une croix sur un hault[c] baston affin que on la puist mieulx veoir et chantames ceste antene[d] : *Veni, Sancte Spiritus.* Quant fusmes venu au char par le comandement du seigneur, car autrement n'y ose nulz approchier comme dit est, li evesques lui donna la beneiçon et li empereur baisa la croix moult devotement; et pour ce que la guise y est telle que nulz n'y ose apparoir devant l'empereur que il ne lui doint aucune chose lui presentasmes un plat d'argent plein de pommes.

a. VEN., B. N., Chidebo. — YULE, Chidebeo.

b. VEN., B. N., « Distat ab alia miliaribus forte tribus. »

c. 2810, grant.

d. 2810, hympne.

Il le prist moult agréablement; si en menga lui et ses barons et puis nous fist dire que nous allissons hors de la voie pour la grant route des chevaulx qui le suivoit que nous ne fussions bleciez. Celle meismes guise teinsmes nous en benissant son ainsné filz et la royne et leur donnâmes de noz pommes [a].

*
* *

Quant le Caan va chacier, il tient la manière dessus ditte des gens que il meine. Il a une forest à xx [b] journées de Camelech laquelle forest a bien VIII [c] journées de tour, et si a si grant quantité de bestes sauvages que c'est merveilles. A celle forest va le Caan a III ans ou à quatre, et puis met on tout entour ces bois grant plente de chiens et d'oiseaulx [d] et puis on trait en celle forest de touz costéz bien dru et chacent devant eulz toutes ces bestes sauvages jusques à une plaine qui est en mi la forest. Lors y a si grant cry des bestes [e] et des oiseaulx et du abbay des chyens que nulz n'y peut l'autre entendre [f]. Quant ces bestes sont ainsi assemblées le Caan va sur II [g] olyphans et trait v saiettes enmi ces bestes. Après le roy, traist chascuns baron la sienne

a. Cette histoire n'existe pas dans les autres versions.

b. 2810, XII.

c. FARS., HAK., ARUND., VI.

d. YULE, hawks.

e. B. N. « Sicut sunt leones, cervi, multaque alia tam varia quam diversa. » — VEN. Ursi. — CIV. « Ibi ergo boves silvestres, leones, et cervi congregantur, et variarum bestiarum maxima multitudo. »

f. RAM. B. « & allhora dislaccia i cani, e leoni, e leonesse, & altre bestie fatte domestiche, & accōcie a tal arte, e similmente varie sorti d'vccelli, e la gente si viene stringendo a poco a poco, e'l Signore sta nel mezo della selua, la oue é vn prato, che gira vn miglio, con quattro huomini armati, & suoi fidati. »

g. YULE, three.

saiette enseignie de son enseigne pour les saiettes recoignoistre, puis fait li roys appeller *Syem miran Bibi* [a b] (25), c'est-à-dire les bestes qui de la forest sont issues et tantost celles qui point ne sont ble-



Livre des Merveilles, Marco Polo, f° 37 recto [c].

ciés s'en revont ou bois [d]. Puis viennent ces barons à ces bestes tuées, par leur enseigne quièrent leur saiettes, et quant ilz les treuvent es meilleurs bestes ilz en ont grant joye et portent ces bestes à tout leurs saiettes devant l'empereur.

*
* *

a. 2810, siem miram bibi.

b. Civ. « *Syo*, id est misericordiam illis bestiis quae salvae remanserunt. » — Yule, B. N., *Syo*. — Ram. B., *Sio*.

c. Cette figure a été reproduite par Charton, *Voyageurs anciens et modernes*, I, p. 316.

d. Ram. B. « Alla cui voce i cacciatori suonano raccolta, e chiamano i cani dalla preda, e gli vccelli. »

L'empereur fait IIII[a] grans festes en l'an : le jour de la nativité de l'empereur, le jour de sa circoncision (26) et les II autres[b] pour son ydole[c]. A ces festes s'assemblent tous les barons et les menestrelz et ceulx de son lignage et tous se mettent en ordennance comme dessus est dit et espéciaulment aux festes de sa nativité et circoncision dont viennent ces barons devant l'empereur séant en son siége comme dit est. Ces barons sont en leur ordene vestu de diverses couleurs : les premiers sont vestu de vert, les second de sanguine, le tiers de gaune. Ilz ont sur leurs chiefs couronnes d'or, et en leurs mains tables de dens de oliphant[d] et tiennent souveraine sillence. Après eulz sont les menestrelz à tout leurs instrumens et en un anglet du palais sont les astronomiens qui gardent l'eure quant il sera temps de commencier[e] ; et quant il est temps, ceulz astronomiens[f] crient en hault : « Tous devez incliner à l'empereur à grant honneur ». A cez mos tous hurtent par trois fois leur teste à terre (27) puis crie uns autres : « Levez vous »; et tous se liévent. Oultre une autre pièce cilz recrie : « Mettez voz dois en voz oreilles », et assez tost ilz les ressachent. Oultre une pièce ilz

a. 2810, trois.
b. 2810, les autres.
c. RAM. B. « Il Signore ogn'anno fa quattro feste. La prima è per il dì della sua natiuità : al seconda è dell' *incoronatione* sua : la terza è del matrimonio, quando menò per moglie la regina : la quarta, e della natiuità del suo primogenito figliuoglo. »
d. YULE. « And wears a golden girdle. »
e. RAM. B. « In vn poggetto di marmo poi stanno tutti i philosophi & Astrologi, e tutti, secōdo la loro professione, fanno proua di loro. »
f. YULE. « One of them. »

dient : *Buratate farinam.* Telles afflictions et sacrefiement font ilz à leur empereur. Les officiers gardent soingneusement que riens ne faille à ces barons et à ces menestrelz et se aucune chose y failloit les officiers en seroient griefment pugni[a]. Quant l'eure est venue, touz ces menestrelx commencent à jouer de leurs instrumens et font si grant noise que c'est grant hyde. Après vient une vois qui dit, tous se taisent et tantost tous ceulz de son lignage sont appareillie sur blancs chevaulx. Puis vient une autre voix et dit, tel du sang royal appareilliez tant de centaines de blancs chevaulz à son seigneur et telz tant et aussi de tous les autres par ordre. Si que il semble estre impossible de assembler tant de chevaulz blancs ensemble (28). Après ceulz du sang royal les autres barons donnent grans dons à leur seigneur selon leur estat. Après les barons viennent ceulz des abbaies portans leurs présens, et puis donnent la[b] beneiçon à l'empereur[c]. Ce fait viennent aucuns menestrelz avec aucunes chanterresses chantant devant l'empereur pour lui solacier[d]. Puis fait-on venir lions privéz qu'ilz facent revérence à l'empereur. Puis y a enchanteurs qui font par leur art venir hanaps d'or tous pleins de bon

a. YULE. « And there be also many officers to look diligently that none of the barons or of the players are absent. For any one of them who should absent himself would incur heavy penalties. »

b. 2810, leur.

c. YULE. « And this also do we Minor Friars. »

d. HAK. « Tunc accedunt histrionatrices ante dominum dulciter modulantes, *quod mihi plus placuit*. »

vin et en boivent touz ceulx qui en veulent boire. Pluseurs autres choses font ilz pour leur seigneur que nulz ne les ozeroit croire qui ne les eus veues. Mais je le vy tout à mes yeulz et pour ce les puis je bien dire. De si grans despens que cilz sires fait nulz ne se doit esmerveillier. Car pour monnoie ne despent on riens en tout son royaume, fors une manière de brievez[a] qui la vault en tout son pais monnoie.

---

(1) On peut suivre plusieurs routes pour se rendre du Kiang à Peking. Voici une route de la poste en hiver :

C'est un itinéraire de Peking à Tchin-kiang donné à M. Milne par M. Byron Brenan, de la Légation d'Angleterre en Chine. (*Trans. Asiatic Society of Japan*, VII, Pt. I, p. 72 *j*).

Départ de Peking :

Distance :		
30 li	à Hwang-tsun.	
70 —	Kuanhien.	
60 —	Kung-chia-ying.	
60 —	Hiung-hien.	Ville entourée de murs.
70 —	Jen-chon-hien.	d°
80 —	Ho-chien-hsien.	d°
60 —	Fon-chwang-yi.	
65 —	Man-ho.	
100 —	Ping-ho-yen.	
70 —	Urh-she-li-pao.	
100 —	Yen-cheng.	Traverse le Fleuve Jaune.
70 —	Lui-tze-miao.	
70 —	Tientai.	

a. Yule. « Certain pieces of paper. »

Distance :		
60 li	à Tai-an-fu.	Ville entourée de murs.
90	— Yang-liu-tien.	
90	— Tsi-kia-chwang.	
90	— Tien-tsin-miao.	
60	— Hochwang.	
90	— Hwang-kwa-pu.	
90	— Siu-chow-fu.	
90	— Tsing-to-sze.	
90	— Ta-fow.	
90	— Sin-an-chen.	
50	— Sze-wu.	
50	— Wre-hwa-kiao.	
	Shun-ho-chi.	
60	— Yang-hwa-chi.	
50	— Chung-hing-chen.	
38	— Wang-chia-tsun.	
40	— Tsin-kiang-pu.	Grand Canal.
60	— Hwei-kwan.	
200	— Chao-cha.	
120	— Yang-chow.	Ville entourée de murs.
60	— Chin-kiang.	Traverse le Yang-tse.

La distance totale est de 2393 li ou environ 800 milles anglais; le voyage dure à peu près 23 jours. La poste suit cette route en hiver. L'itinéraire donné par M. Milne lui-même, *l. c.*, pp. 70/72 *e* ne nous aide en aucune façon.

Odoric suit une autre route et marche sur la trace des ambassadeurs hollandais; il passe par *Lin-tsing-tcheou*, dans le Chan-toung, par $36^\circ\ 56'\ 15''$ lat. et $113^\circ\ 55'$ long., observ. des missionnaires. On trouvera cette ville marquée dans l'Atlas du voyage de Macartney.

Je crois avec le Col. Yule, que Odoric confond le Fleuve Jaune avec le Grand Canal. Odoric veut indiquer la ville de Lin-tsing située sur ce dernier cours d'eau. Lin-tsing-tcheou

臨淸州, dans le dép. Toung-tchang fou, province de Chantoung. D'ailleurs Nieuhoff écrit du canal impérial : « Il commence au nord de la ville de *Socien* au bord du *Fleuve Saffrané*, d'où on mène tous les vaisseaux qui y abordent de tous costés dans ces eaux de *Fun* (lire *Yun*) ; & il se pousse de là jusques à la cité de *Cining*, puis en suite jusques à la cité de *Lingcing*, où il se décharge dans le fleuve de *Guei*, à cause qu'en plusieurs endroits de ce canal, il n'y a pas assés d'eau pour les grands navires. » (*Ambassade de la C. O. des Prov. Unies*, p. 156.)

Nieuhoff ajoute plus loin, p. 179 :

« La Ville est située en une plaine sablonneuse au bout du Canal de *Jun*, qui y méle ses eaux avec celles de la riviere de *Guei* ; C'est icy le rende-vous, & le passage de tous les Vaisseaux de la *Chine*, qui y font un magazin ou étape de toutes sortes de denrées, dont trois Commis reçoivent les droits peagers. Et non de merveille, si elle passe pour une des plus marchandes & des plus opulentes de cette Province. Elle est defendue de deux grands & forts Chasteaux, qui servent de bride aux ennemis, & et à ceux qui ne veulent pas payer promptement le tribut accoustumé. On y void deux puissantes Escluses, qui arrestent l'impetuosité des eaux du fleuve de *Guei*. Son costé Septentrional est plus divertissant que les autres, à cause d'un Pont de bateaux, qui est incessamment couvert d'habitans qui se transportent és autres endroits de la Ville. Rien ne m'a plus agreé que l'architecture de ses superbes bastimens, qui auroient esté capables de bien donner de l'exercice au pinceau de Vitruve. Ses remparts sont fort élevés, mais son assiette est triangulaire, & fort inégale. Elle a deux heures de circuit, sans y comprendre les Faux-bourgs, où nous trouvâmes quantité de fruit de tres-bon goust, & specialement de poires, qui se peuvent garder toute l'année. »

C'est le *Lingui*, de Marco Polo :

« Quant l'en se part de ceste ville de Singui, il ala por midi

huit jornée qe toutes voies treuve-l'en cités et castiaus asez qe mout sunt nobles et grant et riches e de grant mercandies et de grant arz. Il sunt ydres et font ardoir lors cors mors, et sunt au grant Can. Lor monoie est de carte; et à chief de huit jornée treuve-l'en une cité qe est apellés Ligui ausi come la provence, et est chief dou reigne. Elle est mout noble cité et riches. Il sunt homes d'armes. Bien est-il voir qu'il hi se fait grant mercandies et grant (ars). Il ont venesionz de bestes e de osiau en grant habundance. Il ont de toutes couses da mangier à grant plantée. Il est encore sus le fluns qe je voz nomai desoure. Il ont navies greingnors qe les autres qe je voz contai, en lequel se porte maintes mercandies et chieres. Or voz laieron de ceste provence et cité, e vos conteron encore de autre novité : avant traicteron d'une cité qe est apellé Pingui qe mout est grant et riche. » (Marco Polo, pp. 152/3.)

« Parmi ces Villes [qui relèvent de Toung-tchang-fou], il y en a une très-considérable, nommée *Lin tçin tcheou :* c'est-là que le grand Canal se réunit à la Riviere de *Oei ho :* elle est l'abord de tous les Vaisseaux, & en quelque sorte le Magasin général de toutes les marchandises qu'on peut souhaitter. Il y a peu de Villes dans l'Empire qui soient plus peuplées & plus marchandes. Elle n'est pas moins célebre par ses édifices, & surtout par une Tour de huit étages, élevée hors de son enceinte : les dehors, qui sont de porcelaine, sont ornez de diverses figures : au dedans elle est revêtüe de marbres très-polis, & de différentes couleurs : on a pratiqué dans l'épaisseur du mur un escalier, par lequel on monte à tous les étages, & de-là à de belles galeries de marbre, ornées de grilles de fer dorées, qui embellissent les saillies, dont la Tour est environnée. Il y a au coin de ces galeries de petites cloches suspendues, lesquelles étant agitées par le vent, rendent un son assez agréable. Non loin de cette Tour, on voit quelques Temples d'Idoles d'une belle Architecture, & dont l'ordonnance ne déplairoit pas aux connoisseurs d'Europe. » (Du Halde, *Descr. de la Chine*, I, p. 200).

Le Rev. D. Z. Sheffield décrit ainsi cette ville en 1885 : « Lin-ching is a city of upwards of 200,000 inhabitants, I should judge. It is on the Grand Canal, at the point of divergence from the Wei river. The people were very civil to us, the merchants often inviting us into their shops. From one fourth to one third of the population is Mohammedan. There are three large mosques near the city, but in bad repair. » (*Chin. Rec.*, XVII, March 1886, p. 122.)

(2) Les villes de Lin-tsing-tcheou et de Tsi-ning-tcheou qu'indique Odoric sont placées sur le Grand Canal et notre voyageur confond ce cours d'eau avec le *fleuve Jaune* ou tout au moins le prend pour de ses dépendances. On n'ignore pas que le *fleuve Jaune*, en chinois *Hoang ho*, est appelé en mongol *rivière noire*, *Kara mouren* = *caramoran*. C'est le nom que lui donne également Marco Polo. Ce fleuve qui a changé d'embouchure cause de grands malheurs par ses inondations et a mérité le surnom de *Fléau des Fils de Han*. On consultera sur ce fleuve terrible les travaux suivants :

Lettre du Père Amiot : *Mém. conc. les Chinois*, IX, pp. 25 et seq.

Das Wassersystem des Hoang ho, pp. 491 et seq., de « Die Erdkunde von Asien... » von Carl Ritter. Bd. III, Berlin, 1834.

Mémoire sur les changements du cours inférieur du fleuve Jaune, par Édouard Biot. (*Journal Asiatique*, IVe Série, T. I (1843), pp. 452, 471, — T. II, pp. 84, 99.) Un extrait de ce mémoire a été lu, le 26 mai 1843, devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Course and topography of the Hwang ho or Yellow River, by S. W. Williams. (*Ch. Repos.*, XIX, 1850, pp. 499/599).

Notes and Queries on the Drying up of the Yellow River, by D. J. Macgowan, M. D. (*N. China Herald*, n° 336, January 3, 1857). Réimp. dans le *Shanghae Miscellany*. Letter signed W.

dated Shanghae, June 2, 1857, addressed to the Editor (*N. C. Herald*, n° 359, June 13, 1857).

Grain Supply of Peking (*Ibid.*, n° 418, July 31, 1858).

Lettre du Dr Macgowan reproduite dans *The N. C. Herald*, July 5, 1867.

A Journey towards the Yellow River. By Cwmnant. (*N. C. Herald*, n° 466, July 2, 1859. — 467, July 9, 1859).

Notes on a Portion of the Old Bed of the Yellow River and the Water Supply of the Grand Canal. By Ney Elias, F.R.G.S. (*Journal N. China B. R. As. Soc.*, N. S n° IV, Dec. 1867, Art. VI, p. 80).

Report of an exploration of the new course of the Yellow River. By Ney Elias Jr., F. R. G. S. (*Ibid*, n° V, Dec. 1868, art. IX, p. 259).

Cette exploration importante du fleuve Jaune a été faite aux frais de la Société asiatique de Shanghai par MM. Ney Elias et H. G. Hollingworth. M. Ney Elias est bien connu par les voyages qu'il a faits depuis cette époque en Mongolie et avec l'expédition du Col. H. Browne. On a dressé deux cartes du cours du fleuve Jaune pour accompagner ce rapport. (London, 1872.)

The Old Bed of the Yellow River. Pièce in-folio de 4 pages tirée à 6 exemplaires, par Ney Elias.

Notes of a Journey to the New course of the Yellow River in 1868. By Ney Elias Esq. (Read nov. 22, 1869. — *Journ. R. G. S.*, XL., 1870, pp. 1/33, et *Extracts* dans *Proc. R. G. S.* XIV, 1870, pp. 20/37).

« The Yellow River » [from a correspondent; voyage du 15 mai 1868] (*N. C. Herald*, June 19, 1868).

« The Fabulous Source of the Hoang-ho, by E. J. Eitel. (*Journal N. C. B. R. A. S.*, N. S., n° XI, 1869/70, pp. 45 seq.)

Lettre de Richthofen sur le Honan et le Shansi, Shanghai, 1870, in-fol.

Les Inondations dans la Plaine de Tientsin ; recherches sur

leurs causes et les moyens d'y remédier, par Guy de Contenson, capitaine d'état-major. (*Bull. Soc. de Géog.*, 6e sér., VIII, 1874, pp. 5/11 avec une carte.)

Escayrac de Lauture, notice sur les déplacements des deux principaux fleuves de la Chine. (*Bull. Soc. de Géog.*, mai 1862, pp. 274/287, 2 cartes.)

(3) Il s'agit ici de la ville de *Tsi-ning tcheou* 濟寧州 jadis dans le département de Yen-tcheou-fou, prov. de Chan-toung 35° 33' lat., 114° 24' long. « Autrefois, dit Biot, *Dict.*, p. 238, royaume de *Jin*; sous les Han, *Jin tching*; sous les seconds Wei, *Thsi tcheou*; sous les Souï, *Thsi pe*; sous les Youen, *Thsi ning*. C'est le *Singui-matu*, de Marco Polo :

« Quant l'en s'en part de Condinfu el ala trois jornée por midi, toutes foies treuvant cités et castiaus nobles et buens et de grant mercandies et de grant arz, et hi a caceisonz et veneiçonz asez de toutes mainieres. Il ont des toutes couses à grant plantée. Et quant l'en est alés ceste trois jornée, adonc treuve-l'en la noble cité de Singuimatu qe mout est grant et riche et de grant mercandie et de granz arz. Il sunt ydres et sunt au grant Kan. Lor monoie ont de carte. Et si voz di qu'il ont un fluns dou quel il ont grant profit et voz dirai comant. Il est voir qe ceste grant fluns vient de ver midi jusque à ceste cité de Singuimatu, et les homes de la ville cest grant fluns en ont fait deus : car il font l'une moitié aler ver levant, et l'autre moitié aler ver ponent : ce est qe le un vait au Mangi, et le autre por le Catai. Et si voz di por verité qe ceste ville a si grant navile, ce est si grant quantité, qe ne est nul qe ne veisse qe peust croire. Ne entendés qe soient grant nés, mès eles sunt tel come besogne au grant fluns, et si voz di qe ceste naville portent au Mangi e por le Catai si grant abondance de mercandies qe ce est mervoille ; et puis quant elles revienent, si tornent encore cargies, et por ce est merveieliosse chouse à veoir la mercandie qe por celle fluns se porte sus et jus. Or

nos partiron de ceste Singuimatu, et voz conteron d'autre contrée, et est ver midi, et ce sera d'une grant provence qe est apellé Ligui. » (Marco Polo, p. 152.)

On a vu ce que dit Nieuhoff de Lin-tsing et de sa position par rapport à Tsi-ning ; voici ce qu'il écrit de cette dernière ville, p. 171.

« Nous arrivâmes le 13. du mois [de juin] à la Ville de Cinning-siu, ou *Cining*, dependante de celle d'*Yengcheu*. Nos Ambassadeurs y furent tres-bien receus, par l'Agent du jeune Vice-Roy de *Canton*, en l'absence du Gouverneur, qui estoit avec son Conseil hors de la Ville, pour reparer les digues contre la violence des eaux du *Fleuve Saffrané*. Cette Ville qui est environnée de tous costés de marescages, est plantée au milieu du Canal *Jun*, à 565. stades de *Taujencien*. De sorte que les Vaisseaux qui veulent monter ou descendre, sont contraints de passer par icy, & d'y payer le droit de peage. Elle ne supasse pas seulement en grandeur, en peuple, en commerce, & en magnificence les autres 26. Cités dépendantes de la Capitale sus-dite, mais aussi sa Capitale mesme. Elle a produit un Roy de la Famille de *Taiminga* & son territoire a donné la naissance au dit *Cungfutius*, qui fut tellement reveré pour sa rare doctrine, qu'on luy dedia quinze Temples tres-somptueux. Son Fau-bourg du costé du *Canal Royal* est rempli de tres-beaux bastimens, & d'un grand nombre de marchands, qui y debitent toutes sortes de denrées. On y voit deux fortes escluses qui retiennent l'eau du dehors, laquelle est souvent six pieds plus haute que celle du dedans. Non loin d'icy, on void le grand marais de *Nannang*, qui foisonne en poissons. On peut découvrir d'icy & vers la Cité de *Cao* le Lac de *Luy*, c'est-à-dire le Lac du *Tonnerre*, car au milieu il y a une pierre, dont le corps ressemble à un dragon, & la teste à un homme ; les habitans la nomment l'esprit du Tonnerre, & disent que si on luy frappe le ventre, il en sort un bruit tres-effroyable. »

L'ambassade de lord Amherst visita cette ville lors de son

voyage de Peking à Canton et Henry Ellis écrit dans le *Journal of the Proceedings of the late Embassy to China*, pp. 258/9 :

« 29th of September [1816] — The first part of this day's journey was through the suburbs of See-ning-chow : the city itself is on the eastern bank ; the walls are in good condition, with circular gateways protected by watch-towers. The shops in the suburbs were very handsomely decorated with carved work and gildings ; several good dwelling-houses, and temples with tiled roofs of various colours, gave the suburbs the appearance of a city. As we advance to the southward, where the cities become much better worth visiting, our conductors seem more determined to deprive us of that satisfaction. A few miles from the city another river falls in from the westward, and the waters on both sides extend nearly to the mountains : from the trees and villages with towers, in the midst of this watery waste, I should suppose that the present state of the country is produced by inundation. The lake See-ning is placed to the eastward in the maps, but it was impossible to trace its boundaries. Several boats with the birds used in fishing were observed, but we did not succed either in examining the bird itself, or seeing its performance. There are an unusual number of towers in the villages, forming striking objects in this watery expanse ; they may perhaps be places of refuge for the inhabitants in sudden inundations. In places, the only land between the canal and the base of the mountains is the bank or path for the trackers. »

« Elle [Yen tcheov fov] a un grand ressort composé de 27 Villes qui en dépendent, dont quatre sont du second Ordre & vingt-trois sont du troisième. Une de ces Villes nommée *Tçi ning tcheou* n'est pas inférieure à *Yen tcheou*, ni par sa grandeur, ni par la multitude de ses Habitans, ni par la richesse de son commerce. Sa situation au milieu du grand Canal, la rend une des Villes les plus marchandes de l'Empire. » (Du Halde, *Descr. de la Chine*, I, p. 199).

Nous sommes heureux que le Col. Yule, qui après Marsden et Baldelli Boni, inclinait à croire dans son *Cathay*, I, p. 126, que cette ville était *Lin tsing tcheou*, se rallie dans son *Marco Polo*, I, pp. 121/2, à l'opinion de Pauthier qui est aussi la mienne, à savoir qu'il faut identifier *Singui matu*, avec *Tsi-ning tcheou*. Pauthier donne sur cette ville quelques intéressants renseignements historiques :

« Selon l'histoire officielle de la dynastie mongole (*Yuen sse*, k. 58, fol. 21), le nom de cette ville et de sa juridiction a été assujetti à un grand nombre de changements. La 7e année du règne de *Taï thsoung* (Ogodaï), cette ville de *Thsining tchéou* fut rattachée au département de *Toûng ping* (« l'Est pacifié »). En 1269, elle redevint l' « Arrondissement de *Thsi* », avec une administration particulière pour une partie seulement de son territoite. En 1271, elle devint chef-lieu de département, sous le nom de *Thsining foù*, la ville chef-lieu rentrant dans la plénitude de sa juridiction, sur *Kiü-yé*, ou « la plage inculte » (qui servait de marché : *Mà-t'où*) les terres désertes. En 1275, on rétablit (comme subdivision) l'arrondissement de *Thsi* (*Thsi-tcheou*) en le rattachant toutefois au département de Thsi-ning... Enfin en 1279, cette ville et son territoire furent élevés au rang de *Loù* « grand Circuit » avec une administration générale pour tous les services (*thsoûng kouân*). Le nombre des familles était alors de 10,545 et celui des bouches soumises à la capitation de 59,818. Son administration commandait à un canton, attenant à la ville ; à sept « arrondissements », dont trois avaient leur juridiction sur neuf cantons. » (Pauthier, *Marco Polo*, pp. 444/5, note).

(4) Rachid Eddin fait du Cathay la Chine septentrionale, au nord du Hoang-ho, entre le *Manzi* et le *Ko-li* (*Kao li*, Corée). Cf. *J. As.*, 1833, XI, p. 337). Nous avons déjà page 248, la division de la Chine en deux parties : Cathay au nord et Manzi au sud.

(5) *Khân-Bâliq* خان باليغ, *Ville du Khân* = Peking.

« [Le] premier *Khanbalig* [des Mongols] fut *Khara-kharin*, ou, comme prononcent les Mohométans, *Caracaroum*, ville fort avant dans la Tartarie, à la hauteur de 45 degrés, trois-quarts, & plus occidentale que *Pe-kim* de 18 à 20 degrés. Pour la Chine, ils se contenterent de deux Cours. La premiere fut le *Pe-kim* d'aujourd'hui, ou le *Tchoum-kim* des *Kin* Tartares, ville à laquelle ils donnerent le titre de *Ta-tou* ou de *grande Ville Royale.* Elle a 39 degrés, 55 minutes de latitude septentrionale, & son méridien est distant de celui de Paris de 117 degrés en longitude. La deuxieme fut bâtie par *Koublai-khan,* l'an 1256, à 700 Li ou 70 lieües au Nord de *Pe-kim,* dans la Tartarie. Il lui donna le nom de *Kai-pim-fou,* & le titre de *Cham-tou* ou de *suprême Ville Royale.* » (Visdelou, *Suppl. Bibl. orient.*, p. 9.)

Ce même P. de Visdelou fait les remarques suivantes sur les capitales de la Chine, trop judicieuses pour que je ne les reproduise pas ici :

« Cette multitude de *Kim* cause un grand embarras à ceux qui commencent à lire l'Histoire Chinoise. Les Anciens se contentoient d'une ville Impériale, & la seule nécessité pouvoit les forcer à en changer. Tcheou-koum, qui gouvernoit absolument l'Empire sous la minorité de l'Empereur *Tcheou-pim-uam*, fils de son frère, paroît avoir été le premier qui ait établi une seconde Cour. Il bâtit à cet effet la ville de *Lo,* appelée ensuite *Lo-yam,* aujourd'hui *Honan-fou,* 770 ans avant l'Ère chrétienne. *Si-ghan-fou* étoit alors la premiere Cour. Dans la suite du temps, *Tcheou-pim-uam* transporta son siege à *Lo.* Cette ville de *Lo* servit de *Toum-kim*, ou de Cour orientale à la Dynastie des seconds *Tcheou.* La Dynastie des *Tham,* qui avoit son siege occidental à *Si-ghan-fou*, en fit son *Toum-tou*, ou sa ville Impériale de l'Orient. La même ville de *Lo* devint le *Si-kim,* ou la Cour occidentale de la Dynastie des *Soum*, qui tenoient alors leur siege à *Kai-foum-fou*. La Dynastie des *Kin* Tartares lui

accorda d'abord le titre de *Tchoum-kim*, ou de *Cour du milieu*. Peu de temps après, elle la dégrada, & la réduisit au simple nom de *Honan-fou*, qu'elle porte encore aujourd'hui. Cette ville est située dans la Province de *Honan*. Elle est par les 34 degrés, 45 minutes de latitude, à fort peu près & plus occidentale que le *Pe-kim* d'aujourd'hui d'environ 4 degrés, éloignée de *Si-ghan-fou* de 72 lieues horaires. Remarquez que *Si-ghan-fou* est à 34 degrés, 16′, 45″ de latitude, & à 129 degrés 6′, 45″ de longitude, commençant au premier méridien. Le *Pe-kim* d'aujourd'hui est à 39 degrés, 54′ de latitude, & à 136 degrés, 46′, 30″ de longitude, d'où il s'ensuit que *Si-ghan-fou* est plus occidentale que *Pe-kim* de 7 degrés, 40′.

« C'étoit encore pis sous la Dynastie des *Leao* Tartares, qui eurent cinq *Kim*; car la Dynastie des *Soum* s'étoit contentée de quatre. La première des *Leao* fut *Cham-kim*, ou la *Cour suprême*. Le nom propre de la ville étoit *Linhoam-fou*, parce qu'elle étoit située sur les bords de la riviere *Hoam*. Elle étoit à 44 degrés environ de latitude, & plus orientale que *Pe-kim* de près de quatre degrés. La seconde se nommoit *Toum-kim*, ou la *Cour orientale*. Le nom propre de la ville étoit *Leao-yam-fou*, parce qu'elle étoit située sur la rive septentrionale de la riviere appellée *Leao*: c'est une ville du *Leao-toum*, Province hors de la Chine, mais appartenante à la Chine, qu'on appelle aujourd'hui *Kouan-toum*. Cette ville passe les 42 degrés en latitude. Elle est plus occidentale que *Pe-kim* de près de 7 degrés. La troisième s'appeloit *Si-kim*, ou *Cour Occidentale*. Le nom propre de la ville étoit *Tai-toum-fou*, & l'est encore aujourd'hui. Elle est à près de 39 degrés & demi de hauteur de pole dans la Province de *Chansi*. Elle est plus occidentale que *Pe-kim* de 6 degrés. La quatrième se nommoit *Nan-kim*, ou la *Cour du Midi*. Le nom propre de la ville étoit alors *Sii-tçin-fou*. (C'est la ville de *Chun-tien-fou*, qui est le *Pe-kim* d'aujourd'hui.) Elle a moins de 40 degrés de latitude; en longitude elle est plus orientale que Paris de 117 degrés au moins. La cinquième

étoit appellée *Tchoum-kim*, ou la *Cour du milieu*. Le nom propre de la ville étoit *Ta-tim-fou*, ville qui est à moins de 42 degrés de hauteur de pole dans la Tartarie, & qui est plus orientale que le *Pe-kim* d'aujourd'hui de moins de 4 degrés.

« Les *Kin* Tartares, qui s'eleverent sur les ruines des *Leao*, acheverent de tout brouiller. Leur Cour suprême fut la ville de *Hoei-nim-fou*. Elle est dans le *Leao-toum*, & ne doit pas beaucoup passer les 42 degrés de latitude, ni être guere plus de 5 degrés plus orientale que le *Pe-kim* d'aujourd'hui. Leur *Toum-kim*, ou leur *Cour Orientale*, aussi bien que leur *Si-kim*, ou *Cour Occidentale*, furent les mêmes que celles des *Leao* Tartares. Leur *Pe-kim*, ou *Cour du Nord*, fut la même ville que celle qui avoit servi de *Tchoum-kim*, ou de Cour du milieu aux *Leao* Tartares, c'est-à-dire, *Ta-tim-fou*. Leur *Nan-kim*, ou *Cour du Midi*, fut la ville capitale de la Province de *Ho-nan*, dont nous avons déjà parlé. Leur *Tchoum-tou*, ou bien leur *Ville Royale du milieu*, qui leur servit aussi de *Nan-kim*, ou de *Cour du Midi*, durant quelque temps, & qui porte encore le titre de *Yen-kim*, est le *Pe-kim* d'aujourd'hui. La ville de *Youm-pim-fou* porta aussi, durant quelque temps, le même titre de *Tchoum-kim*, sous cette Dynastie.

« Les *Yuen* Tartares (car *Yuen* est le titre relevé que les *Moumgols* donnerent à leur Dynastie.) Je dis le titre relevé; car il n'y a point de terme plus noble dans la langue Chinoise, puisqu'il signifie la *vertu essentielle*, qui rend le Ciel le plus grand de tous les êtres, & le premier principe de toutes choses. Les *Yuen* Tartares, dis-je, se contenterent de trois Cours. La première fut *Kara-kharin ;* la seconde, *Ta-tou* ou le *Pe-kim* d'aujourd'hui ; & la troisième, *Cham-tou ;* nous avons expliqué tout cela ci-dessus.

« La Dynastie de *Mim* n'en eut que deux, qui sont celles que nous nommons encore en Europe, *Nan-kim* & *Pe-kim*.

« Enfin, les *Man-tchou* Tartares, qui ont donné le nom de *Tçim*, ou de *pureté* à leur Dynastie, n'en ont pas davantage ;

leur *Pe-kim* est le même que celui des *Mim*. Ils ont dégradé le *Nan-kim* des *Mim*, & l'ont réduit au rang des simples villes, en la nommant *Kiam-nim-fou*. En même temps, ils ont élevé à la dignité de Cour la ville de *Chin-yan-fou*, capitale aujourd'hui de *Leaotoum* & lui ont donné le titre de *Chim-kim*, ou de *Cour florissante*, & cela parce que le bisaïeul de l'Empereur régnant & le fondateur de cette Dynastie, prit pour la premiere fois le titre d'Empereur dans cette ville, l'an 1616. On ne doit pas après cela être surpris si, parmi la confusion de tant de *Kim* & de *Khanbaligh*, ou de *Cours*, les Mohométans se sont confondus. » (Visdelou, *Suppl. Bibl. orient.* pp. 9/10.)

Le regretté William Frederick Mayers, secrétaire chinois (interprète) de la légation d'Angleterre, a dressé une liste des villes qui eurent successivement l'honneur d'être le centre du gouvernement de l'Empire du Milieu dans *Notes and Queries on China and Japan*, vol. I, 1867, p. 60 :

Nº D'ORDRE	DYNASTIE	DATE	NOM DE LA CAPITALE	NOM CHINOIS DE LA CAPITALE	NOM ACTUEL DE LA CAPITALE	PROVINCE ACTUELLE
		Av. J.-C.				
1	Tsin.	349	Hien-Yang.	咸陽	Si-ngan fou.	Çhen-si.
2	Han.	200	Tchang-Ngan.	長安	Si-ngan-fou.	Chen-si.
		Ap. J.-C.				
3	Han orientaux.	25	Lo-Yang.	洛陽	Ho-nan fou.	Ho-nan.
4	Trois royaumes.	221	Tching-Tou.	成都	Tching-tou fou.	Se-tchouan.
5	Wou.	vers 221	Wou-Tchang	武昌	Wou-tchang fou.	Hou-pé.
6	Wou.	vers 229	Kien-Yeh.	建業	Kiang-ning fou ou Nan king.	Kiang-sou.
7	Wei.	vers 225	Pou-tcheou.	濮州	Tchang-té fou.	Ho-nan.
8	Tsin occidentaux.	280	Lo-Yang.	*ut supra*, nº 3.		
9	Tsin orientaux.	317	Kien-Yeh.	*ut supra*, nº 6.		
10	Soui.	582	Si-Ngan fou.	*ut supra*, nº 1.		
11		589	Tchang-Ngan.	*ut supra*, nº 2.		
12	Tang.	618	Tchang-Ngan.	*ut supra*.		
13			Lo-Yang.			
14	Song.	960	Pien-Liang.	汴梁	Kai-fong fou.	Ho-nan.
15		1129	Lin-Ngan.	臨安	Hang-tcheou fou.	Tche-kiang.
16	Yuan.	1262	Yen-king.	燕京	Chun-tien fou ou Peking.	Tche-li.
17	Ming.	1368	Kiang-ning fou.	*ut supra*.	Nan-king.	
18	»	1421	Pe-king (1)			

1. Jusqu'à ce jour.

(6) Voici dans quels termes, les ambassadeurs de Schahrokh parlaient de Khan bâliq le siècle suivant :

« C'est une ville extrêmement vaste, dont chaque muraille a de longueur une parasange. Comme les constructions n'étaient pas encore terminées, cent mille barraques étaient disposées sur les murs qui environnaient la ville. Au point du jour, les portes n'étant pas ouvertes, les ambassadeurs entrèrent par une tour qu'on bâtissait, et on les fit descendre devant la porte du palais de l'empereur. En avant de cette porte, dans une étendue de sept cents pas, régnait une surface composée de pierres polies. Les envoyés, ayant mis pied à terre et franchi ce pavé, arrivèrent à la porte du palais : de chaque côté de cette porte étaient placés cinq éléphants, dont les trompes étaient tournées vers le chemin, il fallut passer au milieu de ces trompes ; les ambassadeurs pénétrèrent dans l'intérieur du palais. A cette époque, quoiqu'il ne fit pas encore bien jour, environ cent mille hommes se trouvaient réunis à la porte de cet édifice. Les ambassadeurs, étant entrés, virent une cour extrêmement vaste et magnifique, où l'on respirait un air pur et excellent. En avant régnait un kiosque, dont la plate-forme avait trente *ghez* et supportait des colonnes de cinquante *ghez*. Au-dessus s'élevait un édifice qui avait soixante *ghez* de longueur sur quarante de largeur. Devant les colonnes se trouvaient trois portes : celle du milieu était la plus grande, celle de droite et celle de gauche avaient de moindres dimensions ; celle du milieu sert exclusivement au passage de l'empereur ; c'est par les deux autres que tout le monde entre et sort, Au-dessus du kiosque, derrière la porte, à droite et à gauche, est placé un *kourkeh*, et une cloche est suspendue. Dix hommes se tiennent là, attendant le moment où l'empereur monte sur son trône. Environ trois cent mille hommes sont réunis à la porte du palais. Deux mille musiciens, placés debout, exécutent, en s'accompagnant du son de leurs instruments, des chants composés en langue du Khata, et qui expriment des vœux pour l'empereur. Deux mille *silah-*

dar (hommes d'armes) portaient à la main des piques, des javelots, des haches, des cognées, des traits, des carreaux d'acier, des lances, des épées, des massues ; quelques-uns tenaient un éventail à la manière du Khata, et un parasol. Aux extrémités de cette cour sont des maisons, des estrades, de grandes colonnes ; sur le côté des estrades et de la muraille règnent des maisons qui toutes ont des fenêtres grillées et sont pavées de pierres polies. » (Quatremère, dans les *Notices et Extraits des Ms. de la Bib. du Roi*, XIV, 1843, pp. 401/3.)

Au XVII[e] siècle, le P. de Magalhaens décrit ainsi le Palais impérial. (*Nouvelle relation de la Chine....* par le R. P. Gabriel de Magaillans, Paris, Claude Barbin, 1688, in-4, pp. 278/284.)

« Le Palais de l'Empereur est situé au milieu de cette grande Ville, & regarde le Midy; suivant la coûtume de cet Empire, où l'on voit rarement une Ville, un Palais, ou la Maison d'une personne considerable, qui ne soit tournée du mesme côté. Il est entouré d'une double enceinte de murailles, l'une dans l'autre, en forme de quarré long. L'enceinte extérieure est une muraille d'une hauteur & d'une épaisseur extraordinaire, enduite dedans & dehors d'un ciment ou chaux rouge, & couverte d'un comble ou petit toict de briques vernissées d'une couleur jaune dorée, fait avec beaucoup d'art & d'agrément. Sa longueur depuis la porte du Sud jusqu'à celle du Nord, est de huit stades Chinois, ou de deux milles d'Italie ; sa largeur de quatre stades ou d'un mille, & son circuit de vingt-quatre stades ou de six milles. Cette enceinte a quatre portes, une au milieu de chaque côté, & chacune est composée de trois portes, dont celle du milieu est toûjours fermée, & ne s'ouvre que pour le Roy seul. Les autres servent à ceux qui entrent ou qui sortent du Palais, & sont tout-à-fait ouvertes depuis le point du jour jusqu'à ce qu'on sonne la retraite, à la réserve des méridionales qui ne sont qu'entr'ouvertes, à moins que le Roy ne sorte ou ne rentre. Du temps des Rois Chinois, la garde de chaque Portail estoit de trente soldats avec leur Capitaine, & de dix

Eunuques : mais à présent il n'y a que vingt Tartares avec leur Officier. Par où l'on voit que les Peres Alvaro Semedo page 143, & Martini page 31 , qui disent que la garde de chaque porte est de trois mille hommes & de cinq éléphans, ont esté mal informez, ayant pris le tout pour une partie. Car il est vray que la garde est de trois mille hommes en tout, qui étant distribuez par compagnies & par escouades ou brigades, gardent jour & nuit, tour à tour & tant de jours par mois, les portes de la Ville & celles du Palais, où il y en a plusieurs autres outre celles que nous avons dites, & diverses tours qui environnent la muraille intérieure. Pour les élephans, ils ne sont point aux portes, mais dans leur écurie ou plûtost dans leur Palais ; car ils sont logez dans une vaste court, au milieu de laquelle il y a une grande & belle salle, où ils font leur demeure durant l'Été ; mais pendant l'Hyver on les met dans des salles séparées & plus petites, dont le pavé est échauffé avec des fourneaux : sans quoy ces animaux ne pourroient pas supporter la rigueur du froid de ce climat, où il arrive même souvent qu'ils meurent par la négligence de ceux qui en ont le soin. Il n'y en a pas plus de cinq ou six, qu'on ameine de la Province de *Yun nân.* On ne les tire de leur logement que quand le Roy sort du Palais pour quelque fonction publique, comme pour quelque sacrifice & autres choses semblables. L'entrée de ces portes est deffenduë aux Bonzes des Pagodes, aux aveugles, aux boiteux, aux estropiez, aux gueux, à ceux qui ont des balaffres, des goîtres, le nez ou les oreilles coupées & en un mot à tous ceux qui ont quelque difformité considérable.

« La muraille intérieure qui entoure immediatement le Palais, est extrémement haute & épaisse, bâtie de grandes briques toutes égales, & embellies de creneaux bien ordonnez. Elle a du Nord au Sud six stades, ou un mille & demy d'Italie, un stade & demy de largeur, & quinze stades, ou cinq mille moins un quart, de circonférence. Elle a quatre portes avec de grandes voûtes & arcades ; celles du Sud & du Nord sont triples, comme les por-

tes de la premiere enceinte, & celles des côtez simples. Sur ces portes & sur les quatre angles de la muraille, s'élevent huit tours ou plûtost huit salles d'une grandeur extraordinaire, & d'une très-belle architecture, vernissées au dedans d'un beau rouge semé de fleurs d'or, & couvertes de tuiles vernissées de jaune. Sous les Rois Chinois, vingt Eunuques faisoient la garde à chacune de ces portes ; à present les Tartares ont mis à leur place quarante soldats avec deux Officiers. L'entrée est permise à tous les Mandarins des Tribunaux qui sont au dedans du Palais, & à tous les Officiers de la Maison du Roy : Mais elle est rigoureusement deffenduë à tous les autres, s'ils ne montrent une petite table de bois ou d'ivoire, ou leur nom & le lieu où ils doivent servir soient marquez, avec le cachet du Mandarin de qui ils dependent. Cette seconde muraille est environnée d'un profond et large fossé, revestu de pierre de taille, & plein de grands & excellens poissons. Chaque porte a un pont-levis pour traverser le fossé, à la réserve de celle du Sud qui l'a plus au dedans, comme nous le dirons plus bas.

« Dans le grand espace qui sépare les deux murailles, il y a plusieurs Palais détachez, les uns ronds, les autres quarrez, qui ont tous des noms conformes aux usages & aux divertissemens pour lesquels ils ont esté construits, & qui sont si vastes, si riches, & si bien ornez, qu'ils pourroient suffire non seulement à des Princes, mais encore a quelques Rois de nôtre Europe.

« Dans le mesme espace, du côté de l'Orient, & joignant la premiere muraille, coule une rivière qu'on traverse sur divers Ponts, tous fort beaux, & faits entierement de marbre, à la réserve de l'arcade du milieu, qui est un Pont-levis de bois ; tous les autres Ponts qu'on voit en bon nombre dans le Palais, sont bâtis de la même manière. Du côté de l'Occident, où l'espace est beaucoup plus large, il y a un Lac fort poissonneux, long de cinq stades ou d'un mille & un quart d'Italie, & fait en forme de viole. On le traverse à l'endroit le plus étroit, qui répond aux portes des murailles, sur un beau Pont, dont les extrémi-

tez sont ornées par deux Arcs de triomphe à trois arcades chacun, élevez, majestueux, & d'une excellente architecture. Ce Lac, dont Marc-Polo fait mention, Livre 2. Chap. 6, est environné de Palais ou Maisons de plaisance, bâtis partie dans l'eau, & partie en terre ferme, & le milieu est garny de barques très-propres, dont le Roy se sert quand il veut prendre le plaisir de la pêche ou de la promenade. Le reste des deux espaces de l'Est & de l'Oüest, qui n'est point occupé par le Lac ou par les Palais détachez, est divisé en ruës larges & bien proportionnées, habitées par les Officiers & par les Artisans qui servent dans le Palais du Roy. Au temps des Roys précédens, il y avoit dix mille Eunuques ; mais ceux qui regnent présentement, ont mis en leur place des Tartares & des Chinois de la Province de *Leaô tũm*, qui sont considerez comme Tartares par une grace particuliere. Voilà ce qui regarde les dehors du Palais, il faut parler maintenant de ce qui est au dedans.

« Pour l'intelligence de ce qui suit, il faut remarquer deux choses. La première que, comme nous l'avons déjà dit, toutes les Villes & tous les Palais du Roy, des grands Seigneurs, des Mandarins, & des personnes riches, sont construits de telle sorte que les portes & les principaux appartemens regardent ou sont tournez du côté du Midy. La seconde, qu'au lieu que nous bâtissons nos logemens à divers étages, les uns sur les autres, les Chinois les font sur un même plan, les uns au delà des autres, & qu'ainsi nous occupons l'air & eux la terre. Par exemple, la grande Porte qui regarde le Sud, est sur la ruë, & a de petites maisons de part & d'autre, & c'est là le premier appartement. On trouve ensuite une basse-court, & au bout une seconde porte où est le second appartement. Il est suivy d'une court plus vaste, qui aboutit à une grande salle destinée pour recevoir les Etrangers. Après une troisième court, on trouve le quatrième appartement, où demeure le Maître de la maison, & ensuite une autre court, & un cinquième appartement, où l'on met les nippes, les joyaux & les meubles les plus précieux. Au-delà il y a

un jardin, & au bout le sixième & dernier appartement, avec une petite porte au milieu, qu'on ouvre seulement quand l'occasion ou la nécessité le demande. A l'Est & à l'Oüest de ces cours, il y a des logemens moins considérables. Les domestiques avec leurs femmes & leur enfans, demeurent dans celle qui joint la grande Porte, & les autres sont occupées par les dépenses & les offices de la maison. Les maisons des Mandarins & des personnes riches, sont ordinairement disposées de cette manière : mais celles des grands Seigneurs, occupent encore plus de terrain, & ont plus d'appartemens, plus grands & plus élevez, à proportion de leur dignité : tout étant si bien réglé dans la Chine, que les Mandarins ni les grands Seigneurs ne peuvent bâtir leurs maisons que conformement à ce qui est ordonné par les Loix. »

A rapprocher toutes ces descriptions de « Description de la ville de Peking, Pour servir à l'intelligence du Plan de cette Ville, gravé par les soins de M. de l'Isle. Par M. de l'Isle.... & M. Pingré.... Prix : 4 liv. A Paris, M. DCC. LXV. » In-4.

(7) Le *Yuan che*, rapporte, chap. LVIII : « En 1264 Chi tsou (Khoubilaï) établit sa résidence à Yen king ; en 1267 il bâtit la ville actuelle (actuelle pour les Mongols) au nord-est de la capitale des Kin et fixa sa résidence dans la nouvelle cité, qui en 1271 fut nommée 大都 *Ta tou*. L'ouvrage cité ci-dessus, *Pei ping tou king tche chou*, compilé à la fin du XIV[e] siècle, dit que la capitale mongole fut construite à trois *li* au nord (probablement une faute d'impression pour au nord-est) de la ville des Kin. » (Bretschneider, *Rech. Arch. sur Peking*, p. 12).

« Cette ville [Peking], dit Rachid-ed-din (*Nouv. Jour. As.*, XI, p. 338), avait été la résidence des rois précédents ; elle fut bâtie anciennement d'après les indications des plus savants astrologues, et sous les constellations les plus heureuses, qui lui ont toujours été propices. Comme elle avait été détruite par Tchinghiz-Khân, Koubilaï-Khân voulait la rétablir, afin de

rendre son nom célèbre, il bâtit donc tout près une autre ville nommée *Daidou* دايدو. »

« C'est à la 4e lune de l'an 1267 que l'Empereur Houpilay fit achever au Nord-Est de Yen king la ville qu'il appela *Tatou*, c'est-à-dire grande Cour, on l'appeloit aussi *Taitou.* » (Gaubil, *Gentchiscan*, pp. 146/7.)

(8) « Le *Yuan-che*, ainsi que le *Tchue-keng-lou*, et d'autres ouvrages de l'époque des Yuan (Voir *Je-hia*, chap. XXXVIII, f. 1), s'accordent à dire que la capitale avait *onze* portes. Elles sont énumérées dans l'ordre suivant (Voir, page suivante, le plan de Khân-baliq, d'après M. le D[r] Bretschneider.) :

MUR DU SUD

1. Porte du milieu (sud)	appelée	麗正門	*Li-tcheng men.*
2. Porte de gauche (est).	»	文明門	*Wen-ming men.*
3. Porte de droite (ouest).	»	順承門	*Chouen-tcheng men.*

MUR DE L'EST

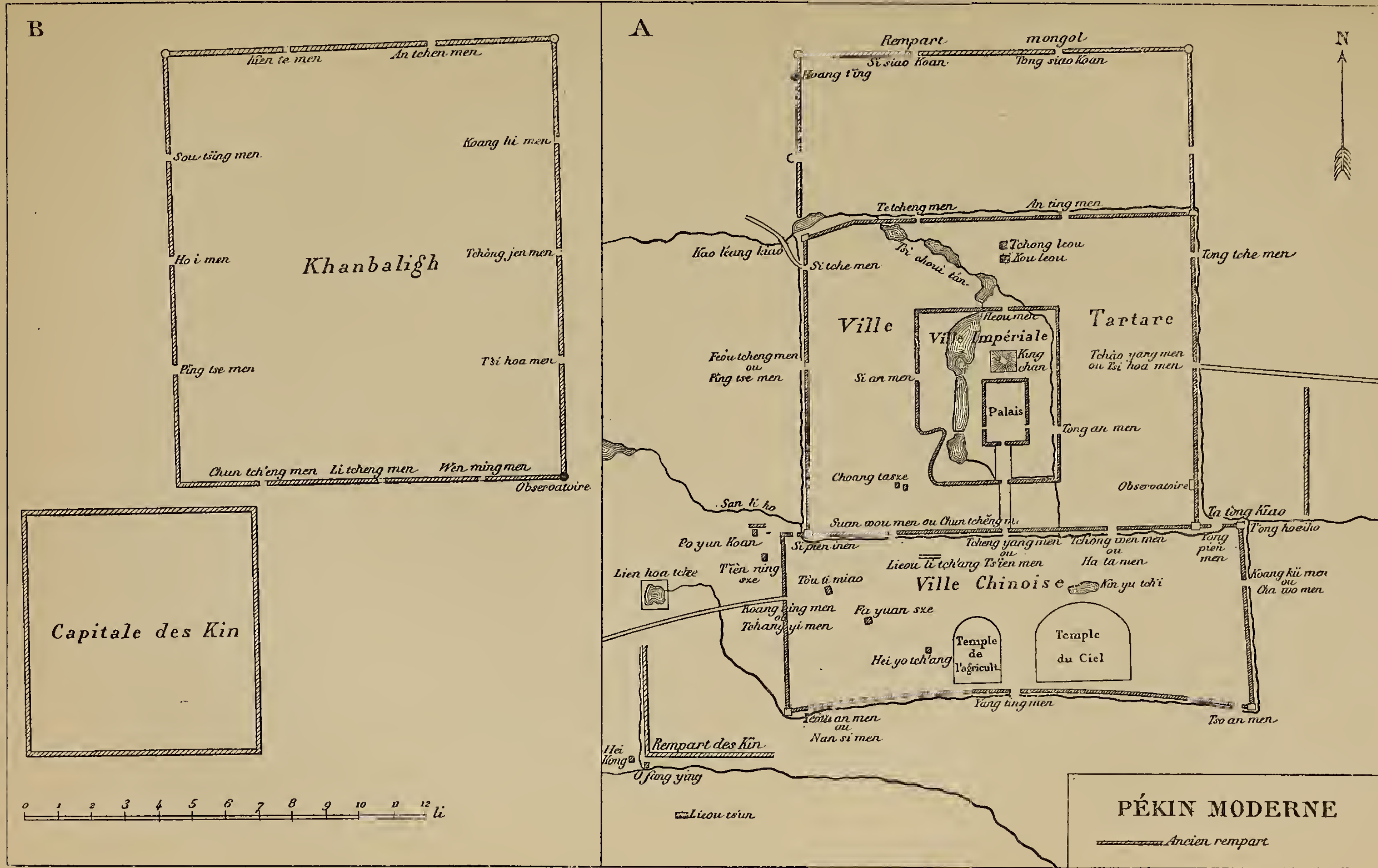
4. Porte du milieu (est).	appelée	崇仁門	*Tchong-jen men.*
5. Porte du sud-est.	»	齊化門	*Tsi-hoa-men.*
6. Porte du nord-est.	»	光熙門	*Kouang-chi-men.*

MUR DE L'OUEST

7. Porte du milieu (ouest).	appelée	和義門	*Ho-i men.*
8. Porte du sud-ouest.	»	平則門	*Ping-tse men.*
9. Porte du nord-ouest.	»	肅清門	*Sou-tsing men.*

MUR DU NORD

10. Porte du nord-ouest.	appelée	健德門	*Kien-ti men.*
11. Porte du nord-est.	»	安貞門	*Ngan-tchen men.*



D'APRÈS M. LE Dr E. BRETSCHNEIDER

« Le *Tatou* de Houpilay avoit un palais, des murailles de 60 lys de tour avec *12* portes. » (Gaubil, *Gentchiscan*, p. 146, note.)

« La ville a douze portes. » (Martini, Thévenot, II, p. 37.)

(9) D'après les observations de MM. Fleuriais et Lapied, envoyés à Peking par le gouvernement français pour y observer le passage de Vénus sur le soleil, la ville tartare actuelle de Peking a 23 kil. 55 de tour.

« Quelques mots sur la ville et sur l'existence que nous avons été conduits à y mener.

« Pékin, comme on le sait, comprend deux villes distinctes, la ville tartare ou mandchoue et la ville chinoise.

« Ces deux villes, l'une et l'autre de forme sensiblement rectangulaire, se font suite.

« La ville chinoise est au sud de la ville tartare. La muraille commune est en tout semblable, comme dimensions et importance, aux murailles constituant l'enceinte extérieure.

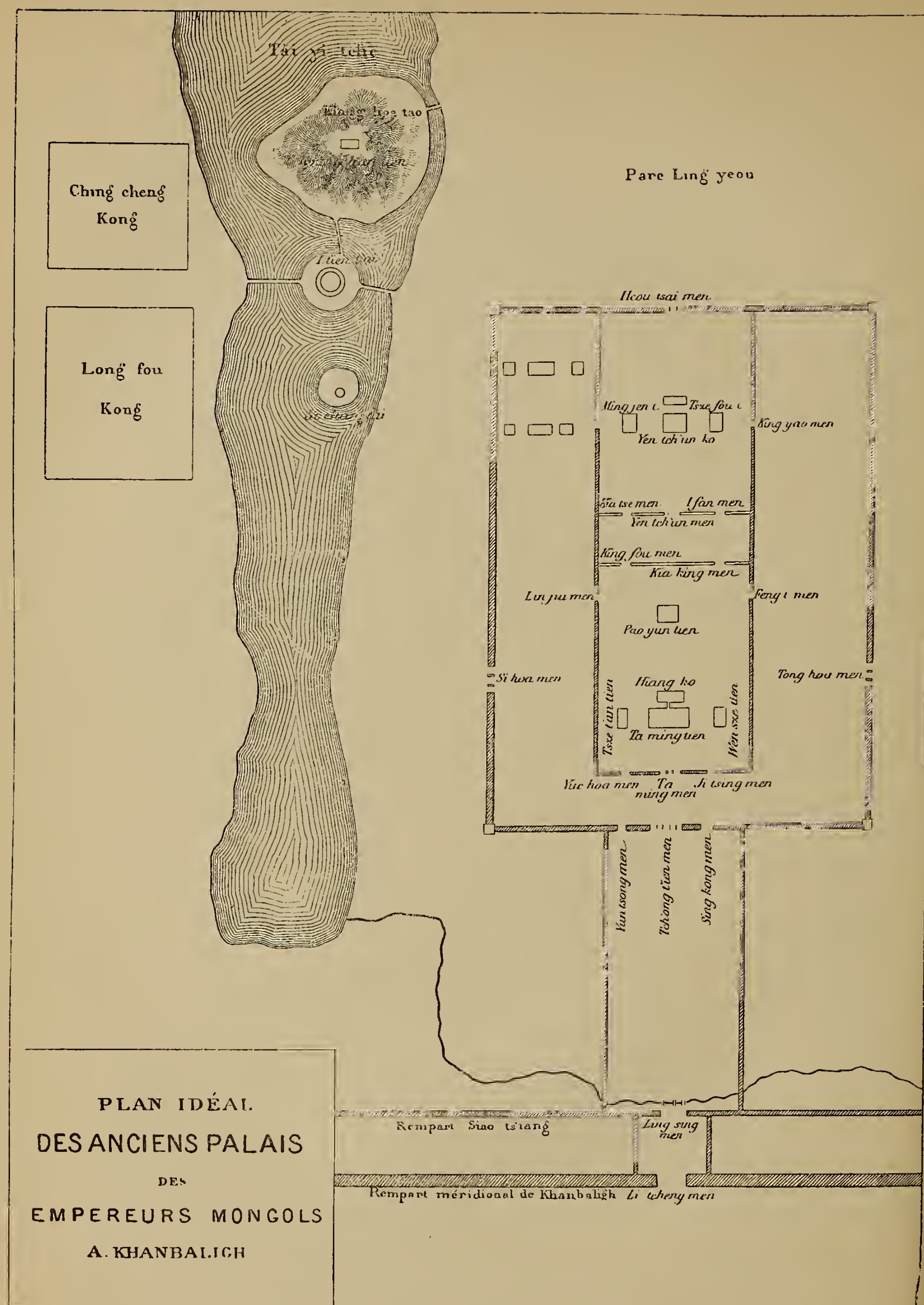
« L'orientation générale est sensiblement le nord et le sud et l'est et ouest du compas. »

Des documents contenus dans le chapitre *Triangulation* on extrait les nombres suivants :

Ville tartare...	Dans le sens nord et sud....	5400 m.
	Dans le sens est et ouest....	6700
Ville chinoise...	Dans le sens nord et sud.....	3300
	Dans le sens est et ouest.....	8000

La ville tartare est la plus importante. Elle est entourée d'une enceinte continue de murailles bastionnées. La section de ladite muraille a en moyenne 12 mètres de largeur sur 13 mètres de hauteur.

Les bastions sont échelonnés environ de 100 en 100 mètres ; les uns ont 12 mètres sur 12 mètres, les autres 25 sur 25.



PLAN IDÉAL
DES ANCIENS PALAIS
DES
EMPEREURS MONGOLS
A. KHANBALICH

D'APRÈS M. LE Dr BRETSCHNEIDER

Neuf portes monumentales, deux au nord, deux à l'est, deux à l'ouest, trois au sud, donnent accès dans la ville.

(*Rec. de Mém., rel. à l'obs. du pass. de Vénus*... Tome II, 1re partie, 1878, pp. 35-6).

(10) Khan خان.

« Nous trouvons, dit Quatremère, *Hist. des Mongols,* p. 10, dans les historiens, deux noms différents qui désignent les monarques mongols, celui de *khan* et celui de *kaân*. Le premier, qui est commun à la langue mongole et aux autres dialectes tartares, fut le titre que prit Tchinghiz, passa depuis à une partie des princes de sa famille, et se donne encore de nos jours aux souverains des différents peuples du nord de l'Asie..... Quant au nom de *kaân*, le premier monarque qui le porta fut Oktaï, qui le transmit à ses successeurs, à l'exclusion de tous les autres princes mongols. Ce titre était sans doute supérieur à celui de *khan*, puisque les empereurs de la principale dynastie l'avaient adopté pour se distinguer des autres *khans*, sur lesquels ils exerçaient le droit de suzeraineté. J'avais cru longtemps que ce mot ne devait pas être confondu avec celui de *khakan*, et qu'il appartenait à l'ancien idiome mongol; mais les lettres d'Argoun et d'Oldjaïtou m'ont appris que je m'étais trompé. Enfin, dans l'*Histoire des Mongols*, publiée par M. Schmidt, on trouve partout, et exclusivement, le titre de *chagan*, donné aux monarques mongols; je n'hésite donc pas à reconnaître que *kaân* n'est dû qu'à la prononciation un peu altérée du mot *khakan*. »..... « Les souverains mongols, quoique gouvernant des empires immenses, avaient su conserver, du moins à l'extérieur, une extrême modestie, et se contentaient de prendre le titre de *kaân*, قاان, ou de *khan* خان, sans y ajouter aucun de ces surnoms pompeux que la vanité des Orientaux a multipliés jusqu'à un excès ridicule. Dans certaines circonstances même, ces princes s'abstenaient de prendre ce titre honorifique et se bornaient à celui de *âka* آقا, qui

signifiant proprement *frère aîné*, offre quelque chose de simple et de patriarcal..... » (*l. c.*, p. 86)... « Chez les nations turques et mongoles, le mot *khan* conserva toute son importance et fut donné exclusivement au souverain » (*l. c.*, p. 86).

Cf. *Khan, khakan, and other Tartar Titles*. By Prof. Terrien de Lacouperie. Dec. 1888, London, br. in-8, pp. 15.

(11) « Sachiés tout voiramant qe le grant Chan demore en la maistre vile dou Catai, Cabalut est appellés, trois mois de l'an; c'est decebre et jenver et fevrer. En ceste ville a son grant palais, et voz deviserai sa faison. El est tout avant un grant mur quarés, qui est por chascun quaré un milier, ce est à dire qu'il est tout environ quatre miles. » (Marco Polo, pp. 89/90.)

Le mur rectangulaire (Kong-tch'ëng) qui entourait le palais des Empereurs était construit de briques et fut élevé pendant les années 1271 et 1272. Il était percé de six portes dont trois sur le côté sud : Yun-tsong-men, Tch'ong-tien-men, et Sing-kong-men; une à l'est, Tong-hoa-men; une au nord, Heou-tsai-men ; une à l'ouest, Si-hoa-men. Aux quatre angles de ce mur d'enceinte se trouvait une tour couverte de tuiles vernissées. Dans l'intérieur du *Kong-tch'ëng* se trouvait le *Ta-nei* ou palais impérial dont la face méridionale était percée de trois portes : Youe hoa men, Ta-ming-men juste en face de Tchong-tien-mien et Je-tsing-men. Par la Ta-ming men on arrivait au Ta-ming-tien (salle de la grande lumière), le principal édifice du palais, qui communiquait avec un bâtiment plus petit placé derrière, le Hiang-ko (salle des parfums). Le *Ta-ming-tien* servait aux audiences solennelles de l'Empereur. Outre ces villes principales il y en avait d'autres de dimensions moindres. Voir Bretschneider, *Rech. Arch. sur Pekin*, pp. 48 et seq. Voir le plan, p. 404.

(12) « Et encore voz di que dever tramontane, loinge dou palais entor d'une aralente [portée d'arc], a fait fair un tertre.

Ce est un mont qe bien est haut cent pas, et environ est plus d'un milles, qu'el mont est tout plein et covert d'arbres que de nul tens perdent foiles, mès toutes foies sunt vers. Et voz di que le grant sire que la unques l'en li content que fust un biaus arbres, il le fasoit prendre con toutes les raices et con toute terre, et le fasoit porter à cel mont con les leofant, et fust l'albre grant quant il vousisti qu'il ne foist ce faire. Et en ceste mainere hi avoit les plus arbres biaus dou monde; et voz di que le grant sire ha fait covrir tout cel mont de roze de l'açur que est mout vers, si que les arbres sunt tuit vers, et le mont tout vers, et n'i a apert fort que come vers, et por ce est apellés le mont vers, et desus le mont en mileu dou coume [sommet] a un palais biaus et grant et est tout vers. Et voz di qe cest mont et les arbres et les palais sunt si biaus à regarder, que tout celz que le voient en ont léesse et joie, et por ce le a fait faire le grant sire, por avoir celle belle viste et por ce que li rede confort et solas. » (Marco Polo, p. 91).

Le Dr Bretschneider ne voit pas dans la Montagne verte de Marco Polo et d'Odoric le *King-chan* ou *Mei-chan* (Montagne du charbon) située au nord et en face du palais, mais le *Kiong-houa-tao* (situé plus à l'ouest) dont le nom fut changé en 1271 en celui de *Ouan-souèi-chan*. Le *Kiong-houa-tao* se trouvait au nord-ouest du *Ta-nèi* et formait une île dans le lac *Taï-i-tche*. C'est cette montagne qui est marquée sous le nom de *Pai-ta-chan* dans le plan moderne de Peking. Voir *Rech. Arch.*, pp. 58 et seq.

(13) « Il y a encore un grand vase fait de bois et verni, dont l'intérieur est garni d'argent (*mou-tche-inn-li-tsi-ouong*). Un dragon dans des nuages d'or se tord autour de ce vase, qui est haut de 17 pieds et contient plus de 50 piculs (*tann*) de vin. Dans cette salle se trouve aussi un vase de jade (*Yu-ouong*). » (*Le Tchue-kĕng lou*, cité par le Dr Bretschneider, *Rech. Arch.*, pp. 49/50).

Il est donc bien probable qu'il est question de l'un de ces vases, peut-être celui de jade. Mais d'où peut venir ce nom de *merdacas?* Les Chinois appellent le jade, *Yu*, et je ne vois dans la synonymie donnée par Heinrich Fischer (*Nephrit und Jadeit*, Stuttgart, 1875, in-8, pp. 311/318) aucun mot se rapprochant de *merdacas*. La terminaison *khas* me paraît devoir nous égarer sur une fausse piste; j'aime mieux l'idée que me suggère M. Pavet de Courteille : Odoric prend le nom du contenant pour celui du contenu, une aromate sans doute. On trouve en effet dans Francis Johnson's *Dict. Persian, Arabic, and English*, Lond. 1852, p. 1161 l'arabe مردقوش *mardakūsh* d'après le persan مرده گوش *murda-gosh* « Marjoram. Saffron. A kind of aromatics of a reddish black colour, with which women perfume their combs ». — Je préfère cette explication à celle qui ferait venir ce mot de *Mirdjai-kasch*, jade de *Mirdjai*. Mirdjai est la montagne de la principauté de Khotan qui fournit la plus grande quantité de cette pierre précieuse.

Mandeville (*Lapidaire*) appelle le jade *Silente :* « Silente est pierre obscure et tire aucunes fois sur le noir, aucunes fois sur le vert, comme le Jaspe; elle croît et décroît comme la lune, elle garde les femmes grosses et les fait enfanter en temps et heure; elle donne paix et concorde et vaut à réconcilier les amoureux, elle guérit les éthiques et abaisse les enflures. On la trouve en Inde et en Perse. »

On pourra consulter sur cette pierre :

— *Le Lapidaire du quatorzième siècle*. Description des pierres précieuses et de leurs vertus magiques, d'après le traité du chevalier Jean de Mandeville, avec notes, commentaires et un appendice sur les caractères physiques des pierres précieuses à l'usage des gens du monde par Is. del Sotto. Vienne, Imp. imp. et roy., 1862, in-8.

— *Recherches sur la substance minérale appelée par les Chinois* Pierre de Iu, *et sur le Jaspe des Anciens*. Par Abel Rémusat,

Paris, 1820 (A la suite de l'*Histoire de la ville de Khotan*).

— *Le Jade,* étude historique, archéologique et littéraire sur la pierre appelée *Yu* par les Chinois, par S. Blondel. Paris, E. Leroux, 1875, br. in-8.

— H. Fischer, *ut supra*.

— Terrien de Lacouperie (*Babylonian and Assyrian Record*, April 1889).

(14) Le Dr Bretschneider, *l. c.*, p. 50, fait remarquer qu'un renseignement du chap. v du *Tch'ue-këng-lou*, sous la rubrique *Ching-long-chëng*, fournit la preuve du récit d'Odoric : « Le *Chëng* est un instrument de musique à vent, composé de roseaux fixés dans une calebasse, avec un chalumeau recourbé : *ching-long* signifie prospère. Le *Tch'ue-këng-lou* dit que dans la salle *Ta-ming-tiènn* se trouve un *ching-long-chëng*. Quand, à l'occasion d'une grande réception donnée par l'empereur, cet instrument commence à jouer, tout l'orchestre se joint à lui. L'instrument est en communication, au moyen d'un tube, avec deux paons, perchés sur une barre transversale ; et quand il joue, le mécanisme fait danser les deux paons (*souënn-cheou-ouei-eurh-kong-tsio*, *chèng-ming*, *ki-tong*, *tso-inn-eurh-vou*). »

(15) Le premier empereur de Chine de la dynastie mongole (*Youen*, 元) fut Khoubilai khan, fils de Touli et petit-fils de Gengis khan (1260-1295). Il avait comme noms de règne (*nien hao*) *Tchoung-tong* 中 統 (1260) et *Tche-youen* (1264) 至 元 et comme nom dynastique *Chi-tsou* 世 祖. Puis vinrent *Tcheng-tsoung* 成 宗 (1295), *Wou-tsoung* (1308), 武 宗, *Jen-tsoung*, 仁 宗 (1312), *Ying-tsoung* 英 宗, etc.

(16) Il s'agit de la coiffure appelée *bogtak*. « Le mot *bogtak*, dit Quatremère, *Hist. des Mongols*, p. 102, désignait une coiffure dont les femmes mongoles et surtout les princesses faisaient

exclusivement usage. Mais quel était ce genre de parure ? Si l'on en croit une glose du *Tarikhi Wassaf*, le mot *bogtak* devait se traduire par فوطة. Ce terme arabe, qui correspond au mot persan, دستار, désigne *un mouchoir*, *une serviette*, et, par suite, cette pièce de mousseline que l'on roule autour du turban... » Quatremère cite ces exemples tirés du *Zafer-nameh* : « Des *bogtaks* brodés de perles couvraient la tête des princesses. » — « Sur la tête de toutes étaient des *bogtaks* d'or. » — « Leurs têtes étaient ornées de *bogtaks* enrichis de pierreries. » — et du *Tarikhi Wassaf* : « Les princesses parées de *bogtaks* couverts de pierreries. » Les voyageurs européens du moyen âge connaissaient fort bien cette coiffure et ils nous en parlent.

Guillaume de Rubrouck (*Rec. de Bergeron*, col. 15/16) : « Les femmes ont un ornement de tête qu'ils apellent *Botta*, fait d'écorce d'arbre, ou autre matiere, la plus legére qu'ils peuvent trouver : cette coiffure est grosse & ronde, tant que les deux mains peuvent embrasser, sa longueur est une coudée, & plus, quarrée par haut comme le chapiteau d'une colomne. Elles couvrent cette coiffure qui est vuide par dedans d'un taffetas, ou autre étoffe de soie fort riche. Sur ce quarré ou chapiteau du milieu ils mettent comme des tuiaux de plumes ou de cannes fort déliées, de la longueur d'une coudée, & plus; elles enrichissent cela par le haut de plumes de Paon, & tout à l'entour de petites plumes de queuës de *Malart*, aussi bien que de pierres precieuses. Les grandes Dames mettent cet ornement sur le haut de la tête, qu'elles serrent fort étroittement, avec une certaine coiffe, qui a une ouverture en haut, & là elles ramassent tous leurs cheveux depuis le derrière de la tête jusqu'au sommet, en forme de nœud, puis les mettent sous cette coiffure, qu'ils attachent bien serré par dessous le menton. Si bien que quand on voit de loin ces femmes allant à cheval en cet habillement de tête, il semble que ce soient des Gens-d'armes, portant le casque & la lance levée. » Et plus loin,

col. 80 : « Cela achevé, comme il étoit déjà grand jour, cette Dame s'ôta tous ses Ornemens de teste ou coiffure, qu'ils apellent *Baccha*, & comme je regardois sa tête nuë & rase, elle me commanda de sortir de là. » Ricold de Monte-Croce nous dit de même : « Les dames establissent et conferment le grant kaan, et sont les dames des Tartars moult honourées entre eulx, et portent les dames des Tartars sur leurs chiefz couronnes plus belles et plus haultez que nullez autres dames du monde. Et c'est en mémoire de une grant victoire que les dames de Tartarie firent jadis ès parties d'Orient à un grant fleuve. » Ce même voyageur nous donne les renseignements suivants qui ressemblent à ceux d'Odoric sur la forme même, celle d'un pied, de la coiffure; à la suite de cette victoire, les Tartares : « ottrierent à leurs dames que elles porteroient dès lors en avant ces couronnes, si les portent grandes et haultes à longueur d'une couldée. Mais affin que les dames ne s'en orgueillissent voulrent li Tartre que ceste couronne eust au dessus une fourme d'un pié, si que lez dames portent ces haultez couronnes qui ont au dessus ung pié. » Jean du Plan Carpin (*Rec. de Bergeron*, col. 29) nous avait décrit également la même coiffure sans la nommer : « Les femmes mariées portent une tunique fort large, qui leur traîne jusqu'à terre, & fenduë par devant. Sur la tête elles portent je ne sçai quoi de rond, fait d'osier, ou d'écorce, qui s'étend plus d'une aune de long, se termine au haut en quarré, & va depuis le bas jusqu'au haut toûjours en élargissant; il y a au bout une petite verge longue & menuë d'or ou d'argent, ou de bois, ou bien une plume : & cela est attaché sur un bonnet, qui s'étend jusques sur les épaules. Cette sorte de coiffure est couverte de bougran, ou de pourpre & d'écarlate; & sans cet ornement, elles ne se montrent jamais devant les hommes, & par cela on les reconnoit d'avec les autres femmes. »

(17) « *Si aussi* quelcun marche sur le sueil de la porte

du Palais Imperial, ou de quelqu'autre des Chefs, il est incontinent mis à mort. » (*Plan Carpin*, *Rec. de Bergeron*, col. 32).

« Etant donc allez vers le *Cham*, & arrivez en sa presence, où on nous avertit de nous garder bien de toucher le sueil de la porte, les Prêtres *Nestoriens* lui aporterent l'Encens, & lui l'aiant mis dans l'Encensoir, ils l'encensèrent, & firent la benediction sur sa coupe ; après eux le Moine fit aussi la sienne, & nous tous les derniers fûmes obligez à en faire autant. Comme il aperçut que nous tenions la Bible en nôtre sein, il se la fit porter pour la voir, comme il fit fort attentivement. Après qu'il eut bu & que le premier l'eut servi à lui donner sa Coupe, on fit boire tous ces Prêtres. Après cela étans sortis, mon Compagnon demeura un peu derrière, & se tournant vers *Mangu* pour lui faire la réverence, comme il nous vouloit suivre promtement, il chopa par hasard au sueil de la porte. Comme nous nous hâtions d'aller vers le logis de *Baltou*, Fils aîné du *Cham*, ceux qui prenoient garde à la porte voiant que mon Compagnon avoit ainsi choqué contre le sueil, l'arrêtèrent, & le firent mener devant *Bulgay*, qui est le grand Secrétaire, & Juge criminel, ou grand Prévôt de la Cour. Je ne savois rien de cela, car bien que je ne le visse point nous suivre, je croiois qu'on l'eût arrêté seulement pour lui donner quelques habits un peu plus legers que les siens; qui le fatiguoient extremement & l'empechoient presque de marcher, à cause de leur pesanteur & incommodité... » « Ce fut alors qu'on nous ramena mon Compagnon, que le Moine tança fort de s'être ainsi mépris à toucher le sueil de la porte du Palais, & le lendemain matin le Juge *Bulgay* vint lui-même s'enquerir de nous si on nous avoit avertis, comme c'étoit entre eux un grand crime & offense de toucher à certaine piéce de bois qui est au sueil de la porte, à l'occasion de quoi mon Compagnon avoit été arreté; je lui répondis que nôtre Interprete n'étant pas avec nous alors, nous ne pouvions pas en avoir eu avis; sur quoi il pardonna à mon Compagnon cette faute, & depuis à cause de cela, & de peur

d'inconvenient, je ne voulus plus qu'il vint avec nous en aucune des maisons de *Mangu Cham.* » (*Rubrouck*, *Rec. de Bergeron*, col. 83, 85/86).

Marco Polo cite également le même fait : Yule's ed., I, pp. 370, 372.

(18) « L'Empereur de ces Tartares a un extraordinaire pouvoir sur eux tous ; personne n'oseroit arrêter son habitation en quelque lieu, s'il ne le lui assigne lui-même : car il ordonne les lieux où ils ont à se placer, tant Ducs qu'Oficiers de *mille*, de *cent*, & de *dix* hommes, chacun en son ordre. Ils lui obéissent sans aucune contradiction en tout ce qu'il leur commande, en quelque tems & lieu que ce soit, soit pour la paix, la guerre, la mort ou la vie. » (*Plan Carpin*, *Rec. de Bergeron*, col. 45). ... « L'ordre de leurs batailles, selon que *Cingis Cham* l'ordonna, est qu'un bas Oficier commande *dix* hommes, *dix* de ces Oficiers obeissent à un *centenier*, & *dix centeniers* à un Colonel de *mille hommes*, & ces *dix* Colonels à un Chef, ou General, & Maître de camp. » (*Ibid.*, col. 49)... « [Gengis] ordonna que leurs armées fussent divisées par *mille*, *cent*, & *dix* hommes. » (*Ibid.*, col. 44).

(19) 上 都 *Chang tou*, *Changdou*. C'était la résidence d'été de Koubilai en Mongolie. C'est le *Ciandu* de Marco Polo : « Et quant l'en est parti de la cité que je vos ai només desoure, et l'en ala trois jornée, adonc treuve l'en une cité qui est appellé Ciandu, que le grant Chan que est et rengne et que a nom Cublai Kaan, la fist faire. Et en ceste cité hi fist i faire Cublai Kan un grandismes palais de marbre et des pieres [Suit une description de ce merveilleux palais]. (*Rec. Soc. Géog.*, I, pp. 76/7). Pauthier (*Marco Polo*, p. 265, note) remarque : « La ville capitale de *Canbalouc* (Khân-bâligh), ou *T'aï-tou*, était la résidence d'hiver de Khoubilaï-Khaân, et *Chàng-toù*, sa résidence d'été. Aussi, dès l'année 1280, date de

la conquête entière de la Chine sur les Soung, et du règne exclusif de la dynastie mongole, on lit ordinairement chaque année, dans les Annales, à la 2e ou 3e lune du printemps (correspondant à *avril-mai*) : « L'empereur se rend à *Chàng-toû* » ; et à la 9e ou 10e lune (*octobre-novembre*, *novembre-décembre*) : « L'empereur retourne à *Taï-toù.* »

« *Kaï min fou*, dit Klaproth, *J. As.*, XI, 1833, pp. 345/6, est l'ancienne prononciation mongole du nom chinois de 府子開 *Kaï phing fou*. C'était du temps de Koubilaï, la dénomination de la ville de 都上 *Chang tou* (résidence supérieure), située en Mongolie, au nord de la province chinoise de Tchy li, et de la grande muraille. Dans l'histoire mongole de Sanang setsen, cette ville est appelée *Changtou Keïbung Kurdou balghasoun*, ou « La ville de la Roue et de Keïbung de Chang tou ».

En 1691, le P. Gerbillon, voyageant à la suite de l'empereur, visite Chang tou : « Le 19 [mai], nous fîmes encore quarante lys dans une plaine qui s'appelle *Cabaye*, sur le bord d'une petite rivière nommée *Chantou*, le long de laquelle étoit autrefois bâtie la Ville de *Chantou*, où les Empereurs de la famille des *Yuen* tenoient leur Cour durant l'Été, on en voit encore les restes. L'Empereur vint toûjours en chassant & fit plusieurs enceintes, dans l'une desquelles je lui vis tuer un grand sanglier, qui se voyant poursuivi & environné de chasseurs, se retira au milieu d'un fort, où il n'étoit pas aisé de l'approcher. L'empereur ne laissa pas de le tirer, & du second coup de flèche il le blessa à mort. Dans une autre enceinte on tua trois cerfs, j'en vis deux ou trois autres s'échapper au travers des montagnes, qui étoient trop escarpées pour pouvoir les poursuivre. Proche du lieu où nous campâmes, se trouvent des eaux chaudes & médicinales. » (Du Halde, *Desc. de la Chine*, IV, p. 258).

En 1872, le D^r^. S. W. Bushell, médecin de la légation d'An-

gleterre à Peking, entreprit avec l'Hon. T. G. Grosvenor, un voyage hors de la Grande Muraille dont il donne le plan général de la manière suivante : « [We] started together from the British Legation, Peking, on a trip through Inner Mongolia to Dolonnor, a large town founded by the Emperor Kang-hi, as a trading mart between the Chinese and the Mongolian tribes. About 25 miles north-west of Dolonnor are the ruins of the city of Shang-tu, the ancient northern capital of the Yuen Dynasty, described in such glowing terms by Marco Polo, who was there in the reign of its founder, the famous Kublai Khan (A. D. 1280-94). Having explored these ruins, identified by the existence of a marble tablet with an inscription of the thirteenth century, we proceeded eastwards to the Muran Wei-chang, the imperial hunting-grounds of the reigning dynasty, thence to the city of Jehol, where Earl Macart ney was received by the Emperor Chien-lung in 1793; and returned through the Ku-pei-kou Pass to Peking. » (*Jour. R. Geog. Soc.*, vol. XIV, 1874, p. 73).

Le D[r] Bushell nous a donné l'état actuel de Chang tou et quelques détails historiques dans son article intitulé *Notes on the old Mongolian Capital of Shangtu* (*Journ. Roy. As. Soc.*, new series, VII, pp. 329/338).

(20) *Kin* ou *Ju tche* qui signifie mandarin, dit Rachid Eddin.

(21) = *Seng*, 省 province. La Chine qui, depuis l'époque Kien long, est divisée en dix-huit provinces, comprenait bien à l'époque des Youen douze provinces ainsi que le dit Odoric; elles se nommaient :

Tcheng toung 征東
Liao Yang 遼陽

Tchoung chou 中書
Chen si 陝西
Ling Pei (Karakorum) 嶺北
Kan sou 甘肅
Se tchouan 四川
Ho nan Kiang pei 河南江北
Kiang tche 江浙
Kiang si 江西
Hou Kouang 湖廣
Yun nan 雲南

« Dans tout l'empire du Kaân sont douze *sing* ; cependant celui de Khanbaligh est le seul qui ait des Djinsang. » (Rachid Eddin, *J. Asiat.*, XI, 1833, p. 447.)

(22) La note de *Ram. B.* qui suit ce passage est intéressante : les quatre ministres auxquels il fait allusion, note *c*, sont les 丞相 *Tchin-siang :*

« Les grands princes qui, chez eux, ont le rang de vizirs, y portent le titre de *Djingsang*... D'après la règle, un grand divan se compose de quatre *Djingsang* ou grands princes, et de quatre kabdjân des nations des Tadjiks, Khataïs, Ighours et des *Arkâoun*. Ceux-ci sont des inspecteurs du divan. » (Rachid Eddin, *J. As.*, XI, 1833, pp. 352/353),

丞相 « Chin seang. A Minister of State was so called under the Ming dynasty. » (Morrison, *Dict.*, Pt. II, Vol. I, p. 70.)

(23) « Or sachiez vraiement que de ceste cité de Cambaluc

se partent moult de voies et de chemins lesquelz vont par maintes provinces ; c'est à dire que l'un chemin va à tel province, et l'autre à tel. Et a ainsi chascun chemin le nom de la province là où il vait ; mais il est moult celé. Et quant l'en se part de Cambaluc, par laquele voie que l'en veult, et l'en a alé XXV. milles, si treuvent les messages du seigneur, une poeste que il appellent *iamb* ; et nous disons : « poeste de chevaus. » Et en celle poeste là où vont les messages, si a un beau palais, et grant et riche, là où il herbergent ; et sont plaines, les chambres, de riches liz moult beaus et bien fournis de tout ce qui leur besoigne avec riches draps de soie ; et ont tout ce que à message affiert. » (Pauthier, *Marco Polo*, pp. 335/336.)

Les ambassadeurs de Schah-Rokh nous donnent des renseignements fort exacts sur ces postes :

« Cette ville [Soktcheou, Sou-tcheou, du Kan-sou] est la première que l'on rencontre sur la frontière du Khata ; de là à Khanbâlik, résidence de l'empereur, on compte 99 *iam* (maisons de poste.) Tout cet espace est bien habité. Chaque *iam* se trouve situé vis-à-vis une ville ou un bourg ; dans l'intervalle qui sépare les *iam* on compte plusieurs *kargou* et *kidi-fou*. On désigne par le mot *kargou* une maison qui s'élève à une hauteur de soixante *ghez* ; deux hommes se tiennent constamment dans cet édifice ; il est construit de manière que l'on peut apercevoir un autre *kargou* : lorsqu'il arrive un événement, tel que l'approche d'une armée étrangère, aussitôt on allume du feu qui est aperçu de l'autre *kargou*, où l'on s'empresse d'en allumer un pareil. La chose a lieu de proche en proche, et, dans l'espace d'un jour et d'une nuit, une nouvelle est connue à une distance de trois mois de marche. Une dépêche arrive également sans interruption, car, d'un *kidi-fou* à l'autre, elle est transmise de main en main. On désigne par le mot *kidi-fou* une réunion de plusieurs individus placés dans une station, et dont voici les fonctions. Lorsqu'ils reçoivent une lettre ou une nouvelle, un d'entre eux, qui se tient tout prêt, part à l'instant, et porte la

dépêche à un autre *kidi-fou*, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'elle parvienne au pied du trône impérial. D'un *kidi-fou* à un autre la distance est de 10 *mereh*; seize de ces mesures équivalent à une parasange. Les hommes qui occupent le *kargou*, et qui sont au nombre de dix, sont remplacés tous les dix jours, et, à l'arrivée des seconds, les premiers se retirent. Mais ceux qui occupent le *kidi-fou* y sont à demeure. Ils se construisent des maisons, et s'occupent de la culture et de l'ensemencement des terres. De Soktchéou à Kamtchéou, qui est une autre ville plus considérable que la première, on compte neuf *iam*. Le *dangtchi*, qui est le plus important des *dadji* de la frontière, gouverne cette place. A chaque *iam*, on amenait 450 chevaux et ânes, bien équipés, destinés pour l'usage des voyageurs, ainsi que cinquante ou soixante chariots. Les jeunes gens chargés du soin des chevaux se nomment *bafou* (*mafou*) ; ceux qui surveillent les ânes sont appelés *lou-fou*, et ceux qui conduisent les chariots *tchifou*. Les conducteurs de chariots sont en grand nombre ; ils prennent les cordes du chariot et le portent sur leurs épaules : et, quoique sur la route il tombe de la pluie, ou que l'on rencontre des montagnes, ces jeunes gens conduisent les chariots d'un *iam* à un *iam*. Chaque chariot est porté par douze hommes.

« Ces jeunes gens sont d'une belle figure et portent à leurs oreilles de fausses perles du Khata ; leurs cheveux sont noués sur leurs têtes ; ils ont, pour conduire leurs chevaux, la selle, la bride et le fouet. Les *bafou* (*mafou*), à l'instar des coureurs à pied, franchissent la distance d'un *iam* à l'autre, à bride abattue, et à l'envi l'un de l'autre. A chaque *iam*, on donne aux voyageurs un mouton, une oie, une poule, du riz, de la farine, du miel, du *darasoun*, de l'*arak* (eau-de-vie), de l'ail, des oignons confits dans le vinaigre et des légumes. » (Quatremère. dans *Not. et Ext. des Man.*, XIV, pp. 395/396.)

« Tchinguiz-Khan établit, à l'exemple de ce qui existait en Chine, des stations de relais sur les grandes routes, pour facili-

ter les voyages des fonctionnaires publics, des envoyés et des messagers. Les chevaux de postes devaient être fournis par les habitants, tenus aussi de donner des vivres aux courriers, et des chariots pour le transport des contributions. Un règlement prescrivait à ceux qui avaient le droit de se servir de ces chevaux, la conduite qu'ils devaient tenir. La sûreté des routes, garantie par une police sévère, permit aux étrangers de parcourir la Tartarie, que les brigandages de tant de tribus indépendantes leur avaient jusqu'alors rendue inaccessible. » (D'Ohsson, *Hist. des Mongols*, I, pp. 406/7.)

Pauthier croit que ce mot *yam* « est probablement la transcription des deux mots chinois *yi mà,* qui signifient *poste aux chevaux*, et que, dans le langage parlé, on prononçait *yem*. Les écrivains persans ont transcrit ce mot par يام *yâm,* en lui donnant la même signification. » (*L. c.*, pp. 335/6.)

(24) *Chidibeo*, *Chidebo* = le *kidi-fou* de la relation des ambassadeurs de Schah-Rokh. Ce mot est certainement chinois. *Ki* s'applique à une auberge. « *Ke yu*, an inn, or temporary abode for travellers ». (Morrison, Pt. II, vol. I, p. 373). — « *Ke*, an inn for the reception of travellers ». (*Ibid.*, p. 377).

Bo = *fou*; par analogie, nous avons *ma-fou,* le palefrenier, celui qui s'occupe, *fou*, du cheval, *ma*; le *ki-di-fou* est l'individu qui garde l'auberge, la poste, et non l'auberge, la poste même. En faisant de *ki-di-fou* un lieu à la place d'une profession, il me semble que nous prendrions le Pirée pour un homme !

(25) *Syo*. — Il est bien difficile d'expliquer cette phrase qui dans les versions latines et italiennes se résume à *Syo* et *Sio*. Faut il lire *Sitt* ستّ ou *Sid* صيد, chasse ? et traduire par une exclamation : quelle chasse! quelle belle chasse!! La phrase entière qui se trouve dans les versions françaises est intéres-

sante. MM. Pavet de Courteille et Houdas veulent bien m'aider de leurs lumières; nous pouvons lire *Sitt Meryam Bibi. Miriam, Mariam,* مريم est le nom de la Vierge *Marie* en arabe; *bibi* بيبي en turc oriental est *madame*; faut-il lire avec une addition chrétienne : *la chasse de Notre-Dame Marie*? Il est curieux de rapprocher cette phrase de l'oraison citée par Pauthier dans le *Cérémonial*, p. 10 : « Vaste Ciel qui t'étends partout! Terre qui suis sa direction! Nous vous invoquons et vous supplions de combler de félicités l'empereur et l'imperatrice : faites qu'ils vivent dix mille, cent mille années. » Au sujet de la phrase latine d'Odoric, p. 375, *Veni, Sancte Spiritus*, le Khan lui-même est appelé le *Saint* dans le Cérémonial mongol.

(26) Il y a évidemment une erreur au sujet de la circoncision, qui n'était pas pratiquée chez les Mongols, et il faut lire du *couronnement* comme dans Ram. B. Par les deux fêtes pour son idole, il faut sans doute entendre les fêtes du Ciel et de la Terre.

Marco Polo donne le récit des fêtes du khan pour l'anniversaire de sa naissance et au nouvel an :

« *Ci devise de la grant feste que fait le grant Kaan chascun an de sa nativité.*

« Et sachiez que tuit les Tatars font feste, chascun an, de leur nativité. Et le grant Kaan fu nez au xxxviij. jour de la lune du mois de septembre. Si que, en celui jour de la lune du mois de septembre, fait la greignor feste que il face tout l'an, fors celle que il font du chief de l'an ; si comme je vous conterai après ceste. Or sachiez que le jour de sa nativité le grant Kaan se vest de ses meilleur draps à or batu. Et bien douze mille barons et chevaliers se vestent, ce meismes jour, de celle meismes couleur, et tout d'une maniere semblable à celle du grant sire ; mais non pas que il soient si chier ; mais il sont tuit

d'une couleur, et tuit sont draps de soie à or. Et encore a, chascun de ces vestuz, çainture d'or; et ces vestemens leur donne le seigneur. Et si vous di qu'il y a de ces vestemenz qui ont tant de perles et de pierres dessus qui vallent bien dix mille besans d'or. Et de ces vestemenz en y a pluseurs. Et si sachiez que le grant Kaan par treize fois l'an leur donne à chascun de ses douze mille barons et chevaliers telz vestemenz comme je vous ai dit. Et toute fois se vest avec eus d'une meisme couleur. Si que chascune fois est devisée l'une couleur de l'autre. Et ce povez vous veoir que ce est moult grant chose que il n'a nul seigneur ou monde qui le peust faire ne maintenir, fors que lui seulement. Et ce jour meismes de sa nativité touz les Tatars du monde et toutes les regions et provinces qui de lui tiennent terre li font grans presens chascun de son povoir, qui soit convenable et qui est ordené. Et encore y vient maint autre gent avec grans presens chascun pour demander aucune grace du seigneur. Et le grant sire a esleu douze barons qui sont sus ce fait à donner à chascun ce que il leur samble que il afert. Et encore en cestui jour touz les ydolatres et touz les sarrazins et touz les crestiens et toutes les autres generations de gens font grans oroisons et grans prierres chascun à son dieu à grant chant et grant luminaire, et grant encens : que il leur sauve leur seigneur et li doint longue vie et joie et santé. Et en tel maniere comme je vous ai conté dure en celui jour la joie et la feste de sa nativité. Or vous lairons de ce, que bien vous en avons conté. Et vous conterons d'une autre grant feste que il font le chief de leur an, qui est appellée « la blanche feste ».

« *Ci devise de la grant feste que le grant Kaan fait à leur chief de l'an.*

« Il est voirs que il font leur chief de l'an le moys de fevrier; et le grant sire et touz ceus qui sont sougiet à li font aussi une tel feste si comme je vous conterai. Il est usage que le grant

Kaan o touz ses subgiez se vestent touz de robes blanches, si que chascuns en celui jour, et hommes et femmes, petis et grans, sont touz vestus de blanc. Et ce font il pour ce que blanche vesteure leur semble bonneureuse et bonne ; et por ce la vestent il le chief de leur an, à ce que tuit l'an aient bien et joie. Et cestui jour toutes les genz de toutes provinces et régions et royaumes et contrées, qui de lui tiennent terre, li portent grans presenz d'or et d'argent et de perles et de pierres et de mains riches draps. Et ce font il à ce que tuit l'an le seigneur en povist avoir tressor assez et joie et leesce. Et encore se presentent, l'une gent à l'autre, choses blanches, et s'acollent et baisent, et font grant joie, à ce que tout l'an il aient joie et bonne aventure. Et sachiez qu'en ce jour vient presens au seigneur, de pluseurs parties qui sont ordenées, plus de cent mille chevaus blans moult beaus et riches. Et en celui jour, touz ses olifans, qui sont bien cinq mille sont tuit couvers de draps entailliez, moult beaus et riches, et porte chascun sur son dos deux ecrins moult beaulx et riches qui sont tout plain de vessellemente du seigneur, et d'autres riche hernois qui besoigne à celle court de la blanche feste. Et encore y vient grandisme quantité de chameus aussi couvers de moult riches draps qui sont tout chargiés de choses qui besoignent à ceste feste. Et tuit passe par devant le grand Sire ; et ce est la plus belle chose à veoir qui soit ou monde.

« Encore vous di que le matin de celle feste, avant que les tables soient mises, touz les roys et touz les barons, et touz les contes, et touz les ducs et marchis et barons et chevaliers et astronomiens et philosophes, et mires et fauconniers, et mains autres officiers de toutes les terres entour, viennent en la grant sale devant le seigneur. Et ceux qui ne puent [entrer] dedens demeurent en tel lieu dehors que le seigneur les puet bien touz veoir. Et sont tuit ordené en tel maniere. Premierement sont ses filz et ses neveus ; et ceus de son lignage emperial. Apres sont les roys et puis les ducs, et puis chascun apres l'autre selonc

son gré qui li est convenable. Et quant il sont assis chascuns en son lieu, adonc se lieve un des plus sages, et dist à haute voiz « enclinez et aourez ». Et tantost que il a ce dit, il enclinent maintenant et metent leur front en terre, et font leur oroisons envers le seigneur. Et l'aourent aussi comme se il fust diex. Et en telle maniere l'aourent par quatre fois. Et puis vont à un autel qui moult est bien aournez. Et sus cel autel a une table vermeille en laquelle a escript le nom du grant Kaan. Et y a un bel encensier d'or, et encensent celle table et l'autel à grant reverence ; puis s'en torne chascuns en son lieu. Et quant il ont tout ce fait, adonc se font les presens que je vous ai conté, qui sont de si grant vaillance et si riche. Et quant les presens sont tuit fait, et il a veues toutes ces choses, si li mettent toutes les tables. Et quant elles sont mises, si s'assiet chascuns en son lieu si ordeneement comme je vous ai conté autrefois. Et quant il ont mengié, si viennent les jugleours et soulagent la court si comme autrefois avez ouy. Quant tout ce est fait, si s'en tourne chascuns en son hostel. Or vous ai devisé de la blanche feste du chief de l'an ; si vous conterai ore d'une noble chose que le seigneur fait de ses vestemenz que il donne à ses barons pour venir à ses ordenées festes que je vous ai dit. » (Pauthier, *Marco Polo*, pp. 283 et seq.)

(27) Il s'agit ici du *Ko teou*, qui consiste à se frapper neuf fois la tête en trois génuflexions. Les Tartares, dit Morrison, *Dictionary*, Part II, vol. I, p. 482, emploient le terme comme un salut sans exécuter la cérémonie.

Pauthier a donné tout le cérémonial usité à la cour du khan dans la brochure intitulée : *Cérémonial observé dans les fêtes et les grandes réceptions à la cour de Khoubilaï-Khaân, traduit du chinois.* Paris, B. Duprat, 1862, br. in-8, reproduite dans son *Marco Polo,* dont nous tirons le passage suivant :

« Les Mongols, dont l'Empire avait commencé dans les plaines sablonneuses de *Ssô* (au nord de la Mongolie), ayant

une fois établi leur cour à *Yen* (aujourd'hui Peking, la capitale du Nord) n'y pratiquèrent d'abord que le cérémonial grossier en usage dans leur pays natal. En 1206, il y eut une grande assemblée (en mongol, *kouritaï*) de tous les princes ou khans mongols, sur les bords du fleuve Onon, laquelle assemblée eut pour résultat l'élévation au trône, comme *Khaghan*, ou Khân des Khâns, de *Témoutchin*, qui fut nommé alors Dchinghis Khaân, lequel commença par arborer ses étendards blancs à neuf découpures. Ce fondateur de la dynastie mongole, ainsi que ses successeurs immédiats, conservèrent leurs mœurs et coutumes sans grandes modifications. Ce ne fut qu'en 1277, sous le règne de Khoubilaï Khaân, que l'on commença à adopter le cérémonial chinois. Il fut ordonné, cette même année, à deux célèbres lettrés chinois : *Liéou Kien-tchoung* et *Hiu-heng*, de rédiger le *Cérémonial* de la nouvelle cour mongole. C'est dès cette époque seulement que l'empereur Khoubilaï fit observer à sa cour le *Cérémonial* rédigé par ses ordres, et qui était basé sur l'ancien cérémonial chinois. » (Pauthier, *Marco Polo,* note, p. 290.)

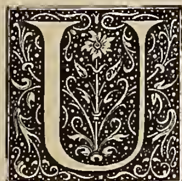
(28) « [L'empereur des Tartares] envoïe des Ambassadeurs par tout, autant & ceux qu'il lui plait. On lui fournit de chevaux, & autres choses, dont il a besoin ; & de quelque endroit que l'on lui aporte des tributs, ou qu'il lui vient des Ambassadeurs, ils sont tenus aussi de leur donner des chevaux, des chariots, & des vivres. » (*Plan Carpin*, *Rec. de Bergeron*, col. 46/47). — « Ces Ducs aussi, & tous autres, sont tenus de fournir par forme de tribut & de redevance à l'Empereur, des jumens, pour lui rendre du lait pour un, deux & trois ans, selon qu'il lui plaît. » (*Ibid.*, col. 47.)

« Et sachiez qu'en ce jour [le nouvel an] vient presens au seigneur, de pluseurs parties qui sont ordenées, plus de cent mille chevaus blans moult beaus et riches. » (Pauthier, *Marco Polo*, p. 289.)



XXVII

Du royaume de Cadili, alias Caloy.



Une grande merveille oy racompter et affermer gens dignes de foy, mais je ne le vi point. Ou royaume Cadili[a], alias Caloy, a unes montaignes lesquelles ilz nomment crispées[b]. Ilz dient que en ces montaignes croist pompons[c] merveilleusement grans[d]. Quant ilz sont meur, on les euvre et y treuve on une bestelette de char vive, qui est telle comme un petit aignelet[e], et mengue on ces pompons et ces

a. Ven., Yule, Cadeli. — B. N., Fars., Dom., Civ., Caoli. — Vienne, Caoly. — Arund., Kaloy.

b. B. N., lat. 2584, Ven., Dom., Caspei. — Civ., Caspios. — Yule, Caspean mountains. — Ram. A., Capesci.

c. Ven., mellones. — Ram. A., melloni. — Dom., poponi. — Civ., pepones.

d. Hak., « In vno regno istius Canis in quo sunt montes Kapsei (& dicitur illud regnum Kalor) nascuntur pepones maximi. »

e. Civ., « Intus invenitur bestiola ad modum unius agoli, qui illic pro nobilissimo ferculo reputatur. »

bestelettes [a] (1). Pluseurs gens ne le veulent croire, et non pour quant est ce aussi bien possible et créable comme des [b] oes qui en Yrlande [c] (2) croissent des arbres [def].

---

(1) Agneau tartare ou scythique, en russe бара́нчикъ.

« Barometz (Bot.). Cette espèce de polypode de Tartarie, *polypodium barometz*, L., présente dans la disposition de ses parties une forme singulière. Sa tige, longue d'environ un pied et

a. Ven., « Illas carniculas que sunt ibi. » — B. N., « Et illas carniculas quae sunt ibi. » — Fars., « Et illae caruncula pro nobilissimo ferculo reputantur. »

b. 2810, les.

c. B. N., lat. 2584, Civ., Hibernia. — Dom., in (Bernia). — Ram. A., Iberina. — Yule, Ireland.

d. Ram. A., « Similmente può essere possibile, & vero, che iui si trouassero li predetti melloni. »

e. B. N., « In hiberniâ sunt arbores aves facientes. » — Ven., « In Ybernia sunt arbores facientes aves. » — Fars., « Nam in Imberniâ sunt arbores super aquam quarum folia statim ut cadunt in ipsam aquam mutantur in aves. » — Civ., « Quod in Hibernia sunt arbores super aquas, quarum folia statim ut in aquam cadunt in aviculas permutantur. » — Hak., « Sicut audiui quòd in mari Hybernico stant arbores supra ripam maris & portant fructum sicut essent cucurbitae, quae certo tempore cadunt in aquam & fiunt aues vocatae Bernakles, & illud est verum. » — Arund., « Hoc cuilibet Hibernicam legenti historiam satis patet. »

f. Ram. B., si curieux à tant de points de vue, place cette histoire, *qui termine la version*, à la cour du grand Khan : « Vn di fra gli altri viddi vna bestia grande come vn 'agnello, che era tutta bianca, piu che neue la cui lana rassembraua vn bombace, la quale si pelaua. E domandando da i circostanti, che cosa fusse, fum mi detto, che era stata donata dal Signore ad un barone, per una carne, che fusse la migliore, e piu utile al corpo humano d'ogn' altra, foggiungendomi che ui è vn monte, che ha nome Capsijs, in cui nascono certi peponi grandi, e quando si fan maturi, si aprono, e n'esce fuori questa bestia. E fummi anche soggionto che nel Reame di Scotia, e d'Inghilterra sono arbori, che producono pomi violati, e tondi alla guisa di vna zucca, da quali, quando sono maturi, esce fuora vn 'vccello : questo credo piu, per hauerne hauuto raguaglio da persone d'importanza, e degne di fede, che se l'hauessi visto con i miei propri occhi. Ma uoglio qui far fine di dir delle cose del gran Cane, ch' io sarei certo di non poter dir la millesima parte di quanto ho uisto. Tuttauia stimo che sia meglio di passar altroue. »

dans une direction horizontale, est portée sur quatre ou cinq racines qui la tiennent élevée hors de terre. Sa surface est couverte d'un duvet assez long, soyeux et d'une couleur jaune foncée. Ainsi contormée, elle ressemble à la toison d'un agneau de Scythie, et on la trouve ainsi citée dans les contes fabuleux imaginés sur quelques singularités du règne végétal. » (*Dict. des Sc. nat.*, IV, 1816, p. 85.)



Livre des Merveilles, f° 210 verso, *Mandeville*.

« Agnus Scythica. Borametz. SVPERIORA ludum putes, praeut est admirabilis Tartaricus frutex. Tartarorum horda primaria Zauolha est, uetustissimae nobilitatis commendatione. In eo agro serunt semen seminis Melonis simillimum, sed minus oblongum. Ex eo satu plantam exire, quam Borametz, id est, agnum uocant. Crescit enim agni figura ad pedum ferè ternum altitudinem : quem pedibus, ungulis, auribus, toto capite, praeterquam cornibus, repraesentat. Pro cornibus pilos gerit, singularis cornu specie. Obducitur corio tenuissimo : cuius

detractì usus ad capitum tegmina incolis. Ferūt internam pulpam Gammari referre carnes. Caeterùm è uulnere quoque sanguinem manare. Dulcore esse admirabili. Radicem humo exertam surrigere ad umbilicum usque. Illud miraculi fouet magnitudinem. Quandiu uicinis obsidetur herbulis, tandiu uiuere, quasi agnum in laeto pascuo. Absumptis illis, tabescere, atque interire. Idque nō solum uel casu, uel tractu temporis, sed etiam experiundi gratia, subtractis, atque ablatis euenire. Quin illud auget admirationem : appeti à Lupis eam, non item ab aliis bestiis, quae carne uescantur. Hoc quasi condimentum, atque intritum, ad fabulae, & agni allusionem. Illud scire uelim. Ab uno stipite, quatuor dissita crura cum suis pedibus, quî possint prouenire, atque produci. » (J.-C. Scaligeri *Exotericarum Exercit. Liber quintus decimus de Subtilitate...* Lut., 1557, f. 248 verso.)

« Kaempfer consacre également un chapitre à l'*Agnus Scythicus, seu fructus* Borometz dans ses *Amoenitates exoticae,* fasc. III, Obs. I, pp. 505/508.

Mr. E. H. Parker (*China Review*, XVII, n° 4, Jan. & Feb. 1889, pp. 240/1), relève sous le titre *The Tartarian Lamb* une description de cette plante d'après *The Wonderful and Scientific Museum*, Lond., Keating, 1803.

Odoric parait être le premier voyageur qui parle de cette légende facilement explicable.

Sigismond « Barone in Herberstain, Neiperg, & Guettenagh » dans ses *Commentari della Moscovia et della Rvssia,* traduits du latin en italien, a recueilli sur cette plante des renseignements semblables à ceux que nous trouverons plus loin dans Olearius et dans Struyss (*Ramusio,* II, f. 175 *v.*) : « Tra Volga & Iaich fiumi, intorno al mar Caspio, habitauano già li Re Sauuolhensi : del li quali diremo dapoi. Appresso questi Tartari vna cosa marauigliosa, & a pena credibile, Demetrio di Daniele, huomo fra li barbari di fede singulare, ci raccontò : che essendo stato mandato suò padre per ambasciatote dal principe di Moscouia

al Re Zauuolhense, mentre era in quella legatione, haueua veduta una certa semenza in quelle Isole, poco maggiore, & piu rotonda del seme di mellone, ma non dissimile però da quella. La qual semenza, ascosa in terra, nacque poi di quella vna certa cosa simile ad vn' Agnello, di altezza di cinque palmi, & questo in lor lingua chiamano *Boranetz*, cioè Agnello : percioche ha il capo, gli occhi, l'orecchie, & tutte l'altre cose alla similitudine d'vno Agnello nuouamente nato. Oltra di questo, ha vna pelle sottilissima, la quale molti in quel paese vsano in capo, in luogo di berreta : & molti dicono hauerne vedute. Diceua ancora, quella pianta, se pianta è lecito d'essere chiamata, hauer in se sangue, ma senza carne, ma, in luogo della carne, vna certa materia simile alla carne de' gambari. ha l'onghie, non cornee, come li Agnelli, ma concerti peli vestite, alla similitudine d'vn corno, ha la radice sin'all vmbilico : & dura sin' a tanto, che mangiate l'herbe a torno a torno, la radice per carestia del pascolo si secca. Dicono, hauer in se vna dolcezza marauigliosa, & che perciò è molto desiderata da lupi, & d'altri animali rapaci. Io quantunque giudico tutto questo & del seme, & della pianta essere cosa fauolosa, & incerta, nondimeno, perche me l'hanno riferita huomini degni di fede, l'ho uoluta riferire a gli altri. »

Olearius dans son *Voyage de Moscovie*, en 1636 (2ᵉ édit., Paris, 1679, p. 120) a également entendu parler de cette plante merveilleuse :

« On nous asseura qu'aupres de *Samara*, entre le *Wolga* & le *Doa*, il se trouue vne sorte de melons, ou plustost de citroüilles, faite comme vn agneau, dont ce fruit represente tous les membres; tenant a la terre par la souche, qui luy sert de nombril. En croissant il change de place, autant que sa souche le luy permet, & fait seicher l'herbe par tout, vers où il se tourne. Les Moscouites appellent cela paitre ou brouter : & ils y adjoustent, que quand il est meur la souche se seiche, & le fruit se reuest d'vne peau veluë, que l'on peut preparer, & em-

ployer au lieu de fourrure. Ils appellent ce fruict-là *Boranez*, c'est à dire agneau. L'on nous fit voir quelques peaux, que l'on auoit deschirées d'vne couuerture de lict, & l'on nous iuroit que c'estoit de ce fruict; mais nous auions de la peine à le croire. Elles s'estoient couuertes d'vne laine douce & frisée, comme celle d'vn agneau nouuellement né, ou tiré du ventre de la brebis. *Iul. Scaliger* en fait mention en son exercit. 181. & dit que ce fruict croist tousiours, iusqu'à ce que l'herbe luy manque & qu'il ne meurt que faute de nourriture. Il y adiouste qu'il n'y a point de beste qui en soit friande, sinon le loup, & que l'on s'en sert pour l'attraper : & c'est ce que les Moscouites en disent aussi. »

J. Janssen Struyss nous donne un renseignement semblable, en février 1669 :

« Vers le Royaume de Cazan, il croît un gros concombre velu qui semble ronger toutes les herbes qui sont autour de sa tige. On dit que les loups la dévorent avec avidité, parce qu'elle ressemble à un agneau; les Moscovites la nomment en leur Langue Bonnaret, c'est-à-dire petit agneau. » (*Les Voy. de Jean Struys en Moscovie*... Amst., 1718, I, p. 237.)

M. Angelo de Gubernatis (*Mythologie des Plantes*, I, pp. 30/1) fait quelques rapprochements intéressants entre la légende d'Odoric et les fables de l'Inde : « Il s'agit donc, d'après le baron Sigismond, d'un conte tartare, qui aurait été recueilli par un Russe. Mais nous savons que plusieurs contes tartares sont nés dans l'Inde où le Beato Odorico l'a, paraît-il, entendu la première fois, avant que cette plante fût connue en Europe sous le nom russe de *Bâranietz*. On parle d'îles, et on devrait, d'après les indications de Sigismond et celles d'Odorico, songer à quelques îles de la mer Caspienne. On sait cependant qu'une île fabuleuse de l'Inde fut appelée la Djambudwipa, c'est-à-dire l'*île du gambu*. Ce fruit, très gros, rose, charnu, aurait pu offrir de l'analogie avec la chair d'un animal. On dit dans l'Inde que les fruits du *gambu* sont grands comme un éléphant; le *gambu*

est un arbre du Paradis *céleste*; les démons, sous la forme de loups, en convoitent le fruit; ajoutons qu'en sanscrit, un nom du chacal (*canis aureus*) est *gambuka*. Nous verrons, au mot *Chèvre*, que, chez les Indiens, cet animal a fourni le nom d'un très-grand nombre de plantes. N'est-il pas probable que le conte, né d'abord dans l'Inde, où il y a effectivement des fruits monstrueux et une flore si riche, en s'appuyant sur la donnée mythique du *gambu* que le *gambuka* ou *chacal* convoite à cause de la douceur du fruit et de sa couleur lumineuse qui ressemble à la sienne, s'est transformé, développé, enrichi, en passant, par les Tartares, en Russie. Remarquons en attendant que Odorico, le premier qui en fasse mention, parle seulement d'une plante qui donne des fruits, des melons *qui ressemblent à un agneau*; et qu'en Tartarie elle devient déjà une plante qui a la forme d'un agneau, qui s'appelle agneau, qui se nourrit d'herbes, et que les loups mangent. Nous verrons, ensuite, sous le mot Barnacle, de quelle manière cet animal a pu se transformer en *canard*. — Nous ajouterons encore ici, par incident, qu'en italien une pareille confusion serait possible entre le petit oiseau et le petit agneau. La ressemblance entre les mots *augelletto* et *agnelletto* est presqu'aussi grande que celle qui existe en latin entre *avicula* et *ovicula*, ou bien en sanscrit entre *avi* brebis (ovis) et *vi* oiseau (avis); mais nous n'avons pas de documents pour prouver que réellement cette confusion se soit produite dans l'Inde. »

Il est fort possible que la légende soit née dans les Indes, mais dans l'espèce, la chose est de peu d'importance : notre voyageur la recueille comme plus tard le baron Sigismond, Olearius et Struyss, de Tartares voisins ou venus de la Volga et de la Caspienne. Sans servir à marquer exactement un point de l'itinéraire, car nous ne savons si Odoric entend ce récit à la cour même du Khan, ou si ce souvenir anecdotique, comme plus loin celui de l'homme aux cinquante pucelles, arrive au hasard dans le courant de la narration, cette histoire apporte

une nouvelle preuve de la véracité ordinaire de notre franciscain. Nous n'avons pas besoin de souligner la nouvelle erreur de M. L. de Backer qui, trompé par la variante latine *Cao-li* ne manque pas de tomber dans le panneau tendu à son ignorance : « C'est *Kao-li*, dit-il, p. 378, nom de la Corée (spécialement la partie nord). C'est sans doute par erreur que le missionnaire franciscain dit que les montagnes qui s'y trouvent sont nommées Caspiennes. » Comme M. de B. est l'autorité géographique suivie par le Père da Civezza, je ne relève que pour mémoire la note de ce dernier : « Caoli è senza dubbio la Corea : ma non vi si possono trovare i monti Caspios, che qui si nominano. »

(2) Bernacle goose, barnacles, arbre aux bernacles. Cf. A. de Gubernatis (*Mythologie des Plantes,* I, pp. 65/70). Yule remarque fort justement, que pour cette histoire d'Irlande, Odoric « was perhaps indebted to his travelling companion the Irish Friar James. » La légende d'arbres produisant des oiseaux se trouve également en Chine :

« Dicitur Lacus ad urbem *Vuting* in provincia *Hunnam* esse *Hociniao* dictus, id est, *generans aves*, undique arboribus pulchrè septus ... » (Kircher, *China illustrata*, p. 178).

Parlant de Tching-tou, dans le Se-tchouan, le P. Martini (*Thévenot*, II, p. 81) nous dit : « Il y a dans cette ville vne chose merueilleuse à voir; c'est vn certain oiseau que les Chinois nomment Thunghoafung : il a le bec rouge comme du vermillon, on ne se lasse point d'admirer la variété des couleurs de ses plumes, il naist d'vne fleur nommée aussi Tunghoa, il vit aussi long-temps qu'elle dure, de sorte que vous diriez que c'est vne fleur qui vole, tant il y a de raport pour sa beauté, & pour son peu de durée. »





XXVIII

De Penthexoire[a]*, la terre au*[b] *prestre Jehan*[c] (1).



E ce royaume de Caloy[d] [*lire* Cathay], m'en alay vers occident[e] maintes journées[f], passay maintes terres et citez. Si vins en la terre prestre Jehan[g] et la nomme on l'isle Penthexoire[h] (2), mais il n'en

a. Fr. 2810, Pentexorie qui est.
b. Fr. 2810, du.
c. Ven. « De tera presbiteri iohannis. »
d. Cathay.
e. Ven. « De hoc Cathay recedens & veniens versus occidens. L. dietis per multas civitates & terras... » — Hak. « De isto imperio Katay recessi post tres annos, & transiui 50. dietas versus Occidente. » — Wolfenb , 40. « De isto Cataio recedens per plures dietas veni versus occidentem quinquaginta dietas transeundo per multas civitates et terras versus terra Pretcianis que vocatur *Pentexoria.* »
f. B. N. lat. 2584, L dietis. — Yule, 50 days. — Arund., dietis pluribus. — Fr. 2810, et par mainte journée. — B. N., lat. 3195, xv dietas.
g. Ven., Fars., Pretezoan. — A. S., Pretesoan. — B. N. lat. 2584, Pretozoan. — Civ., Precezoan. — Hak., Arund., Pretegoani. — Dom., Prete Gianni. — Yule, Prester John.
h. Fr. 2810, Pentexorie. — Wolfenb., 40; Brême, Pentexoria.

est mie la centisme part de ce que on dit comment que soit riche[a] terre et noble[b] pais. La principale et la maitresse cité a nom Cosan[c] (3). Elle est meilleure et plus grande que Vincensie[d], mais elle a moult de citez dessoubz lui. Entre lui et le grant Caan de Cathay a telles convenances et aliances que Prestre Jehan a tousdis[e] à femme la fille du grant Caan et ainsi leurs prédécesseurs a tousjours mais[f] (4).

De ceste province m'en alay à une autre qui a nom Cossam[g] : c'est une des greigneurs et des meilleurs provinces du monde[h]. Là où elle est la plus estroitte[i], elle a bien L journées, et si a bien LX journées de long; et non pourquant est-elle très bien habitée, et espécialment Cassam (5)[j] la cité qui est merveilleusement grande. Quant on yst d'une cité

a. Fr. 2810, noble.
b. Fr. 2810, riche.
c. VEN., VIEN., Cosan. — WOLFENB., 40, Cosam. — PAL., WOLF., 41, Casan. — HAK., Kosan. — DOM., B. N. lat. 3195, Chosan. — B. N. lat. 2584, Cozoan, et Chosan, Casan. — A. S., YULE, Tozan. — WOLF., 41, Thozan. — CIV., Rosan.
d. A. S. « Tozan, quæ sola de melioribus est in terrâ. » — CIV. « Civitas Rosan vocatur, quæ sola est de melioribus in terra. » — VEN. « Qua tamen Vicencia melior diceretur. Licet ipsa sit sua civitas principalis. » — YULE. « His principal city is called Tozan, and chief city though it is, Vicenza would be reckoned its superior. »
e. Fr. 2810, tousjours.
f. VEN. « Semper pro pacto accipit in uxorem filiam magni Chaam. »
g. B. N., DOM., Casan. — WOLF. 40, Cassan. — BERLIN, Camsan. — HAK., Kasan. — A. S., YULE, Kansan. — CIV., Cansan. — VEN., Chasan. — ARUND., Chosan. — FARS., Consan. — PAL., Chansi.
h. VEN. « Deinde per multas dietas perveni ad provinciam quamdam que Chasan dicitur, & est secunda melior provincia & melius habitabilis aliqua huius mundi. » HAK. « Perueni ad vnam prouinciam vocatam Kasan ; & hæc est secunda melior prouincia mundi. » — YULE. « It is the second best province in the world, and the best populated. » — ARUND. « Et spissius ut dicitur civitatibus ornata. » Fr. 2810, « qui soit ou monde. »
i. B. N. « Minus stricta. »
j. Fr. 2810, Cossam.

tantost on voit la porte de l'autre[a]. Moult y a grant habondance de tous vivres et espécialment de chastaignes.

En ceste contrée croist le reobaberen[b] (6) en si très grant habondance que on en a la charge d'un asne pour moins de VI gros. C'est une des XII provinces du grant Caan[c].

---

(1) Je n'ai pas l'intention, après les travaux importants auxquels ce mystérieux personnage a donné lieu, d'écrire une longue dissertation sur le Prêtre Jean. Nous rappellerons que la légende est née au XII[e] siècle au moment des Croisades. Les guerriers occidentaux recueillirent avec empressement le bruit qu'un souverain chrétien, mais nestorien, s'était rendu maître de l'Asie centrale et qu'il se portait au secours de ses coreligionnaires contre les musulmans. Otto de Freising est le premier auteur qui nous marque l'existence de ce prince asiatique dans une lettre de 1145 adressée de Syrie, par l'évêque de Gabala, au pape Eugène III. Jacques de Vitry, mort en 1243, Albéric des Trois Fontaines (1232-1252), Vincent de Beauvais. Sempad l'Arménien, Ricold de Monte Croce, mentionnent le Prêtre Jean. Nous ne donnons que le récit de deux moines voyageurs antérieurs à Marco Polo et à Odoric, c'est-à-dire Plan Carpin et Rubrouck :

« Les *Tartares* s'étant un peu reposez, ils remirent leurs

a. HAK. « Sicut egomet vidi de multis. »

b. B. N., CIV., WOLF. 41, Malus barbarus. — Fr. 2810, reobabereen. — VEN., reubarbarum. — WOLF. 40, reobarbarus — DOM., reobarbaro. — YULE, rhubarb. — HAKLUYT ne parle pas de la rhubarbe.

c. DOM. « Questa provincia si è l'una delle sette parti del Gran Cane. »

armées en campagne, qu'ils séparerent en divers endroits. *Cingis* envoia un de ses fils nommé *Tossuch*, & surnommé *Chan*, c'est-à-dire Empereur, avec une armée contre les *Comans*, qu'après plusieurs combats, enfin il subjuga, puis retourna au païs. Il envoïa un autre de ses fils avec une armée contre les *Indiens*, qui se fit maître de la petite *Inde*, où sont les *Sarasins noirs*, que l'on appelle *Éthiopiens*. Cette armée marcha aussi contre les Chrétiens de la grande *Inde*. Le Roi de ce païs-là, qu'on apelle le *Prestre-Jean*, en aiant été averti, vint à leur rencontre avec ses forces, & aiant fait faire des figures d'hommes de bronse, les fit attacher sur les selles des chevaux, & mettre du feu par dedans, avec un homme en croupe sur le cheval & derrierre la figure, avec un souflet. Il en fit faire quantité de cette sorte, puis étant venu pour livrer bataille aux *Tartares*, il fit marcher ses chevaux ainsi accommodez les premiers, & les hommes qui étoient derriere jetterent je ne sai quoi dans le feu qui étoit dans chaque figure, & le souflant bien fort, cela fit élever une telle fumée que les *Tartares* en furent tous couverts; alors les autres les attaquerent à coups de fleches : de sorte qu'il y en eut beaucoup de tuez, & le reste fut chassé & mis en fuite; je n'ai point sû que depuis ils soient revenus. » (Plan Carpin, *Rec. de Bergeron*, col. 42).

« Du tems que les *François* prirent la ville d'*Antioche*, il y avoit pour Monarque, en ces parties Septentrionales, un Prince nommé *Con-Cham*, ou *Ken-Cham, Ken* étoit son nom propre, & *Cham* un titre de dignité, qui signifie le même que *Devin*, car ils apellent tous les Devins *Cham* ; de là leurs Princes ont pris ce nom, parce que leur charge est de gouverner les peuples par le moien des augures : de sorte qu'on lit aux Histoires d'*Antioche*, que les *Turcs* envoièrent demander secours à *Con-Cham* contre les *Francs*, d'autant que les *Turcs* sont eux-mêmes venus de ces Païs-là. Ce *Ken-Cham* étoit aussi apellé *Cara-Cathay*, c'est-à-dire *Noir Cathay* ; *Cara* signifie noir, & *Cathay* est un nom de Païs, pour le distinguer d'un autre *Cathay*, qui

est vers l'Orient, le long de la mer, dont je parlerai aussi ci-après. Ce *Cathay* là est au dedans de certaines montagnes par où j'ai passé ; avec une grande campagne, où étoit autrefois un grand Prêtre *Nestorien*, qui étoit Seigneur d'un Peuple nommé *Nayman*, tous Chrêtiens *Nestoriens*. Ce *Ken-Cham* étant mort, ce Prêtre *Nestorien*, s'éleva & se fit Roi, tous les *Nestoriens* l'apelloient le Roi *Prestre-Jean*, & disoient de lui des choses merveilleuses, mais beaucoup plus qu'il n'y avoit en effet : Car c'est la coûtume des *Nestoriens* venant de ces Païs-là de faire un grand bruit de peu de chose, ainsi qu'ils ont fait courir par tout que *Sartach* étoit Chrêtien, aussi bien que *Mangu-Cham*, & *Ken-Cham*, à cause seulement qu'ils font plus d'honneur aux Chrêtiens qu'à tous les autres ; toutefois il est très certain qu'ils ne sont pas Chrêtiens.

« Ce *Prestre-Jean* étoit fort renommé par tout, quoique, quand je passaî par son Païs, personne ne savoit qui il étoit, sinon quelque peu de *Nestoriens*. En ces pâcages habitoit *Ken-Cham*, en la Cour duquel *Frère André* a été & j'y ai passé aussi à mon retour. Ce *Prestre-Jean* avoit un Frere fort puissant, Prêtre comme lui, nommé *Unc*, ou *Vut*, qui habitoit au-delà des montagnes de *Cara-Cathay* ; il y avoit entre ces deux Cours environ trois semaines de chemin. Ce Frere etoit Seigneur d'une habitation ou logement, nommé *Caracarum*, & avoit sous sa domination une Nation apellée *Krit-Merkit*, qui étoit de *Nestoriens*. Mais leur Prince aiant abandonné la Foi de Christ, devint Idolatre tenant près de soi des Prêtres des Idoles, qui sont tous Sorciers & qui invoquent les Diables. Au delà de ce Païs, à environ douze ou quinze journées, étoient les pâturages des *Moals*, pauvres & misérables Gens, sans Chef, sans Loi, ni Religion aucune, si non celle des Augures & Sortileges ; à quoi tous les Peuples de ces quartiers-là sont fort adonnez. Proche de ces *Moals* habitoient d'autres Peuples aussi misérables, apèllez *Tartares*. Ce Roi *Prestre-Jean* étant mort sans enfans, son frere *Unc* lui succéda, & se fit apeller *Cham*, auquel tems

il se trouva un certain homme de *Moal*, nommé *Cingis*, Marêchal de son mêtier, qui se mit à courir sur les terres de *Unc-Cham*, & en enmena force troupeaux de Bêtes ; si bien que les Pastres allerent s'en plaindre à leur maître, qui aussitôt assembla une grande armée, & entra dans les terres de *Moal* pour attraper *Cingis*, mais le galand s'enfuit parmi les *Tartares*, où il demeura caché quelque tems. Mais *Vut* fit un grand butin sur les terres de *Moal* & des *Tartares*, puis s'en retourna chez soi. En ces entrefaites *Cingis*, homme adroit, parla souvent à ceux de *Moal* & aux *Tartares*, leur remontrant, comme étant sans Chef, leurs voisins en venoient aisément à bout, & les opprimoient. Ces Peuples considerant cela, & y prenant goût, l'élurent pour leur Capitaine, qui amassa aussi tôt quelques troupes, & s'alla jetter sur les terres de *Vut*, qu'il vainquit en bataille, & contraignit de se retirer au *Cathay*. *Cingis* entre autres prit une de ses Filles, qu'il donna pour Femme à un de ses Fils, qui en a eu entr'autres le grand *Cham Mangu*, qui regne aujourd'hui. Ce *Cingis* donc envoia de tous côtez ses *Tartares* pour faire la guerre ; ce qui a rendu leur nom si célèbre par tout, mais la plûs-part enfin y perirent ; de sorte que maintenant ceux de *Moal* veulent faire perdre la memoire de ce nom-là, & élever le leur au lieu. Le Païs où ils parurent premièrement, & où est encores maintenant la principale Cour de *Cingis-Cham*, s'apelle *Mancherule* ; mais parce que la *Tartarie* est proprement le Païs d'où ils commencèrent à faire leurs conquêtes par tout aux environs, ils tiennent maintenant cette Région-là pour la plus considérable de leur Domination ; & c'est là où ils font l'élection de leur grand *Cham*. » (Rubrouck, *Rec. de Bergeron*, col. 35/37.)

Marco Polo consacre plusieurs chapitres au Prêtre Jean et à ses relations avec Gengis Khan. Je renvoie mes lecteurs aux éditions de Pauthier et de Yule. A la fin le Prêtre Jean est défait et tué par le khan :

Ci devise de la grant bataille qe fo entre le Prestre Joan e Cinchin Can.

« Et après ce deus jors s'armarent andeus les parties et se conbatirent ensenble duremant et fu la grangnor bataille que fust jamès veue. Il hi oit gran maus et d'une part et d'autre ; mès au dereant venqui la bataille Cinchins Can, et fu en celle bataille hocis le Prestre Johan, et de celui jor avant parde sa



Mort du prêtre Jean (*Livre des Merveilles*, f° 27 recto, *Marco Polo*).

tere que Cinchin Can la ala conquistant tout jor, et si voz di que Cinchin Chan puis celle bataille regna six anz, et ala conquistant maint castiaus et mant provinces... » (Marco Polo, *Ed. Soc. Géog.*, p. 65).

Après Marco Polo et Odoric, nous abandonnons complètement la relation, apocryphe, disons le mot, de Mandeville, et les fables de Jean de Hesse, — dès le XIVe siècle, un nouveau Prêtre Jean surgit en Afrique ; nous nous trouvons en présence

de deux mythes, l'un asiatique, l'autre africain, dont les héros résident dans des pays aussi éloignés l'un de l'autre que le Tenduc et l'Abyssinie. Le mythe africain ne tardera pas à faire oublier l'autre et les cartographes placeront le Prêtre Jean dans les pays naguère gouvernés par le Négus Johannes.



devenu personnage légendaire, ne tarda pas à servir de prétexte à des auteurs facétieux ou satiriques. Au XVe et au XVIe siècles circula une lettre datée de l'an *cinq cens et sept* de notre nativité dans laquelle étaient relatées les merveilles que l'on rencontre dans les États du Prêtre Jean, le tout assaisonné d'allusions politiques et religieuses. Nous devons à l'obligeance de M. Damascène Morgand de pouvoir reproduire la lettre

ornée du premier feuillet et une page d'une édition de cette rare épître. Cette édition en une plaquette in-4 de 12 ff. gothiques non chiffrés, *s. l. n. d.*, paraît avoir été imprimée à Lyon vers 1490. Cf. *Bulletin mensuel* de la librairie Damascène Morgand, N° 21, nov. 1887, N° 13570.



Restre Jehan Par la grace
de dieu Roy tout puyssant sur
tous les roys chrestiens. Mā
dons salut a lempereur de rom
me. Et au Roy de france noz
amys. Nous voꝰ faisons sca
uoir de nous et de nostre estat et
du gouuernemēt de nostre ter-
re. Cestassauoir de noz gens et de noz manie
res de bestes. Et pour ce que vous dictes
que noz grecz ou gens gregoises ne saccordēt a
adorer dieu cōme vous faictes en vostre terre.
Nous vous faisons scauoir que nous ado-
rons et croyons le pere. le filz. et le saint espe-
rit. qui sont troys personnes en vne deite et
vng vray dieu seulemēt. et vous certifions et
mādons par noz lettres scellees de nostre seel
de lestat et maniere de nostre terre et de noz gēs
Et se riens voulez que faire puyssons mādez
le nous. car nous le ferons de tresbon cueur.
Et si vous voulez venir par deca en nostre ter
re pour le bien que nous auons ouy dire de voꝰ
nous vous ferons seigneur apres nous. et voꝰ
dōnerons grant terre et seignourie et habita-
tions. Item sachez que nous auons la plus

On pourra consulter sur la légende du Prêtre Jean les ouvrages suivants : *Der Presbyter Johannes in Sage und Geschichte. Ein Beitrag zur Voelker-und Kirchen historie und zur Heldendichtung des Mittelalters* von Dr Gustav Oppert. Berlin, 1870, in-8, 2e éd. — *La légende du Prêtre Jean* par G. Brunet. Bordeaux, 1877, br. in-8. — L'article de H. Yule dans l'*Encyclopedia Britannica* et surtout : *Der Priester Johannes*... von Friedrich Zarncke, dans les *Abhand. d. philolog.-hist. Cl. d. Königl. Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, Leipzig, 1876 et 1879, gr. in-8. — Ne pas oublier l'excellente dissertation de d'Avezac dans l'introduction de son Plan Carpin, *Recueil de la Société de Géographie*, IV, 1839, pp. 547/564.

(2) Nous lisons la variante suivante dans Mandeville : « Du Paradis. Item delez une ylle que on appelle *Paxenisore* (Zarncke lit *Paxemsore*) il y a une grant ylle longue et leë que on appelle Millestorach qui est obeissant a prestre Iehan. Il a moult grant foison de biens en celle ylle... » (Bib. nat., Ms. fr. 5637, f 85 verso). A propos de Penthexoire, Yule (Cathay, I, p. 146) dit qu'il « suspect this name to be genuine, and that it may represent *Tendek-Shahr* ». Ce nom de Penthexoire se trouve non seulement dans la version française d'Odoric et dans Mandeville, mais aussi dans les mss. de Wolfenbüttel et de Brême.

(3) Quel est le pays que nous indiquait Odoric comme étant celui du Prêtre Jean ? Nous savons déjà par Marco Polo que les descendants du Prêtre Jean n'occupaient plus qu'une partie des états de leur ancêtre et que leur province s'appellait *Tenduc* : « Senduc est une provence ver Levant (en) la coi il hi a viles et castiaus assez. Il sunt au grant Chan, car les descendent dou Prestre Johan sunt au grant Chan. La mestre cité est només Tenduc. Et de ceste provence en est rois un dou legnages au Prestre Johan, et encore est Prestre Johan,



¶Littere Pentexorie.

ALPHABET FANTAISISTE DE LA LANGUE DE PENTHEXOIRE

(Extrait de *Mandeville.*)

son nom est Giorgie. Il tient la tere por lo grant Chan, mès nos pas tout celle que tenoit le Prestre Joan, mès aucune partie de celle. » (*Ed. Soc. Géog.* p. 74).

Le Vénitien nous apprend également que ce même Tenduc était l'ancienne capitale du Prêtre Jean : « Et sachiés que en ceste provence estoit le mestre seje dou Prestre Johan quant il seingnorioit les Tartars, et toute. celles provences et reingnes environ, et encore hi demorent le sien descendens, et cestui Jor que je voz ai només est dou lingnages dou Prestre Johan, si con je vos ai en conte dit, et est le soime seingnor depuis le Prestre Johan, et ce est le leu qe nos apellon de se enostre païs Gogo et Magogo » (*l. c.*, p. 75).

Enfin, Polo nous indique aussi que le Tenduc est à sept jours de distance du Cathay, qui est vers l'Orient : « Et quant l'en chevauche por cest provence sept jornée por Levant ver le Catai, l'en treuve maintes cités et castiaus, là où il ont jens que orent Maumet, et ydres et Cristienz nestori auques. Il vivent de mercandies et d'ars, car il se laborent dras dorés que l'en apelle nascisi fin et nach et dras de soie de maintes maineres; ausint con nos avon les dras de laine de maintes maineres, ausint il ont dras dorés et de soie de maintes maineres. Il sunt au grant Kaan » (*l. c.*, p. 75).

Odoric quittant Pe-king (Khân 'bâliq), se dirige, ainsi qu'on le verra plus loin, vers le Tangout, c'est-à-dire vers le Chen-si et le Kan-sou. Je ne vois aucune raison pour chercher le Tenduc hors des limites actuelles de la Chine proprement dite, car il n'est nullement nécessaire de pénétrer en Mongolie pour se rendre du Tche-li au Chen-si et au Kan-sou par la route impériale qui relie Pe-king à Si-ngan fou pour se continuer ensuite à l'ouest jusqu'à Sou-tcheou du Kan-sou. Il faut donc trouver ce Tenduc entre Si-ngan fou et Pe-king, c'est-à-dire dans la partie orientale du Chen-si, le Chan-si et le Sud-Ouest du Tche-li actuel; rien n'indique non plus qu'Odoric soit remonté jusque dans la grande boucle Nord du fleuve Jaune

dans le pays des Ordos, ce qui l'aurait écarté sensiblement de sa route : ceci est la théorie de Klaproth. Qu'Odoric ait vu Chang-tou, soit, mais il ne nous dit pas qu'il soit parti de ce point pour se rendre dans le Tangout ; il est assez naturel qu'il ait visité ce séjour du grand Khan, mais il est aussi très naturel de supposer que Khân-bâliq qui a été son objectif, qui a été son séjour principal, le centre important de ses confrères, a été également le point de départ de son voyage de retour. Pauthier lui, place le Tenduc dans le territoire de « *Tá-thoûng*, qui, sous les Mongols, s'étendait au-delà de la Grande-Muraille, dans la Mongolie » (Polo, p. 210), à l'est du Houang-ho, et comprenait également les deux départements du Chan-si nord, le Tá-thoûng et le Sŏ-ping. Je ne serais pas éloigné de donner raison à Pauthier, cependant je placerais plus volontiers le Tenduc plus au sud dans le Chan-si, la route ordinaire par Tai-yuen fou, capitale du Chan-si, est plus méridionale, et je suis tenté de croire, toujours, qu'Odoric suivait les sentiers battus, les routes de grande communication ; pour moi, le Tenduc est sur la grande route qui part de Pe-king pour le Chen-si en passant par Tai-yuen fou. Maintenant quelle est la ville qui peut être particulièrement désignée par les variantes *Cosan*, *Casan*, *Tozan*, etc. ? j'avoue que je ne vois pas en ce moment de villes dont le nom se rapproche de ceux-ci. J'écarte complétement le *Thian-te* de Klaproth ; et le *Ta-thoûng* de Pauthier, comme je l'ai dit, ne me satisfait pas complétement. Le raisonnement de Yule (Cathay, I, p. 147) n'est ici nullement concluant, car *Tozan* n'est qu'une des nombreuses variantes et n'a d'ailleurs au point de vue scientifique aucun rapport avec *Ta-thoûng :* « But neither Klaproth nor Pauthier have noticed Odoric, who here in TOZAN names this identical Tathung as the seat of the Presbytero-Joannides ! Tathung, according to Pauthier, is still a department of the Province of Shansi. Indeed, it appears in Stanford's new map of Asia. »

(4) Marco Polo nous avait déjà dit « que les grant Kaan toutes foies ont donée de lor files et de lor parens à les rois que reingnent qui sunt dou lingnajes au Prestre Johan »(Ed. *Soc. Géog.*, p. 74.) Rubrouck au contraire (*Rec. de Bergeron*, col. 37) nous apprend que « Cingis entre autres prit une de ses Filles (du Prêtre Jean), qu'il donna pour Femme à un de ses Fils, qui en a eu entr'autres le grand *Cham Mangu*... » Nul doute qu'il n'y ait eu des alliances matrimoniales entre les khans mongols et la famille du Prêtre Jean. Il est même probable que la rupture de certaines négociations relatives à des mariages a contribué à déterminer la lutte entre le Grand Khan et le Prêtre Jean. D'ailleurs cette question a été suffisamment étudiée par Sir H. Yule dans son *Marco Polo*, I, p. 235 et p. 279.

(5) Yule voit dans cette province de Cossam, Kansan, etc., celle de Quengian fu de Marco Polo, c'est-à-dire de Si-ngan fou, le Chen-si, qui était également une des douze provinces mongoles et produit aussi de la rhubarbe. Une opinion, je l'avoue, aussi défendable que la sienne, pourrait en faire la province de Kan-sou 甘肅. Le Kan-sou qui était comme nous l'avons vu plus haut (p. 416) une des douze provinces qui constituaient la Chine mongole, forme depuis le XVIII[e] siècle une des dix-huit provinces de la Chine actuelle. A l'époque mongole, elle « comprenait, dit Klaproth (*Rachid Eddin*, p. 50), les terres qui avaient composé le royaume de Si-hia, c'est-à-dire la partie du Kan-su actuel, située sur la gauche du Houang-ho, avec le territoire de Ling-tcheou et quelques districts voisins, sur la droite du même fleuve, ainsi que la portion occidentale du pays d'Ordos. A l'Occident, cette province s'étendait au-delà de Cha-tcheou et Koua-tcheou, et jusqu'au lac Gâch noor. Capitale, *Kan-tcheou*. »

Kan-sou était, sous les Youen, la désignation officielle du gouvernement que l'on nommait ordinairement le Tangout et

qui s'étendait dans le Kan-sou actuel à l'ouest du pays au-delà de Sou-tcheou (grande muraille) et, à l'est, au Chen-si. Ce pays fut définitivement conquis, après cinq invasions, par Gengis Khan (18 août 1277). En 1277, la capitale de Tangout était *Kan-tcheou* 甘州 que Marco Polo nomme *Campichu*, *Campicion*, etc.

(6) *Rhubarbe.* — Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'exactitude du renseignement d'Odoric : le Chen-si et le Kan-sou ont toujours été renommés pour leur production de cette racine connue depuis longtemps des Arabes ; les autres voyageurs du Moyen Age, Rubrouck, Polo, nous en parlent :

« Il arriva après, environ la *Septuagesime*, que cette Dame *Cotta* devint fort malade ; & *Mangu* voïant que les Devins & Idolatres ne savoient rien faire qui lui profitât, il envoia vers le Moine lui demander ce qui se pourroit faire pour sa guérison ; il répondit assez indiscrettement qu'il se soûmettoit à perdre la tête s'il ne la guérissoit bien tôt ; & cela dit, il nous vint trouver, & nous conta cet affaire, avec beaucoup de larmes, nous conjurant de vouloir veiller cette nuit en prières avec lui, ce que nous fîmes. Il avoit une certaine Racine qu'on apelloit *Rubarbe*, qu'il coupa par morceaux, puis la mit en poudre dans de l'eau, avec une petite Croix où il y avoit un Crucifix ; nous disant que par ce moien il connoissoit si la malade se porteroit bien, ou si elle devoit bien tôt mourir ; car mettant cette Croix sur l'estomac de la malade, si elle y demeuroit comme collée & attachée, c'étoit signe qu'elle réchaperoit ; mais si elle n'y tenoit point du tout, cela montroit qu'elle en devoit mourir. Pour moi, je croiois toûjours que cette *Rubarbe* étoit quelque sainte relique qu'il eut aportée de *Jerusalem*. Il donnoit hardiment à boire de cette eau à toutes sortes de malades. Il ne se pouvoit faire qu'on ne fut beaucoup ému par une si amère potion, & le changement que cela faisoit en eux, étoit réputé pour miracle. Je lui dis, qu'il devoit plûtôt faire de l'Eau

benîte, dont on use en l'Église *Romaine*, qui a une grande vertu pour chasser les malins esprits. Ce qu'il trouva bon, & à sa requête nous fîmes de cette Eau benite, qu'il mêla avec la sienne de *Rubarbe*, où avoit trempé son Crucifix toute la nuit. » (Guill. de Rubrouck, *Rec. de Bergeron*, col. 86.)

Marco Polo, avait déja signalé la présence de la rhubarbe à Sou-tcheou (dans la province actuelle du Kan-sou) qui faisait partie du Tangout :

« Quant l'en s'en part de ceste provence que dit voz ai, il ala dix jornée entre Levant et grec. Et en toute ceste voie ne a abitasion se pou non, et ne i ha chouses que à mentovoir face en nostre livre ; et à chief des dix jornée l'en treuve une provence qe est apellés Suctuir en laquelle a cité et castiaus assez, et la mestre cité est apellés Suctin. Il y a cristians et ydres ; il sunt au grant Can, et la grant provence Jereraus où ceste provence est et ceste deus que je vos ai contés en arrieres, est apellés Tangut, et pro toutes les sien montagnes i se treuve le ribarbar en grant abondance, et iluec l'acatent les mercaant et le portent puis por le monde. Il vivent du frout qu'il traient de la terre, mès de mercandies ne se travailent-il guieres. Or nos partiron de ci et vos conteron d'une cité que est apellés Capicion. » (*Ed. Soc. Géogr.*, pp. 58/59.)

Il est très intéressant de noter à l'appui des assertions de nos voyageurs du moyen-âge que le *Sou-tcheou-tche* remarque également que la meilleure rhubarbe avec des fleurs dorées à l'épanouissement, est récoltée dans cette province (district de Chan-tan), qu'elle est également bonne pour les hommes et les bêtes, les préservant des effets pernicieux de la chaleur[a].

Aujourd'hui la rhubarbe est recueillie dans toutes les provinces du Nord de la Chine, le Tche-li, le Chan-si, le Chen-si, le Ho-nan, le Kan-sou nord-ouest, la Mongolie, et l'Est du Se-tchouan. La rhubarbe la plus estimée, qui est celle du Chen-

a. *Elucidations of Marco Polo's Travels in North-China, drawn from Chinese*

si, provient en grande partie du Se-tchouan. L'exportation, qui se faisait jadis par Kachgar, Samarkand, Boukhara, Hérat, Sultanieh et Tauris, se fait de nos jours principalement par les Russes par la route de Kiachta ; la rhubarbe est également exportée par le Kiang, c'est-à-dire par la voie de Chang-haï, depuis que le grand fleuve de la Chine est régulièrement sillonné par les bateaux à vapeur.

sources, by the Rev. Archimandrite Palladius. (*Journal of the North-China Branch of the Royal Asiatic Society*, new series, Shanghai, 1876, p. 9.)





XXIX

Du royaume de Riboth [a] (1).



De ceste province m'en alay jusques à une autre très grande qui a nom Riboth [b] (2), et marchist à Inde [c]. Cel royaume est subgiet au grant Caan (3), et y treuve-on pain et vin en très plus grant habondance que en nulle part du monde (4). Les gens de ce pais demeurent en tentes de fuerre [d] (5) noir. Leur

a. 2810, Riboch qui marchist en Inde.

b. YULE, WOLF. 41, A. S., PAL., Tibet. — BERLIN, CIV., Tybet. — HAK., Tibek. — ARUND., Tybek. — VEN., DOM., Tibot. — B. N., lat., 2584, Tybot. — WOLF. 40, BREME, Riboth. — 2810, Riboch. — Lat. 3195, Thibocht. — RAM. A., Tiboc. — VIENNE, Zybet. — PRAGUE, Thebet.

c. 2810, en Inde. — YULE. «Which is on the confines of India.» — CIV., A. S. « contiguum est ». — B. N., lat. 2584, VEN., «quod ipsi Indie est confine ». — RAM. A., « qual confina con essa India ».

d. 2810, feutre. — HAK., feltris nigris. — B. N., lat. 2584, « moratur in tentoriis quae ex feltris sunt facta nigris ». — VEN., « Gentes ille manent in temptoriis factis ex nigro

maistre [a] cité est moult belle, toute de blanche pierre [b] (6), et les rues bien pavées [c]. Elle est appellée Gota [d] (7). En ceste cité nul n'ose espandre sang humain (8), ne aussi de quelconque beste pour la révérence d'un ydole qu'on y adoure. En ceste cité demeure l'*obassy* [e] (9), c'est à dire leur pape en leur langaige [f]. Il est chief de tous les ydolatres et donne les benefices du pays à sa guise.

En ce pays est la coustume [g] que les femmes y portent plus de cent [h] ou II grans dens comme de

filtro ». — Civ., A. S. « In tentoriis ex filtris magnis factis. »

a. Yule, chief and royal. — Wolf. 40, « Tota sua civitas regalis et principalis ex lapidibus albis et nigris facta est ». — Arund. « Ex lapidibus albis et nigris ut scaccarium dispositis et curiose compositis pulcherrime est murata ». — Ram. A. « Et la regale & principal città sua è fatta di mura bianche, & negre. »

b. Yule. « With walls of black and white ».

c. Hak. « Principalis ciuitas sua murata est pulcherrimè ex lapidibus albissimis & nigerrimis interescalariter dispositis & curiosè compositis, & *omnes viae eius optimè pauatae* ». — B. N., lat. 2584, « Sunt optime scelatae ». — Ven. « Omnesque eius vie optime sillixate. » — Civ. « Omnes viae eius sunt optimae ». — Dom. « Tutte le vie di quella sono tutte perfettamente mattonate ». — Ram. A. « Le vie di quella sono salizate ».

d. Yule, Hak., Ven., Civ., Dom., Ram. A., etc., ne donnent pas le nom de la ville. — J. de St. D., Goutta.

e. Hak., Berlin, Yule, Arund., Civ., Abassi. — A. S., Abbassi. — Vienne, abasi. — Munich, Batssi. 2810, le bassi. — Wolf. 41, lo abissi. — Wolf. 40, lobessi. — B. N., lat. 2584, Ven., Lo abassi. — Pal., Atassi. — Dom., lo Abiffo. — Ram., A. Alfabi. — J. de St. D., lobasse.

f. Hak. « Papa eorum, qui est caput & princeps omnium Idolatrorum... sicut noster Papa Romanus est caput omnium Christianorum. » Berlin, « In hac civitate morat *Abassi* quod sonat papa in illa lingua ». — B. N., lat. 2584, « In istâ civitate moratur Lo Abassi, id est Papa in linguâ suâ. Iste est caput omnium ydolatrorum.... » A. S. passent au chap. suivant après ce passage.

g. 2810, guise.

h. Il y a là un mot omis ; il faut lire *plus de cent tresses et ont deux grans dens*... — 2810, « portent plus de dens que en autre pays, et ont deux grans dens comme de saingler ». — La note précédente corrige cette mauvaise leçon. — Yule. « The women have their hair plaited in more than one hundred tresses, and they have a

sengler (10). Une autre coustume y a : quant aucuns y meurt, le filz y veult faire honneur à son père mort. Si mande les prestres et les religieux de sa loy, les menestrelz et tous ses voisins et amis, et quant ilz sont assemblez, ilz portent le corps mort en mi les champs et droit là sur un drecoir les prestres lui coppent la teste et la donnent à son filz. Lors commence ce filz et toute sa compagnie à chanter, et à faire grant noise et grant feste et dient moult de oroisons pour le mort. Adonc viennent ces prestres et coppent le corps tout par pièces et donc viennent ces egles et ces voultres et leur giette-on à chascun sa pièce et les oiseaulz[a] les emportent (11). Lors crient ces prestres à haulte voix : « Agardez, dient-ilz, comment cilz fu sains proudoms[b], car les angelz de Dieu l'emportent en Paradis. » Le filz se tient moult honouré quant il cuide que les anges aient ainsi porté son père en paradis et puis se partent tous et s'en revont. Et quant le filz est[c] venu à l'ostel avec ses amis il cuist la teste son père, si la mengue (12) et du tez[d] fait[e] un hanap[f] ouquel il

couple of tusks as long as those of wild boars ». — HAK. « Foeminae in hoc regno portant plusquam centum tricas, & habent duos dentes in ore ita longos sicut apri ». — B. N., lat. 2584, « Nam mulieres portant plusquam centum tricas seu dresas, habentes duos dentes ita longos sicut habent apri sive porci silvestres ». — FARS. « sicut habent porci ». — VEN. « Mulieres enim plusquam C tricas portant, habentesque duos dentes in hore ut apri habent ». — CIV. « Habent duos dentes in ore longos et prominentes ». — RAM. A. « Nella bocca hanno dui denti cosi longhi, come Cignali ».

a. 2810, « la prendent et... »
b. 2810, preudoms.
c. 2810, revenus.
d. 2810, test.
e. 2810, fait-il.
f. HAK. « De testa eius faciens

boit et toute sa maisnie et tous ceulz de son lignage a moult grant dévocion en remembrance du[a] père mort et cuident au mort[b] faire moult grant honneur[c d].

*
* *

Quant je estoye en la province de Mangy[e] dont cy devant avons parlé, je vins à un palais d'un homme commun[f] qui point n'estoit princes ne sires terriens ains estoit plébéiens, c'est-à-dire du peuple commun. Cellui maintenoit telle vie. Il avoit L damoiselles vierges qui le servoient[g] à la table et lui aportoient tous ses mez IIII doubles ou V. Ces vierges lui

ciphum ». — VEN. « De osse uno capitis fieri facit cyphum ». — CIV., « De testa vero vel cerebello facit sibi fieri unum scyphum ».

a. 2810, de son.

b. 2810, père.

c. HAK. « Bibunt cum solemnitate & laetitia in memoriam patris comesti ». — VEN., « Semper cum devocione bibunt in memoriam defuncti patris ».

d. HAK. « Et multa vilia & abominabilia facit gens illa quae non scribo, quia non valent, nec homines crederent nisi viderent ». — VEN. « Et multa alia inconsueta, & dissoluta fiunt ibi ab istis ». — CIV. « Multae sunt aliae consuetudines vanae et inutiles in hac terra. »

e. Cette anecdote porte un titre spécial dans la plupart des versions : 2810, *De celui qui se fait paistre aux pucelles*. — VENNI, *De provincia Manzi*. — CIV., *De homine delicato*. — PAL., *D'un ricco popolano di Manzi*.

f. YULE, a certain burgess. — HAK., WOLF. 40, VEN., CIV., B. N., lat. 2584, Hominis popularis. — DOM., grande popolano. — RAM. A., huomo popolare. — PAL., uomo popolano.

g. HAK. « Continuè ministrantes, in omnibus pascentes eum sicut auis auiculas, & habet semper 5. fercula triplicata ». — VEN. « Sibi continuo servientes, & dum ad comedendum staret ad mensam omnia fercula quinterna sibi portantur ab ipsis cum diverssis cantibus... » — CIV. « Nam habet quinquaginta virgines sibi continue servientes, et cum in mensa sederit ad comedendum, omnia fercula sibi quina et quina ab iis virginibus deferuntur ».

aportent ces mez tout en chantant et jouant sur diverses manières d'instrumens de musique et demeurent devant lui continuellement chantant jusques à ce que ses mez soient mengiez et puis lui aportent tout ainsi les autres mez jusques à la fin du disner. Ces vierges le paissent pour n'yant fust un jones[a] moussons[b] et lui mettent[c] les morseaulz en la bouche. Tout ainssi demeine cilz homs sa vie jusques à la mort (13). Il a tous les ans de rente xxx [tuman] togas[d] de ris. Un togas[e] est la charge d'un asne (14). Chascun tuman vault x^{M} togas[f]. Son palais a bien II mile de tour. Le pavement du palais a un carel d'or et l'autre d'argent. Et en ces carreaulx a entaillié chastellez, petiz moustiers et clochiers et autres choses que on fait pour sa délectacion[g]. Le roy de Mancy a en son royaume IIII telz hommes comme cellui est.

a. 2810, jeunes.

b. YULE, a pet sparrow. — VEN. « Ac si esset avicula quedam. » CIV. « Sicut pullus ab avicula pasceretur ». — RAM. A. « A modo d'vccello pascendolo ».

c. 2810, boutent.

d. 2810, XXX tuman tosgas. — CIV., « Hic triginta chuma tagaris risi habet in censu ».

e. HAK., YULE, tagar.

f. Ce passage relatif au revenu de ce richard ne se trouve pas dans RAM. A.

g. HAK. « Iuxta ambitum istius palatii est vnus monticulus artificialis de auro & argento, super quo stant Monasteria, & campanilia, & alia delectabilia pro solatio illius popularis ». — VEN. « In cortivo pallacii huius factus est monticulus unus, de auro & argento, super quo facta sunt monasteria & campanilia ut homines fieri faciunt pro delectationibus suis ». — CIV. « In medio huius pallacii factus est unus elevatus monticulus de argento et auro, in quo pulchra ciboria et campanilia facta sunt, sicut in monasteriis fieri solet ». — RAM. A. « Il cortile del palazzo di questo tiene di grandezza dui miglia, & il solaro di quello, vn lato d'oro, l'altro d'argento è coperto : Sopra del qual sono li monasterij, & campanili, a modo che molti per lor piacere far sogliono ». — WOLF. 40 n'a pas ce passage ; 2810, non plus.

Moult leur semble bel [a] d'avoir longs ongles, et laissent leurs ongles tant croistre que ilz leur cuerent [b] toutes leurs mains (15). La beauté [c] des femmes est d'avoir petiz piez. Si que les mères quant elles ont filles elles leur loient [d] les piez si que jamais ne peuvent après croistre (16).

---

(1) Le Tibet.

« Quand un étranger arrive au Tibet, il éprouve, sans pouvoir s'en rendre compte, un sentiment de gaieté et de bien-être qui persiste jusqu'au départ. » (*Livre des routes et des provinces* d'Ibn Khordabeh, par C. Barbier de Meynard, Paris, 1865, p. 272). — Je ne crois pas nécessaire de donner ici une longue dissertation sur le Tibet ; je rappellerai seulement le nom des voyageurs qui ont visité ce pays depuis le moyen âge : Antonio de Andrade, Jean Grueber, Hippolyte Desideri, Francesco Orazio della Penna di Billi, Samuel van de Putte, George Bogle, Thomas Manning, Samuel Turner, Huc et Gabet, et tous les indigènes envoyés par le gouvernement des Indes. On en trouvera la liste dans ma *Bibliotheca Sinica,* col. 1360-1372. Voir en particulier : *Narratives of the Mission of George Bogle to Tibet, and of the Journey of Thomas Manning to Lhasa.* Edited... by Clements R. Markham. London, 1876, in-8 ; et dans l'*Ency-*

a. Hak., Nobilitas virorum. — Wolf. 40. « Nobilitas istius est habere longas vngulas ». — Ven. « Nobilitas vero ipsius est habere longas ungues ».

b. 2810, ceuurent.

c. Hak. « Nobilitas autem & pulchritudo mulierum ». — Civ. « Pulchritudo autem mulierum est parvos habere pedes. Unde quando foemella nascitur, ligant illi pedes, ab infancia, et eos crescere non permittunt ».

d. 2810, lient.

clop. Britannica, les articles *Lhasa* de Yule, et *Tibet*, de Terrien de Lacouperie.

(2) « Ce pays a été nommé Thibet à cause de l'installation des Himiarites qui s'y sont établis, la racine *tabat* signifiant se fixer, s'établir. Cette étymologie est encore la plus probable de toutes celles qui ont été proposées. » (Maçoudi, I, pp. 351-352.)

Les indigènes appellent leur pays *Bod yul*, contrée de Bod; on appelle *Bod pa*, un homme de Bod. Hodgson dit que *Bod* vient du sanscrit *B'ôt*. M. Léon Feer a donné un mémoire sur le mot *Tibet* dans les *Verhandlungen des VII. Internationalen-Orientalisten-Congresses gehalten in Wien im Jahre 1886 : Étymologie, histoire, orthographe du mot Tibet.*

(3) « Ce ne fut pas, dit Pauthier, *Marco Polo*, p. 371, note, Mangou Khaân en personne, mais son lieutenant *Ou-liang-ou-taï* (*Ouriankodaï* des historiens persans) qui, en 1253, pénétra dans le *Tou fàn* (plutôt *Tou p^cho*) ou *Tibet*, à la tête d'une armée considérable à laquelle se rallièrent plusieurs généraux tibétains, et soumit ce pays. Déjà Dchinghis Khaân avait conquis, en 1209, la partie septentrionale, s'étendant à l'ouest jusqu'à *Khamil* et *Tourfan*, décrite par Marc Pol sous le nom de *Tangut*. Ce général *Ou-liang-ou-taï* était un des plus grands capitaines des armées mongoles. Il avait suivi son père, *Souboutaï*, dans les expéditions de Batou-Khan, petit-fils de Dchinghis-Khaân, en Russie, en Pologne et en Hongrie; et il était si considéré chez les Mongols, que Mangou-Khaân plaça son frère Khoubilaï sous les ordres de ce général, dans l'expédition qu'il ordonna de faire contre le royaume de *Ta-li* et le Tibet. Lorsque Khoubilaï fut devenu empereur, après la mort de son frère, on fit une nouvelle organisation des contrées de *Ou-sse-thsang*, ou du Tibet (*Taï thsing i thoung tchi*, Pays étrangers; *Si-thsâng*, fol. 1). Le territoire fut divisé en principautés et en

districts, placés sous l'autorité du prêtre bouddhique tibétain *Pa'-sse-pa*, qui avait obtenu les plus grandes faveurs de Khoubilaï-Khaân, lequel lui avait donné le titre de « roi de la grande et précieuse loi » (*tà pào fă wâng*), et de *Instituteur impérial* (*ti ssê*), auquel tous les fonctionnaires publics devaient être soumis. Ce fut là l'origine des fonctions de ce *pouvoir lamaïque* que l'on a l'habitude de faire remonter dans la nuit des temps. »

(4) « The food of the inhabitants consists chiefly of salted butter, tea, mutton, beef, pork, and fowls. Rice is not much eaten, owing to its high price, and because it is considered a fruitful source of disease. Other edibles, such as wheat, barley, and kitchen-produce, &c., are cheap. » (Montgomerie's *Report of a Route-Survey from Nepal to Lhasa*, *Jour. Roy. Geog. Soc.*, Lond., XXXVIII, 1868, p. 175.)

(5) « Le Thibet est un royaume distinct de la Chine; la population se compose, en grande partie, de Himiarites mêlés à quelques descendants des Tobba, comme nous le dirons plus bas dans cet ouvrage, en traitant des rois du Yemen, et comme on le lit dans l'Histoire des Tobba. Parmi les Thibétains, les uns sont sédentaires et habitent dans les villes, les autres vivent *sous la tente*. Ces derniers, Turcs d'origine, sont les plus nombreux, les plus puissants et les plus illustres de toutes les tribus nomades de la même race, parce que le sceptre leur appartenait autrefois, et que les autres peuplades turques croient qu'il leur reviendra un jour. » (Maçoudi, I, p. 350.)

« Les *Si-Fan*, ou Thibétains orientaux, sont nomades comme les Tartares-Mongols, et passent leur vie uniquement occupés de la garde de leurs troupeaux; ils ne logent pas, toutefois, comme les tribus mongoles, dans des *yourtes recouvertes de feutre*. Les grandes tentes qu'ils construisent avec de la toile noire sont ordinairement de forme hexagone... » (Huc, *Voy. dans le Thibet*, II, p. 158, 5e édit.)

(6) « Les maisons de Lha-Ssa sont généralement grandes, à plusieurs étages et terminées par une terrasse légèrement inclinée pour faciliter l'écoulement des eaux : elles sont entièrement *blanchies à l'eau de chaux*, à l'exception de quelques bordures et des encadrements des portes et des fenêtres qui sont en rouge ou en jaune. Les Bouddhistes réformés affectionnent spécialement ces deux couleurs : elles sont pour ainsi dire sacrées à leurs yeux et ils les nomment couleurs lamaïques. Les habitants de Lha-Ssa étant dans l'usage de peindre tous les ans leurs maisons, elles sont habituellement d'une admirable propreté, et paraissent toujours bâties de fraîche date; mais, à l'intérieur, elles sont loin d'être en harmonie avec la belle apparence qu'elles offrent au dehors. Les appartements sont sales, enfumés, puants, et encombrés de meubles et d'ustensiles répandus çà et là dans un désordre dégoûtant. Les habitations thibétaines ne sont, en quelque sorte, que de grands sépulcres blanchis. . .

. . . .

. . . . . . Lha-Ssa n'est pas une grande ville; elle a tout au plus deux lieues de tour; elle n'est pas enfermée comme les villes de Chine, dans une enceinte de remparts. On prétend qu'autrefois elle en avait, mais qu'ils furent entièrement détruits dans une guerre que les Thibétains eurent à soutenir contre les Indiens du Boutan; aujourd'hui, on n'en retrouve pas les moindres vestiges. En dehors des faubourgs, on voit un grand nombre de jardins plantés de grands arbres, qui font à la ville un magnifique entourage de verdure. Les principales rues de Lha-Ssa sont très larges, bien alignées et assez propres, du moins quand il ne pleut pas; les faubourgs sont d'une saleté révoltante et inexprimable. Les maisons, comme nous l'avons déjà dit, sont généralement grandes, élevées et d'un bel aspect; elles sont construites les unes en pierres, les autres en briques, et quelques-unes en terre : mais elles sont toujours blanchies avec tant de soin qu'elles paraissent avoir toutes la même valeur. Dans les faubourgs, il existe un quartier dont les maisons sont

entièrement bâties avec des cornes de bœufs et de moutons; ces bizarres constructions sont d'une solidité extrême, et présentent à la vue un aspect assez agréable. Les cornes de bœufs étant lisses et blanchâtres, et celles des moutons étant au contraire noires et raboteuses, ces matériaux étranges se prêtent merveilleusement à une foule de combinaisons, et forment sur les murs des dessins d'une variété infinie ; les interstices qui se trouvent entre les cornes sont remplies avec du mortier : ces maisons sont les seules qui ne soient pas blanchies. Les Thibétains ont le bon goût de les laisser au naturel, sans prétendre rien ajouter à leur sauvage et fantastique beauté. Il serait superflu de faire remarquer que les habitants de Lha-Ssa font une assez grande consommation de bœufs et de moutons; leurs maisons en cornes en sont une preuve incontestable. » (Huc, *l. c.*, II, 1857, pp. 251, 253/4.)

« A few of the rich men's houses are built of brick and stone, all others are of mud. Some few are built of sun-dried bricks. » (Montgomerie, *l. c.*, p. 172.)

(7) Je ne vois aucune ville répondant au Tibet à ce nom de *Gota*, mais n'est-ce pas écrit pour *Bod*, ou *Pot-pa*, ou *Boud-dha-la*, *Po-ta-la*? Dans tous les cas, il est hors de doute qu'il s'agit ici de L'hassa et qu'Odoric est le premier Européen qui ait visité cette ville. L'hassa a dû singulièrement changer d'aspect. « Lha-ssa, nous dit Huc, *l. c.*, II, p. 253, n'est pas une grande ville ; elle a tout au plus deux lieues de tour. » (Voir *supra*, p. 457.)

« The city of Lhásá is circular, with a circumference of 2 ½ miles. In the centre of the city stands a very large temple, called by three different names, viz., Máchindránáth, Jo, and Phokpo-chengrá. This temple is surrounded by bazars and shops, kept by Lhásá, Kashmiri, Ledáki, Azimabad, and Nepalese merchants, a number of whom are Mahommedans. Chinese tradesmen are numerous here also. The city stands in a tolerably

level plain surrounded by mountains, the level or open ground, extending about six miles on the east, 7 on the west, 4 on the south, and 3 on the north. (Montgomerie, *l. c.*, p. 168).

— Voir l'article *Lhasa*, de Yule, dans l'*Encyclop. Britannica.*

(8) Cette phrase a inspiré à M. l'abbé Desgodins, ancien missionnaire au Tibet, les réflexions suivantes, dans une lettre écrite de Yer-ka-lo, le 27 août 1878, à son frère : « Il pouvait en être ainsi au XIVe siècle; mais, depuis ce temps, le bouddhisme de L'Hassa s'est bien relâché de sa rigueur; car, non seulement on y tue assez d'animaux pour bâtir un quartier en cornes de moutons et de bœufs, mais on y tue les coupables et même les suspects. Trop souvent encore, les lamas se font la guerre entre eux, non à coups d'arguments théologiques, mais bien à coups de sabres et de fusils. » (*Missions catholiques*, XI, 1879, p. 83.)

(9) M. l'abbé Desgodins (*l. c.*, p. 83), se donne beaucoup de mal pour prouver que l'*Abassi* d'Odoric n'est pas le *Da-laï Lama*. Tout le monde sait, et Sir Henry Yule tout le premier, que le *Da-laï Lama* est postérieur à Odoric : « Je regrette de ne pouvoir partager l'avis de l'auteur de l'article, et d'être obligé de faire des réserves sur les assertions du Fr. Odoric et du colonel Yule. Il ne faut pas s'y tromper, en 1316-1330, le Fr. Odoric ne put rencontrer le Ta-laï-lama, puisque le premier qui porta le titre thibétain de *Guiel oua rin po khié*, nommé Gué-dun-djroup, naquit seulement en 1391, et ce n'est que son deuxième successeur, Seu-nam-guia-mtso, né en 1543, qui le premier porta le titre chinois ou tartare de *Ta-laï-lama*. L'*Abassi* ou pape du Fr. Odoric ne pouvait donc être que le chef de l'une des nombreuses sectes de lamas rouges, incarnation de Bouddha, si l'on veut; car chaque secte, alors comme aujourd'hui, prétendait bien à l'honneur d'être gouvernée par un représentant de Bouddha. Fût-il arrivé dans un autre monas-

tère, là encore il aurait rencontré un ou plusieurs Abassis; mais aucun d'eux ne peut être considéré comme pape, parce qu'aucun d'eux ne possède le caractère essentiel de l'universalité. Rien n'est plus facile à prouver. » M. l'abbé Desgodins nous aurait rendu un grand service s'il avait bien voulu rechercher quel était le haut fonctionnaire ecclésiastique de L'Hassa auquel Odoric faisait allusion. Voir *supra* la note 3.

Nous avons sur ce mot, dans l'*Alphabetum tibetanum* [a], pp. 688-9, une longue dissertation qui ne rime à rien.

Les voyageurs européens du moyen âge connaissaient fort bien le terme de *Bakchy* qui est celui que veut marquer Odoric; nous le retrouvons dans Marco Polo :

« Or sachiés que quant le grant Kaan demoroit en son palais, et il fust pluie ou muslés (brouillard) ou mautens; il avoit sajes astronique et sajes enchanteor qui por lor senz et por lor enchantacion fasionent tous les nues et tous les maus tens hoster desus son palais, si qe desus le palais n'i a maus tens et de toutes autres pars vait le maus tens. Cesti sajes homes que ce funt, sunt apellés *Tebet* et *Quesmur*. Il sunt deus generasions de jens que sunt ydres. Il sevent d'ars diabolique e des encantemans plus que toz autres homes, et ce qu'il font il le font por ars de diable, et font croire à les autres jens qu'il les font por grant santité et por evre de Dieu, et ceste jens meesme que je voz ai dit, ont une tel uzance con je vos dira : car je voz di que quant un home est jugiés à mor et soit mors por la seingnorie, il le prennent et le font cuire et le menjuent; mès se il morust da sa mort, il ne le mengient mie. Et saiés tout voirmant que cesti BACSI que je voz dis desoure que sevent tant des enchantemant, font si grant mervoille con je voz dirai. Je voz di que quant le grant Kaan siet en sa mestre sale à sa table qui est aut plus des huit coues, et les coupes sunt emi le paviment de la sale longe de la table

a. *Alphabetum tibetanum* missionum apostolicarum commodo edium... Studio et labore Fr. Augustini Antonii Georgii eremitae augustiniani. Romae, 1762, in-4.

bien dix pas, et sunt plene de vin et de lait ou d'autres buen bevrajes, et ceste sajes encanteors que je voz ai dit desoure qe BACSI sunt només, il font tant por lor encantemant et por lor ars, que celes coupes pleinnes por lor meesme se levent le paviment où elle estoient, et s'en vont devant le grant Can, san ce qe nulz ne les toucent, et ce font voiant dix mille homes, et ce est voir et vertables sanz nulle mensongne; et bien voz diron les sajes homes de nigromansie, dient que se puet bien faire. Encore voz di que cesti BACSI, quant il vienent les festes de lor, ydres, il s'en vont au grant Kan et li dient : Sire, la tel feste vient de tel nostre ydre, et nome le nom de cel ydre qu'il vuelt, et puis li dient : Voz savés, biau sire, qe ceste ydre suelt faire maus tens et domajes de nostre chouses et des bestes et de blés, se elle ne ont ofert et holocast, et por ce vos préon, biaus sire, que vos nos faisonz doner tant moutonz qe aient le chef noir, et tant de onces (Encens) et tant leingne aloe et tant de tel cousse et tant de tel, por ce que nos peussions faire grant honor et grant sacrifice à nostre ydre, por ce qu'elles nos savent et nos cors e nostre ydre, por ce qu'elles nos savent et nos cors e nostre bestes et nostre blés. Et ceste couses dient cesti BACSI as barons que sunt entor le grand Kaan, et à celz qe ont bailie, et cesti li dient au grant Chan, et adonc ont tout ce que il demandent por honorifier la feste de lor ydres. Et quant cesti BACSI ont eu totes celes chouses qui ont demandé, il en font à lor ydres grant honor con grant chant et grant feste; car il les encensent de buen odor de toutes celles bones chouses espices, et font cuire la cars et la metent devant les ydres et espandent del brod sà et là, et dient qe les ydres en prenent tant qu'eles vuelt. En tel mainer font honor à lor ydres les jor de lor feste, char sachiés tout voiremant qe chascun ydre ont feste en lor nomes come ont les nos, car il ont grandisme mostier et abaie, que je voz di qe il hi a si grant mostier come une pitete cité, esquelz a plus de deus mille monain selonc lor costumes, qe vestrent plus honestemant que ne font les autres homes. Il portent le chief

rase la barbe rase; il font les greingnors festes à lor ydres con greingnors cant et con greignors luminarie qe jamès fose veue. Et encore voz di qe cesti BACSI e mout entr'aus de tiaus que selonc lor ordre puent prandre mollier, et il ensi font, car il en prennent et ont filz asez. Et encore voz di qu'il est un autre mainere de religions qe sunt appellés sensi, qui sunt homes de grant astinence selonc lor costumes, et moinent si apres vie con je voz conterai. » (*Ed. Soc. Géogr.*, pp. 78/80.)

Ricold de Monte-Croce consacre également un long passage aux *Baxites* que l'on trouvera dans Quatremère, *Hist. des Mongols*, p. 187, et dans l'*Extrême-Orient*, de L. de Backer, p. 286.

J'avais pensé un moment que nous nous trouvions en présence d'une mauvaise transcription du mot turc پاشا, *pacha*. M. Ch. Schefer me donne, je crois, l'explication exacte de ce mot : *olog-bassi* a été écrit par une erreur de transcription *olo-abassi*; il faut lire en turc oriental *ouloug Bakhchy*, اولوغ بخشی, qui veut tout simplement dire *grand lama*, un chef d'un des grands couvents qu'Odoric a visités.

Quatremère déjà, *Hist. des Mongols*, p. 184, avait remarqué que le *ho-chang* des Chinois qui veut dire un prêtre bouddhiste correspond à *bakhchy* بخشی. Il avait ajouté, p. 188 : « Pour moi, je crois que chacune de ces diverses leçons est corrompue; que dans le latin il faut lire *albassi*, et dans le français *lebassy*, c'est-à-dire le *bakhschi*, le *lama* »; et plus loin : « Un *bakhschi*, dit M. Bergmann (*Nomadische Streifer*, t. III, p. 90/91), a, dans un monastère de lamas, la même considération qu'un abbé dans un couvent chrétien. » Langlès, *Rituel des Tartares Mantchoux*, p. 12, note que : « Parmi les Arabes et les Persans, les hommes instruits désignent par le nom de *bakhschi* les sectateurs de Bouddah qui, au Tibet, sont appelés *lama*. »

(10) « All ranks of them are at great pains in adorning their heads; plaiting their hair neatly enough with coral and amber beads, bugles, or pearls; they wear also necklaces of

them, where the pieces of amber are sometimes as large as a hen's egg. The quantity of the two first kinds of beads that is on the head, even of a peasant's wife or daughter is amazing. The two last sorts fall to the share only of the ladies. » (Bogle, dans Markham's *Tibet*, p. 120.)

[Les femmes thibétaines] « divisent leurs cheveux en deux tresses, qu'elles laissent pendre sur leurs épaules. Les femmes de classe inférieure sont coiffées d'un petit bonnet jaune, assez semblable au bonnet de la liberté qu'on portait sous la République française. Les grandes dames ont pour tout ornement de tête, une élégante et gracieuse couronne, fabriquée avec des perles fines. » (Huc, *Voy. dans le Thibet*, II, pp. 257/258.)

(11) « Communis, atque solemnis Lhamarum, aliorumque Religiosorum hominum sepultura est, eorum corpora in montium summitates deferre ; ibique sub dio avibus devoranda relinquere. Vulgaris quoque ac fere quotidiana consuetudo in Civibus, honestisque hominibus sepeliendis ist haec servatur. Lhama, vel Trabà quivis animam, ut somniant, e summo capite cadaveris adhuc tepescentis primum educit. Educit autem hoc pacto. Cutum verticis digitis arcte prehensam, & corrugatam tam celeri ac vehementi succussionis impetu attrahit, ut eam uno momento subsilire, ac crepitare faciat. Tum vero, inquiunt, anima defuncti erupisse creditur. Mox nudum cadaver instar foetus jacentis in utero Matris complicatum includunt sacco : sicque extra moenia in agrum, ubi canes intra septum continentur, comitantibus Trabarum & Propinquorum turbis, defertur. Ibi vespillones, sive ut verius loquar, lanii, carnem omnem ex ossibus avulsam molossis vorandam projiciunt, quin & ossa ipsa minutim contrita eisdem canibus deglutienda tradunt, vel solida jaciunt in fluvium. Pars summa calvariae, vel etiam ossa aliquot integra, ac probe nudata, ea sunt, quae sibi tradita at aedes suas religiosa pietate conservanda referunt consanguinei. » (*Alphabetum tibetanum*, p. 444.)

« A *H'lassa*, quand un homme meurt, on rapproche sa tête des genoux, on lui place les mains entre les jambes et on le maintient ainsi avec des cordes; puis on le revêt de son habit ordinaire, et on le met dans un sac de cuir ou dans un panier. Les hommes et les femmes le pleurent, après avoir, au moyen de cordes, suspendu le cadavre à une poutre. On invite des *lama* à dire des prières, et suivant ses moyens on porte aux temples de *H'lasseï-tsiô-k'hang* et de *Ramotsieï* du beurre pour le brûler devant les images divines; la moitié des effets laissés par le défunt est donnée au temple de *Botala*, l'autre moitié employée pour les *lama* qu'on a fait venir pour réciter des prières, c'est-à-dire à leur donner du thé et à faire d'autres dépenses en leur faveur, de manière que les parens ne conservent aucun des effets qui ont appartenu au défunt. Quelques jours après la mort, on porte le corps sur les épaules à la place des découpeurs, qui l'ayant attaché à une colonne en pierre, coupent le corps en petits morceaux qu'ils donnent à manger aux chiens, ce qui s'appelle *enterrement terrestre*. Quant aux os, on les pile dans un mortier de pierre, et on les mêle avec de la farine grillée; on en fait des boulettes qu'on jette encore aux chiens; ou bien on en nourrit les vautours, c'est l'*enterrement céleste;* on regarde ces deux manières d'être enterré comme très-heureuses. » (*Description du Tubet*, par le Père H. Bitchourin, éd. Klaproth, Paris, M.DCCC.XXXI, pp. 91/92.)

« Quatre espèces différentes de sépultures sont en vigueur dans le Thibet : la première est la combustion; la deuxième, l'immersion dans les fleuves et les lacs; la troisième, l'exposition sur le sommet des montagnes; et la quatrième, qui est la plus flatteuse de toutes, consiste à couper les cadavres par morceaux et à les faire manger aux chiens. Cette dernière méthode est la plus courue. Les pauvres ont tout simplement pour mausolée les chiens des faubourgs; mais pour les personnes distinguées, on y met un peu plus de façon; il y a des lamaseries où l'on nourrit *ad hoc* des chiens sacrés, et c'est là que

les riches Thibétains vont se faire enterrer. » (Huc, *Voy. dans le Thibet*, II, 5e éd., 1868, p. 351.)

« Regarding the disposal of their dead, the Lhásá people of the poorer classes bind the corpses tightly with ropes, and place them erect against the inner walls of their houses for two or three days, while the richer and well-to-do classes detain the corpses in their houses for a length of fourteen days; after which time priest are invited, who pretend to read from their ritual the manner in which these corpses are predestined to be disposed of. Sometimes their decision is to cut the corpse into pieces, and scatter the fragments to the birds and beasts of prey, and sometimes to bury them. The reason assigned by them for detaining the bodies springs from the belief that they may become demons if disposed of without the blessings of the priests. » (Montgomerie's *Report of a Route-Survey from Nepal to Lhasa*, *Jour. Roy. Geogr. Soc.*, XXXVIII, 1868, p. 175.)

« The burial customs are peculiar. First the hair is plucked out from the top of the head, in order to facilitate transmigration. The corpse is not disposed of everywhere or always in the same way (lack of fuel sometimes preventing cremation), and the lamas decides whether it is to be put away by interment, by throwing into the river, by burning, or by exposure to beasts and birds of prey. The last-named mode (regarded as very honourable) has almost disappeared in the west, but is still practised in the central and eastern provinces; the body is cut in pieces and the bones broken into fragments by professional corpse butchers, and, when all the flesh has been devoured at the selected spot, called *dúr krod*, to which the bódy had been previously carried, it is not unusual to throw the remaining fragments of the broken bones into the river; sometimes the phalanges of the fingers are preserved to be used in bead-rolls. The lamas are generally inhumed in a sitting posture, the knees being brought up to the chin and corded together as tightly as possible. In the case of the gyalpos

or kahlons the body is burned in a metal vessel, the ashes being afterwards carefully collected to be made into an image of the deceased. » (TIBET, dans l'*Encyclop. Britannica.*)

D'ailleurs cette manière de disposer des cadavres en les livrant aux oiseaux et autres animaux de proie n'existait pas seulement chez les Tibétains. De nos jours encore, les Parsis



Extrait de *Mandeville.*

se servent de ce mode de sépulture ; tout le monde connaît leurs *tours du silence*, dont un modèle se trouvait à l'Exposition universelle de 1889. On pourra utilement consulter à ce sujet, l'intéressante brochure suivante qui m'a été communiquée par le grand prêtre des Parsis à Bombay, Jivanji Jamshedji Modi: « Reference to a model of a tower of Silence. (*With explanatory*

Notes relating to the mode of the Disposal of Dead Bodies of the Parsees. With an Appendix. — Bombay : Printed at the Edu-



Extrait de *Mandeville.*

cation Society's Press, Byculla.) — 1885. (*With subsequent additions*) », br. in-8.

(12) « Après eux à l'Orient il y a des hommes nommez *Tebeth* qui mangent leurs parens, croiant faire une action pieuse en leur donnant pour tombeau leurs propres entrailles.

Plusieurs Philosophes, comme *Pline* & *Solinus* en parlent : le frere *Guillaume* dit la même chose dans son livre ; de même que le frere *Jean* de *Plan Carpin* dans le sien, qu'il a composé touchant les *Tartares*, parmi lesquels il a été l'an de nôtre-Seigneur 1246, envoié par le Pape en Ambassade vers l'Empereur des *Tartares*. Mais parce que cette affreuse coutume les rendoit abominables aux yeux des autres nations, ils l'ont changée en une autre, qui est de conserver le crane de leurs parens pour y boire, & en conserver precieusement la memoire. » (Moine Bacon, *Rec. de Bergeron*, col. 19/20.)

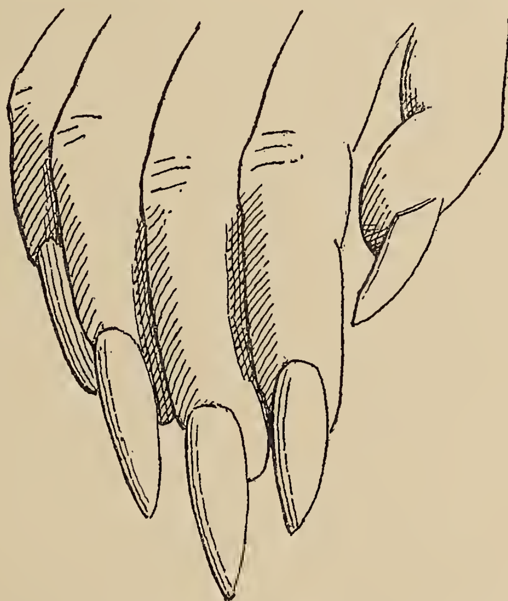
Voir à ce sujet au mot *abassi*, *suprà*, p. 460, l'extrait de Marco Polo.

(13) Mandeville s'est naturellement emparé de cette histoire, qui a fourni depuis à Daniel de Foe, un épisode de son *Robinson Crusoe*, en Chine (London, T. Nelson, 1873, p. 579) :

« When we came by the country-seat of this great man, we saw him in a little place before his door eating his repast. It was a kind of garden, but he was easy to be seen ; and we were given, to understand that the more we looked on him the better he would be pleased. He sat under a tree something like the palmetto tree, which effectually shaded him over the head ; and on the south side, but under the tree also, was placed a large umbrella, which made that part look well enough. He sat lolling back in a great elbow-chair, being a heavy corpulent man, and his meat being brought him by two women slaves. He had two more, whose office, I think, few gentlemen in Europe would accept of their service in — namely, one fed the squire with a spoon, and the other held the dish with one hand, and scraped off what he let fall upon his worship's beard and taffeta vest ; while the great fat brute thought it below him to employ his own hands in any of those familiar offices, which kings and monarchs would rather do than be troubled with the clumsy fingers of their servants. »

(14) Tagàr. — En Mongolie un tagàr équivaut à un sac de riz pesant quatre-vingts livres russes. Cf. G. Timkowski, *Voy. à Péking*, Paris, 1827, II, p. 327. — « Le mot تَغار ou تُغار, ou *takar*, تقار, se prend, en persan, dit Quatremère, *Hist. des Mongols*, p. 138, dans deux significations. Il désigne d'un côté *des provisions de bouche* en général, et de l'autre *une mesure* équivalant à cent *mann.* »

(15) Il est très intéressant de remarquer que la coutume de porter des ongles longs et celle de déformer les pieds des femmes ne sont pas signalées par Marco Polo. Les ongles longs sont encore en honneur aujourd'hui ; ils sont en quelque sorte la marque d'un homme qui ne s'astreint pas à un travail manuel. Mon lettré, en Chine, s'enorgueillissait d'un ongle extraordinairement long au petit doigt, qu'il protégeait soigneu-



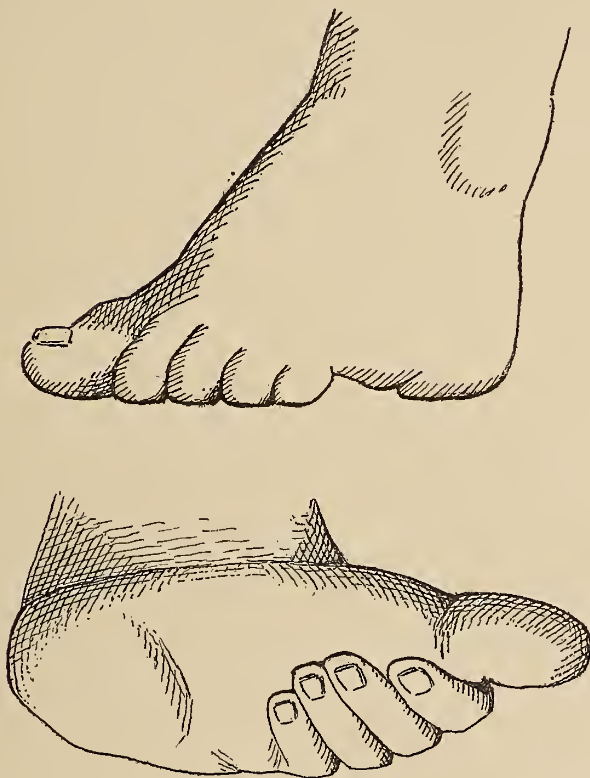
sement dans un étui de cuivre. La figure que nous donnons ici d'après un moulage conservé au Muséum d'histoire naturelle

et rapporté par M. de Lagrené, offre une idée insuffisante des dimensions que, par des soins attentifs, les ongles peuvent atteindre. Voir un mémoire intéressant du D[r] E.-T. Hamy, dans le *Bull. Soc. d'Anthropologie*, 1876, pp. 80/5, *Sur les ongles chinois, annamites et siamois*.

(16) Les petits pieds des Chinoises sont trop connus pour que j'entre ici dans de longs détails sur leur origine. On sait qu'en Chine, l'on retourne les orteils sous les pieds des filles de façon à amener une atrophie des muscles et un déplacement des os et que cette opération amène à la longue des changements dans la partie inférieure du corps. De longs mémoires ont été écrits à ce sujet et j'y renvoie le lecteur plus loin. Je voudrais seulement remarquer que cet usage n'est pas universellement répandu en Chine et qu'il n'est pas une caractéristique de noblesse, comme on le croit trop souvent : la paysanne aussi bien que la femme riche a de petits pieds dans les provinces où cet usage est à la mode ; les femmes de la famille impériale qui sont mandchoues ont de grands pieds, etc. — Les deux dessins, profil et vue prise dessous, que nous donnons, sont faits pour la première fois d'après des moulages conservés au Muséum d'histoire naturelle et rapportés par M. de Lagrené, sous Louis-Philippe, qui m'ont été signalés par le D[r] Hamy.

Cf. Small feet of the Chinese females. By E.-C. Bridgman. (*Chinese Repository*, III, p. 537.) — De l'usage de la déformation des pieds chez les femmes chinoises, par M. Fuzier. (*Recueil de Mémoires de médecine militaire*, III[e] série, 1862, pp. 28/52.) — Notice sur le moule d'un pied de femme chinoise présenté par M Bourot. (*Ibid.*, IX, 1863, pp. 164/6.) — Note sur la déformation du pied chez les femmes chinoises, par M. Morache. (*Ibid.*, XI, 1864, pp. 177/189.) — Considérations sur la valeur ethnique de la mutilation des pieds de la femme chinoise par le D[r] E. Martin. (*Bull. Soc. d'Anthropologie,* nov. 1871.) — Sur la déformation des pieds chez la

Chinoise au point de vue ethnographique, par le Dr Eugène



Verrier. (*Bull. Soc. d'Ethnographie*, 1889, pp. 200 et suiv.) — H. Cordier, *Bibliotheca Sinica*, col. 851/52.





XXX

Du Vieillart des Montaignes (1).

QUANT de la terre prestre Jehan me parti[a], je m'en vins à une très riche montaigne qui a nom Mellestoire (2)[b]. On appelloit le seigneur du pais le Vieillart des Montaignes (3). Cellui Vieillars avoit de bon fort mur enclos une montaigne[c]. Au pié de ceste montaigne avoit les meilleurs et les plus belles fontaines

a. B. N., lat. 2584. WOLF. 40, versus occidentem. — VEN., versus occidens. — PAL., verso Ponente. — YULE, towards the West. — BERLIN, versus Orientem.

b. WOLF. 40, « Millestorte. Hec est multu. pulchra et fertilis » — B. N., lat. 2584. DOM., YULE, Millestorte. — VIENNE, CIV., Milestorte. — RAM. A., Melistorte. — VEN., Ministorte. — PAL., Mileser. — HAK., Milestorite. — B. N., lat. 3195. Melensorte, et Melestorte. — B. N., fr. 2810, Mellestoire.

c. WOLF. 40. « In hac erat qu vocabatur senex de monte qui inter duos montes fecerat unum murum qui circumdabat montem. » — B. N. « Qui inter duos montes contratae hujus unum fecerat murum, qui istum circumdabat montem. »

du monde[a]; et là avoit-il mis les plus belles damoiselles que il peust trouver et aussi toutes choses qui peuvent porter delectation à corps humain, et nomment ce lieu Paradis[b]. Quant il trouvoit aucun bel homme et vigoureux, il le mettoit en ce Paradis entre toutes ces choses délectables et lui monstroit tellement que cilz jouvenceaulz cuidoit estre en Paradis, car par soutilz engins et conduis, il y faisoit venir et plovoir vin, et faisoit à ces jounes hommes toutes les délices que corps d'homme pouvoit demander. Quant cilz vieillars vouloit aucun homme faire morir[c], il faisoit à aucuns de ces jouvenceaulz donner à boire buvraige qui le faisoit fort dormir, et tout en dormant le faisoit porter hors du Paradis et quant ilz estoient esveillié, il les appelloit devant lui et leur disoit que jamais en Paradis n'entreroient s'ilz

a. « Hic intus pulcerimi erant fontes apud quos erant posite pulcerime virgines. Equi pulcerimi omneque illud quod pro humana delectatione poterat inveniri. & hunc locum dicebat paradixium. per quosdam vero conductus illic faciebat vinum & lac. » (Ven., p. 79.)

b. « Hunc autem locum paradisum nominabat. Ubicunque autem vidit uvenes alicuius pulchritudinis et valoris, eos rapiebat, et in paradisum poni faciebat. Nec fuit in curia qui veritatem huius delusionis intelligeret, exceptis suis secretariis valde paucis. Accipiebat enim homo iste iuvenes fortes corpore, et ipsos in fetidis equorum stabulis reposuit, et ibidem miserrime nutriebat, atque despecto habitu induit, nec eos de istis stabulis exire sinebat, ita quod omnino nesciebant quid essent blandiciae vel solacia huius mundi. Sic autem afflictos tandem eos per quandam pocionem fortissime soporabat, et in amœnitate paradisi sui inter illas puellas transportabat. Illuc eciam per quosdam conductus vinum et lac descendere faciebat. Et cum volebat interimere aliquem regem vel Baronem, iussit, illum, qui huic paradiso praeerat caute investigare.... ». (Civezza, p. 777.)

c. B. N., lat. 2584. « Volebat facere sicari, id est assaxinari. » — Ven. « Volebat aliquem baronem vel regem siccari facere idest assassinari. » — Wolf. 40, assassinare. — Ram. A. « Fare arrobar & assassinare. »

ne mettoient à mort tel homme, tel seigneur, et se ilz le tuoient il le remettroit en Paradis et li feroit demourer là où ilz aroient plus délectations sanz comparaison que au premier. Ces jounes hommes, appers et vigoreux ainsi de ceuz comme dit est, cuidoient pour vray que ce fust le Paradis du ciel là où ilz aroient vie perdurable, si se offroient au Vieillart le corps et la vie pour faire son plaisir, et que à son command ilz tueroient non seulement cellui mais encore mille se il vouloit, et adonc s'en vont donner à péril de mort pour cellui tuer (4) Par ceste guise se vengoit cellui Vieillars de ses enemis, si que chascuns le doubtoit et tous les voisins lui estoient tributaires, et se ilz lui devoient le tribut il les faisoit ainsi tuer. Tartres oirent ces nouvelles; si vinrent sur lui à grant ost et le conquirent et le mirent à très cruele mort et destruisirent tous ses édifices (5)[a].

a. « Cum autem Tartari quasi totum cepissent mundum, venerunt ad istum senem ; cui finaliter dominium acceperunt. Quod cum ei sic fuisset acceptum multos de istis hiis sicariis emissit de paradiso per quos sicari et interfici faciebat multos Tartarorum. Hoc videntes ipsi Tartari ad illam civitatem, in quâ senex iste erat venerunt et eam obsederunt; cum ab eâ non discesserint donec illam et ipsum senem finaliter habuerunt. Et cum eum ceperunt vinculis eum vinxerunt et malam mortem illum sustinere fecerunt. » (B. N., lat. 2584.)

« Cum autem Tartari omnes regiones illas occupassent, venerunt ad hunc senem, et eius dominium invaserunt. Ille autem multos sicarios de paradiso emisit, per quos de Tartaris plurimos interfecit. Quo comperto, Tartari civitatem in qua senex erat obsederunt, nec ab ea discesserunt, donec eam per omnia subiugarent. Et hunc captum senem vinculis arctissimis constrinxerunt, et ipsum morte turpissima damnaverunt. » (Civezza, p. 777.)

« Cum autem tartari quasi iam totum cepissent oriens venerunt ad hunc senem, cui finaliter dominium acceperunt. Quod cum eis sic foret acceptum multum de istis siccariis emissit de huius paradiso per quos siccari & interfici faciebat multos horum tartarorum. Hoc videntes tartari ad civitatem in qua maneba

(1) Silvestre de Sacy explique ainsi l'origine du mot *Vieux de la Montagne* (*Mém. sur la dynastie des Assassins*) :

« La position d'Alamout [la principale forteresse], située au milieu d'un pays de montagnes, fit appeler le prince qui y régnait : *Scheikh-aldjebal,* c'est-à-dire le *scheikh* ou « prince des montagnes » ; et l'équivoque du mot *scheikh,* qui signifie également *vieillard* et *prince*, a donné lieu aux historiens des Croisades et à Marc Pol de le nommer : « le *Vieux de la Montagne.* »

(2) « Ce nom, dont les Chinois font *Mou-la-hi* (Rémusat, *Nouv. Mél. As.*, I, p. 176), et ses nombreuses variantes, non seulement dans la relation d'Odoric, mais aussi dans celle de Marco Polo et des autres voyageurs du moyen âge, sont marqués, sans doute, pour *melahideh*, hérétiques, infidèles : « On sait que le mot *melahideh* ملاحدة est le pluriel de *molhid* ملحد, qui signifie, en général, un *hérétique*, mais s'applique en particulier aux Ismaëliens ou Baténiens que nos chroniqueurs ont désignés par le nom d'*Assassins*. Le mot ملاحدة était connu à la cour des empereurs mongols, car le missionnaire Rubruquis en fait mention deux fois. Dans un endroit de son voyage, il dit que Mangou avait envoyé un de ses frères utérins au pays des Assassins, que l'on appelle *Mulibet :* on voit qu'il faut lire *Mulidet.* Ailleurs, il rapporte que la mer Caspienne a à l'ouest les montagnes de *Musihat* ou des

pervenerunt & eam obscederunt. nec ab ea discesserunt donec & ipsam & senem habuerunt, quem vinculis iunxerunt. & malam mortem subtinere fecerunt. » (VEN., pp. 79/80.)

Les A. S. passent du chap. *Tibet* à celui des *Possédés*, sans parler du *Vieux de la Montagne.*

« But when the Tartars had conquered nearly the whole of the east, they came also to the land of that Old Man, and at last took his dominion trom him. And when they had done this, he sent forth many of his assassins from his paradise, and by their hands caused many Tartars to be assassinated and slain. And when the Tartars saw this, they came to the city wherein the Old Man dwelt, and besieged it, and quitted it not until they took it and the Old Man also. Him they bound in chains, and caused to suffer a miserable death. » (YULE, p. 155.)

Assassins. Il faut encore substituer à cette leçon celle de *Mulidet*. Dans la relation de Marco Polo (Ramusio, *Viaggi*, t. II, fol. 8 *v*.), on lit *Mulehet*, et *Moulay* ou *Moulahi* chez les écrivains chinois. (Le P. Gaubil, *Histoire des Mongous*, p. 128). Le singulier ملحد se trouve dans ce passage de la Vie de Noradin et de Saladin (*Kitab-alraoudataïn*, man. ar. 707 A, fol. 148 *r*) : Adad-eldin, vizir du khalife, fut assassiné par un Baténien, l'an 573 de l'hégire; et cet ignorant, cet hérétique avait avec lui deux compagnons » (Quatremère, *Hist. des Mongols*, p. 122).

Je crois qu'il faut renoncer à y chercher le nom d'un des châteaux que possédaient encore en Syrie les Ismaéliens à cette époque : *Maïnaka* ou *Massiâf*. Defrémery, *l. c.*, p. 118, fait remarquer que « le voyageur maghrébin Ibn Batoutah, qui parcourut la Syrie en 1326, atteste que les Ismailiyah ou Fidâouiyah occupaient de son temps les châteaux de Kadmoûs, de Maïnakah, d'Ollaïkah, de Massiâf et de Kehf, et qu'ils n'admettaient chez eux aucune personne étrangère à leur secte. Ils sont, ajoute-t-il, pour ainsi dire, les flèches du roi Nâcir Mohammed ibn Kélaoûn, avec lesquelles il atteint les ennemis qui cherchent à lui échapper en se rendant dans l'Irâk ou ailleurs. Ils ont une solde, et quand le sultan veut envoyer l'un d'eux pour assassiner un de ses ennemis, il lui donne le prix de son sang; et s'il se sauve après avoir accompli ce qu'on exigeait de lui, cette somme lui appartient; s'il est tué, elle devient la propriété de ses fils. »

La version de Marco Polo de Pauthier est curieuse parce qu'elle renferme une interprétation du mot : « Mulette est une contrée là où le Viel de la Montaigne souloit demourer anciennement; et veult dire *mulette* en françois : *diex terrien*. »

Quant à Benjamin de Tudèle (*Rec. de Bergeron*, col. 44/5) :
« Je mis encore deux journées pour me rendre à la rivière *Vaanath*, en un lieu qui est la demeure de quatre mille *Juifs* :

& quatre autres, pour arriver dans le païs de *Molhhoath*, dont les Habitans ne suivent point la Doctrine des *Ismaelites*. Ils habitent de très grandes Montagnes, soumis à un Vieillard, qui a sa residence dans la contrée *Alchésisin*. Les *Israélites* ont parmi eux deux Colleges, & ils se joignent ensemble pour faire la guerre. Les hautes montagnes où ils se retirent les mettent à couvert du Joug de la *Perse*. S'ils descendent de leurs Montagnes, c'est pour courir sur les Terres de leurs Voisins, & ils y retournent apres les avoir pillées, vivant sans craindre d'être ataquez ni forcez par aucune puissance. Les *Juifs* qui demeurent parmi eux, sont du nombre des Sages, & obeissent au Chef de la Capitivité de *Babilone*.

Et à Guillaume de Rubrouck (*Ibid.*, col. 107) :

« Mangu-Cham a huit freres, trois uterins, du côté de sa mère, & cinq de celui de son pere. Il avoit envoié l'un de ses freres uterins au Pais des Assasins, que l'on apelle *Mulibet*, lui commandant d'exterminer toute cette race là. »

Ils ne citent en *Molhhoath*, *Mulibet*, et leurs variantes, comme Polo et Odoric, qu'une forme de *molhid*, ملحد, hérétique.

Une autre théorie fort défendable pourrait faire de *Mellestoire* et ses variantes *Melazgherd* avec les variantes Malazgherd, Melaskerd, Menasgerd, Manazgherd, Melesgird, Melezgherd, Monas-ghird, Manavazgherd données par Ritter (*Erdkunde*, II Bd. *West Asien*, Register 2, 1849) Cette ville qui fait partie de la province d'Erzeroum, au nord du lac de Van (rapprocher le passage de Benjamin de Tudèle, *ut supra*) était peut-être une des succursales du Vieux de la Montagne, l'un des grands prieurés (on sait qu'il en avait dans le Kurdistan). Il est fort probable qu'Odoric sera retourné en Europe par l'Arménie.

(3) Je ne crois pas utile d'entrer dans le détail de l'histoire du Vieux de la Montagne et des Assassins. Le sujet a été fort bien étudié ; Sacy est le premier qui ait démontré que le nom

d'assassins donnés aux Ismaéliens venait de l'usage qu'ils avaient de prendre du *hachîch*, soit sous forme de liqueur, soit sous forme de pâte, extrait de la feuille du chanvre : Silvestre de Sacy, *Mémoires de l'Institut*, classe d'hist. et de litt. anc., t. IV, pp. 1 et seq. — Quatremère, *Notice historique sur les Ismaéliens* (*Mines de l'Orient*, IV, pp. 339 et seq.); *Hist. des Mongols*, p. 122. — Falconet, *Dissertation sur les Assassins* (*Mém. Ac. des Insc.*, XVII, pp. 127, 147.) — *Histoire de l'ordre des Assassins*, par J. de Hammer; ouvrage traduit de l'allemand et augmenté de pièces justificatives, par J.-J. Hellest et P.-A. de la Nourais. Paris, Paulin, mars 1833, in-8. — C. Defrémery, *Nouvelles recherches sur les Ismaéliens ou Bathiniens de Syrie plus connus sous le nom d'Assassins*. Paris, 1855, in-8. (*Jour. Asiatique*, 1854.)

Mais je crois devoir rapprocher de la version d'Odoric celle fort semblable de Marco Polo (*Soc. Géog.*, pp. 38/41) :

« *Ci devise dou Viel de la Montagne et de ses asesinz.*

« MULECTE est une contrée là où le viel de la Montagne soloit demorer ansienemant. Mulcete vaut à dire Desaram. Or vos conterai tout son afer solonc que je meser March oï la conter à plusors homes. Le viel étoit apellé en lor lengajes Alaodin. Il avoit fait fer entre deus montagnes en une vale le plus grant jardin et les plus biaus ke jamès fust veu. Il hi a de tous buen fruit dou monde, et qui avoit fait fer les plus belles maisonz et les plus biaus palais que unques fuissent veu : car il estoient dorés et portrait de toutes les belles coses dou monde. Et encore hi avoit fait faire conduit que por tel coroit vin et por tel lait, et por tel mel et por tel eive. Il hi avoit dame et damesseles les plus bielles dou monde, lesquelz sevent soner de tuit enstrumenti et chantent et calorent miaus que autres femes, et fasoit le vielz entendre à sez homes que cel jardin estoit paraïs, et por ce l'avoit faite en tel mainere que Maomet ne fist entendre à

les Sarain que celz que vont en paraïs hi aront belles temes tant quant il voudrent à lor234 voluntés, et que hi treverent flum de vin et de lait et de mel et d'eive, et por ce avoit fait fer cel jardin senblable au paraïs que Maomet avoit dit à Sarain, et les Sarain de celle contrée croient voiremant que cel jardin soit paraïs. Et en cest jardin ne introit nul homes jamès for solemant celz que il voloit fer asisim. Il avoit un castiaus à l'entrée de cel jardin si fort (que) ne doutroit home dou monde, et por autre part ne se pooit entrer que por iluec. Les vielz tenoit o lui en sa cort tuit les jovenes de doz anz en vint de la contrée. Ce estoient celz que senbleient estre homes d'armes, lesquelz savoient bien por oïr dir solonc que Maomet lor profete dist elz que le paraïs estoit fait en tel maner con je vos ai contés, et ensi croient-il voirament : e que vos en diroie? Li vielz en fasoit metre de cesti jeune en cel paraïs à quatre et à dix et à vingt selonc que il voloit en cest mainere, car il faisoit elz doner bevrajes por loquel il s'adormoit matin et puis les faisoit prendre et mener en cel jardin et les faisoit desveiller. »

« *Comant le Viel de la Montagne fait parfet et obient sez asesinz.*

« Et quant les jeunes estoient desvoillés et il se trovent laiens et il voient toutes cestes couses que je voz ai dit, il croient estre en paraïs voieramant, et les dames et les dameseles demoroient tout jor con elz sonant et cantant et faisant grant soulas, et en fasoient à lor voluontés, si que cisti jeune avoient tout ce que il voloient, et jamès por lor voluntés ne istront de laiens, e le viel tient sa corte mout belle et grant, et demore mout noblemant, et fait creire à cel senple jens des montagnes que entre lui sunt qu'il est profete et ensi croient-il voiramant. E quant le vel en vult aucun por envoier en aucun leu e faire occire aucun home, il fait doner le bevraje atant come il li plet ; et quant il sunt endormi, a il fait prendre en son palasio.

Et quant cesti jeune sunt desveillés et il se trovent en cel caustiaus el palais, il s'en font grant meraveie et n'en sunt pas liés, car del paraïs dont il venoient por lor voluntés n'en s'en fuissent-il jamès partis. Il alent mantinant devant li vieus et se humelent mout ver lui come celz que croient que soit grant profete. Le vielz le demande dont il vienent, et celz dient qu'il vienent dou paraïs et disoient que voirament en celle paraïs come Maomet dist à nostri ancesor lor content toutes les couses qu'il hi trovent, et les autre que ce oent et en avoient esté, avoient grant volunté d'aler el paraïs et avoient volunté de morir, por coi il hi posent aler, et mout desiroient cel jor qu'il hi ailent, et quant le vielz vuelt faire occir un grant sire, il fait aprover de sien asciscin celz que meior estoient. Il envoie plosors ne grantment longe environ soi por les contrée et lor comandent qu'il ocient cel homes. Celz vont mantinant et font le commandamant lor segnor, puis retornent à cort celz que escanpent; car de telz hi a que sunt pris et morti puis qu'il ont occis le home. »

« *Comant les asasin se afaitent à mal fere.*

« Et quant il sunt torné à lor seingnor que escanpé sunt, il li dient que il avoient bien achevé la bizogne. Li vielz fait elz grande joie et grant feste, et bien savoit celui qe avoit fait greignor ardemant : car il avoi mandé darere chascun de sez homes por coi il li seusent dir lequel est plus ardi et meior à ucir homes. Et quant le vielz voloit fair occir aucun segnor ou aucun aotro homo, il prennoit de cesti sien asciscin et les envoie là où il voloit, et lor disoit qu'il les voloit mandere en paraïs, et qu'il alasent occire le tiel homes, et se il morisen qe tant tosto ira en paraïs ; celz que cest estoit lor conmandés por le vielz le fasoient mout volunter plus que couse qe il peussent faire, et aloient et fasoient tout ce que le viel lor conmandoit. Et en ceste mainere ne escanpoit nul home que ne fust ocies

quant le vielz de la Montagne voust. Et si voz di tout voirament que plosors rois et plusors barons li fasoient treu et estoient bien con lui por dotance que il ne li feisse occire. Or vos ai contés de le afer dou vielz de la Montagne et de sez asescin, or voz conterai comant il fut destruit et por cui. Et encore voz vuoil dir une autre chouse que je avoi laissé de lui : car je voz di que cest vielz qui estoient sotopost à lui et tenoient toute sa mainere et sez costumes et le un envoie e les parties de Domas, et le autre envoie en Cordistan. Or laison de ce et venion à sa destrucion. Il fu voir qe entor ales 1262 anz qe avoit que Crist avoit nasqui, Alau les sire des Tartars dou levant qe soit toutes cestes mauveis chouse qe cest vielz faisoit, il dit à soi meesme qu'il le fara destruere. Adonc prist de sez baronz e les envoie à cest caustiaus con grant gens, et asaient le caustiaus bien trois anz qe ne le postrent prendre, et ne l'ausent jamès pris tant con ils aussent eu que mengier ; mès à chief de trois anz il ne ont plus que mangier. Adonc furent pris et fu ocis le vielz que avoit à nom Alaodin, con tute sez homes, et de cestui viel jusque à cestui point ne i ot viel ne nul asescin, et en lui se fenit toute le segnorie et les maus que les vielz de la Montagne avoient fait jadis ansinemant. Or voz laison de cest matiere et aleron avant. »

(4) Il est bon de rapprocher ici les sources chinoises des renseignements donnés par Marco Polo et Odoric :

« Les soldats de ce pays sont de véritables bandits.

« Quand ils voient un jeune homme qui paraît vigoureux, ils le séduisent par l'espoir du profit, et l'amènent au point de tuer de sa propre main son père et ses frères aînés. Après l'avoir enrôlé, ils le font enivrer avec du vin, et l'introduisent dans un appartement retiré, où il est charmé par une musique délicieuse, et par de belles femmes ; tous ses désirs sont satisfaits pendant plusieurs jours. Ensuite on le transporte dans le lieu où il était auparavant, et quand il est éveillé on lui

demande ce qu'il a vu. Alors on lui apprend que s'il devient *meurtrier*, il recevra pour récompense un bonheur pareil. On l'échauffe par des lectures et des prières qu'on lui fait réciter, de sorte que quelque commission qu'on lui donne, son cœur bravera la mort sans regret » (Abel Rémusat, *Nouv. Mél. As.*, I, p. 178).

(5) « On sait que la puissance des Ismaéliens en Perse fut renversée, à la fin de l'année 1256, par le prince mongol Houlagou, petit-fils de Djenguiz-Khan, qui fit mettre à mort le huitième prince d'Alamoût, Rocn-eddîn Khourchâh. Avant de se défaire de ce malheureux souverain, Houlagou exigea de lui qu'il envoyât l'ordre aux commandants des châteaux que la secte possédait en Syrie, de les remettre à l'armée mongole, aussitôt qu'elle paraîtrait dans cette province. Rocn-eddîn fit partir, pour cet objet, deux ou trois émissaires, qui furent accompagnés par des ambassadeurs mongols. L'historien, ou plutôt le panégyriste des sultans mongols de la Perse, Rachid-eddîn, avoue qu'Houlagou comptait beaucoup sur l'efficacité des ordres de Rocn-eddîn pour se mettre en possession d'un grand nombre de châteaux forts qu'occupaient les Ismaéliens, tant en Perse qu'en Syrie, et dont la conquête de vive force aurait exigé plusieurs années » (Defrémery, *l. c.*, pp. 91/92).

Yule, *Marco Polo*, I, p. 152, donne la date 1252; on voit qu'elle diffère de celles de Pauthier, 1242 (Pauthier ajoute : *pour* 1252), et de la Soc. de Géog., 1262. Rocn-eddîn était fils d'Ala-eddîn Mohammed mentionné par Marco Polo.

Voir sur l'expédition d'Houlagou : C. d'Ohsson, *Hist. des Mongols*, III, liv. IV, ch. IV; et *Relation de l'expédition d'Houlagou, fondateur de la dynastie des Mongols de Perse, au travers de la Tartarie; extraite du* SOU-HOUNG-KIAN-LOU, et traduite du chinois, par Abel Rémusat (*Nouv. Mél. As.*, I, pp. 171/185).



XXXI

Des Esragiez [a].



N ceste contrée Dieu[b] a donné si grant grace[c] aux fréres meneurs d'enchacier le deable hors des corps des enragiez, comme ilz en chaceroient un chien hors de la maison. Ce meismes font-ilz en la Grant Tartarie si que on leur aporte les enragiez[d] bien de

a. B. N., 2810 fr. *Comment les freres meneurs par la grace de Dieu guérissent les enragiés*. — B. N., lat. 2584. *De demonibus a fratribus Minoribus expulsis*. — CIV. *De eieccione Demonum*. — VEN. *Miraculum quod fratres minores fecerunt*. — WOLF. 40. *De obsessis*. — DOM. *Del Discacciamento dei Demoni*. — PAL. *Della grazia ch'anno i Frati Minori nella Tartaria*.

b. B. N., lat. 2584., CIV., VEN. Omnipotens Deus. — YULE, God Almighty. — DOM., l'onnipotente Dio. — RAM. A., l'omnipotente Iddio.

c. A. S., CIV., « Contra immundos spiritus magnam contulit potestatem. »

d. B. N., lat. 2584. « Unde multi homines et mulieres... » — CIV. « Ideo multi. » — VEN. « Tam homines tam mulieres ». — DOM. « Molti huomini e femine. » — YULE. In the name of Jesus-Christ. » — RAM. A. « Molti huomini, e donne. »

x journées loings, et ilz leur ostent les deables du corps ou nom du Père et du Filz et du Saint-Esperit[a]. Tantost que ceulz sont guéris, ilz se font baptizier et ardent leurs ydoles [en feutre[b]] (1) et souvent[c] advient que par la vertu du deable les ydoles se gittent hors du feu, mais les frères les aspergent d'eaue benoitte et tantost le feu les maistrie. Lors s'en vont ces deables criant par l'air et disant : « Je suis boutez hors de ma maison[d]. » Et ainsi convertissent moult à la foy crestienne.

---

(1) « Ils croient un Dieu créateur de toutes choses..... ils ne laissent pas d'avoir des Idoles de *feutre* faites à la ressemblance des hommes, qu'ils placent de chaque côté de la porte de leur logis; au-dessous il y a je ne sçai quoi de même étofe, en forme de mammelles, & ils croient que c'est ce qui garde leurs troupeaux, & qui leur donne du lait, & des petits. Ils font d'autres Idoles d'étofes de soie, a qui ils rendent de grands honneurs. » (Plan Carpin, *Rec. de Bergeron*, col. 30.)

a. B. N., lat. 2584. « Ipsi ex parte et nomine Jhesu Christi. » — VEN. « In Christi Yhesu nomine. » — PAL. Dalla parte di Jesu. — DOM., Signore Iesu Cristo. — RAM. A., Iesu Christo.

b. CIV., Idola de filtro facta. — B. N., lat. 2584, ydola de feltro. — VEN., ydola illa sua de filtro. — PAL. idoli di feltro. — DOM., idole, le quali sono di feltro. — YULE, Which are made of felt. — RAM. A., di feltro fatti.

c. A. S., CIV. « Frequenter, agente diabolo, prosiliunt extra ignem. »

d. CIV., et A. S. (avec quelques légères variantes) : « Indignatus ergo Satanas cum suis, quod vasa diu possessa amiserit, in aere vociferat dicens. « Videte qualiter de meo « habitaculo cum iniuria sum expul- « sus ».

« Au-dessus de la tête du maître, il y a toûjours une petite image comme une poupée faite de *feutre,* qu'ils appellent le frère du Seigneur de la maison ; & une autre de même sur la tête de la femme, qu'ils appellent aussi frère de la maîtresse, & cela attaché à la muraille. Entre ces deux un peu plus haut, il y en a une autre petite fort maigre, qu'ils tiennent comme la gardienne de la maison. » (Rubrouck, *Rec. de Bergeron,* col. 9.)





XXXII

Une grande merveille[a] (1).



NE chose vis-je moult hydeuse[b] ainsi que je cheminoie selon un des fleuves du Paradis[c]. Je approchay une valée qui estoit assez près de ce fleuve. A l'aprochier je ouy diverses manières d'instrumens de mu-

a. VEN., *De valle quadam in qua terribillia vidi.* — CIV., *De Valle infernali.* — PAL., *Della Valle terribile.* — DOM., *Della Valle infernale.* — Fr. 2810, *Une grande merveille de la Valée d'enfer et perilleuse.*

b. B. N., lat. 2584. « Aliud terribile magnum ego vidi. » — VEN. « Aliud terribille magnum vidi. » — A. S., CIV. « Aliud quoque stupendum et terribile ego vidi. » — DOM. « Un'altra terribile et gran cosa vidi. » — RAM. A. « Vn'altra cosa mirabile, & di terror piena ho uista. » — PAL. « Un'altra terribil cosa viddi andando per una valle posta sopra il fiume delle delizie. » — YULE. « Another great and terrible thing I saw. »

c. B. N., lat. 2584, A. S., CIV. « Super flumen deliciarum. » — VEN. « Supra flumen deliciarum. » MUN. « Juxta unum flumen q. egredit de loco deliciarum i. de Paradyso. » — RAM. A. « Sopra del fiume, qual si domanda fiume di piaceri, vscendo quello dal paradiso Terrestre. » — YULE. « By the River of Delights, I saw therein many dead corpses lying. » — J. DE ST. D., selon les fleuves de Paradis.

sique et espéciaument harpes[a] (2). Comme plus vins prés plus oy grant noise finablement ouy une noise si grande que en eus grant paour et hyde. Celle



A. Houssetin sc.

Livre des Merveilles, f° 115 recto.

valée a bien VII ou VIII miles[b] de long et dient ceulz de ce pais que se aucuns[c] y entre que jamais n'en peut yssir, et non pour quant je y entray pour savoir

a. B.N. lat. 2584, Maxime autem Achara. — VEN., maxime autem Nachara. — CIV., maxime autem cytharam. — A. S , maximè autem citharae. - HAK., maximè de cytharis, undè multum timui. — FARS., Nachara. — RAM. A., Nachari. — DOM., Specialmente Nacheri.

b. CIV., fere octo milliaribus. — A. S., scilicet octo milliarium terrae. — PAL., lunga da otto miglia. — RAM. A.. 708 miglia !!

c. B. N., lat. 2584. — VEN., si aliquis infidelium. — DOM., alcuno infedele. — YULE, any unbeliever.

que ce estoit si y trouvay tant de corps mors gisans que nulz ne pourroit croire. Quant plus vins près je vis un visage humain très horrible et très hydeux[a] à un lez de la montaigne en une pierre. Il estoit si horrible que je cuiday bien morir de paour et disoie ces moz[b] : *Verbum caro factum est*[c] (3), etc. Oncques n'y osay approchier plus près qu'à VIII andains[d], si que je m'en remontay à l'autre lez sur un mont sablonneux. Je regarday tout environ moy mais je n'y vi ne oy nullui[e] mais je y trouvay grant quantité d'argent. J'en pris en mon giron mais riens n'en portay et ainsi m'en alay[f]. Tous les Sarrazins qui m'en virent venir et qui sceurent que je y avoie esté me firent moult grant révérence et dirent que j'estoye baptiziez et sains homs mais cilz qui la estoient demourez[g]

a. B. N. lat. 2584, unam faciem hominis valde terribilem (le mot *mirabilem* a été effacé sur le ms.) ego vidi. — VEN., faciem hominis maximam & terribillem. — A. S., CIV., faciem hominis, quae sic aspectu erat terribilis. — RAM. A., vna faccia di huomo, talmente terribile. — J. DE V., une forme d'ome moult espouventable.

b. VEN., cum signo crucis. — RAM. A., continuamente meco dicendo orationi. — J. DE V., et auoie en ma bouche.

c. PAL., *Verbo caro factum est*.

d. B. N., lat. 2584, CIV., vii vel viii passibus. — RAM. A., piu di sei, o vero otto passi. — YULE, seven or eight paces.

e. B. N. lat. 2584, « Nichil videbam. preter illa achara quæ pulsari mirabiliter audiebam. » — VEN. « Nichil videbam nisi quod audiebam Nachara illa pulsare. » — HAK. « Nihil vidi nisi cytharas illas... »

f. HAK. « Pro mirabili ostendendo, sed ductus conscientiâ, in terram projeci, nihil mecum reservans... » — B. N. lat., 2584. « Et quia de ipso non curabam illud totaliter in terram projeci. Et sic dante Deo inde illaesus exivi. » — VEN. « Et timens etiam ne tali illuxione forte michi denegare exitus illud totaliter in terra proieci. Et sic Deo dante inde illexus exivi. »

g. B. N. lat. 2584, qui erant mortui in illa valle, dicebant esse homines demonis infernales. — VEN , qui in illa valle mortui erant. — PAL., erano morti in questa valle.

estoient tous deables d'enfer[a b c]. *Explicit*[d].

---

(1) Nous n'avons pas de données sérieuses pour tracer le voyage de retour d'Odoric; le voyage de Chine vers l'Asie occidentale ou inversement de l'Asie occidentale en Chine se faisait généralement par le Khoraçan; les voyageurs nous racontent des histoires semblables à celle de notre excellent moine; voici une vallée périlleuse :

« La Chine est arrosée par des fleuves aussi considérables que le Tigre et l'Euphrate, et qui prennent leur source dans le pays des Turcs, dans le Thibet et dans les terres des Sogds, peuple établi entre Bokhara et Samarkand, là où se trouvent les montagnes qui produisent le sel ammoniac. Durant l'été, j'ai vu, à une distance d'environ cent parasanges, des feux qui brillaient la nuit au-dessus de ces montagnes; pendant le jour,

a. Civ. « Illos autem mortuos nescio qua delusione vel fantastica imaginacione decepti, dicebant esse homines demonum infernalium. »

b. Wolf. 40, demones infernales. — B. N. lat. 2584, homines demonis infernalis. — Pal., uomini del diavolo de lo'nferne. — Dom., demonio d'inferno. — Ram. A., spiriti infernali.

c. Hak. « Daemonum infernalium qui pulsant cytharas ut homines alliciant intrare, et interficiant. Haec de visis certitudinalitèr ego Frater Odoricus hic inscripsi; et multa mirabilia omisi ponere, quia homines non credidissent nisi vidissent. »

d. Fr. 2810. « Explicet le yténeraire Odric de Foro Julij de l'ordre des frères meneurs qui fist cest livre en l'an de grace mil trois cens et trente. Et puis sa mort Dieux a fait par lui maint miracle. Et fu cilz livres translatez par frère Jehan le Lonc, né d'Yppre et moisne de Saint-Bertin en Saint-Aumer. En l'an de grace mil. III[c] LI. acomplis. »

C'est la fin de la traduction d'Odoric par Jean le Long, d'Ypres, mais elle ne renferme pas quelques additions importantes que donnent les mss. latins et même le traducteur français J. de Vignay : c'est à ce dernier que nous aurons recours pour le chapitre relatif au grand Khan. — On voit que le 1380 fr. que nous donnons plus haut ne contient pas les dernières lignes relatives à Jean le Long. — L'édition imprimée de J. de Saint-Denys se termine au f. LXVI recto par la « vallée périlleuse », *diables d'enfer*.

Pal. « Finita la diceria di frate Oderigo. Deo grazias ! » Malgré cette fin nous retrouverons encore un dernier passage du ms. Pal. plus loin.

grâce aux rayons éclatants du soleil, on ne distingue que de la fumée ; c'est dans ces montagnes qu'on recueille le sel ammoniac. Lorsque vient la belle saison, quiconque veut aller du Khoraçan en Chine doit se rendre à cet endroit où se trouve une vallée qui se prolonge, entre les montagnes, pendant quarante ou cinquante milles. A l'entrée de cette vallée il fait marché avec des porteurs qui, pour un prix élevé, chargent ses bagages sur leurs épaules. Ils tiennent à la main un bâton, avec lequel ils stimulent des deux côtés le voyageur marchant devant eux, de crainte que, vaincu par la fatigue, il ne s'arrête et ne périsse dans ce passage dangereux. Arrivés au bout de la vallée, ils rencontrent des terrains marécageux et des eaux stagnantes dans lesquelles tous se précipitent pour se rafraîchir et se reposer de leurs fatigues. Les bêtes de somme ne suivent point cette route, parce que l'ammoniaque s'enflamme pendant l'été et la rend pour ainsi dire, impraticable. Mais l'hiver, la grande quantité de neige qui tombe dans ces lieux et l'humidité éteignent cet embrasement, de sorte que les hommes peuvent les traverser ; mais les bêtes ne peuvent endurer cette insupportable chaleur. On exerce la même violence avec le bâton sur les voyageurs qui viennent de la Chine. La distance du Khorâçan à la Chine, en suivant cette route, est d'environ quarante journées de marche, en passant alternativement par des pays cultivés et des déserts, des terres fertiles et des sables. Il y a une autre route, accessible aux bêtes de somme, qui est d'environ quatre mois ; les voyageurs y sont sous la protection de plusieurs tribus turques. J'ai rencontré à Balkh un beau vieillard, aussi distingué par son discernement que par son esprit, qui avait fait plusieurs fois le voyage de la Chine, sans jamais prendre la voie de mer ; j'ai connu également, dans le Khoraçan, plusieurs personnes qui s'étaient rendues au pays de Sogd au Thibet et en Chine, en passant par les mines d'ammoniaque. » (*Maçoudi*, I, pp. 347/349.)

Voir plus loin la note tirée de Rubrouck.

Nous trouvons une aussi singulière histoire dans Godinho de Eredia, p. 83 : « Le désert des Démons est celui que l'on désigne sous le nom de désert de Lop, entre le Turkestan et Tangut, comme le dit Marco Polo, liv. I, chap. XLIV. L'on y rencontre des démons qui se montrent continuellement sous la figure de personnes connues et qui appellent les voyageurs par leur nom comme s'ils les avaient déjà vus auparavant. Ces apparitions sont très fréquentes dans ce désert : l'on y entend souvent des concerts de voix dont les accents suaves semblent être accompagnés par des instruments de musique, tels que des tympanons, des luths ou des orgues. Ce désert se trouve à quarante journées de marche, au delà du grand désert que l'on rencontre sur le chemin de la Tartarie, entre Tangut et Tenduc. Les idolâtres considèrent ce désert comme un lieu d'enchantement, où les corps deviennent immortels et jouissent de cette paix et de cette quiétude qu'ils trouvent aussi dans les Champs-Elysées des sources du Gange. C'est un objet d'adoration des idolâtres, parce qu'ils tiennent pour sacrées les eaux des montagnes de Belor, qui arrosent les confins du désert et notamment la ville de Casim[a]. »

(2) Si, comme nous pouvons le supposer, Odoric est revenu du Tibet en Europe par le Badakchan[b] et le Khoraçan, nous trouvons justement dans ces régions, la confirmation par des voyageurs modernes de phénomènes semblables produits par le sable ; voir par exemple Wood[c], pp. 180/2 :

« At the upper end of Koh Daman, on its eastern side, the

a. *Malaca, l'Inde méridionale et le Cathay*, manuscrit original autographe de Godinho de Eredia, appartenant à la Bibliothèque royale de Bruxelles reproduit en fac-simile et traduit par M. Léon Janssen, membre de la Société de géographie de Bruxelles avec une préface de M. Ch. Ruelens, conservateur à la Bibliothèque royale... Bruxelles, C. Muquardt, 1882, gr. in-4.

b. C'est par le Badakhschan, renommé pour les pierres précieuses que fournissent ses montagnes, et surtout pour les rubis, que les négociants de la Perse allaient au Tibet. » (d'Ohsson, *Mongols*, I, p. 272, note.)

c. *A Personal Narrative of a Jour-*

face of the hills, at one particular spot, is covered with fine sand, called Reig-Rawan, or the moving sand. To this the natives of the valley ascribe the utterance of strange unearthly sounds, and by their marvellous relations induced us to visit the spot. The moving sand rests upon a base of 100 yards wide, and stretches up the face of the rock for 250 yards, with an acclivity of about 45°. At 3 P. M. the temperature of the sand on the surface was 103°, while at the depth of ten inches it was only 75°. Looking down from the top of this sandy, inclined plane, it is seen to lie in a hollow of the rock fronting west-south-west. The formation of the adjoining rocks are limestone, and a loose, conglomerate sandstone. The first is both fractured and calcined, and the same appearance is observed at other places along the side of the valley; but is always local: that bordering the moving sand is strictly so. From Reig-Rawan there is no other sand deposit visible, though further south, and on the east side of the valley, there are one or two smaller stripes, but which are not asserted to be vocal. The west side of Koh Daman is composed of granite, and the prevailing wind is from the north, but no sand is likely to come from either of these directions. From the known propensity of the ignorant to exaggerate every thing connected with supposed supernatural agency, we did not come to the place very confident believers in the current tales of Reig-Rawan. However, we did as we were directed, and sent six men to the top of the sandy stripe, while we took up a position in the most favourable place to hear any noise that might be emitted. The party above came trampling down, and continued their march to the foot of the inclined plane; but without eliciting the slightest sound. This was repeated again and again, but only once with any success. The sound then heard was like that of a distant

ney to the Source of the River Oxus by the Route of the Indus, Kabul, and Badakhshan ..in the years 1836, 1837, *and* 1838, by Lieut. John Wood... London, 1841, in-8.

drum, mellowed by softer music. The secret of Reig-Rawan is, I should imagine, that of the whispering gallery. The slightest identation in the sand is immediately filled up by the fall of the particles above. Moving waves are thus produced by the heavy tramp of a descending party; and the rustle of the dry sand is condensed and reverberated by the circular conformation of the rocks around. »

Il y a de nombreux exemples de la sonorité de collines, d'ailleurs.

(3) Saint Jean, I, 14. *Et Verbum caro factum est.*

Guillaume de Rubrouck (*Rec. de Bergeron*, col. 62) nous raconte une histoire quelque peu semblable par les détails et les prières : « Le second Dimanche de l'Avent, qui étoit le 7. de Decembre sur le soir, nous passâmes par un certain endroit, entre d'effroiables rochers, où nôtre guide nous pria de faire quelques prières pour nous garantir de ce danger, & des Demons qui ont accoûtumé d'emporter souvent des passans, dont depuis on n'a plus de nouvelles. Il s'est trouvé qu'une fois ils enlevèrent le Cheval, laissant l'Homme ; une autre fois ils tirèrent les entrailles du corps des personnes, & laissèrent les carcasses toutes vuides sur le Cheval, avec mille autres étranges & horribles Histoires qu'ils nous contoient y être arrivées. Nous commençâmes donc à chanter le *Credo in Deum, &*, & par la grâce de Dieu nous passâmes tous sans aucun danger ni inconvénient. »





Témoignage d'Odoric.



Ego frater Odericus de Foro Julii testificor coram Deo et Christo Jesu[a], quod quae hic scripsi[b], aut propriis oculis vidi, aut a maiori parte a fide dignis hominibus[c] haec audivi. Multa alia vidi quae non scripsi, quia hominibus terrarum nostrarum impossibilia viderentur, nisi qui ea[d] in terris infidelium sicut ego personaliter inspexissent[e] (1).

---

(1) Ce texte que nous donnons d'après le Père M. da Civezza est avec les quelques variantes que nous signalons, conforme à celui des *Acta Sanctorum*. C'est en réalité la fin de la version

a. A. S., Iesu Christo.
b. A. S., quòd omnia haec, quae hîc scripsi.
c. A. S., dignorum hominum.
d. A. S., eas.
e. A. S., sicut ego pectator, adspexissent.

d'Odoric. Cette déclaration diffère naturellement suivant les textes, surtout de ceux qui donnent la version de Henri de Glatz. Elle contient généralement la suite relative au rédacteur Guillaume de Solagna. Voici d'ailleurs les principales variantes qui diffèrent dans presque tous les textes :

A. *Venni.*

« Ego Frater Odoricus de Foro Julii « de Portu Naonis » de Ordine Minorum testifficor & testimonium perhibeo Reverendo patri fratri Guidoto [a] ministro Provincie Sancti Antoni » in « Marchia Tarvissina » cum ab eo fuerim per obedienciam requisitus. quod hec omnia suprascripta. aut propriis occulis vidi. aut audivi ab hominibus fide dignis. que etiam omnes illarum parcium communiter testabantur. multa tamen dimissi que scribi non feci. quia quasi incredibillia apud plurimos viderentur nisi ea propriis occulis conspexissent. predicta autem fideliter... frater Gullielmus de Solagna in scriptis redegit sicut ipse frater Odoricus ore proprio exprimebat. anno. Domini. 1330°. mense Maij Padue. in loco Sancti Antonii. supradictus vero Frater Odoricus postea ex hoc seculo transsivit ad Dominum. in conventu Utini. anno Domini. 1331°. die 14. Januariy qui post modicum multis, & magnis corruscat miraculis.

B. *Bibliothèque Nationale*, lat. 2584.

« Ego frater Odoricus *Boemus* de Foro Julii provinciae Sancti Antonii de quâdam terrâ quae dicitur Portus Naonis [b], de ordine fratrum minorum, testificor et testimonium perhibeo Reverendo Patri fratri Guidoto ministro antedictae provinciae Sancti Anto-

a. Wolf., 40 : « Perhibeo reuerendo fratri et domino meo fratri Guidoto prouinciali Sancti Anthonii in marcha treuisina. »

b. Le MS. latin, 2584, f. 126 verso, porte bien *Naonis* et non *Maonis* comme l'imprime Yule.

nii in Marchia Trevissina, cum ab eo fuerim per obedientiam requisitus quod haec omnia quae superius scripta sunt, aut propriis oculis vidi aut ab hominibus fide dignis audivi; communis etiam locutio illarum contratarum illa quae non vidi testatur esse vera. Multa etiam alia ego dimisi quae scribi non feci, cum ipsa quasi incredibilia apud aliquos viderentur nisi illa propriis oculis conspexissent. Ego autem de die in diem me preparo ad illas contratas accedere, in quibus dispono me mori ut illi placebit a quo cuncta bona procedunt. Praedicta autem fideliter frater Guillelmus de Solagna in scriptis redegit sicut praedictus frater Odoricus *Boemus* ore proprio exprimebat, anno Domini M. CCC. XXX mense Maii Paduae in loco Sancti Antonii. Nec curavit de latino difficili et curioso ac ornato, sed sicut ille narrabat sic iste scribebat, ad hoc ut omnes facilius intelligerent quae dicuntur, et cetera[a]. »

C. *Ramusio A.*

« Io fra Odorico di Friuoli dell' ordine de' frati minori : Al Reuerendo Padre fra Guidotto, Ministro della prouincia di Santo Antonio, Confesso, che essendo io da quello per obedientia richiesto, che le sopradette cose, si quelle, che con li proprij occhi ho uiste, come quelle, che da huomini degni di fede ho intese gli volesse dire, & far scriuere : quelle ho dette. E ben vero, che molte cose ho fatte scriuere, quali non ho viste, ma quelli, che sono di quella contrada, funno testimonio essere vere : Et molte altre cose ho lasciate, quale se prima con li proprij non fossero viste, non sono credibile. »

« Le predette cose io fra Guglielmo di Solona, nell' Anno

a. A la suite de l'anecdote sur le grand Khan que nous racontons plus loin, p. 506, le MS. B. N., 2584, continue en marge : *Explicit descripcio Orientalium partium Fratris Odorici Boemi Foro-Julii provinciae Sancti Antonij*; puis vient ce témoignage qui est la fin de la narration. Yule complète le récit par le passage du manuscrit Farsetti que nous reproduisons plus loin relatif à la mort d'Odoric.

133. nel mese di Maggio, a Padoua nel loco di S. Antonio, ho scritte, in quel modo, che il predetto fra Odorico con la propria bocca gli riferiua : non curandomi d'vn alto, & ornato modo di parlare scriuerli : ma con vn domestico, & mezo modo di dire : accioche da dotti, & ignoranti siano quelle intese. Il predetto fra Odorico passò dalla presente vita del Signor. Nell' Anno 1331. alli 4. [*sic*] di Gennaio, & dopo la sua morte di molti miracoli risplendette. »

D. *Domenichelli* [a].

« Et io Frate Odorico di Friuli (d'una terra ch'è chiamata Porto di Naone), dello Ordine de' Frati Minori, rendo testimonianza al venerevole Frate Guidotto, Ministro della Provincia di Santo Antonio della Marca (Trivisana) ; concio sia cosa che per obedientia io fosse domandato da lui di tutte queste cose che sono scritte di sopra, overo ch'io le viddi con gli miei occhi, o io le udi da huomini degni di fe. Et il comunale ragionamento di quelle contrade testimonia ch'egli è vero quello ch'io non viddi. Molte altre cose io ho lasciate, le quali io non feci scrivere, perch'elle parebbono incredibile appresso alcuna persona che no le vedesse con gli suoi occhi. Et io de dì in dì m'apparecchio d'andare in quelle contrade, ne le quale io oe diliberato di vivere et dimorare si come piacerà a Colui dal quale tutti e beni procedono. »

E. *Palatin.*

« Io frate Oderigo da Frigolli, d'una terra che si chiama porto maoni, dell'ordine de frati minori testifico, e rispondo al mio monistero per vera ubidizione che tutte queste cose iscritte in questo memoriale o io le vidi o io l'udi dire a uomini degni di fede e dal cummune parlare delle contrade. Onde quelle che

a. Dom. donne la *Vallée infernale*, l'*Anecdote du Grand Khan*, puis la *Protestation*.

non vidi sapiate che vere sono. Altre molte cose lascio, e no le iscrivo che chi non le vedese non le crederebbe. E di dì in dì m'apparecchio di tornare in quelle contrade, e mi dispongo di finire mia vita. Deo grazias, Amen, amen, amen[a]. »

F. *Hakluyt.*

« Haec predicta frater Guilelmus de Solangna in scriptis redegit, sicut praedictus frater Odoricus ore tenus exprimebat. Anno Domini 1330. mense Maij in loco Sancti Antonij de Padua; Nec curavit de latino difficili, & stilo ornato; Sed sicut ipse narrabat ad hoc ut homines faciliùs intelligerent quae dicuntur. Ego frater Odoricus de Foro Iulij de quadam terra quae dicitur Portus Vahonis de ordine minorum testificor, & testimonium perhibeo reuerendo patri Guidoto ministro prouinciae Sancti Antonij in Marchia Triuisana, cum ab eo fuerim per obedientiam requisitus, quòd haec omnia quae superiùs scripta sunt, aut proprijs oculis ego vidi, aut a fide dignis audivi : Communis etiam loquutio illarum terrarum illa quae nec vidi testatur esse; Multa etiam alia ego dimisissem, nisi illa proprijs oculis conspexissem. Ego autem de die in diem me propono contratas seu terras accedere, in quibus mori, & viuere me dispono, si placuerit Deo meo[b]. »

*
* *

Je trouve que les *Acta Sanctorum* sont dans le vrai en faisant de la suite du témoignage un appendice qui est dû aux frères Marchesino de Bassano et Henri de Glatz.

a. D'après la version de Yule.

b. Hakluyt donne ce passage (suivi *De Morte fratris Odorici* que nous reproduisons plus loin) après les chap. du *Vieux de la Montagne*, de la *Vallée périlleuse*, et l'*Anecdote du Grand Khan* (qui se termine par le mot *munus*).



APPENDICE

PAR

MARCHESINO DE BASSANO ET HENRI DE GLATZ

I

Anecdote sur le Grand Khan

racontée par Marchesino de Bassano.



ET encore raconterai-je une chose du grant Caan[a] laquele je vi. Quer il ont de coustume en cele partie que se le devant dit seigneur trespasse par aucune contrée de sa terre. les homes alumeront le feu devant leur maisons et mettent dedens des espices trés odorans et une maniere de confection qui est apelée aromate et font grant fumée pour donner bonne oudeur à leur seigneur quant il passe par là. et moult d'omes li vont alencontre. Et si comme il venoit une fois à Cambalec et l'en oi certainment de sa venue. Nostre

a. Chien.

evesque et aucuns de nos freres meneurs et moi alames alencontre de li par II journees et quant nous aprochames de li, je mis la crois sus un faist signe été pover estre veue comunement de tous et si tenoie en ma main un encensier; et donc nous commençâmes à chanter a haute vois : *Veni Creator*, etc.[a], et si comme nous chantions ainsi celi grant Caan[b] oi et entendi nos vois et nous fist appeler et aler a li. Et come je vous ai dit devant, nul n'ose aprochier a son char d'un jeit d'une pierre se il nest appelé. fore ceulz qui le gardent. et si come nous alames ali la crois levée. il osta tantost son chapel de son chief, qui estoit de si grant value que nul ne le peust estimer la value du chapel et fist reverence à la crois. et je mis tantost encens en l'encensier et nostre evesque le prist et encensa ce seigneur. Et coustume est quant ceulz que ceulz qui vont a ce seigneur portent tousjours aucune chose ali offrir et gardent l'auctorité de l'ancienne loi qui dit : *Tu ne vendras pas vuide devant moi*, et pour ce nous portames pommes et l'en offrimes moult honorablement sus un trechouer et il prist de ces pommes et en menja comme un petit, et aprés ce nostre evesque li donna sa beneiçon, et quant ce fut fait il nous monstra que nous nous depçisson. si que les chevaus et la multitude des gens qui venoient apres li ne nous grevassent en aucune chose, et tantost nous nous depar-

a. *Veni, creator Spiritus, Mentes tuorum visita; Imple supernâ gratiâ Quae tu creasti pectora.*

b. Chien.

nostro quia delusione vel fantastica ymaginacione
decepti. Dicebant esse homines demonum infernalium
Ego fr. Odoricus de foro julij Protestacio omnium predictorum
testificor coram deo et xpo ihesu quod omnia que hic
scripta continentur aut propriis oculis vidi aut a
maiori parte fidedignorum hominum hec audivi
Multa alia vidi que non scripsi quia hominibus tamen
maxime impossibilia viderentur nisi qui ea in terris
infidelium sicut ego personaliter vidissent Protestatio alia
Ego fr. marchesinus de bassano ordinis fratrum
minorum protestor quod a fratre Odorico predicto dum
adhuc viveret audivi plurima que non scripsit
Dixit enim quod semel dum Can magnus impera-
tor Tartarorum iret de Cambaleth Sandum
ipse fr. Odoricus erat cum quatuor fratribus minoribus
sub umbra unius arboris in qua via ubi erat
transiturus Et cum iam appropinquaret accepit unus
fratrum illorum qui erat episcopus indutus pontificali
ornatu accepit crucem et imposita baculo in
altum erexit Et tunc hii quatuor ceperunt altis vo-
cibus ympnum Veni creator spiritus decantare Quo
audito ipse Can quesivit a vicinioribus sibi
principibus quid hoc esset Cui responderunt illos
esse iiiior rabant franki i. religiosos latinos
Et vocans eos ad se. ac visa cruce cepit se-
metipsum erexit et deposito galerio capitis sui crucem
humiliter osculabatur Et quia statutum est quod nullus au-
deat appropinquare currui suo vacuis manibus predicto
fr. odoricus pro uno talathu pleno pomis pul-
chris obtulit ei pro exennio At ille duo po-
ma sustulit et de uno comedit Alterum vero ges-
tans in manibus suis recessit Ex quo luculenter

BERLIN, BIB. ROY., MAN. THEOL. LAT. QUART. 141.

Hél. et Imp. Lemercier & Cie

times de li et alames a aucuns de ces barons qui estoient convertis a la foi Jhu Crist par nos frères et estoient en cele compaignie et leur offrimes des pommes et il les reçurent a grant joie et en furent aussi lies come se ce fust un grant don (1).

---

(1) Nous avons emprunté ce texte à Jean de Vignay; j'ajoute les variantes latines et italiennes souvent plus complètes:

A. *Civezza.*

« Ego frater Marchisinus de Baxido[a] fratrum Ordinis Minorum, protestor quod a fratre Oderico praedicto, dum adhuc viveret, audivi plurima quae non scripsit. Dum enim quadam vice semel Can magnus Imperator Tartarorum iret de Cambalech Sandu, ipse frater Odericus erat cum fratribus Minoribus sub umbra unius arboris iuxta viam, ubi ipse Can erat transiturus. Et cum appropinquare caepisset unus fratrum illorum, qui erat Episcopus indutus pontificali ornatu, accepit crucem, et impositam baculo in altum erexit. Tunc ii quatuor caeperunt altis vocibus hymnum : *Veni, Creator Spiritus*, decantare. Quo audito, ipse Can quaesivit a vicinioribus sibi, quid hoc esset. Cui responderunt : Illos esse quatuor rabant franci, idest religiosi christiani. Et eos ad se *vocavit*, et visa cruce, erexit se in curru, et deposito galerio capitis sui, crucem humiliter deosculabatur. Et quia statutum est, quod nullus audeat appropinquare currui suo manibus vacuis, idcirco frater Odericus parvum calathum plenum pomis pulchris obtulit ei pro xenio. At ille duo poma sustulit et de uno comedit, alterum

a. A. S. Baiadon.

vero gestans in manibus inde recessit. Ex quo luculenter apparet, quod ipse Cam aliquid sapit de fide catholica, et hoc per inductionem fratrum nostrorum, qui in curia sua continue commorantur. Istud autem galerium quod ob reverenciam crucis deposuit, prout audivi a fratre Oderico ex gemmis et perlis praeciosis factum est, et plus valet quam tota Marchia Tervisana. Insuper audivi a fratre Oderico, quod iste magnus Can semel in anno mittit unum de Tartaris suis, honorifice cum comitatu, ad Soldanum babiloniae, quem Soldanus recipit cum honore.

« Et die pro hoc constituta iste Tartarus super unam ripam parvi rivuli stat, ponendo in manu arcum tensum cum sagittis venenatis. Soldanus vero in alia ripa manet genibus flexis et manibus complexis, indutus veste communi, in capite nihil habens. Tartarus autem eum grandi voce alloquitur, et ter interrogans dicit : Confiteris quod vitam habeas per magnum Can, et es servus eius ? Soldanus autem dicit cum reverencia, quod sic : Et nisi sic humiliter responderet, Tartarus eum interficeret cum sagittis. Hoc autem facit ipse Can, ut signum suae magnificenciae et potenciae manifestet. »

B. *Bib. Nat., lat. 2584.*

« Unum referam de magno Cane quod vidi. Consuetudo est in illis partibus quod quando praedictus dominus per aliquam contratam transit, homines omnes ante hospicia suorum domorum igne accendunt et aromata apponunt ac faciunt fumum, ut domino suo transeunti odorem emittant. Et multi homines obviam sibi vadunt. Dum autem semel veniret in Cambalec et de adventu suo certitudinaliter diceretur, unus noster episcopus et aliqui nostri fratres minores et ego ivimus sibi obviam bene per duas dietas. Et dum appropinquavimus ad eum posui crucem super lignum, ita quod publice videri

poterat. Ego vero habebam in manu thuribulum quod mecum detuleram. Et incepimus cantare alta voce, dicentes VENI CREATOR SPIRITUS, etc. Et dum sic cantaremus audivit voces nostras nosque vocari fecit et ad eum accedere nos jussit. Cum superius alias dictum sit, nullus audet currui suo appropinquare ad jactum lapidis nisi vocatus exceptis custodientibus eum. Et dum ivissemus ad eum cruce elevatâ, deposuit statim galerium suum sive capellum inestimabilis quasi valoris, et fecit reverentiam ipsi cruci. Statimque in thuribulum quod habebam incensum reposui, et episcopus noster de manu meâ accepit, eumque thurificavit. Accedentes ad predictum dominum semper aliquid ad offerendum secum deferunt, observantes illam legem antiquam, NON APPAREBIS IN CONSPECTU MEO VACUUS. Idcirco portavimus nobiscum aliqua poma [et ea] sibi super unum incisorium reverenter obtulimus. Et ipse duo accepit de ipsis pomis, et de uno aliquantulum comedit. Et deinde predictus episcospus noster ei benedictionem suam impendit. Et hoc facto nobis innuit ut recederemus ne equi post ipsum venientes et multitudo in aliquo nos offenderent. Statim vero ab eo discessimus et divertimus, et ad aliquos barones suos per fratres nostri ordinis ad fidem conversos ivimus, qui in exercitu ejus erant. Et obtulimus eis de predictis pomis. Qui cum maximo gaudio ipsa recipientes, ita videbantur laetari, ac si illis prebuissemus familiariter magnum munus. »

C. *Venni.*

Quomodo presentavit Cahaam.

« Unum reffere volo de magno Chaam, quod vidi consuetudo est illis, quod quando predictus dominus per aliquam contractam transsit. homines ante hostia suarum domorum ignem accendunt. & imponunt aromata. & faciunt fumum odoris domino transseunti. & multi homines ei oviam vadunt.

dum autem quadam vice veniret in cambalec & de adventu suo certitudinaliter diceretur quidam noster episcopus & aliqui nostri fratres & ego ivimus sibi oviam bene per duas dietas. & cum appropinquaremus ad eum possuimus crucem super lignum ita quod publice videri poterat. ego vero habebam in manu turibulum. & incepimus cantare alta voce dicentes. veni creator spiritus, etc. & dum audisset voces nostras nos clamari fecit. & ad eum accedere iussit. nam ut supra dictum est. nullus audet currui suo appropinquare ad iactum lapidis nisi vocatur exceptis custodibus. & dum ivissemus ad ipsum cum cruce ellevata. repossuit statim galerium suum inextimabilis quasi valoris. & fecit reverentiam ipsi cruci. statimque in turibubulum quod habebam incenssum repossui & episcopus noster de manu mea accepit eumque turrifficavit. accedentes vero ad ipsum dominum. semper aliquid offerendum secum ferrunt, observantes legem illam antiquam. non apparebis in conspectu meo vacuus. idcirco nobiscum tullimus aliqua poma. & ea sibi supra unum incissorium reverenter obtulimus. accepit autem duo. & de uno aliquantulum comedit. deinde episcopus noster ei benedicionem suam impendit. hoc facto inuit nobis, ut recederemus ne equi post ipsum venientes & multitudo in aliquo nos offenderet. statimque discessimus, & ad aliquos barones suos per fratres nostri ordinis ad fidem conversos ivimus qui in exercitu eius erant. & obtulimus eis de predictis pomis. qui cum maximo gaudio receperunt. & ita lectari videbantur. ac si eis maximum portavissemus munus. »

D. *Ram. A.*

« Vna cosa ho a di re del gran Cane, qual ho vista : che passando il predetto per quella contrada, tutti gli huomini auanti l'vscio di sua casa, fanno fuoco : & in quello pongono profumi, accioche quel lo passando gli inspirino odore, & venendo molti huomini, lo vanno ad incontrare : il qual hauendo vna

volta a venir in Cabalec, & sapendosi certo della sua venuta: vn nostro Vescouo & alcuni nostri frati & io con essi in compagnia, andassimo per due giornate ad in contrarlo : & essendoci a quello appropinquati, ponessimo la Croce sopra un legno, tal che si potea manifestamente da ciascuno vedere. Io haueua in mani l'incensero, qual meco haueua portato, & incominciassimo ad alta voce cantare, dicendo, Veni, creator Spiritus. Qual canti hauendo il detto vdito, ne fece chiamare : & comandò, che ce gli accostassimo : che altramente non si haueressimo appropinquati, essendo che habbiamo detto, che nissuno, per meza archata possa, se non chiamato, appropinquarseli. Cosi a quello, auicinati, deponendo il suo capello, qual era di inestimabil valore, fe reuerentia alla nostra Croce, & subito il Vescouo, pigliando l'incensero da mano, qual io haueua, quello con il fumo dell' incenso suffumigo : & perche tutti quelli, che al detto Signore vanno seco, portano alcuna cosa ad offerirgli, seruando quella legge antica, qual dice : Non apparebis in conspectu meo vacuus : per questo noi certi frutti portassimo, quali in vn piatto gli offeriscono : de li quali ne prendette due : dell' vno delli quali ne mangiò vn poco, & a quello il predetto Vescouo dopo questo gli diede la sua benedittione. Il che fatto, comandò, che di li partissimo, acciò dalla moltitudine de' Caualli non fossimo offesi. Perilche, di la partiti, andassimo ad alcuni suoi baroni, quali certi frati del nostro medesimo ordine alla fede conuertirono, quali erano nell'essercito di costui, alli quali offerrimmo del resto di quelli pomi, quali non con minor allegrezza, furno da quelli accettati, come se gli hauessimo donati grandissimi presenti. »

E. *Domenichelli.*

Feste all' Imperatore.

« Una cosa io voglio contare del Gran Cane. Usanza è in quella parte che quando el ditto Signore passa per alcuna con-

trada, gli huomini dinanti alle lor case appigliano e fuochi et mettono in questi fuochi molte specie, et fanno fumo per mandare l'odore al suo Signore, et molta gente gli vanno (retro). Una fiata venendo egli in (Cambalec), et sapiendosi certamente la sua venuta, uno nostro Vescovo con alquanti Frati Minori, et io con loro insieme, gli andammo incontro (ben più giornate) ; et appressandoci a lui, ponemmo la croce in su l'asta pubblicamente, sì che ogni huomo la potea vedere ; et io avea in mano uno teribolo, ch'io m'avea portato, et cominciamo a cantare ad alta boce : *Veni, creator Spiritus*, etc.: et cantando noi così, egli udì le nostre boci, et fece chiamare et fare el comandamento, che noi andassimo a lui ; et così come io ho ditto di sopra, neuno s'osava appressarsi a lui al carro suo a una gittata di mano, se non era chiamato, altri che quegli che guardavano lui ; et quando noi andamo da lui con la croce levata, incontenente egli si levò el capello di valore inestimabile, et fece riverentia a la croce, et incontenente io misi de l'incenso nel teribolo, et diedilo in mano al Vescovo, et egli gli diede de l'incenso. Et tutti quanti che vanno a lui, sempre portano seco alcuna cosa da donargli, osservando quella legge antica che dice : *Non appropinquabis in conspectu meo vacuus*. Imperò portamo con noi alquante pome, et quelle in su uno taglieri gli presentamo con grande riverentia. Et egli ne tolse due et mangione un poco dell'una. Et poscia il Vescovo nostro gli diè la sua beneditione ; et fatto questo, egli ci fece segno che ci partissomo, acciochè e cavalli et la moltitudine della giente che venia di dietro a lui, non ci offendesse. Et incontenente da lui ci partimo et venimo ad alquanti de' suoi baroni, e quali sono convertiti a la fe nostra per quegli nostri Frati, e quali erano nello stato del Gran Cane, et presentamogli di quelle pome, et eglino con grande alegrezza ricevendole, cosi si pareano alegrare come se noi gli avessimo fatto un grande dono. »

---

apparet q ipe Cam ad sapit de fide catholica
& hoc p inductorez fratrum nostrorum qui in Cinia sunt co-
tinue comorantur. Istud aut galerum quod ob
reuerencia crucis deposuit prout audiui a fratre
Oderico: ex plus et gemis preciosis est factum et plus
ualet quam tota marchia Triuisina. De potencia magni
Insuper audiui a fratre Oderico. Can contra Soldanum
Quod iste magnus Can semel in anno mittit unu
de tartaris suis honorifice cum comitiu ad Solda-
nu Babilonie: quem soldanus recipit cum honore
Et dicitur quod hoc constituta iste Tartarus super una
ripam primi riuuli stat parendo in manu ar-
cum extensum cum sagittis uenenatis Solda-
nus uero in alia ripa fluuis manet genibus
flexis et manibus complexis indutus ueste co-
muni et in capite nichil habens. Tartarus aut
ille cum grandi uoce alloquitur et ter interrogat
dicit Confiteris quod uitam habeas p magnum Can. et
quod es seruus eius. Soldanus respondet cum reueren-
cia quod sic: et nisi sic similiter responderet Tartarus
eum interficeret cum sagittis. Hoc aut facit ipse Can
ut regnum sue magnificencie et potencie manifes-
tet. De morte Oderici

Obiit aut vir frater Odericus Cum anno domini mcccº
xxx. de partibus infidelium ad sua prouincia re-
measset s. marchiam Triuisina presenciam summi pontificis
viz domini Johis. xxii. adire disposuit ut ab eo litteras
peteret Et quinquaginta fratres de quibuscumque prouinciis
collectos qui uoluntarii essent ad eundum secum du-
ceret ad predicandum fide in partibus transmarinis Cum
aut procederet de foro Iulij vir natus erat et uenisset
pisis. grauis infirmitate correptus est Et ad locum

BERLIN, BIB. ROY., MAN. THEOL., LAT. QUART. 141

Hél. et Imp. Lemercier & Cie



II

Mort d'Odoric.

BEATUS autem vir Odericus[a] frater, cum anno Domini MCCCXXX de partibus infidelium ad suam provinciam remeasset, scilicet Marchiam Tervisinam, Provinciam Summi Pontificis, vedelicet domini Ioannis vigesimi secundi, adire disposuit, ut ab eo licentiam peteret, quòd quinquaginta Fratres de quibusdam provinciis collecti, qui voluntarii essent ad eundum, secum duceret ad seminandam fidem in partibus transmarinis. Cum autem recederet de Foro Iulii unde natus erat, et venisset Pisas[b], gravi infirmitate correptus est. Eapropter ad locum suum redire compulsus est. Et veniens in Utinum, quae est civitas de Foro Iuli[c], Anno Dominicae Incar-

a. A. S., Odoricus.
b. A. S., Pisis.
c. A. S., postridie.

nacionis MCCCXXXI pridie Idus Ianuarii, de huius mundi naufragio transiit ad gloriam Beatorum. Sed in terris[a], virtutibus et multis miraculis modo coruscat. Nam ad tumulum eius cœci, claudi, surdi et muti, et alii diversis morbis praegravati, per merita ipsius accipiunt graciam sanitatis[b], a Domino Iesu Christo. Hoc testificatus[c] est litteris suis in Curia Papae Patriarcha Aquilejensis, in cuius dioecesi haec fiunt. Et protestatur Styria et Karintia et multi de Italia, et regiones plurimae circumquaque (1).

(1) Yule ajoute d'après le ms. Farsetti :

De morte fratris Odorici.

« Ipse Beatus Frater Odoricus cum de ultramarinis partibus ad suam provinciam remeasset, marchiam scilicet Trevisanam, presentiam summi Pontificis adire volebat, ut ab eo licentiam peteret per [ut] L fratres, de quâcumque provinciâ essent dummodo ire vellent, secum ducere posset, recessit de Foro Julii unde ipse natus est. Dum esset Pisis gravi infirmitate correptus, quamobrem compulsus est ad propriam [provinciam] remeare. Quapropter in utino de Foro Julii civitate, anno ab incarnatione Domini MCCCXXXI, pridie idus Januarii de hoc mundo triumphans pervenit ad gloriam beatorum. Ubi virtutibus et miraculis quam plurimis coruscat. Nam per eum caeci, claudi, muti, surdi sunt saluti, permittente Domino. restituti. Deo gratias. Amen. »

a. A. S. « Sed innumeris virtutibus & multis miraculis nunc corruscat. »

b. A. S., sanitatum.

c. A. S., testatus.

Voici la fin d'après Hakluyt :

De Morte fratris Odorici.

« Anno igitur Domini 1331. disponente se praedicto fratre Odorico ad perficiendum iter suae peregrinationis, prout mente conceperat, & etiam vt via & labor esset sibi magis ad meritum, decreuit primò praesentiam adire Domini & patris omnium summi Pontificis Domini Ioannis Papae 22. cuius benedictione obedientiàque recepta cum societate fratrum secum ire volentium ad partes infidelium se transferret : Cùmque sic eundo versus summum Pontificem, non multum distaret à ciuitate Pisana, in quadam via occurit sibi quidam senex in habitu peregrini eum salutans ex nomine, Aue (inquiens) frater Odorice : Et cùm frater quaereret quo modo ipsius haberet noticiam ? Respondit, Dum eras in India noui te, tuùmque noui sanctum propositum ; Sed et tu modò ad conuentum vndè venisti reuertere, quia die sequenti decimo ex hoc mundo migrabis. Verbis igitur senis attonitus & stupefactus, praesertim cùm Senex ille statim post dictum ab eius aspectu disparuit ; reuerti decreuit ; Et reuersus est in bona prosperitate nullam sentiens grauedinem corporis, seu aliquam infirmitatem : Cúmque esset in conuentu suo Vtinensi, N. in prouincia Paduana decimo die, prout facta sibi reuelatio, accepta communione, ipsoque ad Deum disponente, etiam corpore existens in columis in Domino feliciter requieuit : Cuius facer obitus Domino summo Pontifici praefato sub manu Notarij publici transmittitur ; qui sic scribit.

« Anno Domini 1331. decima quarta die mensis Ianuarij obijt in Christo Beatus Odoricus fratrum Minorum, cuius precibus omnipotens Deus multa, & varia miracula demonstrauit ; quae ego Guetelus notarius communis Vtini, filius

domini Damiani de portu Gruario, de mandato & voluntate nobilis viri Domini Conradi de Buardigio Castaldionis, & consilij Vtini, scripsi, sicut potui, bona fide, & fratribus Minoribus exemplum dedi ; sed non de omnibus, quià sunt innumerabilia, & mihi difficilia ad scribendum. »



sum redire compulsus est veniens in Utinum que est
civitas de foro Julii Anno domini incarnationis m°
ccc°xxxi° pridie ydus Januarii de hujus mundi
naufragio transiit ad gloriam beatorum. Et in tribus vicibus
et multis miraculis nunc coruscat. Nam ad tumulum
ejus ceci claudi surdi muti et alii multi
diversis morbis gravati per merita ipsius gratiam acci-
piunt sanitatum a domino Jhesu Christo. Hoc testificatur
cum litteris suis in curia pape patriarcha Aquilegiensis
in cujus diocesi hec sunt et per totam Istriam et Ca-
rinthiam et multi de Ytalia et regiones plurime cir-
cumquaque. Et ego frater Henricus de Glarz qui predicta
audivi existens Avinione in Curia domini pape
Anno domini supradicto. Si non audissem intellexissem de
felice fratre Oderico a fratribus suis qui secum fuerant
tot probitatis et sanctitatis opera vix aliquibus licet per eum
descriptis credere potuisse. Et cogit me vite sue
sanctitas dictis ejus fidem credulam adhibere

De provinciis ultra mare

Cum de provinciis ultra mare consistentium quas obtinet
Soldanus dominus Sarracenorum. Prima provincia est
Japhet et sunt in ea civitates et castra ccc. absque villis.
2a provincia quam obtinet ipse suo domino Soldanus est
regnum Egypti quod continet Alexandriam. Damiatam.
Tunnysim. Carum. Babiloniam. Almaturi preter
castra et villas alias que sunt in circuitu et in medio multo
3a provincia est regnum Jherusalem et sunt ibi civitates
et castra multa computata provincia Damasci ccc.
absque villis. Et istud regnum consuevit esse Christianorum.
Vta provincia est Camelia et sunt ibi civitates et castra
ccc. absque villis. Vita provincia est regnum Assye
et sunt ibi civitates et castra separata absque villis

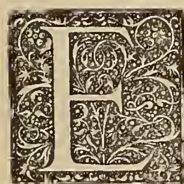
BERLIN, BIB. ROY., MAN. THEOL. LAT. QUART. 141.

Hél. et Imp. Lemercier & Cie



III

Déclaration de Henri de Glatz.



Et ego Frater Henricus, dictus de Glatz[a], qui praedicta omnia transcripsi, existens Avinioni[b] in Curia Domini Papae Anno Domini supradicto, si ibidem intellexissem[c] de felice fratre Oderico[d] a[e] sociis suis qui secum fuerant, tot perfectiones et sanctitatis[f] opera; vix aliquibus hic per eum descriptis credere potuissem. Sed cogit[g] me vitae suae veritas, dictis eius fidem credulam adhibere. Scripsi autem haec Anno Domini MCCCXL in Pragâ, circa festum omnium Sanctorum, et copiosius ea audieram in Avinione[h] [i].

a. Civ., Glars.
b. A. S., Avenione.
c. A. S. « Si non intellexissem ibidem. »
d. A. S., Odorico.
e. A. S., et.
f. A. S., ejus.
g. A. S., coëgit.
h. A. S., Avenione.
i. Texte du P. da Civezza revu sur celui des A. S.





NOTES SUPPLÉMENTAIRES

Introd., p. II, et Com., p. I, note.

Forum-Julii et Udine. — M. le Dr Joppi me dit au sujet de la note *a* de la page II que l'appellation de Forum-Julii donnée à Udine par Palladio a pour origine une erreur; cet historien attribuait par vanité à Udine les événements anciens arrivés à Cividale.

Introd., p. XXV-XXVI.

Mr. E.-H Parker vient de donner, oct. 1890, dans le *Journal China Branch Asiatic Society*, XXIV, n° 3, 1889-1890, pp. 289/302, d'intéressantes *Notes on the Nestorians in China*. M. P. nous dit : « It appears to me not unlikely that the Nestorian missionaries never reached the coast of China at all, and that their « heresy » was always tinged with the native superstitions of the Ugro-Tartars, through whose territory it filtered into China; also that it, and possibly other forms of early Christianity, were somewhat coloured by one or the other of the two leading forms of Buddhism; and that the lines of demarcation now drawn by dogma were not so rigid in those days as they are now; in short, that men were more tolerant. »

Chap. ix, p. 70.

Mandeville cite les mêmes effets de la chaleur à Ormouz : « Item lem vait parmy Ynde par mointes diuerses contrees iusqes à la grant mer Occiane ; et puis troeue homme vne isle qad noun Crynes, ou ly marchantz de Venise, de Ianewe et des autres marcheez y vont souent pur marchandises achater. Mes y fait si grand chaud en celle isle qe pur la grande destresse de chaleure ly perpendicles del homme, *i. e.* testiculi, issent hors de corps, pendantz iusqes a my iambe, pur la grande dissolucioun du corps. Mes les gentz du pais et cils qui sciuent la nature se font lier mult estreitement et se font oinder de oignement restrinctif et refrigeratif pur les retenir en corps, ou autrement ils ne purroient viure ne durer. » (Éd. Warner, p. 81.)

Yule se trompe donc lorsqu'il écrit, *Cathay*, p. 57 : « It is worthy of note that Mandeville here omits this statement of Odoric's and substitutes another as to the inhabitants being obliged by the heat to sleep in water, which he does *not* seem to have copied from Polo. » Warner signale avec raison cette omission, p. 197.

Chap. x, note 7, p. 112.

Le ms. *Pal.* parlant de certain fruit, dit : « Quando si vengono a manicare conviene che altri s' unga le mani e la boca. » Il s'agit ici du *kadhil.*

« Le *kadhil* est un fruit aussi désagréable d'aspect que de goût. Il ressemble exactement à un ventre de mouton dont l'intérieur serait mis à nu. Il a une saveur douceâtre qui cause une sensation pénible à la langue. Il a des grains qui ressemblent à des noisettes. Quoiqu'il ait beaucoup d'analogie avec la datte, ses grains ne sont pas allongés comme les noyaux de celle-ci et ont

une chair plus molle qu'elle n'en a elle même. Ce fruit est tellement visqueux, que plusieurs personnes n'en mangeaient qu'après s'être frotté d'huile les mains et la bouche. Il pousse non seulement sur les branches de l'arbre, mais encore sur le tronc, où il fait l'effet de bourses qu'on y aurait suspendues [a]. »

Le *kadhil* est le fruit appelé *jack* dans la traduction anglaise de Baber [b]; c'est l'*Artocarpus integrifolia* [c]. Le col. Yule, qui me donne cette explication du passage du manuscrit Palatin, m'écrit qu'il a trouvé depuis le fait confirmé par un proverbe hindoustani qu'il traduit ainsi : « He oils his lips, whilst the jack still hangs on the tree. »

Chap. XVI, p. 197.

Dans la relation de Conti, on indique un royaume distant de vingt journées du Cathay dont le souverain et les habitants étaient nestoriens; les églises étaient, dit-on, construites entièrement en écaille de tortue [d].

Mandeville raconte également l'histoire des grandes tortues, après celle des poissons :

« Il y a auxi en ceo pais des grantz lymaceons, qi sont si grantz qe plusours persones y purroient herberger en testeau, auxi come lem ferroit en vne petite mesoun; et des autres lymaceons y a, qui sont moindres grandement. Et de cez lyma-

a. P. 211 des *Mémoires de Baber* (*Zahir-ed-din Mohammed*), *fondateur de la dynastie mongole dans l'Hindoustan*. Traduits pour la première fois sur le texte djagataï par A. Pavet de Courteille, II. Paris, Maisonneuve, 1871, in-8.

b. P. 325 de *Memoirs of Zehir-ed-din Muhammed Baber, emperor of Hindustan, written by himself, in the Jaghatai Turki*, and translated, partly by the late John Leyden, Esq. M.D. Partly by William Erskine, Esq. *with Notes and a Geographical and Historical Introduction : Together with a Map of the Countries between the Oxus and Jaxartes, and a Memoir regarding its construction*, by Charles Waddington, Esq... London, Longman, 1826, in-4.

c. Yule, *Hobson-Jobson*, p. 337.

d. Major, *India in the* XVth *Century*, p. 33.

ceons et des grosses vermes blancz, qi ont noire teste, qi sont si grosses come la cuisse dun homme et ascunes sont moindres, qe homme troue en boiz purriz, fait homme viande roiale pur le roi et pur autres grantz seigneurs. Et si homme mariez moert en ceo pais, homme enseuelye sa femme tote viue ouesqes ly; et dit homme qe resoun est qelle luy face compaignie en altre siecle, si come elle ad fait en cestuy. » (Éd. Warner, p. 96.)

M. Warner remarque avec raison, p. VIII, que tandis que le texte français de Mandeville comme celui d'Odoric change en limaces les tortues des textes latins, l'anglais donne également *snails* (*snyles*).

« I may point also to the singular fact that, whereas in repeating Odoric of Pordenone's account of giant tortoises in the Indian Seas the French text transform them into snails (p. 96), the Latin retains Odoric's own term « testudines ».

Chap. XVII, p. 202, note *b*.

Touaille, toile, serviette. Cf. La Curne de Sainte-Palaye. — Lat. *toalia*. Du Cange, VI, p. 598, cite l'exemple tiré d'Odoric. Les Anglais ont conservé le mot dans la vie ordinaire sous la forme de *towel*, essuie-mains, serviette.

Chap. XXI, p. 281.

Il serait injuste de passer sous silence les travaux de M. Geo. Phillips, publiés depuis lors. Dans *Changchow, the capital of Fuhkien in Mongol times* (*Journal China Branch of the Royal Asiatic Society*, XXIII, n° 1, 1888, pp. 23/30), il a incontestablement réussi à prouver que Tchang-tcheou a été une des capitales du Fou-kien à l'époque des Youen. Dans un second mémoire : *The identity of Marco Polo's Zaitun with Changchau* (*T'oung Pao*, n° 3, oct. 1890, pp. 218/238) il ajoute encore de nouveaux

faits à l'appui de sa thèse, qui, je l'avais déjà dit p. 285, était fort défendable et paraît aujourd'hui avoir gagné beaucoup de terrain pour ce qui est relatif à Tchang-tcheou; mais il manœuvre sur un terrain beaucoup moins sûr lorsqu'il traite de Fou-tcheou.

Chap. XXVII, pp. 426-432.

Depuis l'impression de notre chapitre, M. Henry Lee a publié un volume dont le titre est suffisamment explicatif : *The vegetable lamb of Tartary ; A curious Fable of the Cotton Plant. To which is added a Sketch of the history of cotton and the cotton trade.*. By Henry Lee, F.L.S.... sometime naturalist of the Brighton Aquarium... illustrated. London : Sampson Low, 1887, in-8, pp. XI-112. A propos de ce livre, le Dr G. Schlegel, de Leyde, a lu le 4 sept. 1889, au Congrès international des Orientalistes, à Stockholm, d'après les sources chinoises, un mémoire intitulé : *The Shui-yang or « Watersheep » in Chinese accounts from Western Asia and the Agnus Scythicus or Vegetable Lamb of the European mediaeval travellers.* Le Dr S. disait en substance que les renseignements chinois sur le *choui-yang* se rapportent en partie à la culture du cotonnier, à l'éducation des chameaux nouveau-nés, et enfin à la laine dite astrakan, des agneaux découpés de la brebis vivante. Moi-même, j'ai communiqué les renseignements que j'avais recueillis sur le même sujet, pour mon édition d'Odoric, et le Dr Fr. Hirth a ajouté dans des termes que reproduit le *Trübner's Record*, 3e s., vol. I, n° 5 : « that the chief value of the discovery consisted in the light it threw on the material used by Syrian manufacturers in certain textile fabrics mentioned in old Chinese records as the produce of the country of Ta-tsin. In his own researches regarding the ancient relations between China and the Roman Orient he had endeavoured to show that all the Chinese say about this indus-

try referred to the dyeing, weaving, re-weaving, and embroidering works of the cities of Tyre, Sydon, and Berytos on the Phoenician coast, a district which in ancient commerce furnished a class of articles of equal renown to Manchester goods of our own day. Since the Chinese records, in the face of the fact that about twenty different varieties of cloth were distinguished, must be regarded as an authority supplementing the account, of classical authors in many important respects, every clue as to the materials used must be highly welcome. Of the principal texture reaching China from the market of Ta-tsin we learn that it consisted of silk, some kind of vegetable fibre, and « the down of the watersheep ». The identification of the latter with camels wool was of great interest, and it would be a good subject to be taken in hand by a connoisseur of Syrian antiquities to find out how far the information preserved in Chinese records could be supported by classical or Western Asiatic research. »



INDEX

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

ADDENDA ET CORRIGENDA

Pages xx, xxi.

En réalité la mission de l'Asie centrale résidait à Al-Mâliq الماليغ qui se trouvait probablement au nord-est d'Ili-bâliq; cette dernière ville était sans doute située sur la rivière Ili, et je pense qu'il faut la chercher, sinon à Vieux-Kouldja, du moins dans les environs. Le roi Hetoum marque distinctement l'existence des deux villes qu'il visite successivement, et il ne trouve le fleuve qu'après la seconde :

« Ensuite ils entrèrent dans le *Turkastan*, et de là à *Tsekoprouk*, à *Dïnka-balekh*, à *Phoulat*; ils passèrent par *Soutkôl* et par la *Mer de Lait*, et vinrent à *Haloualekh* et à *Ilanbalekh*; ils passèrent la rivière *Ilan sou*, puis ils traversèrent une branche du mont *Thoros* et vinrent à *Talas*, auprès de *Houlavou*, frère de Mangou- Khan, qui avait pris pour son partage les pays d'Orient. » (*Nouv. Jour. As.*, XII, 1833, pp. 282/3.)

Klaproth ajoute (*l. c.*, note, p. 283) :

« La ville nommée Haloualekh dans notre texte est sans doute celle de الماليق *Almâlik* ou الماليغ *Almâligh*, c'est-à-dire « *des pommes* », située dans le voisinage de *Korgos* de nos jours, sur les bords de la petite rivière *Alimatou*, c'est-à-dire « *qui a des pommes* » et qui se réunit au *Khorgos gol*, affluent de

la droite, ou rive septentrionale du fleuve *Ili* ou *Ilè*, nommé هيله *Hileh* par les historiens persans, et qui va se jeter dans le lac *Balkhach noor*, appelé *Tenghiz*, ou la mer, par les Kirghiz.

« D'Almaligh, la route d'Héthoum reprend une direction occidentale. Il doit avoir passé l'Ili près de cette ville ; de là il arrive à *Ilan balekh* ou « la ville des Serpents », qui n'existe plus, mais dont on doit chercher les ruines sur la rive de l'*Ilan bach sou*, ou la « Rivière de la tête du serpent », affluent de la gauche du *Tchoui* ou *Tsoui*. Il n'y a aucun doute que cette rivière est la même que celle d'*Ilan-sou* ou « des Serpents » de l'original arménien. De là, le voyageur vint à Talas. »

M. le Dr Bretschneider écrit que : « Lerch (*Archaeol. Journey in Turkestan*) is wrong in stating that the modern city of Verny (Vernoye), north of lake Issikul, represents ancient Almalik. He was misled by the fact that the Russian fort Vernoye was built in 1854 at a place and on a river which the Kirghizes call *Almaty*. » (*Mediaeval Researches*, II, p. 33.) — Tout en supposant Al-Mâliq située ailleurs, je ne suis pas aussi affirmatif que M. le Dr B. ; je ne suis pas sûr d'avoir raison, car M. G. Bonvalot, qui a visité ces pays, m'affirme qu'il existe encore aujourd'hui (1891), l'emplacement d'un village près de Verny, appelé par les Kirghizes *Al-Mâliq*.

Page XXV.

Au lieu de VIIIe siècle, *lire* VIIe siècle.

Page LXXI, Int., p. XI, Table.

Au lieu de Berlin, Bib. roy., Ms. lat... N° 131, *lire* N° 141.

Page CLIV.

Au lieu de ULYSSE CHEVALLIER, *lire* ULYSSE CHEVALIER.

Page 221, note.

On remarquera que nous ne donnons pas sur notre carte à la mer de Herkend, la position marquée par Reinaud dans la note que nous reproduisons, p. 221. « La mer de Herkend est bornée à l'ouest par les Laquedives et les Maldives; à l'est, par le continent de l'Inde; au sud-est, par l'île de Ceylan et le golfe de Manar. » La mer de Herkend était certainement plus vaste que ces limites. Le marchand Suleyman dit bien (I, p. 4/5) : « Entre cette mer [la troisième, celle de Herkend] et la mer Larevy, il y a un grand nombre d'îles; leur nombre s'élève, dit-on, à mille neuf cents. Ces îles forment la séparation des deux mers Larevy et Herkend. La dernière de ces îles est Serendyb, qui donne sur la mer Herkend; c'est la principale de toutes. » D'autre part, ce même Suleyman écrit, *l. c.*, pp. 6/8, que l'île de Ramny (à Sumatra) « est mouillée par deux mers, la mer de Herkend et celle de Schelaheth ». Il s'ensuit que Ceylan est bien la dernière des îles de la mer de Herkend comme le dit Suleyman, mais au S. O., et non au S. E. comme le marque Reinaud, que la mer de Herkend s'étend entre Ceylan et Sumatra, répondant à ce que les géographes appellent le golfe du Bengale. Reinaud est d'ailleurs inconsistant avec lui-même, car après la note citée plus haut, et tirée des *Relations... des Arabes* (1845), il a écrit, en 1848, *Int. d'Aboulféda*, p. CDXI, parlant des iles qui séparent les mers Larevy et Herkend : « J'ai déjà dit que ces îles ne pouvaient être que les Laquedives et les Maldives; d'après cela, la mer de Herkend doit être le golfe du Bengale. Mais quelle est l'origine du mot Herkend? On a vu que la dénomination de Larevy était indigène; je pense qu'il en est de même de Herkend. Herkend désignait probablement quelque pays remarquable de la côte, et je ne vois pas d'autre lieu avec lequel on puisse l'identifier que le port de Tamralipti, situé près de l'embouchure du Gange,

dont il a été parlé. C'est à Tamralipti que Fahian, au commencement du ve siècle, s'embarqua pour Ceylan. Un peu plus de deux cents ans après, Hiuen-thsang remarqua un grand mouvement dans ce port. A la vérité, Tamralipti et Herkend semblent très éloignés l'un de l'autre ; mais il n'en est pas de même quand on les transcrit en caractères arabes. Herkend s'écrit هركند. et Tamralipti s'écrit تمرلبد. »

Ces explications étaient nécessaires, pour expliquer la place que nous donnons à la mer de Herkend sur notre carte. D'ailleurs les appellations des sept mers de Suleyman : bahr Fars, Mer de Larevy, mer de Herkend, mer de Schelaheth ou de Kalahbar, mer de Kedrendj, mer de Senf, mer de Sandjy, n'existaient plus, ou étaient du moins modifiées en partie à l'époque de notre voyage; nous les marquons pour éclaircir notre commentaire. La plupart des autres noms arabes se trouvent dans Aboul'féda, mort le 26 octobre 1331, par conséquent la même année qu'Odoric.

Page 347.

Bidun. — M. Terrien de Lacouperie a l'obligeance de m'écrire qu'il pense que ce doit être une dénomination locale, en chinois *Pai-twan, Baï-dün,* mentionné dans la littérature philologique de la Chine. Dans son dictionnaire comparé des dialectes, Yang-hioung dit que les gens du sud appellent *Pai,* les *twan* ou pygmées.

ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie RUE GARNIER, 4.

ASIE

DANS LA 1ère MOITIÉ DU XIVe SIÈCLE

Pour servir à l'intelligence
des voyages du Frère

ODORIC DE PORDENONE

Dressée par Henri Cordier
1891

Echelle : 1/28.000.000e

0 25 50 100 150 Myriamètres

Les noms en rouge, indiquent les endroits de l'itinéraire d'Odoric, ainsi que les points fréquentés au moyen-âge par les voyageurs européens et arabes.



Imp. Monrocq Paris

